



HAL
open science

Sport de haut niveau ou sport d'élite? La raison culturelle contre la raison économique: sociologie des stratégies de contrôle d'Etat de l'élite sportive

Sébastien Fleuriel

► **To cite this version:**

Sébastien Fleuriel. Sport de haut niveau ou sport d'élite? La raison culturelle contre la raison économique: sociologie des stratégies de contrôle d'Etat de l'élite sportive. Sociologie. Université de Nantes, 1997. Français. NNT: . tel-01157713

HAL Id: tel-01157713

<https://shs.hal.science/tel-01157713v1>

Submitted on 28 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE NANTES
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SPORT DE HAUT NIVEAU

OU

SPORT D'ELITE ?

**La raison culturelle contre la raison économique :
sociologie des stratégies de contrôle d'Etat de l'élite sportive**

THESE DE DOCTORAT
Ecole doctorale : normes et société
Discipline : sociologie

*présentée
et soutenue publiquement par*

FLEURIEL Sébastien

le 29 Octobre 1997, devant le jury ci-dessous

| | |
|--------------------|--|
| <i>Président</i> | M. SUAUD Charles, <i>Professeur, Université de Nantes</i> |
| <i>Rapporteurs</i> | M. CIBOIS Philippe, <i>Professeur, Université de Picardie</i> M. POCIELLO Christian, <i>Professeur, Université d'Orsay</i> |
| <i>Examineurs</i> | M. BAUDELLOT Christian, <i>Professeur, Ecole Normale Supérieure (Ulm)</i> M. FAURE Jean-Michel, <i>Professeur, Université de Nantes</i> |

Directeur de thèse : M. Jean-Michel FAURE

A Olivier

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent à tous ceux qui, proches de moi, ont vécu en ma compagnie toutes les étapes ordinaires du travail de thèse. Ordinaires, car leur expérience a bien souvent contribué à relativiser des efforts et des moments que bien d'autres ont déjà traversés. Je pense en particulier à Annick Bertrand, Joseph Creusen et Pascal Guibert qui, chacun à leur manière, ont su constamment m'encourager et réajuster les sentiments d'isolement qu'on peut parfois ressentir aux réalités de la vie étudiante. Prendre un peu de distance à l'égard des institutions universitaires permet de mieux les comprendre et d'y évoluer plus sereinement, je leur en suis reconnaissant.

Je tiens à remercier également Jean-Michel Faure, mon directeur, qui après la licence a su m'indiquer une voie, celle de la recherche, dans laquelle je n'osais pas m'imaginer. Avec Charles Suaud, ils m'ont invité depuis la maîtrise à exploiter toutes les connaissances que j'avais acquises par l'expérience dans le milieu sportif. Il s'agit là d'une reconversion qui tient également lieu d'ouverture d'esprit. Là encore, un peu de recul à l'égard du monde sportif m'a été bénéfique, et je leur en suis reconnaissant.

Je salue aussi ceux qui ont accepté de mobiliser leurs compétences pour effectuer les tâches les plus ingrates du travail de recherche. Entre l'assistance informatique, l'aide aux productions statistiques, et les relectures, Richard Juin, Nabil Aboutaiëb, Yves Leroux, Daniel Costantini, Franck Le Goff et Bruno Papin, ont largement contribué au travail invisible de mise en forme de cette thèse. Chacun dans son domaine démontre de qualités précieuses qui méritent d'être soulignées.

Enfin, je n'oublie pas tous ceux qui, ni tout à fait sportifs, ni exactement sociologues, m'ont côtoyé tout au long des recherches avec toute l'attention indispensable au bon équilibre affectif. Je veux citer mes parents, ainsi que tous mes amis, et plus spécialement Olivier Kassous, lui aussi étudiant, qui a partagé les mêmes moments, mais je mentirais si je n'avouais que je pense d'abord à Caroline et Alix avec lesquelles je partage la vie quotidienne. Cette thèse est aussi la leur.

NOTE LIMINAIRE

On dit souvent que le travail en équipe est difficile. C'est pourtant le pari que Jean-Michel Faure et Charles Suaud ont tenté en appelant de jeunes chercheurs nantais à participer au programme du Groupement de Recherche (G.D.R.) sur le sport du C.N.R.S. 1992-1996. Leur succès doit sans aucun doute à la modestie de l'entreprise : peu de grandes réunions théoriques sur l'objet, mais la formation d'un véritable réseau d'échanges où chacun pouvait soumettre au contrôle collectif, les matériaux qu'il produisait, les interprétations qu'il en déduisait, etc. Pas un entretien, pas un résultat statistique, qui n'aient fait au préalable l'objet de discussions sur leurs conditions de production, sur leur valeur et leur portée empirique, le tout dans un cadre très souvent spontané qui permettait à chacun d'exprimer librement son point de vue à la communauté sans subir les effets de la (l'auto)censure. Pour le dire autrement, cette méthode de travail parvient à tirer parti de tous les avantages de la recherche en équipe sans cumuler les inconvénients qui lui sont parfois liés.

La recherche en équipe a aussi pour corollaire la production de matériaux d'analyse collectifs dont l'usage n'est pas réservé à l'exclusivité d'un seul mais s'étend à toute la communauté. Dans ce cadre, les statistiques, les entretiens et autres données qu'on trouvera dans cette thèse ont été collectés par l'ensemble des chercheurs et font l'objet d'une exploitation plurielle selon les nécessités de chacun. Je veux rendre ici hommage à cette équipe pour la qualité de ses travaux et pour m'avoir offert la possibilité d'y contribuer. Je remercie plus précisément Bruno Papin, Yves Leroux et Pierre Rolland pour leur étroite collaboration sans laquelle cette thèse aurait perdu beaucoup. Encore fois, je veux souligner l'importance du collectif de travail qui confère à la recherche des effets cumulatifs très bénéfiques. Pour cette raison, toutes les données présentées ici seront signées par le collectif de recherche G.D.R. sport de l'Université de Nantes.

SPORT DE HAUT OU SPORT D'ELITE ?

**LA RAISON CULTURELLE CONTRE LA RAISON ECONOMIQUE :
SOCIOLOGIE DES STRATEGIES DE CONTROLE D'ETAT DE
L'ELITE SPORTIVE**

Conversation

Le porte-monnaie :

Je suis d'une incontestable utilité c'est un fait

Le porte-parapluie :

D'accord mais tout de même il faut bien reconnaître

Que si je n'existais pas il faudrait m'inventer

Le porte-drapeau :

Moi, je me passe de commentaires

Je suis modeste et je me tais

D'ailleurs je n'ai pas le droit de parler

Le porte-bonheur :

Moi je porte bonheur parce que c'est mon métier

Les trois autres (hochant la tête) :

Jolie mentalité !

Jacques Prévert, *Paroles* , 1947.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------------|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| NOTE LIMINAIRE | 4 |
| SPORT DE HAUT OU SPORT D'ELITE ? | 5 |
| LA RAISON CULTURELLE CONTRE LA RAISON ECONOMIQUE : SOCIOLOGIE DES STRATEGIES DE CONTROLE D'ETAT DE L'ELITE SPORTIVE..... | 5 |
| AVANT-PROPOS | 9 |
| LE SPORT DE HAUT NIVEAU COMME | 9 |
| QUESTIONS DE SOCIOLOGIE | 9 |
| L'invention d'une population contrôlée par l'Etat et conditions de son contrôle | 10 |
| Contraintes liées à l'objet de recherche | 13 |
| Plan des recherches | 14 |
| CHAPITRE 1 | 19 |
| GENESE DE DEUX APPROCHES CONTRADICTOIRES..... | 19 |
| DU SPORT | 19 |
| 1 - Sociogenèse des pratiques sportives : entre amateurisme et professionnalisme..... | 19 |
| 2 - Une spécificité française : le mouvement olympique..... | 38 |
| CHAPITRE 2 | 54 |
| CONSTITUTION D'UN ESPACE PUBLIC | 54 |
| DU SPORT D'ELITE FRANÇAIS :..... | 54 |
| LE SPORT DE HAUT NIVEAU | 54 |
| 1 - Formation d'une Bureaucratie d'Etat..... | 54 |
| 2 - Affaire d'Etat et intérêts de corps..... | 71 |
| CHAPITRE 3 | 97 |
| VOCATION, CARRIERE, ET HABITUS SPORTIFS | 97 |
| 1 - Modalites de l'engagement sportif..... | 97 |
| 2 - Esquisse de la carriere sportive de haut niveau | 116 |
| 3 - Genèse d'un habitus sportif..... | 133 |
| CHAPITRE 4 | 150 |

| | |
|--|------------|
| UN EQUILIBRE MENACE PAR LE MARCHE ECONOMIQUE ... | 150 |
| 1 - De lentes et sourdes mutations..... | 150 |
| 2 - une situation explosive..... | 163 |
| 3 - Vers un nouvel habitus sportif ? | 176 |
| 4 - La pression des medias | 186 |
| CHAPITRE 5 | 204 |
| STRUCTURE DE L'ESPACE DES SPORTS | 204 |
| 1 - Organisation de l'espace des sports..... | 204 |
| 2 - Quatre positions typiques..... | 218 |
| CHAPITRE 6 | 260 |
| FORMES DE RESISTANCE ET REPRODUCTION DES POSITIONS. | 260 |
| 1 - Une exception culturelle | 260 |
| 2 - Les résistances institutionnelles | 290 |
| CONCLUSION..... | 306 |
| De l'autonomie de l'espace des sports | 307 |
| BIBLIOGRAPHIE | 311 |
| ANNEXES | 320 |

AVANT-PROPOS

LE SPORT DE HAUT NIVEAU COMME

QUESTIONS DE SOCIOLOGIE

L'INVENTION D'UNE POPULATION CONTROLEE PAR L'ÉTAT ET CONDITIONS DE SON CONTROLE

En 1996, les listes du Ministère de la Jeunesse et des sports comptaient 5886 athlètes de haut niveau français. En 1982, ils n'étaient que 2938, et avant cette date, on ne pouvait pas les recenser¹. L'expansion des effectifs soulève une interrogation sur les représentations qu'on associe couramment au sport de haut niveau. *A priori* déterminé par les performances sportives, on voit mal ce que la sociologie peut apporter à un système manifestement indexé aux résultats des productions athlétiques et corporelles. Quelques statistiques sur l'origine sociale des athlètes ? Pour montrer quoi, puisque les performances du corps obéissent en principe aux règles de la biologie et de la physiologie ? Pourtant la croissance du nombre d'athlètes de haut niveau interroge : seraient-ils devenus plus performants depuis 15 ans, ou bien les disciplines se seraient-elles multipliées ? Dans ce cas, quel système de classement précédait celui en vigueur depuis 1982, et qu'y avait-il avant le sport de haut niveau ? Toutes ces questions appellent une nouvelle formulation du problème dans laquelle les pratiques corporelles sont comprises dans l'espace social qui les produit. Dans ce cadre, le sport de haut niveau est non seulement une production du biologique mais également une production du social ordonnée par des usages et des rapports au corps qu'on peut soumettre aux interrogations sociologiques. Ce qu'on appelle ordinairement le sport de haut niveau renvoie à une succession d'opérations complexes à travers lesquelles sont définis les critères de performance sportive.

En rompant avec la représentation commune des performances comme simple produit de dispositions naturelles, on se donne du même coup les moyens d'appréhender le sport de haut niveau en tant que construction sociale caractérisée par une histoire propre, une genèse, et déterminée par la place que les pratiques sportives

¹ Le premier chiffre est celui déclaré officiellement par le Ministère de jeunesse et des sports au 26 août 1996. Le second était déclaré au 25 septembre 1982. Avant cette date, il n'y avait pas de listes des athlètes de haut niveau qui n'ont été officialisées par le décret de loi 84-610 (loi Avice) qu'à partir du 16 juillet 1984.

occupent dans la société. L'importance des résultats dans l'espace des sports n'est pas constante et la notion de sport de haut niveau est une création récente. Avant 1982, elle n'existe pas et les meilleures performances sont réalisées par l'élite sportive, c'est-à-dire par les athlètes qui obtiennent dans leur discipline des résultats significatifs au niveau international. Le sport d'élite renvoie par opposition au sport de masse, le sport pratiqué par l'ensemble des licenciés dont le niveau de performance ne représente pas un enjeu national. Ce n'est qu'avec la loi Mazeaud du 29 octobre 1975 que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports reconnaît pour la première fois la qualité d'athlète de haut niveau. Mais cette reconnaissance marque une rupture essentielle : elle signale l'achèvement d'une politique sportive progressivement développée par l'Etat qui, depuis 1936, intervient de plus en plus fréquemment pour l'expansion des pratiques et plus précisément pour le sport d'élite. Pendant plus de 50 ans, les autorités publiques vont prendre en charge tout ce qui touche au sport avant d'imposer une nouvelle population, celle des athlètes de haut niveau dont elles assument le contrôle, et qui vient se substituer à l'élite sportive précédemment issue des clubs.

Cette substitution n'est pas seulement une affaire de terminologie. Elle révèle également le travail que l'Etat a effectué pour imposer de nouvelles représentations du sport et de son élite, par lesquelles les pratiques de haut niveau sont devenues une affaire publique et un enjeu national que l'Etat ne pouvait plus négliger. Ce constat induit une interrogation d'ordre sociologique avec l'explicitation de ces enjeux et du dispositif que les pouvoirs publics ont élaboré pour rendre ces enjeux légitimes. Autrement dit, l'appréhension du sport de haut niveau en tant que fait social n'est pas dissociable du travail de compréhension des relations que cette pratique très spécifique entretient avec l'espace qui le produit. Il ne s'agit pas de faire une sociologie de l'Etat à proprement parler mais de montrer de quelles manières le sport d'élite qui concernait initialement une minorité de pratiquants a été transformé en une question d'intérêt général susceptible du même coup de légitimer l'intervention de l'Etat. Une approche phénoménologique du sport de haut niveau conduit à l'observation d'une population caractérisée par les performances qu'elle produit, alors qu'il s'agit d'une population *ad hoc* inventée par l'Etat pour la performance. Ce n'est qu'à la condition de considérer cette rupture entre une élite faite par la performance et une population faite pour la performance qu'on se donne le moyen de saisir la portée des transformations que l'espace des sports a subies avec l'intervention des pouvoirs publics.

Le sport de haut niveau et le sport d'élite ne recouvrent pas exactement les mêmes enjeux, et leur distinction est un préalable utile pour la compréhension de ceux-ci. L'expansion du nombre d'athlètes de haut niveau reste relativement indépendante du niveau de performance dans la hiérarchie internationale. Elle soutient implicitement une autre logique qui consiste à unifier tous les pratiquants pour un même mouvement, celui du sport en général. Les athlètes de haut niveau sont soutenus

par les sportifs d'en bas, c'est-à-dire par la masse des pratiquants, et ce quel que soient les résultats que la discipline obtient au niveau international. Avec cette logique, le sport de haut niveau n'est que l'aboutissement d'un mouvement collectif dont l'intérêt est partagé par tous les pratiquants. La masse n'est plus séparée de l'élite, elle participe aux mêmes enjeux, et justifie par là même l'intervention de l'Etat pour son développement harmonieux.

Comprendre le sport de haut niveau suppose de prendre en compte les stratégies que les pouvoirs publics ont développées pour que le sport d'élite devienne l'expression spontanée de l'intérêt public. Mais cette démarche appelle également un examen approfondi des conditions dans lesquelles l'expression de la puissance de l'Etat parvient à s'imposer. En contrôlant la population des athlètes de haut niveau, les pouvoirs publics contrôlent aussi le dispositif de production des performances. Pour les meilleurs athlètes, deux manières de pratiquer le sport entrent en concurrence, l'amateurisme et le professionnalisme. Mais il s'agit d'un codage qui émane de l'espace des sports, et il convient d'interroger ses conditions d'apparition pour comprendre les enjeux qu'il recouvre. La médiation économique suggère en effet que l'opposition entre les deux manières de faire du sport peut être substituée à une opposition entre l'espace des sports et le champ économique. Le premier prétend en effet développer la pratique du sport pour elle-même où le désintéressement est présenté comme la garantie principale de son autonomie. Par opposition, le champ économique tend plutôt à faire fonctionner l'espace des pratiques comme un vaste marché, celui du spectacle sportif, où l'élite paraît obéir surtout aux impératifs économiques et par conséquent à des règles hétéronomes. Autrement dit, les principes d'autonomie et d'hétéronomie déterminent les conditions de la concurrence pour le contrôle de l'élite avec d'une part des règles proposées par l'espace des sports et organisées autour de toutes les valeurs associées à l'amateurisme (désintéressement, gratuité de l'effort, etc.) ; et d'autre part des règles proprement économiques et contenues dans la notion même de professionnalisme.

L'influence du marché économique sur l'espace des sports alimente une lutte pour la maîtrise des conditions de pratique de l'élite où les logiques et les impératifs imposés par les financiers (sponsors, médias, mécènes) se heurtent aux règles dictées par ceux qui dans l'espace des sports soutiennent l'amateurisme. Combinée avec l'intervention des pouvoirs publics, cette division rend les stratégies de contrôle de l'élite très complexes dans la mesure où l'Etat doit faire face à une double série de contradictions avec un travail portant à la fois sur une redéfinition de l'élite sportive conforme à la notion d'intérêt général, et sur le refoulement des logiques économiques perçues comme une menace sérieuse à cette redéfinition puisqu'elles tendent à isoler les meilleurs sportifs dans un système de fonctionnement particulier. Alors que le champ économique favorise implicitement la séparation de la masse et de l'élite en

imposant des règles de fonctionnement distinctes où quelques professionnels produisent un spectacle destiné au grand public (dans une logique de haut en bas), tous les efforts de l'Etat visent au contraire à unifier l'ensemble des pratiques sportives dans un seul mouvement du bas vers le haut.

L'inversion de cette relation implique une réflexion plus générale sur l'espace des sports et sur les problèmes que suscite le sport d'élite, car les enjeux que recouvre sa définition se recourent avec les conditions de son autonomie. Paradoxalement, les pouvoirs publics prétendent garantir, à travers une définition quasi extensive du sport de haut niveau, une forme d'autonomie à l'égard des pouvoirs économiques, quand ces derniers offrent toutes les conditions propices à l'émergence d'une élite fonctionnant sur des fonds propres et sur des règles particulières. De ce point de vue, la première question que pose la sociologie du sport de haut niveau implique une compréhension des rapports de force entre l'Etat et le champ économique en tant que luttes pour le contrôle légitime de l'élite sportive. En d'autres termes, le sport de haut niveau n'est pas réductible à sa seule version légale, qui ne figure que l'expression de l'autorité publique, mais relève d'une relation de concurrence en constante redéfinition entre les pouvoirs publics et le champ économique et cristallisée autour de l'amateurisme et du professionnalisme. Par cette approche, on s'efforcera donc de montrer de quelles manières les athlètes de haut niveau peuvent obéir à deux principes que cette concurrence a rendus antinomiques, en se positionnant soit du côté de l'amateurisme et en défendant le désintéressement et la gratuité comme ses attributs culturels essentiels, soit du côté du professionnalisme en présentant l'espace des sports surtout comme un espace marchand.

CONTRAINTES LIEES A L'OBJET DE RECHERCHE

En tant qu'objet de recherche, le sport de haut niveau dont la définition même compose un enjeu de l'espace des sports, appelle à effectuer des choix méthodologiques délicats. Une première enquête par questionnaire menée par l'équipe nantaise du G.D.R. sport a permis de réunir dans un seul fichier 1572 sportifs qui prétendaient avoir le statut d'athlète de haut niveau. Outre les difficultés liées à la

déclaration d'un statut qu'on ne pouvait contrôler avec exactitude², prendre en compte cette définition revenait à se rallier au seul point de vue défendu par les pouvoirs publics. Réciproquement, retenir les sportifs professionnels déplaçait la question de l'élite sportive sous le seul angle des rapports au marché économique qui ne permettait pas de répondre à l'interrogation initiale. Pour saisir les rapports de force que cristallise le contrôle de l'élite sportive, on devait choisir une population correspondant effectivement à l'élite et non au simple statut que propose la législation tout en se gardant de sélectionner des sportifs enclins à se définir principalement par les règles du marché.

Le palmarès sportif a composé le second critère pour trier le fichier initial où tous les athlètes qui ne présentaient pas de résultats significatifs au niveau international ont été supprimés. Ramenée à 814 sportifs de haut niveau, l'élite se répartissait sur dix disciplines sportives dont la caractéristique principale consistait à se déclarer officiellement amateur sans pour autant interdire les avantages marchands procurés par le champ économique, comme au rugby ou au volley par exemple³. De cette manière, on se donnait les moyens d'appréhender une élite sportive susceptible de se définir à la fois par les critères propres aux pouvoirs publics et par ceux dictés par le champ économique, sans jamais devoir trancher sur les statuts officiels, qu'ils soient "athlète de haut niveau" ou bien "sportif professionnel" qui restent des catégories produites par l'espace des sports et non par le sociologue.

PLAN DES RECHERCHES

Le sport de haut niveau en tant que nouveau modèle de contrôle de l'élite sportive, s'est imposé lentement, et l'histoire du sport indique les processus de son

² Dans le questionnaire, les athlètes étaient invités à déclarer leur statut. Par recoupement, on a pu constater que certains ne savaient pas précisément ce qu'il recouvrait du point de vue légal et bureaucratique, et faisaient quelquefois la confusion avec leur niveau de performances personnel sans pour autant être inscrits sur les listes du ministère de la jeunesse et des sports. Par ailleurs le statut n'est pas définitif et les athlètes pouvaient l'avoir eu pour une période donnée antécédente à l'enquête, mais susceptible de justifier leur déclaration positive. Ces cas de figure auraient donc nécessité le contrôle des listes sur plusieurs années que le ministère n'était en mesure de fournir.

³ Les dix disciplines sont l'athlétisme, le judo, le rugby, le volley-ball, le handball, la gymnastique, le triathlon, la natation, l'aviron, et l'escrime. Bien qu'officiellement amateur, l'athlétisme, le rugby, le handball, le volley-ball et le triathlon autorisaient au moment de l'enquête la circulation de fonds économiques pour rétribuer les joueurs. Dans ce contexte, les athlètes de haut niveau démontraient une certaine proximité avec le champ économique sans pour autant se définir par un statut légal de joueur professionnel.

développement. Avec l'autonomisation des pratiques sportives à la charnière des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, les usages sociaux du corps prennent un sens original et marquent une rupture avec les pratiques corporelles traditionnelles qu'on doit interroger. La genèse des pratiques sportives permet de repérer les manières dont l'élite est contrôlée ainsi que les enjeux qui lui sont liés bien avant l'invention du sport du haut niveau. Ceux-ci articulent dès la naissance du sport moderne des luttes pour la maîtrise du dispositif de production des performances, et on peut constater que l'opposition entre amateurisme et professionnalisme y est déjà manifeste.

Retracer l'histoire de cette opposition permet de comprendre pour quelles raisons la formation de l'élite sportive n'est pas spontanée et demeure traversée par les champs de force (notamment économique) qui participent à la structuration de l'espace des sports. Les manières dont les athlètes pratiquent le sport sont indissociables des représentations et des intentions qu'on lui prête dans la mesure où elles sont elles-mêmes déterminées par les relations que le sport entretient avec le champ économique. Conçu comme un spectacle, il draine des fonds financiers importants et se heurte aux partisans du sport gratuit et désintéressé. Un débat sur ses finalités légitimes prend corps en même temps que les deux manières de le pratiquer se radicalisent. Les défenseurs de l'amateurisme se cherchent des raisons susceptibles de faire obstacle à ceux qui veulent le financer et l'organiser selon des règles marchandes. Les partisans de l'amateurisme puisent ainsi dans les fondements de la culture pour assigner aux exercices physiques une mission éducative fermement opposée aux intentions les plus lucratives. Mais l'interrogation sur les fondements d'une raison culturelle sportive antagoniste à la raison économique doit être associée à une réflexion sur les particularités de l'espace national français et sur son dispositif de production des biens culturels. La restauration des jeux olympiques, présentée comme un mouvement universel, offre un bon terrain d'études pour comprendre que la vocation culturelle prêtée aux activités sportives se nourrit largement des valeurs républicaines et des réflexions portant sur la formation du citoyen. Restaurés par un Français, les jeux s'inspirent en effet de l'idéal républicain défendu par de nouvelles catégories d'intellectuels, pour consacrer l'amateurisme en tant que valeur représentative de cet idéal en France.

Au moment où l'Etat cherche à prendre le contrôle de l'élite sportive, amateurisme et professionnalisme structurent déjà l'espace des sports et alimentent une concurrence entre deux finalités pratiques : le sport vise soit la formation du citoyen, soit l'enrichissement économique. L'invention du "sport de haut niveau" naît dans ce contexte particulier et demeure traversée par ces règles antinomiques. Pour que le contrôle soit efficace, l'élite doit dépasser cette contradiction et subir un travail de redéfinition axé principalement sur des critères produits par l'Etat qui participent à la formation d'une véritable bureaucratie chargée d'administrer la population qu'elle

inventait. Avec l'institution du ministère de la Jeunesse et des sports, le nombre et la qualité des intervenants appelés à contrôler le haut niveau se multiplient. Cadres techniques, médecins, juristes, etc., se spécialisent dans le domaine qu'ils contribuent amplement à légitimer. Les recherches consistent ici à montrer que la transformation des problèmes de gestion particuliers à une élite en une affaire publique ne s'est effectuée qu'avec le concours de spécialistes dont les intérêts convergeaient avec ceux de l'Etat. A terme, le haut niveau ne se réduit pas à un simple statut juridique, mais devient une véritable production collective où tous ceux qui ont partie liée avec le haut niveau ont intérêt à le maintenir dans la sphère publique pour assurer leur propre position dans l'espace des sports.

La transformation du sport d'élite en une affaire publique ne se limite pas aux seuls intérêts des spécialistes, elle se répercute également au niveau des sportifs pour lesquels la notion de haut niveau devient le système de représentation dominant du sport d'élite. L'objectif consiste à évaluer par quels processus le sport de haut niveau, en tant que production collective, parvient à s'imposer parmi l'élite comme l'expression de la puissance publique à travers l'esquisse d'une carrière qui prédispose les sportifs à se penser comme des "athlètes de haut niveau". On montrera en outre que les rapports au temps et à l'espace n'obéissent pas à des règles naturelles (temps biologique et espace géographique par exemple) mais relèvent de constructions sociales à travers lesquelles est précisément intériorisé ce que doit être la carrière type de l'athlète de haut niveau. Autrement dit, la notion de haut niveau n'est pas seulement indexée aux résultats sportifs mais dépend pour une large part du dispositif d'inculcation des règles à observer pour devenir athlète, ainsi que des dispositions des sportifs à reconnaître leur véritable efficacité. Enfin, ce travail d'intériorisation permettra de comprendre de quelles manières une fraction de l'élite, la plus disposée à valoriser le service public, incline à se penser parfaitement représentative de l'intérêt général et des pratiquants de masse, en se présentant non seulement comme des athlètes de haut niveau mais aussi comme des athlètes d'Etat, produits par et pour celui-ci.

Le contrôle de l'élite effectué par l'Etat et tous ceux qui ont intérêt au service public n'est pas toutefois univoque. Il se heurte en effet aux logiques édictées par le marché économique qui depuis longtemps menace de former une élite séparée du sport de masse et réunie autour du marché du spectacle et des profits qui en découlent. Même pour les sports officiellement déclarés amateurs, les impératifs économiques pénètrent les politiques sportives fédérales selon des degrés variables qu'on s'efforcera d'exposer pour classer les disciplines les unes par rapport aux autres. Plusieurs exigences sont à l'origine de l'ouverture au marché économique. D'abord, la nécessité de renouveler les adhérents dans un contexte de forte concurrence entre les différentes disciplines sportives, implique l'élaboration de stratégies de fidélisation du public

proches des techniques de marketing qui s'adaptent au mieux à la demande. Ensuite, l'insuffisance des aides publiques conduit certaines fédérations à rechercher des financements privés pour augmenter leurs ressources économiques, qui dépendent du même coup de leur exposition médiatique et de leur capacité à produire un spectacle sportif de grande audience. La relation entre expansion économique et couverture médiatique appelle de nouvelles stratégies de gestion des événements sportifs pour lesquels l'élite est fortement impliquée. Les effets croissants du marché économique sur l'espace des sports se répercutent sur l'élite, et on cherchera à montrer dans quelle mesure ils contribuent à modifier le système de représentation dominant du sport de haut niveau auprès des athlètes les plus ouverts aux pratiques marchandes.

Les menaces que fait peser le marché économique sur le contrôle de l'élite exercé par les autorités publiques réactivent constamment l'opposition entre amateurisme et professionnalisme, et par conséquent l'opposition entre raison culturelle et raison économique. Selon leur importance, on peut effectuer un classement des disciplines fonction des rapports plus ou moins étroits qu'elles entretiennent à la fois avec les pouvoirs publics, le champ culturel, le champ économique et les médias. A l'aide de ce classement, on pourra dans un second temps proposer une typologie des disciplines sportives déterminée par leur position particulière dans l'espace des sports soumis aux influences des quatre champs. Sans négliger la complexité des relations et des échanges symboliques avec chacun d'entre eux, on montrera que certaines disciplines privilégient principalement une définition culturelle du sport à travers la valorisation de leur patrimoine historique, quand d'autres affichent au contraire leur préférence pour les échanges économiques et tendent isoler leur élite des pratiques de masse. Entre ces positions extrêmes dans l'espace, des situations intermédiaires peuvent être observées et qui se caractérisent soit par une position qui cherche à réaliser la synthèse de toutes les influences, soit au contraire par une position qui les exclue presque toutes, à l'exception de la tutelle exercée par l'Etat. Toutefois, la construction des quatre positions typiques de l'espace n'est pas réalisée seulement sous l'angle des rapports de dépendance avec l'Etat, et les champs culturel, économique et médiatique. On s'attachera aussi à expliciter ces relations en fonction des propriétés spécifiques des élites issues des différentes disciplines. On partira en effet du principe que les athlètes de haut niveau remplissent un rôle primordial dans le positionnement de leur discipline selon qu'ils inclinent ou non à l'amateurisme ou au contraire professionnalisme, exerçant du même coup des pressions sur les pouvoirs dirigeants pour faire valoir leur propre point de vue.

A la lumière des tensions que provoque l'opposition entre l'amateurisme et le professionnalisme qui vient structurer l'espace des sports, on pourra enfin porter une réflexion globale sur les stratégies adoptées pour les pouvoirs publics pour contrôler le sport d'élite. Face aux menaces incessantes du champ économique, on réfléchira sur

l'intérêt qu'a l'Etat à soutenir une définition culturelle du sport qui, bien au-delà des intentions pédagogiques et éducatives qu'elle lui assigne, permet surtout de justifier son intervention. De ce point de vue, on montrera que les résistances observées par les pouvoirs fédéraux pour refouler les règles du marché économique, qui prennent le plus souvent la forme d'une stigmatisation des profits financiers présentés comme incompatibles avec le haut niveau, relèvent de stratégies de reproduction du contrôle exclusif de l'élite sportive. Autrement dit, on cherchera à démontrer que les luttes pour la définition légitime du sport, l'amateurisme s'oppose au professionnalisme, c'est-à-dire où le désintéressement s'oppose au profit financier, sous-tendent au-delà de leur caractère apparemment idéologique une lutte entre les pouvoirs publics et les pouvoirs économiques pour la maîtrise de l'élite sportive.

CHAPITRE 1

GENESE DE DEUX APPROCHES CONTRADICTOIRES DU SPORT

1 - SOCIOGENESE DES PRATIQUES SPORTIVES : ENTRE AMATEURISME ET PROFESSIONNALISME

1 - Autonomisation des gestes sportifs

" « Laissez aller les vaillants combattants » : par ce cri répété trois fois les hérauts lancent les adversaires l'un contre l'autre. Dès lors ils sont laissés à eux-mêmes et « au sort des armes ». Aucun frein n'est mis à leur ardeur, et c'est l'outrance seule du combat qui distingue un vainqueur et un vaincu. Normalement donc le combat de Veniers et Sarzay devrait se terminer par la mort de l'un d'entre eux, ou du moins par une blessure grave qui le mette hors d'état de poursuivre la lutte." C'est ainsi que François Billacois relate dans ses travaux de recherche sur le duel⁴, le combat que deux gentilshommes berrichons (Véniers et Sarzay) se sont livré le 17 février 1538 à Moulins.

⁴ François BILLACOIS, *Le duel dans la société française des XVI^e-XVII^e siècles. Essai de psychosociologie historique.*, Paris: Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1986, p. 28.

Plus de deux siècles après en 1982, la presse française et internationale déplore le décès d'un escrimeur de haut niveau transpercé accidentellement au visage par l'arme de son adversaire, et la communauté sportive en appelle au deuil⁵. La comparaison entre ces deux événements pourrait paraître osée s'il n'y avait en commun la mise en scène d'un combat par les armes réglé par des techniques précises. Mais elle ne peut guère être poussée plus loin : entre le duel et l'escrime, deux siècles ont façonné chez les escrimeurs un nouveau sens du combat où la mort, ni même les blessures ne sont plus acceptables. En un mot, l'escrime moderne est un sport, le duel ne l'était pas. Il convient de s'interroger sur la rupture qu'historiens et sociologues⁶ du sport ont notée entre les différents usages du corps, et qui est au principe du développement des pratiques sportives à la charnière des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Le refoulement progressif des formes de brutalité exercées sur le corps rappelle les thèses que Norbert Elias et Eric Dunning ont caractérisées par la formule "la violence maîtrisée" pour décrire la diminution des seuils de tolérance à l'égard de celle-ci dans les sociétés industrielles⁷. Acceptable et recherché au cours des duels du XVI^{ème} siècle, le décès est aujourd'hui devenu un drame accidentel en escrime, et les thèses N. Elias et E. Dunning sont ici empiriquement confirmées par les témoignages que livre chaque période.

La "genèse du sport"⁸ est corrélative à la diminution de la violence dans les sociétés modernes mais ce constat reste insuffisant pour comprendre dans le cas précis de l'escrime la transformation radicale des significations données aux affrontements, à moins de l'associer à une interrogation sur les sens respectifs que les combattants leur prêtaient. Autrement dit, les rapports à la violence sont également dépendants des raisons pour lesquelles elle peut être exercée, et on peut avancer qu'elle ne s'exprime que sous certaines conditions auxquelles l'escrime sportive ne répond plus. Le duel obéissait à un code rituel et à une mise en scène précis, bien détaillés par François Billacois. Il ne représente que l'étape finale d'un conflit où l'honneur est en jeu. En amont, l'offense ne porte pas directement sur des faits de courage ou de bravoure, mais seulement sur la présomption d'un mensonge injuriant. Dans le duel rapporté par F. Billacois, Sarzay accuse un tiers de trahison lors d'une bataille et prétend tenir l'information de Véniers. Ce dernier nie avoir divulgué le secret, et se voit contraint,

⁵ Il s'agit du champion du Monde et champion olympique Vladimir Smirnov. L'accident, intervenu le 21 juillet 1982 aux championnats du monde de Rome, est relaté dans le quotidien *Le Monde* du 21 juillet 1982 : "Alors que le score est 4 touches à trois en faveur de Behr, avec toute sa puissance athlétique, Smirnov lance une contre-attaque pourtant vouée à l'échec en raison des conventions du fleuret. La lame de l'Allemand de l'Ouest plie sur le plastron adverse, casse et perce le masque du soviétique. L'arme de Behr, transformée en stylet, pénètre dans la région peri-orbitale gauche. Smirnov s'effondre aussitôt." L'auteur de l'article s'indigne par la suite sur le fait que la question de la sécurité des athlètes soulève "des discussions stériles et définitivement dépassées" par les représentants de la fédération internationale d'escrime.

⁶ Bertrand DURING, *Des jeux aux sports*, Editions Vigot 1984.

⁷ Norbert ELIAS, Eric DUNNING, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard, 1994.

⁸ L'expression est empruntée à N. ELIAS et E. DUNNING, *Ibid.* p.171-204.

en position d'offensé, à démentir Sarzay. Ce n'est donc pas le supposé coupable de trahison qui est injurié, mais bien l'homme d'honneur (c'est-à-dire Véniers) "qu'on accuse d'avoir proféré une parole qu'il assure ne pas avoir dite"⁹. C'est précisément l'acte de *démenti*¹⁰ qui déclenche le duel, et bien que sa formulation varie d'une époque à l'autre¹¹, le rituel ne peut commencer qu'avec lui. Ensuite, celui qui dément, ne peut défendre son honneur sans l'accord du roi, qui après un examen minutieux du conflit, accède à la requête en désignant le lieu souverain où l'affrontement peut avoir lieu.

L'arbitrage du roi, indispensable jusqu'au milieu du XVI^{ème} siècle, comme le *démenti* consacrent le duel en tant que tel et le distinguent de tous les autres affrontements. Leur caractère rituel rappelle que les gentilshommes sont les sujets du roi, et que l'honneur défendu est aussi celui de la maison royale. Ce n'est qu'à ce titre qu'on peut comprendre que la violence réelle constatée au cours du duel soit par essence une mise en scène de la violence symbolique exercée légitimement par le souverain. Non qu'elle soit une fin en soi, elle est le moyen de résolution d'un conflit où l'honneur royal est en jeu. F. Billacois explique d'ailleurs que l'Etat n'y est pas favorable et tente d'en limiter la fréquence¹². Le duel finalise par la violence, le monopole de gestion des biens relatifs à l'honneur détenu par le roi¹³.

Le duel est doté d'une signification immédiate comme immuable où le *démenti* appelle irrévocablement une succession d'événements codifiés à l'avance dont le sens est invariable. Pour reprendre les thèses de Jean-Claude Schmitt, "c'est le geste qui donne sa force à l'acte, qui noue les volontés, qui associe les corps"¹⁴. L'efficacité symbolique du duel et des gestes qu'il occasionne, dépendent des conditions de leur légitimité déterminées par l'arbitrage royal. Se battre pour l'honneur revient à se battre au nom du roi et faire couler le sang n'a d'autre raison que l'honneur qui est aussi une raison royale.

Les techniques du corps mises en œuvre dans le duel, pourtant similaires aux techniques reprises par l'escrime sportive, répondent à la définition que Marcel Mauss¹⁵ en donnait dans la mesure où leur efficacité symbolique est due à leur

⁹ François BILLACOIS, *Le duel dans...*, *supra*, note 1. p. 23.

¹⁰ "Véniers nia audit Sarzay l'avoir dit et luy donna le démenty", *Ibid.* p. 22.

¹¹ F. Billacois précise qu'avant le XVI^{ème} siècle, l'acte de défi était ritualisé en jetant le gant au pied de son adversaire, *Ibid.* p. 23.

¹² Un chapitre intitulé "Les oppositions au duel, l'Eglise et l'Etat" est consacré à cet effet. *Ibid.* p. 137- 161.

¹³ Les biens d'honneur sont la propriété du roi qui en distribuant les titres de noblesse, distribue également les titres d'honneur.

¹⁴ Jean-Claude SCHMITT, *La raison des gestes dans l'occident médiéval*, Editions Gallimard, 1990, p.16.

¹⁵ Marcel MAUSS les définit de cette manière : J'appelle technique un acte *traditionnel efficace* (et vous voyez qu'en ceci il n'est pas différent de l'acte magique, religieux, symbolique). Il faut qu'il soit

exécution dans un système de compréhension traditionnel qui leur donne une raison d'être immédiate. En d'autres termes, le duel n'est pas mis en scène pour lui-même mais bien pour une raison sociale (l'honneur, la souveraineté) qui lui confère toute son efficacité et qui légitime la violence infligée aux corps en tant que violence d'Etat. Cet aspect traditionnel, qui associe les gestes à une raison différente des gestes pour eux-mêmes, consomme la rupture avec l'escrime moderne où la violence n'est pas une médiation par laquelle s'expriment et se règlent des rapports sociaux prédéfinis. Les seuils de tolérance face à la violence diminuent d'autant mieux qu'elle n'a aucune raison légitime d'être exercée dans l'escrime sportive. En comprenant ce qu'est le duel, on se donne les moyens de comprendre ce qu'est l'escrime mais aussi ce qu'elle n'est pas. Sa parenté généalogique avec le premier, que les techniques corporelles et le vocabulaire rendent perceptibles¹⁶, ne suffit pas à l'inscrire dans la tradition du duel destinée à codifier les affaires d'honneur. En escrime sportive, les techniques corporelles n'ont d'autre raison que la technique elle-même en tant que support de la performance sportive, et le coup qu'on porte à l'adversaire n'a d'autre objectif que le coup lui-même, c'est-à-dire qu'il ne vise pas la réparation symbolique de l'honneur perdu.

La raison du duel n'est pas la raison de l'escrime. Ce constat empirique peut amener à porter une réflexion plus large sur les manières dont on peut définir le geste sportif. La rupture que notent N. Elias et E. Dunning à propos des rapports à la violence où les brutalités corporelles ne sont plus acceptées de la même manière, recoupe une seconde rupture au niveau des "usages sociaux du corps"¹⁷, c'est-à-dire au niveau de la place accordée au corps dans la société. Progressivement, l'expression des rapports sociaux et de l'ordre social ne s'effectuent plus par le corps à travers une codification explicite des gestes et de leur raison. Par opposition, les pratiques sportives renvoient à un système de codification endogène qui relègue peu à peu le jeu des significations sociales dans un inconscient collectif dont le principe consiste justement à ne plus être explicitement dévoilé. Les pratiques sportives sont un fait social dont on doit désormais chercher le sens, alors que la majeure partie des usages du corps les précédant manifestaient des rapports sociaux qui n'avaient nul besoin d'être révélés pour être efficaces¹⁸.

traditionnel et efficace. Il n'y a pas de technique et pas de transmission, s'il n'y a pas de tradition" in Les techniques du corps, Sociologie et Anthropologie, P.U.F, 1950, p. 370, soulignés par l'auteur.

¹⁶ La plupart des positions du corps observées pendant les assauts ont conservé leur ancienne qualification technique. La garde désigne la posture d'attente favorable soit à l'attaque soit à la défense. La fente correspond à la détente de la jambe arrière et la projection de la jambe avant. L'estoc est le coup porté par la pointe de l'arme, la parade en détourne le but, enfin la riposte est l'offensive portée après la parade.

¹⁷ L'expression est empruntée à Luc BOLTANSKI, "Les usages sociaux du corps", *Annales* n°1, Janvier-Février 1971, p. 205-233.

¹⁸ J.C. Schmitt ouvre ses travaux par une anecdote pour décrire ce principe. Il explique en effet, que le simple fait de porter l'épée de l'empereur suffit à consacrer le porteur, même à son insu, en tant que représentant de l'empire. L'auteur raconte ainsi la ruse que l'Empereur Otton II utilisa pour soumettre Hugues

L'autonomisation des gestes sportifs traduit l'indépendance des productions sportives à l'égard des autres productions sociales, propriété qui est bien contenue avec les termes "expression corporelle" dans l'acception qu'on leur a donnée à la fin du XVIII^{ème} et au début XIX^{ème} siècles¹⁹. L'expression corporelle désigne en effet l'expression du corps par et surtout pour le corps sans autre finalité connexe. Si les usages corporels du siècle précédent permettaient le monde social, on peut montrer la formation d'une réelle rupture par l'inversion complète de la proposition avec un monde social qui permet de s'exprimer avec le corps, en lui donnant une nouvelle place où l'activité (c'est-à-dire l'expression corporelle) invente sa propre raison d'être. Par leur autonomie, les techniques du corps mises en œuvre dans les pratiques sportives ne répondent plus à un dispositif de codification traditionnel dont la compréhension dépend immédiatement de l'espace social qui le produit, au contraire, elles contribuent à former leur propre espace d'expression, celui des sports, dans lequel les logiques sociales sont refoulées. Se servir de son corps, le faire mouvoir dans l'espace, le transformer dans le temps, correspondent à une façon de s'exprimer sans parler et la propriété de ces techniques reposent sur le fait qu'elles forment un langage qui s'ignore en tant que tel. En d'autres termes, l'espace des sports prend naissance en même temps certains usages du corps se détachent des fonctions sociales que la tradition leur attribuait et deviennent des techniques du corps produites par et pour le sport.

2 - Une maîtrise des conditions de production des gestes sportifs

L'analyse de l'autonomisation des pratiques d'escrime par rapport à leur signification traditionnelle en tant que duel pour la défense de l'honneur, peut servir également pour comprendre les différences importantes entre le rugby et les jeux de soule pratiqués jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Là encore, la généalogie des sports tend à montrer une lente évolution des pratiques où l'on est passé d'un simple jeu peu formalisé à un sport, le rugby, qui s'est constitué progressivement des règles du jeu précises et stables. Mais cette vision ne permet pas d'apercevoir les écarts de signification que chacune des deux pratiques recouvre, et on peut une nouvelle fois

Capet en déposant à dessein son épée sur le siège destiné à l'invité. Cette tentative échoua grâce à la bienveillance d'un évêque accompagnant Capet qui s'interposa pour prendre lui-même l'épée, geste sans conséquence pour un homme d'Eglise. J.C. SCHMITT, *La raison...*, infra, note 11, p. 14.

¹⁹ Pour la gymnastique, Jacques Defrance estime que l'autonomisation du champ des pratiques s'effectue dans cet intervalle. L'auteur montre que jusque là, la gymnastique obéissait soit à des fins militaires, soit acrobatiques (pour le spectacle) soit encore médicales. Jacques DEFRANCE, *l'excellence corporelle, la formation des activités physiques et sportives modernes 1770-1914*, Presses Universitaires de Rennes, 1988, p. 123-146.

utiliser la comparaison de deux événements apparemment analogues mais intervenus à des périodes suffisamment distantes pour révéler de véritables différences de sens pratique admis par les participants. Comme pour l'escrime, les rapports à la violence sont un indicateur déterminant des raisons bien distinctes qui gouvernent les jeux de soule et le rugby. Concernant la première pratique, les travaux de Jean-Michel Faure apprennent que les brutalités corporelles, sans être exactement le but recherché, composent un moyen d'exprimer des rapports sociaux. Citant Jusserand, il relate d'abord une partie de soule :

" La soule a été lancée. Les deux armées n'en forment plus qu'une, se mêlent, s'étreignent, s'étouffent ... Mais lorsque ceux à qui il reste un peu plus de sang froid qu'aux autres voient enfin qu'ils s'épuisent en inutiles efforts ... Cet immense bloc d'une seule pièce se rompt, se divise, se disperse ... A ce moment, le spectateur ne voit plus qu'une masse confuse d'individus qui semblent avoir pris à tâche de s'écraser mutuellement ; ceux qui sont hors du cercle tâchent de s'emparer par la force de ceux qui sont au centre ... Ces efforts individuels, sans cesse renouvelés, impriment à la masse un mouvement des plus singuliers : tantôt elle se dirige vers la droite, tantôt elle marche vers la gauche ; le plus souvent elle tourne lentement sur elle-même ; on dirait un animal fantastique à mille têtes et à mille pattes. De temps en temps, une de ces têtes s'affaisse et disparaît : c'est un combattant qui est tombé ; la lutte continue sur son corps, et, quand le tourbillon a passé, il se relève tout pâle, quelquefois même, meurtri et ensanglanté."²⁰

Ensuite, l'auteur ne manque pas de remarquer que : "*l'enjeu de la soule est la maîtrise de l'ordre du monde, ordre des générations, des alliances, des disparités de fortune et de pouvoir*"²¹. A la manière d'un rituel de séparation, les jeux de soule réaffirment l'ordre social composé le plus souvent d'oppositions binaires (jeunes / vieux, célibataires / mariés, masculin / féminin, paysans / bourgeois, etc.) et cherchent à résoudre les multiples tensions que celles-ci peuvent accumuler²². La violence n'est pas dans le jeu, elle est dans l'ordre social exprimé par le jeu qui légitime son recours pour marquer symboliquement les systèmes d'appartenance à un groupe déterminé. La raison de la soule est immédiate : elle code explicitement ce que les pratiquants sont et ce qu'ils doivent être. Dans ce système, la violence se présente surtout comme le moyen de rendre efficace un codage qui n'est pas produit par la soule mais bien par l'ordre social.

²⁰ J.J. JUSSERAND, *Les jeux d'exercice dans l'ancienne France*, B.N., 1893, cité par Jean-Michel FAURE, *Sport, culture et classes sociales*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Nantes, 1987, p. 81-82.

²¹ *Ibid.* p.114.

²² J-M. Faure rapporte à ce sujet les tensions accumulées entre les notables du Bourg de Pontivy et les paysans de Stival à l'aide d'un témoignage rédigé en 1824 par un chroniqueur P. Souvestre. Le notable (François) est rattrapé par le paysan borgne et édenté (Pierre) qui lui réclame la soule :

"- Tu es en Stival, bourgeois, dit-il, j'ai droit sur toi, donne-moi la soule,

- La voilà, lâche-moi à présent, chouan.

- Tu me dois encore quelque chose bourgeois,

- Quoi donc, chouan ?

- Ton œil hurla Pierre, et son poing s'abattit sur l'œil de François le fit jaillir de son orbite.

- Tu me dois encore tes dents.

Puis Pierre lui martela la tête à coup de sabot ... On le retrouva le lendemain. Il demeura borgne et idiot.", *Ibid.* p.130.

Moins d'un siècle a été nécessaire pour que la soule disparaisse, apparemment remplacée par le rugby. Mais il s'agit d'une apparence, et bien que les règles du jeu s'inspirent manifestement de la soule, le rugby n'obéit plus aux mêmes raisons et la violence n'exprime plus les rapports sociaux qu'on a décrits au-dessus. Le journaliste Richard Escot raconte sur le ton dramatique le décès d'un joueur intervenu au cours d'une rencontre opposant Perpignan à Quillan en 1927 :

"Le 20 mars 1927, Perpignan reçoit Quillan, dans une atmosphère de haine. « Un rugby de *muerte* », écrira Paul Voivenel, témoin de l'événement. Des interminables regroupements sortent des cris de vengeance. Les contacts sont autant d'agressions. Et de coups en coups, la mort survient au rendez-vous. Une mêlée s'effondre, une de plus. « J'étais juste à côté, se souvient Jean Bonnet. Un homme reste à terre, foudroyé. Il a sans doute reçu un coup sur la nuque. Vous savez comment ça se passait à cette époque ... » Il s'agit de Gaston Rivière, talonneur de Quillan. Transporté, inconscient, à la clinique la plus proche, il meurt deux jours plus tard, victime d'une fracture de la sixième vertèbre cervicale. Il avait vingt-six ans."²³

Tous les éléments sont réunis pour analyser cette rencontre dans les mêmes termes qu'une partie de soule, et la violence paraît soutenue par les rivalités entre deux fiefs voisins²⁴. Toutefois, l'intensité dramatique du récit rappelle qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles, et que la violence manifestée dépasse les limites de l'acceptable. La rencontre obéissait à des enjeux qui la dépassaient, et son caractère anormal apprend que ce n'est pas ce qu'on doit attendre d'une partie de rugby ordinaire. Comme pour l'escrime, les rapports sociaux n'ont plus leur place dans la pratique, et on doit les tenir à l'écart du jeu. La victoire d'un fief sur l'autre n'a pas d'importance, ce qui compte, c'est le jeu pour lui-même, pour sa beauté. Aussi, condamne-t-on les méfaits de la compétition qui déplace les enjeux en accentuant la concurrence entre les clubs. R. Escot reproduit le témoignage du rugbyman international Pierre Falliot sur la situation de 1924 : "*Le Championnat détruit l'esprit de club. Le titre national assure une plus-value de recettes pour les clubs. Pour avoir une forte équipe, il faut posséder de bons joueurs. Ceux-ci sont sollicités, des avantages sur lesquels je ne veux pas m'étendre leur sont offerts. Aussi changent-ils de club avec une facilité déconcertante*"²⁵.

Le rugby doit être joué pour lui-même, les enjeux connexes à sa pratique sont stigmatisés, ils n'ont plus de raison d'être. Ce constat symbolise la rupture entre les premiers jeux de soule, définis comme une sorte de jeu social, ou plutôt un jeu sur le social, que le rugby moderne a abandonné pour ne fonctionner que pour ses propres fins, selon ses propres finalités. Mais cette rupture n'est pas sans conséquence : le

²³ Richard ESCOT, *Rugby pro, histoires secrètes*, Editions Solar.

²⁴ Quillan se localise à trentaine de kilomètres à l'ouest de Perpignan.

²⁵ *Ibid.*

geste sportif, rendu à sa raison propre, appelle en effet un contrôle précis des conditions dans lequel il est effectué. Les usages du corps précédents produisaient leur sens en même temps que leur mise en scène et le contexte rituel assurait d'office les conditions de légitimité de leur réalisation. Avec l'autonomie progressive des pratiques sportives, la question du comment, c'est-à-dire des conditions qui permettent d'identifier le geste en tant que geste sportif, devient essentielle. Au rugby, l'interrogation porte surtout sur les manières de pratiquer le jeu : avec ou sans support financier, en tant qu'amateur ou comme professionnel.

Les luttes pour la définition des conditions à observer pour que le rugby obéisse à la raison qu'il s'est donnée, sont importantes. Elles expliquent notamment les réactions qu'a suscité la mort du joueur qu'on a décrit au-dessus, car le débat n'a pas porté seulement sur la violence mais aussi sur la professionnalisation de certains joueurs qui, aguerris aux affrontements physiques, mettent en danger ceux qui s'entraînent moins régulièrement, soit les amateurs. En 1929, l'International Board, chargé d'organiser le rugby international, avertit une première fois la fédération française et met en garde les dirigeants contre la mauvaise réputation du championnat de France, jugé trop professionnel et trop violent ; le rugby ne pouvait être pratiqué dans de telles conditions. Mais c'est de nouveau avec le club de Quillan que les rappels à l'ordre conduisent à l'exclusion de la France du Tournoi des cinq nations pour mettre fin aux spéculations financières réalisées lors des transferts de joueurs d'un club à l'autre. Un entrepreneur, Jean Bourrel, propriétaire d'une usine à chapeaux, installé à Quillan contacte en effet les plus grands joueurs de la région pour créer une grande équipe concurrente à celle de Perpignan. Un dispositif de dédommagement est mis en place pour libérer les rugbymen de leurs obligations professionnelles, et un système de publicité assure à la fois la pérennité de l'entreprise et du club²⁶.

Modeste champion de France de troisième série en 1922, Quillan parvient en finale contre Pau en 1928, et remporte le titre l'année suivante. Mais cette conquête soulève des protestations de la part des plus grands clubs qui dénoncent ces pratiques professionnelles et portent l'affaire auprès des fédérations britanniques, qui ont à charge de développer le rugby international. Les dirigeants de quatorze clubs, dépossédés des conditions d'accès au titre national, décident de quitter la Fédération française de rugby pour organiser leur propre challenge au sein de l'Union Française de Rugby Amateur (créée le 24 janvier 1931). Dans le même temps (le 2 mars 1931),

²⁶ Les tickets d'entrée au stade sont par exemple imprimés à l'effigie de l'entreprise. Par ailleurs, une description détaillée du personnage est proposée dans le livre de R. Escot. Riche entrepreneur, il possède également une écurie de chevaux de course, et intervient dans la vie politique locale en finançant par exemple la construction d'un pont (baptisé au nom de sa fille) dans le centre-ville pour enjamber l'Aude. Il affirmait enfin : "Je suis certain d'avoir plus de publicité commerciale en montant une équipe pour le titre de champion de France, qu'en placardant des affiches dans la région.", R. ESCOT, *Rugby pro...*, *supra*, note 20.

la France est exclue du tournoi des cinq nations en raison de son championnat professionnel. A terme, ces dirigeants souvent d'origine bourgeoise et emprunts des conceptions aristocratiques du sport amateur, auront officiellement raison du professionnalisme, sans toutefois enrayer définitivement le débat, ni épuiser les conditions de son émergence.

L'autonomisation des pratiques sportives a entraîné le refoulement général des raisons que l'ordre social imposait jusque là à travers les usages sociaux corps. Rapidement, les profits financiers qu'engendrait le développement de l'espace des sports, sont apparus comme le danger le plus menaçant de l'ordre sportif naissant. A la raison sportive, on opposait la raison économique, qui permettait de démontrer aisément qu'on pratiquait le rugby pour de l'argent et non plus pour son jeu, sa beauté. Mais le fait n'est pas limité au rugby, toutes les pratiques sportives qui parviennent à concentrer des flux d'argent sont sujettes aux mêmes critiques. Gérard Bruant rappelle par exemple dans une version anthropologique, que le développement des courses est soumis aux mêmes interrogations sur les conditions de pratique : les uns courent dans des compétitions dotées de fortes primes quand d'autres organisent un championnat amateur. A la clé, les mêmes enjeux sont activés : les rapports au corps soumis à la raison économique sont fortement stigmatisés par tous ceux qui prétendent à l'effort gratuit, sans raison. Cependant, l'intérêt économique était encore plus facile à dénoncer dans ses aspects matériels en montrant que le sport devait servir un intérêt supérieur, éloigné des contingences du monde physique. Paradoxalement, pour démontrer que les activités sportives n'avaient pour but qu'elles-mêmes, les défenseurs du sport amateur commencent à lui attribuer de nouvelles vertus puisées dans les registres de la spiritualité et de la culture ; du coup le sport s'inventait un nouveau but :

"L'effort a pour but de civiliser le corps, de le rendre sensible et intelligent. Celui-ci ne doit venir qu'en supplément du bien-être qu'il trouve dans l'effort. La course ne peut pas être une fin en soi. Elle ne fait qu'agrémenter les loisirs d'un *gentleman*, d'un homme instruit qui ne s'y adonne que pour se cultiver. Ce qui compte, c'est la manière de faire, le respect des formes qui classent l'individu.

Les professionnels sont traités, comme des individus qui s'adonnent à la religion du veau d'or. Ils dénaturent la haute portée des exercices physiques. Leurs motifs s'apparentent à la carotte placée devant l'animal pour lui faire réaliser des tâches subalternes. Les performances qu'ils réalisent ne leur appartiennent pas. Ces individus dépourvus d'autonomie se consacrent à une activité qui est vouée à disparaître, car elle n'est pas de nature à améliorer la race.²⁷"

²⁷ Gérard BRUANT, *Anthropologie du geste sportif. La construction sociale de course à pied*, P.U.F, 1992, p. 50-51, souligné par l'auteur.

3 - De nouveaux codages symboliques : la raison culturelle contre la raison économique

Le sport bien qu'autonomisé demeure une pratique sociale dont la particularité consiste à rendre cet aspect de moins en moins perceptible à mesure que les techniques sportives s'affinent et se caractérisent. Avec la lutte pour le contrôle des conditions d'autonomie des pratiques sportives, l'évaporation des raisons sociales immédiates n'épuise en rien les possibilités d'effectuer tout de même un codage symbolique des activités. Au contraire, la disparition d'un sens contrôlé par la tradition favorise l'émergence de nouvelles luttes pour le contrôle des significations à donner au sport. Par des voies indirectes cette fois-ci, les différents groupes sociaux qui composent la société moderne, s'opposent pour définir les manières légitimes de faire du sport en y investissant leurs propres rapports au monde social. Pour les uns, issus des milieux populaires, l'accès au jeu sportif passe par son financement intégral, qu'il soit ouvertement déclaré ou non, pour les autres, bourgeois, aristocrates, les gains deviennent répréhensibles. Dans tous les cas, les dirigeants qui le développent et l'encadrent se ressemblent : riches industriels comme au-dessus, bourgeois et aristocrates le pratiquent pour eux-mêmes sans argent, et le financent quand ils le font pratiquer.

La diffusion des pratiques corporelles et sportives ne fait pas référence à un modèle unique de développement. Pratiquement dès l'origine, les différentes classes sociales investissent dans celles-ci des usages du corps socialement marqués qui entretiennent des positions concurrentes dans l'espace des sports naissant. Les rapports au corps s'inscrivent dans des espaces sociaux aux intérêts divergents, et les luttes pour la définition légitime des conditions de pratiques sportives s'organisent autour de ceux-ci. Pour l'aristocratie, le sport est l'occasion d'affirmer toutes les dispositions de l'excellence : jouer au rugby, pratiquer le tennis sont des manières de démontrer ses qualités combatives en respectant un code corporel élaboré qui suppose maintien, élégance, respect de l'adversaire. Si la violence physique n'est plus sur le terrain, elle continue de s'exercer symboliquement à travers la réaffirmation implicite et constante d'appartenir à une élite, maintenant du même coup à l'écart tous ceux qui ne pratiquent pas ces activités. Aussi, le rituel de séparation ou de distinction n'est-il plus assuré dans le jeu, comme auparavant, mais par le jeu, puisque dans le même temps se développent des pratiques sportives spécifiquement populaires comme le football ou encore la gymnastique. Pour ces disciplines, les conditions de pratique n'appellent plus aux mêmes dispositions : le rapport au temps des travailleurs suppose des aménagements, des sacrifices particuliers pour accéder aux pratiques.

Pour se développer, le temps du sport doit parfois entretenir des relations étroites avec le temps de travail, et, comme au football, cette exigence contribue à

esquisser des liens structurels entre l'entreprise ou l'usine et la pratique d'un sport. Les coûts nécessaires au bon fonctionnement des clubs sont importants et appellent les investisseurs à engager leurs fonds propres, ce sont donc eux qui organisent les pratiques selon un modèle identique à celui adopté pour assurer le développement de leur entreprise. Cette remarque détermine une caractéristique du sport populaire : les patrons d'entreprises sont aussi les dirigeants des premiers clubs, et les footballeurs, pour les meilleurs d'entre eux, s'entraînent et jouent sur le temps de travail avec le consentement de leurs dirigeants comme le note J-M. Faure :

"Voici l'état d'esprit des bourgeois qui contrôlaient le sport. Leur but n'était pas d'encadrer ou de moraliser les classes populaires, mais de constituer la meilleure équipe possible. Luttant pour la prédominance de leurs entreprises, ils entendaient gérer leurs clubs de la même manière. Les comités directeurs s'efforcèrent de recruter des joueurs de premier ordre, à West Ham les ouvriers des forges sont rapidement remplacés par des joueurs qui ne sont issus ni du quartier, ni même de la région. On leur offre d'abord des emplois, on compense le manque à gagner lorsqu'ils doivent jouer au football et on les assure contre toute blessure. Et puis, rapidement on leur verse des salaires. Ce ne sont pas toutefois des salariés comme les autres. La vie privée des travailleurs commence lorsqu'ils sortent de l'usine. La vie entière du joueur est déterminée par son appartenance à l'équipe."²⁸

Ce développement n'est pas systématique à toutes les pratiques populaires - la gymnastique par exemple ne suit pas ces modalités -, mais il pose constamment la question du rapport économique aux activités sportives. Déclaré ou déguisé, le professionnalisme sportif se présente comme un élément constitutif de l'espace des sports, dès son origine. L'histoire s'efforce plutôt à retenir le modèle sportif bourgeois, mais elle tend également par là à imposer l'idée que l'ensemble du sport s'est développé sur les bases d'un amateurisme convaincu et partagé par tous les sportifs, plaçant aux confins de l'espace, les pratiques à caractère professionnel en tant qu'activités marginales. Pourtant, les débats sur le sport professionnel témoignent que les luttes pour une définition légitime des activités sportives sont engagées dès l'émergence des sports.

Le sport professionnel n'est *a priori* en rien contradictoire avec le sport amateur et pourrait en principe se présenter comme une alternative complémentaire au second. Mais la lutte pour le monopole des usages légitimes des pratiques sportives tend à radicaliser des positions rendues exclusives l'une de l'autre, et place en concurrence dans l'espace les tenants du professionnalisme contre les tenants de l'amateurisme. En devenant public, le débat donne lieu à des déclarations qui visent à condamner une pratique au profit de l'autre :

"On déclare une production d'amateur quelque chose qui ne peut jamais être déclaré mauvais, même s'il l'est, il sera supérieur à ceux de tous les professionnels puisque son auteur l'aura fait sans avoir appris, ce qui suppose au moins du génie. Pour le sportif, la crainte du

²⁸ Jean-Michel FAURE, *Sport, culture...*, *supra*, note 19. p. 215.

professionnel est le commencement de l'amateurisme mais on fait tout pour les égaux. L'amateurisme a simplement pour but de séparer soigneusement les gens comme il faut des voyous, de leur permettre de s'exercer entre égaux sans avoir à craindre la concurrence d'hommes du métier mieux entraînés."²⁹

Les premiers affrontements naissent ainsi de l'inégalité des chances de victoire dans les compétitions et produite par un meilleur entraînement des professionnels qui peuvent y consacrer un temps plus conséquent. Mais la quête de victoire n'est pas le seul apanage des classes populaires et la bourgeoisie entend aussi jouer le jeu très sérieusement, l'amateurisme ne rejette pas la compétition, il la conçoit autrement. Bien que les solutions apportées par celle-ci pour accéder à l'élite divergent d'un sport à l'autre, elles relèvent plus souvent d'une concurrence dans les manières de conquérir les signes d'une distinction sportive que d'une lutte de classes à proprement parler. L'autonomisation progressive de l'espace des sports n'a pas pour enjeu la victoire d'une classe sociale sur une autre, mais elle met dans le jeu des rapports au corps propres à chacune d'entre elles et qui s'expriment soit dans l'amateurisme, soit dans le professionnalisme.

Tout en se constituant, l'espace des sports produit dans le même temps des catégories indigènes qui déterminent le champ de toutes les positions possibles et pour lesquelles bourgeois, aristocrates comme ouvriers investissent leur sens particulier du jeu. Il reste que "professionnel" comme "amateur" composent une opposition fondamentale de l'espace et sur laquelle les dirigeants sont tenus de prendre position fermement. Aussi la bourgeoisie qui pratique le sport à sa manière, se divise en deux quand il s'agit de l'encadrer et fournit par là même un terrain à toutes les justifications idéologiques possibles. Parti empiriquement des conditions matérielles d'accès à la pratique, le débat sur l'amateurisme (ou le professionnalisme) fait l'objet d'une récupération quasi philosophique en mobilisant des théories sur la nature humaine et les valeurs fondamentales d'une société. Alors que certains pratiquaient le sport, d'autres se chargeaient en leur nom de le penser et de lui attribuer du sens.

Le professionnalisme sportif est le plus souvent corrélé au développement du sport en général. S'il se trouve régulièrement marginalisé, c'est qu'il nourrit un paradoxe particulier à la constitution de l'espace des sports. Le sport professionnel est promu par des dirigeants d'origine sociale proche de ceux qui le combattent et pratiquent le sport en amateur. Ceux qui ont investi dans les clubs de football, parié sur les courses et entretenu les coureurs professionnels sont en position de concurrence par rapport aux défenseurs du sport amateur. Le débat reste confiné au sein d'une élite où s'affrontent des conceptions opposées qui déterminent les manières

²⁹ W. de PAWLOWSKI, Editorial, *l'Auto* du 24 février 1901, cité par Gérard BRUANT, *Anthropologie...*, *supra*, note 24. p.51.

de pratiquer les activités physiques. Sans en être dépossédé, les classes populaires ne participent bien souvent au débat qu'en pratiquant, en exprimant corporellement le sens de leur activité. Kenneth Sheard et Eric Dunning en font également la remarque dans leurs travaux sur la séparation du rugby amateur (le rugby à XV) et du rugby professionnel (le jeu à XIII) dans l'Angleterre de la fin du XIX^{ème} siècle. La concurrence au sein des fractions dominantes pour développer la pratique menace l'élite des *public schools* d'où sortait le rugby, et la contraint à rationaliser "l'ethos amateur³⁰" pour affirmer une position fragilisée. Les auteurs terminent leurs recherches sur cette conclusion :

" ... les élites des *public schools* du 19^e siècle, bien qu'encore puissantes et prospères, furent moins indépendantes et moins sûres d'elles-mêmes. Elles dominèrent une société en voie d'urbanisation et d'industrialisation rapides, et elles étaient divisées en une composante bourgeoise et une composante d'aristocratie et de *gentry* entre lesquelles il y eut des tensions importantes. Elles furent également soumises à la pression de certaines fractions de la bourgeoisie qui n'avaient pas fréquenté les *publics schools* et n'étaient pas intégrées aux élites nationales dirigeantes et, de plus en plus aussi, à la pression des classes laborieuses.

Cette élite des *public schools* qui régnait sur cette société urbaine et industrielle complexe caractérisée par des réseaux d'interdépendance larges et en voie d'extension était donc soumise à de multiples pressions, et l'insécurité - relative comparativement à ce qu'avaient connu la *gentry* et l'aristocratie du 18^e siècle - qui en résultait eut deux conséquences principales dans le sport : elle conduisit les membres de cette élite à formaliser une idéologie explicite du sport - l'ethos amateur -, mais en même temps elle signifiait qu'il leur était impossible de se conformer eux-mêmes à cet idéal. Ainsi, les tensions sociales de l'insécurité engendrées par leur situation sociale concurrentielle les amenèrent à jouer en privilégiant le sérieux plutôt que le plaisir, et à être plus attachés à leur identité de sport "virils" et "*gentlemen*" qu'à leur conception des sports comme "fin en soi".³¹

Sans raison sociale apparente, l'autonomisation des pratiques sportives permet à toutes les fractions sociales d'entrer en concurrence pour définir les manières légitimes de pratiquer le sport en y investissant leurs propres conceptions du monde. Lentement, la question sur les conditions d'accès se substitue à un débat sur la raison du sport qui détermine ces conditions. Le débat radicalise les positions car l'argent ne peut être compatible avec l'ethos amateur. Pour faire obstacle à la raison économique, les défenseurs du sport amateur se cherchent une raison supérieure. En France, elle prend une forme culturelle qui donne à l'amateurisme une finalité éducative et pédagogique. L'aristocratie et une partie de la bourgeoisie trouvaient là un motif dont

³⁰ Les auteurs définissent l'ethos amateur avec trois caractéristiques principales : "... pour pouvoir être désigné par le nom de sport, une activité devait au minimum posséder l'ensemble des attributs normatifs et comportementaux suivants :

1 - La poursuite de l'activité en tant que "fin en soi", c'est-à-dire simplement pour le plaisir qu'elle procure, avec minimisation corrélative de la lutte ayant pour objectif la victoire.

2 - La retenue (l'auto-contrôle) et, par dessus tout, la dissimulation de l'enthousiasme dans la victoire et du désappointement dans la défaite.

3 - La norme du *fair-play*, i.e., une égalisation des chances de gagner entre les équipes rivales avec un respect volontaire des règles et attitude chevaleresque de "rivalité amicale" envers les adversaires." Kenneth SHEARD, Eric DUNNING, "La séparation des deux rugbys", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°79, septembre 1989, p. 100.

³¹ *Ibid.* p. 106-107.

on ne pouvait contester la valeur : il s'agissait de former le citoyen de la République, et le sport dans son acception désintéressée garantissait une moralité difficile à mettre en doute et cantonnait par là même les professionnels dans un espace marchand qu' on pouvait toujours suspecter de perversion.

En France, la radicalisation des positions participe à l'invention de raisons que le sport n'avait pas encore. Culturelle contre économique, elles tendent du même coup à reléguer le système des performances sportives au second plan. La performance pour elle-même induit des comportements trop éloignés des valeurs que cherchent à défendre ceux qui promulguent le sport en y assurant leur propre position. Elle devient dangereuse quand le sportif ne cherche qu'elle, sans être immorale, elle est amoral. G. Bruant remarque que "les représentations du corps s'insèrent également dans des systèmes philosophiques qui font du geste sportif un champ traversé par des enjeux anthropologiques"³². Les défenseurs de l'amateurisme deviennent aussi les défenseurs de la morale sportive et mettent en garde contre les dérives d'un sport qui ne servirait à rien et contre les tentations de la performance qui transforme l'homme en surhomme nietzschéen. A l'ouverture des Jeux Olympiques d'Anvers de 1920, on rappelait à tous les athlètes que :

"Les exercices du stade ne sont pas des jeux vaniteux et stériles : ils sont une école. Si l'on veut que ce jeux pacifiques ne soient pas la traduction brutale, orgueilleuse de la conception nietzschéenne de la vie, il faut qu'ils soient - et nous devons qu'ils soient - une œuvre d'éducation sociale à l'intention des nations civilisées. Vous courez, vous luttez, vous vous battez, c'est bien, c'est beau, je vous bénis et vous admire. Mais dites-vous qu'il y a mieux : montez plus haut, bridez vos instincts, domptez en vous la bête humaine, transportez dans votre vie de tous les jours votre esprit de discipline, de loyauté et de mesure envers vos frères, et votre vertu alors vaudra à chacun une couronne de gloire qui ne se fanera jamais".³³

Les inventeurs de la raison culturelle tiennent leur formule : le sport est l'école de la vie, les athlètes doivent y apprendre le lot de difficultés qu'elle réserve sans renoncer à ses vertus face aux échecs répétés. Avec cette formule, le sport français se trouve une raison éducative et culturelle qui lui prête une mission vertueuse, la formation du citoyen, et que le mouvement olympique achève de légitimer. Mais avec lui, la conquête de l'autonomie du sport prend une tournure particulière en France car la performance n'est méritoire qu'à la condition de servir une cause qui lui est étrangère.

L'autonomisation des pratiques sportives

³² Gérard BRUANT, *Anthropologie...*, *supra*, note 24. p.212.

³³ *Ibid.* p.213.

Etude d'un cas particulier : la boxe professionnelle

Tous les sports n'obéissent pas aux règles de l'amateurisme. Toutefois, la conquête de leur autonomie passe le plus souvent par des étapes identiques, même lorsqu'ils sont reconnus professionnels. Le développement de la boxe anglaise, qu'on affine régulièrement aux pugilats des Olympiades antiques, montre à ce titre qu'il répond à des principes d'autonomisation identiques aux sports amateurs. Tout montre en effet que le professionnalisme, devenu la modalité de pratique dominante pour la boxe, est le résultat de transformations qu'on a déjà montré plus haut, mais dont le rapport de force a tourné cette fois-ci à la faveur d'un dispositif de codage soutenu principalement par les classes populaires et opposé à celui que pouvaient proposer l'aristocratie et une fraction de la bourgeoisie. Sans refaire l'histoire exhaustive de la boxe professionnelle, l'observation des étapes les plus importantes de son expansion permet de repérer les cadres d'une analyse en trois temps comme au-dessus caractérisés d'abord par l'autonomisation du geste sportif, puis par la maîtrise de ses conditions de production, et enfin par son dispositif de codage particulier.

Autonomisation du geste sportif : la fin du pugilat antique et les mésaventures de Tom Sayers.

Comme pour l'escrime et le rugby, la compréhension des rapports à la violence est féconde pour observer la rupture que consomme la formalisation de la boxe, en tant que pratique sportive par rapport à son parent généalogique, le pugilat antique. Au-delà des similitudes évoquées par le combat corps à corps et l'usage des poings pour atteindre l'adversaire, le pugilat se distingue du second par le système de légitimation symbolique de la violence qu'il admettait. Les récits d'Homère rapportent dans le livre 23 de l'Iliade³⁴, le combat qu'Epeios, inventeur du Cheval de Troie, livre à son adversaire Euryalos. Entièrement nus, les mains recouvertes de lanières de cuir (caestus), les combattants ne s'arrêtent qu'avec l'effondrement de l'un d'entre eux. Mais, le combat n'est pas un jeu, comme on l'entend aujourd'hui, et J-M. Faure note que : "Jusqu'à cette époque, les jeux sont indissociables de la guerre. Ils constituent une procédure ritualisée de résolution des conflits. Les jeux rappellent l'unité de l'Hellade, la possibilité de maintenir les tensions et les antagonismes dans certaines limites."³⁵

³⁴ Homère, *L'Iliade*, Flammarion, 1965.

³⁵ Jean-Michel FAURE, *Sport, culture...*, *supra*, note 19. p.69.

Le 17 avril 1860, l'anglais Tom Sayers affronte dans un violent combat l'américain John Heenan, et Michel Chemin et Gilles Lanier qui retracent l'histoire de la boxe relatent l'aventure dans ces termes :

"Le premier coup, lâché par Heenan, envoie son adversaire à terre. Au septième round, Tom Sayers se fracture l'avant bras et, au suivant, c'est l'Américain qui se casse la main droite. Au vingtième round, le visage tuméfié, tous deux ont plus l'air de pochards sortant d'un pub que de fringants sportifs. [...] Au trente-septième round, Tom Sayers est au bord du naufrage. Sept fois, il est envoyé à terre et chaque fois il se relève. La flotte anglaise prend l'eau et les abords du ring prennent des allures de veillée funèbre. La majorité des paris se sont portés sur Sayers et on fait le compte de l'argent perdu, car il ne fait plus doute que Heenan va l'emporter. En intervenant pour interrompre un combat interdit, la police proclame de fait le match nul, lançant une bouée de sauvetage bienvenue parmi les parieurs malchanceux."³⁶

Tout est réuni dans l'aventure pour en faire un récit homérique, et la violence est légitimée par l'importance des enjeux : plus que les protagonistes, c'est l'Angleterre victorienne et le Nouveau Monde qui confrontent leur puissance et leur domination. Pourtant la rupture est bien là : les combats de boxe sont interdits en Angleterre depuis 1743 et en Amérique depuis 1816, car on les juge trop violents. Prisés dans les milieux populaires, les combats clandestins sont financés par les milieux mondains, qui affectent en public de ne pas connaître leur existence. Mais la violence n'a plus de raison d'être, et les autorités interviennent quand les débordements menacent l'ordre public, ce qui compte, ce sont les paris et les enjeux sportifs qui les sous-tendent.

La raison du pugilat était la régulation pacifique de conflits guerriers qui justifiait l'intervention de la violence dans des circonstances codifiées, et dont les significations dépendaient directement de la mise en scène rituelle du combat. Celle de la boxe ne justifie plus la violence extrême, ses enjeux sont circonscrits dans un espace proche des pratiques sportives et le combat commence à obéir à des règles précises que les boxeurs élaborent progressivement eux-mêmes. Bien qu'interdite au XIX^{ème} siècle, la boxe trouve lentement sa légitimation dans sa mise en scène spectaculaire où la valeur athlétique des combattants prend une part de plus en plus prépondérante dans le système des paris.

Une maîtrise des conditions de production : les apports de l'aristocratie

³⁶ Michel CHEMIN, Gilles LANIER, *La boxe dans son siècle*, La sirène 1991, p.35.

Pour que la boxe intègre le système des sports, et se libère de l'interdiction officielle qui pénalisait son expansion, elle devait s'affranchir des excès de violence qui la caractérisaient trop souvent, et montrer la valeur des affronts dans un cadre codifié pour ne pas porter préjudice à l'intégrité physique des athlètes. Pratiquée clandestinement quand elle soutient des paris, la boxe connaît également l'affection d'une fraction de l'aristocratie anglaise qui parvient à lui donner une légitimation en formalisant des règles de conduite irrégulièrement observées dans les combats improvisés. Au XVIII^{ème} siècle déjà, la boxe est présentée comme un support complémentaire de l'escrime dans les cercles aristocratiques³⁷, mais ce n'est qu'à partir du XVIII^{ème} siècle qu'on voit apparaître l'observation de règles préventives (intervention de soigneurs, présence d'arbitres, etc.) entérinées par l'Académie de boxe de Londres. En 1867, l'usage des gants de boxe devient systématique, les dimensions du ring sont délimitées, le rôle de l'arbitre précisé, le chronométrage fixé, dans un règlement signé par le marquis de Queensbury.

L'auteur véritable du règlement se nomme pourtant John Graham Chambers. Journaliste de son état, il sollicite le marquis, amateur reconnu de boxe, pour légitimer un code de conduite qu'il n'est pas en mesure de faire reconnaître publiquement par ses seuls moyens. La boxe populaire demeure incontrôlée et verse dans la clandestinité, mais l'aristocratie, la pratiquant elle-même, lui apporte une caution auprès des promoteurs du sport. En 1904, elle figure au programme des jeux olympiques de St Louis (U.S.A.) comme sport amateur. Longtemps interdite par les autorités politiques, elle pénètre l'espace des sports en reléguant la brutalité des affrontements au second plan derrière la beauté d'un combat qui exige désormais maîtrise de soi, et préparation physique intense. Là encore, l'amateurisme soutenu par l'aristocratie fournissait les moyens d'exercer un contrôle sur les manières dont la boxe devait se pratiquer. En se conformant à ces manières, les boxeurs professionnels profitaient d'un élan d'origine aristocratique : ils n'avaient plus de raison pour rester clandestins, ils étaient devenus sportifs,

Un nouveau dispositif de codage symbolique : Tyson, l'enfant du Brooklyn.

³⁷ On prête par exemple l'expression "escrime des poings" à l'aristocrate James Figg, épéiste réputé qui initia la boxe dans les cercles d'escrime.

Réhabilitée en tant que pratique sportive à part entière par l'aristocratie, la boxe n'a pas pour autant neutralisé comme dans les sports précédents, les aspirations d'une partie des athlètes, décidés à combattre en professionnels. Cette particularité doit beaucoup aux manières dont les boxeurs effectuent le codage de leur activité, selon des modalités restées proches du marché du spectacle et des avantages économiques qui lui sont liés. Légitimée un temps par l'aristocratie, la boxe n'a cependant jamais perdu le pouvoir attractif qu'elle exerçait auprès des classes populaires, et les conceptions aristocrates du sport sont restées minoritaires sans réellement concurrencer le modèle libéral. Dans l'imaginaire collectif, la boxe était née dans la rue, elle devait y rester, clandestine ou non. Sa reconnaissance publique n'a fait que renforcer l'idée auprès des adeptes qu'elle était un spectacle légitime qui méritait bien l'intérêt qu'on lui portait. En 1920, le premier "combat du siècle" oppose à Jersey City (Etat-Unis), l'Américain Jack Dempsey au Français Georges Carpentier. L'organisateur Tex Rickard a fait construire une halle destinée à accueillir les 90 000 spectateurs³⁸. Les recettes enregistrées lui permettaient de doter l'épreuve d'une récompense de 300 000 dollars pour le gagnant, et 200 000 le perdant, le spectacle de la boxe trouvait son public et ses managers pour développer ses intérêts.

Associée à l'engouement populaire, la boxe professionnelle produit ses héros qui incarnent pour la plupart la victoire des classes dont ils sont issus. Les investissements dans sa pratique sont à la mesure des luttes sociales qu'ils mènent à travers elle. Outre les problèmes raciaux, manifestes aux Etat-Unis, les boxeurs professionnels soulignent les écarts que produit le monde social entre les classes aisées et ceux de condition modeste. Mike Tyson incarne l'un de ces héros en provenant du Brooklyn, le quartier pauvre de New York habité principalement par la population noire. A 22 ans, il est sacré champion du monde des poids lourds et amasse une fortune inégalée dans le monde de la boxe. Ses démêlés judiciaires de 1991³⁹ n'altèrent en rien son pouvoir de représentation des catégories les plus pauvres des Etats-Unis. A sa sortie de prison en 1994, ses combats continuent d'enchanter un nombreux public d'adeptes. Comme le remarque Loïc Wacquant dans ses travaux ethnographiques, la boxe repose sur la formation d'un capital corporel que les fractions les plus démunies entretiennent aussi pour leur survie⁴⁰, et Marvin Marvelous Hagler autre héros de la boxe le disait en ces termes : "S'ils ouvrent

³⁸ On estime qu'ils étaient probablement plus près de 120 000.

³⁹ Il est condamné pour viol en août 1991.

⁴⁰ Loïc J.D. WACQUANT, "Corps et âme, notes ethnographiques d'un apprenti-boxeur", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, n°80, p. 34-67.

mon crâne chauve, ils trouveront un énorme gant de boxe. C'est tout ce que je suis. C'est ma vie"⁴¹.

⁴¹ Cité par Michel Chemin, Gilles Lanier, *La boxe...*, *supra*, note 33. p.10.

2 - UNE SPECIFICITE FRANÇAISE : LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

Son plus grand mérite (Pierre de Coubertin) est d'avoir promu le sport au rang de valeur universelle et d'avoir doté le Mouvement olympique de la théorie et de la pratique sans lesquels il n'aurait pu se développer. Il faut rechercher les bases de l'olympisme dans l'humanisme classique ...

*Juan-Antonio Samaranch,
Président du Comité International Olympique.⁴²*

1- Une consécration institutionnelle de l'amateurisme

Les formes de radicalisation des positions amateur et professionnel sont associées à travail de réinterprétation des pratiques physiques destinées à mettre le sport au service d'une cause utile. La concurrence entre deux manières de faire du sport est doublée d'une concurrence entre les raisons pour lesquelles on peut le pratiquer légitimement. Cette lutte conduit indirectement à ne plus défendre précisément les intérêts du sport, mais à défendre les intérêts de ceux qui cherchent à le développer en fonction des rapports que ceux-ci entretiennent au monde social qui les entoure. Progressivement le sport français se définit beaucoup plus par des enjeux qui lui sont externes que par la performance, et plus particulièrement par des enjeux politiques portant autour de la formation du citoyen.

Le développement des courses athlétiques illustre bien ce propos avec les premières définitions de l'amateurisme qu'il provoque. Les courses sont encadrées simultanément par deux clubs concurrents de la capitale, le Racing Club de France (R.C.F.)⁴³, et le Stade Français dès 1882. Tous deux mettent fin aux courses improvisées en leur donnant un cadre structuré par des règlements précis⁴⁴. Mais ce n'est qu'en 1884 que commence le véritable travail de définition de l'amateurisme avec

⁴² Tiré de Pierre de COUBERTIN, Juan-Antonio SAMARANCH, *Esprit Olympique*, L'esprit du Temps, 1992, p. 65.

⁴³ Le nom du club était initialement le Racing Club. Ce n'est que plus tard, qu'on lui a ajouté la référence nationale pour éviter les confusions avec un second club qui portait le même intitulé à Bruxelles.

⁴⁴ L'histoire rapporte que le Racing Club de France naît suite aux courses effrénées que de jeunes élèves des lycées Condorcet, Rollin et Monge se livraient dans le grand hall de la Gare St Lazare. Le succès de ces courses les amenèrent à constituer le club en 1882. Jean TOUSSAINT FIESCHI, *Histoire du sport français, de 1870 à nos jours*, Editions PAC, 1983.

l'arrivée de Georges de Saint-Clair à la présidence du club. Né à Genève, élevé en Angleterre, G. de Saint-Clair est issu de l'aristocratie et entend développer le sport selon le modèle amateur anglais. En formalisant les courses et leurs règlements, le nouveau président situe ses intentions : "Ne pourra être admis membre du Racing Club quiconque aura pris part à une course publique dotée d'un prix en espèces⁴⁵". Les règlements refoulent les profits économiques à la marge, mais l'amateurisme n'y est pas encore défini avec précision, et les objectifs que se fixent G. de Saint-Clair continuent de privilégier la performance sportive en rappelant que le R.C.F. est "une société ayant pour but la pratique de tous les exercices propres à développer les forces physiques"⁴⁶. La notoriété du club se construit autour de sa capacité à rassembler des athlètes performants au niveau international⁴⁷ et à organiser des compétitions prestigieuses telles que la première Réunion internationale de 1886 où sont invités trois grands clubs européens très influents⁴⁸.

Ce n'est qu'à partir de 1889 que les sports athlétiques radicalisent l'exclusion des coureurs professionnels avec la création de l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques (U.S.F.S.A)⁴⁹ que contrôle encore G. de Saint-Clair. Cette fois-ci les statuts sont précis et l'amateurisme est associé au "gentleman" et au mode de vie qui lui convient : "Est amateur tout gentleman qui n'a jamais pris part à un concours public ouvert à tout venant ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement ; ou avec des professionnels pour un prix ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement, ou qui n'a jamais été à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur d'exercices de ce genre comme moyen d'existence."⁵⁰ . Avec la définition précise de l'amateurisme, le sport échappe lentement à sa raison et s'appuie de nouveau sur un ordre social, où la cause du "gentleman" s'est substituée au "développement des forces physiques". Mais l'amateurisme prend un nouvel essor lorsque Pierre de Coubertin prend le secrétariat général de l'U.S.F.S.A. à la place de G. de Saint-Clair en 1890. Ses efforts en faveur du développement des activités physiques à l'école lui valent une reconnaissance importante dans le milieu sportif⁵¹. Soutenu par la grande notoriété de l'U.S.F.S.A., il fait dériver les conceptions du sport

⁴⁵ Cité par J. TOUSSAINT FIESCHI, *ibid.*, p. 15.

⁴⁶ Cité par J. TOUSSAINT FIESCHI, *ibid.*, p. 15.

⁴⁷ J. Toussaint Fieschi rapporte par exemple que deux athlètes français Henry Laborderie et Henry Pascal remportent contre toute attente les courses organisées par le club de Bruxelles. *Ibid.* p. 15.

⁴⁸ Les trois clubs sont l'Amateur Athletic Club, le Running Club de Bruxelles ainsi que le club concurrent du Stade Français.

⁴⁹ L'U.S.F.S.A. qui regroupe tous les clubs chargés du développement des sports athlétiques, est créée le 31 janvier 1889.

⁵⁰ Statuts et règlements de l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques, 1889. Cité par J. TOUSSAINT FIESCHI, *L'histoire...*, *supra*, note 41. p. 17.

⁵¹ Avec le comité Jules Simon, P. de Coubertin œuvre pour une réforme de l'enseignement pour intégrer l'éducation physique et sportive dans les programmes. Cette réforme est engagée précisément à partir de 1890.

amateur vers des fins plus démocratiques en présentant les activités physiques comme un instrument de liberté et d'émancipation du sujet⁵².

L'amateurisme se présente comme une catégorie indigène de l'espace des sports, mais ses justifications philosophiques puisent depuis P. de Coubertin largement dans les thèmes d'une réflexion globale sur les conditions de progrès de l'humanité et apparaît comme le produit d'un travail de réflexion sur la définition politique du citoyen. Eduquer le peuple, parfaire sa formation intellectuelle et civique ont été les sujets récurrents des gouvernements de la Troisième République, et sont présentés comme les instruments primordiaux de la démocratie. Le sport amateur refusait le principe de son inscription au sein de relations strictement marchandes, et s'affichait du même coup dans la mouvance socio-politique ambiante en se revendiquant également comme un instrument d'émancipation et de liberté pour les citoyens. A l'image d'une partie des intellectuels devenue dominante au début du siècle et disposée à distribuer au peuple les instruments de son élévation spirituelle et politique, une part des dirigeants sportifs justifie l'amateurisme dans cette même perspective. Dans ce contexte, l'œuvre de Pierre de Coubertin figure probablement le mieux cette idée dans la mesure où son projet de "rénovation" des jeux olympiques se réfère constamment à ce cortège idéologique fondé sur le progrès de la condition humaine au sens large. Bien qu'il ne se soit pas imposé uniformément et en un seul temps, ce projet consacre cependant toutes les valeurs de l'humanisme à travers un idéal de paix, "un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, et le respect des principes éthiques universels"⁵³.

Le projet de P. de Coubertin, présenté comme le principal artisan de la "rénovation des jeux" à la fin du siècle précédent⁵⁴, s'inscrit dans un contexte idéologique relevant en France d'une aspiration politique générale à stabiliser définitivement le régime républicain et à le fonder comme le modèle universel du fonctionnement de la démocratie. Les instabilités du régime français sont accompagnées à la même période sur le plan international par de nombreux redécoupages et réorganisations géographiques, effectués le plus souvent sur le mode

⁵² On notera que G. de Saint-Clair s'est opposé régulièrement à P. de Coubertin. Son éviction au secrétariat général de l'U.S.F.S.A. fait suite à une concurrence entre les deux personnages pour le développement des activités physiques. Ainsi G. de Saint-Clair s'est-il rallié à la "ligue nationale de l'Education physique", organe officiellement déclaré concurrent du Comité Jules Simon et créé par Pascal Grousset. Cette concurrence est essentielle pour comprendre comment l'U.S.F.S.A. s'opposera en 1900 à l'organisation des Jeux Olympiques sur le site parisien.

⁵³ Tiré de la *Charte Olympique* reproduite plus loin.

⁵⁴ Les jeux sont rétablis le 23 Juin 1894 à la suite du grand Congrès qui marque la création du Comité International Olympique. Les premiers jeux ont lieu en 1896 à Athènes en l'honneur des jeux antiques.

de conflits nationaux et internationaux, qui témoignent des difficultés réelles à imposer un modèle politique de gouvernement puissant⁵⁵.

La doctrine olympique, rédigée sous la forme d'une charte dès 1914, et officialisée définitivement en 1921, émerge dans des conditions de grande fragilité des relations internationales, à une période où l'équilibre entre les puissances nationales est en perpétuelle redéfinition. La volonté insistante de P. de Coubertin pour restaurer les jeux à l'aide d'un comité totalement indépendant des Etats, doit être replacée dans ce contexte précis pour comprendre comment la vocation pacifique⁵⁶ attachée au mouvement renvoie plus globalement à un idéal de démocratie politique qui parviendrait à s'imposer comme un modèle universel. P. de Coubertin s'appuyait sur un point de vue positiviste propre à l'époque⁵⁷ qui accordait au progrès scientifique une grande place pour l'évolution sociale :

Il est évident que le télégraphe, les chemins de fer, le téléphone, la recherche passionnée de la science, les congrès, les expositions ont plus fait pour la paix que tous les traités et toutes les conventions diplomatiques. Eh bien ! J'ai l'espoir que l'athlétisme fera plus encore. Ceux qui ont vu 30 000 personnes courir sous la pluie pour assister à un match de football ne trouveront pas que j'exagère. Exportons des rameurs, des coureurs, des escrimeurs : voilà le libre échange de l'avenir, et le jour où il sera introduit dans les mœurs de la vieille Europe, la cause de la paix aura reçu un nouvel et puissant appui⁵⁸.

Il demeure que l'amateurisme, qui figurait à l'origine la condition nécessaire du mouvement olympique, est fondé sur une finalité qui lui reste externe comme l'annonce clairement la Charte Olympique : "Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, ...".

⁵⁵ La fin du siècle précédent et le début du XX^{ème} siècle se caractérisent en effet par une grande instabilité politique à l'échelle internationale qui se perçoit au travers des multiples tentatives que les nations les plus puissantes réalisent pour imposer leur propre modèle. En Europe, l'Empire allemand est proclamé en 1870 sous Bismark à la suite de la conquête de l'Autriche puis de l'Alsace-Lorraine. La Grande Bretagne dont le gouvernement alterne entre conservateurs (B. Disraeli), libéraux (W. Gladstone) et unionistes (J. Chamberlain), développe sa politique impérialiste à l'origine de multiples conflits (Fachoda 1898, guerre de Boers 1899-1902). En Espagne entre en 1868 et 1923, monarchies et républiques se succèdent à grand rythme, alors que la guerre perdue contre les Etats Unis (1898) entraîne la perte de Cuba, des Philippines, et de Porto Rico. Outre Atlantique, les Etats-Unis en plein essor industriel autour des années 1900, pratiquent une politique interventionniste radicale et multiplient ses actions internationales (Cuba, Porto Rico, Philippines (1898), Panamá (1914), Mexique (1914), Haïti (1915). Concernant le régime politique français, l'histoire complexe de la Troisième république fournit assez d'éléments pour montrer les incertitudes de l'espace de politique. Sur le thème : Jean-Marie MAYEUR, *Les débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Editions du Seuil, 1973, et aussi Madeleine REBERIOUX, *La République radicale ?, 1898-1914*, Editions du Seuil, 1975.

⁵⁶ Les principes fondamentaux de l'esprit olympique sont définis dans la charte olympique en 7 articles reproduits à la fin de ce chapitre.

⁵⁷ Auguste COMTE donne ses "cours de philosophie positive" entre 1842 et 1850. Il définit ses conceptions dans *Discours sur l'esprit positif* en 1844.

⁵⁸ Pierre de Coubertin, discours prononcé à la Sorbonne en novembre 1892 pour le cinquième anniversaire de l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques (U.S.F.S.A.) dont il est le secrétaire général. Cité par Guy LAGORCE, Robert PARIENTE dans *La fabuleuse histoire des Jeux Olympiques*, Editions O.D.I.L. 1984, p. 32-33. (3ème édition).

2 - Un universalisme franco-français

Les Jeux Olympiques consacraient l'amateurisme. Toutefois, on doit rompre avec la vision historiciste qui tend à faire de P. de Coubertin un visionnaire extraordinaire, qui avait vu et su imposer un projet grâce à une obstination sans limites que le mouvement sportif ne lui reconnaîtra qu'ultérieurement. La rénovation des Jeux s'est heurtée à plusieurs contradictions et s'inscrit dans un contexte historique complexe. Avec l'autonomie relative de l'espace des sports, les biographies sur P. de Coubertin ainsi que l'histoire de son projet ne sont souvent restituées que dans la perspective de reconstituer une histoire générale du sport, homogène et univoque. Il ne s'agit pas de discuter ici de l'importance et du poids de la rénovation des jeux dans cette histoire, mais de montrer que les propriétés charismatiques de P. de Coubertin sont aussi le fruit d'une reconstruction historique ordonnée principalement par le mouvement sportif. A l'inverse, les historiens de la Troisième République mentionnent rarement ce personnage, dont l'œuvre s'est pourtant largement inspiré des mouvements sociaux et politiques qui caractérisent la période 1900. Pour comprendre le projet de P. de Coubertin, on doit rompre avec l'idée que les jeux olympiques rénovés se sont imposés comme la conséquence évidente de la naissance du sport du moderne, et montrer que leur esprit marquait également l'empreinte d'un mouvement plus général caractérisé par la formation du champ intellectuel français⁵⁹.

Les premiers jeux n'ont pas eu le succès qu'on leur connaît actuellement, et ceux de Paris en 1900 se sont particulièrement heurtés à une vive opposition. Bien qu'on prête cet échec à la concurrence constituée par l'Exposition Universelle qui eut lieu à la même époque et au même endroit⁶⁰, les résistances proviennent beaucoup plus

⁵⁹ Dans la même perspective, on notera que plusieurs tentatives de rénovation des jeux ont eu lieu en Grèce entre 1859 et 1889, tentatives que le chercheur américain David C. Young rappelle en s'interrogeant sur les raisons de leur absence dans la mémoire collective ("I call them the "lost Olympics" because no one today knows anything about them. Even the Greeks have forgotten"). En outre, David C. Young mentionne que ces efforts de rénovation cristallisaient déjà une opposition entre amateurisme et professionnalisme. Les jeux, restaurés une première fois en 1859 prévoient en effet pour la seconde édition de 1870 l'attribution de prix conséquents pour les vainqueurs. L'évènement rencontre un grand succès et le public est estimé à 30 000 spectateurs, mais il reste tout de même controversé par certains, et particulièrement par le Grec Ioannou, influent professeur d'université, qui y dénonce le professionnalisme ambiant ("Some laboring men had scarcely pried away from their wage-earners' job, and, for the most part, for the money price"). L'opposition tourne à la faveur des défenseurs de l'amateurisme qui en 1875 organisent la troisième édition des jeux où les participants sont obligatoirement amateurs, c'est-à-dire définis par leur strict appartenance à l'élite sociale et culturelle (la classe ouvrière ne peut être amateur), entraînant du même coup une désaffection générale des athlètes comme du public que la presse ne manquera pas de relever. Comme le note David C. Young, les jeux étaient condamnés à disparaître dès leur naissance ("the games were stopped almost before they began"). David C. YOUNG, "How the Amateurs Won the Olympics", in *The Archeology of the olympics. The Olympics and other festivals in Antiquity*, University of Winsconsin Press, 1988, p. 55-75.

⁶⁰ L'Exposition Universelle de 1900 est en effet tenue à Paris autour du site de la Tour Eiffel. Les observateurs ont estimé le nombre de visiteurs à 50 millions contre 16 millions à l'exposition de 1878 et 32,3 millions à celle de 1889 qui eurent également lieu à Paris. Toutefois, on émet ici l'hypothèse que les jeux de

du mouvement sportif représenté principalement par l'U.S.F.S.A.⁶¹ dont l'influence était importante pour l'expansion et la promotion du sport en France. Les dirigeants de l'U.S.F.S.A. ne cautionnent effectivement pas les jeux de Paris et s'en désolidarisent contraignant P. de Coubertin à démissionner du poste de secrétaire général qu'il occupait depuis 1890⁶². L'esprit que le rénovateur des Jeux souhaitait insuffler au sport ne s'accommodait pas des aspirations d'une fraction des dirigeants sportifs : cet esprit participait à un débat qui se tenait en dehors de l'espace des sports, et qui portait sur les représentations du monde social et politique, à une période où le mouvement conservateur réuni autour de l'Ordre Moral affrontait à travers l'affaire Dreyfus une nouvelle classe intellectuelle en cours de formation. Sans participer publiquement au débat, P. de Coubertin est traversé par les tensions que provoque le renouvellement du microcosme universitaire face aux plus conservateurs.

Issu d'une grande famille aristocratique et d'un père reconnu pour sa brillante carrière diplomatique, il symbolise la rupture entre deux représentations de l'ordre social, (conservatrice contre progressiste) en abandonnant l'école de St Cyr pour rejoindre la Sorbonne et se former aux sciences politiques. Il participe aux réflexions du groupe républicain à la Sorbonne, et devient secrétaire de la commission d'enquête sur l'état du logement ouvrier en France et à l'étranger. Les travaux de Frédéric Le Play⁶³ (il assiste assidûment à ses cours) l'engagent à de nouveaux rapports aux classes populaires, et l'écartent de la vision traditionaliste du monde social. Dans ses notes personnelles, il résume cette rupture en ces termes :

"Cela a-t-il été suffisamment juste de supprimer les privilèges des hautes classes, et ne faut-il pas pour compléter la réforme privilégier à présent les classes laborieuses ?

Cette simple question ferait pousser de telles clameurs à ma pauvre famille que je n'ose presque pas me la poser et j'ose encore moins m'avouer que je penche pour l'affirmative."⁶⁴

Paris de 1900 n'ont pas vraiment subi la concurrence qu'on lui prête avec l'exposition dans la mesure où P. de Coubertin avait fait en sorte d'associer les deux événements en une seule et même manifestation. Par ailleurs, cette association conférait, avec tous les bénéfices symboliques qui lui sont liés, un caractère universel susceptible de légitimer les jeux comme on le montre par la suite. Les jeux de 1900 ont souvent été qualifiés de "gigantesque foire" ou encore de "kermesse", traits qu'on attribuait à l'Exposition, mais ces traits restent surtout une conséquence du retrait de l'U.S.F.S.A. dans l'organisation des jeux.

⁶¹ Bruno Papin note qu'en plus l'U.S.F.S.A., on peut ajouter l'Union des Sociétés de Gymnastique Françaises qui s'est également à l'organisation des premiers jeux. Bruno Papin, *Conversions et reconversions des gymnastes français de haut niveau*, DEA de Sciences Sociales, Université de Nantes, 1995, p. 36-37.

⁶² Les dirigeants de l'U.S.F.S.A. communiquent après leur réunion du 7 novembre 1898 : "Le Conseil de l'Union, recevant le programme des jeux Olympiques, remercie le comité Olympique d'avoir adopté les règlements de l'U.S.F.S.A. pour les concours athlétiques, et saisit cette occasion de déclarer que l'U.S.F.S.A. a été et demeure complètement étrangère à l'organisation d'une manifestation sportive en 1900, par l'initiative privée, se réservant de prêter son entier concours à toute organisation officielle entreprise par l'Etat ou la Ville de Paris." in Marie-Thérèse EYQUEM, *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique*, Calmann-Lévy, 1966, p. 165.

⁶³ Frédéric LE PLAY publie en 1879 *La méthode sociale, abrégé des Ouvriers européens* dans lequel deux chapitres sont consacrés aux monographies de familles ouvrières et leur méthodes (chapitres VIII et IX). *La méthode sociale, abrégé des Ouvriers européens*, Méridiens Klincksieck, 1989 pour la seconde édition, p. 208-239.

⁶⁴ Extrait des Manuscrits inédits de P. de Coubertin, reproduits par Marie-Thérèse EYQUEM, *Pierre de Coubertin...*, *supra*, note 58. p.57.

La position de P. de Coubertin dans l'espace "politico-intellectuel" de la période 1900 que décrit Louis Pinto est complexe⁶⁵. Ceux qu'on désigne comme les intellectuels se caractérisent par ce que l'auteur nomme "le déracinement", c'est-à-dire l'écart entre leur origine sociale souvent modeste et les positions qu'ils occupent dans le champ universitaire. P. de Coubertin ne remplit pas ces conditions pour s'investir pleinement dans cet univers, il reste aux limites de l'espace et suit les cours en dilettante⁶⁶. Toutefois, il fréquente régulièrement les "sorbonnards" tel que Jules Simon, professeur de philosophie⁶⁷, avec lequel il fonde en 1888 le Comité de propagation des exercices physiques dans l'éducation, rebaptisé par la suite, Comité Jules Simon. Les conceptions du sport que développe P. de Coubertin sont fortement déterminées par les courants idéologiques provenant d'un univers qui l'attire. Il annonce d'ailleurs solennellement la rénovation des jeux olympiques à l'occasion du cinquième anniversaire de l'U.S.F.S.A. en 1894 dans le lieu hautement symbolique de la Sorbonne. Les connexions entre le monde sportif et le monde politique sont effectuées par un personnage qui, fragilisé dans le premier, trouvait dans le second le soutien qui lui manquait pour donner vie à son projet. Réciproquement le monde politique, récemment dominé par le nouvel espace intellectuel, trouvait un terrain de plus pour appliquer ses conceptions. En le rendant utile, P. de Coubertin trouvait l'occasion d'expérimenter à travers le sport un transfert de position qu'il lui était difficile de réaliser dans le monde social et politique, compte tenu de ses origines aristocratiques qui le marquaient symboliquement du sceau conservateur :

"Je rebronzerai une jeunesse veule et confinée son corps et son caractère par le sport, ses risques et même ces excès. J'élargirai sa vision et son entendement par le contact des grands horizons sidéraux planétaires historiques ceux de l'histoire universelle surtout qui, engendrant le respect mutuel, deviendront un ferment de la paix internationale pratique. Et tout cela pour tous, sans distinction de naissance, de caste, de fortune, de situation, de métier."⁶⁸

L'œuvre olympique n'est pas le projet politique que quelques chercheurs ont voulu lui prêter⁶⁹. Ses implications avec le monde politique sont incontestables, et les nombreuses interférences l'attestent. Néanmoins, la position de P. de Coubertin indique qu'il s'agit plutôt d'une convergence d'intérêts où le rénovateur des jeux tirait ses forces du monde politique quand on les lui refusait dans l'univers sportif. Dès

⁶⁵ Louis PINTO, "La vocation de l'universel, la formation de la représentation de l'intellectuel vers 1900", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°55, p. 23-32.

⁶⁶ Les relations que P. de Coubertin entretient avec le monde universitaire sont précisées dans la biographie de Marie-Thérèse EYQUEM.

⁶⁷ Jules Simon, républicain modéré est nommé chef du gouvernement par le président de la République Mac-Mahon en 1876. Il démissionne à la suite de conflits avec celui-ci. Jean-Marie MAYEUR, *Les débuts de...*, *supra*, note 52.

⁶⁸ Marie-Thérèse EYQUEM, *Pierre de Coubertin...*, *supra*, note 58. p. 58.

⁶⁹ Jean-Marie BROHM, *Le mythe olympique*, Christian Bourgois Editeur, Paris, 1981, et Michel CAILLAT, Jean-Marie BROHM, "Les dessous de l'olympisme", *Cahiers libres* n° 390, Editions de la Découverte, 1984.

1890, le Président de la République Sadi Carnot inaugure les premiers championnats interscolaires que P. de Coubertin a conçus avec l'U.S.F.S.A., plus tard il cherche la caution de Jules Ferry qui le rencontre plusieurs fois. A l'image de ce que L. Pinto montre pour l'ensemble des formations intellectuelles naissantes, il fallait pour conforter son projet "en appeler à un principe de fusion participative avec l'universel («l'homme», «le citoyen»)"⁷⁰. Autrement dit, "la vocation de l'universel" qu'on retrouve constamment dans le projet olympique (voir encadré ci-dessous), composait une source de légitimation que P. de Coubertin comme les intellectuels mobilisaient sur des terrains différents mais qui dans tous les cas leur permettait d'afficher un esprit d'ouverture propre à décontenancer leurs contradicteurs qui leur reprochaient justement leur fonctionnement microcosmique.

L'amateurisme consacré par l'institution olympique devient du même coup une valeur dominante de l'espace sportif en symbolisant à son profit les aspirations politiques et sociales d'une partie des nouvelles fractions dominantes du monde intellectuel. Loin de rompre avec la vision humaniste du monde social, il compose au contraire sous sa forme instituée un relais efficace à celle-ci qui prend une tournure spécifique sur le sol français en étant reprise par l'univers intellectuel en cours de formation. Ainsi, la grande parenté entre la Charte Olympique et la Déclaration Universelle des droits de l'homme témoigne par sa vocation, supposée universelle, que l'amateurisme fait écho en France à beaucoup plus qu'une simple option pratique, mais à un principe de légitimation d'une position innovante dans l'espace politique et social.

La restauration symbolique des jeux olympiques n'est ni le fait de la civilisation hellénique, ni celui d'une autre nation, elle correspond plus exactement à l'initiative d'un aristocrate français disposé à diffuser une conception du monde "à la française", c'est-à-dire selon les catégories de perception produites à l'intérieur de l'espace national français. Ce contexte donne à l'amateurisme français un poids tout particulier : il incarne au-delà de la pratique sportive, une manière légitime de vivre cette pratique en conformité avec la nouvelle vision dominante des rapports à l'existence fondés sur la défense du Citoyen et de la République.

Une vocation à l'universel ...

⁷⁰ Louis Pinto, *La vocation de...*, *supra*, note 61. p. 32.

Il paraît difficile de ne pas penser à la Déclaration universelle des droits de l'homme après la lecture de la charte olympique, qui tant par la forme que par le fonds, en présente quelques similitudes. Sa rédaction sous forme d'articles numérotés, les nombreuses majuscules (reproduites scrupuleusement dans le texte ci-dessous) destinées à évoquer tout ce qui touche à l'olympisme sont les plus visibles et confèrent une dimension sacrée et solennelle, qui se retrouve également dans la cérémonie protocolaire d'ouverture des jeux hautement codifiée (lecture du serment des athlètes, ordre de présentation des délégations, etc.). Mais c'est encore par le fonds que la charte s'apparente le plus à la déclaration de 1789. Il se retrouve en effet une prétention à l'universel qui vient s'inscrire dans une tradition franco-française à proposer des modèles qui s'appliquent dans tous les cas, indépendamment des conditions particulières qui pourraient exister. "L'activité du Mouvement olympique" et "les principes éthiques" qu'elle présuppose, présentent ainsi un caractère incontournable, un intérêt indépassable pour toutes les nations du "monde" ...

Principes fondamentaux du Mouvement olympique

Extraits de la Charte olympique

1 - L'Olympisme moderne a été conçu par Pierre de Coubertin, à l'initiative de qui s'est réuni, en juin 1894, le Congrès International Athlétique de Paris. Le 23 juin 1894, s'est constitué le Comité International Olympique (C.I.O.).

2 - L'Olympisme est une philosophie de la vie exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques universels.

3 - Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.

4 - De l'Olympisme moderne est issu le Mouvement olympique dirigé par le Comité international olympique.

5 - Le Mouvement olympique groupe sous l'autorité suprême du Comité international olympique, les organisations, les athlètes et autres personnes qui acceptent d'être guidés par la Charte olympique. Le critère de l'appartenance au Mouvement olympique est la reconnaissance par le Comité international olympique.

6 - Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

7 - L'activité du Mouvement olympique est permanente et universelle. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux olympiques.

8 - La Charte olympique est la codification des Principes fondamentaux, des Règles, et des Textes d'application adoptés par le Comité international olympique. Elle régit l'organisation et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de célébrations des Jeux olympiques.

Evolution du sport olympique à travers ses principales institutions

| Année | Lieu (JO d'été) | Nombre d' épreuves | Nombre de participants | Nombre de CNO* | Effectif délégation française | Principales évolutions institutionnelles nationales et internationales |
|-------|--------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------------------|---|
| 1894 | - | - | - | - | - | Création du Comité International Olympique (CIO) par Coubertin |
| 1896 | Athènes | 43 | 280 | 13 | - | Démétrius Bikelas (Grèce) est président du CIO |
| 1900 | Paris | 60 | 1066 | 19 | 491 | de Coubertin (France) est président du CIO |
| 1904 | St Louis | 87 | 681 | 12 | Aucun | |
| 1908 | Londres | 110 | 1999 | 22 | 202 | 1908 : Création du Comité National Sportif français (CNS) |
| 1912 | Stockholm | 108 | 2490 | 28 | 112 | 1914 : Rédaction de la première Charte Olympique |
| 1916 | - | - | - | - | - | 1911 : Création du Comité Olympique Français (COF) au sein du CNS |
| 1920 | Anvers | 161 | 2668 | 29 | 296 | 1921 : Adoption de la première Charte olympique |
| 1924 | Paris | 140 | 3070 | 44 | 318 | 1925 : Officialisation des JO d'hiver suite aux JO de Chamonix de 1924 |
| 1928 | Amsterdam | 119 | 2694 | 46 | 231 | 1925 : Henri de Baillet Latour (Belgique) est président du CIO |
| 1932 | Los Angeles | 128 | 1328 | 37 | 65 | |
| 1936 | Berlin | 148 | 3956 | 49 | 202 | |
| 1940 | - | - | - | - | - | |
| 1944 | - | - | - | - | - | |
| 1948 | Londres | 151 | 4064 | 59 | 285 | |
| 1952 | Helsinki | 151 | 4879 | 69 | 244 | 1952 : Autonomie du COF |
| 1956 | Melbourne | 153 | 3258 | 96 | 136 | 1952 : Avery Brundage (USA) est président du CIO |
| 1960 | Rome | 150 | 5348 | 83 | 237 | 1961 : Création de l'Académie Internationale Olympique (AIO) |
| 1964 | Tokyo | 167 | 5081 | 93 | 142 | |
| 1968 | Mexico | 182 | 5423 | 112 | 172 | 1968 : Premiers contrôles antidopage aux Jeux Olympiques |
| 1972 | Munich | 205 | 7173 | 122 | 225 | 1972 : Fusion du COF et du CNS en CNOSF affilié au CIO |
| 1976 | Montréal | 198 | 6026 | 88 | 207 | 1972 : Lord Killanin (Royaume Uni) est président du CIO |
| 1980 | Moscou | 204 | 5217 | 81 | 120 | |
| 1984 | Los Angeles | 224 | 6797 | 140 | 240 | 1984 : Première liste d'athlètes de haut niveau officielle française |
| 1988 | Séoul | 260 | 8465 | 159 | 267 | 1980 : Juan A. Samaranch (Espagne) est président du CIO |
| 1992 | Barcelone | 284 | 9368 | 169 | 340 | 1994 : Dernière modification de la Charte Olympique |

* Comité National Olympique

3 - Une standardisation récente

L'olympisme puisera par la suite constamment dans cet idéal d'universalité pour légitimer une position devenue dominante, en démontrant ses compétences à réunir les nations autour d'un vaste mouvement pacifique. Paradoxalement, les organisations olympiques, à force de se réclamer au-dessus ou encore en dehors du politique, se retrouvent fréquemment mêlées à des questions politiques, et doivent souvent justifier leurs prises de position quant à la reconnaissance sportive de telle ou telle nation⁷¹. Juan Antonio Samaranch, l'actuel président du comité international olympique (C.I.O.) avance dans une interview des accords contractés entre le comité et les Nations Unies., comme une sorte de justification ou d'approbation des différentes orientations politiques adoptées :

"Nous devons nous rapprocher des politiciens qui gèrent l'évolution du monde, les convaincre de l'importance du sport dans la société de cette fin de XX^{ème} siècle. Ce qui est de plus en plus facile. Il y a en effet partout dans le monde des postes de responsabilité confiés dans tous les Etats à des personnes compétentes et aimant le sport. Nous avons par ailleurs d'excellentes relations avec les organisations internationales comme les Nations Unies, l'Unesco, l'Unicef, l'O.M.S. Avec chacune d'entre elles nous avons des accords.

Le C.I.O. est la seule organisation internationale au monde à compter parmi ses membres et la République Populaire de Chine (Pékin) et Taïwan. Grâce à nous la jeunesse de Taïwan participe aux jeux olympiques.

Nous sommes très fiers aussi d'avoir levé la sanction d'exclusion envers l'Afrique du Sud le 9 juillet 1991 et d'avoir vu défiler devant nous pendant la cérémonie d'ouverture à Barcelone une équipe sud-africaine multiraciale de 90 athlètes dont 10 Noirs. Ma satisfaction également était d'avoir à mes côtés dans la loge royale le futur président Nelson Mandela.

Pour l'Afrique du Sud, nous avons devancé un peu la décision des grands Etats. En ce qui concerne Taïwan, je crois que notre position de ne pas exclure la jeunesse de ce pays pour des raisons politiques est sans aucun doute exemplaire"⁷².

Il subsiste de façon générique dans les aspirations olympiques à ne pas commettre d'ingérence dans les affaires internationales, une manière détournée de faire de la politique, et ce, par le seul fait de prétendre depuis Coubertin, remplir une mission de rapprochement des nations autour de valeurs universellement reconnues. Il se joue implicitement à travers le concept d'universalisation un réel travail d'imposition des valeurs politiques modernes et occidentales, propice à gommer (en

⁷¹ Les affaires de politique internationale venues impliquer le mouvement olympique depuis sa création sont nombreuses, et ont fait l'objet de fréquentes dénonciations. Outre les jeux de Berlin de 1936, perçus pour certains comme la reconnaissance quasiment explicite de la puissance d'Hitler, le boycott américain des jeux de Moscou, les récents conflits intervenus à Sarajevo, ou encore l'examen de la candidature de la Chine pour accueillir les jeux ont suscité des protestations et des critiques régulières. On retiendra par exemple la déclaration solennelle de Juan Antonio Samaranch à l'ouverture des Jeux de Lillehammer le 12 février 1994 et adressé à la Bosnie : "Arrêtez les combats ! Arrêtez de Tuer ! Baissez les armes !". C'était la première fois qu'un représentant du C.I.O. intervenait publiquement dans un conflit international.

⁷² Entretien avec Juan Antonio Samaranch retranscrit par Henri CHARPENTIER, Euloge BOISSONADE, *100 ans de Jeux Olympiques*, Editions France-Empire 1996, p. 18-19.

principe) les manifestations de toutes les différences nationales ou ethniques. Le propos ne consiste pas ici à émettre un jugement sur le phénomène, mais de constater plutôt que le principe d'adoption ou d'exclusion des différentes nations au sein du mouvement olympique associé à la mission d'universalisation qu'il s'est fixé, ne se réduit pas à une simple question d'organisation sportive, et relève bien d'un travail politique manipulant des formes de violence symbolique efficaces. Treize nations représentées par 280 athlètes participaient aux premiers jeux olympiques d'Athènes en 1896, près d'un siècle plus tard, ce sont 169 nations et 9 268 athlètes qui participent aux jeux de Barcelone en 1992, précisément treize fois plus de délégations, et près de 33 fois plus d'athlètes en 21 olympiades ...un succès qui réjouit le président du C.I.O. :

"Aujourd'hui le C.I.O. est l'organisation sportive internationale la plus importante du monde. Mais en réalité, l'essentiel c'est le mouvement olympique qui, sous le même emblème, symbolise l'union des fédérations internationales et des comités olympiques nationaux".⁷³

Cependant, la multiplication du nombre de participants aux J.O., du cortège d'épreuves qu'il est possible de concourir (284 épreuves recensées en 1992 contre 43 en 1896), ou encore du nombre de nations représentées traduisent au-delà du simple succès que connaît le sport, la formation de véritables enjeux nationaux, sous la forme d'expression et de représentation de la puissance des Etats. Indépendamment des résultats obtenus aux jeux, qui se résument au comptage numérique du nombre de médailles remportées par chaque nation, et dont les effets de prestige ne s'inscrivent que dans le temps immédiat, un processus plus durable vient s'ajouter à travers le principe de constructions d'identités nationales, rendu possible par la grande visibilité médiatique des événements olympiques. "*Le nouveau nationalisme sportif*" exposé par Gunter Gebauer repose notamment sur le développement accru des techniques de retransmission de l'événement (télévisuelle et autres), qui permettent une sélection affinée et appropriée des images et réalisée selon chaque pays en fonction de ses besoins particuliers. Les possibilités, (rendues techniquement réalisables), de ne montrer exclusivement que les prestations des athlètes d'une nation donnée, ont pour effet de renforcer la conviction du spectateur d'appartenir à un groupe de référence supposé homogène et unitaire :

"... Il existe une deuxième ligne de partage : celle qui sépare les Allemands des ressortissants d'*autres* nations, lesquels ne forment plus qu'une minorité, grâce à la technologie télévisuelle. Si c'est un étranger qui court, nage, lutte, on peut changer de chaîne. La distinction entre les Allemands et les non-Allemands est devenue le principe de l'attention télévisuelle. La télévision est le média idéal pour montrer des différences. Le reportage sportif vit de

⁷³ Entretien avec J.A. Samaranch retranscrit par Henri CHARPENTIER, Euloge BOISSONADE, *100 ans..., supra*, note 68. p.19.

distinctions de toutes sortes, entre les vainqueurs et les perdants, entre chance et déception, supériorité et infériorité. En faisant des "autres" une minorité, en les excluant, il montre ce que "nous" sommes. Le sport qui cherche à produire des différences, répond au besoin de différences qui est celui du nationalisme.

La fiction du concept national a besoin de se nourrir de l'évidence de différences pour acquérir une réalité. Quant à savoir *ce que "nous sommes"*, quelles sont les caractéristiques que nous possédons, par-delà ces différences, cela reste dans le vague."⁷⁴

La question de la dimension politique du mouvement olympique reste entièrement posée à travers le procès d'universalisation qui le caractérise. Ce procès entraîne certaines formes de standardisation notamment dans le traitement des images sportives que chaque nation exploite comme elle l'entend⁷⁵ et qui favorise en définitive l'émergence de tous les particularismes culturels et ethniques. L'esprit olympique doit faire face à une contradiction profonde consistant à préserver absolument une neutralité internationale qui permet en retour pratiquement son contraire, c'est-à-dire le renforcement des identités nationales.

Cet état de fait est probablement pris en compte par les différentes organisations sportives dans leur perception des enjeux liés au mouvement olympique. Comme un effet de boule de neige, ce dernier prend une importance telle que ne pas figurer à son programme, en tant que nation ou comme discipline, devient un sérieux handicap quant à l'affirmation de sa notoriété. Le principe de légitimité d'une discipline s'avère étroitement dépendant de sa reconnaissance officielle par le Comité International Olympique, elle marque symboliquement son ampleur et sa contribution au mouvement ; marquage qui vient se doubler en France d'une reconnaissance particulière de l'Etat sous la forme de déblocage de moyens supplémentaires. Le triathlon, qui cherchait par la voie de ses dirigeants, à devenir discipline olympique - ce sera le cas pour les jeux de Sidney de l'an 2 000 -, offre un bon exemple des enjeux que son adhésion supposent. Le président de la fédération française de triathlon signait un éditorial de la revue fédérale de la façon suivante :

⁷⁴ Gunter GEBAUER, "Le nouveau nationalisme sportif", in *Les enjeux du football, Actes de la recherche en science sociales* n°103, p.106.

⁷⁵ Françoise Papa, chercheur dans le Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (GRESEC) à l'Université Stendhal de Grenoble, explique le principe de couverture télévisuelle des jeux olympiques. La charte olympique, soucieuse de respecter une objectivité ou neutralité transnationale, prévoit en effet l'émission d'un signal international universel exclusif mis à disposition des chaînes télévisées de chaque pays. F. Papa décrit ensuite : "Il faut introduire ici un deuxième processus [...] : le signal international est à nouveau habillé par les chaînes de télévision, découpé. Il subit une transformation, une domestication, propres à faire de lui le signal de la chaîne qui le diffuse. Il est aussi, et c'est essentiel, accompagné d'un commentaire, et devient "victime" de l'incursion du dispositif propre à la chaîne." Elle s'interroge enfin sur les conséquences : "Peut-on encore parler d'un message commun, celui de l'olympisme, dès lors que sa diffusion, sa mise en image n'est universelle que par le canal par lequel il transite ? Comment les idéaux de l'olympisme peuvent-ils s'incarner si désormais, la personnalisation du signal fait la part de plus en plus grande aux particularismes nationaux ?"

"Certains avaient, à tort, annoncé notre participation aux Jeux de Barcelone, puis à ceux d'Atlanta. C'était aller un peu vite en besogne et je ne vous cache pas que, contrairement à ce qui a pu être dit, rien n'était joué pour Sidney.

Il faut rendre hommage au Président de Fédération Internationale de Triathlon, Les Mac Donald, qui s'est dépensé sans compter depuis plusieurs années et qui a su sensibiliser le C.I.O. au chemin accompli en si peu de temps par notre sport.

Le triathlon français aura très largement participé à la décision finale :

- en présentant un calendrier d'épreuves le plus important au Monde.
- en ayant rassemblé le plus grand nombre de participants,
- en ayant organisé le premier Indoor au Monde,
- en ayant séduit les 2 000 congressistes du C.I.O. le 29 août 1994 à l'occasion du Triathlon de Paris.

Ce nouveau "statut" devrait changer pour nous pas mal de choses.

Tout d'abord cela va nous amener à mettre en place une nouvelle politique sportive pour préparer notre participation aux Jeux Olympiques.

Ensuite, cela va instaurer une relation avec le Ministère de la jeunesse et des sports et le Comité olympique, notamment avec le déblocage de postes de cadres techniques.

Enfin, et c'est déjà le cas, cela devrait débloquer certaines situations en matière de partenariat."⁷⁶

Le mouvement olympique prend une place prépondérante dans le système sportif que l'Etat français ne saurait négliger. Il structure le sport national selon ses règles. Les 27 fédérations olympiques françaises ne disposent pas des mêmes moyens que les 28 autres non olympiques : l'encadrement technique y est concentré, les quotas d'athlètes de haut niveau sont plus conséquents (555 individus classés élites pour les fédérations olympiques contre 347 pour les autres), la préparation olympique apporte son lot de subventions spéciales. Les règles du jeu olympique appellent dans leur sillage des moyens concédés par l'Etat si considérables qu'ils entraînent une convoitise stratégiquement rationalisée de la part des fédérations. Dans les faits, le capital symbolique que confère l'olympisme est largement relayé par l'octroi de ces moyens supplémentaires qui inscrivent l'idéologie des Jeux dans un pragmatisme fédéral. Et chacun y trouve son compte : l'Etat trouve l'occasion d'affirmer et d'entretenir l'idée d'une certaine unité nationale, thème essentiel des règles du jeu de l'espace politique⁷⁷ ; les fédérations légitiment leur existence, et obtiennent les moyens de pérenniser cette légitimité.

Les représentants du C.I.O. comme de nombreux biographes ont coutume de présenter Pierre de Coubertin comme un visionnaire, qui a été capable d'imposer une utopie humaniste fondée sur un idéal de paix et d'harmonie entre les nations⁷⁸. Mais le

⁷⁶ Éditorial du président de la fédération française de triathlon Jacques Laparade. Revue fédérale *Tri à la une*, octobre 1994.

⁷⁷ A la suite des 37 médailles obtenues par la délégation française lors des J.O. d'Atlanta, le quotidien *Libération* titrait en première page : "Libération analyse les raisons de ce succès abondamment encensé par la voix du ministre des sports, Guy Drut, soucieux de se faire l'écho de "La France qui gagne" dans un pays en proie à la morosité". L'article développe par la suite la manière dont l'espace politique exploite l'idée d'une unité nationale française pour récupérer à son compte les profits symboliques de ces succès sportifs. *Libération* du 5 août 1996.

⁷⁸ Henri Sérandour, l'actuel président du CNOSF, présente ainsi Pierre de Coubertin dans la préface d'un ouvrage sur les jeux olympiques : "Si l'idée quelque peu utopique du Baron Pierre de Coubertin a pu

mouvement olympique relève également d'une autre logique qui doit son succès aux conditions particulières relatives aux nouvelles modalités de régulation des échanges internationaux. L'invention d'organes de contrôle supranationaux - comme le C.I.O. - oblige dans un espace de forte concurrence à l'affirmation radicale d'identités nationales qui donne parfois au mouvement sportif des allures de course à l'olympisme.

La doctrine olympique a peu changé en un siècle, et les objectifs que P. de Coubertin s'était fixés sont toujours en vigueur. Par contre, la multiplication des échanges internationaux a modifié plusieurs données : d'abord, elle a transformé les jeux en un spectacle sportif de grande envergure qui génère de nouveaux enjeux, notamment économiques, où sont impliqués tous les espaces nationaux. Ensuite, mais c'est une conséquence, la genèse de nouveaux enjeux a transformé les moyens légitimes pour remplir la mission universelle de l'olympisme. Devenus entreprise de spectacle, les jeux ne pouvaient continuer de marginaliser les sportifs professionnels sans risquer d'affaiblir le niveau des compétitions. L'amateurisme n'était plus le moyen adéquat pour pérenniser le projet citoyen et le marché économique a fait son entrée officielle dans la dernière décennie. Toutefois son influence est inégale d'un espace national à l'autre, et de nombreuses résistances font obstacle à son développement. En France, d'où partait l'initiative rénovatrice, l'amateurisme avait été le fondement originel de toute l'entreprise, et l'expansion des pratiques sportives s'était faite principalement selon ces modalités. Ce constat explique pour une large part que l'espace des sports français continue d'être traversé par la concurrence entre les deux manières de pratiquer le sport, car il s'est en fait constamment construit sur cette opposition, et a fomenté du même coup des enjeux importants autour du contrôle du sport de performance, que les défenseurs de l'amateurisme s'efforcent de conserver.

CHAPITRE 2

CONSTITUTION D'UN ESPACE PUBLIC

DU SPORT D'ELITE FRANÇAIS :

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

*"Notre objectif, c'est de former les citoyens de l'an 2 000, de demain ...
Nous sommes une mission de service public.
Il faut remettre le sport à sa vraie place, le sport est avant tout éducatif."⁷⁹*

1 - FORMATION D'UNE BUREAUCRATIE D'ETAT

1 - Genèse des institutions sportives ministérielles

Les luttes pour la définition légitime du sport, en puisant dans les divers registres de justifications philosophiques, ont progressivement placé les pratiques corporelles au centre de nouveaux enjeux axés sur le contrôle et l'économie des corps, et pour lesquels l'Etat participe largement⁸⁰. En fait, l'amateurisme, finalisé en tant que

⁷⁹ Déclaration de Jean-Luc Rougé, président de la fédération française de Judo. Le 14 avril 1997.

⁸⁰ Sur le sujet, les travaux de Gildas LOIRAND proposent une explication de l'intervention de l'Etat sur toutes les pratiques qui touchent au corps : "En tout état de cause, on ne peut négliger qu'à la fin du XIX ème siècle, le corps soit devenu l'objet de nombreuses formes d'intervention monopolisées par un Etat qui, en la matière, reprenait à son compte des fonctions auparavant largement assumées par l'Eglise. Que ces interventions visent l'encadrement physique du corps, son éducation, sa santé ou sa protection, il s'agissait manifestement, à travers elles, de contrôler les usages et les manifestations d'un corps pensé à la fois comme nuisance et comme victime." in *Une difficile affaire publique. Une sociologie du contrôle de l'Etat sur les activités physiques et sportives et sur leur encadrement professionnel*. Thèse de doctorat, Université de Nantes 1996, p.85.

mission éducative, s'avère très proche des orientations républicaines concernant l'éducation des citoyens (dont l'Etat prétend au monopole depuis la lutte qu'il a engagée contre le pouvoir séculier), et se pose rapidement dans cette perspective comme une mission de service public concurrente des objectifs libéraux. L'intervention progressive de l'Etat pour l'administration des corps se trouve associée au renforcement de la position amateur uniquement par la philosophie à laquelle elle prétend, mais qui au nom de l'intérêt général, permet à l'Etat d'instituer des structures de contrôle efficaces des productions corporelles.

C'est au niveau des pratiques sportives d'élite que l'intervention de l'Etat apparaît la plus déterminante avec l'institution d'un véritable service public du sport, marquant une orientation des pratiques corporelles vers des fins plus éducatives que réellement compétitives. La genèse des institutions sportives relatives aux pratiques de haut niveau donne en effet une indication sur les transformations qu'a subi l'espace des sports pour parvenir à l'état d'équilibre actuel. Le sport de haut niveau dans son acception moderne résulte d'aménagements récents intervenus dans les années 80, et se distingue des pratiques de l'élite sportive qui s'inscrivent dans le plus long terme. Les historiens du sport n'ont pas manqué de repérer les multiples ruptures qui ont accompagné les pratiques depuis la fin du siècle précédent, ruptures qui avaient pour enjeu la définition légitime du sport. Le sens commun tend à ne pas retenir ces différents états de l'espace et produit aisément l'idée que le sport, tel qu'il est pratiqué actuellement existe déjà depuis longtemps⁸¹. Le sport de haut niveau suit relativement de près ces évolutions historiques marquées de fréquentes ruptures, bien qu'il donne l'image inverse d'une existence prolongée et continue, et parler du sport de haut niveau avant le milieu des années 70 constitue une sorte d'impropriété historique.

Les pratiques relatives aux élites sportives peuvent au moins se décomposer en deux états successifs de l'espace des sports avec d'abord une pratique d'élite principalement caractérisée par l'essence sociale de ses participants, puis une pratique où interviennent de plus en plus les compétences strictement sportives. Le passage d'un état à l'autre est accompagné de profondes transformations structurelles qu'on peut repérer à plusieurs niveaux. En effet, l'intervention progressive de l'Etat dans le processus de représentation nationale qui incombe aux élites, permet la compréhension des principales évolutions institutionnelles de l'espace des sports qu'on peut regrouper selon trois registres différents : la création du ministère de la jeunesse et des sports, le développement des structures d'accueil des athlètes, et enfin la

⁸¹ Paul VEYNE, spécialiste de l'histoire hellénique montre par exemple dans *Le pain et le cirque* que, Seuil, 1976, les jeux antiques qui servent de référence à de Coubertin pour "restaurer" le mouvement olympique, ne revêtent pas le même sens qu'actuellement.

professionnalisation de l'encadrement sportif (voir tableau des principales évolutions à la fin du chapitre).

La notion de "sport de haut niveau" est corrélative au développement des pratiques sportives en général en tant qu'activités spécifiques et légitimes, et qui se donne à percevoir d'abord à travers la lente constitution du Ministère de la jeunesse et des sports comme structure autonome ne traitant que des affaires sportives. Conjointement, la multiplication des structures particulières destinées à accueillir les meilleurs athlètes (bataillon de Joinville, sections sport-études, centres de haut niveau, etc.) participe assez largement au processus de production et de renouvellement de l'élite, contribuant de fait à son existence propre. Enfin, la professionnalisation des cadres sportifs à l'échelle nationale grâce au concours de l'Etat, finalise le vif intérêt que ce dernier porte pour ses représentants sportifs au niveau international. Ces trois aspects, dont les évolutions sont objectivées par les décisions politiques et juridiques qui les rendent possibles, concourent très progressivement à la construction de l'espace des sports de haut niveau et marquent définitivement la rupture entre les activités physiques pratiquées par une élite particulière, et les performances réalisées par les "athlètes de haut niveau".

La constitution de l'espace des sports de haut niveau se caractérise au début par les fréquentes connexions établies entre les questions d'éducation, de culture et la pratique des exercices physiques et corporels. L'"éducation physique" et ses perspectives hébertistes mobilisent l'intérêt général des sportifs, et de tous ceux qui les encadrent jusqu'à la seconde guerre mondiale. L'organisation et le développement du sport sont alors mêlés aux questions plus générales des loisirs et de l'éducation et alternent régulièrement d'un domaine à l'autre. En 1936, Léo Lagrange dirige le premier sous-secrétariat d'Etat à l'organisation des loisirs et des sports. Après la guerre, en 1947, cette première instance gouvernementale, transformée en Haut Commissariat à la jeunesse et aux sports est placée sous la tutelle du ministre de l'Education Nationale. Cette alternance tutélaire ne prend réellement fin qu'en 1991, avec la constitution d'un ministère à part entière uniquement dédié à la jeunesse et aux sports. Néanmoins, l'autonomisation de l'appareil d'Etat s'est accrue progressivement dans la seconde moitié du siècle en se déchargeant notamment de l'éducation physique et sportive (E.P.S.)⁸² d'abord confiée au Ministère de l'Education Nationale en 1981, puis à celui du tourisme à partir de 1983.

⁸² L'Education physique et sportive désigne spécifiquement les activités corporelles d'éveil et de sensibilisation effectuées dans le cadre scolaire, elle compose une matière d'enseignement obligatoire. Les finalités de l'E.P.S. qui ont souvent variées dans le temps, et suivant le contexte historique, ont visé tour à tour la formation patriotique, la santé, la préparation sportive, etc. Ce n'est qu'avec le transfert de responsabilité du Ministère de la jeunesse et des sports vers celui de l'Education Nationale en 1981, que les objectifs se sont clarifiés vers des fins strictement éducatives de formation et de développement de la personnalité.

Dans ces circonstances, les performances de l'élite sportive française ne constituent pas un thème central pour l'Etat, la formation des meilleurs sportifs revenant pour l'essentiel jusque dans les années 60 aux fédérations sportives dans le contexte d'un véritable bénévolat de la part des cadres comme des athlètes, démunis de réels moyens pour s'entraîner dans de bonnes conditions. Le champion d'alors ressemble plutôt à un amateur en quête de toutes les formes d'excellence, où les usages corporels ne forment qu'un élément. Le début du siècle est marqué par les relations étroites que les représentants des valeurs aristocratiques entretiennent avec les pratiques corporelles, et qui viennent rejaillir au niveau de l'élite sportive, autant admirée pour les valeurs qu'elle symbolise que pour les performances strictement compétitives. Le milieu tennistique de l'époque illustre bien cette remarque⁸³ quand il met en scène les résultats remarquables obtenus dans les années 20 par "les mousquetaires"⁸⁴ dont les propriétés sociales renforçaient la portée symbolique. Jean-Michel Faure, étudiant les conditions implicites qui favorisent l'émergence du héros sportif en tant que symbole national, fait d'ailleurs les remarques suivantes à propos de Jean Borotra :

"Un tel palmarès pourrait justifier que leur mémoire soit honorée et leurs noms (les mousquetaires) conservés mais à notre sens il faut davantage que de simples victoires sportives pour que des champions acquièrent une gloire durable. Les succès acquis sur les terrains apparaissent bien éphémères, et les célébrités conquises de haute lutte demeurent passagères et fragiles. En dehors du cadre restreint des initiés et des fidèles de chaque sport qui conservent leurs souvenirs, l'oubli menace les champions et leurs performances. Contrairement à une idée reçue, les héros sportifs ne sont pas légion et seules quelques figures emblématiques passent à la postérité. Ceux dont la mémoire collective conserve le souvenir et commémore les exploits ont exprimé l'identité culturelle d'une époque. Leurs comportements, leurs conduites et leur style de vie ont incarné des idéaux moraux et nationaux à travers lesquels des forces sociales ont découvert et sublimé leur propre histoire. Le tennis de l'entre deux guerres est un miroir qui réfléchit la mentalité d'une bourgeoisie ancrée dans la francité, il renvoie tout à la fois à son mode d'existence et à son imaginaire, à la manière singulière dont les hommes de cette classe vivent leur propre vie et se plaisent à la raconter. Par leurs origines, les quatre champions appartiennent à ce monde privilégié.

[...] Le champion n'impose pas ses convictions, et il n'a pas à le faire, les hommes éminents qui élaborent "L'essai de doctrine" et ceux qui les entourent, parlent le même langage. Ils participent d'une culture commune dont les valeurs et les références s'inscrivent dans une temporalité distincte des bouleversements enregistrés par l'historiographie politique. Cette configuration culturelle génère ses propres représentations de l'héroïsme et de la grandeur ; par

⁸³ L'histoire du tennis révèle que les finalités compétitives des premières rencontres n'étaient pas la modalité principale du jeu. Comme le note Anne-Marie Waser, le caractère aristocratique et bourgeois des pratiques tennistiques a longtemps déterminé des formes de sociabilité mondaine relativement éloignées de la compétition sportive : "c'est là une spécificité du tennis que de se pratiquer selon plusieurs modalités. L'option sportive est souvent écartée par les joueurs qui préfèrent pratiquer le tennis selon les convenances plus appropriées à la situation que ne le sont les règles officielles. Le succès d'une partie semble davantage lié à la nature et à la qualité des rapports que les partenaires peuvent développer qu'aux résultats proprement sportifs." Anne-Marie WASER, *Sociologie du tennis. Genèse d'une crise (1960-1990)*, L'Harmattan 1995. p. 23.

⁸⁴ Les mousquetaires portaient les noms de René Lacoste, Henri Cochet, Jean Borotra, et Jacques Brugnon.

son statut, ses exploits, et ses engagements Jean Borotra trouve place parmi ces figures idéales."⁸⁵

Il est probable que les conditions culturelles et sociales du moment prédisposent à transformer les plus grands champions en héros quand ils incarnent par leurs origines et leurs dispositions le mode d'existence bourgeois. L'amateurisme qui compose une de ces valeurs, appelle également toutes les formes du désintéressement, le don de soi sans contrepartie matérielle, et modèle un champion parfois amené à puiser dans ses propres ressources pour assister aux grandes compétitions, donnant tout pour son sport et son pays sans compter. En fait, l'alternative est simple, les plus démunis notamment sur le plan économique s'orientent vers les sports professionnels, alors que toute une fraction de champions issus de la bourgeoisie ou de l'aristocratie incline à représenter les valeurs olympiques développées par l'œuvre de Coubertin depuis 1894⁸⁶. Mais les conditions de l'amateurisme s'accompagnent aussi de fortes incertitudes en s'appuyant sur la bonne volonté et la disponibilité des champions et des cadres. Les aléas sont fréquents, les préparations imprécises, ainsi les jeux olympiques de St Louis (U.S.A.) en 1904 ne seront officiellement représentés par aucune délégation française faute de moyens financiers pour traverser l'Atlantique⁸⁷. Bien plus tard, en 1960, les français ne ramèneront aucune médaille des jeux de Rome, événement qui sur le moment provoque un véritable scandale à l'origine de l'élaboration du premier programme rationnel de préparation olympique dirigé par le Colonel Crespin sous le gouvernement de Gaulle.

Au-delà du caractère anecdotique de ce scandale qui paraît être l'élément déclencheur de l'intervention de l'Etat en faveur de l'élite sportive, des transformations profondes et peu visibles se sont opérées dans la société pour accorder une place nouvelle aux pratiques sportives. Celles-ci ont conquis dans le même temps un public de plus en plus large (49 des 55 fédérations françaises affiliées à l'actuel C.N.O.S.F. ont été créées entre 1873 et 1960) en étroite relation avec les mutations de l'espace du

⁸⁵ Jean-Michel FAURE : *Les mousquetaires et Jean Borotra : héros du tennis français*, Contribution à la conférence *Le héros sportif dans l'Europe contemporaine*, Institut Universitaire Européen, Florence 19-21 mars 1992.

⁸⁶ Sur ce propos, Jean-Michel FAURE conclue sa thèse ainsi : " Organisateur de génie, le bourgeois est aussi un pratiquant de choc. Dans toutes les spécialités, en tête des palmarès, c'est lui d'abord que nous rencontrons. Voilà qui dissipe quelques idées répandues mais fausses. En premier lieu une idée machiavélienne, sur l'action organisatrice des bourgeois : à lui, d'organiser pratiques et spectacles, aux autres de s'y perdre. La dure compétition sportive, les bourgeois la pratiquent en l'organisant et l'organisent en la pratiquant. Les hommes de classe populaire ne peuvent rivaliser que par le statut de professionnel. [...] La bourgeoisie pratique sur son terrain. Mais les classes populaires ne sont pas exclues, elles sont à l'extérieur..." Jean-Michel Faure, *Sport, cultures et classes sociales*, Thèse pour le doctorat d'Etat, juin 1987.

⁸⁷ En réalité, un français, Albert Corey parvient à remporter la médaille d'argent au marathon. Il était déjà installé à Chicago et n'a pas eu à effectuer le voyage jugé trop coûteux pour la délégation française.

travail et du temps libre conquis depuis 1936⁸⁸. Peu à peu l'idée de constituer une élite sportive représentative des pratiques de masse, et selon des normes rationnelles s'impose en même temps que l'intervention de l'Etat se précise. Conjointement, l'amateurisme olympique est pris dans une contradiction que seul l'Etat est en mesure de résoudre : sans moyens propres, l'élite ne peut remplir ses objectifs, et l'Etat, au nom du service public et de l'intérêt général, peut fournir ces moyens sans les inscrire dans une logique économique. Par ailleurs, la question de l'expression de la puissance et de la souveraineté nationales qui surgit dans un contexte de crise, fournit à l'Etat une bonne occasion pour contrôler le mouvement sportif d'élite et des sélections nationales, symboles de la Nation⁸⁹.

Les techniques de contrôle et de production de l'élite sportive suivent les évolutions culturelles et sociales de la société notamment en ce qui concerne la maîtrise des populations par un travail de segmentation en différentes catégories⁹⁰. La notion de population sportive d'élite prend naissance en même temps que les théories sur la production de l'élite s'affinent et dégagent un modèle pyramidal où l'élite émerge "naturellement" de la masse. Des structures d'accueil destinées à regrouper les sportifs les plus compétents pour leur offrir les meilleures conditions d'entraînement possibles sont mises en place avec le concours de l'Etat. Outre la création en 1956 de structures sportives militaires, qui comprennent notamment le bataillon de Joinville, des sections sport-études sont proposées à partir de 1974 pour retenir et former les meilleurs athlètes régionaux⁹¹. Enfin, la création de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (I.N.S.E.P.) en 1977 destiné à recevoir l'élite nationale couronne le mouvement.

La notion d'athlète de haut niveau qui apparaît pour la première fois dans le texte de loi proposé par Mazeaud en 1975 pour réglementer les pratiques sportives, ne se résume donc pas à une simple évolution juridique. Elle caractérise plus exactement les dispositions d'une société, et plus précisément l'Etat, à inscrire le sport d'élite et la

⁸⁸ L'œuvre de Léo Lagrange sous le Front Populaire tient une place fondamentale dans le développement des pratiques sportives populaires.

⁸⁹ Par exemple, les principes de la souveraineté nationale, une première fois émués par l'occupation allemande pendant la seconde guerre, de nouveau menacés par les questions coloniales (autour des années 50, le gouvernement français doit faire face au mouvement d'indépendance indochinois entre 1946 et 1954 ainsi qu'à celui de l'Algérie entre 1954 et 1962) servent largement l'Etat pour conquérir l'espace des sports au nom de l'expression de la puissance nationale. L'intervention du Colonel Crespin en 1960 pour organiser le sport d'élite s'inscrit dans cette logique.

⁹⁰ M. AGLIETTA et A. BRENDER dans *Les métamorphoses de la société salariale*, Calmann-Lévy 1984, ont souligné que la société salariale se caractérise par une décomposition précise de la population en différentes catégories pour conserver des distinctions parmi la masse salariale. En outre de nombreuses réflexions critiques vont dans ce sens à l'égard de la construction des grilles socioprofessionnelles proposées par l'I.N.S.E.E. Les démographies sont ainsi apparus en même temps que les questions de contrôle et de recensement de la population se sont imposées comme une nécessité.

⁹¹ Les sections sport-études sont réaménagées en sections scolaires de haut niveau depuis 1988.

compétition comme des produits du service public⁹². La professionnalisation des cadres sportifs à l'échelon départemental (Conseiller technique départemental), régional (Conseiller technique régional) ou encore national (directeur technique national) sous le statut de fonctionnaire, et amorcée depuis 1977, témoigne de l'importance des enjeux sportifs en matière d'élite. A mesure que toutes ces institutions se mettent en place, les outils appropriés pour caractériser la population des athlètes de haut niveau acquièrent de l'efficacité.

En 1982, alors que l'idée d'un espace spécifique des pratiques de haut niveau fait son chemin dans le milieu sportif, un premier recensement des athlètes les plus compétents est effectué sous la forme d'une liste dont les critères d'appartenance ne sont pas encore clairement définis. Néanmoins 2 938 athlètes sont recensés, dont 235 appartiennent à l'élite internationale. La loi Avice de 1984, qui remplace celle de Mazeaud de 1975, comble définitivement les incertitudes en définissant explicitement le statut d'athlète de haut niveau et les conditions d'appartenance à la liste, ainsi que les droits et les obligations que le statut génère⁹³. Dès lors, la population des athlètes de haut niveau fait l'objet d'un recensement annuel systématique qui montre l'évolution quantitative de la population depuis son existence légale, attestant de sa légitimité, et renforçant le rôle de l'Etat dans la production et le renouvellement de l'élite sportive.

La disposition d'outils juridiques et institutionnels forme une composante principale de la constitution de l'espace des sports de haut niveau. Issus initialement du mouvement sportif général, ces outils répondent à une demande spécifique de structuration des pratiques de compétition sur le plan international, et permettent en retour de donner un cadre formel à ces demandes. Ainsi la consolidation de l'espace du haut niveau devient corrélative des efforts juridiques et institutionnels que l'Etat fournit. La rupture la plus importante, qui marque l'adoption du dispositif d'administration de l'élite sportive, se situe à partir de 1989 où l'effectif des athlètes inscrits sur les listes ne fait plus que croître régulièrement⁹⁴, dans un contexte où la notion de haut niveau devient communément admise et renvoie à un corpus de

⁹² Cette remarque est confirmée par les efforts que Maurice Herzog a mené avec le Haut-Comité des sports dès 1965 pour que l'Etat traite du sport d'élite. On notera toutefois que dans l'étude que le Haut-Comité a rendu en 1965, on ne qualifie pas encore les pratiques d'élite de 'sport de haut niveau', on préfère parler de sport de haute compétition. Maurice Herzog, *Essai de doctrine du sport*, Editions du Haut Comité des sports, 1965.

⁹³ Le statut de haut niveau renvoie depuis 1984 à un véritable régime juridique qui prévoit entre autres des dispositions particulières de soutien scolaire pour les athlètes excédant les 15 heures d'entraînement hebdomadaire, le suivi médical et paramédical spécifique, une assistance à l'insertion professionnelle, etc. Ce statut est décrit par Raymond BARULL dans le *Lexique du cadre institutionnel et réglementaire des A.P.S.*, I.N.S.E.P. Publications 1995.

⁹⁴ Les effectifs de la catégorie "Elite" qui regroupe les meilleurs athlètes français au niveau international, doublent entre 1987 et 1989, passant 383 individus à 698. Parallèlement l'effectif global des athlètes de haut niveau qui était sujet à des variations quantitatives importantes d'une année sur l'autre (3975 athlètes en 1985 contre 3057 l'année suivante), ne fait plus que croître à partir de 1989.

définitions juridiques très précis (définition légale de l'athlète de haut niveau, protocole d'accords avec le ministère de la Défense pour les accueillir dans un cadre favorable à l'entretien des performances, transformation des sections sport-études en sections scolaires de haut niveau, etc., voir tableau ci-dessous).

La constitution d'un espace spécifique du sport de haut niveau doit en partie sa réalisation grâce à l'intervention de l'Etat, qui par le jeu de l'offre, a pu transformer l'espace selon un dispositif complexe et en perpétuelle mutation. Les pratiques antécédentes relatives à l'élite sportive témoignent que ces transformations se sont opérées de concert avec les évolutions sociales de la société, concédant une place de plus en plus conséquente aux pratiques sportives. L'histoire plus ancienne du sport tend à produire l'idée que la notion de haut niveau court sur la même période. Pourtant, cette notion semble plutôt faite de plusieurs ruptures, d'ajustements fréquents, en résumé d'une certaine discontinuité, qui indique que l'équilibre de l'espace des sports n'est pas donné en soi, mais résulte de la mobilisation des rapports de forces entre offre et demande, et dans lequel l'Etat, doté d'un fort pouvoir régulateur, a pu prendre une très grande part, en y insufflant la notion de service public et en renforçant la position amateur au nom de l'intérêt général.

Construction de l'espace des sports de haut niveau à travers ses principales institutions

| Année | Lieu des JO d'été | Eff. délég. française aux JO | Eff. élite | Eff. Athlètes haut niveau | Principales évolutions institutionnelles |
|-------|-------------------|------------------------------|------------|---------------------------|---|
| 1936 | Berlin | 202 | - | - | Création du sous-secrétariat d'Etat à l'organisation des loisirs et des sports |
| 1947 | | | | | Création du Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports (tutelle Education Nationale) |
| 1948 | Londres | 285 | - | - | |
| 1952 | Helsinki | 244 | - | - | |
| 1956 | Melbourne | 136 | - | - | Création de l'Ecole interarmées des sports ("Bataillon de Joinville") |
| 1960 | Rome | 237 | - | - | Le Colonel Crespin (Gouvernement De Gaulle) met en place le premier programme de Préparation Olympique (PO) |
| 1961 | | | | | |
| 1964 | Tokyo | 142 | - | - | |
| 1966 | | | | | Création du Ministère de la Jeunesse et des Sports autonome |
| 1968 | Mexico | 172 | - | - | Création du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (tutelle du premier ministre) |
| 1972 | Munich | 225 | - | - | |
| 1974 | | | | | Création des sections sport-études (Circulaire 74-136 du 8-05) |
| 1975 | | | | | La qualité d'"athlète de haut niveau" est reconnue par l'Etat (Loi 75-988 ("Mazeaud") du 29-10) |
| 1976 | Montréal | 207 | - | - | |
| 1977 | | | | | Affectation de CTR* et CTD** rémunérés par l'Etat (Circulaire 77-278 du 12-10). Création de l'INSEP**** |
| 1978 | | | | | Création de la Commission Nationale du sport de haut niveau (CNSHN) |
| 1980 | Moscou | 120 | - | - | |
| 1981 | | | | | Création du Ministère de la Jeunesse et des sports déchargé de l'EPS et délégué auprès du Ministre du temps libre |
| 1982 | | | 235 | 2938 (au 25-9) | Les athlètes de haut niveau sont recensés dans une première liste, sans définition précise des statuts |
| 1983 | | | 266 | 3523 (au 1-05) | Création du Ministère délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports déchargé du tourisme |
| 1984 | Los Angeles | 240 | 322 | 3639 (au 1-05) | Officialisation de la première liste des "athlètes de haut niveau" (Loi 84-610 ("Avice") du 16-07) |
| 1985 | | | 395 | 3975 (au 1-09) | |
| 1986 | | | 356 | 3057 (au 1-05) | Mise à disposition de DTN*** auprès des fédérations rémunérés par l'Etat |
| 1987 | | | 383 | 2878 (au 1-05) | Définition des modalités d'inscription sur la liste des athlètes de haut niveau (Arrêté du 23-04) |
| 1987 | | | | | Protocole d'accord Défense/Jeunesse et sports sur l'affectation des militaires sportifs de haut niveau |
| 1988 | Séoul | 267 | - | - | Réaménagement des sections sport-études en sections scolaires de haut niveau (Circulaire 88-026 du 27-01) |
| 1989 | | | 698 | 3591 (au 1-10) | |
| 1990 | | | 779 | 3730 (au 1-10) | |
| 1991 | | | - | - | Ministère de la Jeunesse et des sports autonome |
| 1992 | Barcelone | 340 | 807 | 4385 (au 1-10) | Rédéfinition du statut d'athlète de haut niveau (Loi 92-652 du 13-07) |
| 1993 | | | 844 | 4894 (au 1-12) | Adoption Charte du sport de haut niveau (3-05) par la CNSHN |
| 1994 | | | 853 | 5510 (au 15-7) | |
| 1995 | | | 952 | 5563 (au 1-01) | |
| 1996 | Atlanta | 310 | - | 5886 (au 26-8) | |

* Conseiller Régional ** Conseiller technique départemental *** Directeur technique national **** Institut National du Sport et de l'Education Physique

2 - Imposition de la définition de l' "Athlète de haut niveau"

L'organisation du système des sports concernant les pratiques de haut niveau revient en France pour une grande partie à l'Etat qui, par voie de délégation confie au Comité National Olympique et Sportif Français (le C.N.O.S.F.)⁹⁵ la responsabilité des 73 fédérations (olympiques et non olympiques, universitaires et scolaires) déclarées sous le régime des associations de la loi 1901. Bien que le poste budgétaire alloué aux sports reste infime comparé à ceux de tous les autres secteurs ministériels⁹⁶, le Ministère de la jeunesse et des sports détient avec ce budget un pouvoir important sur la maîtrise des enjeux propres aux pratiques sportives de l'élite, par le jeu d'une double action portant à la fois sur le travail de définition de ce que doit être un athlète de haut niveau, et sur le placement de fonctionnaires affectés à la gestion et à l'application des politiques sportives fédération par fédération.

L'intervention de l'Etat se manifeste en premier lieu sur la définition de l'athlète de haut niveau qui renvoie dans les faits à un statut contractuel élaboré en coopération avec les représentants du Ministère de la Jeunesse et Sport et les représentants fédéraux. Ce statut prévoit le classement des athlètes selon 5 catégories distinctes. Une fraction des sportifs est ainsi regroupée dans la catégorie "Elite" qui concentre les meilleurs français au regard de la hiérarchie internationale, une seconde regroupe sous le vocable "Jeune" les plus jeunes athlètes (juniors et espoirs) susceptibles par projection d'après leurs premiers résultats de remplacer ceux appartenant à l'élite, alors que la catégorie "Senior" rassemble les meilleurs athlètes de la hiérarchie française ayant un classement "honorable" au niveau international. Enfin les catégories "Reconversion" et "Elite en fin de droit", qui ne concernent qu'une fraction minime de sportifs, tentent de répondre aux dernières exigences de la Commission ministérielle de suivi social des athlètes, en contrôlant - au moins statistiquement - le flux des sportifs de haut niveau sortant du système d'élite⁹⁷.

⁹⁵ Le C.N.O.S.F. est dirigé actuellement par Henry Sérandour qui a pris la succession de Nelson Paillou.

⁹⁶ Pour l'année 1996, il représente 0,19% du budget de l'Etat, soit environ 3 milliards de francs.

⁹⁷ Officiellement les catégories sont définies comme suit :

- Elite : le sportif doit avoir réalisé une performance ou un classement significatif en individuel ou avoir participé comme titulaire d'une équipe aux Jeux olympiques, aux championnats du monde ou aux championnats d'Europe.

- Seniors : le sportif doit avoir été sélectionné par le directeur technique national dans une équipe de France pour participer à une compétition internationale officielle de la fédération internationale concernée et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

- Jeunes : cette catégorie regroupe les tranches d'âge immédiatement inférieures à la catégorie seniors. Les critères jeunes sont les mêmes que les seniors pour les compétitions de leurs catégories d'âge.

- Reconversion : cette catégorie particulière, dont l'appellation reflète l'objectif, est ouverte aux sportifs en fin de carrière ayant appartenu à la catégorie élite ou ayant figuré pendant quatre ans en catégorie seniors, ou ayant un projet réel de reconversion professionnelle.

En jouant sur les différents niveaux de performance, le système de classement permet de réunir sous le même statut des sportifs aux potentialités très hétérogènes, où par exemple un nageur dont le niveau s'avère relativement modeste dans les compétitions internationales, peut en remportant simplement le titre national bénéficier du même statut qu'un judoka champion du monde⁹⁸. Le statut d'athlète de haut niveau s'appuie donc sur des critères qui autorisent de grandes fluctuations dans les performances, si bien que la liste des athlètes de haut niveau dénombrerait pour l'année 1994 pas de moins de 5 563 licenciés, provenant de 55 fédérations différentes, olympiques et non olympiques. La répartition des effectifs selon chaque fédération montre en fait que celle-ci est très fortement corrélée au nombre de disciplines distinctes que chaque fédération organise, faisant que les délégations les plus importantes en nombre d'athlètes sont aussi celles qui, à quelques exceptions près comme le rugby, multiplient les épreuves et les catégories qu'elles supposent, à l'image de l'athlétisme avec ses 380 athlètes pour 14 disciplines⁹⁹, ou encore la fédération française des sports de glace portant son élite à 280 individus pour 14 épreuves également¹⁰⁰ (voir tableaux ci-dessous).

Si le second critère de classement (c'est-à-dire le niveau de performance) semble mieux tenir compte du prestige national ou international dont peuvent jouir les différentes disciplines, et explique peut-être partiellement la position du rugby placée en tête des sports non olympiques avec 169 athlètes de haut niveau, il n'en reste pas moins que la première condition de qualification de l'élite tend à s'éloigner du strict critère des performances et repose sur un principe d'équité interdisciplinaire administré par la bureaucratie. La fédération française de sauvetage et de secourisme dispose par exemple de 29 athlètes de haut niveau qui, sans remettre en cause leurs compétences particulières, interrogent en raison de la fonction qu'il leur est assignée (le sauvetage) sur la définition et sur les propriétés servant à marquer l'élite. Chaque fédération proposant sa propre liste d'athlètes selon un nombre de places imparti à l'avance par le Ministère qui valide ensuite la liste, tout porte à penser que l'athlète de haut niveau

⁹⁸ Ces deux disciplines ne sont pas tout à fait choisies au hasard puisque les derniers jeux d'Atlanta n'ont pas permis aux nageurs français de conquérir une seule médaille, alors que les judokas mobilisaient tous les médias en rapportant six médailles dont trois en or.

⁹⁹ Ce chiffre n'est qu'une indication et ne tient compte que du classement ordinairement proposé par les athlètes eux-mêmes. Il faudrait séparer dans la liste suivante les différentes épreuves de saut (hauteur et longueur), les différents lancers (poids, marteau, javelot), etc. Les 14 disciplines sont ici regroupées en grande famille : Marche féminine et masculine, haies féminines et masculines, courses de demi-fond et fond féminines et masculines, sauts féminins et masculins, sprint féminin et masculin, lancers féminins et masculins, épreuves combinées féminines et masculines (heptathlon et décathlon) et enfin la perche masculine.

¹⁰⁰ La fédération française des sports de glace regroupe des activités très variées telles que le bobsleigh masculin et féminin, le curling féminin et masculin, le patinage artistique féminin et masculin, le hockey féminin et masculin, les épreuves de vitesse sur courte piste féminines et masculines, les épreuves sur longue piste féminine et masculine, et enfin la danse féminine et masculine.

renvoie à un statut bureaucratique défini par des représentants de l'Etat, et relativement indépendant de la logique mécanique et immédiate des résultats proprement sportifs.

Le terme "statut" renferme dans sa définition une notion de fixité, une certaine forme de rigidité, permettant aux athlètes qui parviennent à en bénéficier de se mettre à l'abri - provisoirement au moins -, des contre-performances, et plus généralement des contingences matérielles (blessures, difficultés professionnelles ou scolaires, etc.), fonctionnant de la sorte comme une garantie, une assurance contre les aléas spécifiques de l'activité. Le fait que le statut permette une distance relative avec la production immédiate des performances favorise en définitive de la part des athlètes le développement de stratégies d'adaptation au système, qui peuvent prendre la forme d'une convoitise raisonnée du statut, comme s'il agissait d'un objet précieux, ou encore d'un label protecteur, comme l'explique ci-dessous un coureur de demi-fond :

"..., bon j'ai toujours mon statut d'athlète de haut niveau, je me suis un peu battu pour le garder, comme j'avais rien fait l'année dernière. Bon, quand tu es blessé, ça peut jouer, là c'est ce qui s'est passé, j'avais des arguments, donc c'est passé. Mais ... Il faut que je réussisse ma saison sportive quoi."¹⁰¹

"Avoir le statut" engage à un contrat avec l'Etat où les compétences sportives interviennent *a priori* au titre d'hypothèque proportionnée aux possibilités attendues du sportif, sans réellement tenir compte de sa position dans l'espace international. Si l'élite sportive coïncide dans la plupart des cas avec la population des athlètes de haut niveau, la réciproque n'est pas systématique, ce qui témoigne de l'efficacité du dispositif public : la demande sportive s'avérant supérieure à l'offre, les athlètes placés en concurrence sont disposés à reconnaître sans discussion le principe du service public inclus dans le statut d'athlète de haut niveau. L'Etat, en fixant ses propres règles du jeu à travers l'imposition de la définition de l'athlète de haut niveau, détient en partie le pouvoir de faire (et de défaire) l'élite selon ses normes, et parvient à exercer du même coup un contrôle efficace sur la production du sport haut niveau, en tant qu'espace spécifique, en le transformant en une affaire publique.

La substitution de l'élite sportive par la population des athlètes de haut niveau s'est effectuée progressivement pour être formalisée par un statut juridique qui définit droits et obligations du sportif. Comme le rappelle le directeur technique national de la fédération française de rugby, cette substitution souligne également l'intervention de l'Etat qui, à chaque fois qu'il distribue les moyens nécessaires à la performance,

¹⁰¹ Christophe L. champion de France du 1 500 mètres indoor, plusieurs fois sélectionné en équipe nationale, et bien qu'athlète de haut niveau bénéficiant du programme de préparation olympique (P.O.) n'a jamais confirmé ses qualités au niveau international, et n'a finalement pas été retenu pour les J.O. d'Atlanta. Entretien du 28 Mars 1994.

pérennise son action en créant du même coup un système d'obligations et de devoirs que les athlètes doivent remplir :

"Alors l'athlète de haut niveau, c'est un statut tout à fait particulier parce que n'importe qui dans n'importe quelles conditions ne peut pas être athlète de haut niveau. Et c'est quelqu'un qui lui, de son côté, doit se rendre performant et qui doit avoir absolument un environnement qui lui permette de se rendre performant. Alors sur le plan de la disponibilité, sur le plan de tout un tas structures que l'on va mettre à sa disposition, sur le plan de son suivi, et sur le plan suivi, j'y mettrais un suivi spécifique, c'est-à-dire athlétique, physique, technique etc., mais également le suivi professionnel ou socioprofessionnel. Il y a des universitaires, il y a des plâtriers, il faut que nous l'aidions là, et que nous essayions de lui donner toutes les facilités pour qu'il se rende performant. Ça c'est la notion de droit qu'il attend de nous, de la structure, et lui en contrepartie, il a des devoirs, alors les devoirs, c'est une certaine image de marque, j'ai essayé peut-être avec passion de dire ce que j'entendais par la représentativité, la pratique en rugby. Mais également en terme de prestation, il faut être le meilleur possible. Donc il y a un échange permanent, nous on doit faire le maximum pour le mettre dans les meilleures conditions possibles et lui, il doit rendre ..."

Cette situation d'obligations réciproques tend à s'imposer comme la représentation légitime du sport d'élite. On ne peut toutefois comprendre l'intérêt de cette lente substitution qu'à la condition d'interroger les enjeux que recouvre l'invention du sport de haut niveau bien au-delà de sa portée juridique. Le terme élite sportive instaurait par définition une rupture avec les pratiques physiques de masse qui supposait des modes de fonctionnement et d'organisation distincts et autonomes. Autrement dit, l'élite sportive ne relevait pas des mêmes intérêts et présentait toutes les propriétés pour fonctionner comme un monde à part obéissant à des règles différentes. Par conséquent l'élite n'avait aucune raison d'être soumise au contrôle du service public, dans la mesure où elle ne paraissait pas relever spécifiquement de l'intérêt général, à moins de démontrer au contraire qu'elle était le sommet d'un seul et même mouvement, et qu'elle ne pouvait être séparée des pratiques de masses. En introduisant la notion de haut niveau, l'Etat maintient une continuité avec le sport de masse en suggérant une stratification de bas en haut où chaque niveau repose nécessairement sur celui qui le précède. De ce point de vue, il ne peut y avoir de haut niveau sans bas niveau, ce qui contribue à déplacer les enjeux relatifs au contrôle de l'espace des sports en unifiant deux aspects de la pratique, ceux de la masse et de l'élite, qui n'avaient *a priori* rien de commun à l'origine.

La définition du sport de haut niveau se présente comme une catégorie de perception produite par l'Etat et pour l'Etat qui permet de coder le sport pratiqué par l'élite comme un domaine relevant de l'intérêt général - et donc des affaires publiques - , puisqu'il représentait manifestement l'ensemble du mouvement sportif. Cette définition du sport produite par l'Etat s'est imposée progressivement au point que tous ceux qui participent à son développement, aussi bien les sportifs que les dirigeants, les

représentants politiques, etc., l'ont adoptée en tant que vision dominante de tout l'espace des sports. Si le ministre de la Jeunesse et des sports J.P. Soisson pouvait encore affirmer en 1978 que les pratiques sportives de l'élite devaient faire l'objet d'un traitement particulier et d'une politique de contrôle adaptée, les réactions de la presse montraient pourtant que le modèle pyramidal du sport de haut niveau était déjà adopté par l'opinion publique, ou du moins par les intellectuels qui prétendaient la représenter¹⁰².

Le contrôle que l'Etat souhaitait exercer sur l'élite dépendait de l'efficacité du dispositif bureaucratique destiné à administrer le sport et qui est parvenu à imposer des critères originaux pour qualifier la population des athlètes de haut niveau. Les effectifs atteignent aujourd'hui une importance sans précédent et attestent que l'appareil bureaucratique remplit ses objectifs en dépassant largement la question des simples performances sportives. Le dispositif de stratification par niveaux tire principalement sa force de ce qu'il reste relativement exempt de toute comparaison avec le niveau de performances international, ce que ne permettait pas le modèle élitiste précédent.

L'imposition de la définition de l'athlète de haut niveau aboutit sur un résultat paradoxal : en France, on peut être athlète de haut niveau sans réaliser de performances mondiales exceptionnelles. Toutefois ce constat ne constitue pas un but en soi que l'Etat aurait souhaité à tout prix. Il s'agit au mieux d'une conséquence secondaire de la stratégie de réappropriation d'un domaine particulier que la puissance publique ne pouvait justifier qu'en vertu de l'intérêt général. Pour contrôler l'élite sportive, il fallait réinventer la population de substitution, qu'on a nommée "athlètes de haut niveau". Elle répond à une définition que les pouvoirs publics étaient en mesure de maîtriser, et ce n'est que progressivement que celle-ci s'est imposée. Pour les mêmes raisons, l'Etat marque sa préférence pour l'amateurisme qui, au nom du désintéressement, place la population de haut niveau récemment redéfinie dans une situation de dépendance à l'égard des aides publiques. Là encore, l'exclusion des pratiques marchandes, c'est-à-dire du professionnalisme, n'est qu'une conséquence : elle justifie l'intervention de l'Etat pour une cause légitime qui consiste à soutenir le

¹⁰² Jean-Pierre Soisson, ministre des sports sous le gouvernement de Giscard d'Estaing déclare dans un article du *Monde* du 11 octobre 1978 : "On ne peut pas traiter la préparation olympique comme le sport de masse. J'avais cru et dit que l'élite sortirait de la masse, mais je m'étais trompé...". L'auteur de l'article pose ainsi le problème des rapports entre la masse et l'élite : " ... le sport d'élite est inaccessible, c'est un cocon pour bêtes à compétition ; tandis que le sport de masse est la portée de tous, c'est la liberté. ... De tels arguments donnent l'impression que le sport d'élite est une galaxie lointaine et inaccessible qui envoie encore quelques éclairs fulgurants à la planète du sport de masse, éblouie mais indifférente, préoccupée avant tout d'éliminer ses bourrelets superflus et de garder son souffle. "*Le sport de masse s'étend à la recherche de nouveaux moyens d'expression en évitant les contraintes de la vie quotidiennes*". Ce raisonnement est, en fait, l'aboutissement logique d'une idéologie qui veut briser "*les racines bourgeoises*". in "Masse et élite", *Le Monde* du 11 octobre 1978, p.39.

mouvement sportif depuis sa base jusqu'à son sommet. L'élite sportive se confondait auparavant avec une élite sociale et détenait du même coup les moyens de sa reproduction. Sa réorganisation selon les normes de l'Etat a justifié d'une part la présence de celui-ci au nom de l'intérêt public (et sous la forme d'une auto-légitimation), et d'autre part a permis d'élargir sa population au nom de la démocratie qui renforçait d'autant mieux le pouvoir de l'Etat qu'il était condamné à l'entretenir.

Effectifs des athlètes de haut niveau par catégories et par fédérations

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de disciplines ou catégories différentes au sein d'une même fédération et prennent en compte la séparation entre les sexes. Il y a par exemple 5 disciplines différentes en escrime : le fleuret féminin, le fleuret masculin, l'épée féminine, l'épée masculine, et le sabre exclusivement masculin. Nota : le rugby féminin, bien que pratiqué n'est pas considéré par les instances dirigeantes comme une discipline de haut niveau.

Sports olympiques

| Fédération / statut | Elite | Jeune | Senior | Reconversion | Fin de droit | Total |
|------------------------|-------|-------|--------|--------------|--------------|-------|
| Athlétisme (14) | 41 | 159 | 173 | 7 | - | 380 |
| Sports de glace (14) | 8 | 125 | 136 | 6 | 5 | 280 |
| Cyclisme (12) | 58 | 80 | 104 | 11 | 9 | 262 |
| Natation (8) | 40 | 145 | 50 | - | - | 235 |
| Voile (21) | 71 | 68 | 70 | - | - | 209 |
| Ski (13) | 42 | 73 | 88 | - | - | 203 |
| Aviron (14) | 40 | 60 | 65 | - | 6 | 171 |
| Judo (14) | 16 | 61 | 76 | 3 | 4 | 160 |
| Football (2) | - | 68 | 86 | - | - | 154 |
| Canoë (6) | 34 | 59 | 55 | 2 | - | 150 |
| Gymnastique (3) | 8 | 53 | 41 | 27 | - | 129 |
| Lutte (4) | 13 | 53 | 53 | 9 | - | 128 |
| Tir (4) | 17 | 45 | 62 | - | - | 124 |
| Basket (2) | 10 | 59 | 49 | 3 | - | 121 |
| Equitation (8) | 27 | 50 | 37 | - | 2 | 116 |
| Escrime (5) | 19 | 59 | 38 | - | - | 116 |
| Volley (4) | 2 | 52 | 59 | - | - | 113 |
| Handball (2) | 13 | 58 | 36 | 1 | 2 | 110 |
| Tennis (2) | 17 | 67 | 13 | - | - | 97 |
| Baseball (1) | 17 | 29 | 37 | - | 5 | 88 |
| Tennis de table (2) | 8 | 50 | 26 | - | - | 84 |
| Hockey (2) | - | 49 | 35 | - | - | 84 |
| Haltérophilie (2) | 8 | 28 | 33 | 6 | - | 75 |
| Tir à l'arc (4) | 22 | 25 | 20 | - | - | 67 |
| Boxe (10) | 9 | 19 | 21 | - | - | 49 |
| Badminton (2) | 7 | 32 | 7 | 3 | - | 49 |
| Pentathlon Moderne (2) | 8 | 16 | 8 | - | - | 32 |

Total 1 555 1642 1478 78 33 3786

Sourc

es : Ministère de la Jeunesse et des Sports. Effectifs au 1-01 1995.

Sports non olympiques

| Fédération / statut | Elite | Jeune | Senior | Reconversion | Fin de droit | Total |
|---------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| Rugby (1) | 35 | 103 | 30 | - | 1 | 169 |
| Pelote basque (17) | 19 | 44 | 67 | - | - | 130 |
| Roller skating (8) | 20 | 64 | 29 | 2 | - | 115 |
| Trampoline (6) | 18 | 47 | 42 | - | - | 107 |
| Handisport (19) | 24 | 76 | - | - | 1 | 101 |
| Football américain (1) | - | 41 | 54 | - | - | 95 |
| Karaté (2) | 25 | 32 | 25 | 1 | - | 83 |
| Motocyclisme (4) | 19 | 43 | 21 | - | - | 83 |
| Sport automobile (4) | 8 | 30 | 41 | - | 2 | 81 |
| Parachutisme (5) | 35 | 31 | 11 | - | - | 77 |
| Triathlon (2) | 10 | 26 | 30 | 1 | - | 67 |
| Rugby à XIII (1) | - | 31 | 30 | - | - | 61 |
| Montagne et escalade (2) | 12 | 28 | 19 | - | - | 59 |
| Taekwondo (2) | 12 | 28 | 18 | - | - | 58 |
| Etude et sports sous marins (4) | 22 | 6 | 19 | - | 9 | 56 |
| Surf et skate (4) | 7 | 20 | 23 | - | 1 | 51 |
| Boxe française | 12 | 17 | 20 | - | 1 | 50 |
| Golf (2) | 16 | 19 | 8 | - | 1 | 44 |
| Sport boules (1) | 6 | 16 | 21 | 1 | - | 44 |
| Squash (2) | 1 | 17 | 21 | - | - | 39 |
| Vol libre (4) | 12 | 6 | 20 | - | - | 38 |
| Ski nautique (2) | 10 | 19 | 2 | - | - | 31 |
| Vol à voile (2) | 7 | 15 | 8 | - | - | 30 |
| Sauvetage, secourisme (4) | 1 | 8 | 19 | - | 1 | 29 |
| Aéronautique (3) | 6 | 14 | 6 | - | - | 26 |
| Course d'orientation (2) | 2 | 9 | 14 | - | - | 25 |
| Ball trap (3) | 3 | 4 | 7 | - | - | 14 |
| Motonautique (5) | 5 | 2 | 7 | - | - | 14 |
| Total 2 | 347 | 796 | 612 | 5 | 17 | 1777 |
| Total général (1+2) | 902 | 2438 | 2090 | 83 | 50 | 5563 |

Sourc

es : Ministère de la Jeunesse et des Sports. Effectifs au 1-01 1995.

2 - AFFAIRE D'ÉTAT ET INTERETS DE CORPS

1 - La cause fédérale

En plus du travail d'imposition de la définition statutaire de l'athlète de haut niveau, l'action étatique se manifeste également par ses représentants chargés d'administrer les politiques sportives définies par le Ministère et tous les organismes qui en dépendent, C.N.O.S.F., fédérations, etc. Le personnel amené à s'intéresser aux questions du haut niveau est principalement représenté par les directeurs techniques nationaux (D.T.N.) chargés de l'application de la politique sportive en général, et les entraîneurs nationaux qui s'occupent plus précisément des sélections nationales et de leurs aspects techniques. Mais le processus de représentation de l'Etat ne porte pas tant sur la définition intrinsèque des postes offerts par la fonction publique, que sur les modalités d'accession à ces postes, qui appellent des fonctionnaires dont les trajectoires professionnelles sont très précises et relativement homogènes qui les prédisposent à faire du sport d'élite une affaire publique.

Sur les 73 fédérations affiliées au C.N.O.S.F., 62 d'entre elles disposent d'un D.T.N. en fonction et autant (voire plus), d'entraîneurs nationaux, dont l'affectation dépend de la proposition du président de la fédération d'accueil transmise auprès du Ministère qui, après examen de la candidature, se prononce sur l'affectation. Bien que cet examen se présente comme une simple formalité - les fédérations ayant compétence pour choisir son personnel -, la procédure relève avant tout d'une décision bureaucratique dont l'objet consiste à vérifier que le candidat remplit bien les conditions requises pour occuper un tel poste, à savoir qu'il doit être préalablement fonctionnaire¹⁰³. Les postes de D.T.N. et d'entraîneur national correspondent en réalité à des détachements temporaires renouvelables après chaque olympiade (soit tous les quatre ans)¹⁰⁴, et agrémentés d'une hausse de salaire de 25 % par rapport à la rémunération initiale.

La particularité de ce recrutement tient au fait qu'il est effectué en deux temps différents et sur deux registres distincts, dont le recoupement contribue à l'homogénéisation des propriétés et des dispositions nécessaires à l'exercice de la

¹⁰³ Quelques dérogations sont prévues pour donner un peu de souplesse au système administratif, néanmoins elles restent relativement peu utilisées, les modalités de recrutement des cadres sportifs reposant sur le principe de la cooptation, comme le confirme la thèse de Gildas LOIRAND : "Dans tous les cas, les cadres techniques sont essentiellement des agents issus de l'Education Nationale. Les règlements y forcent, les pratiques de cooptation en vigueur dans les services de la Jeunesse et des sports, hormis les contraintes budgétaires qui poussent à recruter des agents déjà fonctionnaires, y contribuent tout aussi largement.", *Une difficile affaire...*, supra, note 2. p.209.

¹⁰⁴ Le contrat peut être de deux ans seulement pour les entraîneurs nationaux. C'est notamment le cas à la fédération française de handball.

fonction. D'une part, les dirigeants fédéraux, à qui revient l'initiative du recrutement, sont enclins à rechercher des compétences spécifiques au milieu sportif en sollicitant plus particulièrement des individus qui ont déjà fait leurs preuves dans l'espace, soit en tant qu'ancien athlète de haut niveau, soit en tant que cadre à un niveau inférieur (conseiller technique départemental ou régional, responsable de sport-études, etc.) mais dont les bons résultats attestent d'aptitudes exceptionnelles. D'autre part, les prérogatives de l'Etat orientent le recrutement vers le corps des fonctionnaires déjà en poste, et favorisent l'émergence d'un profil spécifique d'agents le plus souvent issus du milieu enseignant qui, à la suite de promotions internes successives, ont la possibilité de se construire une carrière publique tout en restant dans le milieu sportif¹⁰⁵.

La comparaison détaillée des éléments biographiques les plus significatifs de plusieurs cadres fédéraux¹⁰⁶ (voir tableau ci-dessous) montre ainsi que les trajectoires professionnelles personnelles présentent de grandes similitudes les unes par rapport aux autres. Sans être représentatifs de l'ensemble de tous les D.T.N. et entraîneurs nationaux en fonction, les récurrences qui jalonnent leur parcours individuel demeurent très révélatrices des modalités d'accession aux postes d'encadrement fédéral. D'origine provinciale, ils démontrent tous d'une expérience conséquente dans le milieu enseignant et éducatif, ponctuée parallèlement d'une très bonne connaissance du milieu sportif, qui les prédisposent à effectuer une ascension progressive dans les postes d'encadrement sportif offerts par l'Etat. Mais plus que l'indéniable ascension sociale marquée par une grande mobilité géographique corrélative aux changements de poste, la légitimité de la fonction est fondée sur la valorisation de compétences sportives particulières qui se manifestent soit sous la forme d'une carrière internationale indiscutable, soit par des aptitudes à proposer des innovations révolutionnaires dans le milieu sportif, telles que le stage "commando" de l'équipe de France de volley dans les années 84-85, ou les centres de perfectionnement sportif (C.P.S.) dans les années 70.

¹⁰⁵ Les travaux de Gildas LOIRAND confirment une nouvelle fois cette remarque concernant le recrutement des fonctionnaires au niveau inférieur et expliquent par quelles opérations l'homogénéisation de la profession est effectuée : "Le marché des CTR et CTD se présente comme marché du travail extrêmement fermé ; et quand un étranger au corps des enseignants d'éducation physique ou à l'Education Nationale parvient à y accéder, c'est, certes par cooptation, mais semble-t-il aussi par "chance". (...) L'Education Nationale sait reconnaître les siens, notamment ceux qui "voulent faire prof de gym". Mais non sans leur imposer une sorte de parcours initiatique dans lequel le cadre technique non enseignant devra faire la preuve de sa conformité à l'éthos professionnel du professeur d'éducation physique.", *Une difficile affaire...*, *supra*, note 2. p. 211-212.

¹⁰⁶ L'enquête par questionnaire s'est avérée très difficile à mener auprès de ce corps de fonctionnaires qui, à la manière de ce que décrit Edward T. HALL dans *Le langage silencieux*, Seuil 1984, s'est protégé souvent en invoquant un manque de temps, des circonstances fortuites, etc., pour esquiver la phase préliminaire des recherches. C'est donc la méthode par entretien libre qui est apparue la plus appropriée, laissant une plus grande liberté aux enquêtés pour définir et organiser le cadre des investigations. Si cette liberté s'est payée parfois par une qualité médiocre des enregistrements effectués souvent dans des conditions difficiles imposées dans le cadre d'une domination institutionnelle (accueil au siège même des fédérations, multiples interruptions téléphoniques, etc.), elle a tout de même permis de tirer quelques éléments biographiques à partir des entretiens, présentés à la fin du paragraphe sous la forme d'un tableau synthétique.

L'autorité des cadres fédéraux repose au fond sur une double source d'origine à la fois bureaucratique par le jeu des affectations de poste selon une hiérarchie ordonnée où il paraît difficile de parvenir au sommet sans en avoir suivi la progression, et à la fois d'origine charismatique conférée par des actions d'exception réalisées dans l'espace des sports de haut niveau¹⁰⁷. Cette double origine de l'autorité permet par conséquent aux fonctionnaires de puiser dans un registre de compétences élargi les ressources nécessaires pour concilier l'action administrative de l'Etat et le travail sur le terrain, plus proche des aspects techniques du sport. En devant également fonctionner sur le registre des compétences ou des propriétés à proprement parler sportives, la fonction laisse une autonomie suffisante dans l'organisation du travail pour que les effets de la bureaucratie soient rendus quasiment imperceptibles par ses occupants. Ainsi, le directeur technique national en poste à la fédération française du rugby, donne une définition du fonctionnaire conforme aux préjugés du sens commun¹⁰⁸ (*"je ne suis pas le fonctionnaire qui bosse dans un endroit 8 heures par jour..."*), et finit par la même occasion par définir son travail comme celui "d'une profession libérale" :

"- Moi je suis vraiment un fonctionnaire, je me considère comme un fonctionnaire parce que je reçois le traitement du fonctionnaire en espèces sonnantes et trébuchantes. Mais je... j'ai la... vraiment la certitude de faire une profession libérale. Comprenez la nuance..."

(Répond au téléphone)

- *Où alors ce fonctionnaire libéral ?*

- Et bien c'est dû à la... c'est dû à la... j'allais dire à la fonction, oui, de directeur technique, où on a quand même un emploi du temps, que l'on gère à 99,9%. Moi à la limite, rien ne m'est imposé, je ne suis pas le fonctionnaire qui bosse dans un endroit 8 heures, sortir à midi revenir à 14 heures, à 17 heures avec le samedi et dimanche tranquilles. Par exemple, Samedi dimanche, moi c'est peut-être les deux jours de la semaine où je travaille le plus. Surtout avec les responsabilités que j'ai à l'échelon fédéral, et comme sélectionneur de l'équipe de France, sélectionneur des juniors, bon. J'organise tout mon emploi du temps par rapport à la tâche que j'ai à faire, c'est ça le côté libéral de la chose. Je ne suis fonctionnaire que... que pour le traitement que je reçois de par mon ministre, et puis point final. Mais il y a beaucoup de libéralité au sens propre du terme dans l'organisation de mon travail. Par rapport à des temps forts, mon travail est complètement différent en période de tournoi des cinq nations par exemple ou en période de campagne avec l'équipe de France junior dont je suis responsable, qu'en ce moment. En ce moment là, on lance tout le travail pour la saison sur l'organisation des stages de formation, sur les stages de perfectionnement, sur l'activation des commissions, surtout qu'on vient d'avoir la réélection du comité directeur de la Fédération Française de Rugby, on a de nouveaux interlocuteurs, responsables de commission, il faut les en aviser, il faut les animer. Je pars du principe et jusqu'à présent, je crois que c'est bon, je suis suivi, qu'il faut absolument qu'il y ait un cadre technique dans toutes les commissions, et si possible qu'il soit suffisamment compétent pour qu'on le mette secrétaire de la commission, et tout ça, il faut l'animer donc, à cette période l'année c'est mon gros truc. Avec les rentrées scolaires des sport-études, avec...

¹⁰⁷ Max Weber propose trois fondements de la légitimité : *l'autorité de "l'éternel hier"*, c'est-à-dire celle des coutumes et de l'habitude et définit comme *le pouvoir traditionnel*, *l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu* correspondant au pouvoir *"charismatique"*, et enfin *l'autorité qui s'impose en vertu de la "légalité"* renvoyant *"au pouvoir tel que l'exerce le "serviteur de l'Etat" moderne*. Max WEBER, *Le savant et le politique*, Librairie Plon 1959, p.102.

¹⁰⁸ Sur les préjugés véhiculés couramment sur la définition du fonctionnaire, F. DE SINGLY, C. THELOT, *Gens du public, gens du privé, la grande différence*, Dunod, 1988.

bon. Dans un mois, ça va être la tournée des All Black, c'est évident. Alors j'organise toujours mon emploi du temps par rapport à la tâche. Alors certes, je viens tous les jours ici, mais bon ce matin, je suis arrivé à 9h10, et il y a des matins où je suis là à 7h30, si je veux travailler correctement, je bloque le téléphone, je mets le répondeur. C'est ça le côté libéral, vous comprenez ce que je veux dire ?

- *Oui, oui, d'accord.*

- Bon, je gère ma... je gère mes déplacements complètement. Demain j'ai comité de sélection à Toulouse à 18 heures, et il faut que je rencontre quelqu'un du centre national à midi, donc je vais me faire mes convocations, je vais voir le responsable du centre national à midi. Je ne suis pas comme le fonctionnaire qui est... un fonctionnaire qui doit se déplacer par exemple du ministère, il faut qu'il remplisse dix papiers, qu'il ait les autorisations ceci cela, vous comprenez ce que je veux dire. C'est ça que j'appelle être libéral... Alors j'ai... j'ai des comptes à rendre en terme de rendement, c'est évident par rapport à un travail que les élus doivent attendre d'un DTN, j'assiste de droit aux comités directeurs de la fédération, il y a 6 (?) comités directeurs pendant la saison, et là on me donne, ou on me la donne pas d'ailleurs, la parole pour dire ce que l'on fait. De toutes façons, moi le président il est informé au jour le jour de ce que je fais, et tous les mois, il reçoit le compte-rendu de la DTN et ...

- ***Mais vous avez à peu près liberté d'action ?***

- Oui. Oui. Ah, il y a des interdits qui sont donnés par les élus, c'est évident, qui sont de tout genre d'ailleurs, déjà dans l'utilisation de l'enveloppe financière, je sais jusqu'où je dois aller et jusqu'où il ne faut pas dépenser sans avoir ... On travaille beaucoup avec budget prévisionnel, je n'engage les budgets que lorsqu'ils ont été acceptés par le président et le trésorier, ce qui n'est pas rien, et... Bon je fais très attention à tout ce qui est déclarations ... relations quoi. Mais je n'ai pas de problème sur ce plan là, ça se passe bien. Mais je suis obligé de faire attention à tout ça... Je serais plus d'ailleurs parfois interpellé par le côté fonctionnaire du poste par le ministère qui m'a dit déjà, bon attention là, il faut faire attention. Bon quand Guy Drut l'autre jour a sorti "vive le rugby professionnel", ça m'a foutu les boules terribles, et je me suis fait piéger par un journaliste qui dit "le DTN dit que le ministre n'aurait pas dû dire ça". Alors dans l'après-midi, boum, téléphone, cabinet, revue de presse, tout, tous les journaux français. Je me suis fait un petit peu secoué bon. Ce n'est pas grave hein, ce n'est pas grave parce que j'avais la réponse, moi aussi j'étais complètement investi (inaudible), je suis prêt à en parler à mon directeur de cabinet du ministre, au ministre lui-même de ce que j'entends par rugby professionnel et non professionnel. Mais c'est vrai qu'il faut faire attention, là il y a un côté fonctionnaire."¹⁰⁹

Les conditions particulières de travail du personnel de l'Etat invite dans une large mesure celui-ci à se penser justement en dehors des conditions ordinaires supposées pour les autres catégories de fonctionnaire. En vertu de la marge de manœuvre qui leur est accordée, ces fonctionnaires, bien que disposés à ne pas l'être, perçoivent leur position et toutes celles qui jalonnent leur carrière professionnelle comme autant de coups jouables, de promotions envisageables, qui les conduit finalement à reproduire un corps d'Etat doté de fortes responsabilités, et par là même à maintenir la forte présence de l'Etat dans l'espace des sports. Daniel Costantini, directeur des équipes de France à la fédération française de handball, envisage par exemple la suite de sa carrière en briguant le poste de D.T.N., conformément au jeu des positions possibles pour la carrière de cadre sportif. Cependant, tout en jouant le jeu des promotions, où une part de la légitimité est assurée par l'aspect cumulatif des positions successives, il condamne la trajectoire personnelle du président de la

¹⁰⁹ Robert Antonin, Directeur Technique National de la Fédération Française de Rugby. Entretien du 26 septembre 1995.

fédération, consacré à cette dernière fonction à la suite d'un parcours objectivement identique au sien. Ainsi, bien qu'accédant à son poste selon le même mode, et reproduisant la représentation de l'Etat au sein du mouvement sportif, il prône les vertus du libéralisme avec l'arrivée de ceux qui en sont porteurs.

"Il y a deux rêves, celui que moi, j'ai depuis toujours c'est d'être un jour directeur technique national, parce que je pense que dans une fédération, c'est le responsable de toute la politique technique, de, de, de... de tous ceux qui sont affiliés à cet organisme. Donc je pense que c'est une haute responsabilité qui n'est pas du tout assumée en ce moment parce que..., Monsieur Mouchel qui a d'énormes qualités par ailleurs est tout sauf un technicien, ça ne l'intéresse pas la technique, il en...

Ou alors la deuxième ambition, c'est celle que me prête beaucoup de gens, par opportunisme aussi individuel je parle en ce qui les concerne, c'est éventuellement de faire une carrière politique. Parce que c'est vrai ici, chez nous, le paradoxe, enfin le paradoxe..., je considère que c'est un paradoxe, c'est qu'on a un président qui a été joueur, qui a été entraîneur, qui a été professeur d'éducation physique, qui a été directeur technique national, entraîneur national, directeur technique national, qui est redevenu professeur d'éducation physique quand il est parti, et qui est revenu comme président. Donc dans cette maison, ce genre de carrière n'est pas du tout anachronique, au contraire, elle paraît presque normale. Alors que moi, par exemple, je la trouve..., je la trouve, comment dirais-je, stupide par rapport à l'état actuel du, du..., du panorama du sport français, je trouve que de n'avoir comme futur candidat à la présidence que soit un prof de gym, soit..., bon je ne parle pas des autres parce que je ne veux faire de peine à personne, je trouve que c'est très très péjoratif pour la fédération. Et ça prouve qu'en son sein, il y a des familles qui ne sont pas du tout représentées, et des familles qui pourraient être des... je dirais des pourvoyeurs ou des fournisseurs de personnages d'une dimension suffisante pour envisager le poste de président tel que moi je le vois. Et je t'avouerais que si tu me disais "donne-moi un exemple toutes fédérations confondues d'un grand président", si je t'en trouverais dans le passé, bon je te citerais peut-être un Philippe Chatrier au tennis, qui a réussi à faire quand même... à vraiment faire sortir le tennis de son ghetto bourgeois, de bien réussir une transition avec le sport professionnel tout en gardant des prérogatives pour la fédération etc. Voilà. Donc ça c'est, bon, mais je le redis devant toi, bon moi la...

- La fonction présidentielle, ça t'obligerait à redevenir prof de gym en même temps ?

- Oui, mais de toute façon, ça ne m'intéresse pas ça. Je te le dis honnêtement, c'est-à-dire la fédération, telle qu'elle est aujourd'hui, et tu vois il y a eu un audit la semaine dernière mandaté par le président pour..., parce qu'on a des problèmes de communication ici, interne et externe. On vient enfin de s'en apercevoir, donc ils ont commandité un audit par des spécialistes de communication dans le domaine du sport, pour interroger les gens. Donc, la même..., enfin pas la même question, mais à ce type de question, j'ai répondu que pour avoir l'ambition d'être président dans une fédération, ou il faut se sentir prédestiné à cette mission, ou à ce sacerdoce peu importe, et je ne me suis jamais senti prédestiné, c'est-à-dire dans mes rêves les plus fous d'enfant, je ne me suis jamais vu président d'une fédération, parce que pour moi, ce n'est pas un rêve fou. C'est une fonction qui pour moi n'a aucun charme honnêtement, aucune..., ça ne me donne aucune excitation le fait d'y penser tu vois ? Et que deuxièmement, on pourrait dire que mon espèce d'engagement pour le handball pourrait pourquoi pas, allons jusqu'au bout du sacerdoce en disant que "voilà, la raison d'État fait qu'on pense que vous êtes le seul à pouvoir etc., mais l'état dans lequel nous sommes en ce moment, ne me donne, ne donnerait pas du tout envie de tenter cette aventure, tu vois, ou de faire cette expérience, honnêtement. Donc je sens vraiment bien dans la peau, moi, de..., maintenant par rapport à l'évolution de la fédération française de handball, d'un employé au sens noble du terme, bon grassement payé puisque ici tout le monde sait que je suis "number one" au niveau du salaire, pour s'exprimer comme nos amis d'outre Atlantique. Bon j'aurais au moins ce respect ici, qui me serait dû à cause de ça. Mais vraiment dans cet état d'esprit là, de servir quoi, tu vois de servir en tant que prestataire de service. Pas du tout..., pas du tout investi d'un rôle qui serait issu de... de l'électorat par exemple. Moi, j'ai jamais eu envie de mettre mon sort entre les mains de gens qui votent, sinon j'aurais fait de la politique. C'est vrai que par rapport à ma personnalité, moi, j'ai un beau-frère qui est politicien, avec qui je ne suis pas du tout d'accord politiquement d'ailleurs, mais ça

m'excite un petit peu de voir sa carrière tu vois, de voir ce qu'il faut faire pour réussir en politique, tu te dis qu'après tout le mec qui réussit comme entraîneur, il a à peu près les qualités qu'il faut pour réussir en politique. Il n'y a pas beaucoup de différence hein, il faut convaincre les gens, il faut les séduire, il faut leur donner l'impression qu'ils sont très très bons, etc... Donc voilà, ça, ça ne m'intéresserait pas du tout, moi ma légitimité, je pense qu'elle doit venir d'ailleurs, je pense qu'elle doit venir du respect d'un contrat par rapport à des objectifs qui sont atteints ou pas, et dans une..., je dirais dans la..., comment dirais-je, dans la..., en filiation avec mon engagement initial qui était celui d'être enseignant d'éducation physique, et je pense que même si j'ai pas mal évolué au plan de l'approche de la performance, parce que c'est devenu une spécialité, je pense être quand même resté assez fidèle à..., à ce pour quoi je m'étais engagé au départ dans cette carrière..."¹¹⁰

Paradoxalement, l'action étatique exerce d'autant mieux son contrôle sur l'espace qu'elle libère ses représentants des contraintes engendrées par la constitution d'une bureaucratie ministérielle. Le principe d'autonomie relative qui préside à la fonction de cadre sportif en fait des représentants dont l'indépendance est maintenue dans l'espace des sports, et qui assure les conditions propices à la défense de la fonction. Les cadres sportifs, se réapproprient la position qui leur est offerte par l'Etat en vertu des dispositions libérales qui les caractérisent, et selon des modalités pressenties comme originales ou encore atypiques au corps fonctionnaire, et deviennent donc à même de défendre et de reproduire cette position¹¹¹.

Ce processus se manifeste particulièrement dans les cas où l'espace des sports est traversé par des effets politiques susceptibles de mettre en péril son fonctionnement et plus particulièrement le rôle des cadres fédéraux. Le récent projet du ministre de la jeunesse et des sports, Guy Drut, en constitue un exemple significatif qui finit par opposer deux sortes de représentants de l'Etat, où les stratégies politiques d'une fraction de la classe politique se heurtent aux résistances du personnel de l'Etat. Le projet prévoyait¹¹² en effet des modifications structurelles de la gestion des cadres sportifs qui incomberait désormais aux fédérations et non plus au ministère. Les conséquences à long terme d'une telle mesure consistent en une plus grande autonomie des fédérations aussi bien dans les possibilités de recruter un personnel selon des critères originaux, que dans les manières de valoriser la compétence de ces cadres, notamment au moyen d'une rémunération indexée aux résultats. Néanmoins, ce projet

¹¹⁰ Daniel Costantini, Directeur des équipes de France à la Fédération Française de Handball. Entretien du 29 mars 1994.

¹¹¹ Cette position peut paraître ambivalente pour justifier le principe de sa reproduction. Toutefois, elle doit toute sa force aux écarts symboliques que produisent les représentations de la fonction publique véhiculées par l'opinion en général, et les conditions de travail objectivement ressenties par les fonctionnaires en poste comme des conditions atypiques. Autrement dit, ces écarts permettent de redéfinir la fonction publique selon des représentations qui ne sont plus conformes au sens commun et qui rendent supportable une position que les occupants seraient à même de stigmatiser en d'autres circonstances.

¹¹² A la suite de l'enthousiasme général provoqué par les bons résultats des athlètes français aux jeux d'Atlanta, la mobilisation de l'ensemble de l'encadrement fédéral à l'encontre du projet a été apaisée par son retrait provisoire à l'initiative du Président de la République Jacques Chirac.

reste vécu par l'ensemble des pouvoirs sportifs, et particulièrement par les cadres en fonction, comme un désengagement de l'Etat inacceptable, ou encore "une perte de pouvoir" comme l'affirme le vice-président de l'association des D.T.N. dans une interview accordée au quotidien *Libération* :

"Il y aura économie sur le nombre de fonctionnaires, mais pas sur le budget de l'Etat. Il est vrai que dans un contexte social, difficile, le sport ne doit pas passer au travers, mais cette mesure ne va rien changer d'un point de vue économique puisqu'un budget spécial sera créé pour compenser le surcoût infligé aux fédérations. Le seul changement sera statutaire. En rattachant les D.T.N. aux fédérations, ils vont se retrouver condamnés à rester en poste, perdant toute perspective de changement alors que jusqu'ici, ils pouvaient proposer leurs compétences ailleurs. Rien ne va donc changer dans l'immédiat. Peut-être y aura-t-il quelques ajustements dans un an ou deux ans. La différence c'est qu'à terme, en cas de désaccord ou d'incapacité, soit il sera licencié, soit mis au placard ... Pour nous cela équivaut à une voie sans issue, à une perte de pouvoir."¹¹³

Tout se passe pour ainsi dire comme si une prise de position avait pour corollaire la défense des intérêts contraires, où la conservation du pouvoir est pensée par les cadres fonctionnaires en terme de dépendance à l'égard de l'Etat, à un moment où ses représentants politiques cherchent justement à se défaire d'une tutelle perçue comme trop pesante. Mais il ne demeure pas moins qu'au travers ces prises de position qui prennent parfois l'allure d'une lutte d'Etat au sein de l'Etat, l'espace des sports continue d'être une affaire publique sujette à l'approbation de tout le mouvement sportif, sans confiner au seul verdict de l'élite.

C'est donc par un tour de force institutionnel que les questions relatives à l'élite sont converties en questions d'intérêt public dans la mesure où les fonctionnaires chargés du haut niveau ne peuvent exister qu'à la condition de transférer la gestion du sport d'élite du domaine privé vers le domaine public. Ce transfert, que le personnel d'Etat est condamné à effectuer pour continuer d'exister, semble suffisamment efficace au point de faire obstacle aux efforts que la classe politique (c'est-à-dire les représentants du gouvernement responsables des ministères) démontre parfois pour désengager l'Etat, au moins partiellement, des affaires sportives. De sorte qu'au lendemain des Jeux d'Atlanta, le gouvernement qui souhaitait se libérer de la préparation olympique, ne parvenait guère à la suppression du groupement d'intérêt public du sport d'élite (G.I.P.-S.E.P.O.)¹¹⁴ et devait de surcroît placer un fonctionnaire à sa tête (voir article à la fin du paragraphe).

¹¹³ Déclaration de Jean-Luc Rougé, vice-président de l'association des D.T.N. reproduite dans *Libération* du 5 août 1996.

¹¹⁴ Le G.I.P.-S.E.P.O. (groupement d'intérêt public-sport d'élite et préparation olympique) réunit tous les partenaires impliqués dans la préparation des athlètes de haut niveau, c'est-à-dire principalement le Ministère de la jeunesse et des sports, le C.N.O.S.F. et l'I.N.S.E.P. Le désengagement annoncé consiste à réduire la participation du ministère à 49 % du financement et d'en confier le contrôle aux C.N.O.S.F. et à l'I.N.S.E.P., qui

L'Etat concentre des pouvoirs qui n'ont pas tous la même nature, et le pouvoir politique s'oppose ici à un pouvoir bureaucratique dont la vocation est de défendre le sport de l'élite en tant que bien public à travers l'invention du sport de haut niveau. Et si l'administration publique du sport se présente comme un simple contre-pouvoir qui ne dispose pas de l'autorité exécutive pour infléchir les politiques sportives dans son sens, la permanence du personnel en fonction suffit toutefois pour légitimer le sport de haut niveau au titre de raison d'Etat, c'est-à-dire la raison d'être de l'Etat et du personnel chargé de l'administrer.

en tout état de cause restent placés sous la tutelle de l'Etat. Le prétendu désengagement n'est en fait qu'une astuce institutionnelle pour réaliser une économie budgétaire, l'Etat conservant quoi qu'il en soit le contrôle de l'élite sportive.

Le Monde du 3 octobre 1996.

Approche comparée de quelques éléments biographiques de 5 cadres fédéraux

| Fonction actuelle | Profession initiale | Plan de carrière et professions successives | Origine sociale | Origine géographique | Sources caractéristiques |
|---|------------------------|--|--|----------------------------------|---|
| Directeur technique national à la fédération française de triathlon | Professeur de gym, JBM | Entraîneur du bataillon de Joinville DTN à la fédération de Volley Coordinateur du projet sport (Poste ministériel) | P : artisan boulangier M : artisan boulanger | Montpellier | Participe à l'élaboration de l'expérience dite de "Montpellier" (Stage intensif de 18 mois pour l'équipe de France) |
| Directeur des équipes de France à la fédération française de handball | Professeur d'EPS | Entraîneur sport-études | P : commerçant propriétaire d'un grand magasin de sport M : sans profession | Marseille | Encadre le SMUC plusieurs fois champion de France Encadre le Bataillon de Joinville |
| Directeur technique national à la fédération française d'escrime | Instituteur | Conseiller technique régional Nord Pas de Calais | P : Employé administratif dans une exploitation houillère. M : ? | Hénin Liétard (Pas de calais) | - |
| Entraîneur national de la fédération française d'athlétisme | Educateur spécialisé | Conseiller technique départemental Ile et Vilaine | P : ? M : ? | Rennes | Nombreux résultats avec son club. Forte présence de Ile et Vilaine dans les résultats nationaux. Encadre l'équipe du 4 x 100 recordman du monde léveuve |
| Directeur technique national à la fédération française de rugby | Professeur d'EPS | Conseiller technique région Ile de France Cadre coopérant en Polynésie française Conseiller technique régional Périgord Coordinateur de l'inter-région Aquitaine Entraîneur national équipe de France A' | Père : ? Mère : ? | Agen | Créateur des centres de perfectionnement sportifs (CPS) Encadre les juniors du PUC champions de France en 1979. |

2 - Un ralliement sans concession

Il est possible d'appréhender l'espace des sports à travers les manières dont les différents types de spécialistes parviennent à imposer leurs représentations particulières du sport du haut niveau au sein de l'espace. Celui-ci se structure en effet en même temps qu'une infinité de spécialistes du sport, constitués en corps de disciplines (médecine du sport, droit du sport, histoire du sport, ...) qui, par les actions qu'ils se fixent, les luttes qu'ils déclarent, ou encore les oppositions qu'ils cristallisent, parviennent à légitimer des usages spécifiques du corps. Mais la particularité de tous ces spécialistes tient au fait qu'ils se trouvent le plus souvent à la croisée de deux espaces distincts, provenant à la fois d'un milieu professionnel particulier d'où sont tirées leurs compétences (médecine, droit, sociologie, etc.), tout en s'insérant dans l'espace des pratiques sportives. Il s'ensuit que leur spécialité s'inscrit le plus souvent aux confins de leur champ professionnel d'origine, élevée au rang de discipline mineure ou encore marginale, obligeant les agents à jouer pleinement les règles du jeu de l'espace des sports pour faire valoir leurs compétences. Autrement dit, la plupart de tous ces spécialistes du sport, se trouvent en position relativement fragile dans leur champ professionnel, et sont régulièrement condamnés à se rallier aux positions les plus sûres (c'est-à-dire les positions dominantes) de l'espace des sports pour continuer à exercer leur spécialité.

C'est sans doute parce que les pratiques physiques intensives touchent directement aux usages du corps, que le milieu médical parvient à exercer sur l'espace une forte domination, marquée principalement par les prises de position qu'observe la profession médicale et qui sont conformes à la vision dominante du sport de haut niveau. L'histoire de la médecine du sport, bien qu'encore à l'état embryonnaire¹¹⁵, montre en effet que ce sont d'abord les médecins physiologistes, à qui on avait confié les premiers services d'exploration fonctionnelle dans le milieu hospitalier¹¹⁶, qui ont organisé les premières consultations en médecine du sport au sein de ces services. La première chaire en "Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports" est créée à Nancy à la suite de l'instauration en 1949 du Certificat d'Etudes Spécialisées (C.E.S.)¹¹⁷ portant le même intitulé. C'est au professeur en biologie Paul Chailley-Bert que revient la présidence de cette chaire, et qui était le petit-fils de Paul Bert, lui-même physiologiste et ministre de l'instruction publique dans les années 1880.

¹¹⁵ L'histoire de la médecine du sport ne constitue pas encore un champ d'investigation légitime en sciences sociales, les rares travaux répertoriés qui peuvent s'en approcher proviennent directement du champ médical comme l'ouvrage général de H. MONOD, R. ANONETTI, J. RODINEAU intitulé *La médecine du sport*, Edition SIMEP 1993.

¹¹⁶ La création de ces services sont consécutifs à une réforme générale des organisations hospitalières en 1958 qui a permis d'instituer les pleins-temps hospitalo-universitaires.

¹¹⁷ Le C.E.S. de "Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports" est créé par arrêté le 15 décembre 1949.

Au-delà de la personnalité propre du petit-fils, les dispositions de Paul Chailley-Bert s'organisent selon deux sources constituées d'une part de l'héritage de l'œuvre politique de son grand-père en matière d'éducation et d'instruction, et d'autre part de la connaissance expérimentée du milieu médical. En fait, il semble que toute son action en faveur de la médecine du sport se réalise en vertu de cette double détermination qui permet d'ériger les pratiques sportives à la fois comme un support de l'éducation de masse¹¹⁸, et comme une question médicale spécifique, les plaçant de la sorte à la confluence de deux champs distincts. Avant l'obtention de la chaire de Nancy, Paul Chailley-Bert avait déjà créé en 1921 la "Société Médicale Française de l'éducation physique et de sport" devenue depuis 1967 l'actuelle Société Française de Médecine du Sport (S.F.M.S.), et qui traduit par son intitulé initial les préoccupations éducatives qui accompagnaient les exercices corporels. Le travail de créativité spécifique à Paul Chailley-Bert a sans doute trouvé un retentissement d'autant plus fort que les pratiques sportives en pleine expansion soulevaient également des questions relatives à l'éducation de la population et mobilisaient déjà l'attention de tous les pouvoirs politiques auxquels les médecins participaient dans une large mesure¹¹⁹.

Les transformations structurelles de la médecine du sport, en tant que regroupement de spécialistes, se calquent en définitive sur celles de l'espace des sports, où à mesure que les questions d'éducation physique sont distinguées des pratiques sportives et recentrées plus spécifiquement au sein de l'institution scolaire, les organisations médicales évacuaient parallèlement de leur programme de formation ces mêmes notions, pour ne s'attacher qu'aux pratiques sportives à proprement parler. En 1971, le C.E.S. de "biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports" modifie son intitulé en C.E.S. de "biologie et médecine du sport"¹²⁰, qui sera par la suite transformé en 1988 après la réforme du troisième cycle des études médicales en "capacité en Médecine et biologie du sport"¹²¹, dont l'inversion des termes consacre définitivement l'objet en discipline médicale à part entière.

Si la rupture entre pratiques éducatives et pratiques médicales a pu se réaliser, elle doit sans doute beaucoup aux principes de structuration interne de l'espace des sports, qui au cours de sa transformation a pu faciliter l'émergence d'une demande spécifique en matière médicale favorable à la constitution d'un corps de spécialistes en

¹¹⁸ Sur ce thème : Pierre ARNAUD (DIR), *Les athlètes de la République*, Bibliothèque historique Privat, 1987.

¹¹⁹ Il ne s'agit pas ici de discuter de l'originalité de l'œuvre du biologiste, ni l'influence qu'elle a exercé sur la constitution de la médecine du sport, mais plutôt, comme l'a réalisé Patrice PINELL à propos de l'Echelle métrique de l'intelligence (EMI), de tenter de "construire le lien entre l'élaboration des concepts et les conditions sociales de leur élaboration, à savoir l'étude des pratiques propres à un espace social relativement autonome : le champ scientifique." in "L'invention de l'échelle métrique de l'intelligence", "Histoire sociale des sciences sociales", tome 2, *Actes de la recherche en sciences sociales* n°108. p. 19-35.

¹²⁰ Modification relative à l'arrêté du 11 octobre 1971.

¹²¹ Transformation officialisée par l'arrêté du 29 avril 1988.

médecine du sport. Outre l'arrêté du 6 septembre 1985 qui préconise que "tout médecin généraliste doit pouvoir participer au développement d'une prévention médico-sportive", et qui explique partiellement le fait que ceux-ci se sentent autorisés à se prononcer sur toutes les questions sportives (voir encadré à la fin du paragraphe), c'est tout un arsenal de mesures juridiques émanant directement du Ministère de la jeunesse et des sports qui favorise l'arrivée des médecins du sport sur le marché. Des accords sont par exemple contractés entre les centres médico-sportifs (créés à la demande des pouvoirs sportifs) et le Syndicat National des Médecins du Sport (S.N.M.S.)¹²², ou encore le suivi médical du sportif de haut niveau est rendu obligatoire par le décret du 27 mai 1977. La constitution de la médecine du sport résulte par conséquent de deux mouvements historiques successifs avec d'abord l'émergence des pratiques sportives dans un contexte de fortes préoccupations éducatives qui ont permis aux médecins d'apporter leur compétence en matière d'hygiène, et qui par la suite ont pu profiter des évolutions progressives de l'espace des sports pour effectuer la transformation de ces compétences en des termes plus spécialisés et mieux appropriés à cet espace.

L'histoire de la médecine du sport mentionne en fait la continuité de l'intervention du corps médical qui, habilité à décrire les effets des pratiques sportives sur le corps, s'autorise spontanément à émettre les jugements qui sont associés à la profession médicale et proposés comme une véritable éthique ou morale sportive. Cela dit, ce n'est pas tant la position que les médecins sont amenés à adopter - le positionnement est inévitable - qui interroge, que le fait que ces prises de positions reprennent et confortent la vision légitime des pratiques sportives au sein de l'espace. L'analyse de la production écrite d'une collection spécialisée dans le sport est à ce titre très significative. Elle fait en effet ressortir au premier rang les ouvrages écrits par les professionnels de la santé (tableau ci-dessous) qui, de façon générale se trouvent en situation de pouvoir exprimer très facilement leur point de vue, leur opinion à travers tous les supports médiatiques (voir encadré sous le tableau), pour peu qu'ils soient conformes à ceux également défendus par le service public. Il n'y a donc rien de surprenant dans le fait qu'un médecin puisse aisément se faire entendre quand il dénonce, comme ci-dessous, l'influence de l'économie ("l'affairisme effréné") sur le sport et préférer une pratique éducative et fraternelle, correspondant en réalité à la définition dominante du sport où l'intérêt général se trouve défendu et garanti par le service public.

Tableau 1

¹²² La S.N.M.F. est créée en 1947 et défend les intérêts de la profession.

Production écrite en sport par discipline¹²³

| Effectifs en % | |
|---------------------------|------|
| 23 Disciplines sportives | 54,8 |
| Sciences médicales | 18,3 |
| Enseignement et pédagogie | 15,1 |
| Psychologie | 6,4 |
| Histoire et sociologie | 5,4 |
| Total | 100 |

¹²³ Ces statistiques sont tirées à partir de la bibliographie de la collection Vigot spécialisée dans le sport, elles portent sur 139 ouvrages. Ainsi, hormis les ouvrages généraux destinés à vulgariser une discipline précise (telle que *Initiation à l'escrime*, etc.), ce sont principalement les travaux des scientifiques menés par des professionnels de la santé qui dominent (par exemple :*Traumatologie du sport en pratique médicale courante*), viennent ensuite ceux dirigés par les professionnels de l'éducation (*Traité thématique de pédagogie de l'E.P.S.*) ; les autres sciences sociales sont reléguées assez loin derrière.

Une légitimation du sport désintéressé : le point de vue éthique d'un médecin

On ne compte plus les interventions et les prises de positions radicales que de nombreux médecins adoptent pour dénoncer les abus en tout genre provoqués par la pratique intensive du sport. Néanmoins, il se glisse au travers des problèmes de l'usage normalisé du corps, la question d'une véritable philosophie du sport, de ce qu'il doit être et doit représenter ; question que les médecins n'hésitent pas à aborder en imposant en toute légitimité leur propre conception, leur point de vue, très largement véhiculés et diffusés par les médias.

Si le docteur Jean Guépin, médecin libéral à Nantes, peut ainsi communiquer dans le journal local (Ouest-France) ses impressions sur les derniers Jeux Olympiques tout juste achevés, c'est qu'elles reprennent exactement la vision dominante dans l'espace des sports avec les mêmes catégories de pensée opposant le sport désintéressé, éducatif, etc., aux pratiques marchandes importées de l'espace économique. Cette vision se trouve d'autant mieux légitimée qu'elle est exprimée par un corps de spécialistes (celui des médecins) habilité à diagnostiquer tous les effets qui touchent aux usages du corps, même quand le diagnostic n'a plus rien de médical.

"Comme beaucoup, j'ai passé du temps devant la télévision durant les jeux olympiques. Comme beaucoup, je me réjouis des succès des athlètes français, les connus, les moins connus. Et pourtant, mon plaisir est tempéré par certaines constatations. C'est d'abord cet environnement du fric-roi, de l'envahissante publicité. Le mouvement olympique, parfois exaltant, repose sur des bases malsaines, ne serait-ce que du fait que le Comité Olympique décide de l'admission de nouvelles disciplines en comité restreint et pour des raisons "monétaires" n'est pas exclu. Ce C.I.O. qui décide seul des deux milliards de dollars récoltés tous les quatre ans. On pourrait se poser quelques questions sur la personnalité de son président et d'autres membres du comité.

Il est vrai aussi, que le C.I.O. est passé maître dans l'art d'étouffer certaines affaires gênantes. En 1984, à Los Angeles, le laboratoire médical adressa ses conclusions... dont on ne sut rien. Cette année, quelques athlètes furent accusés de dopage par un nouveau produit mal connu. Pour ce qui est du reste ... rien. A Séoul, en 1988, on a connu des combats de boxe truqués.

Atlanta a voulu se présenter comme l'emblème des Droits de l'homme. Et les athlètes noirs américains furent ovationnés tandis que, dans cette ville à majorité noire, celle-ci dans sa grande majorité n'est utilisée qu'à des emplois subalternes. 21 000 sans-abri ont été évacués de la ville pour la durée des jeux, tandis que dans cet Etat, cent condamnés à mort, généralement des noirs, attendent leur exécution.

Oui, c'est vrai, il y a eu d'extraordinaires performances, mais on peut légitimement se demander si tout cela n'est pas au prix d'entraînements intensifs qui, selon certains médecins, pourraient mettre en cause la santé des athlètes. Un article médical publié il y a quelque temps se posait la question de savoir si ce gavage ne mettait pas en cause la durée de vie des athlètes. C'est au moins prouvé pour les professionnels du sumo. C'est pas ça, pour moi, le sport qui devrait être le moyen de trouver un meilleur équilibre physique et mental, de trouver une véritable solidarité de l'effort. Ce faisant, je ne critique en rien ces athlètes que j'admire. Ils sont malheureusement les acteurs de nouveaux jeux du cirque, même s'ils ne meurent pas dans l'arène et leurs gains sont parfois confortables.

Oui, c'est vrai aussi, on a vu durant ces jeux une véritable fraternité apparaître souvent entre compétiteurs de diverses nations. Mais que dire de ce chauvinisme qu'on a constaté de la part du public américain, chauvinisme qui toucha parfois à l'hystérie. Ce chauvinisme, parfois accompagné de violence de la part de soi-disant "supporters" sur nos stades de football, partout dans le monde. C'est indigne de l'Homme. Non, ce n'est pas cela le sport. Il est légitime qu'un athlète ait le grand désir de gagner, il est légitime que les partisans d'une équipe souhaitent la victoire de leur équipe. Mais cela doit se faire dans le respect de "l'adversaire" que je préférerais qu'on nommât "partenaire". Mais ce que je ne peux admettre, c'est ce que déclara, il y a peu, un joueur d'un grand club de football français. Il voulait que les joueurs soient des "guerriers". Non, le sport ce n'est pas la guerre. En sport, il n'y a pas de vaincus, il y a des perdants. Il n'y a pas de vainqueurs, il y a des gagnants.

Et pourtant, il y a des aspects positifs à ces jeux et on le doit aux athlètes. Ce fut aussi l'occasion de donner l'importance qu'elles méritent aux femmes. Pour une part, ce fut la négation du racisme. Ces athlètes peuvent générer l'envie aux jeunes (et aux moins jeunes) de pratiquer un sport, mais à la condition de ne jamais oublier la finalité du sport, c'est-à-dire le sens de l'effort mais aussi le sens de la fraternité, quelles que soient la couleur de la peau, les convictions de tous ordres.

C'est en somme un moyen de se connaître, de se respecter. C'est aussi savoir perdre en tirant la leçon des échecs. C'est, au fond, l'apprentissage de la vie. Et cela demande des moyens dans les écoles où l'enseignement du sport doit être, en même temps, une leçon d'éducation civique. Il devrait être ainsi dans les quartiers. C'est une question politique.

C'est bien pourquoi l'affairisme effréné qui est le satellite des jeux trahit l'esprit d'olympisme et du sport. Cet affairisme libéral qui n'est pas le seul apanage du sport ..."¹²⁴

Ce que révèle la production écrite sur le sport sous toutes ses formes de classement et de publication soulève deux questions contiguës. D'une part, la diffusion des discours dominants sur le sport s'exerce pour l'essentiel par l'intermédiaire des corps de spécialistes, qui puisent une grande partie de leur légitimité dans le milieu intellectuel et universitaire¹²⁵ ; ce qui, d'autre part, paraît faire oublier, voire exclure, tous ceux qui en aval produisent le sport avec leur seul corps, c'est-à-dire les athlètes, et qui paraissent recourir rarement aux formes du langage verbal et écrit pour exprimer¹²⁶ leur expérience.

Il semble si implicite que les athlètes disposent de modalités d'expression extraordinaires que tous les autres ne possèdent pas et qui échappent au langage classique, qu'il s'ensuit que la plupart des discours officiels sur le sport sont tenus en marge par des spécialistes qui, compte tenu de leurs dispositions initiales - celles des intellectuels -, sont enclins à s'approprier tous les débats et toutes les luttes pour une définition légitime du sport. Néanmoins, si l'état de l'espace des sports peut laisser

¹²⁴ Article de Jean GUEPIN titré "Le sport, ce n'est pas la guerre", *Ouest-France* du mercredi 7 août 1996.

¹²⁵ La plupart des travaux disponibles sont effectués par des enseignants-chercheurs insérés dans des équipes universitaires ou des laboratoires spécialisés dans le sport.

¹²⁶ La production littéraire effectuée par les athlètes représente une très faible part de la production littéraire sportive essentiellement dominée par les chercheurs et les journalistes spécialisés. C'est à ce titre, suite à une reconversion que certains (comme les athlètes de haut niveau également professeurs d'EPS) publient parfois des ouvrages techniques sur leur propre discipline dans des collections spécialisées. Les quelques autres références concernent le plus souvent des athlètes en fin de carrière qui cherchent à transmettre sur le mode autobiographique leur expérience personnelle du haut niveau en se faisant publier par de grandes maisons d'édition consacrées à la production de masse.

croire *a priori* qu'il s'agit d'une forme de dépossession d'un objet du monde manuel et physique par le monde intellectuel et savant, il semble *a posteriori* qu'il s'agisse plutôt d'une forme de réappropriation d'un aspect de l'objet, laissé libre par un ensemble de spécialistes dont la particularité consiste justement à s'exprimer autrement qu'intellectuellement. Le fait que le corps médical se sente autorisé à communiquer quantitativement aussi bien que qualitativement¹²⁷ ses propres conceptions du sport résulte ainsi probablement de la conjonction d'une compétence spécifique à parler des usages du corps, et d'un espace disposé à laisser exprimer cette compétence conformément aux règles qui y sont dictées.

Il existe en quelque sorte un marché sportif intellectuel, tenu par défaut à l'abri des athlètes, et sur lequel entrent en concurrence différents corps de spécialistes, qui en défendant une certaine idée du sport, défendent par là même leur propre existence et leur propre légitimité au sein de l'espace des sports. Si le champ médical paraît avoir relativement achevé le processus de réappropriation des propriétés de l'espace, lui conférant conséquemment un peu d'autonomie¹²⁸, d'autres disciplines, à l'image du droit parviennent beaucoup plus difficilement à s'imposer comme une spécialité légitime. Ainsi les juristes qui tentent de s'insérer dans le milieu sportif, sont contraints, pour y être reconnus, de défendre l'existence à part entière d'un véritable droit du sport, contestant par là même l'organisation hiérarchique des sources du droit¹²⁹, et se trouvant du même coup largement critiqués par la communauté des juristes. Ainsi, condamnés à servir les intérêts de l'espace des sports prétendant fonctionner selon ses propres règles, ils s'attirent également les contestations des plus grandes juridictions européennes entièrement disposées à contraindre le mouvement sportif pour faire respecter scrupuleusement les prescriptions du droit communautaire¹³⁰. Il apparaît donc que le droit du sport contient dans son titre même

¹²⁷ L'aura médiatique dont bénéficie le corps médical en général permet aux médecins en vertu de celle-ci de s'exprimer sur les pratiques sportives aussi bien dans les quotidiens, revues, mensuels de grands tirages à l'image du médecin ci-dessus (voir encadré précédent), que dans les publications d'audience plus restreintes réservées aux chercheurs spécialisés, leur donnant une forte présence quantitative comme qualitative.

¹²⁸ Le fait qu'il existe une médecine du sport à part entière, reconnue et efficiente, suppose que le milieu sportif est suffisamment organisé pour fournir une structure d'appel attractive pour des spécialistes venus d'autres disciplines, et disposés à transférer leurs compétences dans un nouveau champ d'application. Sans aucunement préjuger d'une autonomie définitive de l'espace des sports, la constitution de corps de spécialistes du sport en fournit un premier indicateur commode à mesurer immédiatement.

¹²⁹ Les sources du droit sont ordinairement subordonnées à la hiérarchie des textes selon une sorte de pyramide comme suit : au sommet, se trouvent les lois constitutionnelles, puis les traités internationaux, puis les lois ordinaires et les décrets législatifs, puis les autres décrets et arrêtés, et enfin les circulaires ministérielles. Il faut signaler par conséquent que le Traité de Rome (qui a institué la Communauté économique européenne) est en principe supérieur aux lois nationales.

¹³⁰ L'exemple le plus récent est figuré par l'arrêt Bosman (15 décembre 1995), du nom du joueur belge de football professionnel Jean-Marc Bosman, qui à la suite d'un litige avec son club liégeois concernant son transfert à l'étranger, a assigné le club devant la Cour européenne du justice du Luxembourg en invoquant la libre circulation des personnes et des biens au sein de la communauté. En réfutant l'exception demandée par les instances sportives, l'arrêt modifie l'ensemble des règles du jeu jusqu'alors en vigueur dans le milieu sportif, puisque les clubs ne pourront plus exiger de dédommagement lors d'un transfert de joueur en fin de contrat, et

toutes les contradictions que peut nourrir la concurrence entre deux espaces (sportif et juridique) pour définir un objet, ce qui contraint le corps de spécialiste qui en découle à prendre position fermement en faveur de l'un des espaces et pratiquement contre l'autre. Comme dans l'exemple ci-dessous, un juriste du sport est amené pour exister en tant que tel à servir les intérêts spécifiques de l'espace sportif.

Pour un droit du sport ...

Le Centre de droit et d'économie du sport de l'Université de Limoges doit en partie son existence et sa renommée à son directeur Jean-Pierre Karaquillo, qui œuvre pour faire reconnaître l'ordre sportif comme une source de droit légitime et reconnue. La présentation du centre, qui intervient dans un contexte défavorable (au moment où les grandes juridictions chargées de faire appliquer le droit communautaire multiplient leurs rappels à l'ordre à l'égard des institutions sportives), tente de maintenir sa position particulière en posant les principes d'une spécificité de l'ordre sportif qui suppose à tout le moins des aménagements de droit commun, au titre d'une "légalité sportive".

Le sport et le droit¹³¹

Le "statut social" du sportif de haut niveau et l'Acte unique européen

La dimension sociale de l'Europe se présente comme l'un des objectifs prioritaires des institutions communautaires. Elle se révèle l'étape préalable et donc la condition nécessaire à la pleine réalisation du marché intérieur prévu par l'Acte unique européen qui entrera en vigueur le 1er janvier 1993. Les dispositions de l'Acte unique européen ne contraignent pas seulement les Etats, elles s'appliquent aussi à leurs sujets. Le mouvement sportif est donc au premier chef visé par le droit communautaire. Il en est de même pour tous ses acteurs, quel que soit leur niveau de pratique, même si l'athlète de haut niveau retient, dans ce rapport, plus particulièrement l'attention.

L'évolution actuelle du sport de haut niveau passe par la recherche d'une identification des athlètes et par leur protection, qui apparaît comme la contrepartie nécessaire des efforts qu'on leur demande et des contraintes qu'on leur impose. Mais cette protection n'implique pas la mise en œuvre d'un système de règles dérogatoires. Elle résulte, au contraire, de l'application à l'athlète des dispositions de droit commun dans les domaines aussi variés que le droit du travail, les assurances, la sécurité sociale, pour lui permettre de mener au mieux sa carrière sportive et sa reconversion professionnelle.

Cependant ces dispositions sociales sont, d'un Etat à l'autre, empreintes d'un particularisme national accusé qui ne contribue pas à faciliter un projet d'unification, ou même d'harmonisation européenne. Une analyse du "statut social" du sportif de haut niveau en corrélation avec l'Acte

surtout un joueur de la Communauté Européenne ne pourra plus être considéré comme un étranger au sein d'un club d'un autre pays membre.

¹³¹ Ce texte est tiré d'un article de présentation du Centre de droit et d'économie du sport de Limoges. Il est signé de Jean-Pierre Karaquillo.

unique européen ne peut donc être détachée des réalités juridiques et pratiques qui font "le quotidien" du sportif. Une connaissance précise du contexte dans lequel l'athlète d'élite exerce son activité est indispensable. Il en découle en effet sa soumission à des règles d'origine privée qui peuvent moduler ou compléter les règles d'origine étatique et, ainsi, non seulement participer au "statut social" du sportif mais aussi être des facteurs à considérer dans la mise en place d'un "régime primaire" applicable à tous les athlètes d'élite bénéficiant de la "citoyenneté européenne".

Les sources juridiques de l'ordre sportif

Il est important d'appréhender le phénomène sportif, structuré et codifié, tant au niveau national qu'international, dans son (ses) expression(s) et ses développements juridiques. De et par l'institution sportive, au sens large du terme, découle et se structure la légalité sportive. L'étude de l'ordre juridique du sport suppose donc celle de ses sources. Les règles qui gouvernent la société sportive sont nombreuses et de sources très variées. Les sources réelles de la légalité sportive prennent en compte l'ensemble des facteurs d'ordre scientifique et technique, économique, politique par exemple à partir desquels les sources formelles du bloc de la légalité sportive se fixent, s'articulent et évoluent.

Activité spécifique régie par ses propres règles, l'activité sportive est aussi socialement organisée et soumise, en tant que telle, à la loi de l'Etat et à ses juges. Plus qu'une reconnaissance du pouvoir sportif, il s'agit du point de rencontre de deux ordres juridiques distincts, mais non sans relations. Le problème est complexe. L'ordre sportif en ne se cantonnant pas au territoire national d'un seul Etat, il est clair que sa soumission à la légalité de ce dernier ne peut s'opérer sans nuire au caractère transnational de ses règles et de ses actions. La contribution des instances sportives internationales à l'élaboration de l'ordre sportif pose tout le problème de la valeur juridique de leurs règles et de leur réception dans les ordres juridiques internes, étatiques. De plus, le caractère international des sources juridiques de l'ordre sportif ne se limite pas à l'action des organisations internationales, qu'elles soient à caractère universel ou régional, de coopération ou d'intégration.

Plus que l'étude du droit applicable aux activités sportives et organisations nationales et internationales qui les encadrent et les réglementent, le centre de Limoges s'efforce, au travers de la notion d'ordre sportif et en s'appuyant sur ses différentes sources juridiques, d'observer et de cerner le phénomène juridique du sport. Ce phénomène est le point de rencontre de plusieurs ordres juridiques qui chacun en fonction de son espace (territoire national, communauté européenne), de ses institutions et de ses règles, concourt à son évolution.

L'espace des sports comprend une sorte de marché intellectuel qui permet aux différents spécialistes d'exprimer des compétences tirées de milieux professionnels qui n'ont en principe pas de rapports avec le sport. Les transferts qu'effectuent ces spécialistes à partir des univers dont ils sont issus vers celui des sports, sont rendus possibles en vertu du jeu d'équilibre invisible où l'espace des sports tire en fait une grande partie de sa légitimité de la caution qu'apportent implicitement les intellectuels intéressés au mouvement sportif. Qu'un médecin et qu'un juriste (mais il y en a d'autres) plaident en faveur d'un sport doté de règles propres (qu'elles soient éthiques d'un point de vue médical, ou juridiques) est une façon de reconnaître l'autonomie de l'espace. En retour, les bénéfices symboliques procurés par ces intellectuels sont payés par leur forte crédibilité dans l'espace qu'ils contribuent à faire exister. Autrement dit, les spécialistes doivent leur intervention dans le milieu sportif aux intérêts mutuels que

leurs pratiques fomentent : d'abord ils y importent des compétences qui attestent de l'attention qu'on peut porter aux pratiques physiques, ensuite, comme par effet de miroir, ils deviennent eux-mêmes légitimés dans un espace qu'ils viennent de cautionner.

3 - Salubrité publique et morale sportive

L'espace des sports permet de distinguer deux niveaux de production : outre celui où interviennent les athlètes pour la réalisation des performances, un second - qui le précède en fait -, produit structurellement le haut niveau en tant qu'espace particulier, et dans lequel agissent un ensemble infini d'agents relevant de groupes variés, mais dont tout le travail converge vers l'unité des prestations sportives. Pêle-mêle, juges, arbitres, dirigeants, entraîneurs, médecins, kinésithérapeutes, psychologues, journalistes, politiciens, apportent leur contribution au mouvement sportif, et œuvrent selon leurs fonctions pour son organisation. En se structurant pour harmoniser leur propre action¹³² et asseoir leur position, ils régulent dans le même temps l'activité sportive en l'accompagnant d'un véritable dispositif de contrôle et de mesure, chargé d'estimer, d'évaluer, de faire progresser, en résumé d'orienter le mouvement dans sa globalité. Qu'il soit publications de statistiques¹³³, consultations par entretien¹³⁴, nouvelles consignes d'arbitrage¹³⁵, indications (ou contre-indications) médicales¹³⁶, statut ministériel¹³⁷, etc., le cortège de mesures au double sens du terme est là pour témoigner des manières dont sont définies les règles du jeu sportif.

Pour se rapprocher en quelque sorte des thèses que Foucault avaient avancées, le sport pour s'occuper du traitement des corps, doit être accompagné dans le même temps d'une forme de technologie du pouvoir, d'un dispositif de contrôle du travail

¹³² La plupart des fonctions citées sont regroupées en mouvements corporatistes qui, au-delà de leur forme particulière visent à défendre ou préserver leurs intérêts dans le cadre du sport. Il existe par exemple une association des présidents de fédérations, un syndicat des directeurs techniques nationaux, une association des arbitres, une organisation de la médecine du sport, etc.

¹³³ Les statistiques sur le nombre de licenciés composent un enjeu important pour l'obtention des subventions ministérielles, mais elles fournissent en même temps des indications précieuses sur la nature du public adhérent et donc sur la politique à suivre pour attirer ce public.

¹³⁴ Les psychologues ont par exemple effectué un travail important sur les déterminants de la motivation, du "mental" dans le jargon sportif, propres aux athlètes de haut niveau.

¹³⁵ L'influence sur l'orientation du jeu, des règles et des consignes d'arbitrage sont maintenant connues. Les dernières mesures testées pour la coupe d'Europe de football en 1996 (diminution des arrêts de jeu, évacuation immédiate des blessés, relance directe du gardien de but si le ballon vient d'un coéquipier, ...) ont eu pour conséquence d'accélérer le jeu et de dynamiser les rencontres.

¹³⁶ Le pouvoir de définir qui peut être sportif et qui ne peut pas l'être est confié en définitive par les fédérations aux médecins grâce au jeu des certificats médicaux. Ils sont également fortement partie prenante dans l'usage des produits dopants ...

¹³⁷ Le statut d'athlète de haut niveau est réglementé par le Ministère (ou secrétariat d'état) de la jeunesse et des sports.

corporel qui se donnent à percevoir à travers l'action structurante qu'exercent les corps de spécialistes intéressés dans le jeu¹³⁸. Le marché sportif, en même temps qu'il intègre et se dote des instruments et des outils de contrôle indispensables à l'amélioration des performances, permet la pénétration de tous ceux qui ont compétence pour exercer ce contrôle et dont on ne peut nier l'effet que leur travail produit sur l'organisation même de l'espace des sports. Un peu comme en physique quantique où le système de mesure d'un phénomène vient influencer ce même phénomène, il ne fait aucun doute que les mesures effectuées par tous ceux qui ont partie liée avec le sport (y compris les sociologues du sport) sont dotées d'un fort pouvoir structurant sur l'objet qu'ils cherchent précisément à mesurer¹³⁹.

Les usages du terme mesure apparaissent bien appropriés pour rendre compte de toutes les attentions relatives au principe d'hygiène dont font l'objet les athlètes de haut niveau. Ainsi l'idée universelle selon laquelle un sportif doit être nécessairement en bonne santé, a entraîné dans sa suite à la fois toute une série de mesures sur les pratiques d'hygiène observées par les athlètes, ainsi que le développement de mesures d'hygiène prônées par les différents spécialistes de la question. Le mot hygiène touchant en fait à de nombreux domaines très variés, c'est toute une procession de professionnels qui sont venus investir et structurer le champ des pratiques : nutritionnistes et diététiciens pour l'hygiène alimentaire, sexologues pour l'hygiène sexuelle, psychologues pour l'hygiène mentale, et tout un ensemble de conseillers en tout genre aux compétences moins clairement définies, et qui ont profité de l'élan général pour s'intéresser à ce qu'il conviendrait d'appeler l'hygiène de vie au sens large¹⁴⁰.

Cependant, c'est encore avec les questions concernant le dopage que l'idéologie relative à la salubrité publique exigée pour les athlètes se fait la plus

¹³⁸ Les thèses de Michel FOUCAULT couvrent plusieurs références : *Histoire de la sexualité*, Editions Gallimard 3 tomes, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard 1972, *Surveiller et Punir*, Gallimard 1975. Le parallèle porte essentiellement sur le dispositif de contrôle des individus qui s'appuient sur des technologies affinées de maîtrise des corps. Par ailleurs Gérard BRUANT dans *Anthropologie du geste sportif. La construction sociale de la course à pied* illustre bien l'efficacité de ces technologies de pouvoir qui passe par une maîtrise approfondie des gestes, une contrainte des corps : "Dans le sport, le muscle devient roi ; chaque geste n'a que lui pour but. La maîtrise de soi à laquelle l'athlète parvient peut ensuite s'appliquer aux situations les plus diverses. Le geste sportif est une grammaire, une syntaxe corporelle qui peut avantageusement remplacer la gymnastique de l'époque. [...] Enfin, l'établissement d'un rapport direct entre la manière d'être, la manière de faire et la performance le met en situation d'assimiler des contenus idéologiques au travers des normes techniques", PUF, 1992, p. 100-101.

¹³⁹ Cette idée pourrait se résumer de la manière suivante : la mesure des effets est également dotée d'effets. Cette question épistémologique est souvent posée par les sciences sociales où le chercheur ne peut jamais véritablement s'exclure de son objet d'étude et se poser en observateur neutre et sans effet.

¹⁴⁰ Certains athlètes se font parfois conseiller par des individus aux savoirs plus ou moins ésotériques qui, en vertu d'un fort pouvoir charismatique, interviennent autant sur leur vie domestique en général que sur des domaines précis. A titre d'exemple, l'autobiographie de José TOURE, *Prologations d'enfer, Autobiographie*, Editions Lattès, 1994, montre bien l'emprise que l'entourage peut avoir sur les athlètes dans des moments de fragilité.

marquante. En effet, jamais un sujet tel que les pratiques de dopage n'aura suscité autant de débats, provoqué autant de conflits, soulevé autant de polémiques dans le milieu sportif, faisant intervenir une quantité innombrable de spécialistes (médecins, psychologues, sociologues, politiciens, etc.) sans jamais parvenir à épuiser la question, et encore moins à la résoudre. Probablement inhérentes aux conditions mêmes qui construisent la recherche et l'obtention de hautes performances physiques, les pratiques de dopage interrogent aussi bien sur le type de solutions proposé pour lutter contre son recours, essentiellement axé sur une répression *a posteriori*¹⁴¹, que sur les modalités d'intervention de toutes les parties prenantes disposées comme dans un seul élan à réprouber les pratiques sans qu'aucune mesure y parvienne efficacement. L'image vertueuse du sport et de ses pratiquants est à ce point idéalisée que la simple évocation du dopage cristallise systématiquement des prises de position très stéréotypées de la part de tous les intervenants, qui condamnés à condamner le dopage, le font soit en minimisant l'ampleur du phénomène, soit en le dénonçant avec véhémence.

Le propos ne consiste pas ici à proposer de nouvelles solutions miracles à une question très complexe, mais plutôt de montrer que le contexte passionné dans lequel émerge le phénomène résulte d'un processus d'idéalisation collective du sport et de la compétition ; contexte si passionnel qu'il fournit peut-être une des conditions de reproduction du phénomène. Comme l'a largement souligné Erhenberg, les consommations de produits dopants (psychotropes ou autres) ne sont pas le seul apanage des sportifs et représentent une pratique courante dans de nombreux domaines, et pour de nombreux groupes sociaux¹⁴². Mais en s'inscrivant dans l'espace public, le sport de haut niveau transforme également l'hygiène des athlètes en une question de salubrité publique où il paraît insupportable qu'une élite puisse se livrer à des pratiques que les règles morales réproubent. En se donnant une mission éducative générale, et respectant des "principes éthiques" universels comme l'affirme la Charte

¹⁴¹ La lutte contre le dopage prend essentiellement la forme de contrôles antidopage (institués depuis les Jeux Olympiques de Mexico en 1968) qui ont lieu seulement pour une fraction des athlètes après les compétitions. La plupart des observateurs s'accordent sur l'idée que les statistiques effectuées à partir de ces contrôles ne mesurent pas le phénomène de dopage mais seulement des situations de fraude (la présomption d'innocence valant pour tous ceux qui ne sont pas pris), faisant déclarer au président de la commission médicale du Comité international olympique, Alexandre de Mérode que "seul les plus stupides ou les imprudents se font prendre" (*L'Equipe* du 14 08 1992).

¹⁴² Alain ERHENBERG, qui ne manque pas de signaler que "les français sont les plus gros consommateurs de tranquillisants dans le monde occidental" remarque aussi que : "Les dopants de la société concurrentielle sont des *drogues d'intégration sociale et relationnelle*. [...] On ne les prend pas pour s'enivrer ou par plaisir, mais pour alléger la charge de la responsabilité quand elle se fait trop lourde. [...] La référence au dopage, c'est-à-dire à l'usage des drogues dans l'univers sportif donne une clé pour saisir les significations de ce phénomène de masse. En effet les médicaments psychotropes expriment la recherche forcenée de tenir le coup quand le rapport à autrui, y compris les formes de la solidarité, est de plus en plus envisagé sous l'angle de la concurrence : ils permettent de se stimuler ou de se calmer pour être compétitif et de se rendre indépendant des contraintes sociales *tout en restant socialisé*." in *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991, p.259, souligné par l'auteur.

Olympique, le dopage ne peut donner lieu qu'à une ferme condamnation. De là peut-être, cette sorte de loi du silence observée par le milieu sportif en général, qui conduit tous ceux qui sont encore dans le jeu, et notamment la plupart des responsables des commissions "antidopage", à justifier leur propre position en affirmant constamment l'efficacité du système répressif, alors que tous ceux qui sont sortis du système ou qui en sont exclus cherchent à crier haut et fort que le dopage est un véritable fléau généralisé au niveau international (voir encadré ci-après).

Les pratiques d'hygiène et l'idéologie qui les accompagne, comme l'ensemble des actions menées par les différents corps de spécialistes peuvent se lire comme le travail normatif et régulateur des activités sportives. De sorte que la particularité de l'espace des sports réside dans sa capacité à rassembler dans un même mouvement à la fois tous ceux qui font du sport, et tous ceux qui ont affaire avec le sport et qui contribuent à le faire en tant qu'espace de pratiques spécifique. Un peu comme le milieu artistique où les artistes sont contraints de s'appuyer sur tout un réseau fortement structuré d'agents qui, sans produire directement les œuvres sont amenés à s'en occuper de façon déterminante (mécènes, marchands d'art, critiques, etc.)¹⁴³ ; le milieu sportif inscrit les productions corporelles dans un ensemble plus large, composé de spécialistes du sport, ou qui ont du moins vocation à se présenter comme tel. Ceux-ci, sans empiéter sur le terrain des sportifs, et donc sans participer à la production finale des performances physiques, parviennent à contenir les pratiques - et les pratiquants -, dans un cadre en constante redéfinition mais qui produit les règles du jeu à suivre au sein de l'espace.

Les intérêts mutuels, qui sont au principe de l'intervention des différents corps de spécialistes dans le milieu sportif, ont pour corollaire un dispositif de légitimation réciproque où les spécialistes sont assurés de faire valoir leurs compétences à la condition que celles-ci participent à la construction de l'espace des sports. Ce constat en amène un second : la nature des échanges est principalement d'ordre symbolique et son économie échappe à toute forme de comptabilité pratique ou matérielle, ce qui implique que les spécialistes n'ont qu'à légitimer l'espace pour être payés de leurs efforts. Avec cette logique, le désintéressement qui préside à la vision dominante de l'amateurisme est d'autant mieux défendue par les spécialistes du sport qu'ils ont intérêt au désintéressement, dans la mesure où cette prise de position leur assure une domination effective dans l'univers sportif. Dans la même logique, on ne peut guère participer à la construction de l'espace en tenant des positions contraires à la vision dominante, à moins d'en être préalablement exclu comme l'exemple développé ci-dessous (voir encadré). En effet, un professeur de médecine qui prétend que le dopage

¹⁴³ Ce principe est décrit par Pierre BOURDIEU dans *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Seuil 1992.

est une pratique généralisée à tous les athlètes de haut niveau, court le risque par trop d'excès de discréditer tout l'espace qui incline du coup à disqualifier celui qui prétendait le disqualifier. De fait, les révélations sur le dopage ne peuvent être effectuées que sur le mode de la dénonciation puisqu'elles condamnent celui qui les fait comme ceux qui les subissent à renoncer aux profits symboliques qu'ils pouvaient attendre réciproquement.

Un franc-parler de composition

Le titre du dernier ouvrage du docteur Jean-Pierre de Mondenard (présenté comme un spécialiste de la question) Dopage aux jeux olympiques. La triche récompensée (Editions Amphora 1996) est significatif des modalités d'expression utilisées par une fraction de spécialistes dont la position n'est pas (ou plus) assurée au sein de l'espace des sports. Ancien membre démissionnaire de la commission médicale du Tour de France, il voue toute son énergie à dénoncer aussi crûment que possible les complaisances de tous ceux qui participent au mouvement sportif et au phénomène de dopage en général.

Coutumier des publications sur le sport (pas moins de 29 références sur des sujets aussi variés que le cyclisme, le jogging, le tennis, le judo, la nutrition, la médecine du sport, et dont 4 exclusivement sur le thème du dopage), le ton sarcastique largement employé est à la mesure du créneau offert par une certaine forme de presse littéraire en quête de scandales pour assurer son tirage¹⁴⁴. Mais cherchant à vulgariser autant que possible les compétences du spécialiste en jouant sur le registre du bon sens, il met par la même occasion à la portée de tous, les fondements théoriques et scientifiques de la recherche sur les substances dopantes. Il expose notamment ses travaux sous la forme d'un "dictionnaire des substances et procédés dopants en pratique sportive" (éditions Masson, 1991, repris sous la forme d'un glossaire dans son dernier ouvrage), dont nul ne peut dire à l'avance si l'effet auprès du lecteur est de mieux se repérer dans le jargon technique des sciences médicales afin de mieux condamner le dopage ou au contraire pour mieux le servir et s'en servir¹⁴⁵.

Lutte antidopage olympique : la grande illusion¹⁴⁶

¹⁴⁴ L'ouvrage qui propose au lecteur de se constituer sa propre opinion sur le dopage, ses pratiques et l'intensité de son recours est publié quelques semaines avant les Jeux Olympiques d'Atlanta. On y trouve notamment un *glossaire des substances et procédés dopants* de 33 pages placé tout à la fin où sont détaillées avec infinie précision toutes les méthodes utilisées par les athlètes pour se doper.

¹⁴⁵ Cette ambiguïté est une propriété du milieu de l'édition à vocation marchande qui, sous couvert de la vulgarisation scientifique, met à disposition du lectorat des outils conceptuels parfois complexes sans que l'auteur puisse exercer réellement un contrôle efficace sur l'usage que le public peut en faire. On retrouve cette propriété pour la plupart des médias. Elle est par ailleurs décrite plus en détail dans les numéros 101-102 d'*Actes de la Recherche en sciences sociales* consacrés à l'univers du journalisme, et plus précisément dans l'article de Louis PINTO intitulé *Le journalisme philosophique*, p. 25-38.

¹⁴⁶ Le texte reproduit est l'avant-propos de l'ouvrage de Jean-Pierre de MONDENARD, *Dopage aux Jeux Olympiques, la triche récompensée*, Editions Amphora, 1996 p. 13-16.

La tricherie semble bel et bien admise comme une pratique normale par les autorités régissant l'olympisme. Les multiples possibilités de se doper sans se faire prendre aboutissent à un effet pervers : la crédibilisation des dopés.

Aujourd'hui, la négativité des contrôles antidopage pour clamer que l'on ne se dope pas est un argument non recevable. Ce qui, bien sûr, est intolérable pour ceux qui jouent le jeu. On arrive ainsi au paradoxe aberrant que les athlètes spécialistes de la dope, demandent hypocritement toujours plus de contrôles, sachant très bien que les risques encourus sont nuls.

A chaque Olympiade depuis 1968, date des premiers jeux contrôlés, les résultats des tests antidopages sont très rassurants puisque les laboratoires "haute performance" du C.I.O. ne détectent que quelques cas.

Sur les 14 225 tests effectués depuis les J.O. d'hiver de Grenoble, seuls 51 se sont avérés positifs, soit 0,36 pour cent ! Autrement dit moins de 4 pour mille.

Est-ce à dire que la lutte antidopage est efficace ou au contraire que les fraudeurs savent parfaitement contourner l'obstacle sans se faire prendre ?

[...] Nul n'a besoin d'être grand devin pour imaginer que les sportifs olympiques puisent abondamment dans ces nombreuses substances hormonales indétectables.

En outre, les moyens de tricher au contrôle ne manquent pas. Le remplacement des urines contenant le produit illicite par celles d'un tiers n'est pas aussi rare qu'on pourrait le penser. Une poire en caoutchouc ou un sachet d'urine dissimulés sous l'aisselle, dans le vagin ou le rectum sont des techniques courantes, de même que le siphonnage de la vessie. Celui-ci, un peu plus sophistiqué, consiste à faire injecter de l'urine "pure" dans la vessie à travers l'abdomen ou à l'aide d'une sonde souple par voie urétrale, après avoir uriné dans un coin discret.

[...] L'une des causes essentielles de l'inefficacité des contrôles antidopage est l'absence d'une réelle lutte internationale. En effet, de nombreux pays, pour éviter d'envoyer aux Jeux olympiques des sportifs dopés, font des contrôles préventifs avant le départ. Les différents témoignages d'athlètes soviétiques et des dossiers de la Stasi confirment que cette pratique était généralisée dans le bloc de l'Est et qu'elle a débuté vraisemblablement dès 1972, aux J.O. de Munich. Ce n'est qu'à partir des J.O. de Montréal, en 1976, que ces contrôles officiels à visée prophylactique étaient principalement effectués afin de vérifier que l'arrêt de la cure d'anabolisants (prohibés en 74) avait bien été effectué à temps. Si l'interruption était trop tardive et qu'il persistait des résidus d'hormones exogènes, les athlètes restaient à la maison et le motif de leur forfait était au choix : une blessure, une maladie, un mariage, une grossesse etc.

[...] Ainsi, les huit Jeux olympiques d'hiver ayant eu lieu entre 1968 (Grenoble) et 1994 (Lillehammer) n'ont eu officiellement que 0,16 % de cas positifs (5 cas sur 3 094 analyses) et les sept jeux d'été, de Mexico à Barcelone, que 0,41 % (46 positifs sur 11 131 analyses). De surcroît, si l'on considère le coût faramineux des contrôles - à Séoul, 1,6 millions de francs pour 1601 analyses et 20 millions de francs pour les installations de dépistage - on ne peut que constater le peu de crédibilité des tests effectués à l'occasion des Jeux olympiques.

Les patrons d'une entreprise qui auraient un tel bilan seraient rapidement priés d'aller exercer leurs "talents" ailleurs. En effet, ils sont soit incompetents ou n'ont pas les coudées franches pour aboutir. Dans les deux cas, ils doivent passer le témoin. Lorsqu'on sait comment fonctionnent les élections au sein de l'olympisme, il est douteux que les choses changent rapidement.

Et au lieu de la devise olympique : "Plus vite, plus haut, plus fort" (Citius, Altius, Fortius) du Père Didon, il faut dorénavant proclamer "Toujours plus de triche, plus de dopage, plus d'argent".

Jean-Pierre de MONDENARD

CHAPITRE 3

VOCATION, CARRIERE, ET HABITUS SPORTIFS

1 - MODALITES DE L'ENGAGEMENT SPORTIF

1 - Une affaire de vocation

Il se tient autour des pratiques sportives, une série de luttes, de débats pour la reconnaissance des propriétés particulières de l'espace des sports et dont l'enjeu principal consiste probablement à renforcer son autonomie. Sa particularité vient de ce qu'il se trouve structurellement scindé en deux, avec d'une part la communauté des athlètes qui, en s'inscrivant dans une logique pratique finit par ne pas participer au travail d'élaboration de l'objet selon les modalités du monde intellectuel ; quand d'autre part, l'ensemble du mouvement sportif se voit plus discrètement traversé d'un élan de conquête de son autonomie, jusqu'à présent encore inachevée étant donné la permanence des luttes relativement sous-jacentes qui y sont tenues. Paradoxalement, l'étude du mouvement sportif par un chercheur tend, du fait de sa proximité avec le milieu intellectuel, à ne s'attacher qu'au travail de production normatif réalisé par les tenants des discours officiels sur le sport, reléguant finalement au second plan la partie la plus visible du mouvement, c'est-à-dire le travail des athlètes, qui en s'exprimant avec le corps, trouvent peu souvent l'occasion de se raconter et de raconter leur engagement sportif de façon soutenue.

Le principe d'adhésion qui conduit les athlètes à s'orienter vers les pratiques sportives de haut niveau pourrait être compris sous le signe d'une détermination au double sens du terme. D'abord, il y a le sens le plus communément admis qui s'apparente dans sa définition à celui de motivation personnelle et qui, à ce titre, place la compréhension du phénomène du côté du sujet, c'est-à-dire du sportif. Ensuite, la détermination peut être entendue dans un sens plus durkheimien comme une sorte de déterminisme, extérieur aux sportifs, et qui s'imposerait à eux en vertu de la puissance coercitive des institutions sportives. Au fond, le double registre sémantique de la détermination rappelle que l'engagement d'un sportif vers le haut niveau résulte à la fois d'une offre institutionnelle dont les structures élaborent objectivement une série de positions possibles dans l'espace des sports (notamment celle d'athlète de haut niveau), ainsi que des dispositions particulières de l'athlète à vouloir occuper ces positions et donc à jouer le jeu selon ses propres interprétations.

La vocation sportive peut se définir en d'autres termes comme le produit, d'une part du processus de production du sport de haut niveau en tant qu'espace particulier qui se régule à grand renfort de lois, de décrets, en un mot de toute une machinerie institutionnelle en rapport avec les autres champs sociaux ; et d'autre part du processus de production de la performance, qui figure le stade final du phénomène du haut niveau, et qui incombe de façon pratique aux athlètes principalement. L'intervention des médecins, les débats juridiques, l'action de l'État, au-delà de leur signification interne, sont dotés d'un pouvoir structurant au travers duquel les athlètes de haut niveau engagent leurs forces, leurs ressources, leurs capitaux, non seulement corporels, mais aussi symboliques, culturels, économiques, etc.

C'est bien souvent dans le registre de la passion que les athlètes puisent les explications pour justifier leur propre pratique et il est possible de s'interroger sur les conditions préalables à l'émergence d'une telle conception du phénomène pour en comprendre le sens. Ici, comme pour la compréhension du fait religieux, les résistances à l'intelligibilité du processus de la vocation sportive sont d'autant plus fortes que l'engagement dans l'espace des sports peut constamment se raisonner en termes de profits directs ou indirects¹⁴⁷ qui, s'ils ont le mérite de dépassionner instantanément la question, ont aussi pour effet d'induire une vision mécanique du phénomène selon des rapports de causalité univoques. Les perspectives du gain - du plus symbolique sous la forme d'une médaille, d'un trophée, d'un titre, au plus matériel sous la forme directe d'argent, de biens ou d'équipements divers - fournissent assez fréquemment un sujet d'agacement de la part des athlètes quand ils sont si directement énoncés et font souvent l'objet d'une forte stigmatisation y compris entre eux, gageant

¹⁴⁷ Charles SUAUD a fait cette remarque dans son ouvrage intitulé *La vocation, genèse et crise de l'institution religieuse*, Editions de Minuit, 1978.

par là qu'il se joue dans le sport bien autre chose que la recherche d'un profit quelconque.

S'il y a lieu de prendre en compte l'ensemble de ces profits dans la détermination de l'engagement sportif, il faut également considérer qu'une partie de la vocation sportive réside dans la négation même de la recherche de ces profits. Autrement dit poser pour principe qu'il n'y a pas autre chose que ces profits dans l'engagement sportif, en affirmant par exemple qu'un athlète a choisi le sport parce que ses chances de réussite scolaire sont compromises, revient à ignorer en même temps l'ensemble du travail mental et intellectuel qu'a dû fournir l'athlète pour accepter et penser sa destinée comme une passion. Pierre Bourdieu remarquait les protestations que provoquait l'usage du terme intérêt pour décrire les enjeux spécifiques des "*conduites humaines, y compris celles qui se présentent ou se vivent comme désintéressées*"¹⁴⁸. Il est probable que les sportifs reçoivent ce terme avec la même indignation quand il s'agit de dévoiler des principes qui reposent justement sur le fait de n'être jamais formulés en ces termes. Il subsiste toujours par exemple, dans l'expression qui revient assez fréquemment "faire du sport pour de l'argent" une connotation péjorative, peut-être même vulgaire¹⁴⁹, faite pour rappeler que les profits, pour être avouables, doivent subir une transformation de nature, sous la forme d'une passion sans retenue, un acte désintéressé, et dont les conditions qui permettent ce travail de conversion ne sont jamais posées comme telles.

La vocation sportive peut être comprise comme le résultat d'un double processus qui consiste non seulement en l'élaboration de profits plus ou moins complexes et plus ou moins visibles, - matériels ou symboliques, immédiats ou différés, etc. -, mais aussi en un travail d'inculcation de valeurs sportives normatives où le désintéret, le don de soi, l'amour du sport sont les seules finalités pensables et avouables. La révélation des enjeux sportifs qui déterminent une forme de *libido*¹⁵⁰ sportive, cet engagement particulier dans la pratique physique intensive, s'avère

¹⁴⁸ Pierre BOURDIEU, "Un acte désintéressé est-il possible ?", *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, Seuil, 1994, p.149.

¹⁴⁹ F. U., entraîneur national à la fédération française d'athlétisme déclare par exemple dans un entretien : "Il y en a qui, en dix ans, vont gagner ce que je vais gagner dans toute ma vie... Et encore eux (les athlètes), c'est rien, les footballeurs, eux, c'est en un an. C'est pas honteux ça ? Moi, ça me fait peur; c'est le côté de l'argent qui me fait peur." Entretien juin 1994. Ces propos posent également la question des rapports entre "sports professionnels" et "sports amateurs" ainsi que la position que chaque discipline occupe dans l'espace des sports par aux autres. Ces rapports sont analysés plus loin dans les chapitres suivants.

¹⁵⁰ La libido dans son acception sociologique est définie par Pierre Bourdieu comme suit : "Une des tâches de la sociologie est de déterminer comment le monde social constitue la *libido* biologique, pulsion indifférenciée, en *libido* sociale, spécifique. Il y a en effet autant d'espèces de *libido* qu'il y a de champs : le travail de socialisation de la *libido* étant précisément ce qui transforme les pulsions en intérêts spécifiques, intérêts socialement constitués qui n'existent qu'en relation avec un espace social au sein duquel certaines choses sont importantes et d'autres indifférentes, et pour des agents socialisés, constitués de manière à faire des différences correspondant à des différences objectives dans cet espace" in "Un acte désintéressé est-il possible ?", *Raisons...*, *supra*, note 2, p.153.

indissociable d'un travail d'analyse de l'ensemble du dispositif qui contribue à faire ou à défaire les athlètes de haut niveau. Les mécanismes de détection et de sélection qui placent en concurrence les athlètes entre eux pour rejoindre l'élite ont pour effet secondaire, outre la relégation des moins compétents, une adhésion complète du dernier élu aux multiples contraintes imposées par la pratique intensive. Etre athlète de haut niveau ne laisse guère le choix, la conquête de son statut suppose l'approbation de ses contreparties, et finit par donner un sens dérisoire aux pratiques sportives, que seule la passion peut justifier. Autrement dit, les investissements consentis apparaissent si considérables, que le déséquilibre entre coût et profit se pose comme une évidence qui n'est pas sujette à discussion, un peu comme Pierre Bourdieu l'avait montré au sujet des échanges symboliques où le bon fonctionnement du don et du contre-don repose sur sa "méconnaissance collective", ou encore sur le "tabou de l'explicitation"¹⁵¹. Un escrimeur international raconte par exemple les exigences multiples engendrées par les compétitions de haut niveau de telle sorte qu'il ne sait même pas pourquoi il les accepte, laissant entendre du même coup qu'il est préférable de ne pas se livrer au calcul des profits pour "accepter la règle du jeu" :

"D'abord, les rapports que tu entretiens avec les tireurs à un certain stade de la compétition, c'est toujours les mêmes, donc, tu les connais très bien. Bon, ben les rapports ...toi, t'es là pour te battre, pour gagner ton match. Néanmoins s'il te bat, tu lui donnes tous les honneurs. Il gagne, il gagne, c'est bien. La prochaine fois, ce sera moi. Moi, quand j'aime pas, j'aime pas. Quand j'aime pas quelqu'un, j'aime pas quelqu'un. Mais, en règle générale, les gens sont très corrects. Tout le monde est là pour se battre. Tout le monde vise quelque chose. C'est la jungle. Faut se battre ...C'est ça qui est fou. Dès fois, tu fais 2 000, 3 000, 5 000 kilomètres et puis t'y vas, tu fais un match et tu reviens. Mais, bon, c'est comme ça. Faut accepter la règle du jeu."¹⁵² .

"Accepter la règle du jeu" revient non seulement à adopter des conduites conformes à une éthique sportive (salut de l'adversaire, respect des règlements) mais également à intérioriser nombre de contraintes plus implicites (fréquence d'entraînement, régime alimentaire, déplacement, etc.). Si les pratiques de sélection d'une élite sportive ne semblent s'attacher qu'à un degré de compétence technique, l'ensemble du dispositif opère un tri, à compétence égale, sur la capacité des athlètes à faire corps avec le milieu sportif lui-même. "Avoir" le statut d'athlète de haut niveau, a pour corollaire le fait d'"être" athlète, essence qui renvoie en même temps à un degré de compétence technique, ainsi qu'à un haut degré d'intériorisation des contraintes spécifiques à la pratique intensive. Et ce qui apparaît comme tout à fait acceptable pour un athlète intégrant l'élite peut tout aussi paraître intolérable par un autre d'un moindre niveau sportif.

¹⁵¹ *Ibid.* p. 149-168;

¹⁵² Y. H., escrimeur international, entretien du 24 juin 1994.

Anne B., étudiante en droit n'est pas une athlète de haut niveau mais a pratiqué l'aviron de façon intensive à l'université. Les sacrifices que suppose le maintien d'un niveau pourtant modeste, montrent *a contrario* comment on ne devient pas sportif. Outre les risques d'échec propres au cursus universitaire, la représentation des enjeux particuliers de l'espace des sports prend la forme d'une perception d'un jeu trouble de la part de l'entraîneur, et, la relégation à un niveau réputé moins élevé, entraîne chez Anne son retrait pur et simple de la compétition ("*c'était hyper dégradant pour moi*"). La perte de profit symbolique sanctionnée par son exclusion de la meilleure équipe ("le bateau 1") et le redoublement des efforts qu'il lui faudrait consentir, font émerger une ambiguïté où tout consiste à nier que la perte de profit symbolique (c'est-à-dire la relégation dans le "bateau 2") est bien à l'origine du malaise. Si bien que les mécanismes de censure des profits attendus interdisent à Anne d'annoncer son départ pour ces raisons ("*il l'aurait hyper mal pris*") et c'est l'entraîneur qui paradoxalement, après s'être assuré des effets de cette censure ("*est-ce que c'est parce que tu es dans le huit 2 ?*" (bateau 2)), est à même de mettre fin à celle-ci en lui affirmant une place dans le meilleur bateau ("*de toute façon, tu es dans le huit 1*").

"- C'est relativement bien adapté aux études, ça dépend à quel niveau on le fait. Il y a plusieurs niveaux en fait en universitaire, il y a ceux qui préparent un bateau dans l'optique d'être champion de France, à qui on demande probablement plus qu'à des gens qui arrivent en débutants, en fait je pense que le niveau universitaire, il est très sympa quand on est débutant, quand on vient ramer pour son plaisir et qu'on ne vise pas, je ne sais pas moi, un titre un par exemple. Mais ça, on voit, il y a énormément de débutants qui arrivent ou qui viennent ramer, qui s'investissent parce qu'ils aiment bien, mais ceux qui a priori qui ne veulent pas s'investir plus peuvent venir une fois, deux fois par semaine, ils peuvent venir quand ils veulent. Mais à partir du moment où on est intégré dans un bateau, que le but c'est de faire les championnats de France, l'entraîneur, il ne vous l'impose pas parce qu'il ne peut pas vous l'imposer, mais il essaye de nous faire comprendre que si on s'entraîne quatre ou cinq fois par semaine, on n'arrivera à rien. Mais oui, c'est cool, mais ça dépend pour qui aussi, ça dépend pour qui ... Moi si je reprends l'année prochaine, je sais que ça sera cool, je ne ferai certainement pas les championnats de France, et si je les fais, je ne serai pas dans le bateau n°1. C'est pour ça aussi que je voulais arrêter, parce que je ne voulais pas me retrouver dans un bateau 2 qui je sais qu'il ne serait pas champion de France.

- *Ah, oui, donc tu as préféré arrêter carrément ...*

- En fait j'ai préféré arrêter ..., il y a eu des problèmes en fait ...

- **Oui, ça se passe bien avec l'entraîneur ?**

- Ça se passe bien, bon ça ne se passe pas toujours bien, en fait. Justement, il est chiant, il a du mal à concilier que nous, on fait tous des études et que ...

- **C'est un universitaire lui ?**

- Oui, enfin oui, il est prof donc à la fac, lui, c'est un type qui a fait les J.O., qui a été aux championnats du monde, qui a été vraiment à haut niveau, il était en équipe de France, il a fait donc les J.O. et les championnats du monde, et ... Enfin je ne pense pas qu'il essaie de comparer par rapport à nous, mais pour lui, il est persuadé qu'on peut concilier les deux ... Alors bon, je suis d'accord, en première et deuxième année on peut concilier les deux, mais arrivé en maîtrise, euh ... Enfin moi, en l'occurrence je n'ai pas pu quoi, je n'y arrivais plus quoi. Ou il nous en demandait trop et ... et donc ça a donné des problèmes, parce que donc en fait j'étais dans le bateau 1, qu'on appelle le huit 1, et bon je m'entraînais de moins en moins parce que justement je ne m'en sortais pas, et il y a eu donc ... Il y avait eu une régates, et sur un tableau donc, il y avait marqué huit 1, huit 2, et cette fois-là j'étais dans le bateau huit 2. Donc c'était hyper dégradant pour moi, parce que jamais de ma vie j'avais été dans un bateau 2, et en fait, il a ... Il m'a appelé et il m'a dit " écoute Anne, j'ai une mauvaise nouvelle pour toi, tu es dans le huit 2",

et je lui ai dit "bon bah, c'est bon quoi, j'arrête tout, ça ne m'intéresse pas d'être le huit 2, ce qui m'intéresse, c'est d'être dans le huit 1, si je suis dans le huit 2, j'arrête". Je suis allée voir l'entraîneur, je lui ai dit "écoute Lionel, j'arrête". Je ne lui ai pas dit dans le sens, je ne lui ai pas dit comme ça " je suis dans le huit 2 donc j'arrête parce que là, il l'aurait hyper mal pris, je lui ai dit, écoute là, je ne m'en sors pas". Et dans un sens, c'était vrai, j'attendais en fait qu'il se passe quelque chose pour pouvoir dire "j'arrête". Donc en fait, ça tombait à pique, et je lui ai dit, et il me dit "bah écoute, est-ce que c'est parce que tu es dans le huit 2 que ..." et je lui ai dit "non pas du tout", il me dit "de toute manière je ne t'ai pas mis dans le huit 2, je t'ai mis dans le huit 2 pour une régates, pour justement que tu fasses avancer les huit 2 pour qu'en fait les deux bateaux soient équilibrés. Mais tu sais de toute façon, tu es dans le huit 1, le bateau il est comme il était à Amsterdam, la régates qu'on avait fait avant, tu es dans le huit 1". Mais alors je dit "mais pourquoi tu m'a mis dans le huit 2" et il m'a expliqué qu'en fait c'était pour équilibrer les deux bateaux, mais bon ... Même si on s'était mis d'accord, moi je ne voulais pas revenir sur ma position, j'ai pas mal cogité quand même, pendant une semaine je me disais "bon, qu'est-ce que je fais, je retourne et vraiment je fais le huit 1 à fond", sachant qu'il fallait que je me soumette aux entraînements à 6 heures ... bon j'ai dit non, finalement non, je préfère vous le dire maintenant plutôt qu'au mois de mars, les championnats de France, c'est au mois de mai, je préfère lui dire maintenant que j'arrête plutôt qu'une semaine avant les championnats de France, où là il aurait été plus ..."¹⁵³

La libido sportive qui détermine dans quelle mesure "le jeu en vaut la chandelle" résulte d'un travail d'intériorisation des contraintes sportives et s'avère constamment entretenue par la situation de concurrence à laquelle les athlètes doivent faire face. Les différentes sélections qui visent à renouveler l'élite dans le temps, façonnent pour l'athlète une sorte de parcours initiatique et jalonnent sa carrière sportive en autant d'étapes, qui en renforçant les profits, entretiennent en même temps sa libido et l'envie de viser l'étape au-dessus. Outre les aménagements particuliers à chaque discipline sportive, les structures de sélection s'organisent toujours selon un modèle unique de type administratif réglementé par l'État où se distinguent en premier lieu le niveau départemental, puis régional, puis inter régional, national et enfin international. Chaque niveau marque un pas de plus vers la sélection la plus prestigieuse en équipe de France, mais chaque niveau apporte conjointement son lot de contraintes supplémentaires fonction de la fréquence et de la qualité des entraînements nécessaires. Le niveau départemental appelle bien souvent un entraînement de niveau local d'une fréquence hebdomadaire, le niveau régional (ou ligue) exige plus facilement une pratique en section sport-études ou classes aménagées et ainsi de suite jusqu'au niveau international. Au bout du compte, rares sont les athlètes appartenant à l'élite qui n'aient pas rejoint au cours de leur carrière une structure d'entraînement intensif (seulement 29,8 %¹⁵⁴). L'adhésion au jeu n'est donc pas brutale ni immédiate, la vocation sportive se constitue progressivement au fil du

¹⁵³ A. B., 22 ans, maîtrise de droit, championne de France universitaire, demi-finaliste championnat de France civil. Entretien du 6 juillet 1995.

¹⁵⁴ L'enquête par questionnaire portant sur les athlètes de haut niveau montrent que 70,2 % des sportifs d'élite ont rejoint à un moment où à un autre une structure intensive de haut niveau. Ils se répartissent en 19,7% à l'I.N..E.P., 35,1 % en section sport-études, 10,8% en centres régionaux ou nationaux de haut niveau (I.N.S.E.P. exclu), 4,6% au bataillon de Joinville.

parcours organisé en tant qu'espace de positions successivement "occupables" et qui structure objectivement les sources de profits symboliques.

L'extrait d'entretien qui suit, avec deux handballeurs internationaux, montre comment les mécanismes de sélection fonctionnent à la manière d'un cheminement de type linéaire qui occasionne pour l'un des deux une assimilation à un processus de maturation progressive, comme si l'acquisition des compétences s'accompagnait d'une intériorisation des enjeux propres à la position occupée :

- *Vous êtes arrivés au hand comment, par l'école ?*

Philippe - Oui, moi je suis arrivé, j'avais la chance d'avoir un, j'étais en CE 1, oui ça remonte à un moment oui, j'avais un maître, tu vois c'était un maître, et c'était un ancien entraîneur de hand, c'était un fou, un amoureux de hand. Et donc, on était, à la récréation, on faisait ça, on faisait hand, et puis ça a accroché ! Moi je faisais du judo, parallèlement, et ça marchait pas mal au judo aussi, et hand, je me débrouillais pas trop mal. Et donc, j'ai continué pendant pas mal d'années ces deux sports, et après j'ai été obligé de choisir donc ...

- *Mais vous avez tous les deux suivi les sélections juniors ... ?*

Philippe - Oui, bah, c'est le parcours ...

Thierry - Moi, pas trop non, j'ai été pris assez tard moi.

Philippe - T'as pas fait ... Mais si t'as fait PIFE, PIFO, et tout ça.¹⁵⁵

Thierry - Oui, les sélections de ligues, et après les sélections nationales, en cadet ou en junior, je les ai pas faites. J'en ai fait un tout petit peu en juniors, et après j'ai été pris, après être junior en fait, en B, en France B.

Philippe - C'est parce qu'il avait une maturité un petit peu retardée ! [Rires]

Thierry - Moi, ça m'intéressait pas trop. J'étais avec les filles ! Le handball de haut niveau en junior, ça me ...

Philippe - Non, mais ... pas mal de mecs, tu sais, font quand même les filières ..., tu passes rarement à travers les mailles quand même. Ça arrive hein. Il y a Pérez, il y a Alain Portes, mais maintenant c'est pratiquement pas possible, c'est assez difficile de pas ...

- *Alors, les mecs ils sont obligés de faire ça beaucoup plus jeunes tout le temps, quoi ?*

Philippe - C'est pas qu'ils sont obligés, mais ...

Thierry - S'ils veulent prétendre au haut niveau ...

Philippe - Ce que je veux dire, c'est que les mecs qui sont en sport-études ou en ligue, qui font ligue, département et tout et tout, c'est des mecs qui s'entraînent quand même régulièrement, donc c'est forcément les meilleurs. C'est rare que t'aies un mec qui arrive comme ça, qui n'a jamais rien fait, qui n'a pas fait de sport-études et tout ça, il arrive et qu'il prenne la place d'un mec qui s'entraîne souvent. Donc, la logique veut ... que ce soit les plus forts qui suivent cette logique là, c'est tout. ..."¹⁵⁶

La "logique" qui semble conduire "naturellement" un athlète vers le haut niveau se compose d'une succession d'étapes sélectives qui renforcent à chaque fois la détermination de l'athlète à jouer le jeu et l'assurent du bien fondé de ses investissements comme de ses choix personnels. L'amour du sport ou encore la passion que tendent à déclamer fréquemment les athlètes ont pour premier support un dispositif complexe chargé d'entretenir, de raviver, voire de faire naître les vocations. Les places à gagner dans la hiérarchie, les sélections "à décrocher", les titres à

¹⁵⁵ Il s'agit des sélections régionales des meilleurs handballeurs. PIFE : Paris Ile de France Est, PIFO : Paris Ile de France Ouest.

¹⁵⁶ Thierry P., Philippe G., handballeurs internationaux, entretien du 1er juillet 1993.

remporter fonctionnent comme autant de repères objectifs et structurants qui ont pour effet de susciter l'envie, le désir, la libido sportives manifestées sous la forme d'une convoitise des différentes positions de l'espace des sports. Autrement formulé, les schèmes de perception et d'appréciation auxquels les athlètes recourent pour se situer dans la hiérarchie sportive ou encore évaluer les chances de réussite dans leur entreprise, déterminent en même temps ce qui leur est possible ou permis de faire, ce qui est raisonnablement enviable, en bref toutes les positions envisageables dans l'espace des sports, et en particulier du haut niveau.

2 - L'intériorisation des normes sportives

L'intervention de l'encadrement dans la construction des projets sportifs de l'athlète se réalise à plusieurs niveaux distincts. Outre le travail de sélection "des meilleurs éléments", son rôle consiste incidemment en un travail d'apprentissage de normes spécifiquement sportives par l'intermédiaire des techniques du corps et de tout un outillage symbolique approprié visant à transformer le sportif en athlète de haut niveau.

Tout devient possible dès lors que l'ensemble des contraintes exigées par une pratique intensive, sont perçues non plus comme de simples contraintes mais bien comme une activité efficace et utile. Autrement dit, la condition indispensable de la dévotion sportive réside dans l'idée que toutes ces contraintes ne sont ni vécues ni ressenties comme telles. Les rythmes d'entraînement qui s'accompagnent par exemple d'une hygiène de vie de type ascétique où les veillées tardives, les consommations excessives d'alcool, les repas trop copieux etc. sont à proscrire, laissent aux athlètes assez peu d'alternatives dans l'aménagement de leur vie. Il est d'ailleurs symptomatique d'entendre ces derniers se décrire du coup comme "*n'ayant pas un tempérament à sortir*"¹⁵⁷, ou encore s'entraîner huit fois par semaine parallèlement à une activité professionnelle sans "*qu'il y ait énormément de contraintes*"¹⁵⁸.

Plus généralement, et à la manière de ce que décrit Mauss¹⁵⁹, l'athlète intériorise par le jeu des techniques du corps à la fois un geste, un mouvement, une action, mais aussi - et c'est indissociable -, un schème de pensée qui donne l'efficacité au geste. Chaque répétition d'un geste se couple donc de la reproduction du schème de pensée qui lui est associé et qui lui accorde une valeur ; en somme, chaque répétition

¹⁵⁷ Entretien G. Q., sprinter international, juin 1993, il ajoute: "Je ne suis pas "sorties en boites", tout ça, ça me fatigue énormément. Si tu veux je préfère les soirées entre copains. Je n'aime pas les rapports superficiels, donc ça ne me tente pas. Tout ce qui est monde de la nuit, ça ne me tente pas."

¹⁵⁸ Entretien C. L., coureur 1500 m champion de France indoor, 3 sélections internationales, mars 1994. C. L. n'est employé qu'à mi-temps afin d'assurer ses deux entraînements quotidiens.

¹⁵⁹ Marcel Mauss, op. cit.

d'un geste renforce l'efficacité de la technique du corps en général. A l'image de ce volleyeur international ci-dessous, le siège de la passion prend racine en partie dans le biologique, et loin d'être aussi spontané qu'il n'y paraît, il est le résultat d'un long travail d'apprentissage développé par l'encadrement sportif. Les termes "engrenage" ou encore "dopage" auxquels il recourt, évoquent bien l'efficacité des techniques du corps qui, au-delà des effets biologiques, produisent mentalement le besoin de les reproduire. Engrenage et dopage ont en commun de faire directement référence à un appel, un manque à combler, une sorte d'aspiration qui peut-être entendue dans sa double acception, à la fois comme phénomène physique et comme disposition mentale à se réaliser :

"- Pour moi, ça a été un engrenage. Pour ceux qui réussissent un peu c'est très valorisant, être pris dans une sélection, de jouer, d'être considéré bon. C'est un peu ça l'engrenage parce que je n'étais pas passionné de volley, je n'étais pas un passionné comme il y en a certains qui ont 2 secondes, qui vont toucher la balle, je n'étais pas du tout ce genre-là. Ouais parce que quand tu, l'engrenage c'est par rapport à ça, c'est rapport aux expériences que tu as, de jeu, d'abord, côté victoires d'avoir ... Puis après, pas trop le voyage parce que je voyageais pas mal avec mes parents, mais d'aller à l'étranger avec un groupe et jouer des adversaires ensemble, c'est le côté sportif qui fait que tu es pris par ça, c'est ça que j'appelle l'engrenage parce qu'au départ... Je me souviens aussi quand j'ai commencé à faire de la musculation, j'ai trouvé ça, je trouvais ça complètement nul, parce qu'au départ ça voulait dire quoi, moi je voulais jouer, c'était un ballon. Cela dit je comprenais que bon l'entraîneur demandait, je le faisais et bah, là-dessus j'ai complètement changé. Je ne suis pas du tout arriviste dans, de ce côté-là. Et je pense que, je vois avec les jeunes qui sont là, maintenant bon, en Cadet déjà, tu peux participer, il y en a un à l'heure actuelle, il est aux qualifications pour le championnat du monde Cadet. S'il se qualifie, il va faire les championnats du monde, c'est quelque chose, il va jouer contre les Cubains, les Japonais, quand tu as 15 ans. Tu vas faire un voyage à Cuba pour jouer les Russes et les Coréens, c'est un super souvenir quoi. Ça c'est l'engrenage, mais c'est pas un côté péjoratif. Ça pourrait être, oui, voilà, c'est comme une vague sympa à prendre, tu la prends quoi, tu prends pas la suivante, tu prends celle-là. Il aurait pu arriver autre chose.

- *La musculation au départ c'était un peu galère?*

- Oui, moi, au départ, je trouvais ça nul quoi. Parce que quelque part d'ailleurs je le conçois toujours, c'est comme du doping, c'est du dopage, naturel, mais c'est du dopage. Tout l'entraînement, où est la limite, c'est augmenter ses capacités etc. Alors bon, je suis quand même conscient de ce que c'est exactement que le dopage, mais au départ je le sentais vraiment comme ça, je me disais ça n'a pas de rapport avec le jeu. Je n'étais pas encore assez sportif je pense. Alors que maintenant je l'enveloppe, l'activité volley, je l'enveloppe dans ma vie, faire de la musculation maintenant ce n'est pas que pour le volley, c'est pour mon quotidien. Tu arrives à avoir une qualité de physique de tous les jours qui est sympa, et avec mes jeunes, j'essaie de leur faire comprendre que l'entraînement qu'on fait, en plus, ça ne leur sert pas que pour le volley, savoir courir c'est intéressant quand même. Apprendre à être coordonné, un peu plus, des trucs. Mais je crois qu'il y a beaucoup de choses que je dis, ils tiquent un peu sur ce que je dis mais je sais que ce sera intégré bien plus tard, en tout cas il y aura un "come back" un jour ou l'autre. Des fois quand on aborde des trucs concernant, tout ce qui est un peu psychologique, ouais qui, qui réagissent pas quoi"¹⁶⁰.

Les aspirations physiquement comme mentalement ressenties par les athlètes figurent la libido sportive sous la forme incorporée d'un appel de provenance externe

¹⁶⁰ S. F., professeur d'EPS, ancien volleyeur international, devenu à son tour cadre fédéral dans un Centre de Perfectionnement, d'entraînement et de formation (C.P.E.F.). Entretien mai 1993.

contre lequel il paraît difficile de lutter, et d'une certaine manière, jouer le jeu revient à se laisser prendre au jeu. Le rôle de l'encadrement sportif ne se cantonne pas à la seule mise à disposition structurelle de moyens d'entraînement spécifiques. Le travail d'intériorisation des normes sportives s'opère aussi à travers un cortège de règles particulières plus ou moins formelles, de coutumes, d'usages assez variables d'un sport à l'autre mais qui contribuent à l'élaboration traditionnelle d'une identité sportive clairement définie et qui séparent l'initié du profane. Ces règles qui fixent une posture particulière au moment de l'hymne nationale (symbolisant le respect), qui encouragent les remerciements de l'adversaire à la fin d'une rencontre, qui exigent des tenues de sports "adaptées" fonctionnent comme des repères structurants pour les athlètes, et dont le degré d'intériorisation détermine le degré d'efficacité quant à la séparation de l'initié et du profane¹⁶¹.

A ce titre, c'est peut-être en escrime que les codes informels érigés en véritables rituels sont les plus significatifs. De la tenue blanche exigée auprès des escrimeurs, du salut imposé à l'adversaire avant chaque assaut, du vouvoiement de son maître d'arme, tout concourt à transformer un sujet d'escrime en escrimeur, donnant par là même la puissance de l'expression "idiosyncrasie sociale" proposée par Mauss¹⁶². De fait, le manquement à l'observation de ces règles élémentaires est sanctionné par une mise à l'écart du sujet, dont la forme relativement euphémisée n'atténue pas la violence symbolique, et qui conduit à plus long terme une adhésion sans restriction aux valeurs sportives pour celui qui veut continuer de jouer le jeu :

- *Mais il doit bien avoir quelques élèves qui ont des comportements de défiance ou de ...*

- Oui.

- *Comment on peut leur faire comprendre ?*

- Alors, je crois qu'effectivement à partir du moment où le maître s'aperçoit que l'élève conteste ou ne respecte pas son savoir, il y a deux attitudes bien souvent appliquées, soit le maître ignore progressivement l'élève qui le conteste, et marginalise un peu l'élève par rapport au groupe.

Je crois que les bons maîtres d'armes justement arrivent à bien dominer l'ensemble du groupe avec les leaders et ceux qui ont un peu tendance à s'éloigner de l'autorité du maître. Alors ça pouvait ..., je vous dis ça pouvait passer par des temps ..., le maître peut donner des leçons de longueur différente à chaque élève. Suivant le degré de sympathie de chacun, la durée de la leçon peut varier de dix minutes à vingt minutes. Et forcément, je crois que quelque part, à un moment donné, l'enfant qui est contestataire s'aperçoit s'il est bien senti par le maître ou pas. Et à partir de là, si vraiment il n'est pas bien senti, bon le maître s'en explique avec lui. Il lui dit "bon écoute, tu devrais avoir (inaudible), tu chahutes ou tu ne suis pas mon enseignement, ou tu continues à pratiquer l'escrime librement, auquel cas tu feras le constat de ton développement par toi-même, jusqu'où tu peux aller, ou sinon tu peux également partir, quitter

¹⁶¹ La sagesse du proverbe "l'habit ne fait pas le moine" tient peut-être dans cette observation. Les coutumes ou les usages notamment vestimentaires ne puisent leur efficacité de marquage ou d'appartenance à un groupe qu'à la condition d'être intériorisés comme des repères structurants par l'agent lui-même, ce qui suppose comme le dit le proverbe que l'apparence physique est aussi le fruit d'un véritable travail de socialisation.

¹⁶² Marcel MAUSS, *Sociologie et...*, *supra*, note 11 chapitre 1. p. 368.

la structure". Je crois que quand même, à un moment donné, il y a une décision assez rapide qui est prise ...¹⁶³

Les mécanismes d'exclusion ou au contraire d'insertion des athlètes reposent pour une grande partie sur la capacité de ces derniers à percevoir ou à ressentir des informations qui échappent aux formes de verbalisation classiques qui composent cependant un langage informel efficace. Les multiples formes de mise à l'écart, parfois indécélables pour le novice, tendent à responsabiliser le comportement des athlètes bien au-delà des performances sportives à proprement parler. Le fait par exemple de se sentir à sa place ou contraire déplacé, d'inspirer confiance ou non, de se sentir plus ou moins apprécié par son entraîneur fournissent des indices d'intériorisation des règles du jeu sportif, et conduisent de manière relativement efficace à des comportements d'auto-élimination des athlètes les moins "brillants".

Le statut de remplaçant ou de second concentre à ce titre probablement tout ce qu'il y a de plus informel et indicible dans le travail d'inculcation des normes appropriées. Etre remplaçant d'un titulaire revient à accepter avec une certaine docilité le jugement de valeur produit par l'encadrement, et par là même, cela revient à intérioriser la hiérarchie sportive et donc les règles du jeu. Conjointement le statut de second permet en quelque sorte de tenir en haleine l'athlète toujours susceptible de passer premier, c'est-à-dire d'entretenir un intervalle, une marge de progression qui suscite des formes de sollicitude à l'égard de l'encadrement. Karine V., sélectionnée pour un stage national de volley, remplaçante à l'occasion d'une rencontre amicale, intériorise cette position en terme de confiance en soi qui, en prenant la tournure d'une affaire personnelle, d'une compétence individuelle, relègue au second plan le fait que cette position est socialement construite :

- *Lors du premier match, tu étais dans les tribunes, et le fait de se retrouver dans les tribunes alors que les autres sont sur le terrain, qu'est-ce que ça te fait ?*

- Je sais pas, je pensais au début que je serais un peu jalouse, enfin, je serais un peu déçue, mais ce qu'il y a c'est que pour l'instant je suis pas assez régulière, j'ai pas assez confiance en moi, donc je préfère être dans les tribunes qu'être sur le terrain et puis morte de peur et pas pouvoir toucher une balle. Là s'il m'avait fait rentrer, j'aurais pu rien faire. Il faut pas trembler mais les premières fois.

- *Pourquoi tu trembles, c'est le fait de jouer avec le maillot de l'équipe de France ?*

- Non pas du tout, c'est le fait d'être avec des filles qui jouent beaucoup mieux que moi et j'ai pas assez confiance, à ce stage, parce que dans les autres stages, ça va.

- *Et que penses-tu de l'engueulade de ce matin ?*

- Oh moi je trouve que c'est normal des fois qu'il gueule parce que je sais pas, si ça vient pas de nous c'est sûr ça ne sert à rien qu'il intervienne. Non je ne trouve pas du tout, il y a certains entraîneurs qui font vraiment craquer parfois mais lui pas du tout. Bon en plus comme c'est mon premier stage, il est sympa avec moi, il m'explique, c'est vrai que si je l'avais sur le dos à longueur de journée.

- *Tu as l'impression qu'avec certaines personnes il est beaucoup plus strict ?*

- Oui, d'ailleurs je trouve ça normal."¹⁶⁴

¹⁶³ D. F., escrimeur international, maître d'arme, entretien du 30 mars 1994.

L'apprentissage des normes sportives suppose de la part des athlètes des formes de délégation corps et âme envers l'encadrement. La puissance du dispositif tient pour une majeure partie, sinon à des formes de culpabilisation, du moins à des mécanismes de forte responsabilisation des athlètes dans la production des performances. Paradoxalement, un sportif de haut niveau doit accepter la double contrainte selon laquelle il est à la fois responsable de sa (contre-)performance tout en devant l'essentiel de sa production à l'institution sportive qui l'a formé. La tendance que les sportifs démontrent à employer perpétuellement dans les interviews des expressions toutes faites comme une sorte de vocabulaire standardisé pour décrire leur activité physique, explicite à quel point l'intériorisation des valeurs échappent à leur verbalisation. Les vocables tels que "donner le meilleur de soi-même", "se donner les moyens de réussir", "jouer son jeu", "aller au-delà de ses limites", "se surpasser", figurent autant de clichés révélateurs d'une adhésion automatisée aux normes sportives en vigueur. Qui plus est, le travail mental qui consiste tout compte fait à apprendre et reproduire les catégories ordinaires ou encore indigènes de la pensée sportive sans remettre en cause ses significations propres et son efficacité verbale, se double d'une absolue dépendance à l'égard de l'institution sportive. En réalité, l'ensemble du dispositif tend à laisser ou à faire croire que le sport fait le champion, c'est-à-dire que seule l'institution produit l'athlète qui lui doit tout en retour et sans laquelle il ne serait rien.

3 - Une certaine morale

Ce qui est donné par la structure interne de l'espace des sports renvoie également à nombre d'oppositions mentalement incorporées qui s'organisent autour, autant qu'elles l'organisent, du monde sportif et qui se donnent à voir le plus souvent sous la forme de schèmes de pensée, de systèmes de valeurs ou encore d'opinions communément partagées par les sportifs. Ces oppositions - nouveaux contre anciens, cérébral contre automatique, amateurs contre professionnels, pour n'en citer que quelques unes -, qui semblent aller de soi et qui produisent une illusion de "naturel" ou d'inhérent au milieu sportif, sont intégrées au vocabulaire usuel des athlètes eux-mêmes constituant ainsi une sorte de "prêt-à-penser" sportif exempt en apparence de tout travail de redéfinition des concepts ou des notions ainsi utilisées.

Cette apparence doit sans doute beaucoup au fait que l'essentiel des mécanismes d'intériorisation et d'incorporation des valeurs qui régissent le monde sportif, passe d'abord par des apprentissages corporels et physiques qui se dispensent

parfois de toute forme de verbalisation pour être efficaces. Le langage du corps composé pour sa partie la plus visible de codes gestuels extrêmement précis, s'accompagne également de schèmes intellectuels implicites qui valorisent et donnent sens aux activités corporelles. Il est par exemple inutile d'explicitement à quel point un sportif peut être débutant dans une discipline donnée tant le langage du corps suffit à lui seul à exprimer toute l'inexpérience du nouveau, du novice qui fort de ce constat devient susceptible de redoubler d'efforts pour acquérir l'expérience qui lui fait défaut¹⁶⁵.

Une violence toute symbolique

Les rites de passage ou d'initiation ont parfois pour effet de marquer physiquement des séparations statutaires en référence à l'ordre social qui produit ces rites (passage de l'adolescence à l'âge adulte marqué par des scarifications, etc.). C'est sans doute parce les pratiques sportives sont avant tout des techniques du corps au sens maussien, que les grandes oppositions telles que novice / expérimenté peuvent venir s'inscrire physiquement sur les athlètes. Ainsi tous les degrés de bizutage dont l'effet principal revient à intégrer un nouveau parmi les anciens, manipulent aussi à travers les sévices corporelles et mentales, des formes de violence symbolique qui entretiennent la distance entre le dernier venu et l'initié. A. B., joueur de rugby, donne un avant goût de sa première expérience internationale où l'intervention somme toute assez violente d'un habitué le dispense quant au fond de s'interroger sur la validité même de l'opposition ancien / nouveau rendue de toute façon opératoire ; quoi qu'il fasse, il est en tout état de cause condamné à prendre position.

"Tout simplement une anecdote qui me restera gravée toute ma vie, avec qui je suis resté lié avec un ancien joueur qui ne joue plus maintenant qui s'appelle Pascal X. Quand je suis arrivé en équipe de France, il avait 32 ans, moi j'avais 21 ans, et je ne le connaissais pas du tout, je le connaissais de réputation bien sûr, à la télé tout ça, la première phrase qu'il m'a dit dans les vestiaires avant de rentrer, il m'a dit " moi, je suis à la fin de ma carrière, toi t'arrives, ça me ferait tout simplement chier de garder un mauvais souvenir de toi". Donc je veux dire, c'est un moyen de motivation extraordinaire parce que je n'avais pas envie que ce mec parte, parce que sans qu'il le sache et sans que je le sache moi aussi, c'était son dernier match. Ça m'aurait fait chier qu'il parte avec un mauvais souvenir de moi. Donc c'était des mots justes qu'il a lâchés,

¹⁶⁵ Loïc J.D. WACQUANT soumet à propos de travaux ethnographiques sur la boxe les réflexions suivantes : "Afin donc d'éviter le trop plein de la sociologie spontanée que l'évocation des combats ne manque pas de susciter, il faut, non pas monter sur le ring en pensée avec le champion, mais tâter du sac aux côtés de boxeurs anonymes dans leur cadre habituel du gym. [...] La culture du boxeur n'est pas faite d'une somme finie d'informations discrètes et de modèles normatifs qui existeraient indépendamment de leur mise en œuvre mais d'un complexe diffus de postures et de gestes qui, (re)produits continûment par et dans le fonctionnement du gym, n'existent pour ainsi dire qu'en actes, et dans la trace que ces actes laissent dans et sur les corps. Le pugilisme est un ensemble de techniques au sens de Mauss, i.e., d'actes traditionnellement tenus pour efficaces, un savoir pratique composé de schèmes entièrement immanents à la pratique." in "Corps et âme. Notes ethnographiques d'un apprenti-boxeur", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°80, p. 33-67.

puisque je n'ai fait qu'un match avec lui, et maintenant on est les plus grands potes sur terre quoi."¹⁶⁶

L'espace des sports se caractérise en tant qu'espace par le fait qu'il dépend à l'origine de productions corporelles qui véhiculent en elles-mêmes les valeurs implicites le régissant. Il y a, pour reprendre Pierre Bourdieu, un sens pratique¹⁶⁷ du sport dont les conséquences résident dans une véritable distance, une réelle difficulté à restituer sous forme verbale tout ce que la pratique peut dire et faire ressentir par le corps. Aussi, les enjeux de la performance sportive deviennent plus compréhensibles sous l'aspect d'un système d'expression corporelle dont les exigences favorisent pratiquement tous les sacrifices, plutôt que sous l'aspect de motivations intellectuellement rationalisées. La morale ascétique dont font preuve la plupart des athlètes de haut niveau, et qui se manifeste par une abnégation de tous les instants pour le maintien de leur performance, légitime l'activité sportive en tant que telle. Il y a en quelque sorte une relation directe entre toutes les souffrances physiques que doivent endurer les athlètes et l'intériorisation profonde chez ceux-ci que la souffrance est nécessaire pour réussir, y compris - voire surtout - à travers les conditions matérielles qui organisent leur pratique.

Tout indique que les athlètes adoptent dans leur vie quotidienne les préceptes qu'entraîne leur pratique ascétique au sens que Jean-Michel Faure a défini pour les marathoniens, où toute forme de facilité y est stigmatisée¹⁶⁸. La logique dominante semble au contraire faire référence aux vertus du travail dont le terme revient fréquemment dans le vocabulaire des sportifs¹⁶⁹, et qui conduit parfois ces derniers à faire mention de leur souffrance comme attenante à leur performance. A ce jeu, ce sont les athlètes les plus anciens qui deviennent les plus enclins à juger et à dénoncer chez leurs successeurs les excès de la facilité, légitimant par la même leur position d'expérimenté, de sage, habilité à dire pour les autres ce que doit être la morale sportive.

¹⁶⁶ A. B., entretien du 26 septembre 1995.

¹⁶⁷ Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Editions de Minuit 1980.

¹⁶⁸ Jean-Michel FAURE écrit à propos des marathoniens : "La manière dont les coureurs abordent la course, leurs attentes traduites en heures de préparation, les multiples procédures utilisées pour exercer le corps, obligent à écarter l'idée d'une activité paisible et détendue. L'image qui s'impose est celle d'une *pratique ascétique* au sens plein qu'utilisait Max Weber pour caractériser un type historique, tant dans les conduites économiques que dans les conduites religieuses. L'entraînement est une discipline librement consentie, un choix rigoureux qui exclut la facilité et les concessions. Les règles que l'on se donne, engagent et lient. Elles expriment une exigence et une lutte avec soi-même" in "L'Ethique puritaine du Marathonien", *Esprit*, Avril 1987, Hors Série "Le nouvel âge du sport", p. 36-41.

¹⁶⁹ L'articulation traditionnelle entre sociologie du loisir et sociologie du travail soulève des interrogations quand l'objet se trouve comme c'est le cas ici, à la frontière des deux. Les profondes mutations qui traversent ces deux champs se retrouvent aussi constamment répercutés dans le milieu sportif dans logique opposant les amateurs et les professionnels. L'ambiguïté que soulève cette articulation entraîne les athlètes à alterner le vocabulaire de chacun des deux champs pour décrire leur activité.

La leçon des anciens ...

"Comme un ébéniste ..."

"En gymnastique, si je prends le nantais Jacques D., qui a fait de très bons résultats, il avait du talent au départ mais il n'a pas fait une carrière exceptionnelle parce qu'il n'y avait peut-être pas les personnes autour pour l'aider. En plus du talent, il faut travailler énormément. C'est comme en danse. Il faut beaucoup de travail, mais je pense que c'est partout pareil. Le champion est peut-être plus un artisan qu'un artiste. C'est comme un ébéniste qui sort un beau meuble. Il a beaucoup travaillé pour sortir un meuble. Un gymnaste, c'est pareil, il faut qu'il travaille beaucoup."

B. F., ancien gymnaste international¹⁷⁰

"Une beauté fatale ..."

"Et quelquefois d'ailleurs, il est à remarquer et ça, sur le plan international, que ceux qui réussissent sont plutôt ceux qui sont dans les milieux défavorisés parce qu'ils ont quelque chose à prouver à la société. Alors que des enfants qui ont des dons, c'est partout dans tous les secteurs d'activités, se contentent des dons, d'avoir un très bon niveau puis au moment où il faut prouver quelque chose, ils n'ont rien à prouver. C'est vrai aussi pour le bac. On s'en aperçoit et c'est vrai à l'étranger, également. Quelqu'un qui a un problème physique ... Ne l'écrivez pas, ne le dites pas. "On avait eu deux sœurs qui venaient d'un milieu bourgeois mais y en a une qui était une superbe jeune fille et l'autre qui était pas très jolie. Ben, c'est celle qui était moins douée mais qui avait à prouver à sa famille que par rapport à sa sœur, il fallait qu'elle soit mieux qui a été championne Olympique". Donc, il y a des valeurs humaines que vous retrouvez dans tous les secteurs."

B. D. ancienne escrimeuse internationale¹⁷¹

Les propriétés que confèrent l'ancienneté comme l'expérience, et qui autorisent les athlètes les plus vieux à porter des appréciations sur les plus jeunes, peuvent en revanche revêtir des formes différentes chez les sportifs encore en exercice. Tout se passe comme si un accord tacite, une sorte de *motus vivendi*, interdisait tous ceux qui occupent la même position, de porter des jugements sur leurs pairs. Si la morale ascétique continue comme chez leurs prédécesseurs de faire son œuvre, c'est plutôt sous la forme d'une éthique personnelle, une relation intime à son propre cheminement au cours duquel les difficultés, les obstacles, sont bénéfiques à condition d'être surmontés. L'idée de devoir "se faire par soi-même" est à ce point influente que la douleur, la souffrance, loin de se présenter comme des finalités

¹⁷⁰ B. F. ancien gymnaste de haut niveau, est actuellement entraîneur de gymnastique dans un grand club de gymnastique.

¹⁷¹ B. D. , ancienne escrimeuse internationale, est secrétaire générale de la Fédération française d'escrime, et participe à de nombreuses tâches d'encadrement. Entretien du 14 juin 1994.

propres, attestent de la bonne volonté et des efforts consentis par les athlètes. L'intériorisation de la morale ascétique doit probablement une grande partie de son efficacité par le fait qu'elle touche au corps, siège de contraintes perpétuelles qui impriment et réaffirment physiquement le contenu moral des activités sportives. De fait, plusieurs athlètes finissent par entretenir une relation quasiment coupable à leur activité quand elle se réalise dans des conditions jugées trop faciles, s'excusant presque comme ci-dessous de bénéficier d'une véritable assistance matérielle et logistique.

"Se forger un caractère ..."

"Au départ, moi, j'ai trouvé ça vraiment fatigant. Enfin, j'pensais que c'était vraiment perdre de l'énergie pour rien, ce système là. Puis, en fait, j'pense que ça permet, quand le milieu est dur comme ça, de former de vrai caractère. Pour réussir en sport, c'est indispensable d'avoir du caractère, de forger des personnalités. J'pense que si on sert les plats tout cuits dans les bras des gens, c'est pas comme ça qu'ils percent. Enfin, j'pense pas. En tout cas, c'est pas comme ça que ça se passe à l'INSEP, pour moi en tout cas. C'est difficile."

M. G., escrimeur international¹⁷²

"Une vie d'assistée ..."

"Y a pas d'ombre pour l'instant. Non, je vous dis, j'ai vraiment eu un moment difficile où j'suis rentrée sur le marché du travail parce qu'il a fallu que je passe de la vie d'assistée entre guillemets, où j'étais logée, nourrie à l'INSEP. Du jour au lendemain, il a fallu que je prenne un appartement, que je paye mon loyer, que je fasse mes courses, mon repassage. C'est des petites choses un peu idiotes. Mais, c'est toujours un moment un peu difficile quand on est livré à soi même. Et j'ai fait ce passage-là au moment où je pouvais gagner ma vie, évidemment. Donc, ça a été un petit peu dur au départ. Bon, après, j'étais assez contente d'être autonome. En plus, j'ai un caractère assez indépendant, ça m'allait bien. L'année où j'ai travaillé à plein temps, c'était en 87-88, je me suis donnée à fond dans mon travail. J'avais un travail qui me passionnait parce que j'avais beaucoup de responsabilité. Bon, y avait toujours le jeu parce qu'on devait acheter pas cher, revendre un peu plus cher. Donc, c'était un peu ça qui me plaisait aussi. Je me suis assez investie dans mon travail. C'est pour ça qu'après j'ai dit : "J'ai trouvé quelque chose qui me plaît, je vais arrêter l'escrime". Puis, comme j'avais dû démissionner pour faire les jeux, ben, je me suis retrouvée le bec dans l'eau. On s'en est bien sorti! Y a toujours des moments difficiles. Mais j'trouve qu'on en apprend tellement des moments difficiles. Je regrette pas du tout d'avoir un peu galéré cette année-là. Ça m'a apporté énormément de chose."

L. M., escrimeuse internationale¹⁷³

"Se débrouiller tout seul ..."

"- *Mais sinon, vous n'avez aucune aide, aucun soutien ?*

Philippe - Si, si tu peux ... déjà, par relations, donc ça c'est clair pour tout le monde. Maintenant ici, à l'O.M.¹⁷⁴, il faut absolument pas compter là-dessus dans le sens où, lui, ça ne l'intéresse absolument, lui c'est Tapie. Ça ne l'intéresse absolument pas de ... de former un mec au niveau professionnel.

¹⁷² Entretien du 16 juin 1994.

¹⁷³ Entretien du 24 juin 1994.

¹⁷⁴ Il s'agit du nom du club, l'Olympic Marseillais dont la section handball est installée à Vitrolles.

- *Il ne propose pas ça dans les contrats ?*

Philippe - Non, lui ça ne l'intéresse absolument pas, il te paie pour jouer au handball, et puis point final, quoi. Donc là-dessus, il faut pas compter sur lui, mais ..., par contre je suis persuadé que si tout se passe bien, il peut très bien t'aider après quoi. Mais pas ..., il n'y a pas de contrat, tu vois ? Mais si t'as été clair avec lui, lui clair avec toi, je veux dire c'est un homme de parole. Donc, à la limite, s'il veut t'aider pour quelque chose, il peut t'aider et puis c'est tout. Des fois, il peut peut-être un petit peu te pistonner, tu vois ? Maintenant, tu peux, là on finit trois ans de contrat, donc tu finis, tu peux très bien jouer dans un petit club et puis dire en échange "trouvez-moi ce boulot là".

- *Ça se fait plus facilement dans les petits clubs ?*

Philippe - Bien sûr. Les petits clubs n'ont pas forcément beaucoup de sous, mais par contre ils ont peut-être des filières intéressantes au niveau des bons boulots, tu vois, des bons postes. Donc, là, ça peut se goupiller comme ça.

Thierry - Mais bon, l'idéal quand même, ce serait de trouver un truc tout seul, sans passer par les clubs, sans ...

Philippe - Oui, rien devoir quoi.

- *Pourquoi ?*

...

Philippe - Par conscience

Thierry - Oui, oui.

Philippe - Moi, je suis comme Thierry, je préfère ...

Thierry - Pas forcément faire jouer ton nom, faire jouer ton image ...

Philippe - Enfin, ton nom ... Si tu peux t'en servir ...

Thierry - Oui, oui, mais ...

Thierry - Pourquoi pas, parce que je vais te dire ça fait aussi partie du jeu, c'est le jeu quoi. Mais, à la limite, trouver ça toi-même quoi. Parce que comme ça tu dois rien à personne, un jour on va jamais te reprocher quoi que ce soit. Parce qu'il y a toujours des cons qui te reprochent, et puis voilà quoi. Et puis bon, c'est gentil mais ... depuis pas mal de temps, on est pas mal assisté dans le sens où on va à l'hôtel, on a des super hôtels, des beaux cars, enfin je veux dire on est jamais inquiet de ce genre de truc. Bon bah, nous ... c'est bien, mais ce qu'il faudrait aussi, c'est qu'on se débrouille un petit peu tout seul."

Philippe G. et Thierry P., handballeurs internationaux.¹⁷⁵

L'espace des sports est un système qui met en concurrence les athlètes entre eux, où le sens de la pratique détermine des schèmes corporels et intellectuels générés exclusivement pour et par la performance. La morale puritaine qui se trouve incorporée à la pratique, est visible sous la forme d'une expression collective d'une sorte de *mea culpa* à travers laquelle les sportifs rejettent et condamnent l'aisance, la facilité ou encore la légèreté dans leur quête de résultats. Tout, pourvu d'y mettre le prix et l'énergie, justifie la performance, et c'est probablement sur ce point que s'observe une contradiction profonde entre les principes moraux ressentis et vécus de l'intérieur, par le corps, et les prescriptions morales venues du dehors, par la communauté sportive au sens large. Il y a une différence considérable entre ce qui pourrait s'appeler la morale sportive en général, qui fixe les interdits, les limites du collectivement acceptable, et l'éthique puritaine des athlètes de haut niveau qui conduit à tous les sacrifices au nom de la performance.

¹⁷⁵ Entretien du 1er juillet 1993

La question du dopage constitue le meilleur exemple que cette contradiction puisse engendrer dans le sens où, bien que la morale sportive réproouve vivement l'usage de produits dopants, tout conduit, y compris les dispositions mentales et physiques des athlètes, à y recourir fréquemment. Si toutes les déclarations, qu'elles proviennent des dirigeants ou même des athlètes, convergent publiquement vers une condamnation sans réserve du dopage et de ses effets, alors que dans le même temps les usages démontrent chaque jour le contraire¹⁷⁶, c'est sans doute parce celui-ci obéit bien plus à des schèmes corporels structurant la recherche continue de performance, qu'à un principe moral collectif et coercitif. La lutte contre le dopage est irréductible à un décret qui en interdit son utilisation et que tout un chacun approuve, dans la mesure où il ne s'agit pas tant d'une affaire de principe que d'une question d'organisation des conditions pratiques qui appellent à une surenchère constante des moyens mis en jeu dans l'obtention de la performance.

La légitimation de la performance pour elle-même, les contraintes physiques et morales qu'elle entraîne, construisent une définition pragmatique de la morale qui échappe aux cheminements raisonnables du "bien-pensé sportif"¹⁷⁷, et qui fait obstacle à toutes les mesures, les tentatives sont proposées pour remédier au phénomène. Le constat d'impuissance que déplorent régulièrement les athlètes à l'égard des consommations de produits dopants, révèle le degré d'intrication entre les exigences de la performance et les contraintes physiques et physiologiques qui organisent en pratique l'espace des sports.

"Chargé jusqu'aux oreilles ..."

"- Ouais le sport anti-doping, c'est une thèse. Je veux dire, la façon dont c'est fait, c'est déjà ... Rien que les urines, c'est zéro, tu fais déjà des prises de sang, tu pourrais en trouver deux fois plus de produits, de traces. Puis s'ils voulaient vraiment faire un truc super au niveau, bon je ne sais pas, ils prennent... C'est pareil, c'est toujours un peu douloureux, au niveau des fibres musculaires, ils prennent un gars, et hop, ils peuvent regarder pendant dix ans, il y a toutes les traces. A ce moment, même si le gars, il s'est dopé l'hiver et que ça ne se voit plus maintenant, il n'y a aucune trace, bah on dit, bah tiens, tiens, en septembre là, tes hormones machin, hop.

- Et toi tu as déjà eu un contrôle ?

- Ouais, on a des contrôles, mais c'est bidon, je veux dire. On est du haut niveau, le mec, il se pointe là l'après-midi, c'est censé être un entraînement, c'est censé être un contrôle inopiné sur le lieu d'entraînement. Le gars, il se pointe, bon bah il y a qui, il y a lui, bon bah tiens, je prends ton nom, bah tiens tu as un numéro, il te fait le truc, tu as un protocole quoi mais toi, à la limite, tu vois qu'il y a un contrôle, le gars qui est dopé, il se barre, oh bah j'étais en cours, j'avais un cours, c'est tout. Puis les fédés, les contrôles ils les connaissent. En athlétisme, c'est pareil, les mecs, ils sont chargés, on le sait, enfin à haut niveau, ils le savent mais les gens ne le savent pas.

¹⁷⁶ Cette question est également abordée à la fin du chapitre 2, *Constitution d'un espace public du sport d'élite : le sport de haut niveau*.

¹⁷⁷ Pierre BOURDIEU note que : "La pratique a une logique qui n'est pas celle de la logique et, par conséquent, appliquer aux logiques pratiques la logique logique, c'est s'exposer à détruire, à travers l'instrument qu'on emploie pour la décrire, la logique que l'on veut décrire." in *Raisons pratiques...*, supra, note 2. p. 157.

Comment il s'appelle, au quatre fois cent, quand ils ont eu le record du monde, c'est Sangouma, je crois qui avait une blessure, je ne sais pas quoi, il était chargé jusqu'aux oreilles et de toute façon on ne l'a pas su, les gens... Mais c'est vrai, dès l'instant où tu ... En plus les gars qui sont chargés, ils vont aller dans des compétitions, et avant d'y aller, il faut pas rêver, ah ouais, il y a le quatre fois... Les recordmen français qui viennent en compét, bah ouais d'accord, mais contrôle, c'est qui ? Ouais, ouais, c'est machin, Il y en aura ? Il y en aura pas ? Ils sont au courant de tout. Puis ils vont dans les compétitions où ils connaissent les gens qui vont les faire et puis où ils ont des pressions, des moyens de pression. Dès que tu vas en compétition autre, une compétition où ce n'est pas trop... Où ils ne contrôlent pas tout, hop, le gars il se fait choper, c'est toujours dans les compétitions où hop. Le meeting de Talence par exemple, il y a les championnats du monde, bon les records du monde, que dale, parce qu'il n'y en a pas beaucoup, parce que les mecs ils ne peuvent pas se charger bien, le meeting de Talence, un petit peu après, ils sont tous en train de viser les records du monde et machin, parce qu'en plus, il y a des ronds à la clé et puis là, il n'y a pas de contrôle, alors là les gars hop."

L. V., rameur international¹⁷⁸

Le terme "pratique" recouvre dans le milieu sportif une double référence à la fois au sens commun de gestes physiques et au sens social d'une activité humaine au même titre que toutes les autres. Ce double registre sémantique renvoie assez bien à une seconde division plus sourde qui oppose une morale sportive communément partagée à une éthique puritaine et très pragmatique. Cette forme de dédoublement complexe, par lequel se confrontent une sorte de contrôle collectif idéalisé et une raison pratique accessible à une élite restreinte - les sportifs de haut niveau -, peut être mise en relation avec les propriétés spécifiques des agents qui interviennent dans l'espace. Il semble en effet qu'à travers la division novice / expérimenté se joue un rapport plus ou moins distant à la pratique, où les plus anciens, à mesure qu'ils s'approchent de la sortie deviennent du même coup les plus fidèles défenseurs de la morale sportive commune. Comme si au "*comment faire autrement ?*" du jeune athlète ci-dessus encore immergé dans la pratique, s'opposait un "*non au dopage dans le sport*" provenant de ceux qui ne pratiquent plus leur discipline.

Donner l'exemple ...

"Eux, ils vivent différemment. Pour réussir, ils sont obligés de passer des concours. L'ENA, c'est pareil que le reste, c'est vraiment "à la vie, à la mort". Quand on veut être ministre, quand on veut se battre pour gagner les élections, on prend tous les moyens et les moyens que le sport ne prend pas. Nous, on combat le dopage, j'aimerais bien qu'on me dise dans le milieu politique, si on faisait des contrôles anti-dopage combien seraient positifs pour tenir, pour avoir la vie qu'ils mènent, pour l'avoir vu de près. C'est une vie dingue.."

B. D., ancienne escrimeuse internationale

¹⁷⁸ Entretien mai 1994.

2 - ESQUISSE DE LA CARRIERE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

1 - Positions géographiques et positions dans l'espace des sports

Les biographies des athlètes de haut niveau font ressortir une caractéristique commune à un grand nombre d'entre eux marquée par l'abandon de leur région d'origine pour rejoindre les infrastructures sportives les plus performantes. Les exigences du haut niveau qui peuvent se traduire par la nécessité de rallier le meilleur club possible, ou par la recherche du meilleur entraîneur disponible, ou encore des meilleures conditions matérielles existantes, etc., préforment un comportement sportif qu'on peut largement anticiper. Une partie des effets de position géographique s'exerce directement par la structure de l'offre (qui s'apparente à l'offre d'infrastructures sportives) et par la construction d'un cheminement obligé de la carrière de l'athlète de haut niveau. A l'image de cette escrimeuse internationale, tout réside dans l'intériorisation de ce chemin à parcourir fonction du niveau de départ correspondant également à la région de départ, et il y a d'une certaine manière une relation directe entre la distance géographique à parcourir, et celle qui consacre le plus haut niveau. Si les championnats de niveau national s'accommodent fort bien d'une implantation régionale d'origine ("*mon pays*"), les grandes échéances sportives de niveau international, tels que les jeux olympiques appellent une préparation spécifique orientée vers la capitale et contenue dans l'expression "*monter à Paris*".

"Ben, j'suis restée dans mon pays, dans le Nord, jusqu'à la terminale. J'ai fait un bac C. Puis, après j'suis montée à Paris, en Septembre 83, pour préparer les Jeux Olympiques de Los Angeles. Là, j'ai fait un BTS Action Commerciale et c'est un peu là où j'ai connu le plus de problèmes à lier le sport et un emploi parce que j'avais été embauchée, une fois comme relation publique- attachée de presse en mi-temps, payée plein temps."¹⁷⁹

La correspondance entre la distance physique et la distance symbolique résulte en quelque sorte d'une tradition jacobine qui impose quasi-systématiquement un passage en région parisienne où se localisent des infrastructures sportives spécialisées tel que l'Institut National des Sports et de l'Éducation Physique (I.N.S.E.P.)¹⁸⁰ ou la section inter-armée¹⁸¹, réservés aux athlètes les plus compétents. La "montée à Paris" qui se retrouve si souvent dans les biographies de champions se présente comme une

¹⁷⁹ L. M., entretien du 24 juin 1994.

¹⁸⁰ L'I.N.S.E.P. est une structure d'accueil des athlètes de haut niveau.

¹⁸¹ Anciennement nommé Bataillon de Joinville, la section est destinée à recevoir les sportifs de haut niveau pendant leurs obligations militaires tout en leur des conditions d'entraînements satisfaisantes pour maintenir leur niveau de performance.

étape inéluctable intervenant à l'apogée de la carrière et précédant un possible "retour au pays" à la fin de celle-ci :

"Et même j'étais avec Guy Drut aussi à l'époque, à Roubaix, et on avait le même problème quoi. En sachant que lui, était beaucoup plus doué que moi en gymnastique, donc le prof lui disait moins quand il s'absentait le samedi. Mais au niveau financier, j'avais pas de problèmes, j'étais encore ..., je disposais des aides de mes parents, et par contre à partir de 72, bon je me suis marié, j'ai vécu sur le salaire de mon épouse, pendant trois ans. Et en 74, c'était la première année où je passais mon CAPEPS, j'ai échoué au concours, et là, le directeur technique national m'a dit "ben, tu peux monter à Paris, et je te trouverai un logement, et pour toi je te trouvais un poste de conseiller technique". Maître auxiliaire, mais sans devoir travailler, donc j'étais devenu athlète d'État, si vous voulez en 75. En 75, j'ai repassé mon concours de CAPEPS, et j'ai réussi. Donc de 75 à 76, après j'étais prof détaché à l'INSEP, en 76 je suis revenu en prof ici, c'était ...

- *Parce que le poste de conseiller ne vous satisfaisait pas ?*

- Disons que si, mais j'étais devenu prof, donc ce cas-là en 75, j'ai réussi mon concours, j'ai été nommé un an à l'INSEP, comme professeur d'éducation physique, détaché de toute obligation d'entraîner, d'enseigner. Donc j'étais fonctionnaire à part entière, fonctionnaire d'État pour faire le sport de haut niveau. Mais après les jeux olympiques de Montréal, j'étais revenu ici, j'ai fait le choix de revenir enseigner dans le nord.

- *C'est lié à un attachement particulier ?*

- Oui, je suis natif de Tourcoing moi, donc ..., et mon épouse ne s'est pas habituée à Paris, sinon, moi je serais bien resté sur Paris, j'aurais voulu rester à l'INSEP, et garder ma place à l'INSEP. Et peut-être que j'aurais été déçu, mais j'aurais dû peut-être, je serais resté plus dans la filière fédérale. Et donc en 78, j'ai été champion du monde en étant prof, je faisais mon horaire normal, j'avais une décharge d'une demi-journée, et je faisais Lille-Paris trois par semaine en train. Je me levais à cinq heures du matin, et puis je rentrais le soir entre vingt-deux heures et minuit. Donc ça m'a permis d'avoir une capacité élevée de résistance à la fatigue, et ça avec un ... une préparation physique vraiment très poussée, je crois que ces deux points m'ont permis d'être champion du monde en 78. En plus évidemment des entraînements habituels ..."¹⁸²

Le pouvoir attractif qu'exerce la capitale vis à vis des champions est la traduction symbolique d'une domination de l'Ile de France dans le jeu de concurrence auquel se livre l'ensemble des régions pour la conquête d'une légitimité propre. Et si la décentralisation déclenchée par les formations politiques à partir de 81, a favorisé l'éclosion de quelques grands centres sportifs nationaux en province¹⁸³, il n'en reste pas moins que la plupart des grandes structures fédérales ou ministérielles sont toujours localisées à Paris même¹⁸⁴. La relation que les athlètes entretiennent à la capitale est donc le résultat d'un effet d'imposition structurel qui se convertit en un effet de lieu assurant des repères symboliques et mythiques efficaces. Dans ce contexte, il semble probable que plus la distance géographique parcourue par le sportif est grande, plus

¹⁸² D. F., entretien du 30 mars 1994.

¹⁸³ Par exemple le centre national de volley ball (C.N.V.B.) siège à Montpellier. Ces délocalisations dépendent fréquemment du pouvoir charismatique d'un dirigeant local, qui en vertu de ces propriétés et d'une bonne connaissance des atouts de sa région, parvient à imposer le lieu d'implantation de ce genre de centre. Ainsi, le D.T.N. adjoint et instigateur de projet de Montpellier en était originaire et avait longuement entraîné le club local au niveau national.

¹⁸⁴ Quarante neuf des cinquante six fédérations sportives recensées en France ont élu leur siège national en Région Parisienne où à Paris même. De plus, les sept fédérations qui échappent à l'effet de centralisation correspondent quasiment toute à des fédérations non olympiques (hormis la Fédération française de ski) organisant des "sports exotiques" (Pelote basque, pétanque, sports de quilles, etc.).

l'efficacité symbolique du rapport à la capitale est intense. Max M. sprinter international d'origine martiniquaise relate sa vision de Paris de la manière suivante:

"- [...] Ce sont des souvenirs qui sont impérissables quoi. J'ai des trucs, les premiers... avec les étrangers. Tu arrives à Paris, les Anglais, les Italiens, je ne connaissais pas ça. La première fois que j'ai voyagé, c'est grâce à ça. Je n'avais jamais pris l'avion, le premier vol pour la métropole, je ne te dis pas. J'ai des anecdotes... Aux Antilles on se levait très tôt. Avec un copain, on dit, bon, on va faire un footing à sept heures et demie. On met le tee-shirt et le short parce que les collants, on avait pas ça, et on va courir. A sept heures du mat à Paris, en mai, je ne sais pas, il doit faire quinze degrés, ici, je ne te dis pas, c'était terrible, il fait froid quoi. J'ai eu la crève après... Et puis, il y a le métro, tout ça. Mais c'était surtout l'avion, j'en avais jamais pris : ouah ! Je me souviens le jour où on m'a dit, quand j'avais gagné, que c'était sûr que j'aille en France... J'avais fait deux fois 10^m4. Même en France c'est bien coté, deux fois j'ai gagné, la presse tout ça, mes parents étaient contents... C'était super quoi, tu vas partir, le pied quoi. Ah, j'étais content. C'est cette motivation qui manque à présent aux jeunes. Parce que maintenant, les jeunes, ils ont tout. Moi, je n'avais pas ça. Avant de faire de la compétition, je n'avais pas ça. Maintenant, ils ont tout, l'équipement...

Je ressens cette motivation chez les Africains, en Martinique aussi. C'est pas un pays comme la France encore, il y a des conditions qui sont exécrables quoi, une vie difficile. Il faut se battre pour sortir de là quoi, les insulaires sont plus doués pour ça. Il y avait la motivation, je voulais en sortir et j'ai tout fait pour en sortir. Bon, il y avait la drogue, tout ça, tous mes copains sont ...dans le système quoi. Bon, j'ai toujours eu ma mère derrière moi aussi. Mais ça ne m'a jamais intéressé la fumée, c'est une bonne chose. Mais j'en rencontre tout le temps, même à Paris. L'athlétisme m'a aidé à m'en sortir de ce truc-là... C'est pour ça que j'ai envie d'apporter ce truc-là aux jeunes. Mais je t'assure que c'est pas évident."¹⁸⁵

Etant donné que les régions spécialisées dans certains sports fonctionnent en tant que structures d'accueil (voir encadré à la fin du paragraphe), le pouvoir d'attraction ou de répulsion de celles-ci au regard d'une spécialité sportive est somme toute l'expression d'un rapport de force susceptible de provoquer un athlète d'une spécialité donnée au départ vers une région dominante dans la spécialité. Elle consacre du même coup la compétence physique de l'athlète qui, en retour, réaffirme la notoriété sportive locale. Tout se passe, comme Charles Suaud l'a montré pour le choix d'un club au tennis, dans la perception implicite des propriétés attachées à chaque site et dans l'ajustement de ces propriétés à une compétence sportive probable ou réelle. Autrement dit, l'ensemble de la circulation géographique des sportifs est régi par ce que Ch. Suaud a appelé le "sens du placement"¹⁸⁶. Le choix d'un club s'avère en effet particulièrement déterminant pour la conduite d'une carrière sportive dans la mesure où celui-ci est susceptible de procurer plus ou moins de profits en terme de

¹⁸⁵ M. M., entretien juin 1994.

¹⁸⁶ Charles SUAUD développe cette idée à propos du choix d'un club de tennis par les pratiquants : "..., les joueurs ont une vision du champ tennistique local qui fait que le problème du choix ne s'est pas vraiment posé à eux. En raison de la parfaite imbrication de l'excellence sportive et sociale, il leur suffit d'invoquer, de manière parfaitement autonomisée, la valeur sportive du club pour exprimer en même temps tous les profits sociaux qu'ils peuvent en attendre" in *Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise, Actes de la recherche en Sciences sociales*, n°79, 1989, p. 3-20.

capital symbolique, c'est-à-dire de notoriété sportive¹⁸⁷. L'enjeu principal qui se réalise au moment du choix d'un club réside dans la perception adéquate des compétences spécifiques requises et des profits probables à retirer. Comme l'explique cet escrimeur de niveau international, s'inscrire au Racing Club de France, grand club parisien¹⁸⁸, revenait à s'insérer au sein d'une structure équivalente à l'I.N.S.E.P. qui lui était potentiellement refusée au moment du choix, et à s'assurer à plus long terme une carrière sportive hypothéquée ailleurs :

"La suite, c'est le lycée, c'est la terminale. C'est des résultats de Championnats de France, demi-finale dans les Championnats de France, c'est qui à l'époque, veut dire dans les 12 premiers, 10-12 premiers. Après le bac, j'suis monté à Paris. J'ai fait exprès de prendre Paris parce que j'aurais pu aller à Poitiers ou à Bordeaux, parce que je voulais faire de l'escrime, parce que je voulais aller au Racing Club de France qui était le club le plus structuré et le plus connu. A l'époque, les sports-études commençaient juste, c'était les balbutiements. En fait, y en avait pas. A l'INSEP, on pouvait s'entraîner mais c'était réservé vraiment à l'élite du sport français. Donc, je suis rentré au Racing et au Racing, on pouvait s'entraîner tous les jours."¹⁸⁹

A l'image d'un vaste réseau routier, les multiples parcours qui s'offrent à l'athlète de haut niveau s'inscrivent et s'impriment géographiquement dans l'espace à travers les trajets effectués physiquement d'un point à un autre, et où chaque croisement de routes figure un ensemble de possibles démarquant, par l'importance du chemin emprunté, ceux qui progressent rapidement (faire une carrière fulgurante) de ceux qui évoluent plus lentement (avoir une formation solide) ou même qui ont renoncé.

De même que les grands axes routiers matérialisent les relations de domination entre les grands centres urbains correctement desservis et connectés entre eux et les zones d'enclavement profond, de même la mobilité géographique des athlètes mesure une partie des efforts consentis pour "y arriver", c'est-à-dire pour rejoindre les structures sportives les plus favorables à l'émergence de la performance. Bien qu'il ne suffise pas de "monter à Paris" ou de s'inscrire dans le plus grand club de sa spécialité pour devenir spécialiste - ce qui est compréhensible -, il s'agit là de conditions indispensables imposées par l'offre ou par l'espace des sports tel qu'il est structuré pour le moment. Si cette offre s'organise parfois autour d'un donné géophysique qui pérennise les perceptions du sens commun, il ne faut jamais oublier qu'elle est en fait structurée par des rapports sociaux constamment susceptibles

¹⁸⁷ Pierre ROLLAND explique par exemple pour les judokas que : "La tradition de réussite sportive du judo français au niveau international ainsi que la compétence reconnue de la fédération à travers la structure nationale d'entraînement induisent un comportement type du judoka : pour réussir, il est prêt à habiter Paris, s'inscrire dans un club phare et consacrer une grande partie de son temps à sa passion" in *L'espace du judo de haut niveau: approche sociologique*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nantes, 1993, p. 97.

¹⁸⁸ Jean-Michel FAURE notait à propos du Racing Club de France : "Le Racing club de France est non seulement le club social d'élite, il possède également le plus prestigieux des palmarès." in *Sport, culture...*, supra, note 16 chapitre 1. p. 316.

¹⁸⁹B. R., escrimeur international, entretien juin 1994.

d'évoluer et de modifier l'équilibre de l'espace. Les prouesses techniques par exemple ne manquent pas pour déjouer ce que les données naturelles semblaient devoir imposer à jamais, et les démonstrations de saut à ski au pied de la tour Eiffel, ou de planche à voile à Bercy en fournissent des démonstrations criantes.

Dans tous les cas, les itinéraires ou les parcours réalisés par les athlètes de haut niveau qui sont géographiquement lisibles, sont le résultat physique des effets symboliques attachés aux lieux, et démontrent de quelles manières ces effets sont des reconstructions actives et permanentes des agents sociaux où un déplacement dans l'espace géographique correspond aussi à un déplacement dans l'espace des sports. La carrière d'un sportif de haut niveau coïncide donc avec un cheminement géographique qui n'est autre qu'un cheminement entre les différentes positions offertes par l'espace des sports, et qui montre que l'administration du statut d'athlète de haut niveau s'accompagne chez les sportifs d'une progression physique et symbolique dans la quête de la performance. Le franchissement de chaque étape suppose une profonde intériorisation de la structure de l'offre qui, sans qu'il soit besoin de le dire, amène spontanément à penser qu'être accueilli à l'I.N.S.E.P. de Paris revient à appartenir à la population des athlètes de haut niveau. Autrement dit, la mobilité géographique dont font preuve les athlètes, et qui s'effectue en fonction de critères fondés sur la compétence sportive (aller là où c'est le mieux), réalise sans doute mieux que le contrat passé entre ces derniers et la puissance publique, la compréhension de ce que présuppose le statut.

Une spécialisation régionale

Il faut renoncer avec force à la fois à ce qu'il conviendrait d'appeler l'effet Montesquieu - les gens du nord sont plus robustes que ceux du midi¹⁹⁰ -, et aux explications de type géophysique - les alpinistes proviennent des régions montagneuses, les nageurs du bord de la mer, etc. - pour bien rendre compte des processus de spécialisation sportive que certaines régions démontrent de façon très prononcée.

En fait en regardant de plus près de quelle manière s'opère la spécialisation selon deux critères statistiques distincts (sport modal et sport sur-représenté), la cartographie (voir carte 1 à la fin du chapitre) fait apparaître des rapports de force et de domination qui trouvent leur expression notamment au travers des pratiques sportives.

En effet, en retenant pour principe que les normands ne sont pas particulièrement plus robustes que les habitants du sud-ouest, les raisons qui conduisent un normand à rentabiliser sa force en haltérophilie quand un landais l'exploite en première ligne d'une équipe de rugby relèvent de choix socialement déterminés, et non de facteurs morphogéographiques qui trouvent une part de leur efficacité grâce aux représentations préconstruites aisément mobilisées par les athlètes.

La lecture de la carte des sports spécifiques à chaque région fait apparaître a priori de nombreuses "anomalies" qui font obstacle au bon sens ou au raisonnement spontané associant des impératifs techniques ou culturels à des propriétés géophysiques ou ethniques régionales. Comment expliquer par exemple l'absence (relative) des skieurs de haut niveau dans les régions englobant le massif pyrénéen, comment comprendre la présence notoire de spécialistes de la voile dans la région Centre, ou encore comment motiver la concentration massive des meilleurs golfeurs en Ile de France là où le prix du m² est le plus élevé pour accueillir de vastes terrains de golf ? L'observation des processus de répartition de l'élite sportive selon les régions montre a posteriori le fonctionnement de règles plus complexes fondé sur des rapports de domination et de concurrence régionale où tout semble se passer comme si les régions les plus dominantes dans l'espace politique parvenaient à monopoliser

¹⁹⁰ Pierre BOURDIEU s'est livré à l'analyse sociologique des travaux effectués par Montesquieu, et résume le système d'opposition mythique de la sorte : "Les hommes du Nord, hommes vraiment hommes, "actifs", virils, tendus, bandés comme des ressorts, et jusque dans leurs passions, chasse, guerre ou boisson. A l'opposé, les hommes du Midi sont voués à la servitude, à l'empire des sens, de la sensation mais aussi de l'imagination, principe de la pleonexia érotique et aussi des tourments, de la jalousie ; ils sont condamnés à la passivité (féminine) devant la passion passive par excellence, l'amour physique, insatiable et impérieux, passion de la femme, entendue comme passion pour la femme et comme passion féminine et féminisante, passion qui énerve, affaiblit, amollit, prive de ressort, d'énergie." in "Le nord et le midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu", *Actes de la recherche en sciences sociales*, nov 1980, n°35, p. 21-25.

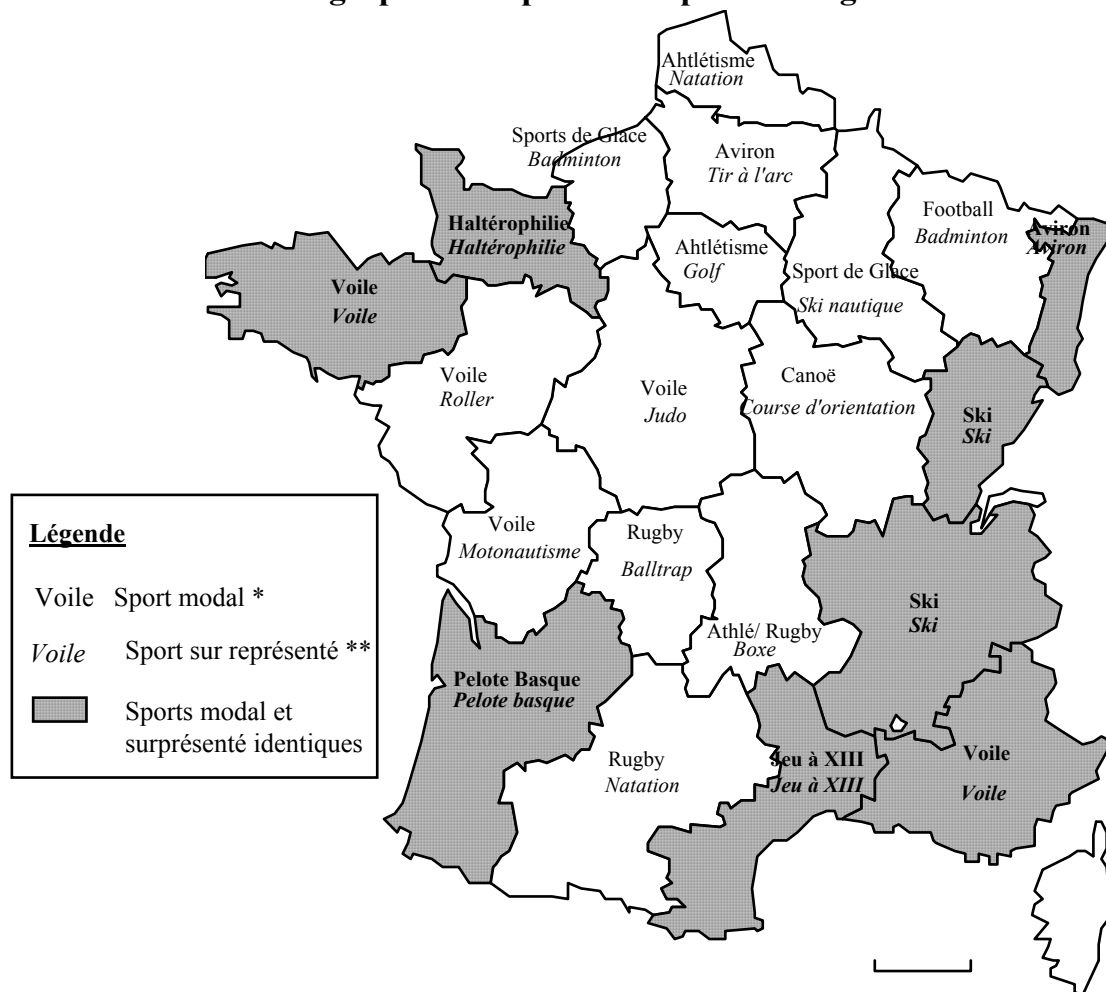
les sports les plus dominants de l'espace sportif. Il est à ce titre symptomatique que les "petites régions" en terme de population¹⁹¹ se révèlent spécialisées de façon quasi-exclusive dans des "petites disciplines sportives" tant sur le plan des effectifs licenciés que sur leur impact médiatique. Autrement dit, l'haltérophilie pour la Normandie ou encore le ball-trap pour le Limousin ou enfin le patinage de vitesse pour la Champagne-Ardenne figurent la domination générale que subissent ces régions dans les secteurs de la vie économique et sociale.

Avoir le statut d'athlète de haut niveau dans un sport donné dans une région donnée n'est donc pas le fruit d'un pur hasard. La situation de forte concurrence que les régions connaissent entre elles, entraînent non seulement des rapports de subordination hiérarchique où finalement les régions les plus modestes du champ socio-politique accueillent les activités physiques les plus "exotiques" de l'espace des sports, mais de surcroît, l'effet de spécialisation renforce largement les positions qu'occupent les régions dans chacun des deux espaces. Aussi, l'homologie hiérarchique entre espace socio-politique et espace des sports qui peut être constatée au niveau des régions, démontre que les constructions géographiques du sens commun qui élaborent des identités régionales distinctes en fonction d'une topographie naïve, renvoient en fait à un dispositif symbolique complexe qui transforme un donné physique en catégories de perception sociale.

¹⁹¹ Les Régions Limousin, Champagne-Ardenne, et Basse Normandie sont respectivement (Corse exceptée) les trois régions les moins peuplées de France ; cet indicateur peut se cumuler à d'autres types d'indicateurs socio-économiques (P.I.B. régional par exemple) selon un classement à peu près identique...

Carte 1

Cartographie des spécialités sportives régionales



* Le sport modal est la discipline sportive pour laquelle le **nombre** d'athlètes de haut niveau est maximal pour une région donnée.

** Le sport sur-représenté est la discipline sportive pour laquelle la **proportion** maximale d'athlètes de haut niveau est supérieure à la proportion d'athlètes qu'une région donnée fournit pour tous les sports confondus. Par exemple, la Basse Normandie ne fournit que 5,6 % du total des athlètes français mais plus de 70 % de tous les haltérophiles.

Source: fichier des athlètes de haut niveau, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1994.

Logiciel: Carto 2 D.

2 - Les usages sociaux du temps

Le fait que la pratique sportive repose sur des usages particuliers du corps tend aisément à faire ou à laisser croire que la performance est directement corrélée au vieillissement "naturel" et biologique du corps. Le temps du sportif se calquerait directement sur l'âge biologique de ses cellules, et la confusion de ces deux temps apparaît d'autant plus évidente que l'efficacité d'un muscle ou d'un geste décline très visiblement avec l'âge physiologique du sujet. S'il ne s'agit pas ici de discuter des effets réels du vieillissement biologique, il convient cependant de montrer que son importance et sa portée peuvent être perçues de manières relativement différentielles d'une discipline sportive à l'autre, et que dans une moindre mesure, la carrière d'un athlète de haut niveau n'est pas réductible aux seuls effets de l'âge physiologique.

Si on considère que le vieillissement biologique touche insensiblement tous les individus de la même manière, et puisque la mesure du temps est la même pour tout le monde¹⁹², il n'y a aucune raison apparente à ce que la durée moyenne d'une carrière sportive varie selon la discipline pratiquée où selon les caractéristiques sociales des individus. Ainsi, en admettant que les femmes résistent généralement nettement mieux aux outrages du temps¹⁹³, il faut rechercher ailleurs que dans le biologique les raisons susceptibles d'expliquer la tendance des athlètes féminins à raccourcir leur temps de carrière moyen de trois ans par rapport à leurs homologues masculins (voir tableau comparatif n°1 à la fin du paragraphe) alors que tout, au contraire, pourrait venir justifier la prolongation de celle-ci au regard de leur capacité de résistance au temps. De même, expliquer pour quelles raisons la durée de vie possible d'une gymnaste est au minimum deux fois moins longue que celle d'une pratiquante de judoka (voir tableau 1 à la fin du chapitre), s'avère impossible en se cantonnant à la seule sphère du physiologique. Puisqu' "être vieux" en gymnastique ne renvoie pas aux mêmes âges que les judokas, il faut bien admettre que ce qui détermine la jeunesse ou la vieillesse dans le sport ne répond pas aux seuls critères biologiques mais plutôt à des formes socialisées de la perception du temps.

Si de nombreuses disciplines sportives s'adressent à un public de plus en plus jeune, laissant croire comme pour le cas de la gymnastique, que seules les exigences morphologiques guident ces orientations, ce constat ne doit pas faire oublier que les seuils et les limites temporels qui régissent et articulent les pratiques en catégories d'âges sont quant à eux strictement définis par les différents agents intervenant dans le

¹⁹² Sans prétention à l'universel, le temps est le plus souvent mesuré avec la même échelle.

¹⁹³ L'espérance de vie à la naissance en fournit un indice. Les démographes de l'I.N.S.E.E. estiment qu'elle sera en 2020 de 78 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes. Sources : *Données Sociales*, I.N.S.E.E. 1993.

champ de la discipline. Les multiples catégories sportives qui donnent l'apparence de fonctionner selon des critères temporels¹⁹⁴ et contribuent au renforcement de la confusion entre le vieillissement sportif et vieillissement biologique, sont le produit du travail de ces agents qui disposent de la capacité à faire ou à défaire ces catégories et donc à rendre légitime ou illégitime certaines pratiques. Pour revenir à la gymnastique, il est tout à fait possible d'être classé athlète de haut niveau dès 11 ans et de participer à une compétition au plus haut niveau national¹⁹⁵, ce qui s'avère rigoureusement impossible ailleurs, comme dans les règlements de la fédération française de handball par exemple et ce quel que soit le niveau de l'athlète¹⁹⁶.

Il faut ajouter par ailleurs que si l'expérience spontanée structure des schèmes de pensée ordinaires tel qu'un effort court et violent donne plutôt une carrière courte et inversement, l'observation de la durée possible d'une carrière dans les différentes disciplines de la fédération d'athlétisme vient déjouer les perceptions du sens commun (voir tableau 2 à la fin du chapitre). En effet, bien que la logique soit respectée concernant le sprint masculin dont l'amplitude de carrière couvre douze ans de moins que celle des coureurs de fond et demi-fond¹⁹⁷, ces derniers en revanche prolongent - potentiellement au moins - leur carrière toujours nettement plus que les marcheurs dont le type d'effort semble pourtant plus adapté au vieillissement musculaire.

Les moyennes d'âge fournissent un indicateur important du moment où la carrière sportive est réalisée dans la vie de l'athlète et montrent effectivement que la marche ou les courses de fond et demi-fond sont décalées dans le temps par rapport aux autres disciplines. Toutefois ce décalage pour le moins réel ne permet pas d'affirmer la relation directe entre le niveau de sollicitation physique ou énergétique et la possibilité de faire durer cet effort. Autrement dit une discipline en apparence très usante voire traumatisante sur le plan physique - comme le judo au premier abord -, n'a pas particulièrement pour effet conséquent de provoquer un raccourcissement notoire de la carrière. Un athlète pouvant de fait être déjà vieux pour une activité donnée et encore jeune pour une autre, le classement semble bien plus dépendant de la perception et de l'intériorisation des effets de l'âge spécifiques à chaque sport et qui favorisent, en tant que catégorie d'analyse efficace, l'attention portée aux signes

¹⁹⁴ Généralement, ces catégories qui regroupent les sportifs selon leur âge pour l'équité des compétitions recouvrent le plus souvent les appellations suivantes : poussins, minimes, cadets, juniors, seniors.

¹⁹⁵ Le niveau international ne tolère pas des âges aussi bas. Toutefois, une plainte d'une jeune gymnaste française, Elodie Lussac, victime de surentraînement, déposée auprès du Parlement Européen. Les parlementaires sont intervenus auprès du Comité International Olympique et de tous les Etats membres pour reculer les limites d'âge autour de 16 ans pour participer aux compétitions internationales.

¹⁹⁶ Au handball, le règlement interdit le surclassement des plus jeunes dans les compétitions seniors de niveau national, règlement justifié par l'avis de la commission médicale afin d'éviter tout traumatisme au cours du développement du jeune joueur.

¹⁹⁷ Les épreuves de demi-fond couvrent les courses de 800 et 1 500 m, celles de fond commencent à partir du 5000 m et au-delà.

biologiques du déclin physique. Une baisse de performance qui paraît se prolonger, une difficulté persistante à récupérer après un effort, fonctionnent comme autant de symptômes de la vieillesse sportive dont l'attention varie selon le moment où ces symptômes interviennent. Une blessure à quinze ans n'est pas le signe du vieillissement, en revanche elle sera lue comme telle à 30 ans si cet âge est extrême dans la discipline concernée. "Se sentir vieux" ne renvoie pas au temps biologique mais se réfère plutôt à un temps social articulé autour du biologique, ce qui tend à produire l'illusion que la carrière sportive est strictement régulée par des contingences physiques. La manière dont est présentée spontanément la fin de carrière de Didier F., escrimeur international est assez caractéristique de l'assimilation de la vieillesse à des critères d'abord biologiques, et il faut prolonger l'entretien pour entrevoir que ce qu'il dénomme "*un âge relativement important (32 ans)*" coïncide également à un projet ou des aspirations familiales nouvelles et difficiles à concilier avec le haut niveau. Manifestement ce n'est pas tant le fléchissement physique que la perspective d'un coût familial trop élevé par rapport aux profits anticipés ("*s'il y avait eu une meilleure ambiance ...*") qui a déterminé pour cet athlète son retrait définitif des compétitions internationales:

"- *Donc là, vous ne faites plus de compétition ?*

- Non. J'ai prolongé en 83 avec le Racing Club de France une année, je me suis un peu fâché à l'époque en 83 avec le directeur technique national pour des raisons de planification d'entraînement, il n'a pas accepté mon plan d'entraînement, il le trouvait peut-être pas assez à ...

- *Parce que ce sont les tireurs qui proposent leur propre plan ?*

- Bah, à l'époque en 82, j'avais quand même déjà neuf années d'équipe de France, j'étais un peu le leader avec Pascal Joliot, j'étais le leader de l'équipe de France ... Et, enfin en 82, je commençais peut-être déjà à baisser en qualité de vitesse et en récupération, je commençais peut-être à fléchir. Donc ... j'avais proposé un plan d'entraînement qui paraissait convenir à mon âge qui était relativement important, 32 ans à l'époque, et qui devait quand même me permettre de me tenir au meilleur niveau. Mais comme le directeur technique venait d'arriver, il a voulu imposer sa loi par rapport aux anciens qui étaient dans l'équipe de France. Donc, j'ai pas voulu faire de concessions, il voulait m'imposer encore des séjours complets à l'INSEP, je crois trois jours complets, et après j'avais une vie familiale normale ici, sur le nord, et que ... je voulais plus quitter trop mon domicile familial. Donc, pour ça certainement, j'ai jugé ..., ça m'a aidé à prendre la décision d'arrêter ma carrière. Peut-être s'il y avait eu une meilleure ambiance, j'aurais peut-être pu continuer jusque Los Angeles jusque 84 ..."¹⁹⁸

Comme l'expose un autre escrimeur international qui affirme "*je commençais déjà à être vieux, j'avais 28 ans*"¹⁹⁹, la conversion de l'âge objectivement mesuré (les années) en catégories sociales de perception de la réalité (vieux, jeune), ne prend sens que dans le contexte où la perception est élaborée. Autrement dit, la proposition "être vieux à 28 ans" n'est pertinente qu'en référence au milieu sportif et pourrait apparaître

¹⁹⁸ D. F., entretien du 30 mars 1994.

¹⁹⁹ P. B., entretien du 27 juillet 1994.

franchement déplacée dans un séminaire sur le troisième âge²⁰⁰. C'est justement là, dans le principe de construction mentale des significations à donner au temps que réside la définition couramment admise d'une carrière sportive. Cette dernière, contrairement à la mesure physique du temps qui est strictement linéaire, fait intervenir des notions d'ordre historique repérées par le début, l'apogée, et la fin de carrière, très variables d'une discipline sportive à l'autre. Dire qu'une carrière sportive de haut niveau est essentiellement conditionnée par le vieillissement biologique du corps reviendrait à faire table rase des processus d'intériorisation des effets de l'âge et interdirait du même coup de penser la carrière sportive en tant que construction sociale spécifique.

Il paraît tout à fait possible de dissocier très distinctement le temps social du temps biologique par les usages respectifs qui en sont fait dans le milieu sportif. Le temps biologique, rationnel, linéaire produit un effet normalisateur qui pose ou impose comme certitude l'idée qu'une carrière sportive est possible à la condition de commencer la pratique très jeune et se termine quand on est vieux du point de vue physiologique. Le temps social, souvent confondu avec le précédent, se donne à percevoir justement quand des écarts à la norme interviennent de telle façon que le début de la carrière sportive ne coïncide pas par exemple avec une précocité attendue de la pratique. Paradoxalement, les athlètes de haut niveau qui rapportent dans leur entretien que l'initiation à leur sport s'est réalisée tardivement sont nombreux :

"- *Comment as-tu commencé en athlétisme ?*

- Complètement par hasard. A dix-huit ans, donc, c'est tard, à dix-huit ans au bac, on avait le choix entre gym, natation ou athlétisme. Bon, j'avais pris gym parce qu'on en avait fait toute l'année. On n'avait ni fait de la natation, ni fait de l'athlétisme. Comme je ne sais pas très bien nager, j'ai pris athlétisme. [...] Et puis, après, ça s'est enchaîné rapidement. L'année suivante, j'étais en Équipe de France senior, en tant que junior et trois ans après j'étais vice-champion du monde, en 1987, en 20 secondes et 16 centièmes, record de France."

G. Q., sprinter international

"Et, moi c'est très spécial parce que j'ai commencé le handball relativement tard, à 16 ans, donc j'ai pas été dans des écoles de hand, et encore une fois dans des sport-études, mais parce que je faisais un sport individuel, le judo pendant très longtemps, jusqu'à 16 ans."

F. P., handballeur international

"- *Comment avez-vous découvert l'athlétisme ?*

- ...je ne sais pas, je n'ai pas découvert l'athlétisme, avant je ne connaissais pas l'athlétisme, je ne sais pas qu'est-ce, qu'est-ce que ça, qu'est-ce que... je ne connaissais pas l'athlétisme. C'était inconnu pour moi, c'était le foot quoi...

- *Oui, à quel âge avez-vous commencé ?*

- J'ai commencé très tard, à 18 ans. L'anecdote, bon, je faisais du foot, et puis, je voulais changer de club, j'ai pas fait de mutation. Et puis, j'ai rien fait pendant une année. Il y a un prof d'EPS, qui me disait viens courir, viens courir, il m'embêtait tout le temps. Et puis bon, j'ai dit,

²⁰⁰ La référence au troisième âge n'est pas innocente puisque certains chercheurs ont démontré justement qu'il s'agissait d'une élaboration sociale complexe. Rémi Lenoir, "L'invention du troisième âge. Constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26.

tant qu'à faire je vais courir, je vais lui faire plaisir. La première course, je gagne, je bats les meilleurs en Martinique, à l'époque, sur 60 mètres."

M. M., sprinter international

"Je sais pas, après, quand je suis rentré à 16 ans à l'INSEP, là, j'ai vu que j'avais beaucoup de retard par rapport aux autres. J'étais loin, quoi ..., beaucoup de retards physiques, techniques. Alors, je fais là, euh, ça va être dur. Et puis, ben, en fait j'ai pris mon temps, quoi."

F. G., gymnaste international

"A partir de là, ma démarche a été de dire, c'est un feu de paille, je ne voudrais pas que ce soit un feu de paille. Donc, j'ai dit : "J'ai 10 ans de retard, enfin, j'ai 7 ans où je n'ai rien fait", j'ai travaillé, même si le don existait. J'ai travaillé sans doute beaucoup plus que les autres de mon âge parce que j'avais été en manque pendant quelques années."

B. D., escrimeuse internationale

Toutes les expressions utilisées ont pour fonction commune de repérer ou de marquer le décalage entre un temps biologique de référence idéal et un âge social pratique renvoyant justement au début de la pratique. De surcroît, les athlètes recourent à ces expressions de façon quasi-systématique sur le mode de l'information exclusive, voire de l'aveu sans grandes conséquences, où le tard tend à se transformer en retard, valorisant leur performance contenue dans l'idée de "rattraper le temps perdu", "de combler le retard", etc., mais réaffirmant dans le même temps la référence absolue au biologique.

Le travail de retraduction symbolique du temps biologique en un usage social du temps n'est cependant réalisable qu'à la condition de maîtriser parfaitement les catégories mentales qui découpent le temps en périodes socialement significatives, ce qui suppose préalablement de percevoir et d'intérioriser toutes les étapes possibles du parcours d'athlète (voir encadré ci-après). L'ensemble des moments qui font référence dans ce parcours, à savoir le début, l'apogée et la fin de carrière, déterminent de fait l'ensemble des positions possibles dans l'espace du sport de haut niveau. Ce que la plupart des agents du champ sportif nomment le début de carrière renvoie explicitement à l'entrée sur le marché de la concurrence sportive, position régulée à la fois par une grande tolérance à l'égard de l'irrégularité des résultats et par la capacité à remettre en cause ponctuellement la hiérarchie sportive du moment. Les termes de "petit nouveau", de "petit dernier", de "dernier prodige" institutionnalisés sous le vocable "Espoir"²⁰¹, etc., sont d'un usage courant pour formuler les propriétés liées à la position de nouvel entrant. A l'inverse, la période d'apogée figure le moment où le champion exerce avec régularité sa domination sportive sur les autres concurrents, ce qui revient à souligner sa grande stabilité sur le marché sportif, stabilité souvent exprimée par l'idée de "valeur sûre", de "pointure", de "gros morceau", et qui correspond en pratique à la catégorie "Elite". Enfin, la fin de carrière illustre la sortie

²⁰¹ L'appellation Espoir compose une des catégories du statut d'athlète de haut niveau depuis 1982, elle est définie plus haut dans le chapitre 2.

du marché provoquée par la concurrence toujours susceptible de reléguer une performance de premier plan au rang de résultat médiocre (soit les catégories "seniors" et "reconversion" des statuts de l'athlète de haut niveau) .

Tout se passe comme si une position chassait l'autre de telle manière qu'un nouvel entrant propulse le précédent à la position suivante - celle d'athlète confirmé -, qui pousse lui-même son concurrent vers la sortie, tant est si bien qu'un athlète peut parfaitement défier les lois du biologique et rester sportivement jeune ou en pleine carrière tant qu'aucun entrant n'est capable de venir le concurrencer sur le marché sportif. A l'image de certains champions comme S. Bubka au saut à la perche dont la domination est sans précédent dans l'histoire de la discipline, le processus de reclassement ou déclassement en vieil athlète ou en ancien est retardé par l'absence notoire de concurrents performants et dont certains ont déjà pris leur retraite sportive.

Le vieillissement des athlètes est rythmé par des repères d'ordre historique ou chronologique (du début vers la fin avec un apogée au "milieu") et qui conduisent ces derniers à occulter de leur récit de vie la plupart des choix et des sacrifices que supposent une carrière de sportif de haut niveau. Le fait que l'histoire sportive tende à s'apparenter à l'histoire des positions occupées réellement sur le marché sportif, favorise chez les champions de fortes dispositions à non seulement résumer leur carrière sportive à la simple succession de ces positions, mais aussi à entrevoir et envisager leur vie uniquement à travers le temps sportif et les grandes échéances régulièrement proposées. Aussi la question "que comptez-vous faire plus tard ?", et qui sous-entend pour un corps étranger à l'espace des sports "qu'allez-vous devenir une fois votre carrière sportive achevée ?", est la plupart du temps traduite par l'indigène, c'est-à-dire le champion en "quel est votre prochain grand rendez-vous sportif?". Tant que l'athlète occupe une position parmi celles possibles dans l'espace des sports, l'avenir et l'ensemble des anticipations, c'est-à-dire les projets de vie, semblent se réduire au strict calendrier sportif cadencé entre autres par les jeux olympiques, les championnats ou les coupes du monde, etc., (voir encadré ci-après).

L'incapacité apparente des athlètes à imaginer leur vie au-delà des positions possibles dans l'espace du sport de haut niveau traduit la force d'intériorisation de ces positions, elles-seules pensables à l'intérieur de cet espace, et montre de quelle façon le rapport au temps sportif, illusoirement articulé autour du biologique, freine du même coup le recours à d'autres échelles temporelles en neutralisant relativement toute anticipation ou prospection vers d'autres espaces (professionnels notamment). Le découpage du temps, tout comme le découpage géographique décrit plus haut - et ce n'est pas un hasard -, organisent les positions possibles dans l'espace des sports où le passage d'une tranche d'âge à une autre marque également un changement de position. Le lien entre la construction sociale de l'espace géographique et l'usage social du

temps trouve en quelque sorte son fondement à l'intérieur du champ d'application sportif en instaurant des rapports de domination, des jeux de concurrence, en bref un ensemble de positions dont les propriétés peuvent varier d'une discipline sportive à l'autre, mais qui fonctionnent dans tous les cas sur la compréhension implicite de ce que recouvre le statut d'athlète de haut niveau.

Submergés par leur pratique physique ...

Entre les champions qui envisagent leur avenir ou leur fin de carrière sportive en réinvestissant leur capital symbolique (prestige d'une carrière) dans le domaine sportif ; ceux qui souhaitent exactement le contraire, et ceux qui n'envisagent pas de fin du tout, tous montrent des dispositions qui prennent la forme d'une certaine indisposition à anticiper avec certitude leur avenir en dehors de l'espace des sports.

Vouloir y rester ...

"- Vous êtes jeune mais la poursuite de votre carrière, ça peut être quoi? Pour l'instant ...

- Oui, pour l'instant ...Moi, j'ai toujours agi et vécu au jour le jour, au présent. Donc pour l'instant, ça fait seulement un an que je travaille ici réellement, donc, ça serait travailler au sein de la Fédération, pour l'escrime, œuvrer pour l'escrime et essayer de développer différentes actions parce qu'il y a beaucoup à faire quand même."

(P. G., escrimeur international)

Vouloir en sortir ...

"- Qu'aimerais-tu faire lorsque tu arrêteras le volley-ball ?

- C'est difficile à dire. Je ne sais pas, mais je ne pense pas que ce sera nécessairement dans le volley-ball. Il me reste une, deux ou trois années à jouer; je vais en profiter au maximum tant que je suis joueur mais je ne me vois pas entraîneur ou manager à plein temps le restant de mes jours. Je ne sais pas du tout ce que j'ai envie de faire après parce que j'ignore l'éventail des possibilités qui se proposeront à moi. Un métier de relations publiques, par exemple, me semble intéressant mais je suis incapable pour l'instant de savoir si j'aurai les qualités pour occuper de telles fonctions. Non, vraiment, il m'est très difficile de me projeter dans l'avenir. Pour l'instant, je n'éprouve pas d'envie profonde. je prends les choses comme elles viennent. Jusqu'à présent, j'ai eu la chance de muter là où il fallait, d'être dans les bons coups du volley-ball français. J'espère que sur le plan professionnel, ce sera pareil. J'aimerai faire quelque chose qui me plaira, dans la mesure de ce qui s'offrira à moi."

(A. F., volleyeur international)

Vouloir la coupe ...

"- Votre projet là sur le futur, c'est ... ?

- Le futur, c'est la coupe du monde 99 et ... beaucoup, beaucoup d'idées professionnelles, au sein de ma société beaucoup de projets ...

- Vous resteriez dans la société Astra ?

- Bien sûr ... Bien sûr parce que c'est un groupe international qui m'offre beaucoup beaucoup d'opportunités, la preuve ils m'ont envoyé deux mois en stage en Australie cet été, et

là donc c'est une belle opportunité, donc maintenant tant que je joue au rugby je ne peux pas faire autre chose que le boulot que je fais maintenant parce que ça prend beaucoup de temps le rugby, et après je pense m'investir à 100 % ..."

(A. B., rugbyman international)

Ne rien vouloir ...

"- *Comment vous voyez votre fin de carrière ?*

- J'y pense pas ... J'y pense pas ... Je ne suis pas en fin de carrière hein ?

- *Non je sais (rires) !*

- Je ne suis pas en fin de carrière, j'ai commencé tard, mais je débute ma deuxième partie de carrière, donc ... Mais non, je sais pas, j'y pense pas, j'ai la sensation que les années passent vite, donc j'essaie de ne pas me perdre, j'essaie de prendre un maximum de plaisir sur le terrain, et de jouer un maximum de match, parce qu'après je dis bon "t'as assez donné pendant un certain nombre d'années donc tu peux t'arrêter très ... sans regretter ...

- *Vous allez rester dans le rugby ?*

- Je ne sais pas.

- *Vous vous imaginez pas ?*

- J'imagine rien du tout. Je n'essaie pas de me projeter dans l'avenir parce que bon ... Des fois on projette des trucs, et on ne fait même pas la moitié de ce qu'on a prévu ou on fait même rien du tout quoi. Donc ... pour l'instant, moi, je suis joueur, j'ai une saison à faire là, je passe la saison après on verra, j'y pense pas à la saison d'après ... Je pense au présent d'abord, c'est le mieux ...

- *Et professionnellement ?*

- C'est pas pareil. Déjà, mais bon là, c'est pareil, professionnellement j'essaie de ... je monte des opérations au niveau du sport, c'est pareil, je monte une opération, je m'en occupe à fond de cette opération, une fois qu'elle est passée, j'en ai une autre donc ... Il y a des objectifs à atteindre donc j'essaie de les atteindre au maximum ...

- *Et sur le long terme ?*

- Je ne sais pas ... Qui peut me dire que dans l'instant je serais toujours directeur des sports au Conseil Général ?

- *Je vous pose la question ...*

- C'est pas moi qui pourrais vous le dire (rires) ! Je peux pas moi, je ne sais pas moi, s'ils me lâchent, si j'ai une autre opportunité, je ferai autre chose peut-être ..."

(P. B., rugbyman international)

Tableau 1
Comparaison de l'âge des athlètes selon le sexe dans 10 disciplines

| Sport | Sexe | Age moyen* | Age mini** | Age maxi*** | Carrière possible **** |
|-------------------------------|----------|------------|------------|-------------|------------------------|
| Athlétisme | Féminin | 24 ans | 15 ans | 43 ans | - |
| | Masculin | 25 ans | 16 ans | 48 ans | - |
| Handball | Féminin | 23 ans | 18 ans | 30 ans | 12 ans |
| | Masculin | 25 ans | 19 ans | 33 ans | 14 ans |
| Judo | Féminin | 23 ans | 16 ans | 34 ans | 21 ans |
| | Masculin | 24 ans | 18 ans | 36 ans | 18 ans |
| Triathlon | Féminin | 23 ans | 16 ans | 33 ans | 17 ans |
| | Masculin | 24 ans | 17 ans | 34 ans | 17 ans |
| Escrime (Fleuret) | Féminin | 21 ans | 15 ans | 30 ans | 15 ans |
| | Masculin | 22 ans | 16 ans | 34 ans | 18 ans |
| Natation | Féminin | 19 ans | 14 ans | 26 ans | 12 ans |
| | Masculin | 19 ans | 16 ans | 28 ans | 12 ans |
| Volley | Féminin | 20 ans | 16 ans | 30 ans | 14 ans |
| | Masculin | 22 ans | 16 ans | 33 ans | 17 ans |
| Aviron | Féminin | 20 ans | 16 ans | 31 ans | 15 ans |
| | Masculin | 22 ans | 15 ans | 39 ans | 24 ans |
| Gymnastique Artistique | Féminin | 16 ans | 12 ans | 22 ans | 10 ans |
| | Masculin | 21 ans | 15 ans | 28 ans | 13 ans |
| Rugby | Féminin | - | - | - | - |
| | Masculin | 24 ans | 18 ans | 35 ans | 17 ans |
| Ensemble | Féminin | 21 ans | 11 ans | 44 ans | - |
| | Masculin | 24 ans | 13 ans | 48 ans | - |

Source: Fichiers des athlètes de haut niveau 1994, n = 1572, Min. de la Jeunesse & Sports.

Tableau 2
Comparaison de l'âge des athlètes selon le sexe dans les disciplines de la fédération française d'athlétisme

| Discipline | Sexe | Age moyen* | Age mini** | Age maxi*** | Carrière possible **** |
|---------------------------|----------|------------|------------|-------------|------------------------|
| Fond et 1/2 fond | Féminin | 28 ans | 16 ans | 43 ans | 27 ans |
| | Masculin | 28 ans | 18 ans | 48 ans | 30 ans |
| Epreuves combinées | Féminin | 21 ans | 17 ans | 25 ans | 8 ans |
| | Masculin | 23 ans | 18 ans | 32 ans | 14 ans |
| Lancers | Féminin | 23 ans | 15 ans | 34 ans | 19 ans |
| | Masculin | 26 ans | 17 ans | 41 ans | 24 ans |
| Sauts | Féminin | 23 ans | 16 ans | 30 ans | 14 ans |
| | Masculin | 23 ans | 17 ans | 34 ans | 17 ans |
| Courses de haies | Féminin | 24 ans | 18 ans | 30 ans | 12 ans |
| | Masculin | 24 ans | 17 ans | 34 ans | 17 ans |
| Sprint | Féminin | 22 ans | 16 ans | 33 ans | 17 ans |
| | Masculin | 23 ans | 16 ans | 34 ans | 18 ans |
| Marche | Féminin | 24 ans | 16 ans | 34 ans | 18 ans |
| | Masculin | 28 ans | 18 ans | 37 ans | 19 ans |

* L'âge moyen est calculé selon la méthode arithmétique.

** L'âge minimum correspond à l'observation du plus petit âge possible rencontré parmi les athlètes de haut niveau de la discipline en 1994.

*** L'âge maximum correspond à l'observation du plus grand âge possible rencontré parmi les athlètes de haut niveau de la discipline en 1994.

**** La carrière possible est la différence entre l'âge minimum et l'âge maximum observés, elle figure l'intervalle possible *a fortiori* de la pratique sportive au plus haut niveau.

Sources: Fichiers des athlètes de haut niveau 1994, n = 380, Ministère de la Jeunesse et des Sports.

3 - GENESE D'UN HABITUS SPORTIF

1 - Un espace exclusif

L'occupation d'une position de l'espace des sports, et particulièrement celle d'athlète de haut niveau, relève en principe d'une relation réciproque entre le pouvoir structurant des structures sportives et l'incorporation cognitive de ces structures par l'athlète. Mais il se glisse dans cette relation d'échange une grande pudeur à en formuler explicitement sa nature, alors que le haut niveau n'existerait ni sans les structures objectives, ni sans les productions corporelles des sportifs. Cette répugnance est sans doute, à l'image de la relation entre le don et le contre-don, ce qui rend possible le jeu de va-et-vient constant entre les efforts de positionnement effectués par les athlètes, et les ajustements structurels proposés par les institutions sportives. Pourtant, elle tend à induire avec la censure collective qu'elle suppose, une relation univoque où l'athlète ne donne, ne dépense son énergie qu'en vertu du pouvoir institutionnel, comme si les prestations physiques ne composaient pas en soi un contre-don suffisant à l'offre émanant des pouvoirs dirigeants. Il s'ensuit, lorsque cette censure atteint son paroxysme - qui prend la forme chez les athlètes d'une grande modestie à l'égard de leurs performances -, qu'un sportif de haut niveau puisse parfaitement venir à intérioriser sa position comme celle d'un privilégié, c'est-à-dire une concession, une faveur octroyées par d'autres.

P. B., international de rugby, résume sans doute à lui seul la manière dont est produite la croyance dans les vertus sportives. Il faut dépasser la simple corrélation entre ses origines sociales modestes (son père est fonctionnaire, sa mère sans emploi), ou son faible niveau scolaire²⁰² et "*la promotion sociale*" occasionnée par sa pratique du rugby de haut niveau pour bien comprendre son engagement total dans l'activité. Autrement dit le fait que sa notoriété sportive lui ait procuré un emploi inespéré par rapport à sa formation scolaire initiale ne suffit pas à expliquer sa "*passion*" pour le rugby.

Au-delà de ces conditions objectives, il faut restituer le socle symbolique indispensable pour assurer la transformation d'une simple activité physique en une destinée personnelle. La passion pour le jeu qui se présente souvent comme un phénomène allant de soi, est le fruit d'un long travail d'apprentissage puis d'entretien qui s'inscrit dans les techniques du corps. Le fait de présenter son parcours sportif comme un cheminement ordinaire ("*une continuité*") tend à masquer les multiples étapes sélectives pour devenir athlète de haut niveau. Il faut pour saisir tout

²⁰² P. B. possède un B.E.P. d'imprimeur, entretien du 26 septembre 1995.

l'investissement consenti, interroger Philippe sur l'action de jeu au moment du match. Et là, les difficultés mêmes à raconter le jeu ("*c'est difficile à raconter comme ça*") expriment bien en quoi le corps se fait le siège d'une assimilation profonde des enjeux sportifs ("*Il y a une énergie qu'on essaie de retenir*", "*il y a des frissons des fois qui passent dans le dos*", "*C'est quelque chose de fabuleux mais qu'il faut vivre*"). Alors que l'abnégation de l'athlète semble totale (multiplication spontanée des heures d'entraînement, etc.), tout se passe comme si le parcours poursuivi se transformait en une sorte d'offrande ou de destinée qui ne lui appartient pas en propre ("*c'est un rêve quoi, ..., pour moi c'est quelque chose d'extraordinaire ce que je vis, je me dis que quelque part je suis privilégié*").

"- A Cahors, donc en plus j'avais des copains avec qui je m'entendais hyper bien, donc ... c'était un sport qui me plaisait parce que je pouvais me défouler, et puis je suis parti ... J'ai suivi après une étape tout à fait normale, un joueur tout à fait moyen, jusqu'à ... jusqu'à cadet, et après cadet, j'ai eu déjà un tournant ... un des premiers tournants de ma vie, c'est que j'ai pu faire une sport-études à Toulouse ... qui ont fait que ... j'ai fait deux ans, et en deux ans j'ai progressé techniquement ... plus que ce que j'en avais appris dans mon club quoi, parce que j'étais au contact de grands entraîneurs, au contact de joueurs de haut niveau, enfin à l'époque, de haut niveau, des joueurs qui étaient en junior. Et donc j'ai progressé là-dessus, et après ces deux ans passés, je suis parti au bataillon de Joinville, donc une continuité de ... par rapport au sport-études, et là pareil ... Là par contre j'ai progressé physiquement. Parce que c'est cette année-là, j'avais signé ... je crois qu'à 17 ans je jouais en équipe 1, Cahors, première division groupe B à l'époque, et donc je jouais plus sur mes qualités naturelles et tout ça, et après le fait d'être au bataillon de Joinville, j'avais signé au Sporting Union Agenais, et là par contre l'année que j'ai passée à l'armée m'a fait progressé physiquement ... J'ai pris cinq-six kilos, mais ça m'a pas dérangé dans mon déplacement, et dans ma préparation physique, c'était normal quoi ...

[...]

- ***Et le rugby ... qu'est-ce ça représente pour vous ?***

- Moi, le rugby c'est toute ma passion. C'est ma passion, c'est mon sport préféré. Depuis que je joue au rugby, j'ai accroché tout de suite, comme je vous le disais tout à l'heure, j'ai accroché tout de suite. J'ai voulu faire quelque chose de bien avec, quand j'ai pris conscience de mes possibilités, j'ai dit bon que je vais tout mettre en œuvre pour réussir dans ce sport et ...

[...]

- ***Vous vous entraînez combien de fois par semaine ?***

- Je m'entraîne tous les jours. J'essaie de me faire un jour de repos par semaine qui est le samedi quand je joue le dimanche, ou le dimanche quand on joue le samedi. Mais, actuellement, vu les résultats que nous avons en ce moment, j'ai mon programme personnel qui s'intègre entre les entraînements collectifs du club, donc je m'entraîne du dimanche au dimanche actuellement.

- ***Et vous honorez les sélections en équipe de France ?***

- Et j'essaie d'honorer un maximum de sélections en équipe de France.

- ***Ça représente quelque chose ?***

- L'équipe de France, oui, c'est une ... c'est un rêve ... comme on dit, c'est ... la phrase le plus souvent, c'est un rêve de gamin, c'est vrai, mais ... c'est aussi l'aboutissement d'un joueur de haut niveau quoi, de tout joueur de haut niveau, dès qu'on joue ... dès qu'on peut jouer dans une équipe de haut niveau comme Agen, ou comme Toulouse, enfin les grandes équipes du groupe A, si le joueur est ambitieux c'est d'aller toucher un jour un maillot de l'équipe de France, et après essayer de rester à ce niveau-là.

- ***Vous pouvez me raconter un match ?***

- Je ne sais pas parce que ... c'est difficile de raconter un match. Parce qu'un match ça se ..., c'est un imprévisible, on croit que ... un match, on croit qu'on a gagné et on peut le perdre ...

- ...

- ... C'est ... C'est assez imprévisible ...

- ... ***Et au vestiaire et tout ça ?***

- Ah au vestiaire, il y a la préparation psychologique qui est très très importante, surtout notamment devant. Bon moi, je joue devant donc ça va. C'est une préparation psychologique que l'on est obligé d'avoir parce que ... il faut qu'on arrive à se surpasser, donc il faut que le moral suive. Et la concentration, je veux dire ... il faut qu'on soit concentré sur certaines fautes, qui sont les bases du rugby et qui font que nous sommes très ... comment dire ? C'est difficile, parce que bon sur le moment on voit, on a un message qui des fois peut-être cru comme on dit, et qui est important pour se surpasser quoi. Pour faire ... pour avoir du mental comme on dit, pour avoir ... faire mal, pas faire mal à quelqu'un, mais de pouvoir s'engager physiquement pour dès qu'on rentre sur le terrain pouvoir se libérer complètement. Il y a une énergie qu'on essaye de retenir un maximum, on essaie de faire en faisant monter la pression comme on dit, de se concentrer, de faire monter la pression, d'avoir le stress, d'avoir le nœud au niveau de l'estomac, et une fois qu'on pénètre sur la pelouse, il faut tout faire exploser, c'est ça qui est fabuleux ...

- *Et vous vivez ça tout les week-end ?*

- A tous les matchs, oui ... Ça c'est ... Il y a des fois, bon, c'est vrai que des fois avec la fatigue, avec la saturation, c'est vrai que des fois on a l'impression que l'on est bien et puis que une fois sur le terrain, on est pas bien. Ça c'est le corps humain, ça on n'y peut rien. Mais c'est ... Je crois que cette montée en puissance, cette pression que l'on a dans les vestiaires, pouvoir la libérer à trois heures, c'est quelque chose de fabuleux. Il y a des ... il y a des frissons des fois qui passent dans le dos qui ... fait rêver ... C'est un truc qui est relativement intime quoi ...

- *Ça ne doit pas être facile à dire ...*

- Non, ce n'est pas facile parce que c'est ... le message est complètement différent en fonction du match, et puis on ne peut pas toujours dire la même chose parce que ça ne stimule plus quoi. C'est ça quoi, il faut avoir ... il faut arriver à ... à avoir de l'émotion et d'autre part la stimuler et dire "bon, voilà, la semaine dernière, je n'ai pas été bon, je suis ..." Pas s'insulter mais dire "bon là, t'es pas bien, t'es ... tu fais ce qu'on te demande, c'est pas bien", bon dans un autre langage qui peut être plus cru mais qui est important pour nous pour nous faire avancer ...

- *Ça marche ?*

- Ça marche des fois ... on est obligé. C'est quand même, le rugby est un sport de combat, donc il faut se préparer au combat ... et c'est quelque chose de fabuleux quoi ... C'est comme des fois, à la sortie du vestiaire, on est ... on nous dit "va te jeter contre le mur", on est prêt quoi. Je ne sais pas si on le fera mais ... c'est un petit peu cette préparation-là quoi. Des kami ..., pas des kamikazes comme les japonais mais (rires) ... mais c'est un truc qu'est ... c'est chouette ... C'est quelque chose de fabuleux mais qu'il faut vivre, soit il faut être acteur, ou soit spectateur mais très très près quoi, mais c'est quelque chose qu'il faut vivre ... c'est difficile à raconter comme ça.

[...]

- Quand on s'investit dans un truc, on ... quand on essaie d'amener un plus pour faire évoluer les choses, à la sortie ... on est toujours récompensé quoi.

- *Vous pensez en avoir été récompensé, ou vous attendez encore quelque récompense ?*

- Non j'attends pas les récompenses mais bon comme j'ai beaucoup investi, ça m'a aidé quelque part à ouvrir quelques portes, c'est ce que je veux dire quoi. C'est que ça m'a ouvert quelques portes, ça m'a ouvert ... ça m'a aidé à ... à avoir ce poste déjà. Bon et puis je suis honnête, je suis loyal, j'essaie de m'investir à fond dans ce que je fais, c'est tout ...

[...]

- *Vous parliez de promotion sociale, pour vous, vous l'avez vécu comme ça ?*

- Oui, pour moi c'est ... enfin promotion sociale, quand je dis promotion sociale, c'est pas avoir, être à un poste et monter par rapport à l'échelle, c'est-à-dire avoir ... Mais moi à un moment donné j'étais moniteur de sport, j'avais fait le tour de la question je m'embêtais, et à un moment donné il faut ... j'ai ma famille qui est arrivée, j'avais une femme, un enfant, et il fallait plus de stabilité dans le travail, et c'est ce que j'ai demandé au club. Le club a fait toutes les démarches nécessaires et me voilà à un poste de responsabilité, où je suis très bien.

- *Et ça se fait souvent ça, c'est une pratique courante ?*

- Pratique, c'est ..., je ne sais pas moi, d'abord, vous savez vu la conjoncture actuelle de la France, les joueurs quand ils changent de club, ils demandent à avoir une ..., ils ne demandent pas d'argent quoi, ils demandent plus à avoir un travail, pour eux, pour leur femme, être bien quoi ... être bien dans leur vie de tous les jours, c'est essentiel ...

- *Et quand vous étiez petit, vous aviez imaginé cette vie là ?*

- Je ne savais pas ... Je ne savais pas ce que je voulais faire. A quinze ans je ne savais pas ce que j'allais devenir hein. A quinze ans bon, c'est vrai qu'on rêvait peut-être de ... d'être joueur de haut niveau, mais pas de ... peut-être pas tout ce que j'ai actuellement ... pas d'arriver jusque là. Pour moi, c'est ... c'est un rêve quoi, enfin c'est un rêve ..., pour moi c'est quelque chose d'extraordinaire ce que je vis ... Je me dis que quelque part je suis privilégié quoi. Avoir la possibilité d'avoir du travail, de faire un sport de haut niveau, et avoir une famille et être bien dans tout ça ..."

La rentabilité symbolique du capital sportif ne vaut essentiellement que dans l'espace dans lequel ce capital est produit - c'est-à-dire l'espace des sports -, obligeant d'une certaine façon les athlètes à rester dans celui-ci pour faire valoir toutes leurs compétences. Cela apparaît plus souvent le cas pour ceux dont la carrière scolaire s'est achevée sur un titre de moindre importance sur le marché des diplômes et dont l'ensemble de la biographie ne semble axée qu'autour du sport. Dans ces conditions, toutes les tentatives de conversion ou de reconversion du capital sportif en dehors de l'espace qui l'a produit (celui des sports) semblent vouées à l'échec, condamnant presque inévitablement les athlètes à un retour dans le milieu sportif. Tout indique en fait que le capital sportif ne vaut comme atout supplémentaire en dehors de l'espace des sports qu'à la condition d'être associé aux propriétés spécifiques des autres espaces, professionnel et social, dans lesquels la conversion est tentée.

Le témoignage de Thierry P., ancien gymnaste international, est à ce titre révélateur des difficultés de conversion du capital sportif quand celui-ci est pris pour lui-même sans autres ressources. Les multiples tentatives qu'il décrit pour sortir du monde de la gymnastique (successivement artiste, couvreur, et formateur) l'ont perpétuellement conduit à des positions en porte à faux ("*je ne me suis pas bien senti à l'aise*", "*j'allais travailler [...] en touriste*", "*c'était pas mon milieu*"), l'obligeant au bout du compte à mobiliser ses compétences dans le seul espace susceptible de le reconnaître, celui de la gymnastique ("*j'ai décidé de rejoindre le point de départ, c'est-à-dire la vraie gym*", "*j'ai l'impression, tu vois, d'avoir enfin trouvé ma place*", "*c'est là que je dois être*").

"- *A la fin de la carrière sportive internationale, comment s'est présenté le passage dans la vie professionnelle ?*

- Ca n'a pas été vraiment simple parce que moi, je suis ... Moi, j'ai fait un peu le fou, là, de toute façon ..., pour faire les Jeux, quoi. Bon j'ai tenu à peu près psychologiquement, mais, à mon avis, euh, j'étais plus ou moins, euh, perturbé, ou ..., désillusionné, ou déprimé avant. Bon, j'ai continué, histoire de faire, de mettre un, un petit point final à la carrière, tu vois, avec une performance ... peut-être aussi qui m'a servie, d'ailleurs, comme si c'était un examen ..., parce que sur un C.V. ..., dans le milieu de la gym, c'est quelque chose qui est reconnue, qui te donne un peu un nom. Et après, donc, et après, j'étais paumé (rires). Ouais, parce que ... Bon, j'avais pas envie de retrouver, euh, d'aller chez mes parents. J'avais pas envie de ..., j'avais rien à faire à Montceau. Et, qu'est ce que je voulais ? C'était être artiste, donc, euh, donc, euh ... Je me suis dit, voilà: ma stratégie a été simple, un peu idiote, mais, bon ... Je vais aller à Paris, j'avais prévu de faire la F.I.S., parce que la F.I.S., c'était communication et journalisme. Je me

suis dit, si je peux rentrer un peu dans le journalisme, ça me permettra de gagner ma vie sans, sans faire de gym, parce que j'avais plus envie de ..., de ce milieu là, et plus tard, j'écrirais des bouquins (rires). Tu vois ? Alors, c'est là que j'ai débarqué à Paris, euh, avec mes, mes bonnes idées, euh, d'artiste en herbe, de rêveur. ...J'ai habité chez, j'ai habité chez ma soeur, et, ensuite, il a bien fallu que j'y retourne à la gym, hein, pour gagner ma vie. Alors, j'ai trouvé un club, euh.

- *Ce n'est pas ce que tu souhaitais faire finalement ?*

- Ben, non, j'ai fait de la gym comme ça, quatre ans ... quatre ans, comme ça, pour subvenir à mes besoins.

- *Tu as fait couvreur, aussi ?*

- Ouais, un moment, oui. Un moment, j'ai, euh. ... J'ai fait plusieurs expériences ... J'étais entraîneur de gymnastique ... Tout en étant entraîneur de gym, un moment, on m'a proposé, euh, de faire, euh, une formation au brevet d'état. Mais, moi-même, j'étais pas assez stable, psychologiquement, et, pas assez organisé dans ma tête pour, pour gérer tout ça. J'étais coordonnateur, en plus. Et, la formation elle-même, était bordélique, quoi. Oui, elle n'était pas assez cohérente, elle-même. Moi, en plus, n'étant pas très cohérent moi-même, tu vois un peu ..., je ne me suis pas bien senti à l'aise pendant tout ça. Alors, je l'ai fait quand même, et puis après, j'ai dit stop, terminé, quoi, je continue pas ça, c'est pas du boulot. Et ..., et ensuite, oui, j'avais ce copain couvreur, j'allais travailler, à l'occasion sur les toits avec lui, mais comme ça, en touriste. Alors, je me suis dit, tiens je vais faire ça. Alors ça, ça me permettra d'arrêter la gym, encore une fois ..., parce que c'était l'"En avant de Paris", quoi. Et comme je le faisais ..., j'avais un groupe de grands, comme ça, et je le faisais sans, sans grande motivation, euh ..., je me faisais chier, en fait. Et puis, affectivement, euh, le fait de rentrer dans la salle de gym, de faire de la gym, ça me ..., ça me faisait mal, quoi. C'était vraiment douloureux, j'y allais à reculons au boulot. Donc, j'ai fait ça, et là, ça m'a fait du bien. J'ai pris l'air, j'ai découvert d'autres choses. C'est vrai que huit heures par jour, et ... J'ai vu des choses, j'ai rencontré d'autres gens, c'était, c'était assez sympa, mais, j'ai compris assez vite que ce n'était pas mon ..., c'était pas mon milieu, quoi.

- *En fait, tu es finalement condamné à rester dans le milieu de la gym ...*

- Maintenant, je ne suis plus condamné parce que j'ai changé.

- *Oui, mais tu es entraîneur aujourd'hui ...*

- Donc après la ... Ce qui s'est passé c'est qu'après la, après la couverture, je me suis dit, bon, ça va pas ça, alors, je suis allé ... J'ai trouvé un club, quoi ... Mais, toujours pareil, parce que, d'écrivain, j'étais passé à peintre, et, et donc, euh, j'ai ... Laurent Barbiéri m'a conseillé un club où on pouvait gagner de l'argent, euh, facilement, je suis allé au Perreux. Je me suis fait payer assez cher pour avoir peu de, peu d'heures d'entraînement à faire, pour avoir du temps de libre pour peindre. Ce qui s'est passé, c'est que j'ai pas vraiment peint, euh, beaucoup ... Et, et, petit à petit, par contre, j'ai pris, euh, j'ai fait mon travail sérieusement parce que c'était des petites. C'était des petites, tout ça, j'avais ... J'ai tout de même un peu de respect pour la gymnastique, et tout ça, et je voulais faire ça bien. Donc petit à petit, j'ai fait ça bien. Et, donc, c'est là que je suis devenu, euh, je suis devenu vraiment entraîneur ... Mais, psychologiquement, j'étais, j'étais mal, mal foutu, et, euh, la démarche que j'avais par rapport euh, à être artiste, à être peintre ou autre chose, a été mauvaise, parce qu'elle était trop basée sur, euh ... Elle était trop basée sur la réussite ... Je voulais tellement réussir, tellement faire de choses, que, c'était artificiel, et que ça ... que je me suis totalement dégoûté de la peinture, au point, qu'à un moment, pendant six mois, je n'ai plus touché, ni un crayon, ni un pinceau. Alors que maintenant, ça, ça peut m'arriver, mais, je m'en fous, quoi. Ça fait chier si le résultat n'est pas bon, mais c'est pas grave ... On verra plus tard. Je suis devenu plus serein, quoi, à l'avenir. Et, Le Perreux, donc, Le Perreux, c'est pareil, euh, quelqu'un qui chapeaute tout, et même la technique, et ce quelqu'un pour moi, n'est pas assez compétent techniquement, euh ... Et pas de très bonnes conditions de, de travail, etc., j'ai décidé de rejoindre, euh, tu vois, au bout de quatre et deux, six, six, sept ans, j'ai décidé de rejoindre le point de départ, c'est à dire la vraie gym. Donc, c'est là que j'ai fait une demande pour Vernon, au sport-études qui n'a pas marché, et que, euh, en roue de secours, je suis allé à Noisy. Et, c'était une très, très bonne roue de secours, parce que, parce que j'ai découvert que c'était ..., que c'était ma place, quoi. Pour l'instant, c'est là que, c'est là que je veux être, c'est là que, c'est là que je dois être. J'ai l'impression, tu vois d'avoir enfin trouvé ma place. Je ne dis pas que j'y resterai dix ans, mais, au moment où je te parle, c'est là que je dois être. Et, ça, c'est agréable dans la vie. Ça ne m'était pas arrivé depuis longtemps de ..., de trouver très bien, de se trouver très bien là où on est. De pas se dire, je serais mieux à

faire ci, je serais mieux à faire ça. Là, je sais que pour moi, c'est super d'être là. Ensuite, on verra. Donc, tu vois, je suis retombé sur mes pattes. Ben, tu vois, j'ai fait six, six, sept ans, un peu foireuses, un peu dépressives, un peu ... Mais, j'ai été voir un ..., je me suis décidé à aller voir un psy, il y a un an. Et, ça a été très efficace parce que ... Au début, je me disais, bon, je m'en sortirai tout seul, euh, ça va bien finir par s'arranger, etc., et puis après, je me suis dit, bon, ben, non, c'est pas possible. Il y a quelque chose à, il y a quelque chose à faire, hein. Et, voilà, quoi."²⁰³

L'athlète qui paraît n'avoir d'autre jeu à jouer que celui du sport neutralise à sa façon ce qui pourrait représenter un atout en dehors, mais qui ne reste qu'une carte ordinaire que tout un chacun possède dans le milieu sportif. Il arrive parfois que les investissements consentis pour la pratique sportive soient sans commune mesure avec les profits escomptés, alors que ces mêmes investissements sont pourtant réalisés au détriment ou en concurrence d'un épanouissement professionnel parallèle. Le cas extrême est figuré par toute une fraction d'athlètes de condition modeste et peu diplômés, obligée d'associer à leur pratique physique un emploi aux responsabilités relativement limitées (employé de banque, technicien, ...). Le coût que représentent de tels assemblages, professionnel et sportif, se fait fortement ressentir par une sorte de limitation réciproque des profits possibles dans chacun des deux univers, où l'exercice d'une profession vient défavoriser un meilleur investissement sportif et inversement. La conséquence de cette contradiction peut résider dans le pire des cas par le constat que les performances sportives comme professionnelles renvoient l'athlète à des rôles de second rang, ne parvenant jamais à imposer définitivement ses compétences dans l'un ou l'autre domaine.

La biographie de Michel H. (voir correspondance ci-dessous), handballeur de haut niveau, explicite en quoi les flottements entre stratégie professionnelle et stratégie sportive peuvent devenir nuisibles à long terme. D'origine modeste²⁰⁴, les multiples difficultés scolaires qu'il rencontre le conduisent à décliner systématiquement toutes les sélections sportives qui sont au principe de l'accession à l'élite internationale²⁰⁵. Plus tard, sa pratique intensive du handball (huit séances d'entraînement hebdomadaires) l'amènent à abandonner une licence S.T.A.P.S. qui représentait une forme de rentabilisation possible de ses compétences sportives, et à ralentir

²⁰³ Thierry P. a préféré abandonner l'U.E.R.E.P.S. après la licence : *"Plus ça a été, plus ça a été, plus je me suis dis, merde, c'est pas ma..., c'est pas, c'est pas pour moi, tout ça. Enfin, c'est pas que c'est pas pour moi, mais....J'avais pas envie d'être entraîneur, j'avais pas envie d'être prof de gym, je faisais l'U.E.R.E.P.S., et, bon, ben, faut que j'arrête, quoi."* Bien que titulaire d'un diplôme universitaire, l'absence d'une véritable vocation d'enseignant (sous la forme de dispositions spécifiques) associée à des expériences professionnelles difficiles le ramène à une position similaire à celle d'un athlète peu diplômé.

²⁰⁴ Son père retraité exerçait le métier de chaudronnier avant d'être promu chef d'équipe à la fin de sa carrière. Sa mère, dotée d'un certificat d'études a travaillé dans une usine de confection de chemises durant la guerre, puis s'est reconvertie cuisinière avant de se consacrer au foyer familial composé de 6 enfants.

²⁰⁵ Hormis quelques rares cas, les handballeurs doivent suivre toutes les étapes de sélection, du niveau départemental au niveau national pour accéder à l'élite international Michel H avait déjà été sélectionné parmi l'élite régionale d'Alsace avant de refuser toutes les sollicitations suivantes.

conjointement l'évolution de sa carrière professionnelle en exerçant son métier d'éducateur à trois quart temps.

Le manque de confiance en lui, qui se traduit à la fois par un déclassement sportif volontaire (il part jouer dans la division inférieure) à la suite d'un conflit avec l'entraîneur du club, et par l'abandon de son projet professionnel initial, peut être mis en relation avec l'absence conjointe de culture sportive et de culture scolaire personnelle comme dans le cercle familial (ses parents *"ne pratiquent aucun sport ni même intéressés par le sport que font leurs enfants"*). La locution latine *"mens sana in corpore sano"* à laquelle il fait référence pour expliquer sa vision du sport de haut niveau est une version scolaire de la vision dominante du sport proposée par le service public et conçue comme une activité hygiénique d'intérêt général. Il reste, dans cette perspective, que le haut niveau ne vise pas une finalité en soi qui serait celle de la performance pour la performance et continue de se justifier en rappelant sa mission éducative.

Au fond, l'espace des sports fonctionne comme un espace exclusif dans la mesure où il appelle à une intériorisation profonde de l'idée que le capital qu'il distribue ne vaut que dans le système de valeur qui l'accompagne, interdisant du même coup les tentatives de rentabilisation externes et notamment dans le champ économique. Un de ses principes structurants consiste pour les athlètes de haut niveau à devoir justement beaucoup à la structure de telle façon qu'il apparaisse impensable que les compétences spécifiques acquises soient transférables en dehors du dispositif normatif qui les encadre. De sorte qu'une des dispositions constitutives des athlètes de haut niveau consiste le plus souvent à se penser uniquement comme une émanation représentative du mouvement sportif et des valeurs qui le sous-tendent.

Des stratégies contradictoires ...

Cette biographie est tirée d'une correspondance établie dans le courant du mois juin 1993. La partie manuscrite relative à sa biographie est ici reproduite intégralement.

1

1 Trajectoire scolaire et professionnelle de mes parents.

- Mère née en 1926 à Strasbourg (cert.) d'étude puis s'est dirigée vers la couture. Enrolée dans une usine de chemises durant 39-45. Reintégrée à Lyon après la guerre, revient pour se marier en 1952 (1 enfant) depuis mère au foyer (6 enfants).
- Père né en 1930 apprend le métier de chaudronnier qu'il exerce jusqu'à la retraite. Responsable d'atelier en 1975. Tous les deux ne pratiquent aucun sport ni même sont intéressés par le sport que font leurs enfants si ce n'est un père qui suit une carrière depuis 3 ans (la retraite). Ma mère m'a vu jouer 1 seule fois en cadet.

2 Raisons qui m'ont encouragé à pratiquer le hand.

J'ai débuté en UNSS en 6^e détecté par un prof d'EPS qui me conseilla le hand dès le départ. J'ai pourtant mis 3 ans à y aller. Début en 11^{ème} année.
Je suis allé au hand parce qu'un copain de classe et de pratique m'a demandé de l'accompagner pour nous y allons tous les 2 pour la 1^{ère} fois. Nous avons été retenus. Tout cela m'a échappé j've me suis pas rendu compte ce que cela voulait dire réellement que d'intégrer ce club.

ce sont les bons résultats de l'équipe la gentillesse de l'entraîneur et une sélection en équipe d'Alsace qui m'ont motivé à rester au club.

3 Scolarité et difficultés.

J'ai toujours été un élève moyen + jusqu'en 3^{ème} au visiblement j'ai eu des problèmes, et de santé. Une ↗ d'où un régime alimentaire plus des périodes de fatigues, d'où de mauvais résultats au 2^{ème} trimestre. J'ai repris les sélections à partir de cet instant.

Jusqu'en terminale tout ce passe très bien

en club en sport scolaire 1x vice champion de France 82
1x champion de France 83

En 1983 je rattrape le BAC.

Sept 1983 à octobre stage de géométrie à la ville.

Cette année là je joue en équipe II (~~à la ville~~)

(problème relationnel avec l'entraîneur de la I)

Je suis au chômage jusqu'en mois de Février où je devance mon appel.

Service militaire sur la région 2/84.

Septembre 1984 je s'ajoute à TRUCHTERSHEIT N°2.

J'y resterais 1 an avant de repartir pour le Racing en 1985 pour l'équipe I^{ère}. (changement d'entraîneur).

1985 début de mon travail en tant qu'éducateur. cf. cv

Sept 85 à 1991 équipe F¹ Racing. J'in de formation à l'école d'éducateurs.

Sept. 1991 je me présente en STAPS licence.

Abandon en janvier 1992 je n'ai pas assez de temps pour travailler correctement mes cours et de me documenter^{tr}. Charge d'entraînement et de cours trop importants je suis obligé de dormir beaucoup.

Je reprend mon travail en janvier 1992

Depuis je travail à 3/4 temps et je m'entraîne tous les soirs voir même entre 12^h et 14^h.

8 E / semaine.

1993 - 1994 va être ma dernière année

Cause: Famille, travail, état physique (de tent de blessures dus à la fatigue et aux conditions de déplacement (bus)).

④ Personnes qui ont influencé ma vie.

- Parents éducation stricte mais libérale concernant ma pratique du sport.
- Entraîneur en 1985 me fait retourner au Racing alors que j'étais prêt à partir pour ESTRE.
- Ma femme (basketeur de 1A) qui via peur de poursuivre ma pratique au détriment momentané de la vie de famille.
- Ma fille née en 1992 qui me pousse sans réjets à mettre un terme à ma carrière de joueur.

③

5. Dernière dont je perçois la vie d'un athlète de haut niveau.

" Mens sana in corpore sano "

Il essaye au possible de respecter une hygiène de vie saine : Repos équilibrés

Repos

Boire beaucoup d'eau / peu d'alcool.

1 verre de bière / jour

visite régulière chez le kiné ou médecin.

vie de famille

Le travail lui-même reste le seul problème dans une vie d'athlète n'étant pas professionnel. C'est une fatigue supplémentaire et une contrainte au niveau du temps et de la récupération. Paradoxalement cela ne permet de ne pas tomber dans une monotonie souvent constatée chez des joueurs professionnels que le grand ball dans leur vie.

Ideale

Robin

Entraînement

Kiné

travail scolaire (étude etc).

Repos / en famille.

soort

Entraînement

Repos

loisir / famille

soort

(9)

6 Mes loisirs

En dehors du hand je ne veux rien savoir des résultats ou même du hand à la TV.

Je ne lis pas les journaux ne suis aucun match à la TV. J'ai énormément de problèmes à m'intéresser à la vie des divers clubs ou joueurs, même des équipes nationales je disonctis entièrement

pour: la femme
une fille
mon ~~petit~~ famille et fibres
la découverte a pied de Strasbourg et d'Alsace
la cuisine

fait en musique -
je 33 1900 à 93.
Rock
Pop
tout de 1960 à 73

cinéma films français

Humour { les inos 70's
les visiteurs
3 hommes et un coffres

La fiction femme des styles
Alain

fantastique wslon
légende
histoire sans fin.

lecture

Alsacique
la fiction

Bd.
Tintin
Asterix
La paf

collection

sous rock de bière

Le dispositif d'administration des athlètes de haut niveau n'est pas neutre quant à l'organisation interne de l'espace des sports et à la formation d'un habitus sportif déterminé dont les dispositions favorisent implicitement la reconnaissance du rôle de l'État. Bien au-delà du corpus incontournable de mesures légales, dont le statut contractuel d'athlète de haut niveau figure sans doute le mieux l'expression de la raison d'État, la notion de service public s'impose aussi et surtout dans l'espace sportif par un apprentissage nettement moins formel des règles du jeu en vigueur pour pouvoir y évoluer. Ces règles, qu'elles soient techniques du corps, ou usages sociaux de l'espace et du temps, ont pour caractéristique commune de reposer d'abord sur un apprentissage pratique, qui naît de la pratique elle-même, et qui mobilise invariablement des schèmes mentaux non verbalisés. Le service public, en organisant et contrôlant l'ensemble des positions offertes à l'élite sportive, fait qu'un athlète de haut niveau en est d'abord une émanation par le corps bien avant qu'il ne consente à le verbaliser ou non. Aussi, l'expression du service public ne s'exerce pas tant par des effets de contrainte que par les dispositions des athlètes à intérioriser l'idée que la formation de l'élite sportive est une question d'intérêt général que l'État doit prendre en charge. De là, le fait même de recevoir une aide publique pour une pratique intensive paraît suffisant à un athlète pour se penser comme appartenant à l'État, à l'image de cet ancien escrimeur international :

"- Mais au niveau financier, j'avais pas de problèmes, j'étais encore ..., je disposais des aides de mes parents, et par contre à partir de 72, bon je me suis marié, j'ai vécu sur le salaire de mon épouse, pendant trois ans. Et en 74, c'était la première année où je passais mon CAPEPS, j'ai échoué au concours, et là, le directeur technique national m'a dit "ben, tu peux monter à Paris, et je te trouverai un logement, et pour toi je te trouvais un poste de conseiller technique". Maître auxiliaire, mais sans devoir travailler, donc j'étais devenu athlète d'État, si vous voulez en 75. En 75, j'ai repassé mon concours de CAPEPS, et j'ai réussi. Donc de 75 à 76, après j'étais prof détaché à l'INSEP, en 76 je suis revenu en prof ici, c'était ...

- *Parce que le poste de conseiller ne vous satisfaisait pas ?*

- Disons que si, mais j'étais devenu prof, donc ce cas-là en 75, j'ai réussi mon concours, j'ai été nommé un an à l'INSEP, comme professeur d'éducation physique, détaché de toute obligation d'entraîner, d'enseigner. Donc j'étais fonctionnaire à part entière, fonctionnaire d'État pour faire le sport de haut niveau. Mais après les jeux olympiques de Montréal, j'étais revenu ici, j'ai fait le choix de revenir enseigner dans le nord."

D. F., escrimeur international, professeur d'EPS.²⁰⁶

De surcroît, le principe puissamment exclusif de l'espace des sports qui conduit les athlètes à imaginer qu'ils doivent l'essentiel de leurs compétences à la structure sans laquelle ils ne seraient rien, et qui défavorisent toutes les formes de transfert du capital sportif vers d'autres espaces, contribue à renforcer le fait que seul le service public peut apporter une solution au développement du sport d'élite. Il apparaît que la position la plus commode à occuper en tant qu'athlète de haut niveau

²⁰⁶ D. F., entretien du 30 1994.

est celle de fonctionnaire détaché pour la pratique intensive, parce qu'elle reste la plus conforme à la mission du service public. Frédéric P., enseignant d'EPS, détaché à plein temps pour préparer les Jeux Olympiques de 92 en est une figure exemplaire. Sa position de fonctionnaire, qu'il reconnaît très confortable, le conduit à penser que les risques encourus par les autres joueurs pour devenir "pros" sont démesurés par rapport aux avantages que le statut peut procurer. Il explique d'ailleurs qu'il n'a jamais consenti à sacrifier ses études pour le handball ("*toujours le fil conducteur des études*") et a systématiquement accepté de changer de club chaque fois que cela s'avérait nécessaire pour son travail (mutation, etc.). C'est toujours dans cette logique qu'il adresse des propos très violents ("*c'est un escroc ...*") à l'attention des présidents de club qui ne proposent pas de plan de formation aux plus jeunes joueurs. C'est encore dans cet esprit qu'il nuance l'intérêt des sport-études dont il n'a jamais fait partie et dont il relativise les résultats (*il y a quand même du déchet*).

Tout cela l'entraîne aussi à mettre en exergue son statut de fonctionnaire, ainsi que son salaire de l'Éducation Nationale qui "*tombe*", et l'amène à dénoncer du même coup les principes opposés, c'est-à-dire ceux du risque ("*vivre sur le couperet*") et de la productivité sauvages ("*un joueur qui n'est plus productif, on le jette comme un kleenex ...*"). Tout à fait conscient de la position privilégiée qu'il occupe dans le système, il s'engage "naturellement" dans la défense des autres joueurs. Conformément à sa culture de référence, sa lutte prend la forme la plus institutionnelle possible et tâche de collaborer avec la fédération par l'intermédiaire du syndicat des joueurs. Ce syndicat repose essentiellement sur l'intervention de juristes universitaires - et donc en référence à une culture scolaire -, chargés de défendre, entre autres, les joueurs qui entrent en litige avec leur club. Cette procédure tente en fait d'instituer et de rendre accessible à tous, une pratique de défense jusque là réservée à l'initiative privée des joueurs les plus connus²⁰⁷.

La ligne de conduite de Frédéric P. pourrait se résumer en dernier ressort à l'idée qu'il concède certains sacrifices financiers ("*t'as quand même certains joueurs qui touchent deux fois voire trois fois plus que moi*") au bénéfice d'une grande sécurité professionnelle qu'il souhaiterait voir partagée par un plus grand nombre. Pourtant, "être athlète d'État", "adhérer à l'Éducation Nationale" sont des expressions qui indiquent le degré de subordination à l'État. Ces derniers, en vertu d'une forte culture du service public sont les plus enclins à engager toutes leurs forces - et donc à s'engager - dans et pour l'État. Ce qui est présenté comme le signe d'une autonomie relative peut aussi être la marque d'une dépendance institutionnelle, surdéterminant l'espace des possibles par une vocation à représenter l'État, et décourageant

²⁰⁷ Voir entretien avec Thierry et Philippe, pages précédentes.

partiellement l'entrée ou l'apport d'agents nouveaux aux propriétés différentes. "Appartenir à l'Équipe de France" comme semble presque le revendiquer Frédéric P. ci-dessous, traduit au-delà de l'esprit de corps tout ce que présuppose la condition d'athlète de haut niveau dans sa relation avec l'appareil d'État, relation construite pour ainsi dire sur le principe d'une délégation corps et âme.

"- Moi, c'est encore, je suis dans une situation très privilégiée grâce au fait que j'appartiens à l'équipe de France, parce qu'il y a une convention notamment avec l'Éducation Nationale, convention avec le ministère Jeunesse et Sports et la fédération française de handball, sur le détachement, disons la mise à disposition de certains athlètes qui sont sur des listes de haut niveau, pour pouvoir être rattaché à l'UNSS. Et quand on dit rattaché à l'UNSS, c'est un quota de travail qui est très minime et qui nous permet de partir et de suivre une préparation olympique par exemple, tout en gardant, ce qui est très important, tout en gardant notre profession, notre salaire, notre fiche de paye, nos points retraites, etc.

Donc moi, je suis dans l'Éducation Nationale, donc je resterai quoi qu'il arrive dans l'Éducation Nationale, dans quelle forme, c'est un petit peu l'interrogation que je me pose, parce que encore une fois lorsque je ne serais plus du tout en équipe de France, je serais obligé de réintégré l'enseignement, et je peux très bien la réintégrer comme un prof tout à fait normal je dirais, qui n'a pas effectué de sport à un haut niveau. Donc là, ça risque quand même, il risque d'y avoir quand même une coupure assez importante entre ce que j'ai vécu et la réalité du poste de prof de gym. Moi j'aimerais, tout en restant dans l'Éducation Nationale, parce que c'est très important à l'heure actuelle, dans le marasme économique, d'être fonctionnaire, d'adhérer à l'Éducation Nationale. Et même à l'intérieur de tout ce qui se passe dans la profession de sport, avec tous les conseillers techniques qui ne sont pas assurés de leur avenir et tout, j'ai tout intérêt à rester dans l'Éducation Nationale, mais certainement avec un dérivé sur l'entraînement, sur la prise en charge d'une sport-études, ça me paraît très bien, ou ...

[...]

Donc ça c'est très important, parce que bon, c'est vrai que sur le plan du salaire, même si c'est pas du tout comparable à ... à des sportifs comme le basket ou le foot, on arrive à bien vivre parce qu'il y a ce salaire de l'Éducation Nationale pour moi qui tombe, plus mon contrat de club qui intervient, et quelques fois des indemnités lorsqu'on se retrouve en équipe de France. Bon c'est vrai que c'est un gros avantage, c'est très limité dans le temps, et là aussi, c'est ..., comment dire, c'est pas une assurance tout risque, puisque de toute façon, encore une fois, il faut être sur les listes de haut niveau, ça veut dire qu'il faut être en équipe de France, donc il faut se battre, bon il y a une concurrence etc., et c'est des renouvellements au niveau des détachements UNSS qui interviennent d'année en année.

[...]

- *Et là, tu envisages ton avenir comment ?*

Moi, donc c'est toujours un petit peu spécial, on fait partie, moi je fais partie de cette génération, parce que j'en suis à ma ..., là je vais amorcer ma quatorzième année de nationale 1, et sur quatorze années, je veux dire, c'est à partir de 86 donc que j'ai gagné un petit peu d'argent, et moi j'ai toujours pris en compte mes études, donc mon professorat d'EPS, et jamais je ne serais allé au détriment l'un de l'autre. C'est-à-dire que si sur le plan de mes études, sur le plan de mon métier, j'avais pas réussi à assouvir ce que je voulais faire, j'aurais stoppé, ou disons que j'aurais joué à un niveau moindre.

- *J'ai suivi un petit peu ton parcours, et j'ai regardé un peu le questionnaire que tu m'a renvoyé, et j'ai vu que t'avais intégré aucune structure d'entraînement intensif ? C'est un peu exceptionnel ?*

Oui, c'est un peu exceptionnel, parce que, bon la plupart des joueurs de toute façon de l'équipe de France notamment, ont fait partie à moment ou l'autre de la sport-études. Je dirais que ce n'est pas une finalité en soi parce qu'on peut toujours dire sur un plan statistique "regardez tous les joueurs de l'équipe de France ou presque ont fait partie d'une sport-études". Par contre, il faudrait voir le nombre de ..., sur un plan statistique, le nombre de jeunes qui ont intégré une sport-études et qui n'ont pas réussi. Je veux dire par là qu'il y a quand même un

déchet qui a aussi été important. Et encore une fois, moi, il y a deux aspects, c'est que sur le plan études encore une fois, je voulais pas saboter, enfin me détacher de mon milieu familial ou de mon contexte, donc ça, ça a été un de mes soucis premiers, parce qu'on sait très bien que quand on va en sport-études, quand on se détache de son milieu familial et autre, sur le plan formel, sur le plan des études, c'est un petit peu difficile à gérer, quand même. Et, moi c'est très spécial parce que j'ai commencé le handball relativement tard, à 16 ans, donc j'ai pas été dans des écoles de hand, et encore une fois dans des sport-études, mais parce que je faisais un sport individuel, le judo pendant très longtemps, jusqu'à 16 ans.

[...]

Pareil, toujours le fil conducteur du hand euh du boulot, enfin du boulot, des études. C'est-à-dire que j'étais à Thonon donc jusqu'en 81, j'ai avec Philippe Médard une année, jusqu'en 81, et à la suite de ça, donc je suis rentré à l'UEREPS, il y avait pas de fac, il y avait de pas de ..., il y avait strictement rien sur le plan des études à Thonon, donc c'était soit Lyon, soit Grenoble. Donc l'UEREPS de Grenoble. Après l'UEREPS de Grenoble, bon j'ai eu la chance de réussir mon CAPEPS, donc c'était Paris ou le Nord de la France, en général quand t'es prof de gym, on t'envoie pas dans le sud. Et donc j'ai été muté à Paris, et c'était une bonne chose à la limite en matière sport, parce que bon il y a quand même pas mal de clubs, et donc là j'ai fait ... Donc après Thonon, j'ai fait Saint Martin d'Hères, à côté de Grenoble, dans un club; après j'ai été muté à la Stella Saint Maur, et après comme je te dis, il y a eu pas mal de joueurs de la Stella Saint Maur qui était un bon club avec Gagny à l'époque, qui sont partis à Créteil déjà. Et donc après, Créteil, c'est un club qui s'est structuré véritablement, et Saint Maur-Créteil, il y a juste un pont à passer, et je me suis retrouvé à Créteil.

[...]

Bah, l'investissement, de toute façon c'est un choix, mais ce que je veux dire, là, c'est encore une fois très personnel, c'est que, moi, j'aurais jamais mis en danger, encore une fois, ma vie professionnelle et ma vie familiale qui plus est, si je n'avais pas eu de certitudes, si je n'avais eu de, comment dire, d'assurance sur ces deux plans-là. Moi, jamais je me serais investi dans le handball, si je n'avais pas eu une assurance pour faire mes études ou pour toucher un salaire en fin d'année, en fin de mois, en tant que moniteur, etc. Enfin, je veux dire que je ne serais pas parti au casse-pipe comme ça.

[...]

Parce qu'à l'heure actuelle, tu as des joueurs en équipe de France, qui gagnent bien leur vie, mais s'ils se font ..., qui peuvent se faire renverser par un alcoolique, du jour au lendemain, et leur carrière sera complètement flopée, donc Parce que, encore une fois, sur le plan juridique, par exemple, on a pas d'assurance, on a un contrat effectivement dans un club, avec un club, mais là-dessus, il y a beaucoup de choses à faire, parce que c'est pas un contrat de travail, c'est pas ... Donc le jour où il y aura véritablement un problème, de clauses ou de choses comme ça, de respects de contrat, bon le joueur sera quand même pénalisé. Il n'y a pas de ligue professionnelle, il n'y a pas de syndicat, on a créé, j'ai essayé de créer moi, un syndicat avec plusieurs copains.

- *Ah bon ?*

- On a créé une association au départ, parce qu'on voulait justement se ..., réveiller un petit peu les handballeurs, leur faire prendre conscience de plusieurs choses, surtout par rapport aux jeunes, parce que bon, quand on a un joueur en équipe de France, bon on estime qu'il est en haut de la hiérarchie, et qu'il peut profiter peut-être de cette notoriété. Mais par exemple, à titre indicatif quand même, sur les 16 joueurs qui ont participé au championnat du monde, il n'y avait que quatre joueurs qui avaient un métier. Trois joueurs qui avaient un métier. Je prends Debureau, c'était aux Jeux Olympiques, c'était le seul joueur qui était cadre administratif, mais à l'heure actuelle, enfin ceux qu'ont disputé les championnats du monde, t'avais Quintin, Thiébaud, et moi qui sont prof de gym. Et tout le reste c'est des ..., il y a quelques joueurs qui sont embauchés dans une mairie, à titre contractuel, c'est pareil, il n'y pas de titulaire de poste ou de chose comme ça. Donc du jour au lendemain, ils se font jeter par un club qui a des difficultés financières, par exemple comme Vénissieux, et c'est terminé. Alors c'est d'autant plus dommageable que lorsqu'ils ont une famille, lorsqu'ils ont des enfants etc. C'est ..., on vit actuellement un peu sur le couperet, c'est le grand danger. Parce que bon, on a une équipe de France, on a des clubs qui brillent, mais on a aucune certitude encore, aucune assurance sur ... Alors, on avait voulu créer, sans but lucratif ni rien, une association, bon on a vu beaucoup de gens pendant quelques mois, on a vu des gens du football, du basket, du volley, etc., c'était très instructif. Il y a maître Brochan, qui s'occupe du ... à l'Université de Limoges, qui s'occupe des

footballeurs notamment, qui nous a pondu des statuts, etc. On était en relation avec l'Université de Limoges sur le plan juridique et tout, et donc il y a un syndicat qui existe, qui a du mal à l'heure actuelle à mobiliser les handballeurs, et qui j'ose espérer sert un petit peu de conseiller.

[...]

- *Il y a un décalage entre les dirigeants et les joueurs ?*

- Là, comme je te dis, on est en train quand même de se ..., ça suit quand même la professionnalisation, mais la rentabilité, l'efficacité sont les principes premiers. Maintenant les clubs, ce qu'il faut savoir, c'est que tous les clubs, sans exception, de nationale 1, sont gérés comme des entreprises. Encore une fois, je prends comme référence Jean-Claude Tapie, Jean-Claude Tapie, il est PDG d'une boîte de frigorifique, bon il transpose exactement ce qu'il fait dans son entreprise, voire ce que fait son frère, à un niveau qui est comme le handball. Ça n'a pas le même retentissement, la même pression etc., mais c'est ... Alors il y a des notions d'efficacité, de contrat, de respect de contrat, de productivité. Donc un joueur qui n'est plus productif, on le jette comme un kleenex, et puis on en cherche un autre. Donc il y a des clubs, qui bossent un petit peu dans le moyen terme ou dans le long terme, tu vois qui font de la formation de jeunes, bon tu vois le cas de la formation de jeunes, c'est, dans des clubs comme Marseille, c'est très aléatoire, parce que comme ils ont des budgets très importants, ils ne vont pas attendre de former un jeune, ils vont tout de suite acheter quelqu'un, c'est pareil au foot, je te dis, au basket. Donc, il n'y a que les clubs, à la limite, qui ne peuvent pas à l'heure actuelle, acheter des joueurs, qui n'ont pas un budget très important, qui sont obligés de faire de la formation de joueur, en prenant des garanties par rapport à ces joueurs, pour pas qu'ils partent après dans les autres clubs. Alors les rapports humains sont complètement faussés, parce que comme je te l'ai dit, quand tu es salarié d'une entreprise, d'un club, c'est sûr qu'il faut que tu mettes tout en application, ça c'est l'avantage, enfin l'avantage, c'est-à-dire que tu peux quand même t'exprimer à un niveau de compétition qui est très bien, c'est-à-dire que rapport à avant, tu peux te dire que là, tous les moyens sont réunis, ou pratiquement tous, que tu sois bon dans ton activité physique.

F. P.; handballeur international²⁰⁸

²⁰⁸ F. P. , entretien du 14 Juin 1994.

CHAPITRE 4

UN EQUILIBRE MENACE PAR LE MARCHE ECONOMIQUE

*"Le danger, c'est la loi du libre marché"*²⁰⁹
B. Lapasset, président de l'International Board
et de la Fédération française de rugby.

1 - DE LENTES ET SOURDES MUTATIONS

1 - La quête de nouveaux publics

L'expression de la raison d'Etat dans l'espace des sports est réalisée sous la forme organisée d'un service public, c'est-à-dire du sport au service du public. Elle profile pour son élite des aspirations à se penser non comme une élite mais bien comme athlète de haut niveau qui figure une catégorie de pensée produite par l'Etat. Mais si l'expression de la puissance publique tire toute sa force à travers les dispositions d'un habitus sportif tout orienté vers une cause d'intérêt général, elle porte également en elle les germes d'une transformation profonde de l'espace des sports dans son équilibre actuel. La question d'intérêt général et du sport au service du public comprend en effet dans sa définition même la nécessité en tant que mission de recueillir l'adhésion d'un public aussi large que possible. Dire que les pouvoirs fédéraux obéissent à cette contrainte par idéologie serait une gageure, mais le fait est

²⁰⁹ Déclaration reproduite dans *Le Monde* du 23 août 1995.

qu'elle recoupe et sert une seconde nécessité de nature sans doute moins philanthropique et qui consiste plus simplement à s'assurer une part d'audience suffisamment importante auprès du public pour peser efficacement sur l'espace des sports.

Les critères en vigueur et imposés par le service public font qu'un sport important est nécessairement un sport qui recueille un grand nombre d'adhérents. Du coup, il devient tout à fait légitime, même si les motivations sont différentes, de chercher à toucher par tous les moyens possibles le public potentiel, ce qui tend par là même à recourir à toutes les techniques ordinaires d'appel et de fidélisation d'une clientèle donnée. En d'autres termes, le service public en imposant l'idée d'un sport de masse comme base fondamentale de l'élite, autorise en pratique les pouvoirs fédéraux à se placer résolument du côté de l'offre de sport en quête de nouveaux publics, dans les seules fins de se constituer une part de marché aussi grande que possible, et dont l'intérêt ne consiste pas tant à consolider à sa base qu'à monnayer ces parts de marché auprès de tous les financeurs publics comme privés²¹⁰.

Les pouvoirs fédéraux s'appuient, au même titre que toute structure d'offre, sur des stratégies de communication ciblées en direction d'un public potentiel, et participent à l'élaboration d'une pratique sportive en tant que produit destiné à une clientèle ; soit encore à l'élaboration de ce qui pourrait s'appeler un clientélisme ou marketing sportif. Avec le clientélisme, les logiques du marché économique, pourtant largement stigmatisées par les pouvoirs publics, finissent par pénétrer l'espace des sports dans la plus grande discrétion, masquées notamment par les aspirations à démocratiser toutes les pratiques sportives, qui composent une version politique et sociale du service public du sport. Les effets produits par ces logiques économiques, introduites en douceur, sont à la mesure de leur mode de réappropriation, c'est-à-dire relativement discrets ou sourds, mais ils n'altèrent en rien la profondeur des transformations que doit subir l'espace des sports pour leur conférer une réelle efficacité.

L'intrusion des logiques économiques semble d'autant plus profonde qu'elle s'adresse à des disciplines sportives dont le caractère hautement traditionnel pose justement par principe l'exclusion de ces mêmes logiques au nom, ou mieux encore en vertu, de l'éthique désintéressée du sport amateur. A ce titre, les pratiques d'escrime illustrent bien les contradictions que suscitent l'entretien d'un patrimoine symbolique produit historiquement par une élite restreinte, la noblesse, en même temps que la nécessité de conquérir de nouveaux publics pour renouveler sa population pratiquante.

²¹⁰ Les subventions publiques sont notamment effectuées sur la base du nombre de licenciés que chaque fédération recueille. Le secteur du haut niveau étant quant à lui financé par budget particulier, les principales ressources d'une fédération sont constituées des subventions publiques et des financeurs privés.

Il apparaît en fait que le processus d'autonomisation relative des pratiques sportives est accompagné de transformations progressives des manières de "faire du sport" et corrélativement des dispositions nécessaires à l'engagement sportif. De sorte que les propriétés associées à une discipline donnée, et notamment le caractère nobiliaire de l'escrime, ne s'inscrivent pas dans une relation mécanique et définitivement figée, faisant que l'escrime se trouve par essence noble, mais au contraire dans un processus dynamique de réappropriation des pratiques selon les nouvelles dispositions requises par l'espace des sports dans son état de structuration où l'économie fait son entrée.

Le public d'athlètes qui vient marquer socialement une discipline sportive n'est pas homogène au point de recruter systématiquement une catégorie de sportifs historiquement identique dans les propriétés sociales mises en jeu à travers leur pratique. Comme l'a noté Monique de Saint Martin, les sports les plus nobles ont été également traversés par les transformations structurelles de l'espace des sports de telle manière que l'aristocratie a été amenée à effectuer un recodage symbolique des pratiques corporelles selon des modalités plus sportives, transformant progressivement de la sorte le duel en escrime sportive²¹¹. Conjointement, ce travail de recodage est aussi ce qui permet à terme le processus de réappropriation des pratiques par les générations suivantes disposées à valoriser sous la forme d'un héritage historique et culturel, les propriétés sociales aristocratiques des premiers pratiquants.

La particularité de l'escrime résulte d'un phénomène de double réappropriation successive, où d'abord une fraction de l'aristocratie s'investissait dans les activités sportives les plus à mêmes de représenter leurs valeurs, et où par la suite une fraction de sportifs a cherché à travers ces activités à faire reconnaître une affiliation symbolique à un espace social d'élite. L'escrime demeure jusque dans les années 60 une pratique relativement confidentielle en recrutant ses adhérents selon les mêmes modalités que les cercles culturels mondains, c'est-à-dire par cooptation ou par parrainage ce que rappelle cet ancien escrimeur, actuellement directeur technique de la fédération française d'escrime :

"Moi, quand je suis rentré (1947), ..., il me fallait un parrain et une marraine pour rentrer dans un club. D'ailleurs les clubs d'escrime, la plupart s'appelaient et s'appellent encore cercles d'escrime. On n'imagine pas maintenant ce que ça veut dire cercle. Cercle d'escrime. (...) Et si on réfléchit sur ce qu'il y a derrière le mot cercle, évidemment c'était fermé. En principe, un cercle est fermé, est une ligne fermée. (...) Il faut savoir que je suis originaire du Pas de Calais,

²¹¹ Monique de SAINT MARTIN qui étudie le rôle de la noblesse dans le développement des premières pratiques sportives en France à la fin du XX^e siècle, constate : "Et une fois les différents sports constitués en un champ autonome de pratiques, ..., il ne reste plus aux aristocrates qu'à les pratiquer en amateurs, les activités sportives, de préférences les plus mondaines et les plus à même d'incarner les valeurs aristocratiques comme l'équitation et l'escrime en des espaces réservés - clubs ou autres lieux-, à moins qu'ils ne s'engagent dans les entreprises les plus extra-ordinaires et les plus risquées du moment ..." in "La noblesse et les sports nobles", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°..., p. 28.

plus précisément d'une ville dont le nom est connu en France bien qu'on n'y soit jamais allé, c'est Hénin-Liétard, ville qu'on considère comme une ville vraiment là-bas du fin fond des mines, des corons et c'est ma ville natale. Il se trouve si j'ai fait l'escrime, c'est tout simplement parce qu'il y avait un cercle d'escrime qui était le cercle d'escrime des houillères. En fin de compte, c'était le cercle des ingénieurs. A savoir que la Présidente du cercle d'escrime, à l'époque, était l'épouse du Directeur des houillères. Vous voyez un petit peu ce que ça voulait dire. C'était pas le militaire mais c'était tout comme. Faut savoir que les seules disciplines qui étaient pratiquées étaient l'escrime, le tir parce qu'il y avait une préparation militaire et la gymnastique. Et, c'était carrément des connotations et des sens militaires. Donc, c'était très particulier. J'y suis rentré. Mon père qui occupait une place tout à fait secondaire, il était pas mineur mais il travaillait tout simplement au service, dans les services. Et j'y suis rentré tout simplement parce que j'ai été présenté par le maître d'armes qui était l'ami de mon père. Mais autrement, je ne serais pas rentré dans ce club, à l'époque."²¹²

Bien que l'évolution du nombre de licenciés en escrime se calque sur celle de l'ensemble de tous les sports, la pratique reste confinée aux marges du mouvement sportif : en 1949, 6 156 escrimeurs sont dénombrés, en 1963, ils ne sont que 9 325, en 1978 ils atteignent les 25 000 adhérents quand une discipline comme le football a déjà dépassé le million d'adeptes²¹³. Pourtant la restriction des effectifs n'altère pas la qualité des résultats internationaux qui attestent le fait que ceux-ci dépendent tout autant (voire peut-être plus) du patrimoine traditionnel spécifique accumulé par la discipline que de l'étendue de la base de pratiquants d'où est censée émerger l'élite sportive. Avec 86 médailles conquises par les escrimeurs sur le total général de 467 médailles obtenues par les délégations françaises sur l'ensemble des olympiades (d'été et d'hiver) avant Atlanta, soit 18,4 % du total, l'escrime jouit d'une place d'honneur dans l'espace des sports tout en restant peu représentatif de celui-ci du point de vue démographique.

Relativement peu influente sur la qualité des résultats, c'est pourtant cette question démographique qui vient modifier depuis les années 90 l'état d'équilibre acquis par la discipline, et ce justement en raison des effets de la concurrence entre les disciplines sportives pour conquérir de nouvelles parts d'audience auprès du public. Avec seulement 35 000 licenciés en 1993, l'escrime souffre d'une relative méconnaissance auprès du grand public, ce qui en d'autres termes équivaut à se priver d'une grande partie du soutien financier des structures publiques comme des annonceurs privés. De fait, les pouvoirs fédéraux, condamnés à jouer le jeu du plus grand nombre, développent depuis ces dernières années une politique toute orientée vers les pratiques de masse en s'efforçant d'une part, d'initier les jeunes sportifs à l'escrime dès leur plus jeune âge dans les écoles, et d'autre part, en proposant quelques innovations techniques destinées à rendre les assauts plus compréhensibles et donc plus attractifs auprès des spectateurs. Toutefois, ces orientations politiques sont

²¹² Entretien Claude L., 54 ans, instituteur détaché à la fédération française d'escrime.

²¹³ Ces données sont fournies dans l'ouvrage collectif dirigé par Christian POCIELLO, *Sports et Société, approche socio-culturelle des pratiques*, Editions Vigot, 1987.

constamment interprétées par les dirigeants fédéraux selon des termes conformes à la notion de service public, c'est-à-dire au nom de la démocratie et de la pédagogie, conduisant par exemple le D.T.N. de la fédération à justifier des efforts de démocratisation réalisés en vertu de la mission qu'il s'est assignée²¹⁴ :

Et nous trouvons dans nos équipes de France actuellement des garçons et des filles qui sont vraiment...Y a de tout, y a des fils de médecins mais y a aussi des fils d'ouvriers dans les équipes de France, à l'heure présente. Donc, c'est bien la preuve que c'est vraiment largement ouvert. Et c'était tout à fait impensable, y de ça 30 ou 40 ans, incontestablement. Mais, y a vraiment une très, très grande ouverture. Mais ça, c'est très nettement dans les dix dernières années.

Cette ouverture, comment vous pouvez l'expliquer?

Ben, tout simplement parce que ce sport, il est rentré, bien souvent, par le biais d'initiation dans les écoles. Un grand mouvement qui s'est quand même ouvert, y a une vingtaine d'années par l'initiation dans les écoles, dans des centres de loisirs qui font qu'y a eu des demandes et des besoins, donc des ouvertures. Y a eu une évolution dans la représentation de la carte de l'escrime. Y a quelques jours, on faisait état de résultats obtenus - c'est significatif ça, Lyon a toujours été un grand bastion de l'escrime - et on me disait : "Tiens, c'est étonnant, maintenant ce n'est plus les grands clubs de Lyon qui font les résultats, mais les petits clubs comme Ecully, à la périphérie". J'trouve que rien que ça, c'est assez extraordinaire. C'est plus Paris qui fait les grands clubs d'escrime. J'parle pas au niveau des équipes nationales parce que les équipes nationales, les grands clubs ont moyen de recruter. Par contre, ce sont tous les petits clubs de la région parisienne, autour de la ceinture parisienne qui font...C'est plus le Bordeaux Etudiant Club, c'est Talence qui fait les résultats ou Draguignan.

Et ça vous l'expliquez...

Parce que c'est parti vers l'extérieur et les petites bourgades à la périphérie se sont dit pourquoi pas nous. Alors, le grand club parce qu'il a parfois des moyens plus considérables à conserver ou conserve encore un certain nombre de champions parce qu'y a des structures ou des moyens financiers qui l'y accueillent mais si je prends les équipes du Racing, par exemple, pratiquement aucun ont été formés au Racing même. Quand on regarde les résultats du Championnat de France, apparaissent des clubs comme Bourg la Reine, Melun, Ivry, Aubervilliers et c'est vrai que ce n'est plus les cercles militaires, ni le Racing. J'veux pas dire qui n'y a plus d'escrime au Racing. Mais, ça s'est transformé grâce à cette ouverture, en fait. Et c'est qui à l'époque, ne venait pas du tout à l'esprit des responsables locaux, municipaux, des élus. "Pourquoi, moi j'fais pas de l'escrime chez moi, y a pas de raisons puisqu'on en fait à Aubervilliers". C'est parti un petit peu comme ça. Puis on fait maintenant de l'escrime dans des bourgades, j'aurai jamais pensé qu'on puisse faire de l'escrime par rapport au cercle référentiel. Depuis 50 ans, ça a changé complètement.

Donc, maintenant vous pensez que c'est un sport qui s'est vraiment démocratisé?

Tout à fait. Tout à fait.

Si ces nouvelles orientations sont réinterprétées selon les catégories de perceptions propres au personnel d'Etat, disposé à défendre la mission du service

²¹⁴ Claude L. conçoit ainsi sa mission de Directeur technique national : "A l'heure actuelle, le rôle du D.T.N., c'est lui qui doit déterminer les grands axes de la politique sportive qu'on mène pendant l'olympiade, dans toutes les composantes qui soient le haut niveau, la formation des cadres et également la pratique, que moi j'appelle, c'est une expression toute personnelle, le plus grand nombre. (...) Et la pratique du plus grand nombre, c'est la pratique, comment dirais-je, de ce sport escrime dans une forme différente du haut niveau, la pratique du loisir, la pratique des gens de club, la pratique dans le monde scolaire, universitaire...".

public, elles relèvent également de stratégies de communication spécifiques aux lois du marché économique dont la mesure la plus spectaculaire consiste à recourir aux techniques de sondage pour ajuster l'offre aux attentes potentielles du public :

Il y a quelques années, une enquête a été faite par une maison de communication et on avait demandé une micro trottoir, enfin une enquête trottoir et c'était un petit peu le sport que les gens aimeraient faire faire à leurs gosses parce qu'il y a une image de blanc.

C'est-à-dire blanc?

Une image blanche, je veux pas dire virginale mais ce qui représente le blanc, c'est à dire y a le blanc de la tenue mais c'est quelque chose qui n'est pas entaché par...j'allais dire par la vulgarité, par le scandale, par les magouilles. J'dis des mots à la mode maintenant. Y a ça, une sorte de blanc. C'est blanc. J'dis ça tout naturellement mais c'est ça. C'est un sport propre, un sport où on a encore des gens qui sont champions olympiques et qui travaillent tous les jours et qui savent très bien que s'ils sont champions olympiques, ça va pas changer leur existence au niveau de leur compte en banque. Et les gens le savent et ça, ça leur déplaît pas.²¹⁵

Par ailleurs, tout un ensemble de mesures secondaires témoignent de la nécessité de composer avec les exigences du marché, et plus particulièrement avec les médias dont les bonnes relations conditionnent fortement la participation des financeurs privés. Plusieurs tentatives expérimentales figurent à l'ordre du jour et consistent entre autres à envisager l'abandon de la classique tenue blanche pour un équipement coloré, ainsi que le masque traditionnel pour une protection en Plexiglas (voir article en fin de paragraphe). Les objectifs sont clairs, comme l'explique un responsable de la commission de communication de la fédération, il s'agit de promouvoir l'escrime en la rendant beaucoup plus attractive, et en permettant aux spectateurs d'identifier aisément leur champion :

"Justement, pour promouvoir l'escrime, faut essayer d'ouvrir l'escrime sur un plus grand nombre de gens. Donc c'est ce sur quoi on travaille également, au niveau du matériel, qu'il y ait une meilleure compréhension au niveau des règles déjà, au niveau du matériel pour rendre ce sport plus médiatique, alors on travaille sur le masque en Plexiglas pour pouvoir voir les expressions et le visage des tireurs."²¹⁶

"Rendre ce sport plus médiatique" recouvre des intérêts économiques agencés d'une part autour des droits audiovisuels dont la valeur croit proportionnellement à l'audience et d'autre part autour des annonceurs privés (ou sponsors) qui engagent leurs fonds selon la portée de l'événement auprès du public. L'intérêt à la démocratisation de l'escrime relève tout autant d'une démarche idéologique et politique visant à se mettre à la portée du plus grand nombre, que d'une démarche

²¹⁵ Claude L. entretien du 15 juin 1994.

²¹⁶ P. G., entretien du 16 juin 1994. Ces tentatives n'ont pour l'instant pas débouché sur des modifications définitives du règlement, elles ne sont donc pas visibles au J.O. d'Atlanta de 1996. Néanmoins le fait même que ces questions puissent se poser de façon expérimentale atteste a fortiori de la prise en compte du pouvoir exercé par le champ médiatique sur l'espace des sports en général et sur le milieu de l'escrime en particulier. Ces innovations sont présentées dans un article reproduit intégralement à la fin du chapitre.

économique visant à conquérir le plus grand nombre de parts de marché. Cette remarque est attestée par le constat que les valeurs les plus traditionnelles de l'escrime, telle que la symbolique du blanc exposée dans l'entretien plus haut, pèsent relativement peu dans la balance quand il s'agit de répondre aux impératifs du marché en les abandonnant purement et simplement. De même pour les différents lieux où intervient la pratique : bien que la tendance soit encore aux salles d'armes classiques, qui évoquent des formes d'activités souterraines et secrètes conformes à l'impression de confidentialité²¹⁷, la promotion de l'escrime dans les écoles pour conquérir un public plus large, la construction de nouvelles salles intégrées dans les gymnases²¹⁸, tendent à dissiper cette atmosphère réservée en rapprochant les usages de ceux de la plupart des autres sports.

La nécessité de rechercher et d'accueillir de nouveaux publics contraint donc l'encadrement de la fédération française d'escrime à s'adapter aux nouvelles exigences de la demande. Cependant, les modalités du contrôle des propriétés des adhérents, qui reposaient jusqu'alors sur un travail de codification hautement symbolique mais très informel (salut de l'adversaire, vouvoiement du maître d'armes, etc.) adaptées à un public restreint, perdent dans le même temps une partie leur efficacité avec l'élargissement des techniques de recrutement, ce qui permet en d'autres termes de laisser entrer de nouvelles générations d'individus aux propriétés radicalement différentes de leurs prédécesseurs.

²¹⁷ Les salles d'arme où se déroulent les pratiques d'escrime peuvent se localiser parfois dans des lieux inattendus, en dehors des complexes sportifs classiques. Ainsi le club de Lille s'est installé dans l'ancienne crypte de la cathédrale ; à Paris, un club siège sous la Tour Montparnasse ... Patrick Groc, ancien escrimeur international, décrit l'atmosphère de ces salles de la manière suivante : *"Ce qui est particulier effectivement, c'est de voir tous les tireurs s'agiter avec le masque, avec un côté un petit peu renfermé, un peu secret, et puis au milieu de ces tireurs, le maître d'arme avec son plastron. Bon on peut trouver des salles avec de la décoration, des tableaux anciens. C'est toute cette atmosphère. Une atmosphère un peu feutrée."* Entretien du 16 juin 1994.

²¹⁸ A Nantes, la construction récente d'un complexe sportif (Mangin Beaulieu) a permis d'équiper une des salles d'arme les plus modernes.

L'Usine Nouvelle 4-10 juillet 1996, n° 2556.

2 - Un nouveau profil d'athlètes

Les pratiques d'escrime se placent à la fois sous l'emprise d'un capital symbolique très marqué historiquement par son affiliation à la noblesse d'épée, et tout en devant faire face aux conditions nouvelles de concurrence entre les sports pour renouveler son public de pratiquants. Et si la confidentialité de l'escrime, avec ses 35 000 licenciés en 1994, explique encore aujourd'hui la réunion d'un public socialement élevé autour des valeurs traditionnelles du duel²¹⁹, il ne faut pas pour autant négliger les effets que produisent la recherche et le renouvellement de nouveaux adhérents, sur la recomposition et la restructuration des manières de pratiquer la discipline.

Transformée en produit de consommation par le jeu du marché économique, justifiée par un effort démocratisation, l'escrime expose son patrimoine symbolique à de nouvelles formes de réappropriation aussi bien au niveau des pratiquants de base que de son élite. D'abord à la base, parce que la forte augmentation du nombre de pratiquants non initiés n'a pas été accompagnée dans le même temps d'un renforcement des structures d'accueil, obligeant les clubs déjà créés à absorber l'essentiel de la demande sans pouvoir améliorer sensiblement les capacités de son encadrement²²⁰.

C'est en fait au niveau même de son enseignement, fondé sur un apprentissage individualisé des techniques du corps, que l'escrime se trouve sujet à de profondes transformations. Si les principaux gestes techniques peuvent être enseignés collectivement, la discipline se trouve soumise à une forte ritualisation des assauts dont la compréhension dépend avant tout de la relation personnalisée entre le maître d'arme et le novice, et formalisée dans le fait de "prendre la leçon". Une séance d'escrime s'organise en deux temps, l'un étant consacré à un travail technique collectif, l'autre consistant à "prendre (ou encore recevoir) la leçon" pendant laquelle le maître d'arme contrôle, corrige et valide les apprentissages en les adaptant précisément à la personnalité du sportif.

L'efficacité du dispositif d'enseignement repose sur ce travail d'individuation qui, jusque maintenant conduisait les escrimeurs à se percevoir en tant que sujets porteurs des traditions de l'escrime à travers le respect de tout un code de bonne conduite tels que le salut de l'adversaire, le vouvoiement du maître d'arme et la

²¹⁹ L'origine sociale des escrimeurs est détaillée dans le chapitre suivant. Notons cependant que 44 % d'entre eux sont issus d'un père occupant une fonction de cadre ou une profession intellectuelle.

²²⁰ L'évolution du nombre de licenciés comparée à celle du nombre de cadre est un indicateur important. Les données de la fédération française d'escrime indiquent que le nombre de cadres a évolué trois fois moins rapidement que celui des adhérents.

maîtrise d'un langage technique rappelant l'usage ancestral du duel²²¹. Cependant, l'efficacité du dispositif s'avère profondément altérée avec l'élévation considérable du nombre d'adeptes à initier pour un effectif inchangé de maîtres d'armes contraints, pour faire face à la demande, de former des pratiquants sans avoir la possibilité du contrôle qualitatif qui leur était offerte auparavant. Le public inscrit en masse à partir des années 90, et le plus souvent initialement formé dans le cadre scolaire, investit dans la pratique des représentations plus sportives et délaisse fréquemment tout ce qui composait justement une particularité de l'escrime, abandonnant par exemple le terme de maître d'arme au profit de celui d'entraîneur, et préférant le tutoiement au vouvoiement, etc. Bien qu'il ne s'agisse que d'une altération formelle de la pratique, elle traduit aussi en tant qu'expression rituelle, la dissolution progressive d'un code dont les effets consistaient notamment à produire de la distinction entre le profane et l'initié et à isoler une communauté restreinte.

Avec les transformations observées au niveau de la formation de base, les pratiques d'escrime subissent également l'amorce d'un renouvellement de son élite sportive. La pénétration des logiques économiques est en effet largement relayée par les mesures que l'appareil d'Etat met en application pour rendre les pratiques sportives ouvertes au plus grand nombre et qui offrent de nouvelles possibilités d'accès à l'exercice du sport d'élite. La convention contractuelle d'athlète de haut niveau permet en l'occurrence aux sportifs de se consacrer exclusivement à leur pratique en passant des accords professionnels avec les collectivités territoriales, les municipalités et quelques partenaires privés. En nombre relativement restreint, ces postes permettent cependant l'entrée sur le marché, de sportifs dont les propriétés paraissent atypiques comparées à celles de la majorité des athlètes qui s'engagent dans le sport amateur.

Autrement dit, l'Etat a modifié les conditions sociales d'accès au sport de haut niveau, en le démocratisant par des formes de professionnalisation indirectes, et ouvre du même coup le sport à des athlètes disposés à faire de leur capital sportif leur source de revenu principale. En escrime, le résultat se concrétise par le fait que quelques athlètes de haut niveau d'origine sociale plus modeste que l'ensemble, parviennent à investir et à rentabiliser par leur pratique tout leur capital sportif, de telle sorte qu'ils apportent dans le microcosme de l'escrime de nouvelles manières de jouer ou encore un nouveau sens du jeu exclusivement fondé sur l'entretien et la valorisation de ce capital. Cependant, ce n'est pas parce qu'une fraction minimale des athlètes de haut niveau importe par sa pratique de nouvelles représentations organisées autour du modèle sportif, que l'escrime opère un déplacement dans l'espace des sports vers l'espace économique ; mais plutôt parce qu'à la faveur de son statut contractuel, cette

²²¹ La terminologie de l'escrime continue en effet d'utiliser des termes issus du vieux français. Certains d'entre eux sont donnés dans le premier chapitre.

fraction d'athlète est justement celle qui se trouve le plus souvent chargée d'encadrer et d'accueillir les pratiquants de masse. Ainsi, ces athlètes, à l'image de Y. H. ci-dessous, amenés à encadrer le nouveau public en tant que professionnels, sont d'autant plus enclins à percevoir les exigences de la demande selon la logique du marché, qu'ils sont eux-mêmes disposés, en vertu de leur parcours sportif, à opérer un recodage des pratiques, qui les amène par exemple à penser leur fonction en terme d'entraîneur plutôt qu'en terme de maître d'arme.

Y. H. n'est pas représentatif de l'ensemble des escrimeurs rejoignant l'élite, mais il préfigure précisément par la singularité de ses origines et de ses dispositions sociales, les mutations qui traversent très progressivement le milieu des escrimeurs. Fils de maçon, il abandonne rapidement ses études pour obtenir le brevet d'état d'éducateur sportif du deuxième degré (B.E.E.S. 2). Ses performances sportives (il poursuit une carrière de niveau international) lui permettent, avec le concours de la municipalité de Melun, d'obtenir un poste d'éducateur sportif et de se livrer pleinement à ses entraînements quotidiens. Le niveau de performance se présente ici comme une ressource monnayable largement relayée par les collectivités territoriales et l'Etat à travers l'attribution de postes réservés pour les athlètes de haut niveau.

Ce système de relais institutionnel permet aux individus dont les ressources (sous toutes ses formes) sont modestes de se maintenir parmi l'élite, ce qui revient à assurer, en ne consacrant que la performance indépendamment de tout autre critère social ou économique, l'accès potentiel aux pratiques de haut niveau à tous les sportifs en général. Conjointement à ce principe d'ouverture institutionnel, les nouveaux venus sont à même d'apporter un sens original à leur pratique et peuvent modifier les propriétés des positions initialement offertes.

Y. H. maître d'arme et enseignant d'escrime auprès enfants n'est par exemple pas favorable au vouvoiement ni au titre de "maître" pendant la leçon. Il opère un véritable déplacement symbolique des pratiques dans l'espace des sports en les séparant définitivement du système de codification informel qui plaçait l'escrime en marge des autres disciplines. Ses références aux techniques d'enseignement antérieures ("*l'enseignement [...] était certainement plus rude* ") indiquent une forme d'adaptation à la demande récente d'un public renouvelé ("*t'es obligé de composer*"), demande que Youssef est d'autant plus disposé à percevoir qu'il participe lui-même à ce renouvellement. La position que Youssef occupe est probablement encore très marginale, mais elle contribue inévitablement au nom de la performance à transformer le sens que l'escrime pouvait encore recouvrir jusqu'ici, qui glisse d'une forme codifiée de l'excellence sociale vers celle de l'excellence proprement sportive.

| **"Le même qui me tutoie, je m'en fous ..."**

Est-ce que tu considères ce sport comme traditionnel avec certaines valeurs ? Avec le respect du maître d'armes qu'on vouvoie ? C'est important ?

Ben, c'est important, oui. C'est pas la peine d'appeler quelqu'un maître pour le respecter. Chacun a droit à son propre respect. Il est dit qu'en escrime les enseignants, ce sont des maîtres d'armes. Bon, on l'appelle "maître". Y a des gens que ça fait rire. C'est comme ça, c'est un respect, ni plus ni moins. Moi, je sais, j'suis maître d'armes. J'enseigne à la salle... Je sais pas si c'est bien ou si c'est pas bien mais le même qui me tutoie, je m'en fous. Mais je sais pas s'il faut préserver. Quand il faut le reprendre en main, je le reprends en main. S'il s'écarte, s'il va au-delà de la ligne de conduite que je m'étais fixée, bon effectivement, faut le reprendre en main. Mais, si le même vient me dire : "Maître". Bon, ben, il me dit maître. S'il m'appelle par mon prénom ce qui se fait souvent, c'est pas un problème. C'est pt'être une évolution. Ché pas si c'est bien, mais c'est comme ça. Ou alors, j'suis trop jeune pour qu'on puisse m'appeler : "Maître", peut-être. Si tu veux, tu prends un avocat, tu l'appelles : "Maître". A la limite, tu le tutoies, il s'en fout peut-être.

Donc tu disais que tu étais maître d'armes dans une salle, il y a des jeunes qui arrivent, quelles approches, ils ont, les jeunes quand ils arrivent à l'escrime ?

Ils sont subjugués par les armes. Ils sont fous des armes. Ils veulent tout de suite se battre. Là, où je travaille au cercle d'escrime de Melun, on les prend toujours individuellement. On les prend, on les met dans un coin et puis, on bosse avec eux. Ils ne prennent que des leçons individuelles avec les maîtres. Ça permet d'avoir un bon rapport, de connaître bien la personne. Et puis, comme tous les maîtres d'armes bossent dans la même lignée, dans la même ligne de conduite, dans la même technique, y a pas de surprise... C'est tellement plus mignon qu'un même t'appelle par ton prénom. C'est plus mignon que s'il te disait maître.

Et l'apprentissage... ?

Ça se passe bien. C'est bien d'enseigner quelque chose à un même et de le voir quelques mois plus tard, le retransmettre sur la piste. Ça permet de voir, si on est bon enseignant, enfin pas un bon enseignant mais "Est-ce que le message est passé?", "Est-ce qu'il a compris?". De le voir évoluer tout seul, c'est une satisfaction personnelle.

Et la pédagogie qui est enseignée... ?

Ben, la pédagogie, à mon avis, elle a changé parce que avant l'enseignement escrime proprement dit était certainement plus... rude. Parce que si tu veux, quand moi, j'ai commencé l'escrime, c'était pas plus rude mais les maîtres d'armes qui m'ont entraîné étaient très exigeants. Les mêmes qui viennent maintenant, à la limite, ils recherchent pt'être pas la performance. Ils viennent, ils s'amuse et tu peux pas être exigeant d'eux. Si t'es exigeant, ils s'en vont, ils vont ailleurs, ils font un autre sport. Donc, t'es obligé de composer avec tout ça. Donc, le même, s'il est accroché, ben, t'essayes d'exploiter au maximum. S'il est pas accroché, ben... C'est pas qu'il est pas accroché, tout le monde n'a pas l'âme d'un compétiteur. Bon, lui, s'il a pas envie, tu lui donnes ta leçon, tu t'amuses avec lui. Tu lui donnes ce qui l'est venu chercher. Faut composer avec cette nouvelle jeunesse qui parfois vient pour s'amuser mais qui n'ont pas réellement d'envie même s'ils savent qu'ils prennent la leçon avec des gars qui font de la haute compétition. Ils s'amuse avec eux, c'est tout.

Et les jeunes qui viennent dans la salle d'armes, ce sont des jeunes de toutes les origines sociales ?

Oui, plus maintenant. Ce qui nous a desservi dans notre sport et ce qui nous a servi, c'est ce côté noble de la chose. Ça nous a servi mais ça nous a desservi au nombre de licenciés puisqu'on n'est pas beaucoup de licenciés en France. Les gens ont toujours cru dans leur tête et à juste titre, à une certaine époque que l'escrime était coûteux. Effectivement, c'était très coûteux à un moment donné. C'était pas évident, mais maintenant, tout le monde peut faire de l'escrime et toutes les classes sociales peuvent faire de l'escrime. Du reste, avec les contrats d'apprentissage, y a pas mal de mêmes qui viennent le mercredi en école multi-sport. Ils tournent sous forme de cycle. Ils vont trois semaines au volley, trois semaines à l'escrime. Tout le monde peut faire de l'escrime. Les clubs s'arrangent toujours. C'est de moins en moins coûteux, enfin bon, ce sera toujours plus cher que de faire du foot mais... toutes les classes sociales peuvent participer ou venir faire de l'escrime. Mais, pt'être que toutes les classes sociales aussi n'y pense pas toujours à venir faire de l'escrime. Parce qu'ils ont toujours encore ce côté dans la tête... Ils doivent croire que c'est cher. Non, ça l'est plus, c'est fini.

Donc, ça s'est démocratisé ?

Oui, ça, c'est révolu. L'époque de l'escrime très chère, c'est révolu.

Et l'image qui est véhiculée par rapport à l'escrime, c'est à dire une image de sport noble...?

Nous, on essaie de l'exploiter encore cette image. On l'exploite à fond. Cette espèce de race des seigneurs, on essaie de l'exploiter à fond. Ché pas, des fois, ça a pu nous desservir, ça a dû nous desservir aussi. Mais, bon, c'est tout à fait abordable.

Y. H. escrimeur international²²²

²²² Entretien du 24 Juin 1994.

2 - UNE SITUATION EXPLOSIVE

1 - Un équilibre unilatéral

L'introduction en douceur des lois du marché pour les disciplines sportives traditionnelles encore éloignées du champ économique, s'oppose aux formes plus violentes d'intrusion de ces mêmes lois pour les sports qui en dépendent plus directement. Leur caractère hautement conflictuel révèle avec les mécanismes de protection mis en œuvre par les pouvoirs fédéraux, que les menaces exercées par le marché économique sont effectives. Les réactions fédérales contre les puissances économiques sont en effet à la mesure des effets que ces dernières exercent réellement sur la discipline, de sorte qu'une fédération sportive qui n'aurait cessé d'affirmer ou de réaffirmer sa fidélité aux principes de l'amateurisme semble d'autant plus tributaire du champ économique qu'elle en dénonce ses effets pervers.

Les pratiques du rugby d'élite, au niveau nationale comme internationales, semblent obéir à ce principe quand jusqu'en 1995, elles continuaient de s'afficher résolument du côté de l'amateurisme avec l'affirmation de toutes les valeurs qui s'y rattachent, puis basculent d'un seul coup après cette date dans l'univers du professionnalisme à la faveur du plus grand nombre de joueurs internationaux parfaitement décidés à en jouer le jeu. Ce revirement de situation peut paraître tout à fait incompréhensible et contradictoire à la lumière du simple décret prononcé par l'International Board²²³, à moins d'interroger au préalable toutes les conditions qui ont rendu ce décret possible et qui se présente beaucoup plus comme le résultat d'une crise depuis longtemps amorcée que le fruit d'une politique fédérale destinée à anticiper les évolutions possibles de l'espace des sports.

Bien qu'encore hostile au professionnalisme, le rugby français d'élite n'échappe pas à cette analyse pour peu de soumettre l'état de son équilibre récent à une double interrogation portant à la fois sur la place particulière que la discipline occupe dans l'espace des sports français, et sur les rapports spécifiques qu'elle entretient avec les instances internationales chargées du contrôle et du développement de l'activité au niveau mondial.

Si l'image du rugby français s'est largement inspirée de l'adage venu d'Angleterre selon lequel il s'agit d'"un sport de voyous pratiqué par des gentlemen", la réalité mérite d'être nuancée quant à l'origine sociale de son élite issue plus souvent de

²²³ L'International Board, instance internationale de contrôle du rugby a autorisé le rugby professionnel à partir du 27 août 1995.

fractions sociales modestes que ne l'affirme l'adage. L'affirmation de cette essence sociale supposée doit sans doute beaucoup à une sur-représentation effective des catégories d'origine artisans, patrons et professions libérales parmi l'élite ainsi qu'à une relative absence des classes moyennes (tableau 1 à la fin du paragraphe). Pourtant, la forte sur-représentation des enfants d'agriculteurs comme la répartition des titres scolaires obtenus par la génération des parents, indiquent qu'il s'agit plutôt de joueurs issus de la petite bourgeoisie provinciale et rurale relativement peu dotée de capital scolaire et culturel et beaucoup plus portée à entretenir et faire valoir les attributs du capital économique (tableau 2). Cette remarque est aussi corroborée par l'implantation géographique des plus grands clubs de rugby situés pour la plupart dans les régions du sud-ouest de la France, et plus précisément dans les petites villes de rayonnement local.

Il reste que le rugby ne correspond pas exactement à l'image qu'il prétend véhiculer, ou du moins à celle qu'on lui prête couramment, et que les athlètes de haut niveau entretiennent une relation relativement complexe à leur activité sportive du fait même que les conditions d'exercice et d'accès à la pratique dépendent fortement des propriétés sociales mises en jeu à travers le jeu. La comparaison du niveau de diplôme obtenu par les rugbymen et l'ensemble des athlètes de haut niveau montre en effet des écarts importants dans la distribution du capital scolaire qui place régulièrement les premiers en état d'infériorité sur le marché des titres scolaires (voir tableau 3). Mais cette relative domination se répercute également sur le marché professionnel fortement indexé à celui des titres concédés par l'école, faisant qu'une partie des rugbymen de haut niveau sont employés à des tâches de faible responsabilité quand l'autre tend à reproduire la trajectoire professionnelle de la génération des parents en devenant eux-mêmes artisans ou commerçants sans détenir de véritable capital scolaire²²⁴

Par ailleurs, la relative domination que subissent les rugbymen sur le marché professionnel fomenté également au sein de l'espace sportif des relations complexes de dépendance, déterminée d'abord par l'impossibilité officielle de devenir professionnel du rugby et ensuite par l'obligation de concilier dans le même temps une pratique sportive intensive et une profession à part entière. Si bien que seuls les clubs se trouvent structurellement dans la possibilité d'offrir des postes professionnels négociés

²²⁴ Ces deux catégories, employés et artisans, sont les deux classes modales des différentes professions déclarées par les rugbymen de haut niveau. L'édition de statistiques sur les différentes professions occupées n'a pas été possible tant la diversité des situations possibles est grande : entre les athlètes encore scolarisés, ceux qui effectuent leur service militaire et les non-réponses (ou insuffisamment précises), leur publication constituerait un non-sens. Toutefois, une enquête exhaustive sur la situation professionnelle de l'ensemble des rugbymens des groupes A et B du championnat de France corrobore notre constat avec des taux respectifs d'employés et d'ouvriers de 25,1 % et 18,2 % pour le groupe A, et de 29,3 % et 21,5 % pour le groupe B, alors que les taux d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise reste minime (respectivement 3,8 % pour le groupe A et 3,6 % pour le groupe B, ces données sont détaillées en annexe).

auprès de leurs partenaires privés et publics²²⁵ ou encore de dédommager les manques à gagner occasionnés par la pratique sportive d'un commerçant ou d'un travailleur libéral²²⁶. Pour le dire autrement, le champ rugbystique français, en interdisant le professionnalisme jusque dans les années 95, s'assurait toutes les conditions de sujétions des athlètes qui, par la nature même des dispositions mises en jeu et propices au professionnalisme, étaient enclins à s'accommoder des formes d'un professionnalisme marron ou déguisé et surtout à se penser comme redevables des structures qui acceptaient de le mettre en place.

Comme l'exposent les travaux ethnologiques de S. Darbon, effectués auprès d'un grand club d'une petite commune du sud-ouest, le caractère informel du professionnalisme est justement ce qui permet une certaine marge de manœuvre pour contrôler la mobilité des joueurs. Les dirigeants distillent dans la logique du don et du contre-don les promotions professionnelles pour entretenir la satisfaction d'un joueur prépondérant dans le club :

"Structure (la commission sociale et le placement des joueurs) non explicitement mentionnée dans les statuts ou l'organigramme du club, cette commission n'est pas sans évoquer quelque société secrète agissant dans l'ombre. On y trouve certes quelques membres dirigeants de l'U.S.T. (nom du club de St Vincent de Tyrosse), (le président lui-même ainsi qu'un trésorier adjoint), mais dans leur majorité il s'agit de personnalités n'ayant pas (ou plus) de relations particulières au rugby tyrossais : le maire d'une localité voisine, ancien joueur junior ; le p.d.g. de la plus grosse entreprise locale, un des principaux sponsors du club ..."

Vient ensuite une description de l'entretien d'un joueur devant la commission qui souhaite changer de travail (titulaire d'une formation de comptable, il teste la qualité de panneaux de particule dans une entreprise locale pour l'équivalent du S.M.I.C.).

- " - C'est le boulot ou l'entreprise qui te déplaît ?
- Un peu tout
- Ton boulot consiste en quoi exactement ? C'est quoi le laboratoire ?
- Oh C'est un bien grand mot. Je teste les panneaux ...
- Bon tu voudrais pouvoir progresser, avoir un plan de carrière ?
- Avancer un peu quoi. Commercial, ça me tente davantage.

²²⁵ L'international Philippe Benetton doit par exemple son poste contractuel au service des sports de la Mairie d'Agen grâce à l'intervention politique des dirigeants du club en faveur de son placement professionnel. Abdel Benazzi, également international licencié à Agen, occupe quant à lui un poste de commercial dans une grande société qui est aussi le sponsor principal du club.

²²⁶ L'international Thierry Lacroix, kinésithérapeute évoque cette question concernant les tournées internationales qui l'éloignent régulièrement de son cabinet. Voir *L'Equipe* du 28 août 1995.

- Oui, évidemment, ça tente tout le monde...²²⁷

La collusion entre dirigeants sportifs et dirigeants d'entreprises favorise de fait des relations quelques fois très proches du paternalisme avec les athlètes enclins pour leur part comme cela a été dit plus haut à exprimer des sentiments de gratitude envers la structure sportive dont ils dépendent, ainsi qu'un esprit de sacrifice hors du commun, comme dans le cas de ce rugbyman international :

"... tant qu'on est amateur, et qu'on a une profession à côté du sport et que pour être au meilleur niveau sportif, il faut s'entraîner tous les jours et avoir une... une... une certaine rigueur aussi donc je ne pouvais assumer la vie familiale donc je suis resté célibataire jusqu'à maintenant, et je continue d'ailleurs parce que ça prend beaucoup de temps, et je ne pourrais pas me consacrer à la famille. Donc voilà..., le travail, le travail, le travail, et bien sûr avec beaucoup d'échecs au début quand on connaît ce niveau là, quand je suis arrivé à Agen, donc il a fallu... j'avais devant moi les portes de l'équipe de France, j'avais devant moi, les grands stades et le Parc des Princes et puis voilà... L'objectif premier, c'était d'arriver d'ailleurs... prendre une place à Agen pour que je puisse briller plus tard, et puis... le seul moyen, c'était de m'entraîner beaucoup plus que les autres et ... voilà.

[...]

- *Qu'est-ce que ça représente pour vous le rugby maintenant ?*

- Non, je veux dire le rugby, c'est ... enfin... ça représente la vie, quand on dit que le rugby c'est l'école de la vie, c'est exactement ça puisqu'on rencontre... ce que j'ai vécu en 7 ans au rugby, je pourrai le rencontrer dans toute ma vie. Ça veut dire les hauts et le bas, des moments de gloire et des moments de déception, des moments de blessure et de déprime. Donc c'est exactement ce qu'il se passe dans la vie donc c'est une bonne école et on est préparé pour ça, pour affronter tout ça plus tard.

- *Ça aurait pu être un autre sport ?*

- Ça aurait pu être un autre sport, mais moi j'ai eu la chance de connaître ce sport qui m'a..., à qui je dois beaucoup, et je dirai que le rugby m'a permis de connaître beaucoup de choses, beaucoup de choses, donc... je me dis que je suis quelqu'un de chanceux...

- *Vous sentez... Vous devez beaucoup, ça veut dire quoi ?*

- ... Je dis que si je n'avais pas eu le rugby, j'aurais eu une vie beaucoup plus difficile, et si je n'avais pas percé dans le monde du rugby, si je n'avais pas connu beaucoup d'équipes de France et des trucs comme ça, donc j'aurais patiné un peu dans la vie, donc ce que j'ai vécu en 7 ans, j'aurais pu le vivre peut-être en 35 ans ou 40 ans.²²⁸

Bien que déclaré amateur, le rugby obéissait donc dans les faits aux règles du sport professionnel²²⁹ où l'enjeu ne consistait pas particulièrement à refouler avec obstination les pressions du marché économique mais bien à s'assurer le contrôle permanent de son élite sportive. A ce jeu, les athlètes se trouvaient jusqu'alors condamnés à défendre une cause - celle de l'amateurisme - qui leur fournissait somme toute par des voies détournées les moyens de leur activité. S'il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'élan général visant à démentir une pratique que chacun savait effective, c'est que la cohérence du dispositif reposait sur l'entretien des intérêts mutuels de tous les partis où dénoncer le professionnalisme déguisé aurait conduit irrévocablement à

²²⁷ In Sébastien DARBON, *Rugby, mode de vie. Ethnographie d'un club. St Vincent de Tyrosse*, Editions Jean-Michel Place, Paris 1995, p. 95-96.

²²⁸ A. B entretien du 26 septembre 1995.

²²⁹ Le juriste J.P. Karaquillo ne manque de le faire remarquer dans article du quotidien *L'Equipe* du 26 octobre 1995 consacré à ce sujet et intitulé comme suit "Oui, les rugbymen sont professionnels".

sa fin. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner non plus du soudain revirement de situation en faveur du rugby professionnel à condition de prendre en compte le fait que les joueurs étaient depuis fort longtemps disposés à s'engager vers cette voie, et que seuls leur manquaient les moyens de peser efficacement sur les structures dirigeantes pour modifier l'équilibre que ces dernières contrôlaient.

Tableau 1

Recrutement social des athlètes

| | Effectifs en % | | | |
|--------------------|----------------|------|------------|------|
| | Rugby | | Ensemble * | |
| | Père | Mère | Père | Mère |
| Agriculteurs | 9,3 | 2,7 | 2,5 | 1,5 |
| Artisans, patrons | 21,3 | 5,3 | 15,2 | 4,7 |
| Prof. lib., cadres | 18,6 | 2,6 | 29,3 | 11,5 |
| Prof. interm. | 12 | 8 | 16,7 | 17,4 |
| Employés | 20 | 40 | 17,4 | 32,2 |
| Ouvriers | 17,4 | 2,7 | 17,4 | 3,2 |
| Sans Profession | - | 38,7 | 1 | 28,6 |
| Autres | 1,3 | - | 0,5 | 0,8 |
| Total | 99,9 | 100 | 100 | 99,9 |
| Taux de non rep. | 2,6 | 2,6 | 4,5 | 2 |

Source : enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen,
GDR sport CNRS, 1992-1996, n = 814, Université de Nantes
Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

Tableau 2

Niveau de diplôme obtenu par les parents des athlètes

| | Effectifs en % | | | |
|-----------|----------------|------|------------|------|
| | Rugby | | Ensemble * | |
| | Père | Mère | Père | Mère |
| Aucun | 5,2 | 5,2 | 5,2 | 5,9 |
| < Bac | 54,6 | 53,2 | 31,6 | 30,5 |
| Bac | 10,4 | 23,4 | 7 | 11,9 |
| Supérieur | 20,7 | 6,5 | 19,9 | 15,2 |
| Autre, NR | 9,1 | 11,7 | 36,4 | 36,5 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

* Pour des raisons techniques fortuites, le niveau de diplôme des parents de judokas n'a pu être saisi.
Source : ibidem

Tableau 3

Niveau de diplôme obtenu par les athlètes

| | Effectifs en % | |
|-----------|----------------|------------|
| | Rugby | Ensemble * |
| Aucun | 3,9 | 1,9 |
| < Bac | 50 | 31,8 |
| Bac | 31,6 | 34 |
| Supérieur | 14,5 | 30,3 |
| Autre, NR | - | 2 |
| Total | 100 | 100 |

Source : ibidem

2 - Un revirement de situation attendu

Reconnue officiellement amateur, l'élite rugbystique détenait en elle toutes les dispositions à s'engager dans la voie du professionnalisme, sans toutefois détenir les moyens réels pour opérer cette transformation. Pour le cas, l'élite française est soumise aux mêmes règles que l'ensemble de l'espace international contrôlé par l'International Board, instance chargée d'assurer le développement du rugby au niveau mondial, et qui jusqu'en 1995 ne reconnaissait pas le professionnalisme. C'est précisément à ce niveau que les rapports de force entre les structures dirigeantes (internationales et fédérales) et les joueurs viennent à s'inverser en faveur des seconds à la suite de la coupe du monde de rugby organisée en Afrique du Sud durant l'été 95²³⁰. La particularité de cette inversion vient de ce qu'elle est due à l'origine à la fois une lutte interne à l'espace rugbystique entre dirigeants et joueurs, et à un conflit d'intérêts externe entre deux empires médiatiques concurrents et fermement décidés à s'arroger les droits de retransmission télévisuelle des matchs de rugby internationaux.

Si la querelle naît au départ de la concurrence que se livrent deux milliardaires australiens, Rupert Murdoch et Kerry Packer, chacun à la tête de puissants groupes de presse, pour obtenir l'exclusivité de droit de retransmission²³¹, c'est beaucoup plus à travers les stratégies respectives adoptées par l'un et par l'autre pour remporter la lutte, que le rugby international subit les pressions du marché économique. Dans une position exactement inverse à celle qui les avait opposés pour le rugby à XIII, c'est à R. Murdoch que revient l'initiative, qui dans une démarche légitimiste, s'est adressé directement aux propriétaires des spectacles sportifs pour en acheter les droits télévisuels, c'est-à-dire aux fédérations nationales. Ainsi le 23 juin 1995, la veille de la finale de la coupe du monde dont le succès était remarquable, R. Murdoch obtient par accord contractuel avec les fédérations australienne, sud-africaine et néo-zélandaise, dix ans de retransmission exclusive pour la coupe des Provinces et le tournoi des 3 nations programmé pour mai 1996²³².

Pour K. Packer, les possibilités de contre-attaque laissent peu d'alternative : à défaut d'obtenir l'assentiment des fédérations, il peut encore rallier la cause des joueurs en finançant un championnat privé, la World Rugby Corporation (W.C.R.), totalement indépendant des structures dirigeantes et parfaitement adapté au format télévisuel. A

²³⁰ La coupe du Monde de rugby s'est déroulée sur un mois entre le 25 mai et le 25 juin 1995.

²³¹ La concurrence entre R. Murdoch et K. Packer n'est pas nouvelle. Elle remonte en effet à un différend qui les avait déjà opposé à propos du rugby à XIII, où K. Packer avait obtenu l'exclusivité des droits audiovisuels jusqu'à ce que R. Murdoch crée un championnat dissident totalement privé et financé par son empire.

²³² Le montant du contrat s'élève à plus de 550 millions de dollars sur dix ans soit 2,6 milliards de francs.

partir de juin 1995, K. Packer lance donc sa contre-offensive en contactant dans le secret, et par l'intermédiaire d'émissaires locaux, la plupart des internationaux des meilleures nations pour leur proposer des accords de principe concernant cette compétition dissidente. Les contrats sont alléchants (entre 1,07 million de francs annuels pour les meilleurs et 239 000 annuels pour les moins bons²³³), et le projet remporte un vif succès : au début du mois d'août, K. Packer est en mesure d'annoncer 865 signataires disposés à abandonner leur fédération de tutelle.

Si le projet de K. Packer paraît *a posteriori* ambitieux et ne verra jamais le jour²³⁴, et bien que le président de l'International Board, Bernard Lapasset déclarait dans la presse qu'il s'agissait d'une caricature²³⁵, c'est pourtant ce projet qui se trouve à l'origine de la recomposition de l'espace rugbystique selon le modèle professionnel. Que les intentions de départ fussent réelles ou non, les joueurs ont trouvé en K. Packer un allié de taille pour se faire entendre auprès des pouvoirs fédéraux et revendiquer des droits jusque là ignorés. Les joueurs Australiens, Sud-Africains, Néo-Zélandais, Anglais et enfin Français, soit ceux des cinq meilleures nations du moment, menacent de quitter leur fédération respective si leurs indemnités financières ne sont pas révisées à la hausse. Ecartant les lois du marché pour mieux contrôler leur élite, les fédérations sont prises à revers et risquent de les voir s'échapper pour ces mêmes raisons. Les négociations vont bon train, et les fédérations de l'hémisphère Sud cèdent les premières et révisent les contrats, l'Angleterre soumise à de fortes pressions cède également, la France et le Pays de Galles se démarquent par leur fermeté (tableau 4 ci-dessous).

Tableau 4

Revenus des joueurs internationaux concedés par leur fédération pour la saison 1995-1996

²³³ La W.R.C. engageait 910 joueurs répartis en 5 catégories. 45 stars, payées 1,3 MF à la signature et 1,07 MF par an. Puis viennent 45 grands internationaux (1,07 MF à la signature et 956 000 F annuels), 91 internationaux (956 000 francs à la signature et 717 000 F annuels), 455 joueurs de niveau provincial (478 000 F à la signature et 356 000 annuels) et enfin 274 autres (239 000 à la signature et 239 000 F annuels). Source : *Libération* du 2 août 1995.

²³⁴ K. Packer renonce définitivement au projet le 16 août 1995 en libérant les joueurs des contrats d'intentions signés le mois précédent.

²³⁵ B. Lapasset déclarait : "Il y avait des marchands de rêve, maintenant place aux marchands de soupe. C'est un projet qui frise la caricature, il est réducteur de l'idée qu'on se fait du rugby. Les joueurs sont pris en otage, et ça ne sert que des intérêts commerciaux. Sur la finalité sportive, on ne sait rien. A l'heure actuelle, les gens ne parlent que d'argent." Source : *L'Equipe* du 1 août 1995.

| Nation | Montant moyen du contrat annuel en francs* |
|------------------|--|
| Nouvelle Zelande | 750 000 |
| Australie | 800 000 |
| Afrique du Sud | 600 000 |
| Angleterre | 400 000 |
| France** | 50 000 |
| Pays de Galles | 60 000 |

* à l'exception de quelques grandes stars internationales ayant négocié des contrats particuliers (Lomu, Campese)

** Un bonus de 70 000 F a été alloué à tous les participants de la coupe du Monde 95.

Sources : L'Equipe du 25 août 1995

Parallèlement, le comité exécutif de l'International Board, attentif au mouvement général, se réunit à Paris les 26 et 27 août 1995 pour soumettre au vote les possibilités de passage à un rugby professionnel. Représenté par les membres des douze nations les plus importantes et parmi lesquelles figurent les dirigeants qui ont accepté de négocier avec les joueurs, le comité est mis devant le fait accompli. Refuser la réévaluation des compensations financières publiée dans la presse depuis longtemps, et dont le montant pouvait difficilement cacher les fins rémunératrices, eût supposé un retour en arrière quasiment impossible. Le 27 août, l'International Board autorise dans un communiqué le rugby professionnel sans restriction et offre à chaque nation la possibilité d'en concevoir les modalités réglementaires particulières²³⁶.

D'une certaine manière, l'espace rugbystique international, en luttant contre l'infiltration des logiques économiques, animait et entretenait des luttes marginales auxquelles il ne participait pas directement, mais qui ont fini par atteindre l'espace

²³⁶Le communiqué de l'International Board est rédigé comme suit :

Lors de la réunion spéciale du Conseil sur l'amateurisme, il a été décidé que :

1 - Une nouvelle série de règles, dénommée "règles de participation au jeu", sera mise en place après la réunion intérimaire du conseil en septembre 1995.

2 - Les règles relatives à l'amateurisme devraient alors être annulées à la suite de l'adoption de ces nouvelles règles.

3 - Suite à l'annulation des règles sur l'amateurisme, le rugby deviendra un jeu "ouvert", et il n'y aura pas d'interdiction de paiement ou de toute autre forme de profit des personnes participant au jeu. Le conseil s'est aussi mis d'accord pour que :

- des paiements soient effectués à tout niveau de participation,

- il n'y ait pas de plafond de paiement imposé par le conseil,

- un intéressement aux résultats ne soit pas interdit.

4 - Les règles seront libérales par nature et non obligatoires. Toute union membre aura la possibilité de mettre en œuvre des règles locales qui pourront être plus restrictives. [...]

Source : *L'Equipe* du 28 août 1995.

avec un impact décuplé, obligeant les pouvoirs dirigeants à céder sous la pression des joueurs dotés de nouvelles armes pour mener à bien leur lutte. La France n'a pas échappé aux pressions du mouvement international, et près de 60 joueurs de haut niveau parmi lesquels 27 internationaux sur les 28 possibles se sont portés signataires du contrat proposé par K. Packer. Pour peser efficacement sur l'organisation fédérale, les internationaux porteront publiquement leurs intentions dans un communiqué adressé au siège fédéral :

"Suite aux différents articles parus dans la presse concernant le projet de rugby professionnel proposé par Kerry Packer et ses possibles incidences sur les joueurs, nous, joueurs de l'équipe de France présents à la coupe du monde 1995, tenons à préciser qu'effectivement nous avons bien assisté à une réunion d'information tenue par l'émissaire en France du projet Packer. De même, nous avons décidé par un choix commun de donner suite et de signer la lettre d'intention qui confirme notre intérêt pour ce projet. Philippe Sella a, pour sa part, décidé de ne pas donner suite à un projet qu'il considère comme incompatible avec les investissements professionnels qu'il a et qu'il devra consentir dans sa société. L'ensemble des joueurs comprend et respecte ce choix.

Aujourd'hui, la situation de l'ensemble des joueurs signataires, joueurs de l'Equipe de France et autres joueurs français de haut niveau, est simple : désireux de pratiquer notre sport dans les conditions les meilleures sportivement, nous sommes à l'écoute des différents projets susceptibles de le permettre. De son côté, Kerry Packer a fait une proposition nouvelle, originale et ambitieuse. Nous sommes maintenant dans l'attente des propositions de la Fédération Française et de l'International Board visant à améliorer les conditions de pratique de notre sport et à rendre encore plus attrayantes les compétitions. La coupe du Monde 1995 doit être le point de départ et l'exemple à suivre pour l'ensemble du rugby et non une image d'Epinal visible seulement tous les quatre ans.

Nous, joueurs, n'oublions pas tout ce que représente notre sport en termes de culture, de valeurs, d'art de vivre, d'institutions. Mais, justement, pour que perdure tout ce qui fait la force du rugby, il serait temps de rentrer dans l'ère moderne d'un sport qui depuis trop longtemps vit de considérations passéistes."

Les joueurs de l'équipe de France²³⁷.

Les termes sont clairs et visent autant la fédération à s'engager dans de nouvelles négociations qu'à faire part d'un retrait définitif et sans concession des compétitions nationales. Pourtant, avec l'effondrement du projet Packer et la reconnaissance du professionnalisme par l'International Board, les joueurs français sont en plus mauvaise position que leurs homologues de l'hémisphère Sud, et les effets en seront différents. Le rugby jouit en effet au Sud d'une bien meilleure situation dans la concurrence entre les sports, qui lui permet de recueillir une très grande audience auprès du public et d'obtenir les soutiens financiers proportionnels. Aussi, les fédérations Sud-Africaine, Australienne ou encore Néo-Zélandaise sont en mesure d'offrir aux joueurs l'équivalent du projet Packer dès l'ouverture aux pratiques professionnelles acceptée par l'International Board.

²³⁷ Source : *L'Equipe* du 10 août 1995.

En France, les flux financiers nécessaires au changement de statut sont supportés en majorité par les clubs et non par la fédération. En dehors des matchs internationaux, le public amené à soutenir le championnat national est moins dense, et les fonds recueillis sont plus maigres que dans l'hémisphère Sud²³⁸. Mais plus que les ressources en elles-mêmes, c'est l'organisation structurelle de la fédération qui pénalise la concentration des fonds vers le sport d'élite, en imposant un dispositif de reversement des recettes de type mutualiste entre les différents clubs²³⁹. Aussi, suite à la déclaration de l'International Board, les présidents des clubs français se déclarent peu favorables au professionnalisme qui les contraindrait à augmenter considérablement un budget déjà amputé à la base²⁴⁰. Les réactions sont unanimes : trente présidents créent l'Union des clubs d'élite le 9 septembre 1995 pour faire pression auprès des pouvoirs fédéraux et faire obstacle au statut professionnel. Le président de Dax, J.L.Bérot relate l'entrevue avec le président de fédération française de la manière suivante :

"Au président du Board, j'ai dit que sur le fond, je comprenais les motivations de la décision du 27 août pour ne plus être hypocrite mais que sur la forme, ils auraient pu faire un petit effort de sémantique, afin de ne pas jeter ce gros pavé dans la mare. Au président de la fédé, j'ai dit qu'il fallait différencier professionnel et promotionnel. Il faut faire quelque chose pour les 35 joueurs qui passent beaucoup de leur temps pour être notre vitrine. La Charte est un outil dont il faudra simplement revoir le montant au niveau de la fédé. Parlons-en de la répartition des charges des internationaux entre les clubs et la fédé ! J'ai constaté qu'il y avait une disparité entre le nord et le sud. Dans l'hémisphère austral, clubs, provinces représentent une infime partie du défraiement des joueurs alors que chez nous, ce sont les clubs qui sont les vaches à lait. Et qui plus est, pour des joueurs qu'ils voient de moins en moins et qui sont l'objet de tiraillements permanents entre les entraîneurs du club et celui du XV de France.[...]

Au président des clubs, j'ai dit qu'il ne fallait pas qu'il confonde argent et professionnalisme. Premier problème, les clubs, même s'ils le voulaient, ne pourraient pas passer pro, à 10 exceptions près et encore. Il y a la loi Pasqua qui veille et qui, dès 1999 en principe, limitera à 10% le montant des aides publiques au x clubs pros. Il faudra alors trouver des solutions de substitution. Deuxième problème, je m'insurge contre l'idée que le système est hypocrite. Les clubs fournissent leurs comptes à la fédération, ils payent par chèques et ils déclarent tout au fisc et à l'Urssaf. Et en plus, les présidents sont engagés parfois sur leurs biens propres. Où voyez-vous l'hypocrisie ? Troisième problème, un peu plus intellectuel. A qui profite le passage au professionnalisme ? Pas aux joueurs, à l'exception des 35 grands ! Pensez, ils touchent de l'argent hors de leur métier ! Ils ont donc intérêt à ce que le système actuel dure. Par contre, les dirigeants eux ont intérêt à passer au statut pro. Ils seront pro eux aussi. Pareil pour les bénévoles. Dans un circuit pro, ils perdront toute motivation. Ils s'en iront ailleurs ou ils resteront contre de l'argent. [...]"²⁴¹

²³⁸ A titre d'exemple, on soulignera que le budget total de la Fédération Française de Rugby d'un montant de 290 millions de francs pour l'exercice 1994 est à peine supérieur à celui du club de football du Paris Saint Germain (240 MF).

²³⁹ Un article de *L'Equipe* daté du 7 septembre 1995 fait remarquer par exemple qu'un club qui réalise lors d'un match une recette de 100 000 F ne touchera directement que 56 700 francs.

²⁴⁰ Le budget du Stade Toulousain, champion de France 1995 s'élève à 12 millions de francs. Source : *L'Equipe* du 7 septembre 1995.

²⁴¹ *Midi Olympique* du 11 septembre 1995.

Le 14 septembre 1995, le président de la Fédération française B. Lapasset, qui annonçait un mois plus tôt au nom l'International Board l'ouverture du rugby professionnel, déclare publiquement cette fois-ci son refus d'engager le rugby français dans la même voie sans toutefois en réfuter le principe²⁴². Si les joueurs internationaux n'ont pas obtenu gain de cause et n'ont toujours pas le statut professionnel, le rugby français a cependant opéré un réel déplacement dans l'espace des sports en s'ouvrant au jeu du marché économique. A la recherche d'une "troisième voie à la française", que Gildas Loirand analyse dans ses travaux portant les relations entre le sport et l'Etat²⁴³, et située entre le professionnalisme et l'amateurisme, les organisations fédérales doivent désormais composer à la fois avec les résistances propres à la notion de service public soutenue par un bénévolat actif, mais aussi avec les défenseurs du libéralisme sportif, maintenus jusqu'à maintenant en dehors de l'espace. La plupart des athlètes se sont ralliés à cette troisième voie, attentifs aux évolutions promises. Néanmoins, l'ouverture concédée au champ économique, aussi minime soit-elle, ne contribue qu'à renforcer leurs dispositions à jouer le jeu selon de nouvelles règles comme ils l'avaient annoncé. Déjà, dès août 1995, 3 internationaux français ont décidé de doubler leur saison sportive en disputant la Coupe d'Afrique du Sud (Currie Cup) au détriment du début de championnat français, et l'un d'eux se déclarait ostensiblement "saisonnier"²⁴⁴.

²⁴² *L'Equipe* du 14 septembre 1995 titrait l'intervention de B. Lapasset ainsi : "Bernard Lapasset a annoncé hier que le rugby français ne voulait pas devenir professionnel. Et partait à la recherche de l'introuvable troisième voie". Par ailleurs, le 25 avril 1996, à la suite d'un comité directeur, le Monde relayait l'événement de la même façon : "Le Président de la Fédération, Bernard Lapasset, plaidera pour "une troisième voie", entre professionnalisme et amateurisme.

²⁴³ G. Loirand, *Une difficile affaire...*, *supra*, note 2 chapitre 2.

²⁴⁴ *L'Equipe* du 26 août 1995.

Le Monde du 23 août 1995.

3 - VERS UN NOUVEL HABITUS SPORTIF ?

1 - Une ouverture sans contrainte

L'escrime comme le rugby ont à faire valoir un patrimoine culturel et historique qui est à l'origine des fortes résistances à l'encontre de l'introduction des règles du marché économique. Ces disciplines font jouer par définition la culture contre l'économie. Si les formes plus ou moins brutales de pénétration des lois du marché sont à la mesure du degré de résistance qui leur est opposée, il apparaît que d'autres disciplines dotées d'un patrimoine moins imposant inclinent d'autant mieux à s'ouvrir au professionnalisme qu'elles ne disposent pas de l'argument culturel propre au développement d'une véritable opposition. Pour le dire autrement, les disciplines dont l'expansion est plus récente, tendent à investir l'espace des sports en l'état, et tiennent compte de toutes les propriétés ou influences qui le traversent sur le moment, "prenant en quelque sorte le train en marche" pour s'ouvrir aux règles du marché plus rapidement que les précédentes.

Les pratiques d'élite du handball français constituent une bonne illustration du phénomène puisqu'elles se placent sous le signe d'un double déficit au niveau de son patrimoine, occasionné d'abord par son importation d'origine germanique pendant la seconde guerre mondiale, et ensuite par la modestie de son palmarès international jusqu'à une période très récente. Fondée en juillet 1941 sous le régime de Vichy, cautionnée par le Commissariat de l'éducation générale et des sports sous la responsabilité de J. Borotra, la fédération française de handball organise une pratique diffusée sous le troisième reich pour des fins de propagande nazie. Développées en France, les qualités motrices du handball, qui exigent à la fois sauts, lancers, et courses, sont surtout appréciées par les enseignants d'éducation physique qui voient dans l'activité une excellente préparation ludique aux plus sérieuses pratiques d'athlétisme.

Hormis un bref historique ronéoté et distribué à la demande par la fédération, il n'existe aucun ouvrage sérieux traitant de l'histoire de la discipline. De fait, le handball se voit doté d'un passé peu prestigieux : son expansion, associée à la doctrine allemande, est doublée d'une image de sport scolaire ou complémentaire. Le propos ne consiste pas ici à porter un jugement de valeur sur le sens de son histoire. Néanmoins, elle présente peu d'attrait d'un point de vue publicitaire et la fédération n'a jamais cherché à en faire un support de communication pour attirer son public. La question des origines historiques de la discipline soulève d'autant plus de difficultés que les pouvoirs fédéraux sont difficilement parvenus à se défaire de l'image scolaire et universitaire de la discipline. Ce sont des professeurs qui ont développé ce sport et qui

ont régulièrement perpétué cette tradition : on apprenait et venait au handball par l'école²⁴⁵.

Par ailleurs, les résultats internationaux affichés jusque dans les années 80, n'inscrivaient pas la discipline parmi les sports français les plus prestigieux, et c'est à la suite d'une rétrogradation dans le championnat mondial de niveau inférieur en 1985²⁴⁶, que les dirigeants adoptent la politique à long terme qui permettra aux handballeurs de devenir professionnels. Toutefois la contre-performance internationale n'est qu'un catalyseur, et il est probable que l'ensemble des orientations retenues relève de la place que le handball français occupait dans l'espace des sports, où la jeunesse de la discipline comme la modestie de son palmarès autorisait tous les déplacements possibles vers de nouvelles pratiques sans craindre de perdre les attributs d'une position relativement dominée.

L'attribution du poste d'entraîneur national à D. Costantini qui, après dix ans d'efforts conduira en 1995 la sélection nationale au titre de championne du monde, couronne autant les qualités de l'individu que l'ensemble d'une politique de fonds toute orientée vers le changement. En fait, le contexte se prête aisément à l'arrivée d'un personnage charismatique selon la définition qu'en proposait M. Weber²⁴⁷ : en pleine crise politique, les dirigeants fédéraux étaient enfin prêts à entendre sans condition celui qu'ils avaient déjà rejeté une première fois (on lui a refusé sa première candidature au poste d'entraîneur national) mais qui continuait dans son club marseillais à cumuler les titres de champion de France. Dans une atmosphère de relative morosité, un entraîneur, bien que renié, tirait à l'évidence son épingle du jeu et paraissait susceptible de sortir la fédération de la crise qu'elle traversait durablement. D. Costantini en relate les circonstances dans son autobiographie éditée en 1996 :

"En 1984, j'envoie dans ma candidature pour un poste d'entraîneur fédéral à Jean-Pierre Lacoux, devenu, deux ans plus tôt, président de la Fédération. Je ne revendique la direction d'aucune équipe précise. Je suis prêt à m'occuper de n'importe quelle sélection nationale. Je ne pose qu'une seule condition : celle de demeurer à Marseille. Comme certains entraîneurs nationaux de l'époque sont basés en dehors de Paris, je sais que cette exigence ne constitue pas un obstacle. L'accueil est ailleurs.

A ma grande surprise, Lacoux ne prend pas de décision à mon sujet. Il laisse aux membres de la direction technique nationale, le soin d'accepter ou non ma nomination. Mon sort est lié au vote des sept techniciens qui s'occupent du destin des équipes françaises. Il y a Jean-Michel

²⁴⁵ Sébastien FLEURIEL, *Le handball français : pratiques sportives d'élite et règles du jeu social*, mémoire de D.E.A., Université de Nantes, 1993.

²⁴⁶ Les championnats du Monde s'organisaient à ce moment-là selon trois niveaux : le niveau A qui regroupaient les meilleures nations du moment, le niveau B les nations de moindre importance parmi lesquelles figurait la France, et enfin le niveau C pour les dernières. Fonctionnant comme un championnat ordinaire, les premiers de chaque groupe accédaient au niveau supérieur, alors que les derniers descendaient dans le niveau inférieur. En 1985, la France participait pour la première fois de son histoire au championnat du Monde C.

²⁴⁷ Max WEBER, *Le savant...*, *supra*, note 28 chapitre 2.

Germain, le DTN, Jean Nita, l'entraîneur de l'équipe de France masculine, Jean-Paul Martinet celui de l'équipe féminine ainsi que Jean-Luc Druais, Maurice Mandin, Yvon Sanlanne responsables des formations espoirs et Jean-Luc Pagès le patron du B.J. Hormis Jean-Luc Druais, qui s'abstient, ce tribunal composé d'éminents techniciens vote contre ma nomination au poste d'entraîneur national. Jean-Pierre Lacoux entérine la décision sans d'ailleurs jamais m'en informer officiellement.

Ainsi, n'ai-je jamais su pour quelles raisons on m'avait fermé au nez les portes de la Fédération. J'étais compétent, travailleur mais aussi exigeant, contestataire et parfois provocateur. J'en ai conclu que l'on ne voulait pas introduire un loup dans une si paisible bergerie. Il fallait que les moutons dorment en paix, tout comme le hand français. Cette décision fait de moi un homme désespéré. J'envisage alors sérieusement de devenir professeur de gym au sein de l'enseignement supérieur. Mais une fois encore, les événements joueront en ma faveur.

L'équipe de France est humiliée lors du Mondial B qui se déroule en Février 85. Un échec synonyme de rétrogradation dans le prochain mondial C. Face à ce constat, Jean Férygnac déjà postulant en 1977, puis en 1980, propose une nouvelle fois sa candidature au poste de DTN. Après m'en avoir fait la proposition, il fait figurer mon nom pour le poste d'entraîneur national de l'équipe de France A. Cette fois, Jean-Pierre Lacoux ne peut reculer. Il se sépare d'une équipe qui n'a pas rempli son contrat et la remplace par les non-admissibles de l'année précédente. Ainsi, au terme de longues années de combat parsemées parfois de terribles désillusions et d'humiliations, je me vois confier le destin de l'élite de hand français. Le temps de l'apprentissage et de la contestation est terminé.

Désormais, je le sais, je suis condamné à réussir."²⁴⁸

Fils d'un riche commerçant de Marseille, amené à côtoyer les plus grands sportifs locaux dans le magasin de sport tenu par son père, D. Costantini opte pour l'enseignement de l'éducation physique en y aménageant des conceptions proches du libéralisme. Responsable de la section sport-études de Marseille, il assure parallèlement la préparation physique de tennismen de haut niveau contre rémunération. Disposé à assumer son statut de fonctionnaire et la mission de service public qui lui est assignée, il y importe toutefois les valeurs d'une condition sociale accommodée aux vertus du capital économique :

"... j'ai eu une rencontre en 78 avec un ancien, enfin aujourd'hui c'est un ancien, mais très bon joueur de tennis qui s'appelait Jean-François Caujolle, tu en as peut-être entendu parler ? Qui était un de mes anciens élèves au lycée, qui m'a demandé un jour, alors qu'il était complètement à la dérive au plan physique, comme il avait gardé un bon souvenir de notre collaboration prof de gym-élève, il m'a dit "est-ce que tu ne veux pas, un petit peu, essayer t'occuper de moi, de me remettre en selle ? Paris, c'est loin, j'ai un super prof de tennis qui est un hongrois, mais qui ne comprend rien au niveau de la préparation physique". Et j'ai collaboré donc pendant trois ans avec Jean-François Caujolle, et toujours pareil dans le milieu du tennis, ça a donné de bons résultats, enfin sans plus, mais ça m'a donné une espèce de réputation dans un milieu qui est un milieu... je dirais très facile à manipuler parce qu'ils sont toujours à la recherche du petit truc qui va changer leur quotidien, et que je me suis rendu compte que c'était un filon quoi. Donc ce que j'ai commencé de 78 à 81 avec Jean-François tout seul puis avec Bernard Fritz, puis un petit peu après avec Guy Forget qui commençait à mettre le nez à la fenêtre à Marseille à ce moment-là. Après je l'ai transformé en activité lucrative, c'est-à-dire j'étais capable de faire des séances de préparation physique orientée vers les joueurs de tennis dits de haut niveau, je peux te dire il y avait des séances où j'avais entre 15 et 25 élèves qui me donnaient quarante balles chacun. Tu fais le compte... La séance, elle durait une heure et quart, une heure et demie... Tu sais alors après, tu deviens presque marchand de soupe, tu commences

²⁴⁸ Daniel COSTANTINI, *Hors Jeu*, Editions Albin Michel, 1996, p. 91-92.

à te dire... Alors après quand tu en as vingt-cinq, c'est pas difficile d'en avoir cinquante, d'en avoir... tu sais alors tu fais une heure deux fois par semaine, après ce cours tu le dédoubles, parce que tu as de plus en plus d'élèves, et puis tu... tu commences bon. J'étais devenu un... j'étais devenu une espèce de marchand quoi. Le fric commençait à rentrer, en plus le tennis, ça se paie complètement sous la table, c'est ça qui est fabuleux. Tu n'acceptes pas un chèque dans ce milieu-là, sauf les pro, parce que eux, ils ont des... ils ont des comptabilités, donc professionnel, tu lui fais une facture etc. Mais le petit joueur de deuxième série là, qui vient faire trois heures par semaine avec toi, il accepte très bien de te payer en liquide, parce que lui-même les petits tournois qu'il gagne, c'est payé comme ça etc. Donc je commençais à gagner de l'argent. Et c'est vrai qu'à ce moment-là je me suis pas détaché du handball, mais j'avais un fonctionnement qui était un fonctionnement d'entraîneur professionnel où je faisais tennis tous les matins de 9 heures jusqu'à 13 heures, bon avec des cours différents, soit individuels soit collectifs, et après j'avais mon travail à la sport-études de 16 heures à 18 heures, puisque j'étais prof de sport-études à Marseille, puis l'entraînement du club de 19 heures à 22 heures. Et toute ma vie était réglée comme ça. Donc je gagnais de l'argent.²⁴⁹"

Les conflits entre l'entraîneur national et les dirigeants furent nombreux pendant les dix ans, néanmoins ces derniers s'étaient condamnés à donner du sens au choix qu'ils avaient effectué. Outre les conditions de salaires revues à la hausse (D. Costantini était le salarié le mieux payé de la fédération), c'est l'ensemble du fonctionnement du sport d'élite qui est soumis à de profondes transformations : progressivement le championnat national est adapté au calendrier international pour libérer et permettre aux sélectionnés de s'adonner exclusivement à leur préparation physique. Des fonds spéciaux sont débloqués, les préparations s'intensifient et s'approchent des modalités professionnelles : pour le championnat du monde 1989, les internationaux effectuent entre 150 et 200 journées de stage sur une période de 20 mois.

Conjointement, le niveau du championnat national s'élève et accueille les meilleurs internationaux étrangers venus pour beaucoup des pays de l'Est suite à l'effondrement du bloc soviétique²⁵⁰. Le marché sportif s'ouvre lentement aux pratiques marchandes et la fédération propose par l'intermédiaire d'un agent spécialisé un catalogue des joueurs étrangers où sont systématiquement mentionnés palmarès et cote financière minimale à respecter pour la négociation du contrat. Ces pratiques appellent également de nouvelles propriétés et savoir-faire pour les dirigeants de clubs, dont la figure emblématique est incarnée par Jean Claude Tapie, président de l'O.M. Vitrolles jusqu'en 1996, et qui traduit le déplacement qu'a subi le handball dans l'espace des sports. P.D.G. d'une entreprise de transport frigorifique, les méthodes de J.C. Tapie sont similaires à celles que son frère applique au football.

²⁴⁹D. Costantini, entretien du 29 mars 1994.

²⁵⁰ Cette possibilité fait suite à une mesure fédérale autorisant à partir de 1990 jusqu'à deux joueurs étrangers lors des rencontres du championnat de France. Cette mesure résulte sans aucun doute d'une anticipation de l'état de la demande et de la pression des présidents de club à un moment où il était nécessaire d'offrir un niveau de jeu suffisamment élevé aux joueurs internationaux français afin d'éviter leur départ à l'étranger, et notamment dans le championnat espagnol réputé le plus difficile d'Europe.

N'ayant jamais pratiqué le handball, la légitimité de J.C. Tapie provient des propriétés associées à celles de l'entrepreneur, homme de terrain, combatif, et surtout capable d'apporter les ressources financières nécessaires à l'achat des plus grandes stars du handball²⁵¹. En pratique, il dénonce les lenteurs bureaucratiques du dispositif fédéral²⁵², et achève d'accélérer des transformations pourtant impulsées par ce même dispositif dix ans plus tôt. En 1985, la sélection nationale disputait seulement le championnat du monde C., en 1992, elle obtenait la médaille de bronze aux jeux olympiques de Barcelone, en 1995, elle était sacrée championne du monde. Parallèlement, l'O.M. Vitrolles remportait pour la première en France la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe en 1993, avec une équipe composée de 7 internationaux français, tous placés sous contrat salarié avec le club : le handball était devenu professionnel.

2 - Des joueurs professionnels

Le déplacement effectué par le handball dans l'espace sportif vers les marchés économique et le sport professionnel court sur une plus d'une décennie. Cette durée montre qu'au-delà des mesures politiques mises en place par les pouvoirs fédéraux, le déplacement s'accompagne d'un renouvellement à long terme des athlètes disposés à s'engager dans la nouvelle voie du sport professionnel. Les Jeux Olympiques de Barcelone de 1992 interviennent en pleine phase transitoire, et montrent par la diversité des situations professionnelles observée chez les joueurs de l'équipe de France que la recomposition des pratiques vers le professionnalisme sportif n'est pas encore achevée.

Les exigences imposées par l'entraîneur national impliquent une disponibilité totale des joueurs qui s'accommode difficilement d'une activité professionnelle parallèle. Les alternatives possibles ne sont pas nombreuses et la sélection nationale de 92 est essentiellement composée de deux catégories de joueurs susceptibles de supporter les charges d'entraînement imposées. D'une part, se retrouvaient parmi les 16 participants, six enseignants d' E.P.S. qui, dans le cadre de la convention des athlètes de haut niveau, bénéficiaient d'un détachement à plein temps pour se consacrer pleinement au handball. D'autre part, un deuxième groupe était composé de joueurs sous contrat avec un club de performance et dont les divers statuts professionnels déclarés traduisaient une situation d'emploi de convenance négociée par le club d'accueil avec différents partenaires publics et privés (les joueurs se

²⁵¹ JC Tapie fait notamment venir à Créteil en 1988, puis à Vitrolles en 1992, le Yougoslave Mile Isakovic reconnu par les autorités internationales comme l'un des meilleurs joueurs mondial.

²⁵² JC Tapie déclare dans la revue fédérale : "Président de la Fédé, moi, tu rigoles ! C'est vraiment le cadet de mes soucis. Comme mon frère Bernard, je suis un homme de terrain. Tu m'imagines derrière un bureau à gérer des dossiers ... ou à programmer des rendez-vous avec le Ministère? J'ai plus envie d'impulser, de me battre par rapport à un certain idéal ..." Source : *Handball Magazine*, n°273, 1991, p. 6.

déclaraient soit animateur sportif municipal, soit employé de mairie, ou encore entraîneur du club, etc.).

En fait, la sélection nationale de 1992 est représentative de l'ensemble de l'élite du handball français qui, à la même période, continue de concentrer un taux important de professeurs d'éducation physique (13,5 % de l'élite, tableau 5 à la fin du paragraphe) en même temps qu'une fraction de joueurs déclarés explicitement handballeurs professionnels (5,2 % du total) et de tout un ensemble d'athlètes (29,1 %) dont l'ambiguïté de la situation (en l'absence de véritable statut professionnel) les inclinaient à se déclarer le plus souvent sans profession ou dans la catégorie "autre statut" sans plus de précisions. Mais, la complexité des situations rencontrées ne traduit pas tant les manquements structurels et juridiques de l'espace à un instant donné, que la transition à moyen terme qui s'opérait vers le sport professionnel et qui permettait l'entrée sur le marché d'athlètes aux dispositions nouvelles, concurrentes des anciennes modalités d'accès à l'élite organisées autour de la représentation de l'Etat. Alors que le professorat d'éducation physique offrait toutes les garanties d'une adéquation entre l'action étatique et l'activité d'une fraction d'athlètes organisée en corporation et enclin à représenter la mission du service public ; l'ouverture vers le champ économique concède de nouvelles manières de s'approprier l'espace des pratiques sportives à travers la mise en jeu de propriétés principalement organisées autour du capital économique.

En d'autres termes, pendant toute la période transitoire repérée au début des années 90, coexistent dans le même espace, à la fois des athlètes entièrement résolus à représenter (et à se représenter comme tel) l'intervention de l'Etat, à l'image de F. P. (dont l'entretien est donné à la fin du chapitre précédent), et des athlètes nettement plus portés à défendre les vertus du libéralisme sportif dans sa forme la plus professionnelle et dont la figure idéal-typique est incarnée ci-dessous par F. V. L'ensemble de son parcours semble en effet déterminé par l'élaboration d'une véritable philosophie libérale, qui conditionne à son tour les modalités de la pratique sportive professionnelle.

Le niveau de diplôme atteint (il poursuit une licence de communication) conforme à celui de l'ensemble des handballeurs (tableau 6 à la fin du paragraphe), le prédispose à interpréter une pratique sportive régulièrement stigmatisée dans son rapport marchand (vendre son corps et ses compétences) en une philosophie de la pratique élevant le libéralisme - y compris sur le marché des compétences corporelles - en un principe de vie. Aussi, si F. V. rejette aussi franchement la carrière d'enseignant d'E.P.S. ("*ça m'a gonflé*"), c'est que la notion même de professionnalisme passe par une prise de risque peu compatible avec sa représentation du statut de fonctionnaire. L'idée de libre entreprise revient constamment dans la conversation puisqu'il pense

plus tard "*monter un petit truc à l'étranger*". Il intègre également la notion de risque à sa vie quotidienne, et se plaît à démontrer sa grande indépendance, son autonomie en relatant par exemple comment il n'est jamais retourné s'installer au domicile parental depuis l'âge de 14 ans.

L'ensemble des valeurs que F. V. préconise, se fixe autour du concept d'autonomie et de la prise en charge individuelle, conditions indispensables à l'émergence de l'initiative personnelle. Pour lui, tout choix qui intervient dans la vie d'un joueur doit être assumé par celui-ci, ce qui explique aussi bien ses rapports à la diététique ("*il faut s'autogérer*") que sa vision de la reconversion professionnelle ("*savoir choisir au bon moment*"). F. V. envisage le "sport pro" exactement comme certains cadres d'entreprise conçoivent leur propre fonction de dirigeant : abnégation, entière disponibilité pour son travail, don de soi-même y sont de rigueur. Il s'agit en fait du véritable travail d'ascèse qu'évoquait Max Weber²⁵³, qui est prôné ici, le travail de soi sur soi : "*je crois que tu peux pas être professionnel si tu ne te considères pas comme un professionnel*".

Cette forme d'introspection qui vise à redéfinir en permanence son propre rôle dans l'exercice de la profession, fait évidemment intervenir la compétence et la valeur de l'individu. Le handball professionnel fonctionne comme le marché du travail classique où "*il te faut te battre pour avoir ta place*". Dans cette perspective, le club se transforme en entreprise où les termes de gestion ("*tu gères un milliard et demi de centimes*"), ou encore de placement financier ("*si tu places bien ton fric*") sont un vocabulaire courant. F. V. déplore les clubs qui fonctionnent encore sur un mode associatif et cela n'est guère étonnant : à l'image de son président de club Jean-Claude Tapie²⁵⁴, il incarne l'idéal de l'entrepreneur qui bâtit de ses mains, depuis son quatorzième anniversaire, sa propre fortune.

[...] - Je suis passé par la filière sport-études traditionnelle, j'ai passé mon bac, je suis parti au bataillon de Joinville, après je suis rentré à l'U.E.R.E.P.S. à Montpellier, je suis resté un an l'U.E.R.E.P.S., j'ai arrêté. J'ai repris la communication et la publicité et puis après j'ai arrêté.

- Tu as commencé l'U.E.R.E.P.S. ?

- Oui, mais ça m'a gonflé...

[...] - Si tu veux je prépare plus ou moins ma reconversion avec ce que je fais actuellement mais c'est pas un a priori fixe. Moi j'aimerais bien partir monter un petit truc à l'étranger par exemple, si je peux pas le réaliser, bon je retournerai dans le truc classique, style la com, ou attaché de presse, un truc comme ça quoi. Ce que je fais actuellement quoi.

- Tu es serein par rapport à ta reconversion ?

- Oui, il faut être serein mais lucide, c'est tout, il faut être serein mais il faut aussi avoir des idées, et puis savoir ce qu'on peut faire, si tu places bien ton fric, ça te rapporte un peu... quelque chose, si tu veux monter un petit truc tu peux le faire, si ça marche pas tu fais autre

²⁵³ Max WEBER aborde cette notion dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, 1964.

²⁵⁴ JC Tapie, frère de Bernard Tapie et P.D.G. d'une importante entreprise de frigorifique cherche régulièrement à importer au sein du club les méthodes de direction de son univers professionnel.

chose. Il faut..., ça m'inquiète pas quoi, pas pour l'instant. Et puis j'ai encore quelques années à faire... j'espère !

[...] - Bien sûr... Ah non non non, il n'y a pas de garçon qui vient nous dire: "bon lundi midi, vous mangez des pâtes, lundi soir, vous mangez du riz", non non. Ça tu le fais toi-même. Il faut auto gérer soi-même, c'est là que c'est le ..., enfin à mon avis c'est le mieux parce que ça t'apprend à prendre des responsabilités d'abord, et puis à faire des choix, ça te laisse un peu plus de... Même si tu fais un sport collectif, de prendre des décisions individuelles de temps en temps, ça fait du bien.

[...] - Mes parents ? Ah non pas du tout... Non quand j'ai démarré, c'est moi qui avait envie de la faire, donc je me suis démerdé tout seul. Je suis parti de chez mes parents, j'avais 14 ans, je suis arrivé à la sport-études, à l'internat, après j'ai eu un appart, et puis voilà quoi. En fait, je suis parti de chez mes parents à 14 ans et je n'y suis jamais retourné.

[...] - *Et l'O.M. ça se passe comment ?*

- Ça se passe pas mal ! (rires)

- *Oui d'accord, mais je veux dire quelle ambiance il y a, c'est extrêmement professionnel ?*

- C'est très professionnel. C'est le club, enfin j'ai fait que deux clubs donc je peux difficilement juger mais à mon avis c'est un des clubs les plus professionnels actuellement en France. On est beaucoup basé sur les structures du football donc..., et puis notre président c'est le frère de Bernard Tapie, donc ils ont un peu les mêmes idées, les mêmes modes de fonctionnement ce qui fait que bon...

- *C'est-à-dire ?*

- C'est-à-dire que bon, on a des règles qui sont très strictes, dans la gestion du club, il y a un certain professionnalisme que tu ne ressens pas dans d'autres clubs. Un peu mon ancien club, c'était un club beaucoup plus associatif, beaucoup plus familial, tu vois... Bon ici, c'est vraiment beaucoup professionnel, les joueurs, on habite chacun à droite à gauche, on se côtoie pas tous les jours, on se rapproche plus du sport professionnel si tu veux.

- *D'accord. Mais il y a très peu de soirées ensemble alors...*

- Non, non. Il y a des soirées ensemble, la preuve, c'est que tu as vu, quand je suis arrivé... on se retrouve et tout ça. Il y a des soirées ensemble mais je veux dire, à Nîmes on se voyait tous les jours quoi les joueurs. On allait faire un tour en ville, on se rencontrait et tout ça. Ici, c'est beaucoup plus anonyme, donc tu gères ça différemment. Et c'est pas plus mal parce que comme ça, il y a moins de jalousie, tu parles jamais d'argent, c'est... Bon chacun fait son contrat, chacun..., plus de tolérance entre les joueurs, chacun fait sa vie, tu vois, tu t'intéresses pas de savoir si l'autre a changé de voiture, si c'est parce qu'il gagne 500 balles de plus que toi tous les mois.

- *Vous savez quand même combien chacun gagne tous les mois à peu près ?*

- Non pas du tout.

- *Vous vous en foutez complètement ?*

- Complètement. Complètement parce que je veux dire, lorsque tu fais ton contrat, tu fais ton contrat en fonction de tes besoins et de ce que tu penses de ta valeur. Maintenant, ton voisin, tu t'en fous, moi qu'il y en ait qui gagnent dix fois plus ou dix fois moins, c'est pas mon problème. Et justement, lorsque tu fais souvent abstraction du côté financier, c'est là que tu t'entends le mieux quoi... Je veux dire qu'on ne fait pas attention à ce que gagne l'un et l'autre, ça fait plaisir, on est content de se retrouver lorsqu'on se retrouve sur le terrain et puis voilà quoi.

- *Mais les contrats, ça fonctionne comment chez vous ? La signature du contrat, ça se passe avec le président; avec l'entraîneur ?*

- Avec le président. Uniquement avec le président.

- *Isakovic, là-dedans c'est...*

- Ah si, Isakovic bien entendu, c'est l'entraîneur, c'est lui qui décide des joueurs qu'il veut recruter, mais après c'est le boulot du président de... une fois que tu as eu un contact avec l'entraîneur qui est évident. Lorsqu'il veut te parler, il te dit "bon je veux te recruter", il va t'expliquer pourquoi, qu'est-ce qu'il a l'intention de te faire jouer l'an prochain et tout ça. Mais après, tout le côté contrat financier...

- *C'est pas lui qui gère ?*

- Ah non. C'est pour ça que c'est bien fait ici à Marseille, c'est que chacun a son boulot bien déterminé, donc tu sais où tu mets les pieds quoi. L'entraîneur, lui, il s'occupe de la technique, le

président, lui, il s'occupe des finances. Voilà, c'est-à-dire, chacun son boulot. Comme ça au moins, il n'y a pas d'ambiguïté...

- *Donc tu te considères réellement comme un professionnel ?*

- Oui complètement... Complètement. De toute façon, je crois que tu peux pas être professionnel si tu te considères pas comme un professionnel, donc... on est obligé de se considérer comme pro de manière à pouvoir aborder les choses avec un tempérament pro. Parce ce que tu comprends, lorsqu'on te paye, on demande de ta personne, or si toi tu acceptes l'argent et que en contrepartie tu es pas professionnel, ça peut couiner de temps en temps !

[...] Moi c'est pareil... Moi je gagne pas assez d'argent pour pouvoir, une fois ma carrière terminée, mettre les pieds sous la table et dire voilà, je gère mes intérêts. Non, bien sûr que non. C'est vrai que j'ai une situation qui me permet moi de voir... de pouvoir m'occuper de ma reconversion de manière un peu plus tranquille, plus lente, peut-être mieux la préparer. Parce que financièrement, j'ai pu me permettre de mettre un peu d'argent de côté, mais je ne suis pas tranquille pour autant. Il faut pas être stressé et s'angoisser, à mon avis c'est un truc qui vient petit à petit, il faut la préparer doucement. Moi j'ai 27 ans, bon l'an prochain je vais terminer mon diplôme de journalisme, donc j'aurais 29 ans, je pourrais encore jouer trois, quatre ans; peut-être que pendant ces trois, quatre ans je vais faire une licence d'anglais, je ne sais pas quoi. De toute façon, je mettrai tous les atouts de mon côté pour pouvoir à la suite trouver du boulot. Et puis tu sais, on est confronté à beaucoup d'échanges, on rencontre beaucoup de personnes, des chefs d'entreprise, des gars qui travaillent dans des collectivités locales, donc si tu veux, le fait que je suis une personne assez médiatisée, et que tu connais pas mal de monde, ça t'ouvre aussi beaucoup de portes. Donc on a des contacts avec des chefs d'entreprise, avec des gars comme ça, ce qui fait que bon on peut aussi enquiller dans cette voie là quoi. Et puis il y en a qui peuvent passer leur brevet d'état pour être entraîneur, il y en a qui..., je veux dire si tu réfléchis bien, il y a plein de solutions qui s'offrent à nous, mais maintenant c'est de bien choisir, et puis de savoir choisir au bon moment.

[...] - *Oui, comme Philippe J. qui se retrouve au chômage ...*

- Mais ça..., ça fait partie du sport pro, il faut pas se leurrer sur nos sorts, c'est vrai que c'est difficile mais..., je veux dire que c'est comme le marché du travail, il y en a qui passent, il y en a qui passent pas, il te faut te battre pour avoir ta place, c'est une vie professionnelle normale quoi. Sur le principe... maintenant sur la gestion, sur la vie en elles-mêmes, c'est vrai que c'est différent de si j'allais travailler dans une entreprise ou dans une usine...

- *C'est vrai, mais si tu veux, les clubs se heurtent au système associatif*

- Si tu veux passer professionnel, tu gères plus ton club comme une association, tu es plus sous la loi de 1901. Lorsque tu gères un milliard et demi de centimes ou 15 millions de francs si tu préfères, tu gères pas ça comme lorsque tu gères cent cinquante mille balles de budget quoi. Donc si tu as pas un comptable, un trésorier, un secrétaire, un machin, un ceci, où les mecs sont droits... quitte ce qu'il faut à les payer, tu les payes ces mecs là s'il faut, mais au moins tu es sûr que tout marche bien et que... Et puis tu as pas non plus des présidents qui sont gourmands, du style à vouloir recruter les meilleurs joueurs de France, et après ne pas pouvoir les payer, ça c'est pas normal. Il faut savoir, il faut faire en fonction de son budget, en fonction de qu'on veut avoir, de ses prévisions, de tout quoi, c'est une entreprise normale. Tu gères ça comme une entreprise...

F. V., handballeur international²⁵⁵

Tableau 5
Activités déclarées par les athlètes

| | Effectifs en % | |
|-------------------------|----------------|-------------|
| | Handball | Ensemble |
| Scolaires | 9,4 | 33,7 |
| Etudiants | 37,5 | 34,5 |
| Actifs dont | 53 | 31,7 |
| . professionnels | 5,2 | 1,7 |
| . moniteurs, animateurs | 5,2 | 7,5 |
| . Enseignants EPS | 13,5 | 4,1 |
| . Autre | 29,1 | 18,4 |
| Total | 99,9 | 99,9 |

Source : enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen,
GDR sport CNRS, 1992-1996, n = 814, Université de Nantes
Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

Tableau 6
Niveau de diplôme obtenu par les athlètes

| | Effectifs en % | |
|--------------|----------------|------------|
| | Handball | Ensemble |
| Aucun | - | 1,9 |
| < Bac | 23,1 | 31,8 |
| Bac | 36,8 | 34 |
| Supérieur | 40,1 | 30,3 |
| dont STAPS | 24,3 | 15 |
| Autre, NR | - | 2 |
| Total | 100 | 100 |

Source : Ibidem

4 - LA PRESSION DES MEDIAS

1 - Une reproduction légitimiste des positions

L'opposition qui traverse l'espace des sports entre l'intervention normative de l'Etat, et l'intégration progressive des règles du marché économique se trouve fortement relayée par l'influence d'un troisième pôle, celui du journalisme sportif, qui parvient à imposer selon ses propres règles, les conditions de visibilité médiatique des événements sportifs. Ce faisant, le champ journalistique fait peser sur l'espace des sports des contraintes qui doivent l'essentiel de leurs forces aux propriétés mêmes du milieu journalistique ainsi qu'à ses manières de traiter l'information en général et sportive en particulier. Il apparaît en fait que la définition de ce que peut être un événement sportif dépend tout autant - sinon plus - des journalistes sportifs disposés à "couvrir" l'événement que des organisateurs ou des participants issus spécifiquement du milieu sportif et qui donnent vie à ce même événement.

Les propriétés du champ médiatique sont complexes et organisent des oppositions sous plusieurs formes qui se combinent entre elles, entre presse écrite et presse télévisée ou encore radiodiffusée, presse à vocation générale et presse spécialisée, pôle "commercial" et pôle "intellectuel", etc., et qui font varier selon un degré important l'autonomie de chaque organe de presse²⁵⁶. Dans ce contexte, les journalistes sportifs figurent une position particulière du champ, celle des spécialistes, où se retrouvent cependant toutes les divisions hiérarchiques courantes de l'espace, entre le simple pigiste des pages sportives de grands quotidiens généraux, le journaliste sportif dans la presse spécialisée, et les présentateurs les plus médiatiques des émissions sportives de grande audience. Le traitement des activités sportives tient une place particulière dans la presse en faisant explicitement référence vis à vis de son public à un espace de loisir (même quand il s'agit de sports professionnels) permettant aux journalistes sportifs de jouer d'une plus grande décontraction générale (tant sur le plan des tenues vestimentaires, que sur le style de présentation des événements

²⁵⁶ Les n°101-102 de *Actes de la recherche en sciences sociales* sont consacrés intégralement à l'analyse du champ journalistique et de ses rapports avec les autres champs. Pierre BOURDIEU écrit : "Quant au degré d'autonomie d'un journaliste particulier, il dépend d'abord du degré de concentration de la presse (qui, en réduisant le nombre d'employeurs potentiels, accroît l'insécurité de l'emploi) ; ensuite, de la position de son journal dans l'espace des journaux, c'est-à-dire plus ou moins près du pôle "intellectuel" ou du pôle "commercial" ; puis, de sa position dans le journal ou l'organe de presse (titulaire, pigiste, etc.) qui détermine les différentes garanties statutaires (liées notamment à la notoriété) dont il dispose et aussi son salaire (facteur de moindre vulnérabilité aux formes douces de relations publiques et de moindre dépendance envers les travaux alimentaires ou mercenaires à travers lesquels s'exerce l'emprise des commanditaires) ; et enfin de sa capacité de production autonome de l'information (certains journalistes, comme les vulgarisateurs scientifiques ou les journalistes économiques, étant particulièrement indépendants)." in "L'emprise du journalisme", p. 3.

associant humour, plaisanteries etc.) qui les situe relativement en marge de l'espace journalistique. Pierre Bourdieu avait ainsi noté concernant le journalisme que :

"L'emprise du champ journalistique sur les champs de production culturelle (en matière de philosophie et sciences sociales notamment) s'exerce principalement à travers l'intervention de producteurs culturels situés en un lieu incertain entre le champ journalistique et les champs spécialisés (littéraire ou philosophique, etc.). Ces "intellectuels-journalistes", qui se servent de leur double appartenance pour esquiver les exigences spécifiques des deux univers et pour importer en chacun d'eux des pouvoirs plus ou moins bien acquis dans l'autre, sont en mesure d'exercer deux effets majeurs : d'une part, introduire des formes nouvelles de production culturelle, situées dans un entre-deux mal défini entre l'ésotérisme universitaire et l'ésotérisme journalistique ; d'autre part, imposer notamment à travers leurs jugements critiques, des principes d'évaluation des productions culturelles qui, (...), tendent à renforcer l'effet Audimat ..."²⁵⁷

Cette analyse vaut pour les journalistes sportifs dont il paraît assez difficile de déterminer l'univers d'appartenance quand ils importent au sein de la profession un ethos propre aux milieux sportifs les plus à la mode (goût du risque et de l'aventure, décontraction vestimentaire, écarts de langage), un peu à la manière des émissions de Nicolas Hulot, tout en conservant - partiellement au moins - les règles de présentation de l'actualité selon les normes journalistiques en vigueur²⁵⁸. Il s'ensuit que les critères qui définissent l'actualité sportive se trouvent à la croisée des deux espaces, journalistique et sportif, faisant des événements traités des sujets composites entre le commentaire "des résultats purement sportifs", et "des analyses, des réflexions de fond purement intellectuelles".

Ce qui fait qu'un événement sportif est traité médiatiquement relève en réalité d'un processus complexe associant à la fois des critères strictement sportifs et des modalités de sélection spécifiquement journalistiques, si bien qu'un excellent résultat particulièrement remarquable dans une discipline donnée n'est pas assuré d'occuper l'avant-scène médiatique, tout comme un fait *a priori* anodin dans l'espace des sports peut susciter un vif intérêt pour la presse. Il existe ici une sorte d'enchevêtrement entre les catégories d'analyse de ce qui compose l'actualité, où les journalistes, conformément aux règles de l'espace médiatique, tendent à mettre en avant les

²⁵⁷ Pierre BOURDIEU, "L'emprise du journalisme", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, p. 6.

²⁵⁸ Les émissions télévisées spécialisées dans le sport reprennent ces variations de manière très contrastée. Sur T.F.1, Roger Zabel qui s'est spécialisé dans le genre sportif tardivement, propose ses émissions sur le football européen selon des règles de présentation très strictes qui veulent prétendre à certain professionnalisme à la manière d'un grand show (vaste plateau de télévision en forme de scène de théâtre, communication en multiplexe, costume-cravate etc.). A l'opposé sur France 2, Gérard Holtz, dirige l'équipe de journalistes qui présente Stade 2 le dimanche soir, selon des modalités plus proches du milieu sportif, comme si les journalistes étaient eux-mêmes des pratiquants (tenues vestimentaires plus colorées, interventions orales moins codifiées laissant une large place à l'improvisation, etc.). Ces oppositions renvoient aux positions respectives que les deux chaînes occupent dans l'espace médiatique : T.F.1, chaîne de statut de privé, est contrainte de s'organiser selon un format propice aux annonceurs privées, selon la logique du pôle économique ; France 2, de statut publique, dispose encore des moyens financiers d'assurer la mission de service public qui lui est assignée, qui se traduit sur l'écran par une volonté d'être "proche" des téléspectateurs.

événements qui "font de l'audience"²⁵⁹ plus ou moins indépendamment des résultats sportifs, alors que les sportifs, quant à eux, réclament une visibilité médiatique fonction des résultats, ignorant la notoriété acquise auparavant. Tout se passe comme s'il y avait une concurrence entre les sources de la médiatisation, avec d'une part les journalistes, qui en maintenant leurs prérogatives relatives à l'audience, entretiennent la notoriété de quelques sports, et d'autre part des sportifs qui voudraient, en imposant leurs propres critères, se libérer de la domination des journalistes ; si bien qu'en définitive seuls les sports disposant à la fois d'une très grande notoriété publique et de résultats remarquables, sont susceptibles d'occuper durablement l'avant-scène médiatique.

L'observation comparée de la couverture médiatique de deux compétitions sportives internationales de même type fournit quelques indications sur les logiques que les journalistes mobilisent pour effectuer leur travail. Le protocole d'observation s'est fixé sur le mondial de handball qui s'est déroulé entre le 8 et le 23 mai 1995 en Islande, et sur la coupe du monde de rugby intervenue le mois suivant, du 25 mai au 24 juin 1995. Trois quotidiens très différents ont fait l'objet d'une analyse systématique des articles parus spécifiquement sur les sélections nationales de chacun des deux sports. Une étude exhaustive sur l'ensemble de la presse écrite paraissant assez difficile, les trois quotidiens ont été choisis en fonction de la position relative occupée dans l'espace journalistique :

- *L'Equipe*, quotidien spécialisé dans le sport, occupe une position de quasi-monopole dans son genre. En l'absence de concurrence sérieuse, l'étendue et la diversité des sujets traités, la recherche d'objectivité manifestée par la sollicitation de plusieurs points de vue lors des débats (athlètes, dirigeants, politiciens, techniciens, etc.) en font un quotidien de tendance légitimiste qui tend à reproduire toutes les positions occupées dans l'espace des sports. D'une certaine manière, *L'Equipe* se veut représentatif du mouvement sportif dans son ensemble, et en fournissant tous les éléments d'une objectivité apparente - ce qui paraît difficile à évaluer en l'absence de concurrence -, il contribue largement à "faire l'opinion" sur les grands thèmes du sport.

²⁵⁹ La soumission des journalistes à la mesure du taux d'audience est un trait caractéristique du champ médiatique qui laisse une place de plus en plus grande à la logique du marché économique instaurant le public comme un part de marché à conquérir. Ce trait est décrit par Patrick CHAMPAGNE dans un article portant le titre "La loi des grands nombres" dans lequel il écrit : "Les animateurs ou producteurs d'émissions populaires peuvent, plus que par le passé, et de manière plus indiscutable, invoquer comme principe de légitimité le nombre de téléspectateurs qui les regardent et, par là, les approuvent et, subsidiairement l'argent qu'ils rapportent à la chaîne. La raison du plus grand nombre tend à devenir la meilleure, même dans les espaces sociaux, qui historiquement se sont constitués contre l'opinion commune ou ordinaire. Le critère de qualité intrinsèque de ce type d'émissions, qui prête nécessairement à discussion étant donnée la dispersion culturelle du public, est remplacé, comme en politique, par un critère statistique apparemment plus simple à mesurer et surtout plus en affinité avec la logique économique-politique qui a investi ces médias" in "La loi des grands nombres", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, p.19.

- *Libération* est un quotidien à vocation générale, qui à l'origine puisait fréquemment dans l'actualité sociale et politique pour interroger sur le mode contestataire ou du moins provocateur, l'ensemble des dirigeants au pouvoir sur leurs propres pratiques et leurs propres modalités de fonctionnement. Les transformations de *Libération* suivent d'assez près les bouleversements structurels du champ médiatique pour survivre et faire face à l'intrusion des logiques économiques venues dictées les nouvelles règles du marché de la presse. Comme le commente Pierre Bourdieu, *Libération* est peut-être devenu, avec "l'apparition des propos très sciences-po des pages économiques, des analyses très clean sur le rugby américain, ..., la lecture incontournable des cadres modernes à fort pouvoir d'achat, ou plus, précisément, avec l'accroissement des tranches des 15-24 et des 24-35 ans dans un lectorat où dominant toujours les 24-35 ans, avec le quasi-doublement de la part relative de la catégorie "affaire et cadres supérieurs" (qui passe de 22 % à 39 %) ou l'accroissement très marqué des titres d'enseignement supérieur ou de revenus excédant 120 000 F par an, sportifs, grands voyageurs et récents actionnaires ?"²⁶⁰.

- *Le Monde* tient lieu de référence dans le milieu de la presse, à la fois de par sa présentation sobre et dense, et par les auteurs souvent issus du milieu universitaire qui s'y expriment, conférant au journal une réputation de sérieux et d'austérité, propice à la production d'un sentiment de grande objectivité. *Le Monde* n'est pas un quotidien qui donne dans le futile, quand un article traite d'un sujet, il doit constituer une source d'information sûre, une base objective commune, favorables à une réflexion intellectuelle postérieure. Si les articles sur le sport sont réduits à la portion congrue - et pour cause ! -, ils s'inscrivent néanmoins dans la perspective d'une légitimation auprès du monde intellectuel des pratiques physiques en tant que jeu malgré tout sérieux.

Il ressort pour les trois quotidiens, que la manière de suivre les deux coupes du monde reste très différenciée d'une discipline à l'autre, alors que les deux compétitions présentaient d'un point de vue sportif suffisamment de similitudes pour supposer un traitement médiatique analogue.

Au moment du mondial de handball, les résultats de la sélection nationale traduisent une progression sans discussion - progression qui ne sera rappelée dans la presse seulement après l'obtention du titre mondial - symbolisée par l'obtention d'une médaille de bronze aux jeux olympiques de Barcelone en 1992 et par une seconde place pour la coupe du monde précédente en 1993. Les enjeux de la compétition se situent à trois niveaux avec d'abord le maintien pour la prochaine compétition du

²⁶⁰ Pierre Bourdieu, "Libé vingt ans après" in "L'emprise du journalisme", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, p. 39.

même genre, la qualification pour les jeux d'Atlanta, et enfin le titre mondial qu'aucun sport collectif français n'est parvenu à conquérir lors d'une épreuve de même nature. La progression du handball national est continue depuis dix ans et tout porte à croire que la sélection possède des chances objectives de faire bonne figure pendant la coupe.

Concernant le rugby, et bien qu'il soit d'une grande portée traditionnelle, la coupe du monde reste récente et ne fête que sa troisième édition en 1995. La sélection nationale est coutumière des phases finales mais n'est jamais parvenue à conquérir le titre (battue en finale par la Nouvelle-Zélande en 1987, battue en quart de finale par l'Angleterre en 1991). L'année qui précède l'épreuve mondiale n'est pas rassurante avec une place médiocre au tournoi des cinq nations (battue par l'Angleterre et le Pays de Galles), la sélection alterne lors des tests matchs entre excellentes prestations et contre-performances. Les enjeux sont, à peu de choses de près, similaires à ceux du handball, avec la requalification directe pour la prochaine coupe (synonyme de troisième place), et l'obtention d'un titre mondial.

Malgré les homologues entre les deux compétitions, et même entre les deux sports²⁶¹, le champ journalistique n'accorde pas la même place dans ses quotidiens aux deux événements, et ce, tant sur le plan de la surface consacrée aux prestations des sélections nationales, que dans le contenu des commentaires relatifs aux performances. Sur l'ensemble des trois journaux, 35 articles sont consacrés à l'équipe de France de handball pour un total de 9 matches, alors qu'au rugby ce sont 93 articles - soit nettement plus que le double - qui viennent commenter seulement 6 matches (tableaux statistiques 8 et 9 à la fin du chapitre). *L'Equipe*, quotidien spécialisé, contribue dans les mêmes proportions à la production massive des articles dans les deux cas (plus de la moitié des écrits), et les différences les plus significatives ne portent pas spécifiquement entre les quotidiens mais plutôt dans le contenu des commentaires.

En effet, le temps de compétition au rugby est beaucoup plus étalé qu'au handball pour un nombre de rencontres moins élevé (30 jours de compétition pour le

²⁶¹ La complexité collective, la terminologie qui distingue la ligne d'avants et la ligne d'arrières, la tolérance du contact physique parfois rugueux, font que très souvent le rugby et le handball sont présentés comme des sports apparentés. Ainsi dans l'intervalle qui sépare la fin du mondial de handball et le début de la coupe de rugby, un journaliste de *L'Equipe* a eu l'idée de mettre en scène une rencontre téléphonique entre les deux entraîneurs nationaux. L'article débute de la manière suivante " Ex-professeurs de gym. Introvertis, froids, distants. Contestés, mal-aimés, malmenés. Mais couronnés. Ces deux-là (Daniel Costantini et Pierre Berbizier) se ressemblent tellement qu'ils pourraient faire la paire". Plus loin, Costantini déclare ce que le journaliste voulait faire percevoir : (s'adressant à Pierre Berbizier) "T'as raison, ils se collent des tampons comme des piliers. Quand ils reviennent, ce sont de vrais taureaux de combat". *L'Equipe*, Vendredi 26 mai 1995. Cependant cette homologie dans les styles de jeu ne semble pas relever d'une démarche technique ou pédagogique afin de favoriser une meilleure compréhension des deux sports. Elle semble plutôt faite pour amener le lecteur à concevoir un parallèle entre le destin de chaque sélection nationale, comme les bons résultats d'un sport semblable au rugby pouvaient être de bon augure pour la suite des compétitions de l'équipe de France de rugby.

premier contre 14 pour le second), qui entraîne une multiplication des commentaires, des analyses concernant la sélection, faite pour entretenir l'attention du lecteur entre les matchs relativement éloignés les uns des autres. Mais cette campagne de soutien a pour corollaire la nécessité d'assurer une grande variété des sujets traités afin d'éviter tout signe de lassitude de la part du lecteur, et qui pousse les journalistes sportifs à s'enquérir, en plus des résultats, de tout ce qui concerne la "vie de l'équipe de France de rugby" pour "faire un sujet". La conséquence indirecte est alors que les articles consacrés au handball consistent le plus souvent en de simples commentaires sur le match de la veille effectués le plus fréquemment de façon linéaire (début du match, score à la pause, fin de match et score final), les articles sur le rugby proposent de surcroît de nombreux portraits de joueurs, des interviews de l'entraîneur national, et des analyses de spécialistes qui font autorité dans le milieu rugbystique (voir tableau 7 ci-après).

Tableau 7

**Statistiques sur le nombre d'articles consacrés
aux sélections nationales de rugby et de handball**

| | Coupe du monde de rugby (25 mai-25 juin) | | | Mondial de handball (8 mai-23 mai) | | |
|-----------------------------------|---|------------|----------|---------------------------------------|------------|----------|
| | L'Equipe | Libération | Le Monde | L'Equipe | Libération | Le Monde |
| Analyses, commentaires de match | 19 | 12 | 9 | 11 | 8 | 2 |
| Portraits de joueurs | 22 | 4 | 6 | 8 | 1 | 1 |
| Analyses de l'entraîneur national | 13 | 6 | 2 | 2 | 2 | - |
| Total articles | 54 | 22 | 17 | 21 | 11 | 3 |
| Total général | | 93 | | | 35 | |

Cette conséquence d'ordre quasiment mécanique à l'origine (combler une surface de lecture) n'est pas neutre quant au retentissement sur l'événement : elle impose au bout du compte à l'opinion, l'idée que la coupe du monde de rugby est plus importante que celle du handball, ce qui, à la façon d'une boucle sans fin, conforte les journalistes dans cette même idée. La soumission de ces derniers à "la loi du grand nombre", c'est-à-dire à l'audience du public de lecteurs, détermine de nouvelles modalités de pratique professionnelle, où un bon sujet est nécessairement un sujet lu par beaucoup. En s'abritant derrière le lectorat, les journalistes peuvent de fait plébisciter - à leur corps défendant parfois - tel événement sportif plutôt que tel autre,

et à imposer à l'opinion des sujets qu'elle n'avait pas forcément choisis au préalable, et ce justement en son nom. La couverture des deux coupes est à ce titre un exemple significatif, puisque les lecteurs ont "le choix" pour se constituer une opinion sur l'importance de chacune de deux compétitions, entre une couverture médiatique particulièrement soutenue pendant plus d'un mois pour le rugby, faite de dossiers spéciaux²⁶², d'articles de fonds, de nombreux portraits de joueurs et de relances publicitaires, quand par ailleurs le suivi de la coupe du monde de handball se résume pour l'essentiel à quelques commentaires relativement stériles sur le déroulement des matches.

Cet effet d'importance d'ordre essentiellement quantitatif (l'ampleur de l'événement est proportionnelle à la surface papier consacrée à celui-ci) est doublé de surcroît d'un traitement différentiel des contenus relatifs aux représentations attendues de chaque discipline sportive. Si un rapprochement entre affinités peut-être fait entre le rugby et le handball, l'examen plus détaillé des représentations associées à chacun des sports montre que les catégories de perception sont plus contrastées qu'il n'y paraît au premier abord, et renvoient assez bien à la position que les deux disciplines occupent dans l'espace des sports. En France, l'imagerie associée au rugby en fait un sport extrêmement traditionnel, ancré dans la réalité rurale, qui occupe une place centrale dans le système des sports, et dont le tournoi des cinq nations compose le rendez-vous incontournable des Français. Par ailleurs, le patrimoine historique du handball (voir plus haut) lui confère une origine plus difficile à valoriser que celle du rugby de tradition britannique²⁶³. Longtemps associé à l'univers scolaire, les bons résultats de la sélection nationale régulièrement enregistrés depuis une dizaine d'années ont donc permis au handball de se détacher progressivement de cette image pour se hisser parmi les sports de compétition de haut niveau, les sports à prendre au sérieux.

L'analyse des articles parus sur les deux sports pendant les compétitions révèle que les journalistes font largement échos à ces représentations implicites pour évoquer chaque discipline, et de nombreuses expressions viennent rappeler la place centrale qu'occupe le rugby dans l'espace des sports, tandis que d'autres concernant le handball tendent plutôt à le présenter comme "le dernier venu dans la cour des grands". A ce jeu, c'est d'ailleurs *L'Equipe* qui se prête le mieux à la reproduction fidèle des positions respectives de chacune des disciplines (voir sélection des titres de *L'Equipe* en fin de chapitre), comme si le fait d'être spécialisé dans le sport disposait les journalistes à

²⁶² *Libération* présente par exemple quelques jours avant la coupe, un supplément spécial de 9 pages, intitulé "Coupe du monde rugby, le guide", qui présente l'ensemble de la compétition avec calendrier, cartes, commentaires, etc.

²⁶³ Sur l'histoire du rugby et ses origines britanniques, Kenneth SHEARD, Eric DUNNING, "La séparation des...", *supra*, note 26 chapitre 1.

mieux percevoir et entretenir les propriétés spécifiques des différentes positions de l'espace.

Pour évoquer le rugby, les auteurs des articles puisent par exemple régulièrement dans les registres de la pesanteur, "*... où les silences pesaient des tonnes*" (*L'Equipe* du 19 juin), "*le deuxième ligne le plus lourd de la coupe du monde, mais pas le plus balourd*" (*L'Equipe* du 10-11 juin), de la puissance et de la force, "*un pack d'acier*" (*L'Equipe* du 12 juin), ou encore de la taille, "*... le coach avait mis «ses grands» sous pression.*" (*L'Equipe* du 12 juin), "*Laurent fut un géant*" (*L'Equipe* du 19 juin) ; registres qui produisent singulièrement l'idée que l'univers du rugby s'apparente un peu à celui de Gargantua et Pantagruel, c'est-à-dire un monde de démesure aux proportions exacerbées qui pèse au double sens du terme sur l'espace des sports.

A l'inverse, le rang de dernier promu des handballeurs ne semble pas les autoriser à jouer de leurs caractéristiques morphologiques pour établir la comparaison avec la place qu'ils occupent dans l'espace des sports²⁶⁴. La position de nouveaux venus renvoie plutôt à une certaine forme d'instabilité (les fameux "*barjots de Barcelone*"), une nécessité de confirmer encore les progrès, que les journalistes de *L'Equipe* reprennent souvent sous les thèmes d'une découverte toute récente, une révélation, "*Ils sont incroyables !*" (*L'Equipe* du 17 mai), d'une équipe qui se doit de séduire, "*elle a retrouvé son charme d'antan*" (*L'Equipe* du 17 mai), ou encore d'un groupe insouciant face aux enjeux de la compétition, "*Les joyeux drilles de Costantini sont entrés dans l'histoire*" (*L'Equipe* du 22 mai).

D'une certaine manière, la fragilité des handballeurs s'oppose à la robustesse des rugbymen. Les effets du champ médiatique peuvent être contenus dans cette comparaison simpliste au premier abord, mais qui rappelle bien la position de chaque discipline dans l'espace des sports. Les résultats ne suffisent pas à la conquête d'une position forte et définitive, et les journalistes sont là pour le rappeler²⁶⁵. Champions du monde en 1995, les handballeurs, en réalisant une contre-performance à Atlanta (quatrième seulement ...), écopent très ironiquement dès le lendemain d'un titre ravageur qui les débaptise de leur surnom de barjots : "*Appelez-les les charlots*"

²⁶⁴ Pour se convaincre que cette comparaison restait cependant possible, les moyennes de taille, et de poids de chacune des équipes peuvent fournir une première indication. En effet un seul kilo sépare le poids moyen du quinze de France de celui des sept titulaires de la sélection nationale de handball (respectivement 95, 600 kg contre 94, 600 kg), et la taille moyenne des handballeurs est 6 cm supérieure à celle des rugbymen (respectivement 1,92 m contre 1, 86 m). En somme, les handballeurs pourraient également appartenir à l'univers décrit par Rabelais ...

²⁶⁵ Les déboires de la fédération française de handball avec la chaîne de télévision Canal + en sont un bon exemple. A la suite des bons résultats de la sélection à Barcelone puis lors de la coupe du monde 1993, le championnat de France étant couvert par Canal +, le vice-président de la fédération, chargé de communication, a tenté d'imposer sans discussion de nouvelles conditions plus favorables (notamment sur le plan financier) au responsable de la chaîne. Ce dernier a coupé court toutes les négociations et a suspendu les retransmissions télévisées. Depuis, c'est le championnat national de rugby qui se trouve retransmis régulièrement sur la chaîne.

(*L'Equipe* du 5 août). Les propriétés du champ journalistique, en reposant de plus en plus sur la logique marchande, ne font pas fi de leurs règles propres de fonctionnement pour traiter les événements sportifs, la loi est la même pour tous : sans public élargi, les résultats ne composent qu'un élément restreint du succès médiatique.

Tableau 8
**Couverture médiatique du Mondial de handball
par l'Equipe, Libération et Le Monde**

14 jours de compétition, 9 matchs pour la sélection nationale
Résultats : Titre de champion du monde 1995

| Date | Matches de la sélection nationale | Articles parus | | |
|-------------------|--------------------------------------|----------------|------------|----------|
| | | L'Equipe | Libération | Le Monde |
| Lundi 8 mai | France-Japon 33-20 | - | - | - |
| Mardi 9 mai | | - | 1 | - |
| Mercredi 10 mai | France-Algérie 23-21 | - | - | - |
| Jeudi 11 mai | France-Roumanie 22-23 | 2 | 1 | - |
| Vendredi 12 | France-Danemark 22-21 | 1 | - | - |
| Sam-dim 13-14 mai | France-Allemagne 22-23 | - | 1 | - |
| Lundi 15 mai | | 3 | 1 | - |
| Mardi 16 mai | 1/8 de finale France-Espagne 23-20 | 3 | 1 | - |
| Mercredi 17 mai | 1/4 de finale France-Suisse 28-18 | 2 | 1 | - |
| Jeudi 18 mai | | 2 | 1 | 1 |
| Vendredi 19 mai | 1/2 Finale France-Allemagne 22-20 | 2 | 1 | 1 |
| Sam-dim 20-21 mai | Finale France-Croatie 23-19 | 2 | 1 | - |
| Lundi 22 mai | | 4 | 2 | - |
| Mardi 23 mai | | - | - | 1 |
| Total articles | | 21 | 11 | 3 |
| Total général | | | 35 | |

Tableau 9

**Couverture médiatique de la Coupe du monde de rugby
par l'Equipe, Libération et Le Monde**

30 jours de compétition, 6 matchs pour la sélection nationale
Résultats : 3 ème place

| Date | Matches de la sélection nationale | Articles parus | | |
|--------------------|--------------------------------------|----------------|------------|-----------|
| | | L'Equipe | Libération | Le Monde |
| Jeudi 25 mai | | - | - | - |
| Vendredi 26 mai | France-Tonga 38-10 | 3 | - | 1 |
| Sam-dim 27-28 mai | | 4 | 1 | - |
| Lundi 29 mai | | 1 | 1 | 1 |
| Mardi 30 mai | France- Côte d'Ivoire 54-18 | - | 1 | - |
| Mercredi 31 mai | | 2 | - | - |
| Jeudi 1 juin | | 2 | 1 | 1 |
| Vendredi 2 juin | | - | - | - |
| Sam-dim 3-4 juin | France-Ecosse 22-19 | 3 | 1 | 1 |
| Lundi 5 juin | | 5 | 3 | - |
| Mardi 6 juin | | 1 | - | 2 |
| Mercredi 7 juin | | - | - | 1 |
| Jeudi 8 juin | | - | 1 | - |
| Vendredi 9 juin | | 4 | - | - |
| Sam-dim 10-11 juin | France-Irlande 36-12 | 4 | 1 | 1 |
| Lundi 12 juin | | 5 | 2 | - |
| Mardi 13 juin | | - | - | 1 |
| Mercredi 14 juin | | - | 1 | - |
| Jeudi 15 juin | | - | 1 | - |
| Vendredi 16 juin | | 5 | - | 2 |
| Sam-dim 17-18 juin | France-Spring Boks 15-19 | - | 1 | 2 |
| Lundi 19 juin | | 7 | 2 | - |
| Mardi 20 juin | | - | 1 | 1 |
| Mercredi 21 juin | | - | 1 | - |
| Jeudi 22 juin | France-Angleterre 19-9 | 2 | 3 | 1 |
| Vendredi 23 juin | | 5 | - | - |
| Sam-dim 24-25 juin | | 1 | - | 2 |
| Total articles | | 54 | 22 | 17 |
| Total général | | | 93 | |

Présentation exhaustive²⁶⁶ des titres et sous-titres de *L'Equipe* pendant la coupe du monde de rugby, et le mondial de handball.

En caractère ordinaire, les titres, en italique, les sous-titres.

Rugby

• 26 Mai : Un jeu recentré. *L'équipe de France a choisi la version irlandaise de son rugby pour attaquer la compétition. Elle pénétrera entre les centres pour mieux inventer le jeu dans le troisième temps.*

Berbizier : "Pas de défis individuels".

Le saut dans l'inconnu. *Annoncé robuste mais abordable, le Tonga est un adversaire parfait pour rentrer dans compétition. Mais pour se rassurer tout à fait, l'équipe de France se doit aussi de marquer les imaginations.*

Sella : "Avoir peur de nous-mêmes". *A trente-trois ans, Philippe Sella sait que sa troisième coupe du monde sera sa dernière. Et que la victoire passera d'abord par la rigueur défensive et la concentration.*

• 27-28 Mai : La fin justifie les moyens. *Pour sa première sortie, l'équipe France était en retard d'une bonne heure. Mais si le réveil fut pénible face à des turbulents Tonguiens, un dernier quart d'heure sans bavures doit laisser ses futurs adversaires dans le doute.*

Des avants aux abonnés absents. *Le pack français est passé à côté de son sujet. Il a même été dominé dans la conquête. Décevant. Heureusement, Lacroix était là.*

Pas de patron, pas de ballon. *Seule la victoire est belle, dit-on. Il y a quand même des limites ...*

Lacroix : "Il fallait à tout prix passer".

• 29 Mai : Berbizier : "J'ai vu trop de Narcisses". *L'entraîneur français ne cherche pas de faux-fuyants après un premier match désastreux contre les Tonguiens. Il constate que son équipe n'a respecté ni le jeu, ni l'adversaire, ni le public. Si les joueurs continuaient de se voir trop beaux ; il va rapidement faire le vilain ...*

Premier coup de froid. *La température est tombée de quelques degrés sur les hauts plateaux du Gauteng en même temps que sur l'équipe de France. Pour Philippe Saint-André, il est urgent que l'équipe de France se resserre.*

• 31 Mai : La révolte des Eléphants. *Faute d'avoir su imposer un semblant de rigueur, le quinze de France a permis à la Côte-d'Ivoire d'entrer dans la coupe du monde. C'est la seule bonne nouvelle de la soirée.*

Bénézech : une si longue attente. *Le pilier français n'avait pas joué depuis le 4 février dernier. Ce n'était pas un match pour lui. Et il n'est donc pas certain d'être pris pour l'Ecosse.*

• 1er Juin : Tout ça pour ça. *Après avoir fait durer le suspense depuis près d'un mois, Pierre Berbizier a choisi la sécurité et reconduit en masse les vainqueurs d'Auckland et de Christchurch pour jouer contre l'Ecosse. Les frustrés comptez-vous.*

Cabannes sur le sentier de la guerre. *Le troisième ligne français refuse de vivre avec le passé. Il ne veut penser qu'à battre l'Ecosse pour éviter les All Blacks en quart de finale.*

• 3-4 Juin : Au bord du pot au noir. *Placé sous le signe de la revanche du dernier match du Tournoi, ce France-Ecosse, que les Tricolores ont objectivement quelques chances de dominer, décidera de l'adversaire des redoutables All Blacks en quarts de finale. Malheur aux vaincus !*

Lacroix : "C'est le moment de se lâcher". *Le buteur français est persuadé que le déclic va avoir lieu. L'équipe de France avait besoin d'un gros match pour libérer son énergie. Lui est prêt, physiquement et mentalement.*

Le jour de la revanche. *Les Français n'ont pas digéré la défaite du Parc des Princes face à l'Ecosse. Ça leur fait toujours mal, et, à l'heure des retrouvailles, ils sentent monter la colère.*

• 5 Juin : "Ça y est, on a marqué !" *Ils nous ont refait Auckland. Sadourny, qui a envoyé N'Tamack à l'essai, n'en est pas revenu. Récit d'un final de folie par ceux qui l'ont vécu.*

France-Irlande : un goût de Tournoi.

Lacroix, le métronome. *La botte de Thierry - remarquable précision avec 100 % de réussite - a permis à l'équipe de France de rester dans le rythme du match.*

Dix minutes pour vivre. *Au terme d'une fin de match étouffante, le quinze de France a dû attendre la quatrième minute des arrêts de jeu et l'essai de N'Tamack pour sortir de l'enfer. Et y précipiter des Ecossais braves comme jamais.*

²⁶⁶ Par souci de conserver autant d'objectivité que possible, aucune sélection des titres n'a été effectuée. La fréquence, le volume, comme le contenu des articles sont des indicateurs tangibles des différentes manières de traiter l'information qu'une sélection, ne serait-ce que partielle, aurait neutralisés. Concernant la production du sens et des représentations associées à chaque sport, elle résulte d'un effet à long terme, d'images, de métaphores distillées au fil de la compétition. Isoler les plus significatives aurait introduit des ruptures là où il ne s'agit que de continuité.

N'Tamack : "Des fourmis dans les jambes". *L'ailier toulousain a été l'homme du match. Pour l'essai décisif, ses relances folles et la sérénité qu'il affiche en toutes circonstances. "Je ne suis pas une machine", se défend-il pourtant. Mais une belle mécanique assurément ...*

Cigagna, la surprise du chef. *Le Toulousain a-t-il été appelé pour faire une pige ou pour remettre de l'ordre dans le jeu de l'équipe de France ?*

• 6 Juin : Berbizier : "J'ai une équipe de funambules". *L'entraîneur de l'équipe de France a décidé de s'adapter au caractère fantasque de ses joueurs. Il reste sévère encore dans ses critiques mais il croit toujours que les Tricolores peuvent être champions de monde.*

Galthié : "Je suis le pompier de service".

• 9 Juin : Blanco : "Ose Emile, ose !" *Pour Serge Blanco, Emile N'Tamack est un as de la relance qui devrait prendre plus d'initiatives. Même s'il le croit plus à l'aise à l'arrière, il aimerait qu'il ose davantage à l'ailé.*

Saint-André : "Ce ne sera pas un match d'opérette". *Le capitaine tricolore est méfiant mais confiant. Il pense que les Bleus connaissent suffisamment les Irlandais pour ne pas tomber dans leurs pièges. Mais prévoit aussi un rude combat physique.*

Un pack plein de fuites. *Depuis trois matches, les Français perdent trop de balles en regroupements. Problème mental, technique, physique ? Ils se sont penchés sur la question.*

• 10-11 Juin : Avec l'épée dans l'Erin. *Pourquoi la France devrait-elle craindre une équipe qui ne l'a plus battue depuis 1983 ? Mais parce que c'est la Coupe du monde et que la verte Irlande, sans être différente, n'y est jamais tout à fait la même.*

Gonzalez prend du poids. *Leader de la mêlée, le talonneur basque devrait être chargé de rameuter les énergies des avants. En l'absence de Philippe Benetton.*

Merle : "Il faudra arrêter la marée". *Il est le deuxième ligne le plus lourd de la Coupe du monde, mais pas le plus balourd. Loin s'en faut. Et il sait que l'équipe de France ne part pas à une partie de pêche à Durban. Il s'attend au pire face aux Irlandais.*

• 12 Juin : Les "cathédrales" de Pierre. *Toute la semaine, le coach avait mis ses "grands" sous pression. Ils lui ont répondu sur le terrain.*

Roumat et Cabannes décollent. *Superbe performance du pack où les grands ont contrôlé les airs et le combat au sol. Et Lacroix est devenu l'arme fatale.*

La mêlée en fusion. *Pendant cinq jours se sont tissés, autour du grand Olivier, les liens qui feront peut-être de ces huit avants un pack d'acier.*

De quoi s'en faire un monde. *Grâce à l'explosive rigueur d'une ligne d'avants retrouvée, le quinze de France a étouffé les ardeurs irlandaises pour affronter l'Afrique du Sud en demi-finale. Les bases de l'impossible sont posées. Au travail.*

Berbizier : "ils ont tiré le match vers le haut".

Lacroix : "Il faut être zen". *Le buteur de l'équipe de France, après un mauvais Tournoi, est dans une forme superbe. Il donne un bon coup de main avec ses pieds à l'équipe de France au bon moment.*

• 16 Juin : Lacroix ou le pied gauche. *Buteur miracle et centre d'intérêt, le Dacquois n'est pas si sûr de l'être vraiment, ni enchanté de n'être qu'un buteur. Mais qu'il bute ou qu'il plaque, il aime le combat.*

Un des tout meilleurs. *Thierry Lacroix est certainement l'un des plus grands buteurs que le quinze ait comptés.*

Une journée particulière. *C'est dans la plus parfaite sérénité et décontraction que les Français ont passé l'avant veille du test. Sourire aux lèvres. Le calme avant la tempête ?*

Deylaud : "J'ai hâte de prendre les Boks dans la gueule". *L'ouvreur tricolore attend avec impatience la demi-finale. Confiant et conscient qu'il s'agit du match le plus important de sa carrière.*

Ici, Benazzi est chez lui. *A la veille d'affronter les Springboks, Abdelatif Benazzi évoque ses racines. Et lui aussi se sent vraiment très africain.*

• 19 Juin : Dans le monde du silence. *Lacroix qui pense tout arrêter, Deylaud qui refoule des larmes, Cécillon qui n'en peut plus des dernières minutes maudites, Berbizier qui ne bouge pas ... L'un de nos envoyés spéciaux a partagé samedi, au King's park, l'intimité du vestiaire français où les silences pesaient des tonnes.*

Cabannes royal. *La performance de la troisième ligne française, et notamment celle de Cabannes au top niveau, n'a pas suffi dans un match qui bascula sur trois petits riens.*

Ils sont morts noyés ! *Il aura fallu l'inattendu d'une journée de pluie diluvienne sur Durban pour ruiner le projet minutieusement préparé du quinze de France. Le fait d'avoir eu le Springbok à portée de fusil ne l'en consolera jamais.*

Si près, si loin ... *Au bout du match, les Français sont venus mourir sur la ligne de Boks. Benazzi à quinze centimètres, le pack sur les cinq mètres d'une mêlée jamais enfoncée. Cette fois, ils n'ont pas eu le temps d'un miracle.*

Cabannes a tout cassé. *Dans l'apocalypse, Laurent fut un géant. Des relais inimaginables, une orgie de plaquages, une formidable maîtrise manuelle du ballon ... Oui, un géant même si cela ne fut pas suffisant.*

Saint-André : "On méritait d'aller jusqu'au bout".

Drôle d'anniversaire. *Pierre Berbizier fêtait ses 37 ans samedi. Mais le beau gâteau s'est volatilisé devant lui. Récit d'une longue nuit pas comme les autres.*

• 22 Juin : Mesnel : "Faire un pied de nez aux Anglais". *Pour le Parisien, qui revient à l'ouverture en équipe de France, le match pour la troisième place représente une belle occasion de faire la nique aux Anglais. Avec la manière si possible.*

Emballiez, c'est pour offrir. *Les frustrés des demi-finales se disputent à Pretoria une place de tête de série à l'attention des générations de 1999. Mais, surtout, les Français doivent se faire le plaisir d'une première victoire sur l'Anglais depuis 1988. Enfin, si le cœur leur en dit ...*

Quinze hommes en colère. *Les joueurs français en ont assez de trébucher sur l'obstacle anglais. Certains d'entre eux commencent vraiment à détester leur grand rival européen.*

• 23 Juin : Tout le plaisir est pour eux. *Pour la première fois depuis 1988, la France a battu l'Angleterre après un match plutôt réussi pour une petite finale. Ça ne remplace pas, mais ça console.*

Et toujours Cabannes. *Le troisième ligne français a conclu en beauté sa Coupe du monde. Ainsi que N'Tamack et un pack qui a assuré l'essentiel.*

Cabannes : "On est dans le vrai". *Une troisième place, une belle victoire sur l'Angleterre, ça vaut un sourire. "On les a bluffés !" dit le Racingman, superbe tout au long de cette Coupe du monde. Mais le troisième ligne français reste persuadé que l'équipe de France méritait mieux.*

Lacroix d'honneur. *En portant hier son total de points à 112, Thierry l'a mis à un niveau qui fait de lui le meilleur réalisateur de cette Coupe du monde. Un bel exploit !*

• 25 Juin : Berbizier : "On est redevenus crédibles". *Du France-Angleterre 1991 à celui de jeudi, le quinze de France a beaucoup progressé. Pourvu que ça dure ...*

Handball

• 11 Mai : L'aventure continue. *A défaut de briller contre l'Algérie hier en Islande, la France s'est imposée (23-21) et affronte ce soir la Roumanie.*

Volle : "Nous avons un peu douté".

• 12 Mai : La France pense à tout. *Afin que les Tricolores se présentent dans la meilleure forme possible, l'encadrement médical veille à leur récupération, bien souvent malgré eux.*

• 15 Mai : La France inquiète. *Face aux Allemands qu'ils pouvaient battre, hier en Islande, les Tricolores n'ont pas été capables de se transcender. Toutefois, ils sont qualifiés pour les huitièmes de finale.*

Quintin : "Soyons humbles". *La France s'efforce de garder le moral et de croire en des jours meilleurs. Pourtant les raisons d'espérer semblent se faire plus rares.*

Grâce aux gardiens. *Ses portiers s'étant enfin réveillés, la France a battu le Danemark, samedi, à l'issue d'un match intense.*

• 16 Mai : Poker à Akureyri. *Décevante lors du premier tour, la France peut pourtant s'ouvrir la route de la demi-finale, à condition de battre l'Espagne, ce soir en huitième de finale, dans le nord de l'Islande.*

Kervadec : "Sur le mental".

Costantini : frayeurs en stock. *En Islande, les médaillés de bronze de Barcelone semblent avoir perdu leur handball. L'entraîneur des Bleus souffre mais cela fait dix ans que ça dure.*

• 17 Mai : Ils sont incroyables ! *Retrouvant leur motivation, les Français ont battu l'Espagne en huitième de finale et affrontent aujourd'hui la Suisse en quart. La qualification olympique est quasi acquise.*

Lathoud : "On a évité un gros gâchis". *On commençait à désespérer de l'équipe de France. Mais, face à l'Espagne, elle a retrouvé son charme d'antan. Désormais, elle peut rêver.*

• 18 Mai : Déjà dans l'avion d'Atlanta. *Affichant une forme olympique, la France, désormais qualifiée pour les Jeux de 1996, a battu la Suisse, hier, en quart de finale à Reykjavik, et retrouvera l'Allemagne demain, en demi.*

Delattre : "Cette équipe a encore faim". *La France est à Atlanta. Mais cela ne semble pas suffire aux Tricolores qui n'écartent pas l'idée d'un grand exploit.*

• 19 Mai : De l'or sinon rien ! *La France qui affronte l'Allemagne ce soir à Reykjavik en demi-finale ne cache pas d'être uniquement intéressée par un succès en finale !*

Martini-Delattre : destins croisés. *En Islande, ce sont les deux gardiens remplaçants qui ont saisi le gouvernail de la défense. A tour de rôle, ils font le bonheur de l'équipe de France.*

• 20-21 Mai : Et maintenant, le titre ! *Vainqueur (22-20) de l'Allemagne, hier à Reykjavik, la France disputera la finale dimanche (17 heures). Les bleus ne sont plus qu'à une heure d'un exploit qui ferait date dans l'histoire du sport français.*

L'irrésistible ascension de Kervadec. *Il y a quelques mois, Guéric Kervadec doutait de trouver sa place en équipe de France. En Islande, il en est devenu une valeur sûre. Histoire d'une métamorphose.*

Munier : "On va être champions du monde".

• 22 Mai : L'or à pleines mains. *Après le bronze de Barcelone en 92 et l'argent du Mondial 93, les handballeurs français ont décroché l'or hier en Islande en battant la Croatie (23-19) en finale des Championnats du monde. C'est la première fois qu'une équipe de France accède au titre suprême dans un sport collectif. Les joyeux drilles de Costantini sont entrés dans l'histoire.*

France : une équipe en or. *Les Tricolores ont mis dix ans pour passer de la vingtième à la première place planétaire. Cette équipe de France est la première à obtenir un titre mondial d'un sport collectif. Elle a battu la Croatie en finale, hier à Reykjavik.*

Maintenant Atlanta. *Championne du monde, la France peut désormais regarder vers les Jeux Olympiques, dans quatorze mois. Daniel Costantini, l'entraîneur, a déjà quelques idées sur la question.*

Tous au paradis. *La France était bien la meilleure équipe de ce Mondial islandais. La joie des Tricolores a été à la hauteur de leur triomphe.*

2 - Le marché du spectacle

Dire que les journalistes contrôlent le mouvement sportif serait un abus. Cependant à l'image des rapports qu'ils entretiennent avec les autres espaces (notamment politique et culturel), la transformation de leurs conditions d'exercice professionnel détermine de nouveaux enjeux de communication qui finissent par inverser la relation entre événement et couverture médiatique : ce n'est plus tant les journalistes qui courent après les événements que les événements qui "courent" après les journalistes. La sélection de ce qui peut être médiatisé leur revient donc, et c'est en cela qu'ils exercent des contraintes sur l'espace des sports. Selon ces règles, l'exploit, la performance ne sont pas des valeurs absolues mais des indicateurs relatifs qui se combinent avec le capital symbolique préalablement accumulé par chaque discipline sportive. Et si les résultats forment une des composantes de ce capital, le champ journalistique en impose une autre, l'audience, dont elle détient partiellement les moyens de contrôle.

Au regard de ces règles, le championnat du Monde de handball organisé en 1995 ne mobilise pas un grand nombre de téléspectateurs français et les chaînes de télévision nationales n'avaient pas prévu de couvrir l'événement. Ce n'est que sous la pression des résultats, que France Télévision retransmet la finale emportée par la sélection nationale. La même année, alors que le handball est contraint d'accepter les conditions d'une offre unilatérale de retransmission d'un événement ponctuel, les dirigeants de la fédération française de rugby engagent des négociations avec les mêmes chaînes en les plaçant en concurrence concernant l'achat pour quatre années des droits internationaux. L'économie optimisée de l'audience appelle une gestion financière organisée selon les lois du marché économique. Les règles sont simples : la retransmission des matchs internationaux de rugby fait parfois plus d'audience que les rencontres de football²⁶⁷ et les chaînes doivent faire la meilleure offre possible pour obtenir l'exclusivité des droits.

Au-delà des questions de visibilité médiatique, ce sont les pratiques qu'elles induisent qui interrogent, car ce n'est pas tant la possibilité d'élargir son public que les dividendes économiques induits par l'audience qui mobilisent la fédération. De fait, alors que les pouvoirs fédéraux luttent contre les pratiques marchandes occasionnées par la professionnalisation du rugby et exhortaient les joueurs à la raison culturelle, ils recouraient dans le même temps à ces mêmes pratiques pour convertir en produits financiers le spectacle offert par l'élite internationale. En août 1994, la commission de

²⁶⁷ Sources : sondage Médiamétrie présenté dans la *Lettre de l'Economie du Sport* du 11 janvier 1995, n°285.

communication de la fédération, dont le nom évoque à lui seul l'ouverture aux enjeux médiatiques, lance un premier appel d'offre pour le renouvellement des droits internationaux. A grands renforts d'agences de communication intermédiaires et concurrentes, les offres de France Télévision et T.F.1 se succèdent, alors qu'une première convention de principe était déjà signée par le président de la fédération, B. Lapasset et le directeur du service des sports de T.F.1, et ce à l'insu du comité directeur de la fédération (voir articles de presse à la fin du paragraphe).

En dépit de cet accord préalable, le comité directeur annonce en janvier 1995, contre l'option du président, sa préférence pour France Télévision et l'agence de communication I.S.L.²⁶⁸. Cependant la convention initiale avait conduit une première agence (I.S.E.²⁶⁹) à engager prématurément ses fonds et place B. Lapasset en mauvaise posture, qui dans le courant du mois juin 1995 relance l'appel d'offre pour tenter d'associer I.S.E. et France Télévision dans un projet commun afin d'écarter I.S.L. Contre toute attente, en juillet 95, le comité directeur rend son verdict et choisit de maintenir sa collaboration avec France Télévision par l'intermédiaire d'une troisième agence de communication (France Rugby Promotion), écartant du même coup les deux premières ainsi que la chaîne de télévision privée.

Outre la série de contentieux qui impliqueront l'arbitrage final du Ministère de la jeunesse et des sports, ces manœuvres révèlent les enjeux qui sous-tendent le milieu rugbystique. Les raisons qui ont conduit le président Lapasset à préférer T.F.1 tiennent probablement au montant plus élevé des ressources proposées. Alors que France Télévision offrait 53,1 millions de francs par an sur quatre années, T.F.1 en proposait 65 millions pour la même prestation, soit 48 millions de mieux sur les quatre ans. Le comité directeur justifie quant à lui son choix par la complémentarité traditionnelle de France 2 et France 3 qui permettait à la fois la retransmission des matchs internationaux et une meilleure couverture régionale du championnat de France. Il reste que l'économie de l'audience comme la maîtrise des enjeux médiatiques alimentent de fortes contradictions sur un terrain situé à la croisée du champ économique et du champ culturel. B. Lapasset, sous doute inexpérimenté, tentait d'imposer ses règles du jeu sur un marché qu'il maîtrisait mal : appels d'offre, mise en concurrence et luttes d'influence n'ont pas eu les effets escomptés. Par ailleurs, le comité directeur en se réclamant d'une tradition ou d'une culture rugbystique, s'inscrivait résolument dans l'espace des pratiques culturelles qui s'accommodait mieux de l'image proposée par la chaîne publique France Télévision. Cependant la

²⁶⁸ L'International Sport Limited est le partenaire privilégié de la F.I.F.A. et du C.I.O. pour les droits télévisuels et publicitaires.

²⁶⁹ L'agence de communication International Sport Events a pour principal client la fédération française de Rugby.

contradiction reste tenace et comme le soulignait un journaliste de l'Equipe, la Fédération, à la recherche d'une troisième voie entre amateurisme et professionnalisme, est tenue d'améliorer sa position financière pour renforcer son élite, qui en l'état actuel, est la seule à pouvoir soutenir les pratiques de masse.

+ Articles Equipe du 13 octobre 1995

CHAPITRE 5

STRUCTURE DE L'ESPACE DES SPORTS

1 - ORGANISATION DE L'ESPACE DES SPORTS

1 - Déplacements et positionnements

Les transformations observées en escrime, au rugby et enfin au handball résultent des pressions qu'exercent à la fois le champ économique et les médias pour conquérir le marché sportif en tant que pur espace de consommations marchandes, quand par ailleurs l'ensemble des orientations choisies par les pouvoirs publics favorisent le développement de thèses propres à concevoir le marché sportif comme un espace de pratiques culturelles. Alors que l'Etat s'approprie les pratiques sportives sous la forme d'un vaste service public accessible à tous, et qu'une partie du public comme des dirigeants entend placer ces pratiques du côté de la culture, l'intrusion progressive des logiques marchandes associées aux exigences des médias entraîne des déplacements des disciplines vers les pratiques professionnelles en même temps qu'elle appelle de nouvelles catégories de sportifs et de dirigeants disposés à se penser

comme des consommateurs et à accélérer le mouvement de déplacement de leur discipline.

L'espace des pratiques sportives se trouve soumis aux influences de quatre espaces majeurs qui se superposent les uns aux autres, dont le principal est celui représenté par les pouvoirs publics²⁷⁰ qui, par voie de délégation, confèrent aux fédérations le pouvoir exclusif d'organiser une discipline à condition d'assurer la mission qui lui est confiée. Dans les faits, une fédération qui détient le monopole du nom d'une discipline détient en même temps l'organisation exclusive de celle-ci de sorte qu'il est interdit à tout club ou association non affilié à une fédération de développer une pratique sportive dissidente sous le même nom²⁷¹. Ce monopole d'Etat a pour corollaire l'émergence d'un ensemble d'usagers, pratiquants et dirigeants, qui en se posant comme les défenseurs du service public, élaborent également une culture du service public et par là même une culture du sport au service du public, où l'amateurisme tient une place prépondérante en tant qu'idéologie fondatrice d'une culture commune à la fois aux pratiquants de masse et à l'élite.

Par exemple, les défenseurs du rugby amateur en France sont aussi ceux qui prétendent à l'existence d'une culture rugbystique spécifique et qui prophétisent constamment sa disparition avec l'avènement du professionnalisme. Cette présentation oblige du coup les plus favorables au développement du rugby professionnel à faire régulièrement obstacle à cet argument culturel en refusant le principe d'une opposition entre pratiques culturelles d'une part et pratiques marchandes d'autre part, comme le remarque cet international :

" Si nous n'avons plus le goût de monter au Parc des Princes pour y disputer la finale du Championnat avec nos clubs respectifs, si nous ne ressentons plus le côté magique du Tournoi, on perdra beaucoup. D'un autre côté, regardez la N.B.A., aux Etats-Unis ! Les équipes sont fabriquées mais ça n'empêche pas le spectacle et les jeunes vont dans la rue, jouer au streetball. C'est pour ça qu'il faut avoir des certitudes, se dire que rien n'est figé. On peut jouer le vendredi soir ou le samedi soir, comme une élite, et ça n'empêchera pas les gens qui viendront nous voir, de pratiquer le rugby avec passion dans leur ville ou leur village.²⁷²"

Cependant les résistances qui viennent s'opposer au professionnalisme tendent à le situer radicalement à l'opposé dans l'espace des sports, n'obéissant en quelque

²⁷⁰ Par commodité, les pouvoirs publics désignent d'une manière restrictive pour tout le chapitre l'ensemble du dispositif de représentation de l'Etat dans le système des sports, qui comprend à la fois l'action du ministère de la jeunesse et des sports et celle des pouvoirs fédéraux. Nous avons préféré cette expression à celle de pouvoirs sportifs car elle comprend à la fois la représentation politique de l'Etat, et le travail de son personnel permanent.

²⁷¹ Cette question s'est notamment posée aux rugbymen français au moment de l'offre proposée par K. Packer de financer un championnat totalement privé, qui n'aurait pu en France porter le nom de rugby.

²⁷² Déclaration de Philippe Saint-André, capitaine de l'équipe de France, dans *L'Equipe* du 13 août 1995.

sorte qu'aux seules règles du marché économique et ainsi qu'aux enjeux médiatiques, bien que continuellement placé sous la tutelle de l'Etat. L'espace des sports ne s'organise pas sur un terrain neuf où seraient maîtrisées les influences spécifiques à chaque champ, mais il se superpose au contraire sur plusieurs d'entre eux dont les effets propres neutralisent ses possibilités d'autonomie réelle. Dans cette perspective, la troisième voie à la française évoquée plus haut, ne figure pas un terrain vierge, un genre de *no man's land*, propice à l'innovation d'un espace de pratiques original, mais plutôt l'exacte confluence des effets propre à chaque champ, et qui soumet une discipline placée dans cette situation à une forte domination à l'égard de chacun d'eux.

Cette remarque s'applique au cas du rugby français dont le rapprochement vers les pratiques professionnelles ne s'est effectué que partiellement, soumettant à la fois la discipline aux injonctions des pouvoirs publics et des défenseurs de la culture rugbyistique également tenants de l'amateurisme, ainsi qu'aux pressions des médias comme des rugbymen d'élite pour obéir aux règles du marché. Il s'ensuit que le rugby se trouve précisément au centre de toutes les pressions où les représentants de chaque espace tentent de peser sur la structure dirigeante pour faire valoir ses intérêts propres. En premier lieu, les dernières orientations vers le professionnalisme ne manquent pas de provoquer les réactions les plus violentes de la part des défenseurs de l'amateurisme dont l'argumentation principale continue de s'appuyer sur la valorisation d'un patrimoine pensé *a priori* comme antinomique à l'introduction des pouvoirs économiques. Ces défenseurs rarement issus de l'élite sportive, comme dans le témoignage ci-dessous, prétendent à un lien de réciprocité entre tous les niveaux sportifs qui ne souffrirait d'aucun isolement de l'élite :

"A l'origine, le rugby était un jeu de ballon ovale pratiqué par des équipes de quinze amateurs qui observaient des règles anglaises sous le contrôle d'un arbitre tout puissant et de deux assesseurs. Chaque village, contrée ou pays, amenait sa "culture" et sa façon de vivre. Ainsi, la volonté, la sociabilité et le fair-play façonnaient l'enfant, l'adolescent, puis l'homme. Et si les notions de clans, de "races" ou de patries étaient hélas bien vues par l'homme-animal, guerrier-égoïste, elles cédaient la place à des nécessités initiatiques. Celles-ci permettaient de s'accomplir dans la vie de tous les jours et, si possible, de s'épanouir en vivant ensemble.

Ceci dit, le choix ne nous a pas été donné. Lorsque de nombreux anciens ont constaté les dérives funestes que prenait ce sport, ils ont, en dehors de quelques rencontres télévisées ou enfantines, cessé d'apporter le moindre intérêt à ces "évolutions" paraît-il obligatoires et non archaïques !

Là où il y avait jeu, fraternité et club villageois, se sont infiltrés la compétition individuelle, l'exploitation d'"esclaves-centurions", le mercantilisme total et l'esprit d'entreprise boursière, parrainés (parfois) par des Asiates avertis !

Le triste spectacle annoncé par des journalistes-rabatteurs n'avait pour but que de donner un minable pouvoir à des marchands d'illusions. Et les joueurs se sont vendus et ont vendu le lit du père encore vivant !

Ainsi, le rassemblement, tels des moutons de Panurge, de consommateurs de rugby et d'élus budgétivores manipulés parfois par la vénalité malade des soi-disant libéraux, conduisent maintenant le convoi funèbre de cette activité qu'est le rugby. Après "les Folies Bergères", le voilà au marché à bestiaux ...

Alors quelles solutions ? ou bien le rugby reste le sport que nos pères nous ont légué avec toutes ses valeurs humaines épanouissantes et les anciens ont à réagir contre le "marché-prostitution", ou bien il succombe et dès lors nous devons cesser "d'assister" à son action destructrice.²⁷³"

Refuser le professionnalisme au nom de l'exception culturelle dont l'objectif vise essentiellement à refouler les logiques économiques en dehors du champ des pratiques, fait également le jeu des pouvoirs publics en prétendant à une continuité entre la masse et l'élite. Ces derniers disposent par ailleurs d'un droit d'ingérence vis à vis des pouvoirs fédéraux lorsque les orientations poursuivies ne paraissent pas conformes à la mission du service public. Aussi, les affaires conflictuelles révélées lors de la négociation des droits internationaux auprès des chaînes télévisées ont suscité l'intervention personnelle du Ministre des sport dans un communiqué de presse dont le propos consistait autant à réaffirmer l'action de l'Etat qu'à sanctionner des pratiques apparemment peu vertueuses :

"Il faut veiller au respect des règlements et de l'esprit de la loi 1901, qui doivent être respectées même par les dirigeants sportifs.

Il est acquis que l'aide financière 1996 de l'Etat à la F.F.R. dépendra étroitement des décisions de remise en ordre qui viendront.

Il faut bien se souvenir que ces recettes (télévisuelles et de marketing) n'existent que parce que les fédérations ont reçu une délégation de service public de l'Etat. Il me paraît dès lors inconcevable qu'elles soient traitées comme des affaires entièrement privées, soumises au seul droit des affaires. [...] ²⁷⁴"

Dans le même temps, les chaînes de télévision et surtout les agences de communication chargées de la gestion des droits internationaux portaient l'affaire en justice pour dénoncer la nature du contrat et le dispositif de concurrence illégal mis en place. Loin de lui consacrer une forme d'autonomie effective, la troisième voie à la française place donc le rugby d'élite à l'intersection de plusieurs forces contradictoires où les sportifs de haut niveau regrettent la timidité des transformations engagées, quand l'Etat stigmatise une méthode jugée trop privée, alors que les enjeux médiatiques incitent à la pratique concurrentielle et qu'enfin une fraction des pratiquants de masse se désolidarise des orientations fédérales.

Il semble donc que l'espace des sports en général s'organise autour de quatre champs où, bien que les pouvoirs publics continuent encore d'exercer leurs prérogatives, des conflits d'intérêt émergent entre d'une part les défenseurs du caractère culturel des pratiques qui, en préférant l'amateurisme se rallient à la cause de l'Etat, et d'autre part ceux qui prétendent en faire une activité lucrative et professionnelle et qui, de fait, sont d'autant plus portés à considérer les enjeux

²⁷³Lettre d'un joueur reproduite dans le *Midi Olympique* du 11 septembre 1995.

²⁷⁴ Communiqué de Guy Drut, *L'Equipe* du 4 janvier 1996.

médiatiques. Fonction du degré de dépendance relatif à chaque espace, l'histoire du handball, du rugby et enfin de l'escrime révèle à travers les déplacements que chacune des disciplines effectue dans l'espace, des changements d'état marqués par une ouverture variable au champ économique et aux médias. Ainsi, l'escrime, fort d'un patrimoine culturel socialement marqué, ne s'ouvre que très lentement aux enjeux médiatiques et reste encore très éloigné du professionnalisme sportif. A l'inverse le handball, doté d'un patrimoine culturel plus difficile à valoriser comme tel, s'est orienté nettement plus rapidement vers le professionnalisme sans toutefois parvenir à une grande visibilité médiatique. Enfin le rugby, cherchant à synthétiser toutes les influences, subit les effets de chaque pôle et doit affronter les nombreuses contradictions qui en résultent.

Tableau 1

**Déplacements et positionnements
de l'escrime, du rugby et du handball**

| Influence \ Disciplines | Escrime | Rugby | Handball |
|-------------------------|---------|---------------|----------|
| | | <i>Etat 1</i> | |
| Pouvoirs publics | + | + | + |
| Champ culturel | + | + | - |
| Champ économique | - | - | - |
| Médias | - | ± | - |
| | | <i>Etat 2</i> | |
| Pouvoirs publics | + | + | + |
| Champ culturel | + | + | - |
| Champ économique | - | + | + |
| Médias | ± | + | - |

2 - Positionnement de dix disciplines

Le classement typologique des disciplines sportives en grandes familles techniques regroupant par exemple tous les sports de raquette ensemble, les sports collectifs dans une seconde catégorie, les sports de combat dans une troisième, etc., ont pour propriété de s'imposer comme des schèmes de pensée ordinaires couramment utilisés par les sportifs. Les similitudes d'ordre technique entre les disciplines sportives conduisent en effet à des assimilations d'apparence logique que l'observation spontanée facilite (la raquette est visiblement le point commun entre le tennis et le tennis de table), et dont une des conséquences particulières réside dans le fait que l'ensemble des autres similitudes possibles se trouve le plus souvent reléguées au second plan.

L'efficacité du classement technique, repose sur une facilité d'accès et de compréhension, et tend du même coup à occulter dans un inconscient collectivement partagé la plupart des positions spécifiques à chaque discipline dans l'espace des sports ainsi que des enjeux qui lui sont liés. S'il existe sans doute entre le tennis et le tennis de table une parenté technique, l'état de développement respectif de chacune des disciplines indique aussi, et notamment quant au processus de professionnalisation des sportifs, plusieurs dissemblances que l'expression "sport de raquettes" ne peut mentionner. Aussi, la puissance d'une représentation fortement technicisée des pratiques sportives tend à rendre difficile la formulation d'autres propositions de classement fondée sur des critères différents et peut-être moins techniques. Le préalable à la construction d'un espace des sports peut donc passer d'abord par une contradiction au moins de principe de ces préconstructions afin de comprendre l'ensemble des enjeux qui traversent l'espace des sports et qui déterminent les différentes positions possibles pour chaque discipline au sein de cet espace.

L'observation des différentes positions occupées par chaque discipline sportive au sein de l'espace à un instant donné permet de rassembler des sports qui n'ont rien de commun en apparence et inversement d'en séparer certains manifestement très semblables. Un tableau récapitulatif de l'état des relations que chaque discipline entretient avec les différents champs (pouvoirs publics, champs culturel, économique, et médiatique, tableau 2 ci-dessous) permet selon ce principe de reconstituer l'espace des positions propres à chacune d'entre elles et de proposer un regroupement fonction de leur plus ou moins grande proximité.

Tableau 2

**Relations aux pouvoirs publics, à la culture,
à l'économie, et aux médias.**

| Discipline\Influence | Pouvoirs publics | Champ Culturel | Champ économique | Médias |
|----------------------|------------------|----------------|------------------|--------|
| <i>Groupe 1</i> | | | | |
| Rugby (2) | + | + | + | + |
| Athlétisme | + | + | + | + |
| <i>Groupe 2</i> | | | | |
| Escrime (2) | + | + | - | ± |
| Judo | + | + | - | ± |
| Aviron | + | + | - | - |
| <i>Groupe 3</i> | | | | |
| Handball (2) | + | - | + | - |
| Volley | + | ± | + | - |
| Triathlon | + | - | + | - |
| <i>Groupe 4</i> | | | | |
| Gymnastique | + | ± | - | ± |
| Natation | + | ± | - | - |

(2) : positions de l'escrime, du rugby et du handball après déplacements

Chaque discipline sportive entretient des relations plus ou moins importantes avec chaque champ, de telle sorte que l'escrime, l'aviron et le judo peuvent être regroupés dans une même analyse par leur proximité avec la culture traditionnelle régulièrement mise en avant ainsi que son relatif éloignement des formes les plus professionnelles des pratiques sportives. Inversement, le handball, le volley et le triathlon présentent des similitudes à la fois par leur processus de professionnalisation quasiment achevé et par leur difficulté à véhiculer une image de sport traditionnel associée à une culture ancienne. Par ailleurs, le rugby comme l'athlétisme se caractérisent par l'ambiguïté de leur situation où s'affrontent à la fois les partisans du professionnalisme présentés comme des innovateurs et les défenseurs l'amateurisme placés le plus souvent en situation de conservateurs. Enfin, certaines disciplines telles que la gymnastique et la natation, en vertu de leur très faible aura médiatique, ont peu de chances d'accéder rapidement au professionnalisme, et dépendent fortement de la tutelle d'Etat et des institutions qui en découlent.

Outre la recomposition de l'espace des sports selon des critères exogènes et non techniques, ces regroupements font également apparaître de fortes homologues entre la position occupée par les disciplines au sein de l'espace et les dispositions propres que les athlètes mettent en jeu à travers leur pratique. Ces regroupements permettent par exemple de constater les relations étroites entre les aspirations de l'escrime, du judo ou de l'aviron à s'inscrire dans l'espace des pratiques culturelles et les propriétés sociales et culturelles qu'escrimeurs, rameurs ou judokas démontrent à travers leur origine sociale ou les titres scolaires détenus. Cela permet du même coup

de rompre avec l'association mécanique ordinairement construite entre une discipline sportive et une origine sociale, association qui, bien qu'elle puisse être constatée à un moment donné, dépend à la fois de la position relative qu'occupe la discipline par rapport à toutes les autres et des ressources que les athlètes mobilisent pour définir et tenir cette position. Autrement dit, l'origine sociale des escrimeurs relativement élevée ne s'explique pas tant par l'essence historiquement nobiliaire du duel mais plus probablement par son inscription dans l'espace des pratiques culturelles qui permet aux détenteurs de capital culturel d'exprimer leur conception de la pratique sportive et par la même de conforter la discipline dans sa position d'origine. Inversement le fait d'être issu d'un milieu social aisé n'est pas une condition suffisante pour coder systématiquement les activités sportives comme des pratiques culturelles, mais peut au contraire conforter les transformations d'une discipline orientée vers l'espace économique (voir encadré ci-dessous).

Origine sociale et engagement sportif : une interdépendance

Les dispositions que les sportifs mettent en jeu dans leur pratique ne sont pas séparables des positions qui sont offertes dans l'espace des sports et à travers lesquelles les athlètes trouvent à s'exprimer. Il n'y a pas à proprement parler d'un côté des positions objectivables au moyen des instruments d'observation classiques, et de l'autre côté, des dispositions que les athlètes importeraient en tant que sujets, mais plutôt une sorte de lien invisible mais actif entre ces dispositions et les positions occupées. Autrement dit, c'est à travers les ajustements entre ce qui est donné par la structure de l'espace des sports, et la compréhension que les athlètes en ont, et qui est fonction des ressources particulières mobilisées dans cet espace, que tout semble se jouer. Une position n'existe pas en soi et dépend très directement du travail de positionnement effectué en pratique par les sportifs en vertu des dispositions que ceux-ci mettent en jeu et qui déterminent les conditions de réappropriation de la position.

Le travail de positionnement peut se définir comme une dynamique par laquelle s'exercent les effets mutuels de la position et des dispositions qui rendent impossible l'association mécanique et définitive d'un sport et d'une classe sociale donnée. Dire par exemple que le volley est un sport de cadres supérieurs n'a pas de véritable sens sans montrer dans le même temps en quoi les dispositions sociales que les volleyeurs mobilisent en pratique déterminent fortement les conditions même de cette pratique. Ainsi l'entretien de Cédric J. retranscrit plus bas montre que ce n'est pas tant son origine sociale en tant que telle (Cédric est issu d'un père directeur de vente et d'une mère vendeuse dans un magasin de meubles) que les ressources propres à son milieu et nécessaires au volley qui l'ont conduit à s'investir dans cette discipline à un haut niveau. Si les éléments de la biographie familiale qui attestent d'une culture sportive relativement modeste²⁷⁵ ne permettent pas d'expliquer les raisons d'un tel investissement, c'est probablement dans la conjonction des efforts soutenus par les parents et des difficultés scolaires rencontrées²⁷⁶, que l'offre constituée par le volley de haut niveau se présente comme une alternative intéressante.

Habitant la région lyonnaise mais inscrit dans le centre de formation de Bordeaux à la suite de détections nationales, Cédric doit faire face aux complications multiples engendrées par l'éloignement du foyer familial et qui se manifestent en plus des mauvais résultats scolaires par une série de déceptions sportives ("ils n'ont pas fait attention à moi dans les stages nationaux"; "à

²⁷⁵ Sa mère n'est pas sportive, son père a pratiqué du football et du cyclisme à un niveau régional, ses deux sœurs sont non pratiquantes, son frère aîné a boxé au niveau régional.

²⁷⁶ Au moment de l'entretien, Cédric qui a redoublé sa sixième, entre en seconde à la suite d'une troisième difficile...

Bordeaux, c'est loupé, c'est loupé, je pourrais plus me rattraper." *Mais c'est justement dans la capacité à transformer toutes ces difficultés en un simple échec passager, comme un mauvais moment à oublier, que toutes les résolutions familiales trouvent leur force et leur cohérence. Alors que tout porte à croire que Cédric est éliminé de l'élite nationale, la détermination paternelle à maintenir le fils au plus haut niveau, et qui se traduit notamment par son inscription dans le club du sélectionneur national, devient déterminante. Il s'agit là d'un véritable travail de placement où les contacts que le père entretient avec les dirigeants du volley (en particulier avec le président du futur club d'accueil de Cédric) lui confèrent une autorité suffisante pour critiquer et remettre en question le travail des entraîneurs nationaux au centre de Bordeaux.*

Les dispositions sociales que Cédric met en jeu au volley n'agissent donc pas de façon mécanique l'entraînant dans une pratique sportive conçue par les cadres et pour les cadres, mais elles favorisent un travail de positionnement consécutif à une perception précise des enjeux propres au monde du volley. Le niveau de jeu atteint par Cédric est le produit d'un investissement à long terme qui mobilise toute la famille (ne serait-ce que financièrement pour les trajets Lyon-Bordeaux effectués en avion), et qui devient une ressource dotée d'une valeur en soi dans l'espace des sports. La position occupée au sein de cet espace devient déterminante en ce qu'elle permet la réciproque, c'est-à-dire qu'elle confère à l'élite sportive une légitimité suffisante pour appeler tous les sacrifices et tous les investissements possibles.

"- *Quels sont tes objectifs dans le volley?*

- *Jouer au plus haut niveau, je pense.*

- *C'est-à-dire, Nationale 3?*

- *Non, Nationale 1A et jouer avec l'équipe de France.*

- *Tu penses que c'est possible?*

- *Enfin ouais (...) Nationale 1A, l'équipe de France (signe dubitatif)*

- *Qu'est-ce qui te fait penser que tu peux accéder en Nationale 1A?*

- *Bah, l'année dernière, on m'avait dit si je continue à progresser comme ça, il y aura pas de problèmes, mais avec cette année passée à Bordeaux justement, c'est pas, il y a pas eu, j'ai pas fait ce qu'on attendait de moi. Donc, je sais pas. De toute façon, certains entraîneurs m'ont dit que je jouerais en Nationale 1A. Mais maintenant que j'ai loupé mon année à Bordeaux. Il va falloir remettre en cause.*

- *Ca veut dire quoi remettre en cause?*

- *Peut-être que certains entraîneurs, après ce que j'ai fait à Bordeaux, ils n'ont peut-être pas apprécié, et ils n'ont pas fait attention à moi dans les stages nationaux.*

- *Tu avais fait des stages nationaux?*

- *Ouais, chaque fois qu'il y avait des vacances, pendant toutes les vacances. J'avais commencé l'année dernière déjà, à Pâques.*

- *Pourquoi tu as chuté?*

- *Je sais pas. j'ai eu un problème ici à Bordeaux, donc lors des stages nationaux, bah, je me suis mal entraîné aussi. Peut-être aussi à cause des études. j'ai arrêté un peu le volley pour suivre mes études. J'étais mal au premier trimestre, donc j'ai laissé tomber un peu le volley.*

[...]

- *Je viens du Nord de la France, à Cambrai, je jouais dans un petit club à Cambrai et on a déménagé à Valence, près de Lyon, et à partir de là, l'année dernière, on n'a pas trouvé vraiment de club. Donc je joue dans un petit club, à Portes-les-Valence. Donc là, c'était une année plutôt calme en club mais en sélections nationales, ça commençait à accélérer un petit peu. Et voilà quoi. J'avais des propositions pour aller jouer à Romans cette année. Et quand on m'a proposé Bordeaux, j'ai préféré essayer Bordeaux.*

A Romans c'est Christian Maculevicz et André Glaive qui s'occupent des sélections...

Nationales Cadettes et il va prendre en charge les Nationales Cadets.

- *Et ça t'intéresse que ce soit André Glaive qui s'occupe des cadets l'année prochaine?*

- Oui, j'espère que ça va pas changer parce qu'il est à Romans déjà, ce sera mon entraîneur de club. D'après ce qu'on m'a dit, il est très dur, mais j'espère que ça va être lui. Il m'apportera beaucoup de choses.

- *Comment as-tu eu des contacts avec Romans?*

- Bah mon entraîneur, Jean Loup Miguët, ancien joueur de l'équipe de France. Il joue à Romans. Et je me suis entraîné avec lui en stages régionaux. C'est lui qui m'a fait rentrer à Bordeaux, en stages nationaux, et voilà quoi. Et comme le président me voulait déjà cette année, il a demandé à mon père si l'année prochaine.

- *Toi, tu t'en fiches, tu n'aurais pas aimé, je sais pas, aller à l'A.S.U.L., c'est en Nationale aussi?*

- Ouais mais...

- *Ca te plaît moins?*

- Oui, je préfère rester, c'est 50 km plus loin. C'est mon père qui, enfin déjà financièrement Bordeaux, ça nous a fait perdre beaucoup d'argent, donc ça a été une certaine déception chez mon père. Donc je pense que cette année, il faudrait mieux pas qu'il y ait trop, Romans c'est...

- *Le fait que tu aies raté cette année, c'est une déception pour ton père?*

- Ah oui, très grande déception pour mon père.

- *Parce que ton père il misait sur toi au niveau volley?*

- Oui.

- *Il en a fait aussi?*

- Non.

- *Pourquoi, il mise comme ça sur toi?*

- Parce qu'il a... Ça aurait pu être un grand champion et aussi ses parents financièrement, ils ont pas assumé, donc il est toujours resté un petit champion. Alors comme on a, on pouvait, on avait l'occasion, j'avais l'occasion de réussir. Comme j'avais l'occasion de réussir...

- *Qu'est-ce qu'il faisait comme sport?*

- Bah, il a fait beaucoup, il a fait du cyclisme et il a toujours échoué parce que ses parents n'ont pas pu suivre financièrement. J'avais eu un problème avec ma tante aussi, ils ont perdu beaucoup d'argent dans le volley et là. C'est un peu dans toute la famille, j'ai aussi mon beau frère qui voulait rentrer en école de tennis à Roland Garros et à cause de ses parents, il a pas pu rentrer. Donc je pense que toute la famille, enfin du coin, on est une partie du Nord et une partie dans le Sud. Je pense que la partie du Sud a très envie que je réussisse dans le volley.

- *Et toi le fait que cette année ce soit un peu...*

- Bah, je suis déçu, je suis déçu.

- *Pour eux?*

- Ouais parce que toute ma famille, ils attendaient presque une sélection en équipe de France Cadets et ça n'a pas marché cette année. Ce sera peut-être pour l'année prochaine, mais il y a quand même une certaine déception.

- *Et ta mère?*

- Ma mère un peu moins, c'est mon père... Un peu moins.

- *Mais ils privilégient d'abord tes résultats sportifs ou tes résultats scolaires?*

- Mon père, je pense qu'il veut que je réussisse dans les études, mais dans sa tête, il voudrait que je réussisse aussi dans le volley. Et comme au niveau des études ça ne marche pas très bien, il faudrait mieux que ça marche bien dans le volley.

[...]

- *Qu'est-ce qu'ils font tes parents?*

- Ils sont vendeurs tous les deux. Financièrement ça va, mais ça leur a fait perdre beaucoup d'argent.

- *Comment ça vendeurs?*

- Bah, mon père est directeur de vente dans un magasin de meubles. Ma mère, elle travaille aussi ici. Financièrement ça va, ouais surtout, ça a été une déception aussi. Ça aurait été une réussite, on aurait une perte financièrement, mais on n'en aurait pas parlé, mais là c'est un échec total.

- *On te le dit que c'est un échec, tes parents te le font sentir?*

- Pour mon père oui, moi j'essaie de faire comprendre à ma mère que... Moi, je sais que c'est un échec mais je fais comprendre à ma mère que c'est pas un échec. Si jamais elle pense que c'est un échec, elle va se mettre dans tous ses états. Alors que mon père, il m'a dit que c'était un échec, il me l'a pas dit mais il me le fait comprendre. Enfin, lui, moi, j'ai pas apprécié quelque chose de sa part, c'est quand il a critiqué l'entraîneur. Mais je pense que c'est une déception, parce que je pense que s'il avait, si ça avait marché, il aurait pas appelé pour critiquer personne.

- *Et toi le fait qu'il ait critiqué certaines personnes, tu en as subi les conséquences?*

- Je pense que oui, il a dit que Stéphane Faure et... C'est à cause de Stéphane Faure et Charles Malkovitz que j'avais pas réussi mon année.

- *A qui l'a-t-il dit?*

- Il l'a dit à Jean Loup Miguët qui a appelé Stéphane et lui a dit. Ca c'était en pleine année, j'ai pas vraiment eu un retour de manivelle. Moi, j'ai le pressentiment que, même si c'était pas vrai, j'avais un pressentiment.

[...]

- *Tu as un peu peur pour l'année qui vient, tu as l'impression d'avoir raté quelque chose?*

- Vu ce qui se passe, niveau stages nationaux, je suis un peu déçu, mais moins qu'à Bordeaux. Parce que je sais que pour les stages nationaux, l'année prochaine, je suis encore Cadet, je pourrai me rattraper, même s'il y a peu de compétition. Là, cette année, il y avait les qualifications pour les championnats du monde et après les championnats du monde. C'est pas un regret, mais je sais que je pourrais rattraper l'année prochaine, alors qu'à Bordeaux, c'est loupé, c'est loupé, je pourrais plus me rattraper.

- *Mais, à priori, ça ne remet pas en cause une possible sélection en équipe de France l'année prochaine?*

- J'espère que non. Ce qui me fait plaisir justement, André Glaive, l'entraîneur de Romans, j'espère qu'il va prendre en charge les Cadets.

- *Et si c'est lui, tu penses, comme c'est l'entraîneur de Romans, que tu as plus de chances d'être pris?*

- Si je fais tout pour être pris, je serai pris. C'est pas parce qu'il est entraîneur à Romans que je vais me faire pistonner en équipe de France, je pense que j'ai le niveau pour aller l'année prochaine, il faudra que je fasse ce qu'il faut pour arriver en équipe de France. Je pense que ce sera plus facile pour moi. Je pense que je progresserai plus.

- *Tu t'entraîneras combien de fois par semaine l'année prochaine?*

- 3 ou 4 fois par semaine.

- *Tu penses que c'est suffisant?*

- Oui.

- *Plutôt que 5 fois ici avec en plus de la musculation?*

- Oui.

- *Tu penses que c'est un peu trop ici?*

- Oui, pour moi oui. Je suis encore un peu jeune, enfin, c'est ce que je pense. Et aussi avec André Glaive, il me connaît quoi et comme... Ici c'est Stéphane Faure qui m'entraînait avec Charles, et les entraîneurs nationaux, c'était Joël le Maine, donc Stéphane Faure pouvait dire à Joël le Maine, bon, il est pas très bon en ce moment, ça va pas, il pouvait... Il pouvait peut-être, un peu des magouilles. Alors que là, ce sera le même entraîneur, donc ça c'est pas mal, je suis content.

- *Mais, cela peut-être l'inverse, il peut te dire si tu n'es pas très bon, par exemple en club, si pendant 1 semaine ou 2, avant un stage national. André Glaive peut te dire, comme il te voit tous les jours, il peut te dire, il vaut mieux pas que je le prenne parce qu'en ce moment ça ne va pas fort.*

- Ouais, c'est vrai mais je pense que ce sera un peu mieux parce qu'il sera sur place pour juger. Alors que Joël le Maine, il me voyait, il m'a vu une fois dans l'année m'entraîner, alors qu'André Glaive, je serai sûr qu'il ne se sera pas passé quelque chose, c'est beaucoup mieux. Personne aura pu lui dire, ah, il s'est mal entraîné, il s'est pas entraîné cette période donc il faut pas le prendre en stages nationaux.

- *Tu penses qu'il y a eu des magouilles cette année?*

- Je sais pas, mais justement l'année dernière, ils parlaient, je faisais les stages, alors que là, Stéphane Faure, était bien avec Joël le Maine. Parce que dès fois, Stéphane Faure, comme je m'entraînais, comme il me voyait tous les jours, ouais il travaille pas, il fait rien. Je pense qu'avec André Glaive, il y aura pas quelqu'un pour raconter.

- *L'année prochaine, tu aimerais jouer en Nationale 2 ou...*

- Ouais, je préférerais pas jouer en Nationale 2, ça dépend. Les dirigeants, certains dirigeants, bah André Glaive, veut que je joue avec les Nationales 2, moi je préférerais m'entraîner avec les Nationales 2 et jouer en dessous.

- *Pourquoi?*

- Nationale 2, l'année prochaine. Ca dépend peut-être que je vais grandir, peut-être, pendant les vacances, j'aurai le niveau pour jouer avec eux, mais si c'est pour faire du banc toute l'année, je préfère jouer en Régionale 1 et quand je serai Junior, en Nationale 2. De toute façon je crois qu'on va jouer en Régionale 1. Moi, je sais pas, c'est mon père qui s'en occupe, moi j'ai pas vraiment de contacts, c'est mon père, moi je sais pas grand chose. Moi, je sais que l'année prochaine, je joue à Romans et puis après le reste, je sais pas.

- *Romans c'est à combien de kilomètres de Valence?*

- 15 km. Peut-être que je vais aller au lycée à Romans, je pense que c'est le meilleur moyen, sinon on verra l'an prochain. "

Cédric J., volleyeur international²⁷⁷

²⁷⁷ Entretien juin 1994. Cédric a depuis réintégré l'équipe de France.

2 - QUATRE POSITIONS TYPIQUES

1 - La raison culturelle : l'escrime, le judo et l'aviron

"C'est la force du mouvement sportif, à travers une passion, un désintéressement et un échange de transformer les victoires en exploits et les travaux en résultats.
Un des constats de nos travaux, c'est d'évaluer que plus de 3 000 personnes animent le plus souvent bénévolement notre discipline."²⁷⁸

L'escrime, l'aviron et le judo ont pour propriété commune de pouvoir faire régulièrement référence à un aspect traditionnel de la pratique qui s'appuie sur une généalogie mythique ou réelle telle que le duel de tradition aristocratique pour l'escrime, la longue tradition universitaire pour l'aviron et la tradition spirituelle d'origine orientale pour le judo. Ces trois formes d'excellence, sociale, culturelle et spirituelle s'inscrivent dans un système de références historiques marqué par une origine lointaine susceptible de légitimer toutes les formes de reconstruction traditionaliste des pratiques actuelles dans une logique de filiation chronologique. La référence à une histoire traditionnelle est ce qui permet les effets d'accumulation du patrimoine symbolique de la pratique où doivent se transmettre, avec les techniques du corps un esprit - celui des ancêtres -, un art de vivre, une culture.

La transmission du patrimoine culturel se trouve notamment relayée par les dispositions particulières des sportifs à effectuer une codification de leur pratique physique en terme de pratique culturelle. L'origine sociale et les titres scolaires détenus fournissent en effet un indicateur important des possibilités de codification des pratiques selon des modalités culturelles. Issus pour une grande part des fractions dominantes de l'espace socio-professionnel²⁷⁹ (tableau 3), ces athlètes convoient également les diplômes universitaires les plus prestigieux (grandes écoles, etc.) qui attestent de leur proximité avec l'univers de la culture légitime (tableau 4). Cette propriété, par ailleurs redoublée par le niveau de diplôme détenu par les deux parents (tableau 5), leur confère une capacité à opérer un marquage symbolique des pratiques physiques selon un système de représentations conforme à la position de leur discipline dans l'espace des sports. En d'autres termes, il existe une forte homologie entre la position de la discipline dans l'espace des sports et la position qu'occupent les

²⁷⁸ Serge Aubailly, membre de la fédération française d'escrime, éditorial du *Guide Fédéral* 1993.

²⁷⁹ Respectivement 60 % des escrimeurs, 60 % des rameurs ont un père qui exerce une profession libérale, de cadre, de commerçant ou patron contre un taux de 44,4 % pour l'ensemble des athlètes, et 24, 18 % des judokas déclarent avoir un père exerçant une profession intermédiaire. Cette répartition est renforcée par la position de la mère. Les données sont détaillées dans le tableau 1.

athlètes dans l'espace culturel légitime, qui favorise toutes les formes de transferts symboliques d'un espace à l'autre effectués à travers les dispositions d'un double habitus sportif et culturel.

De cette façon, carrière sportive et carrière universitaire n'apparaissent pas comme bien souvent contradictoires mais au contraire comme la quête d'une même excellence selon des formes variables où l'excellence corporelle peut être un attribut de l'excellence culturelle comme l'explique cet ancien escrimeur international, également médecin-radiologue :

"-Vous avez réussi ensuite à combiner les études de médecine et les Championnats ?

- C'est pas trop dur, si on s'entraîne pas énormément et si on prépare pas l'internat. J'ai fini médecine en 80. J'ai fini ma spécialité en 83. Jusqu'en 80, j'étais dans les 10-15 meilleurs mondiaux. J'ai gagné une fois une compétition de la Coupe du Monde. J'ai gagné des compétitions françaises mais pas des compétitions étrangères. J'ai gagné une médaille en 80, aux Jeux Olympiques par équipe mais j'avais pas de palmarès individuel. En 83, j'ai eu mon diplôme de radiologue, j'avais fini ma spécialité. A partir de ce moment-là, j'ai pu m'entraîner un peu plus. Pendant deux ans, je me suis entraîné beaucoup ... Je commençais déjà à être vieux, j'avais 28 ans. Et, j'ai pu m'entraîner beaucoup puisque c'est plus facile quand on est dans la vie de travail que dans la vie étudiante. Et de 83 à 86, j'ai gagné trois fois le "Martini", deux fois le "Monal" (?), les Jeux Méditerranéens, les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde individuel, à chaque fois. Pendant deux ans, je crois que j'ai été numéro un mondial. Et après, j'étais vieux mais j'en ai profité pendant deux ans. Ce qui veut pas dire que j'aurai réussi à faire ça plus tôt, si j'avais pas fait d'études. C'est pas du tout sûr."

P. B., escrimeur international²⁸⁰

Sans doute parce que dans la tradition scolaire - et notamment celle des élites des grandes écoles -, se cultiver, c'est aussi cultiver son corps, des formes de transferts symboliques entre espace sportif et espace culturel sont rendues possibles à travers un système de codification des pratiques sportives en tant que culture savante. Ainsi, les escrimeurs, qui sont les plus dotés en titre scolaire, sont aussi ceux qui représentent leur activité sportive comme une activité culturelle en effectuant par exemple des rapprochements, des comparaisons entre le jeu d'escrime et le jeu d'échec présenté comme un jeu savant. De la sorte, l'escrime est autant une technique du corps qu'un jeu de l'esprit, c'est-à-dire que sa pratique fait intervenir toutes les propriétés de l'intellectuel, qui plus est scientifique, et qui manipule en plus des automatismes, l'analyse, l'anticipation, la stratégie et autres qualités spirituelles.

Une partie d'échec ...

"- Le rapport qu'on crée avec le maître d'armes, est-ce qu'il y a des gestes qu'on reproduit ?

²⁸⁰ P. B. radiologue est issu d'un père dentiste et d'une mère médecin. Entretien du 27 Juillet 1994.

- Ça dépend un peu du contexte. Mais, c'est un peu la logique. Au départ, aux échecs, on vous apprend à déplacer votre pion, ben, une fois que vous avez compris que le fou, ça allait en diagonal, bon, ben, c'est pareil en escrime. Un carte droit, bon, on vous montre comment c'est fait, vous savez le faire. Après, c'est à vous de le mettre en situation. C'est un peu le même système.

- *Vous même, vous jouez aux échecs ?*

- Oui, mais je suis pas très bonne aux échecs parce que je suis pas assez patiente. J'aime bien le jeu mais au bout de dix minutes, ça m'énerve parce que ça va pas assez vite, surtout si mon partenaire met une demi heure à répondre, alors qu'en escrime, ça va assez vite. C'est bien ça."

L. M.C., escrimeuse internationale²⁸¹.

"- *Et ce sont des techniques que l'on acquiert facilement ?*

- C'est répétitif...Vous faites un mouvement, vous faites un mouvement et quand vous l'avez bien, on passe à un autre mouvement. Faut pas non plus que ce soient des automatismes parce qu'il faut pouvoir changer en fonction de qui on a en face. C'est comme une partie d'échec un peu, l'escrime, avec l'adversaire qu'on a en face, avec beaucoup de physique en plus. Mais, c'est comme ça. On fait croire qu'on va faire quelque chose puis on fait l'inverse. On fait croire qu'on va faire quelque chose pour qu'il pense qu'on fait l'inverse, on le fait quand même. C'est des trucs comme ça."

P. B., escrimeur international²⁸²

"- *Vous parliez du combat. Quelles sont les valeurs que justement vous mettriez derrière l'escrime ?*

- Le fait de s'imposer à un adversaire en respectant les règles et s'imposer non pas uniquement pas la seule force physique, mais par l'astuce et par, pour certains, la roublardise ou par la prééminence d'une technique supérieure à celle de son adversaire mais en respectant des règles, et aussi, en y prenant du plaisir. Il existe dans le sport d'opposition, une notion qu'on appelle celle de feinte, on prend plaisir...Tout à l'heure, je faisais référence à un athlète comme Philippe Omnès, il a tout gagné mais maintenant, il aime prendre plaisir à essayer des trucs entre guillemets à un très haut niveau. Il s'amuse. J pense que s'il se fixe un objectif très, très fort, il laissera ses trucs aux vestiaires et il essaiera d'être très efficace. Mais, cette partie jeu existe. Si je devais parler de la pratique de l'escrime, je dirai : "jeu". Si je devais parler de la compétition, je dirai : "Nécessité de s'imposer à quelqu'un d'autre", toute petite nuance, mais dans le respect des règles quand même. Respect de règles, de convention. Y a une certaine noblesse quand même et que nous devons maintenir en quelque sorte. L'escrime, c'est pas un affrontement primaire. Ça ne peut pas être un affrontement primaire. Dans la terminologie de l'escrime, on utilise des termes, en technique des termes : "Première intention, deuxième intention, troisième intention" pour ce qui est de la conception du jeu, c'est à dire : "J'fais ceci, j'crois qu'il va faire cela" ou "Je lui fais croire que je vais faire ceci, puis je vais faire cela". D'ailleurs entre parenthèses, il se trouve que c'est tellement présent dans le mental de l'escrimeur que parfois, il joue à ça dans la vie aussi. Il arrive souvent dans nos conversations entre escrimeurs qu'on est en deuxième intention aussi. La complication est là, ce qui fait que ça ajoute aussi dans la facilité, entre guillemets, des rapports. Les gens qui sont toujours un petit peu tortueux mais, si vous voulez, quand on leur présente un règlement, alors on peut faire confiance aux escrimeurs pour trouver les failles le lendemain du jour où on a fait le règlement. Pour contourner le règlement, on a des champions-là. Ils trouvent tout de suite...Ça ressemble un peu aux échecs. Ça ressemble beaucoup à une partie d'échec. J'ai jamais joué aux échecs mais je crois que j'aurais aimé jouer aux échecs."

C. L. Directeur technique national²⁸³

²⁸¹ L. M.C., cadre bancaire. Entretien du 24 juin 1994.

²⁸² P. B. entretien du 27 juillet 1994.

Comparer l'escrime aux échecs, c'est indiquer que l'escrime est, beaucoup plus qu'une activité corporelle, un jeu de société par lequel s'exprime la détention d'un capital commun organisé autour de la culture savante et qui permet d'inscrire plus aisément l'escrime dans l'espace des pratiques culturelles. Par ailleurs, ce travail de codification symbolique trouve son principe dans une opposition latente entre nature et culture dont l'effet le plus perceptible chez les escrimeurs consiste à nier aussi souvent que possible toute forme de filiation à une pratique naturelle.

Cette négation trouve également à s'exprimer par une relative indifférenciation des genres dans le milieu de l'escrime, c'est-à-dire que l'inscription dans l'espace culturel semble être une condition suffisante pour réorganiser les rapports à la division sexuelle couramment constatée dans le sport. Bien que la proportion des escrimeuses de haut niveau (35,4 %) soit comparable à celle de l'ensemble de la population inscrite sur les listes ministérielles (32,7 %), et bien qu'une des armes leur soit inaccessible²⁸⁴, c'est en effet dans cette discipline que les effets de la division sexuelle sont les moins contrastés. Ce sont surtout les mécanismes d'intériorisation d'une position ressentie comme légitimement culturelle par les escrimeuses qui autorisent ce constat et qui leur permettent de repousser les limites que le biologique tend à imposer dans les autres sports. Ainsi, les conséquences de la maternité, qui sont régulièrement une cause d'abandon de la carrière sportive, semblent sans effet en escrime. Ici, tout devient possible, y compris élever des enfants en même temps que s'entraîner intensivement et participer à des compétitions internationales.

"- Votre enfant, vous l'avez eu il y a combien de temps ?

- Il est né le 30 Mars 93 et j'ai fait les Championnats du Monde, 3 mois après sa naissance. C'est moi qui avais décidé de reprendre très vite. J'ai repris un mois après la naissance parce que je pense que si j'avais pas repris très vite, ça aurait été très très difficile. Déjà, ça a très dur parce que on m'avait dit que ma place était gardée pour les Championnats du Monde, fallait quand même qu'en deux mois, je récupère un niveau plus ou moins correct. Y avait la surcharge pondérale. Y avait les biberons, les nuits qui ont été un peu dures à gérer. Mais j'suis contente de l'avoir fait très rapidement parce que ça m'a remis dans le coup tout de suite et j'ai pu attaquer dès le mois de Septembre comme si de rien n'était.

- Ça se passait comment l'organisation du temps entre le bébé...?

- J'ai l'avantage d'avoir un mari qui est très compréhensif, qui est un ancien escrimeur, qui adore que je fasse des résultats, donc qui me motive, qui est toujours derrière moi, qui s'occupe énormément de son fils, c'est à dire que quand je m'en vais les week end, c'est lui qui s'en occupe. Au départ quand j'suis partie la première fois quand il avait un mois, j'ai pas mal de copines qui sont venues le garder. C'est des copines de l'Equipe de France qui étaient pas sélectionnées qui l'ont gardé pendant les Championnats du Monde, la femme de mon maître d'armes.

²⁸³ C. L. , entretien du 15 juin 1994.

²⁸⁴ La Fédération Française d'Escrime organise la pratique de 5 armes différentes : le fleuret féminin et masculin, l'épée féminine et masculine, et le sabre exclusivement masculin.

- *Y a une entraide.*
- *Y a une chaîne de solidarité, c'était très sympa."*

L. M.C., escrimeuse internationale²⁸⁵

"- J'ai une petite fille de trois ans et là, certains stages relativement longs, ça me demande un petit peu plus d'effort mais ça n'a rien à voir avec l'ambiance, ça n'a rien à voir avec tout ça, c'est plus parce que j'ai le bout de chou à la maison. Là, je vais pas la voir. On est parti le 19 (Juin), et je vais la revoir le lendemain des Championnats du Monde d'Athènes, parce qu'on revient avec une coupure d'un jour et je veux pas la déstabiliser à aller la voir. Ça me ferait plaisir mais elle va absolument rien comprendre. Bon, ben de temps en temps...Mais après, on y est, on y est. Ça se passe bien.

- *Et là, votre fille, c'est votre mari qui la garde?*

- Non, non, parce que lui, il est en stage aussi. Il travaille. Donc, ce sont mes parents.

- *C'est pas trop sur le plan de la vie familiale?*

- Ça demande une grosse organisation. Déjà, cumuler, comme ça, deux équipes, c'est pas évident. J'ai l'impression de faire des sacs, que ma vie, ce n'est qu'une succession de sac que je fais et que je défais. Faut bien voir que quand vous mettez cinq sports dans une housse, c'est un sac. Et puis je revenais de Varsovie lundi, le dimanche, j'ai eu quand même quelques jours, mais il fallait emmener ma fille, c'est pas très loin 50 kilomètres et puis refaire le sac d'escrime et puis revenir, refaire du matériel. C'est une grosse organisation. Il faut avoir une liste aussi bien une liste d'affaire de pentathlon, une liste d'affaire d'escrime et puis une liste d'affaire avec le biberon, le machin. Il vaut mieux éviter d'oublier, sachant qu'on part, nous, au soleil et que la puce reste au froid et l'inverse, si on l'emène en stage parce qu'en pentathlon, j'ai la chance de pouvoir l'emmener en stage. C'est beaucoup plus petit, beaucoup plus...pas familial parce que je vous dis, on retrouve quand même un petit noyau famille mais on a quand même des possibilités autres. On se retrouve à trois ou quatre en stage et chacun est un petit peu...Non, c'est une organisation. Une femme active a le même rythme de vie."

S. M., escrimeuse internationale,

Sélectionnée également en équipe de France de Pentathlon moderne²⁸⁶

La mobilisation de tout le réseau familial dans le projet sportif est déterminante pour la recherche de l'excellence corporelle et sportive à la fois par le soutien matériel qu'elle suppose, mais aussi par le travail d'élaboration d'un style de vie compatible avec les exigences de la performance, et qui semble, quant à lui, fortement déterminé par la structure et le volume du capital social et culturel détenu par la famille. Il y a en effet une forte relation entre la position quasi avant-gardiste des mères des escrimeuses - dont le niveau de diplôme peut excéder celui des pères et dont les professions sont socialement plus élevées que pour l'ensemble des mères (tableaux 3 et 4) -, et le fait que ces dernières consentent plus souvent que toutes les autres à déjouer les limites ordinaires de la division sexuelle. Autrement dit, il y a une sorte d'homologie entre la position originale des mères qui viennent redoubler dans le couple parental le volume du capital social et culturel, et la position originale des escrimeuses dans l'espace sportif, qui les conduit à nier l'existence d'inégalités sexuelles dans leur sport, même si elles sont effectives. Ainsi, la structure du capital

²⁸⁵ L. M.C. est sous convention athlète de haut niveau avec une grande banque parisienne, employée à mi-temps. Elle est mère d'un enfant. Entretien du 24 juin 1994.

²⁸⁶ Sous convention athlète de haut niveau avec une grande banque lyonnaise, employée à temps partiel. Originaire de Versailles, elle est mariée avec le Conseiller Technique National de pentathlon moderne, abandonne ses études en terminale pour se consacrer uniquement à ses activités sportives dans le cadre de la convention. Elle est mère d'un enfant. Entretien du 24 juin 1994.

culturel, étant sexuellement rééquilibrée, amoindrit les chances d'analyser en terme de division sexuelle un éventuel échec sportif, et tout se passe comme si cette division restait refoulée même quand elle existe, et les causes d'échec ne peuvent être attribuées qu'à des raisons strictement sportives.

"- Dans la totalité des escrimeurs, les femmes représentent à peu près 30% de l'effectif. Comment on se situe quand on est dans un milieu essentiellement masculin? Quels sont les rapports avec les autres ?

- Les rapports avec les autres. J pense pas que le fait d'être une femme soit un problème au sein d'une équipe parce qu'on est considéré aussi bien que si on était dans un groupe d'étudiant ou dans un groupe de travail. Ça n'a aucun problème. Le fait de faire du sport pour une femme, ça n'a aucun changement par rapport à la vie extérieur. Moi, c'est ce que je considère.

- Y a pas de rivalité entre homme et femme ?

- Non, mais c'est comme partout. Y a de la séduction. Y a de la haine, enfin pas de la haine, y en a à qui faut pas... Enfin, c'est comme ailleurs. Pas de problème.

- D'accord. C'est pas marqué par une empreinte masculine ?

- Non, non. Bon, c'est sûr que nous en étant peu nombreuses, on est peut être pas favorisée comme les garçons. On a peut être pas les mêmes moyens, mais c'est un peu logique aussi puisqu'on est moins nombreuse."

L. M.C., escrimeuse internationale²⁸⁷

"- Comment vous décririez l'escrime au féminin? Est-ce qu'il y a une grande différence entre les deux ?... Au niveau de l'ambiance.

- Non, il n'y a pas de différence au niveau de l'ambiance. Il y a le caractère féminin et puis il y a le caractère masculin. Y a les qualités propres aux femmes et les qualités propres aux hommes. Y a le droit à la différence. Sur le plan physique, moi, je battais les garçons quand j'étais petite. Quand on faisait des rencontres avec les Equipes de France, il m'arrivait de battre les garçons à entraînement égal. Y en a certains qui m'ont jamais battue. Je crois qu'il ne faut pas faire de comparaison. Actuellement, à qualité d'entraînement égal, comme l'escrime n'est pas un sport qui demande spécifiquement de la force, de la vitesse, des qualités que les hommes ont en plus de nous, il peut y avoir des matches qui se gagnent ou qui se perdent entre garçons et filles. Quelquefois, maintenant ce que je pourrais constater, c'est que les filles en général, sauf deux ou trois, ne s'entraînent pas autant que les garçons. Parce que la vie fait que vous avez pas tout à fait la même vie. C'est des choix de personnes. Y aura toujours une différence qui est due aux qualités de chacun mais y a pas de barrière, y a pas de différence."

B. D., ancienne escrimeuse internationale²⁸⁸

Le capital corporel et sportif entre dans la composition du capital culturel au sens large. Cette relation fournit une médiation par laquelle la discipline peut à la fois se constituer comme une activité culturelle, et favorise du même coup toutes les formes d'investissement de la part des pratiquants pour la constituer comme telle. Ce jeu de va-et-vient ou de correspondance entre le marquage symbolique de la discipline et les dispositions des agents à effectuer ce marquage selon des modalités propres à l'espace culturel, est rendu possible par l'existence d'un espace pratique - celui de la discipline elle-même - qui permet d'actualiser et d'ajuster en permanence le fait que la discipline choisie relève d'une pratique culturelle. En outre, cet espace pratique a la

²⁸⁷ L. M.C., entretien du 24 juin 1994.

²⁸⁸ B. D., ancienne internationale d'escrime et secrétaire générale de la Fédération d'Escrime, membre de la commission fleuret féminin. Entretien du 14 juin 1994.

propriété de pouvoir se passer de toute explicitation consciente de ce marquage dans la mesure où il mobilise sous la forme incorporée toutes les dispositions d'un habitus culturel, de sorte qu'il est difficile de comprendre et de faire de l'escrime sans décoder au préalable ce qui le différencie des autres sports (puisqu'il n'y a pas d'entraîneur mais des maîtres d'arme, pas de gymnase mais des salles d'arme, etc.). Autrement dit, il paraît d'autant plus aisé d'identifier l'escrime comme une pratique culturelle que l'on entretient une grande proximité avec l'univers de la culture et qu'on en maîtrise les codes.

Cette propriété devient particulièrement visible quand elle touche aux stratégies de reproduction, comme dans l'exemple qui suit, où l'escrime intègre implicitement le patrimoine familial culturel qui détermine spontanément les conditions de sa reproduction et donc des investissements consentis sans qu'il soit besoin de les entretenir rationnellement. Les formes d'entretien et d'accumulation du patrimoine sportif en tant que culture familiale, justifient à elles-seules le fait que les héritiers puissent vouloir hériter même quand les ascendants (ici les parents) tentent d'en limiter par principe le phénomène. L'extrait d'entretien ci-dessous montre de quelle manière les enfants d'un couple d'escrimeurs internationaux expérimentent les bénéfices que peut procurer la formation d'une culture sportive familiale, notamment les avantages que l'affiliation à une lignée concède (escrimeur de père en fils), et qui suffisent à neutraliser efficacement les effets d'une prise de distance à l'égard de ce patrimoine ("c'était à mon corps défendant", "j'ai tout fait pour qu'il fasse autre chose").

"[...]Alors dans le même temps, j'ai connu mon futur mari en 1970 qui était sabreur dans l'équipe de France. Et nous nous sommes mariés en 1971. Nous avons décidé de ne pas avoir d'enfants avant les Jeux de 72. [...]Alors Edouard est né 9 mois après les Jeux de Munich et Anne est née 8 mois exactement après les jeux de Montréal, mon mari étant à Montréal. Et malheureusement, j'allais dire, j'ai fait pratiquer à Anne et à Edouard tous les sports, de la danse, du tennis, du judo pour Edouard, de la danse pour Anne. Ils font du tennis, du ski, ils font de tout. [...] Et d'autre part, j'ai essayé comme ça pouvait paraître être un travers de ne pas leur demander l'esprit trop compétitif, de ne pas avoir dans mon état d'esprit : "Tu dois être le premier, tu dois être le premier". Donc, je me suis fait violence en me disant : "C'est pas parce que moi, j'ai cet esprit là, que je dois leur inculquer à tous prix, etc.". Et puis, il s'est trouvé qu'on était à Bourg la Reine, et qu'y avait une ambiance assez sympa dans ce club avant que j'y aille. Edouard, par exemple, un de ses meilleurs amis était le fils du Maître d'Armes de Bourg la Reine, que Anne a voulu faire de l'escrime et que tous les deux maintenant sont complètement mordus d'escrime comme c'est pas possible. [...]Edouard vient d'être sélectionné aux Championnats de France, il revient de Perpignan. Anne a fait la finale des Championnats de France Cadette mais moi, j'étais à l'autre bout du gymnase, pas question de... Et j'veus dit, plusieurs fois, il est arrivé qu'on nous parle de nos enfants en nous demandant si c'était nos enfants. Des D., y en a plusieurs. C'est très bien comme ça. Mais, c'était à mon corps défendant. Vraiment, je l'affirme. Edouard, j'ai tout fait pour qu'il fasse autre chose. Surtout quand ils étaient petits. On a, nous, une personnalité très forte"²⁸⁹.

²⁸⁹ Entretien B. D., entretien du 14 juin 1994.

En s'inscrivant conjointement dans l'espace culturel, l'escrime occupe une position extrême dans l'espace des sports, qui est relativement tenue à l'abri des influences exercées par les champs économique et médiatique. Dans ce cadre, l'amateurisme correspond à une formulation indigène de l'univers sportif qui figure en fait une transcription des relations que les escrimeurs entretiennent à la culture et à l'économie. L'aviron et le judo présentent une analogie de position dans l'espace des sports dont les nuances peuvent être interprétées comme autant de variations expérimentales du modèle constitué par l'escrime.

De manière empirique, la position de la discipline dans l'espace des sports varie en même temps que celles occupées par les athlètes dans le champ culturel, ce que semble pouvoir attester les écarts de stratégie scolaire entre les rameurs et les judokas pour l'obtention d'un diplôme (tableau 4)²⁹⁰. En effet, si les escrimeurs témoignent d'une forte adhésion aux institutions scolaires (et particulièrement aux grandes écoles avec un taux de 32 % d'inscription), celle-ci décroît progressivement pour les rameurs puis les judokas dont une très forte proportion se détourne des cycles universitaires courants pour s'inscrire en formation au Brevet d'Etat (17,5 % de judokas sont dans ce cas de figure contre seulement 4,4 % et 4 % pour les rameurs et les escrimeurs). Il semble que plus ces stratégies s'éloignent du modèle scolaire et culturel légitime, plus les chances de coder la pratique sportive en terme de culture s'amointrissent, ce qui peut se traduire par des écarts relatifs de position entre les disciplines au sein de l'espace. Autrement dit, la plus grande visibilité médiatique du judo (comparée à l'escrime et surtout à l'aviron) devient plus compréhensible si on tient compte - en plus des résultats excellents obtenus par les sélections nationales - du fait qu'une fraction importante des judokas (notamment ceux qui détiennent un Brevet d'Etat) incline d'autant plus à concevoir le judo selon des modalités spectaculaires qu'elle ne dispose pas pleinement des atouts légitimes pour la coder selon des modalités culturelles²⁹¹. Inversement, l'aviron qui ne bénéficie pas d'une grande aura médiatique, est d'autant mieux conçu comme une pratique de tradition universitaire, et donc confinée à cet univers, qu'une fraction importante des rameurs, issue du milieu universitaire, est à même d'en effectuer le codage approprié.

Les positions de l'escrime, de l'aviron et du judo peuvent donc être appréhendées à travers l'analyse d'une double détermination constituée d'une part, par l'état des relations objectives que chaque discipline entretient à un moment donné avec

²⁹⁰ Pour neutraliser d'importants effets d'âge, la comparaison est établie uniquement auprès des étudiants inscrits dans un cycle d'études au moment de l'enquête.

²⁹¹ Cette remarque peut être également corroborée par le fait que le judo puise largement ses fondements culturels dans la philosophie orientale qui, en s'offrant comme une alternative concurrente de la culture légitime, continue toutefois de s'inscrire dans l'espace culturel en proposant une affiliation mythique aux traditions japonaises.

les espaces qui viennent influencer celui des sports, et d'autre part, par le système de dispositions que les pratiquants mobilisent pour s'approprier la pratique. Le positionnement de la discipline se réalise dans cet intervalle laissé libre où s'effectue le travail de réappropriation des propriétés particulières de l'activité selon les catégories d'analyse spécifiques aux pratiquants, et qui donne à ces trois sports une dimension culturelle suffisamment puissante pour faire obstacle aux champs médiatique et surtout économique.

Ce principe d'analyse permet également de rompre avec une explication réalisée par le seul système des relations mécaniques entre l'origine sociale des pratiquants et la discipline. En effet, celle-ci ne permettrait pas de comprendre pour quelles raisons l'aviron se tient particulièrement éloigné du champ économique, alors que plus de 27 % des pratiquants, issus du petit patronat ou du milieu artisan et commerçant (tableau 3), ont en principe toutes les dispositions pour favoriser l'entrée de logiques marchandes. Et ce n'est qu'à la condition de penser que les rameurs s'approprient en même temps que la pratique, l'état de son développement à un moment donné, qu'on peut saisir les effets d'ajustement entre ce que l'histoire traditionnelle de l'aviron véhicule et les catégories de perception que les pratiquants doivent mobiliser pour appréhender cette histoire en terme de culture originale. Comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous, les résistances au marché économique s'organisent d'abord autour de l'argumentaire culturel ("le plaisir de ramer") qui ne peut être tenu sans décalage qu'à la condition que la discipline reste éloignée des pratiques marchandes.

"- L'ambiance est assez conviviale ?

- C'est un sport amateur. Si à notre niveau, ça commence à se tirer dans les pattes, enfin c'est possible, ça a dû se passer quelquefois, mais moi je n'ai encore rien senti.

- Mais tu parles là justement du sport amateur. Est-ce que tu penses que ce serait une bonne chose que ça devienne professionnel ou au contraire que ça reste dans l'amateurisme ?

- Je pense qu'il faut que ça reste dans l'amateurisme. Ce qu'il faut c'est que... Moi ce que je dis c'est très bien que ça reste dans l'amateurisme à condition qu'on ait la possibilité d'avoir des aides, des aides matérielles, des aides au niveau du boulot, des choses comme ça. A partir du moment où il y a ces possibilités-là, c'est très bien comme ça, que ça reste comme ça. Parce que dès que ça va devenir professionnalisme (sic), on va plus... Enfin moi je dis, je fais du haut niveau parce que je prends plaisir à ramer. Quand tu es professionnel, si le jour tu n'as plus de plaisir à t'entraîner, on va te dire, mais écoute, tu es payé pour ça, fais-le.

- Mais toi, c'est un peu la même chose parce que tu dis "qu'il y a pas de policiers derrière nous pour nous emmener ramer" mais...

- Non parce qu'on est suffisamment motivé. On est suffisamment motivé pour avoir la démarche systématique. C'est vrai qu'il y a des moments où on n'a pas envie de s'entraîner, on le fait quand même parce qu'on sait qu'il faut le faire pour y arriver mais bon ce n'est pas systématique. Mais enfin je ne sais pas, je dis que le professionnalisme ce n'est pas bon, je ne sais pas, si demain, comment ça se passerait si tout était professionnel, si on était professionnel, mais ouf !"

Tableau 3

Origine sociale des athlètes

| Discipline de l'athlète | Effectifs en % | | | | | | | |
|-----------------------------|----------------|------|--------|------|---------|------|-----------|------|
| | Judo | | Aviron | | Escrime | | Ensemble* | |
| Prof. des parents | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Agriculteurs | - | 1 | 2,5 | - | 6 | 4 | 2,4 | 1,5 |
| Artisans, commerc., patrons | 14,3 | 5,1 | 27,5 | 9,3 | 16 | 4 | 15,1 | 4,7 |
| Cadres, prof. libérales | 18,7 | 7,1 | 32,5 | 4,7 | 44 | 26 | 29,4 | 11,5 |
| Prof. intermédiaires | 24,2 | 19,4 | 10 | 16,3 | 16 | 32 | 16,7 | 17,3 |
| Employés | 20,9 | 39,8 | 12,5 | 34,9 | 14 | 14 | 17,4 | 32,3 |
| Ouvriers | 20,8 | 2 | 15 | 6,9 | 2 | - | 17,4 | 3,2 |
| Autres, sans emploi | 1,1 | 25,5 | - | 27,9 | 2 | 20 | 1,5 | 29,4 |
| Total | 100 | 99,9 | 100 | 100 | 100 | 100 | 99,9 | 99,9 |

Source :

enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen, GDR sport CNRS, 1992-1996,
n = 814, Université de Nantes

Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

* La catégorie "ensemble" désigne la population des athlètes de haut niveau dans les dix disciplines qui a répondu au questionnaire d'enquête.

** Des complications techniques n'ont pas permis de saisir le niveau de diplôme obtenu par les parents des judokas.

²⁹² Issu d'un père nutritionniste agricole et d'une mère employée, O. M. projette de présenter le concours nationale de l'école de police.

Tableau 4

Diplômes convoités par les athlètes (étudiants)

| | Effectifs en % | | |
|----------------------|----------------|--------|---------|
| | Judo | Aviron | Escrime |
| DEUG | 31,2 | 39,1 | 44 |
| BTS | 22,8 | 13 | 4 |
| Grande Ecole | - | 13 | 32 |
| 2 et 3 cycle | 28,3 | 30,4 | 16 |
| Universitaire | | | |
| Brevet d'Etat, autre | 17,6 | 4,4 | 4 |
| Total | 99,9 | 99,9 | 100 |

Source : Ibidem

Tableau 5

Plus haut diplôme obtenu par les parents

| Discipline de l'athlète | Effectifs en % | | | | | | | |
|-------------------------|----------------|------|--------|------|---------|------|-----------|------|
| | Judo ** | | Aviron | | Escrime | | Ensemble* | |
| Diplôme des parents | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Aucun | - | - | 9,8 | 7,3 | 2 | 4 | 8,1 | 9,3 |
| Certificat d'études | - | - | 26,8 | 31,7 | 18 | 12 | 25,5 | 28,6 |
| BEPC, CAP, BEP... | - | - | 26,8 | 29,3 | 24 | 20 | 24,1 | 19,3 |
| Bac | - | - | 17,1 | 17,1 | 16 | 18 | 11 | 18,8 |
| Diplome du supérieur | - | - | 19,51 | 14,6 | 40 | 46 | 31,3 | 24 |
| Total | - | - | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source :

Ibidem

* La catégorie "ensemble" désigne la population des athlètes de haut niveau dans les dix disciplines qui ont répondu au questionnaire d'enquête.

** Des complications techniques n'ont pas permis de saisir le niveau de diplôme obtenu par les parents des judokas.

2 - La raison économique : le handball, le volley et le triathlon

La structure de l'espace des sports reprend une opposition fondamentale entre le champ culturel et le champ économique, qui est au principe des luttes pour la définition légitime des activités sportives. L'influence du champ culturel aboutit à une définition de la pratique gratuite, désintéressée, c'est-à-dire non marchande, et développe l'idée du sport pour le sport, sans autre intérêt que lui-même. Le champ économique tend à introduire des relations marchandes organisées autour du modèle libéral. Contrairement aux disciplines dominées par une définition culturelle des pratiques, le rapport de force vient à s'inverser à la faveur du modèle libéral pour le handball, le volley et le triathlon qui forment le "pôle économique" de l'espace et qui place les défenseurs de l'amateurisme en position minoritaire pour ses disciplines.

La structure de l'espace des sports est reproduite à l'intérieur de chaque discipline où se retrouve à chaque fois une concurrence entre les deux pôles, culturel et économique, et qui selon l'état des rapports de force détermine la position globale de la discipline au sein de l'espace. Comme on l'a vu plus haut pour le handball, la pénétration des pratiques économiques dépend des formes d'ajustement possible entre les propriétés spécifiques de la discipline à moment donné, et qui sont le produit de son histoire, et des dispositions particulières (sociales, économiques, culturelles) que les athlètes mobilisent pour leur pratique. De ce point de vue, le trait commun au handball, au volley et au triathlon, se caractérise par leur essor récent autour de la seconde guerre mondiale, ainsi que par leur influence étrangère (allemande pour le handball, et américaine pour le volley et le triathlon)²⁹³.

Pour éviter les formes d'un déterminisme historique qui justifierait la position de ces disciplines par leurs seules origines, on peut montrer qu'elles se constituent toutefois à une période où l'espace des sports, partiellement organisé, est susceptible de produire des effets sur les nouvelles pratiques. Alors que certains sports, comme l'aviron ou l'escrime, pouvaient s'inscrire dans un espace traditionnel (le canotage, le duel, etc.), les sports les plus récents ne pouvaient occuper qu'une position novatrice susceptible d'être investie par un nouveau public. Le handball, et surtout le volley sont

²⁹³ Pour l'histoire du handball, on peut se référer au chapitre 4, *Un équilibre menacé par le marché économique*. Concernant l'histoire du volley, les travaux d'Yves LEROUX mentionnent l'influence américaine sur son développement et la naissance de la fédération internationale le 17 avril 1947. La fédération française, quant à elle date de 1936, cependant le volley, longtemps pratiqué sur les bords de mer, reste informel jusqu'à la seconde guerre mondiale. Yves LEROUX, *Le Volley Ball français, essais de professionnalisation d'un mythe plagiste*. Mémoire de D.E.A. de sciences sociales, Université de Nantes, 1994. Enfin, l'histoire du triathlon repère sa naissance en France vers 1920 sous la forme d'une course annuelle nommée "les trois sports". Resté anonyme sur le sol français, le triathlon connaît sa véritable expansion aux Etats-Unis à partir de 1975 avec l'Ironman de Hawaïi. Le triathlon réapparaît en France à Nice dès 1982, mais la fédération française de Triathlon n'est constituée que depuis le 21 octobre 1989.

à l'origine de plusieurs expérimentations effectuées auprès des équipes nationales et qui sont la traduction de cette propriété. Les options retenues par ces deux fédérations pour faire émerger l'élite prennent la forme de stages continus destinés à isoler les sélections nationales des pratiquants de masse²⁹⁴, et s'accompagnent de mesures économiques pour inviter les meilleurs joueurs à tenter l'expérience.

La plupart de ceux qui s'engagent dans cette voie sont tout disposés à penser leur pratique comme une activité économique et à défendre les avantages du libéralisme sportif. Ces dispositions, déterminées partiellement par la nature de l'offre fédérale favorable au marché économique, sont renforcées par l'origine socio-professionnelle des athlètes qui leur confère plus souvent la possibilité de concevoir la pratique sportive comme une activité professionnelle. Alors que 45,8 % des escrimeurs avaient au moins un parent qui exerçait dans le service public, cette proportion ne s'élève plus que respectivement à 36,8 %, 35,7% et 29,1% pour les volleyeurs, les triathlètes et les handballeurs (tableau 7). Largement issus du secteur privé, ils sont à même d'effectuer un codage symbolique de leur activité conforme au modèle libéral, et accueillent favorablement tous les efforts effectués dans ce sens :

" Bien sûr, j'aimerais que le volley devienne professionnel. C'est le souhait de tous les sportifs de haut niveau qui pratiquent un sport amateur. Ce que l'on fait en ce moment à Montpellier, c'est une expérience de professionnels même si le facteur financier est absent. Cela dit, si un jeune de vingt ans pouvait se lancer à fond dans le volley avec la possibilité d'en faire son métier, ce serait bien.

[...]

Mais je peux parler de l'Italie parce que je considère que leur système sportif est le meilleur. En Italie, tous les sports sont centralisés au C.O.N.I. (Comité Olympique National Italien) et tout passe par ce comité. Schématiquement, il y a une grosse fédération qui régit tous les sports, ce qui permet de voir l'évolution positive ou négative d'une discipline par rapport aux autres, de répartir les budgets gouvernementaux au plus juste selon les échéances de chaque sport. Il est vrai qu'en Italie, le sport a de gros moyens financiers mais ce n'est pas par hasard si, au niveau administratif, il est très bien régi et qu'il a des résultats. Je ne veux pas dire qu'en France c'est la panique, mais il y a sûrement beaucoup à apprendre de ce côté-là. Il faut préciser qu'en Italie, le sport est affaire de quelques professionnels alors que le système français repose fondamentalement sur le bénévolat. On ne peut pas comparer les actions et résultats géré par des pros avec ceux d'une nation quasiment basée sur la bonne volonté de certains. Je pense toutefois que l'on pourrait s'inspirer de ce système à l'italienne en France, car ce sont deux pays semblables."

Alain Fabiani²⁹⁵

Alors que le triathlon offre un véritable circuit professionnel pour les meilleurs athlètes nationaux²⁹⁶, les fédérations de handball et de volley rencontrent

²⁹⁴ Pour la préparation des championnats du monde de 1989, les handballeurs ont effectués entre 150 et 200 jours de stage. Cette préparation s'inspirait largement de l'exemple des volleyeurs internationaux qui, en 1986 se sont retirés du championnat de France, et ont effectué 18 mois de stage continu à Montpellier.

²⁹⁵ Alain Fabiani est professeur d'éducation physique et sportive. Toutefois il envisage sa reconversion professionnelle vers la communication. Entretien juin 1994.

²⁹⁶ La Fédération française de Triathlon distribue plusieurs types de licences en fonction du niveau de l'athlète, qui déterminent l'accès aux différents types de compétitions. En 1994, seule la catégorie "Elite-

plus de difficultés liées à leur trop faible médiatisation pour recueillir tous les bénéfices du marché économique. Cette faiblesse est à l'origine du départ des meilleurs sportifs qui tentent de rentabiliser leur compétence à l'étranger sur des marchés mieux développés, à l'image du volleyeur Alain Fabiani parti en Italie dans les années 80²⁹⁷ ou encore du handballeur Eric Cailleaux exilé en Espagne en 1983²⁹⁸. Position marginale il y a encore une décennie, cette pratique devient courante après 1990 avec l'arrêt Bosman qui autorise la libre circulation des sportifs au sein de la communauté européenne. Les dernières performances des handballeurs français leur confèrent une grande légitimité internationale qui augmente la rentabilité des transferts vers l'étranger, et plus précisément vers le championnat allemand, réputé le meilleur d'Europe, où trois internationaux français ont pu doubler le montant de leur salaire²⁹⁹. Comparativement, la médiocrité des résultats internationaux du volley français n'a pas permis la même inflation et les départs à l'étranger sont quasiment nuls.

Outre la position de la discipline dans l'espace international, qui accélère ou ralentit selon les résultats sportifs l'ouverture aux pratiques marchandes, les écarts de positions dans l'espace sportif national peuvent également se comprendre à travers la variation des ressources propres que les athlètes mobilisent pour leur pratique. Si les handballeurs et les triathlètes se caractérisent par leur origine sociale de niveau très modeste (tableau 6) ainsi que par le faible niveau de diplôme obtenu par les parents (tableau 8), les volleyeurs disposent encore de tous les atouts pour effectuer le recodage symbolique de leur activité selon les propriétés culturelles. Alors que la part d'étudiants décroît en même temps que la discipline se rapproche du champ économique (respectivement 37,5% et 39,1 % des handballeurs et des triathlètes de haut niveau sont étudiants contre 50,7 % pour les volleyeurs, tableau 9), les origines sociale et culturelle des athlètes font varier leurs dispositions à transférer leurs compétences sportives soit dans l'espace économique soit dans l'espace culturel.

L'extrait d'entretien avec un volleyeur de haut niveau, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique, et dont le père est réparateur de machines d'imprimerie et la mère professeur de physique, montre de quelle manière celui-ci maintient l'activité à

Compétition" donne accès aux compétitions dotées d'un prix supérieur à 2 000 francs, elle réunissait pour les seniors, 64 individus. La Coupe d'Europe et la Coupe du Monde 1994 comptait 13 épreuves chacune. Parallèlement, on dénombrait en France plus de 60 épreuves pour la même saison.

²⁹⁷ Le championnat italien de volley ball, entièrement professionnel était le plus réputé d'Europe. Alain Fabiani disputait ce championnat avec l'équipe de Parme.

²⁹⁸ Dans les années 80, le championnat espagnol, quasiment professionnel, attire les meilleurs étrangers d'Europe. Les observateurs notaient qu'il était encore plus relevé que le championnat Allemand. Eric Cailleaux, international français était sous contrat avec le club de Granollers.

²⁹⁹ En 1995, le salaire moyen d'un international tricolore (hormis Jackson Richardson, élu meilleur joueur du monde en 1995) s'élève à 25 000 francs mensuels dans les grands clubs français. En Allemagne, les contrats avancent le double soit 50 000 francs net d'impôts (toutes les taxes sont payées à la source directement par les clubs) avec voiture et logement de fonction.

la frontière des champs économique et culturel en adoptant une position modérée où il faudrait à la fois garder "l'esprit de club" sans sombrer dans l'esprit de famille ("le club familial"), et développer les pratiques marchandes (son contrat avec le club s'élève à 10 800 francs nets mensuels) sans toutefois précipiter le processus. Inversement, le handballeur international Jackson Richardson, originaire de La Réunion, et titulaire d'un C.A.P. de peintre, est d'autant plus enclin à concentrer ses efforts sur la valorisation du capital corporel, que ses origines familiales modestes (son père était pompier, sa mère sans profession) le portent à percevoir les enjeux sportifs comme une possibilité objective de réussite sociale, contribuant du même coup à positionner sans résistance le handball dans l'espace des pratiques marchandes (article à la fin du paragraphe).

*Avec un volleyeur ...*³⁰⁰

" Ca, pour ça, ça a changé cette année parce que le comité directeur, il y a eu 9 personnes d'élu donc ça s'est structuré pas mal. Sinon, si ça a changé au niveau des structures, j'ai connu le passage de l'amateurisme au professionnel. Je suis arrivé au R.E.C., c'était amateur encore, on n'était pas payé la première année. Donc moi, j'ai connu le début des joueurs salariés, puis autrement il n'y a pas eu trop de changements en fait. C'est vrai que c'est resté un peu le club familial, mais c'était peut-être un peu trop ça aussi quoi, il fallait peut-être changer les choses aussi, certainement. Là, il fallait évoluer dans l'autre sens un peu. Mais je pense qu'il y avait moyen d'évoluer autrement, tout en gardant cet esprit de club. Il y avait moyen de bien le structurer quoi, moi je pense que les nouveaux dirigeants se précipitent un peu trop. Ils veulent faire une grande équipe mais tout de suite, alors qu'à mon avis, en travaillant bien sur 2, 3 ans, on peut y arriver beaucoup mieux, trop rapide. Parce qu'on a vu pas mal de clubs essayer de faire ça et puis se casser la gueule."

*Avec un handballeur ...*³⁰¹

"- ... je savais qu'à court terme, les structures du handball m'offriraient la possibilité d'aller en métropole. C'était mon but. En fait, comme je le dis souvent, c'est le hand qui m'a choisi et non l'inverse.

- *D'où vous vient cette culture sportive ?*

- De mon père, de ma mère, de mes frères. Papa était footballeur, Michel, mon grand frère jouait au hand. Il y avait une émulation naturelle. Mon père avait des difficultés à lire, à écrire, nous étions d'un milieu relativement modeste, même si j'ai eu une enfance formidable durant laquelle je n'ai manqué de rien. Mais pour mon père, le sport était un moyen de permettre à ses enfants de réussir dans la vie."

Contrairement à l'escrime, au judo, et à l'aviron, la position dominante pour le handball, le volley et le triathlon est tenue par le modèle libéral dont la force d'imposition varie en fonction des structures objectives de concentration du capital

³⁰⁰ Eric H., entretien juin 1994.

³⁰¹ Entretien avec Jackson Richardson. Source : *Sport's magazine*, n°22, Mai 1996 pp. 56-62.

économique, elles-mêmes déterminées à la fois par la position de la discipline dans l'espace international, et par les dispositions des athlètes à convertir leurs compétences corporelles en compétences professionnelles. Si le modèle libéral était dissident pour les sports dominés par l'espace culturel, l'inversion des rapports force à la faveur du premier tend à exercer une forte domination sur les défenseurs de la culture sportive, qui cette fois-ci deviennent minoritaires. Mais l'inversion des rapports de force coïncide également avec d'autres formes de domination et plus particulièrement avec celles qui s'exercent à travers la division sexuelle. Comme si nécessité faisait vertu, les athlètes féminins, qui bénéficient le moins des avantages économiques, sont aussi ceux qui continuent en effet de coder leur pratique selon le modèle culturel.

C'est au handball que la division apparaît le plus clairement avec un décalage important entre le degré de professionnalisation beaucoup plus avancé chez les garçons que chez les filles³⁰². Le retard important accusé par le handball féminin tient autant de la désaffection générale des dirigeants qui s'en occupent que des dispositions relativement faibles des handballeuses à s'engager différemment dans leur discipline. Cela revient à soulever la question de l'étroite relation entre une position donnée et les dispositions de l'habitus à occuper cette position ; relation qui fait que ce retard provient à la fois d'une incapacité structurelle à modifier l'état de l'offre concernant le handball féminin (notamment en concentrant plus de capital économique), comme d'une incapacité de la part de la demande à importer de nouveaux modèles de pratique féminine.

Par ailleurs l'homologie entre la position des mères dans le couple parental - la profession occupée comme le niveau scolaire atteint sont inférieurs à ceux des pères (tableaux 6 et 8) -, et la position des athlètes féminins dans le handball souligne que la domination sexuelle ne trouve à s'exercer qu'au travers du principe d'ajustement entre une position dominée et dispositions à occuper cette position. C'est dans la correspondance entre ce qui semble acceptable pour les joueuses et ce qui est accepté du point de vue des joueuses que les inégalités les plus profondes se construisent. Comme le suggère le cas d'A. B., handballeuse internationale, ni les conditions offertes pour son activité, ni son état d'esprit ne favorisent l'émergence d'une pratique professionnelle ; et comme dans une spirale sans fin, les moyens matériels et financiers sont trop insuffisants pour pouvoir se considérer professionnelle, ce qui du même coup décourage à plus d'investissements structurels et ainsi de suite ...

³⁰² Cette remarque vaut également pour le triathlon où le taux de féminisation du circuit professionnel est 37,5 %. De même, les travaux d'Yves Leroux sur le volley montrent que 35,7 % des individus qui touchent une rémunération sont des femmes. De plus, quand 11 joueurs touchent un revenu mensuel supérieur à 10 000 francs, on ne compte qu'une seule femme. Yves LEROUX, *Le volley...*, *supra*, note 24.

"- *Et en club ça se passe comment ?*

- En club, pour l'instant ça se passe bien.

- *Tu t'entraînes combien de fois en club ?*

- On s'entraîne quatre fois par semaine.

- *Tu suis toujours des entraînements à l'INSEP ?*

- Non. Non, non, il n'y a plus rien du tout à l'INSEP.

- *Quatre fois par semaine...*

- L'année dernière, il y avait trois obligatoires, plus un facultatif, et l'année prochaine, c'est quatre obligatoires.

- *Pour un club de NIA, ça fait pas beaucoup...*

- Ça fait pas beaucoup, quand on voit Gagny qui est vainqueur de la coupe de France et deuxième du championnat de France, elles s'entraînent trois fois.

- *Trois fois ?*

- Oui. Trois fois oui ... Mais Metz qui est champion de France, elles s'entraînent au moins quatre fois par semaine ... Mais bon, ce n'est pas pareil, Paris, la banlieue, et puis les clubs en province ... Parce que Paris ... moi j'habite Vitry, je vois, pour aller à l'entraînement, je pars une heure avant par exemple. Alors que les gens de Metz par exemple, en un quart d'heure, dix minutes, ils sont au gymnase. Déjà, c'est beaucoup plus facile. Metz, c'est un peu particulier parce que c'est pas mal de jeunes, donc elles sont encore beaucoup étudiantes, donc elles sont souvent disponibles, tandis que nous, on a pas mal de ... on a des profs de gym..., des secrétaires, des machins comme ça ...

- *Vous êtes arrivées combien cette année ?*

- On finit cinquième... Cinquième, avec des hauts et des bas quoi, avec des bonnes performances et des moins bonnes. Le problème, c'est ça, on n'est pas régulière... parce qu'on fait match nul contre Dijon par exemple, et puis deux semaines après je crois, on perd d'un but contre Strasbourg chez nous. Alors qu'on ne doit jamais le perdre, Strasbourg qui a fait les barrages quoi. Donc bon, ça nous embête un peu. Et puis cette année, on a eu... on avait un entraîneur étranger, une entraîneur femme, une Bulgare. Donc au niveau de l'esprit c'était pas du tout la même chose, nous, on était là pour se faire plaisir, on jouait pas pour autre chose, on joue encore pour se faire plaisir, pour se retrouver et tout ça. Elle c'est ... c'est une professionnelle, c'est ... c'est autre chose.

- *Oui, tu te considères comme une professionnelle toi ?*

- Non...

- *Même en étant en équipe de France ?*

- Oui...

- *Tu es sous contrat pourtant ?*

- Oui, je suis sous contrat d'un an que je renouvelle tous les ans. Je ne fais pas plus ...

- *Et vous savez entre vous qui est sous contrat, qui gagne combien ?*

- Tout le monde est sous contrat...

- *Tout le monde est sous contrat ?*

- Oui... Qui gagne quoi, non on ne sait pas. Enfin, certaines, on parle quand même ensemble. On est...

- *Parce qu'à Issy, il y a des différences...*

- Oui, mais on a une Présidente qui est assez âgée et ... Bon, pour elle, ce qui compte c'est d'être internationale, donc quand t'es internationale tu gagnes plus que les autres.

- *C'est normal ?*

- C'est normal, si t'es beaucoup plus ancienne au club, pareil tu gagnes plus, et puis bon, si t'es étrangère, alors là, n'en parlons pas !

- *Tu fais partie des mieux payées ?*

- Oui... il y a l'étrangère en premier, bon l'entraîneur c'est à part, t'as l'étrangère, il y a Sylvie Lagarrigue... Sylvie Lagarrigue qui a été internationale, capitaine de l'équipe de France etc., etc., ça fait une dizaine d'année qu'elle est au Stade Français, donc, elle gagne pas mal, et puis après c'est moi. Mais bon, c'est moi, mais il y a des filles qui touchent un salaire, enfin un salaire, qui touchent de l'argent en tant que joueuses et de l'argent en tant qu'entraîneur. Donc ça fait plus que moi quoi.

- *Oui, mais c'est deux choses très différentes ... Et tu vis ... c'est ta seule ressource ?*

- Oui, mais pour l'instant je suis chez mes parents. Je suis encore chez mes parents, donc c'est mon argent de poche (3 000 francs).

- *Tu prends ça comme ça ? C'est ni un salaire, ni...*

- Non, c'est pas un salaire non...

- *Mais dans le contrat, vous avez quoi, c'est un bulletin de paie ou ...?*

- On a les deux. On a un chèque... un chèque du club en tant que remboursements de frais, plus, bon après, c'est une magouille, c'est un salaire en tant qu'entraîneur. Voilà, une partie comme ça et ...

- *Comme tout le monde...*

- Bah, c'est une magouille quoi.

- *Magouille, non, parce qu'il n'y a pas de statut, ça n'existe pas...*

- Alors je suis payée en tant qu'entraîneur à l'O.M.S.... Mais bon, je ne prends vraiment pas ça comme un salaire parce que, bon, avec ça je paye l'essence, je paie 200 balles d'essence par semaine déjà. Un mois, ça fait entre huit cents et mille balles, il me reste deux mille balles, l'argent de poche quoi. Avec ça, si je ne touchais que trois mille balles par mois et que j'avais un appart. à payer, je m'en sortira pas, c'est impossible, surtout sur Paris.

- *Effectivement...*

[...]

- Moi je sais qu'au début de l'année dernière, quand je suis revenue de vacances, j'avais pris du poids, l'entraîneur, la bulgare, attention !

- *Elle regarde quand même ?*

- Elle, elle regarde.

- *Elle te le fait remarquer ?*

- Ah oui elle, oui. Et bien comme il faut, elle regarde ce que t'as dans ton assiette et ce que tu manges, carrément. C'est horrible ! On avait fait un tournoi, le tournoi de Lyon, et quand on est revenu le lundi, elle a fait le bilan, elle a dit "voilà, machin c'était bien nanana" et elle a dit "c'est bien parce qu'Alex, elle a maigri pendant ce tournoi"... Bah oui, bah super ! Merci pour moi... Oui, non mais c'était vraiment sévère quoi.

- *Ah oui... Et ça c'est dû au fait qu'elle soit... qu'elle ait une autre culture ?*

- Voilà, tout à fait...

- *Ça se fait pas en France ça ?*

- Non parce qu'en France, chaque joueuse est responsable d'elle-même, si elle est trop grosse, et qu'elle se pète, et bien tant pis pour elle, elle a pris le risque voilà, quoi. Et si elle est pas rentable et si elle nuit à l'équipe, c'est elle qui en prend la responsabilité, et... tant pis quoi... Non, elle c'est autre chose... c'est pro quoi, pour elle, on est des pro.

- *Et ça ne crée pas trop de tensions si vous, vous ne vous sentez pas pro ?*

- Bah si, moi j'ai eu pas mal de problèmes avec elle en début d'année, je dois dire que... En plus, c'est quelqu'un de vachement têtu, qui a toujours raison, et elle ne veut pas en démordre quoi. J'ai eu des problèmes justement à cause de ça, elle disait que j'étais professionnelle, que je jouais en équipe de France, machin, et je lui disais "mais écoute, je ne suis pas professionnelle, je m'entraîne quatre fois par semaine, je touche rien comme argent, je fais des études à côté", je dis moi, le handball, c'est pour me détendre le soir quoi. Même si, bon, c'est à un haut niveau quand même, mais je prends pas ça comme un devoir. Là-bas, c'est le moyen d'accéder à un statut supérieur quoi, bon, nous pas vraiment quoi ..."

A. B., handballeuse internationale³⁰³.

Les relations ambivalentes qu'entretient une partie des athlètes de haut niveau à l'égard des pratiques marchandes, sont le produit de formes de domination qui se cristallisent sous des rapports non marchands, plus particulièrement à travers la division sexuelle. Alors que les escrimeuses étaient dotées au même titre que les escrimeurs de tous les atouts pour s'approprier la pratique selon le modèle légitime, la

³⁰³ A. B. est titulaire d'une licence STAPS. Son père est ouvrier et sa mère employée à la Sécurité sociale, et ne possèdent pas le baccalauréat. Entretien du 15 juillet 1993.

distribution inégale des ressources économiques pour les disciplines les plus proches du professionnalisme, conduits les athlètes qui n'en bénéficient pas, c'est-à-dire ceux qui sont dominés, à adopter une définition culturelle de leur activité. Autrement dit, les résistances au marché économique, qui maintiennent les disciplines à la frontière des deux espaces, marchand et non marchand, proviennent essentiellement de ceux qui, ne parvenant pas à profiter des avantages économiques, sont contraints de se rallier à la position dominée qui conduit à réinterpréter la pratique comme un simple loisir désintéressé.

Tableau 6

Origine sociale des athlètes

| Discipline de l'athlète | Effectifs en % | | | | | | | |
|-----------------------------|----------------|------|--------|------|-----------|------|-----------|------|
| | Hand | | Volley | | Triathlon | | Ensemble* | |
| Prof. des parents | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Agriculteurs | 2,1 | 2,1 | 1,5 | - | 2,2 | 2,2 | 2,4 | 1,5 |
| Artisans, commerc., patrons | 14,7 | 1,1 | 11,7 | - | 11,1 | 6,7 | 15,1 | 4,7 |
| Cadres, prof. libérales | 27,4 | 9,5 | 45,6 | 21,7 | 26,7 | 13,3 | 29,4 | 11,5 |
| Prof. intermédiaires | 14,7 | 11,6 | 19,1 | 20,2 | 28,9 | 22,2 | 16,7 | 17,3 |
| Employés | 18,9 | 38,9 | 14,7 | 34,8 | 8,9 | 22,2 | 17,4 | 32,3 |
| Ouvriers | 21,1 | 2,1 | 5,9 | - | 22,2 | 2,2 | 17,4 | 3,2 |
| Autres, sans emploi | 1,1 | 34,7 | 1,5 | 23,2 | - | 31,1 | 1,5 | 29,4 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 99,9 | 100 | 99,9 | 99,9 | 99,9 |

Source :

enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen,
GDR sport CNRS, 1992-1996, n = 814, Université de Nantes
Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

* La catégorie "ensemble" désigne la population des athlètes de haut niveau dans les dix disciplines qui ont répondu au questionnaire de l'enquête.

** Des complications techniques n'ont pas permis de saisir le niveau de diplôme obtenu par les parents des judokas.

Tableau 7

Secteur d'activité professionnelle du père*

| Secteur \ Disc. | Effectifs en % | | | |
|------------------------------|----------------|--------|-----------|-----------|
| | Hand | Volley | Triathlon | Ensemble* |
| Secteur privé | 70,9 | 63,2 | 66,8 | 64,1 |
| Secteur public | 29,1 | 36,8 | 33,2 | 35,9 |
| Taux de non réponse, inconnu | 12,2 | 1,5 | 8,7 | 5,9 |

* Compte tenu de l'important taux de femmes déclarées sans emploi, le secteur d'activité a été codé le plus souvent en fonction de la profession du père.

A de rares occasions (non réponse, décès), c'est la profession de la mère qui a été prise en compte.

Source : ibidem

Tableau 8

Plus haut diplôme obtenu par les parents

| Discipline de l'athlète | Effectifs en % | | | | | | | |
|-------------------------|----------------|------|--------|------|-----------|------|-----------|------|
| | Handball | | Volley | | Triathlon | | Ensemble* | |
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Aucun | 12,1 | 13,2 | 4,5 | 5,9 | - | 2,4 | 8,1 | 9,3 |
| Certificat d'études | 38,5 | 46,1 | 22,4 | 22,1 | 18,2 | 17,1 | 25,5 | 28,6 |
| BEPC, CAP, BEP... | 25,3 | 14,3 | 14,9 | 11,8 | 29,5 | 29,3 | 24,1 | 19,3 |
| Bac | 2,2 | 9,9 | 13,4 | 32,3 | 25 | 24,4 | 11 | 18,8 |
| Diplome du supérieur | 21,9 | 16,5 | 44,8 | 27,9 | 27,3 | 26,8 | 31,3 | 24 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source :

ibidem

Tableau 9

Proportion d'étudiants dans chaque discipline

| | Effectifs en % | | | |
|------------------------|----------------|--------|-----------|----------|
| | Handball | Volley | Triathlon | Ensemble |
| Proportion d'étudiants | 37,5 | 50,7 | 39,1 | 34,6 |
| dont Staps | 13,5 | 31,9 | 32,6 | 15,2 |

Source : ibidem

L'Equipe

3 - La troisième voie : l'athlétisme et le rugby

La "troisième voie du sport" évoque en termes indigènes ce qu'on peut désigner en sociologie par l'intersection ou plus précisément par la superposition de tous les champs (étatique, culturel, médiatique, économique) qui viennent influencer l'espace des sports et qui soumet les disciplines qui s'y localisent aux effets de chacun d'entre eux. Pas exactement professionnel, plus tout à fait amateur, le rugby d'élite se situe effectivement dans cette voie quand il subit les pressions que chaque champ exerce sur son organisation. Par analogie, l'athlétisme français répond également à cette condition en bénéficiant d'une part de la croissance du marché international pour concentrer des capitaux privés et assurer une meilleure couverture médiatique, tout en continuant d'autre part à entretenir les attributs d'une culture spécifique, humaniste, désintéressée, et assez proche de l'amateurisme comme de la mission de service public qui lui incombe.

Cependant, si les positions du rugby et de l'athlétisme dans l'espace des sports sont analogues, les effets que cette position induit ne se manifestent pas de la même manière. Les conditions de pratique sont en effet relativement homogènes pour l'élite rugbystique, c'est-à-dire qu'elle se présente de façon soudée pour faire valoir des intérêts communs. Par contre, l'opposition entre le champ économique et le champ culturel ne se répercute pas en athlétisme sous la seule forme d'une opposition conflictuelle entre les structures dirigeantes et les *athlètes*³⁰⁴, mais également sous la forme d'une divergence d'intérêts entre deux fractions d'*athlètes* aux propriétés bien contrastées.

L'image ordinaire que diffusent les médias fait apparaître une hiérarchie implicite entre les différentes disciplines que l'athlétisme organise et qui tend à placer les courses de sprint et le saut en longueur au premier rang. Bien que cette hiérarchie repose au premier abord sur un classement intuitif, elle renvoie dans les faits à un principe de structuration objectif qui s'appuie pour l'essentiel sur la capacité propre de chaque discipline à concentrer des capitaux économiques, si bien que les disciplines les mieux classées sont celles qui drainent les plus grands flux financiers. En d'autres termes, la structure de l'espace des sports est reproduite à l'intérieur de l'athlétisme et tend à séparer les disciplines les plus proches de l'espace économique de celles qui en sont le plus éloignées. Cette division s'accroît encore avec l'observation des origines sociales des *athlètes* qui dissocie très largement les spécialités dominantes comme le sprint et le saut où les athlètes sont issus d'un milieu familial culturellement et

³⁰⁴ Pour distinguer l'ensemble des athlètes de haut niveau des pratiquants de l'athlétisme, on emploiera le mot "athlète" en caractère ordinaire pour désigner les premiers, et le mot "*athlète*" en italique pour les seconds.

socialement plus élevé que ceux qui pratiquent les spécialités dominées de l'athlétisme, telles que les courses de fond, les épreuves combinées, les lancers ou encore la marche (tableaux 10 et 11).

Sans pousser l'analyse statistique plus en avant pour chacune des disciplines que comprend l'athlétisme (elle n'aurait pas de sens sur des sous-populations trop petites), on peut toutefois faire varier expérimentalement le modèle comme pour les autres sports, en posant le principe que la structure de l'espace est une nouvelle fois reproduite à l'intérieur de chaque spécialité athlétique. Les courses de sprint et les sauts, qui drainent les flux financiers les plus importants, divisent en leur sein les athlètes les plus performants et les plus médiatiques, entièrement disposés à rentabiliser leur image commerciale, de ceux qui, compte tenu de leurs résultats dans l'espace international, sont condamnés à jouer les seconds rôles. Par symétrie, la domination que subissent les coureurs de fond, les marcheurs, les lanceurs, inverse les rapports de légitimité à la faveur des tenants du sport désintéressé et où les athlètes les plus libéraux sont parfois amenés à accroître leurs gains sur des espaces marginaux ou concurrents (c'est notamment le cas d'une partie des coureurs de fond qui en plus des courses sur piste, sillonnent pendant toute la saison les courses sur route dotées de prix).

Ce principe structurant se vérifie empiriquement avec l'évocation de Marie-José Pérec, double championne olympique aux Jeux d'Atlanta sur distance courte (200 m et 400 m). D'origine guadeloupéenne, elle est en rupture avec les méthodes de préparation françaises et choisit de s'installer aux Etats-Unis (à Los Angeles) pour s'entraîner avec un spécialiste américain. Emblème de l'athlétisme français, l'exploitation de son image médiatique, confiée depuis Atlanta à un agent spécialisé, montre ses dispositions à bien maîtriser le milieu des affaires et à contrôler soigneusement son image de marque (Marie-José est mannequin pour un grand couturier français, et a tourné un film publicitaire pour une entreprise de pneumatiques où l'on a déjà vu Carl Lewis dans un rôle similaire).

Mais le contraste est grand avec ceux qui, bien qu'athlètes de haut niveau en France, ne parviennent pas à rejoindre l'élite internationale et qui ne profitent pas de retombées économiques aussi importantes. L'entretien reproduit ci-dessous avec un coureur de demi-fond montre comment la perception des possibilités objectives de réussite sportive détermine le placement face au marché économique, et du même coup le travail de recodage de la pratique en tant qu'activité désintéressée. Après un changement de spécialité (du 800 m vers le 1 500 m) qui, plus qu'une stratégie de reconversion, marque un déplacement dans l'espace vers une discipline dominée où les

chances de réussites sont plus grandes (*"après, je suis monté sur quinze cents (mètres), le huit cents, c'est trop court pour moi, il me faut des distances plus longues"*³⁰⁵), Christophe L. travaille dans le secteur informatique d'une imprimerie de la banlieue rouennaise. La médiocrité de ses performances au niveau international le place dans une situation ambivalente où il souhaite à la fois s'adonner pleinement à sa spécialité sportive (*"je voulais faire du sport à 100%, m'y consacrer totalement... mais comme tu ne peux pas en vivre"*) tout en lui conservant le statut de loisir. Sans véritablement rejeter les démarches qui peuvent être entreprises auprès des sponsors, sa perception intuitive de l'espace (*"il faut avoir des sponsors mais, le problème c'est qu'il faut que tu aies un super niveau pour en avoir. Donc c'est pas ... c'est pas mon cas !"*), le conduit à se positionner plutôt du côté des loisirs en valorisant la notion de plaisir contre celle du devoir professionnel (*"Mais bon le jour où ce sera... où je considérerai ça comme un boulot, je n'irai plus... parce qu'il faut garder un plaisir à le faire..."*)

"- Non... Non, et puis j'avais envie de m'investir dans ma vie... dans le sport quoi. et puis comme c'était pas forcément tellement conciliable...

- *Tu as fait l'un puis l'autre ?*

- Oui, j'ai fait l'un puis l'autre. Maintenant je suis dans l'autre (rires) ! Et c'est pas forcément tellement plus facile. Et donc ... j'ai pas vraiment hésité en fait, je voulais finir ce que j'avais fait au niveau universitaire, et puis après faire ça. Enfin faire du sport à 100%, me consacrer ... Mais comme tu ne peux pas en vivre, quand tu es ..., enfin quand tu n'as pas un bon niveau, donc au début, il fallait que je trouve un boulot à mi-temps, et donc par l'intermédiaire du club dans lequel j'étais, ils m'ont trouvé un boulot à mi-temps, et là j'ai pu commencer à m'entraîner. Et cette année-là, je suis rentré donc dans les ..., j'ai été espoir international, donc avec une aide personnalisée, c'est pas franchement génial mais bon. Ça permet ... c'est ça, plus ça, plus ça qui permettent de ...

- *Tes aides, c'est des aides d'états ou... ?*

- Non, dans la région, si tu as cinq mille francs dans l'année, je parle pour moi hein, ça va pas loin. Non, la région, c'est assez spécial. Si t'es champion régional de ping-pong, ça va aller mais tout ce qui est athlète, machin, il faut être niveau national. Alors niveau national, tu as cinq mille, et si tu fais les Europe, les championnats du monde et tout ça, tu as dix mille, je ne sais même pas, enfin ça va pas loin quoi. Ou alors il faut que tu aies une aide... du côté du sponsoring.

- *Tu as démarché un sponsor ?*

- Non... parce que... je ne sais pas. Pas dans un... enfin je préfère arriver à un bon niveau et puis après démarcher...

- *Les résultats d'abord...*

- Oui. J'aime pas pleurer quoi, je veux dire, ça m'aiderait, ça m'aiderait dans la vie mais à la limite ça me fera pas courir plus vite donc... Enfin, je ne sais pas, c'est pas dans ma conception en fait.

- *Ah bon... ?*

- Non, mais si c'est ... il faut avoir des sponsors mais, le problème c'est qu'il faut que tu aies un super niveau pour en avoir. Donc c'est pas ... c'est pas mon cas ! Enfin c'est pas mon cas (rires), je suis quand même athlète de haut niveau, mais c'est pas ... Donc pour l'instant, j'ai pas ..., j'ai rien démarché. Enfin si, à part la Région, enfin les institutions quoi et les collectivités territoriales. J'ai mon club qui m'aide et puis jusqu'à l'année dernière j'avais une aide du Ministère, enfin du C.N.O...., du comité national olympique euh français, que je n'ai plus cette année. Donc voilà ..., on a fait le tour.

[...]

Donc là j'ai trouvé dans une imprimerie par..., là j'ai été aidé un peu.

³⁰⁵ Son palmarès sur 800 mètres indique un titre de champion de France Junior en 1986, et deux titres de vice-champion de France espoir en 1988 et 1992.

- *Par le club ?*

- Non, pas par le club, mais par le..., en fait le ministère de la jeunesse et des sports, par la direction régionale.

- *Mais à titre personnel où dans le cadre d'un accord ?*

- Non, dans le cadre d'accords..., enfin là, je suis employé avec une convention d'athlète de haut niveau, convention professionnelle d'athlète de haut niveau. En fait j'ai fait une formation qui était, qui a été payée par la région, donc en crédit-formation et en fait l'état donne 20 000, 20 000 francs à l'entreprise, la région donne 20 000 francs à l'entreprise pour un contrat d'un an.

- *Pour un contrat à durée déterminée ?*

- Pour un C.D.D. oui, qui se termine en juillet normalement.

- *Et puis après ?*

- Et puis après je ne sais pas... rien, pour l'instant rien. Donc c'est toujours précaire, bon j'ai toujours mon statut d'athlète de haut niveau, je me suis un peu battu pour le garder comme j'avais rien fait l'année dernière. Bon quand tu es blessé, ça peut jouer, là c'est ce qui s'est passé, j'avais des arguments donc c'est passé. Mais... il faut que je réussisse ma saison sportive quoi.

- *Il y un enjeu ...*

- Oui ... Oui. Et bon professionnellement c'est la ... là je vais recommencer à chercher. Déjà voir avec l'employeur comment ça va se passer, s'il souhaite continuer ou pas. Et puis bon, s'il ne souhaite pas continuer, il faudra rechercher. Le problème, c'est qu'on n'est pas du tout ..., enfin moi dans mon cas, j'ai pas du tout été aidé par la fédération. Alors que bon, il y a des gens qui sont chargés du suivi social des athlètes ...

- *Oui mais... t'es pas aidé mais en même temps tu dis toi-même que ça te répugnait un petit peu à aller contacter des sponsors...*

- Non mais... c'est pas que ça me répugnait mais le sponsor pour le sponsor quoi. Enfin pour moi, un sponsor c'est quelqu'un qui te donne de l'argent pour... pour mettre, je ne sais pas, ton nom sur ton maillot ou..., c'est ça quoi, moi pour moi, c'est pas un employeur. Un employeur, c'est autre chose.

- *Mais tu ne comptes pas faire du sport ton activité professionnelle ?*

- Euh non ... (rires). Il faut vraiment... ou en athlète, il faut être dans les meilleurs mondiaux. Mais bon, ça peut ..., ça peut..., pourquoi pas dans l'avenir, mais là aujourd'hui (rires) ... enfin bref. A la limite, c'est pas une conception qui m'intéresserait, je pense que garder un contact avec la vie professionnelle c'est ..., c'est vachement positif. Ça te sort déjà du contexte sport, parce que bon, c'est bien gentil de ne faire que ça, mais il n'y a pas que ça dans la vie quoi. Un jour ou l'autre, on sera obligé de retourner à plein-temps dans le boulot, donc, si pendant cinquante-six ans, t'as pas travaillé et t'as eu aucun contact avec la vie professionnelle, c'est peut-être difficile d'y retourner du jour au lendemain. Et puis bon ça te fait ... ça t'occupe ..., parce qu'en fait on a quand même, on ne s'entraîne pas 24 heures sur 24. Moi un mi-temps, ça me va.

- *Tu considères ton activité sportive comme quoi ? Comme un loisir ?*

- Bah... oui quand même. Pour moi j'ai une vie professionnelle d'un côté et une vie qui est à la fois professionnelle et loisir de l'autre. Parce que bon, il ne faut pas rêver, ce n'est pas qu'un loisir, tous les jours je n'y vais pas que pour m'amuser ! Il y a des fois c'est dur, souvent ! Mais bon le jour où ce sera... où je considérerai ça comme un boulot, je n'irai plus.

- *Pourquoi ?*

- Parce qu'il faut garder un plaisir à le faire, je veux dire si tu n'as pas d'enthousiasme, si t'y vas... enfin si ! On peut travailler dans l'enthousiasme, c'est une erreur (rires) ! Non mais..., je crois qu'il faut y prendre du plaisir et... mais bon c'est quand même... pour moi c'est les deux quoi. Mais j'ai jamais essayé de le définir, que ce soit professionnel ou loisir, à la limite je m'en fous, j'aime ça et puis je le fais, je ne pose pas trop de questions là-dessus...³⁰⁶

Dans une position pourtant analogue dans l'espace des sports, l'athlétisme et le rugby cristallisent l'opposition entre les enjeux économiques et les enjeux culturels

³⁰⁶ Christophe L., athlète de haut niveau a été classé Espoir International, il est titulaire d'un B.T.S. en communication, son père est kinésithérapeute installé à son compte, sa mère est gérante d'un commerce.

d'une manière différente. Les rugbymen de haut niveau tendent à s'associer pour lutter ensemble et protéger des intérêts communs, alors que les *athlètes* se divisent et entrent en concurrence les uns par rapport aux autres pour s'approprier les bénéfices dégagés par les transactions économiques. Bien que ces luttes touchent les athlètes selon des modalités différentes, elles ont pour enjeu commun la définition légitime des pratiques sportives où les défenseurs du sport amateur proposent, contre le modèle libéral, une définition culturelle du sport. Comme on l'a vu plus haut, cette définition intégrait pour les athlètes les mieux dotés en capital culturel (c'est-à-dire les escrimeurs, les rameurs et les judokas), la culture au sens large et se présentait comme un élément complémentaire de la culture générale. Pour les rugbymen et les *athlètes*, dont le capital culturel objectivé sous la forme de titres scolaires est moins important (tableau 12), la culture sportive n'apparaît pas complémentaire, mais tend à prendre une forme autonome, se développant pour elle-même sans autres références que l'espace des sports.

Au rugby, ce processus d'autonomisation est rendu perceptible par l'élaboration d'une véritable culture rugbyistique fondée sur un esprit de famille de type patriarcal. Si cet esprit explique en partie que les relations entre les dirigeants et les joueurs prennent quelquefois une tournure paternaliste, et s'il justifie également certaines formes d'exclusion des femmes³⁰⁷, il révèle surtout l'ambition de se substituer à la famille classique. Lieu privilégié des stratégies implicites de reproduction du patrimoine culturel et économique, médiatisés par les liens affectifs³⁰⁸, la famille du rugby semble dotée des mêmes propriétés quand les intérêts et les conflits sont présentés comme des relations passionnelles :

"- J'ai donné 25 ans de ma vie au rugby par passion, uniquement par passion, la passion qui à mon avis porte sur plusieurs aspects. Bon le premier aspect, bon c'est la passion du jeu, si je suis au rugby, je suis pas au foot, si je préfère le foot je suis au foot ...

- *Pourquoi justement, qu'est-ce qu'il a ce jeu ?*

- Je vais vous le dire après parce que c'est très lié. Et la deuxième chose, c'est..., moi j'appelle ça, je n'ai pas peur de le dire, par la famille. La famille du rugby, c'est quelque chose de tout à fait particulier, dieu sait qu'on est des gens... on s'engueule, on peut-être violent, on peut être méchant, mais on se retrouve toujours autour et puis ça c'est le reflet de ce sport qui représente dans sa pratique pratiquement la société humaine. Il y a des grands, il y a des petits, il y a des gros, il y a des minces, il y a des cons, il y a des types superintelligents, il y a des rusés, il y a des calculateurs, il y a des profiteurs, il y a... Il y a au contraire des gens qui sont d'un

³⁰⁷ Les travaux ethnographiques d'Annie Saouter analysent les manières dont sont réglés les rapports de sexe dans le milieu du rugby. A. SAOUTER remarque entre autres que: "Si une concubine jouit encore d'une certaine liberté, une épouse est renvoyée sans nuance au statut traditionnel de femme au foyer" in "La maman et le putain. Les hommes, les femmes et le rugby", *Terrain*, n°25 Septembre 1995, p. 13-24.

³⁰⁸ Sur la famille, P. BOURDIEU remarque : " sans famille, il n'y aurait pas de stratégie de reproduction ; sans stratégies de reproduction, il n'y aurait pas de famille. (...) la famille, ..., tend toujours comme un champ, avec ses rapports de forces physiques, économiques et surtout symboliques, et ses luttes pour la conservation ou la transformation de ces rapports de force. C'est seulement au prix d'un travail constant que les forces de fusion (affectives notamment) parviennent à contrecarrer ou à compenser les forces de fission" in "Stratégies de reproduction et modes de domination", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°105, p.11.

altruisme phénoménal, bon et bien tout ça, au rugby on retrouve la solidarité, la composition du groupe humain, tel qu'on peut le prendre dans une entité, je ne sais pas moi, ..., à la ville, enfin bon, en terme de dynamique de groupe, c'est certainement le rugby qui représente le reflet de ce qu'est la société humaine. Voilà, donc c'est pour ça que ça me plaît."³⁰⁹

Pour les *athlètes*, dont le capital culturel est un peu plus important, l'autonomisation de la culture sportive, en tant que culture spécifique, est assurée au niveau de l'encadrement par système de relais complexe où professeurs d'éducation physique et éducateurs sportifs exercent un contrôle efficace de l'espace en tant que détenteurs de la culture sportive légitime. Mais il faut rapporter la profession à l'espace dans lequel elle est exercée pour comprendre comment se construisent les rapports de domination entre les différentes positions de l'espace. Par comparaison, l'escrime rassemble parmi ses pratiquants une part importante de cadres supérieurs et d'étudiants inscrits dans les grandes écoles, quand l'athlétisme rassemble beaucoup d'employés, de professeurs d'E.P.S. et d'étudiants inscrits dans les cycles universitaires les plus courts (B.T.S., D.U.T.) (tableau 13). Ainsi posé, un professeur d'E.P.S. ou un éducateur sportif a d'autant plus de chances de tenir un discours dominant et une représentation du sport légitime que les *athlètes* qui l'entourent sont peu disposés à le concurrencer sur le terrain de la compétence intellectuelle (et notamment rhétorique à travers la mise en discours des pratiques sportives). Inversement il a d'autant moins de chances d'imposer cette représentation dans le milieu de l'escrime que ses compétences sont également possédées par le plus grand nombre, et qu'il apparaît parfois même comme le moins bien doté d'entre eux.

La comparaison des entretiens réalisés avec un professeur d'E.P.S. ancien escrimeur et un éducateur sportif, ancien sprinteur, expérimente les écarts que produisent les positions occupées relativement à l'univers de référence. Alors que le premier nourrit une sorte complexe social fondé sur une dévalorisation de ses propres compétences intellectuelles, le second incline à élaborer une sorte de culture sportive humaniste et légitime, dont l'ambition est de présenter une garantie morale contre les pratiques marchandes.

*Avec un professeur d'EPS ancien escrimeur ...*³¹⁰

"- Mais alors quand on a palmarès comme celui-là, comment on redevient normal entre guillemets ?

- Alors oui, pour redevenir normal, on se demande, on a..., on a une volonté de redevenir normal pour... se confronter à nouveau à une sorte d'anonymat dans la vie. Est-ce que c'est propre à ma ..., à mon tempérament, à mon caractère peut-être, c'est vrai que ça serait une étude psychologique assez intéressante à mener, ou peut-être est-ce que c'est le désir de nombreux

³⁰⁹ Robert Antonin, D.T.N. de la fédération de rugby, entretien du 26 septembre 1995.

³¹⁰ Entretien D. F. du 30 mars 1994.

sportifs de haut niveau qui éprouvent le besoin de se retirer de ..., et de pouvoir se retrouver peut-être dans un anonymat ou une sorte de repli sur soi pour envisager quelle aurait pu être une vie différemment orientée. Donc ..., parce qu'en fait l'athlète de haut niveau est à mon avis quand même toujours confronté à cette problématique : "est-ce qu'il a fait un choix judicieux dans sa phrase, quand on est enfant au début d'adolescent, il n'est pas sûr qu'on soit en mesure de bien mesurer les enjeux de la complexité du sport de haut niveau". Et soit, il vous sert de tremplin, vous pouvez avoir l'occasion de vous dire qu'il est un tremplin à une vie sociale et professionnelle, et que ça peut déboucher sur de la renommée, comme on peut très bien se dire qu'au contraire, ça nous appauvrit quelque part que de consacrer les deux tiers de sa, de son temps à ... au corps d'une manière générale. Et ces deux tiers de temps consacré au corps, c'est du temps retiré à l'acquisition de connaissances intellectuelles qui parfois sont assez indispensables dans la vie professionnelle. Ça nous amène à avoir des qualités humaines peut-être différentes, le sport de haut niveau, et mentalement peut-être, on est peut-être plus armé à négocier ou à établir des relations humaines plus sereines, ou plus confiantes, et en même temps, on se sent toujours un peu sur la défensive quant à la maîtrise des concepts les plus compliqués.

- *Vous l'avez ressenti heu ... C'est une expérience personnelle ou ...*

- Oui, c'est une expérience personnelle dans la mesure où quand on côtoie les universitaires ou ... on est quand même sans cesse en train de s'évaluer l'un par rapport à l'autre. Donc, il est évident que la lecture a souffert du temps consacré au corps et que forcément la bibliographie que l'on possède n'a aucune dimension suffisante par rapport à la connaissance livresque d'un universitaire. Enfin, moi c'est là, et peut-être aussi ça a été au départ de mon arrivée dans l'adolescence, ça a toujours été un peu mon ..., mon ..., mes points faibles, c'est-à-dire que je ne me consacrais pas assez à lecture des romans qu'on estimait nécessaire à ce stade de développement, donc ...

- *Donc là, vous êtes enseignant ?*

- Oui, je suis donc enseignant d'EPS parce que là aussi, c'est un peu un choix..., au départ c'était un choix volontaire, quand j'avais quinze ans, je voulais devenir professeur d'éducation physique, et ensuite, ça a été un choix exclusif dans la mesure où on ne pouvait pas espérer mener de front correctement le haut niveau et une formation soit en droit, soit en médecine qui aurait pu m'intéresser."

Avec un éducateur ancien sprinteur...³¹¹

" Ils sont seuls, qui ils vont voir ? , ils sont seuls. Quand la société les agresse, les athlètes sont seuls et nous, on est un petit à côté pour les aider, on est pas entraîneur, on est d'abord éducateur, faut être proche d'eux et en même temps distant, libre, ça c'est important, ce sont des hommes libres.

Alors c'est bien que des agents ou des hommes conseillent les athlètes et viennent au secours des entraîneurs. Nous avons toutes ces tâches à faire avant, je trouve que, puisque ça devient de plus en plus pointu, il faut qu'ils s'adressent à des gens de métier, c'est mieux. Mais, il y a un mais, un petit mais, ils doivent toujours sentir une présence de, toujours, de leurs parents, ou celle de leur entraîneur quoi. Un homme de conseil dans lequel ils doivent avoir toute confiance, un homme qui n'est pas intéressé, moi je n'ai jamais été intéressé à leurs contrats. Ils peuvent signer tous les contrats du monde qu'ils veulent, moi, je ne touche pas un rond sur leur contrat. Donc, je ne suis pas intéressé aux résultats, aux résultats de leurs contrats, à l'argent. Moi, je suis intéressé par ma passion, si elle me revient, ça y est, moi je suis payé, je suis gratifié, je vous ai en face de moi les gars. Pour moi, avoir des relations avec vous, c'est un cadeau. Donc ils savent que moi je n'aurais pas un intérêt à ce qu'ils fassent tel choix, ou un autre choix. Moi, je leur dirais, moi je pense qu'il faut faire celui là ou celui-là. Et ils en tiennent compte ou ils n'en tiennent pas compte. Mais au fond, ils ont l'impression d'avoir écouté quelqu'un de bon conseil quoi, parce que non intéressé. Alors qu'un sponsor, un agent, des gens comme ça, eux, sont intéressés.

³¹¹ Entretien F. U., juin 1994.

Alors voilà, là je me dis que l'argent n'a qu'une valeur relative. Oui, c'est sûr, ils ont de l'argent, ils gagnent plus d'argent que moi, ils ont 18-20 ans, ils gagnent plus d'argent mais je ne suis pas malheureux, je m'en fous. Il y en a qui, en dix ans, vont gagner ce que je vais gagner dans toute ma vie... Et encore, eux, c'est rien, les footballeurs, eux, c'est en un an... C'est pas honteux ça! Moi, ça me fait peur, c'est le côté de l'argent qui me fait peur. Nous, il faut qu'on fasse attention à ça, autrement il se passera ce qu'il se passe dans le demi-fond et les courses sur route. Les gars, ils sont pervertis par ça et puis ils deviennent même pas bons, sportivement, ils sont moins bons. "

Tableau 10 a

Origine sociale des athlètes

Effectifs en %

| Discipline de l'athlète | Athlétisme | | Rugby | | Ensemble* | |
|-----------------------------|------------|------|-------|------|-----------|------|
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Agriculteurs | 3,8 | 3,7 | 9,3 | 2,7 | 2,4 | 1,5 |
| Artisans, commerc., patrons | 10,5 | 6,5 | 21,3 | 5,3 | 15,1 | 4,7 |
| Cadres, prof. libérales | 35,2 | 14 | 18,7 | 2,7 | 29,4 | 11,5 |
| Prof. intermédiaires | 10,5 | 12,2 | 12 | 8 | 16,7 | 17,3 |
| Employés | 16,2 | 22,4 | 20 | 40 | 17,4 | 32,3 |
| Ouvriers | 20,9 | 6,5 | 17,3 | 2,7 | 17,4 | 3,2 |
| Autres, sans emploi | 2,8 | 34,6 | 1,3 | 38,6 | 1,5 | 29,4 |
| Total | 99,9 | 99,9 | 99,9 | 100 | 99,9 | 99,9 |

Source : enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen, GDR sport CNRS, 1992-1996, n = 814, Université de Nantes
 Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

Tableau 10 b

Origine sociale des athlètes par spécialités*

Effectifs absolus

| Discipline de l'athlète | Sprints sauts | | Lancers, fond Combiné, marche | |
|-----------------------------|---------------|------|-------------------------------|------|
| | Père | Mère | Père | Mère |
| Agriculteurs | - | - | 4 | 4 |
| Artisans, commerc., patrons | 1 | 1 | 10 | 6 |
| Cadres, prof. libérales | 23 | 7 | 14 | 7 |
| Prof. intermédiaires | 5 | 6 | 6 | 7 |
| Employés | 10 | 10 | 7 | 14 |
| Ouvriers | 7 | 4 | 15 | 3 |
| Autres, sans emploi | 2 | 20 | 2 | 17 |
| Total | 48 | 48 | 58 | 58 |

* L'effectif total des sous-populations étant inférieur à 100, les pourcentages n'ont pas été calculés.
 Source : ibidem

Tableau 11 a

Plus haut diplôme obtenu par les parents

Effectifs en %

| Discipline de l'athlète | Athlétisme | | Rugby | | Ensemble* | |
|-------------------------|------------|------|-------|------|-----------|------|
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Diplôme des parents | | | | | | |
| Aucun | 15,3 | 19,7 | 5,7 | 5,9 | 8,1 | 9,3 |
| Certificat d'études | 23,5 | 32,3 | 31,4 | 36,8 | 25,5 | 28,6 |
| BEPC, CAP, BEP... | 19,4 | 10,8 | 28,6 | 23,5 | 24,1 | 19,3 |
| Bac | 7,1 | 10,7 | 11,4 | 26,4 | 11 | 18,8 |
| Diplome du supérieur | 34,7 | 26,5 | 22,9 | 7,3 | 31,3 | 24 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 99,9 | 100 | 100 |

Source : ibidem

Tableau 11 b

**Plus haut diplôme obtenu par les parents
des athlètes par spécialités ***

Effectifs absolus

| Discipline de l'athlète | Sprints Sauts | | Lancers, fond combiné, marche | |
|-------------------------|------------------|------|----------------------------------|------|
| | Père | Mère | Père | Mère |
| Diplôme des parents | | | | |
| Aucun | 3 | 5 | 12 | 15 |
| Certificat d'études | 8 | 14 | 15 | 19 |
| BEPC, CAP, BEP... | 10 | 6 | 9 | 5 |
| Bac | 2 | 5 | 6 | 6 |
| Diplome du supérieur | 21 | 14 | 13 | 10 |
| Total | 44 | 44 | 55 | 55 |

* L'effectif total des sous-populations étant inférieur à 100, les pourcentages n'ont pas été calculés.

Source : ibidem

Tableau 12

Diplômes convoités par les athlètes (étudiants)

| Effectifs en % | | |
|----------------------|------------|-------|
| | Athlétisme | Rugby |
| DEUG | 31,2 | 26,9 |
| BTS | 18,8 | 34,5 |
| Grande Ecole | 6,2 | 7,7 |
| 2 et 3 cycle | 40,6 | 30,8 |
| Universitaire | | |
| Brevet d'Etat, autre | 3,1 | - |
| Total | 99,9 | 99,9 |

Source : ibidem

Tableau 13

Statut des athlètes en escrime et en athlétisme

| Effectifs en % | | | |
|----------------|------------------------|------|-------------------|
| Discipline | Statut de l'athlète | | Classe modale |
| Athlé | Actif (sauf prof. EPS) | 40,8 | Employés |
| | Métiers du sport * | 31,5 | Professeurs EPS |
| | Etudiant (sauf staps) | 18,5 | BTS, DUT |
| | Baccalauréat ** | 9,2 | - |
| | | 100 | |
| Escrime | Actif | 11,1 | Cadres supérieurs |
| | Métiers du sport * | 24,5 | Etudiants staps |
| | Etudiant | 33,3 | Grandes Ecoles |
| | Baccalauréat ** | 31,1 | - |
| | | 100 | |

* Cette catégorie rassemble les éducateurs sportifs, les professeurs d'EPS et les étudiants STAPS.

** Cette catégorie concerne tous les athlètes qui doivent passer leur baccalauréat.

Source : ibidem

4 - Sous la tutelle de l'Etat : la gymnastique et la natation

La position d'une discipline sportive, soit en tant que pratique culturelle, soit en tant que pratique marchande, se réalise en vertu du système de correspondances entre l'état des relations objectives que la discipline entretient avec chacun des deux espaces (économique et culturel) et les manières dont les pratiquants se représentent ces relations en fonction des dispositions sociales, économiques et culturelles mobilisées pour le jeu sportif. Les disciplines exclusivement codées selon un schéma culturel s'opposent dans l'espace à celles qui répondent de façon tendancielle à un schéma économique, et ces deux pôles construisent une position intermédiaire qui, loin de proposer une synthèse des deux logiques, animent avec plus d'ampleur encore, les luttes symboliques pour la définition légitime des pratiques sportives.

Il reste également une quatrième position, représentée surtout par la gymnastique et dans une moindre mesure par la natation, et qui se caractérise cette fois par le fait d'être relativement éloignée aussi bien de l'espace culturel légitime que de l'espace économique. Aucune de ces deux disciplines, qui n'affichent pas de résultats probants au niveau international, ne bénéficie en effet d'une exposition médiatique suffisante pour concentrer beaucoup de fonds financiers. Par ailleurs, l'histoire de leur développement ne leur confère pas les propriétés symboliques susceptibles de les inscrire dans l'espace culturel légitime, dans la mesure où cette histoire - surtout celle de la gymnastique -, est marquée de façon idéologique par des formes de réappropriation de la culture physique par les classes populaires qui ne disposaient pas du capital culturel légitime, notamment scolaire, pour la coder comme tel³¹².

Le développement récent de la gymnastique n'a pas beaucoup modifié l'origine sociale de l'élite avec une proportion d'athlètes issus des milieux ouvriers et employés supérieure à 40 % contre une part d'athlètes issus de milieux favorisés inférieure à celle de l'ensemble de la population d'élite (respectivement 22,9 % pour les gymnastes et 29,4 % pour l'ensemble, tableau 14 a). Comparativement aux autres disciplines, ce constat donne un caractère relativement populaire à la gymnastique, qui conditionne ses relations à l'espace culturel, et plus particulièrement à l'institution scolaire. La gymnastique forme les athlètes à un stade très précoce, qui conduit à une intensification du rythme d'entraînement pendant la scolarité primaire ainsi qu'au collège, obligeant les gymnastes à concilier deux univers distincts.

³¹² Sur l'histoire de la gymnastique, Pierre ARNAUD, *Les athlètes...*, *infra*, note 39. chap. 2.

Complémentaires pour une fraction des étudiants, les enjeux liés à chacun de deux univers tendent à se concurrencer prématurément dès lors que la scolarité n'est pas jouée, à un moment où l'origine sociale des gymnastes les incline à élever la pratique sportive contre la culture scolaire, et dont l'effet est renforcé par le corps enseignant porté à rendre illégitime l'institution concurrente. Les biographies de gymnastes montrent à ce titre que les interférences entre les enjeux propres à l'école et les enjeux spécifiques de l'espace sportif se trouvent sanctionnés le plus souvent par de réelles difficultés scolaires que les athlètes ne parviennent pas toujours à surmonter. Aussi, les attitudes d'esquive face à l'échec se manifestent régulièrement en terme de rejet de l'institution scolaire, qui peut prendre la forme, comme dans l'entretien du gymnaste ci-dessous, d'un amusement tout à la fois ironique et désabusé :

" - Si tu t'entraînais tous les jours, comment cela marchait à l'école ?

- Oh, j'y pensais pas trop à l'école (rires). J'y allais, mais ce n'était pas ... Ça m'intéressait pas beaucoup ..., pas trop ..., pas du tout. Les résultats n'étaient pas géniaux ... Oh, ils étaient corrects ..., mais, sans plus, quoi.

- Tu étais en sport-études à ce moment là ?

- Non.

- Comment les profs voyaient cela, que tu fasses autant de sport ?

- Mal. Ils le prenaient mal.

- C'est-à-dire ?

- Ben, ils le prenaient mal parce que ... Ils savaient bien que je passais beaucoup de temps dans la salle de gym, et pas beaucoup de temps devant mes cahiers le soir, quoi (rires). Donc, ils n'étaient pas ... Ils n'étaient pas trop d'accord avec ça. Mais, moi, ça ne me dérangeait pas. Moi je m'en foutais complètement de l'école. J'étais sûr que, que ce que je faisais, c'était bon, quoi. Ça me plaisait, donc ... , donc ça allait marcher ... J'étais motivé là dedans, alors ... C'est sûrement pas ce qu'ils me racontaient à la salle, enfin, dans les salles de cours ..., quoi, ça ne m'intéressait pas."³¹³

Les difficultés scolaires que les gymnastes rencontrent à une période précoce de la scolarité tendent à renforcer à la fois leur (auto-)exclusion³¹⁴ du système scolaire et la valorisation du capital corporel³¹⁵ par la concentration tous les investissements dans le domaine sportif. Le report d'investissement semble d'autant mieux s'imposer que les structures sportives de la gymnastique proposent une prise en charge totale des jeunes athlètes à un moment où les parents sont appelés à maîtriser les enjeux propres

³¹³ F. G., international de gymnastique. Entretien du 27 juin 1995.

³¹⁴ Pierre BOURDIEU notait à ce propos : "On a montré par exemple que le système scolaire ne peut contribuer à la reproduction de la structure sociale et plus précisément, de la structure de la distribution du capital culturel en vouant les enfants à une élimination d'autant plus probable qu'ils issus de familles plus démunies de capital culturel, que dans la mesure où ces enfants (et leurs familles) ont d'autant plus de chances d'avoir des dispositions qui les inclinent à l'auto-élimination (comme l'indifférence ou la résistance aux incitations scolaires) qu'ils sont situés en une position plus défavorisée dans la structure de la distribution du capital culturel" in "Stratégies de reproduction et modes de domination", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1994, n°105, p. 7. Concernant les jeunes gymnastes, cette inclination à l'auto-élimination apparaît d'autant plus probable, qu'en plus d'être issus des fractions sociales relativement démunies, la concurrence introduite par l'espace des sports fait émerger des tensions difficiles à surmonter.

³¹⁵ Cette remarque peut être corroborée par la forte tradition historique des fractions ouvrières à pratiquer la gymnastique, et à faire fonctionner ces pratiques comme un capital corporel spécifique vecteur d'une identification à la classe ouvrière.

à chaque univers. La moyenne d'âge des gymnastes étant très basse, les parents sont en effet impliqués dans les projets scolaire et sportif de l'athlète, et ont à faire face à des structures d'accueil qui tendent à isoler le gymnaste et qui ne leur permettent pas d'exercer un contrôle constant et régulier des effets que produit l'institution, comme le note cet entraîneur de gymnastique, ancien international :

" - C'est vrai que quand je vois les petites que j'envoie au centre national, qui sont en famille d'accueil, elles ont beaucoup de mal. Il y a l'école, l'entraînement, on rentre dans sa famille d'accueil, il faut faire les devoirs, et tout ça est très difficile. Chez les garçons, on rentre un peu plus tard. Depuis une dizaine d'années, j'ai dû envoyer 15 à 20 gymnastes en centre à l'extérieur. J'en ai deux qui ont réussi au niveau national, et eux, qui avaient leur famille sur place y sont arrivés. Si je vois plus loin, c'est à dire mon cas personnel, j'avais mon club, j'avais ma famille, j'avais l'INSEP à côté. Sur tous les gymnastes que j'ai envoyés, soit à Vernon, soit à Montceau-les-Mines, à Orléans, aucun n'a réussi, aucun. Ça, ça me perturbe. Je n'en ai aucun qui a réussi. Sur tous ceux qui sont partis à l'extérieur, en dehors de leur famille, aucun n'a réussi. Ça veut dire quelque chose quand même. Même si la famille est sur place, c'est très très dur.

- *Sur quels critères les envoyez-vous ailleurs?*

- Sur des critères techniques, mais aussi le caractère. A chaque fois, je préviens les parents.

- *Quelle est leur réaction?*

- En général, les parents n'hésitent pas, ils sont d'accord. Il y en a très peu qui refusent, mais je comprends leur réaction. Surtout maintenant. Si on me disait que ma fille doit rentrer en internat, je ne l'y mettrais pas. Alors, je comprends les parents qui refusent, mais en général, ils ne le font pas. Nous, on dit: "votre fille est apte, elle a le potentiel pour entrer en centre, mais, attention, vous avez telles contraintes". Ils sont prévenus. Pour les enfants, il faut faire très attention. J'ai des gosses qui ont des aptitudes, je suis passé par là, je ne vais pas dire "non". Ils ont des aptitudes, et on propose aux parents. Comme je vous le disais, sur tous ceux que j'ai envoyés à l'extérieur, aucun n'a réussi! Pourquoi? Il faut améliorer le système.

- *De quelle manière?*

- Déjà, il faudrait que l'enfant puisse être dans sa famille. Enfin, la fédération fait des efforts là dessus, elle crée des centres départementaux qui permettent aux enfants d'aller plus tard en centre régional ou national. Il y a quand même un effort de fait, mais il faut continuer à améliorer le système. Il faut mettre l'enfant en internat le plus tard possible. J'ai été le premier athlète à rentrer au centre de Font-Romeu en tant que stagiaire. Ça a été une catastrophe. Les enfants qui étaient du Pas-de-Calais et qui étaient à Font-Romeu, rentraient chez eux une ou deux fois dans l'année. Ils n'ont pas pu continuer."³¹⁶

L'organisation sportive de la gymnastique appelle des formes de délégation qui laissent peu d'alternatives aux parents, condamnés à accepter pour leur enfant les règles du jeu telles qu'elles sont données, ou au contraire à lui refuser l'accès aux pratiques d'élite sans grandes possibilités d'aménagement. Ce système de relais institutionnel, qui tend à déposséder l'entourage familial de la maîtrise d'un projet qu'il a paradoxalement élaboré, est accentué par le travail effectué par l'encadrement pour inculquer aux gymnastes, dès le plus jeune âge, une discipline corporelle fortement ritualisée et parfois inspirée des pratiques physiques à caractère militaire. Soumettre le corps aux multiples contraintes d'un entraînement codifié a pour corollaire l'acceptation de ces contraintes en tant qu'actes nécessairement efficaces, qui prend la forme d'une discipline personnelle et collective.

³¹⁶ Entretien B. F. du 22 mai 1995.

Confiés à l'institution par leurs parents, les jeunes gymnastes ont à intérioriser le principe d'une délégation totale envers l'encadrement qui tend à ériger la docilité corporelle et mentale comme une qualité nécessaire en gymnastique. Présentée en tant que discipline personnelle indispensable, cette forme de soumission tend à organiser les relations que les athlètes entretiennent à la gymnastique au point de fournir la source d'explication courante à tous les échecs sportifs que les gymnastes connaissent au cours de leur carrière. Dans les exemples ci-dessous, les formes de manquement à la discipline ("je disais haut et fort ce que je pensais", "dès qu'on ouvrait un peu la gueule") sont fréquemment vécues sur le registre de la culpabilité, conduisant les athlètes concernés, et plus particulièrement les gymnastes masculins, à se penser comme des individus marginaux, en dehors du système ("j'étais la bête noire de la gym", "ça me retomberait encore une fois de plus dessus") :

" - *Et ce nouveau départ, là, tu ne coupes pas les ponts avec la fédération, ou, du moins, doit-on parler de séparation avec le milieu ?*

- La séparation, elle a été faite parce que, euh, moi, à mon avis, je le juge comme ça, c'est parce que, moi, j'étais la bête noire de la gym, je disais haut et fort ce que je pensais, et je pense que la fédération, plus vite on m'a écarté, mieux c'était pour eux, quoi. Bon, ça, ça, j'en suis certain, mais, bon, c'est sur si je leur demande, ils me diront, non, c'est pas vrai. Bon, ils m'ont proposé aussi quelques postes, bon, que je n'ai pas acceptés, mais, bon, ça, c'est comme ça, c'est la vie."

C. C., ex gymnaste international³¹⁷

" - J'ai fait trois championnats du Monde..., j'ai été un peu grillé sur les jeux, parce que, il y a eu une petite embrouille avec la fédération. Bon, ben, là, je crois que tout le monde connaît l'histoire, j'ai pas trop envie de remuer le couteau dans la plaie, et puis surtout, euh, soulever la vase qu'il y a dans le fond, parce que ça me retomberait encore, une fois de plus dessus. Donc, par rapport à ça, pour moi, c'est, je dirais, c'est une histoire, clos. Mais, après 92, j'avais deux possibilités, soit j'arrêtais la gym, et puis, bon, c'était un peu dur de finir la dessus... Soit, soit je continuais, je leur prouvais, bon, qu'ils étaient, qu'ils s'étaient trompés, quoi, voilà. Mais, bon, ce que j'ai fait, puisqu'en 93, j'ai fait vice-champion d'Europe, quoi, donc... Ils ont pris encore une claque dans la gueule. Donc, par rapport à ça, moi, ça m'a permis de, d'être reconnu puis de, comment dire, de..."

- *De passer pour un menteur...*

- Oui, c'est ça, d'être, je dirais, de garder ma fierté, quoi, c'est ça..., de garder ma fierté. Surtout, bon... J'avais eu l'impression d'être, euh, d'être lésé, euh, quelque part, c'est, c'est pas une impression, c'est sûr."

J-C. L., ex gymnaste international³¹⁸

" Et dès qu'il y en avait un peu, dès qu'on ouvrait un peu la gueule, qu'on avait un peu des, des réactions de ..., d'hommes, pour demander des explications, ben ça allait plus quoi, ça allait pas, on sentait que ça les dérangeait."

T. P., ex gymnaste international³¹⁹

³¹⁷ Entretien C. C. du 25 juin 1995.

³¹⁸ Entretien J-C. L. du 25 juin 1995.

³¹⁹ Entretien T. P. du 26 juin 1995.

Si les rapports de sujétion peuvent donner lieu à des formes de rébellion et de résistance contre l'ordre établi chez les garçons, le principe de délégation envers l'encadrement paraît plus manifeste chez les filles qui inclinent moins souvent à vivre leur pratique sous des rapports conflictuels. Plus que l'écart entre l'âge moyen des gymnastes masculins (21 ans) et celui des gymnastes féminines (16 ans)³²⁰, c'est l'ensemble de l'organisation de la gymnastique, où sont reproduites toutes les formes usuelles de la division sexuelle, qui explique ce constat. La gymnastique reprend en effet les oppositions que C. Pociello montre pour tout l'espace des sports³²¹, et qui distinguent les activités mettant en scène la force et la puissance de celles où sont plutôt valorisées la grâce et la souplesse. En gymnastique, la répartition des agrès organise aisément cette opposition en réservant spécifiquement les spécialités nécessitant principalement de la puissance aux athlètes masculins (les anneaux, le cheval d'arçon,...) et celles appelant plutôt la souplesse et l'équilibre aux gymnastes féminines (la poutre, le saut de cheval,...)³²². Toutefois, cette répartition ne dépend pas tant des propriétés intrinsèques de chaque spécialité mais plutôt de leur système de codification particulier qui tend à reprendre les catégories d'analyse usuelles que les athlètes mobilisent en gymnastique.

Plusieurs constats confirment cette remarque. D'abord, le milieu social des gymnastes, d'origine plus modeste que l'ensemble des athlètes de haut niveau (tableau 14 a), prédispose à une distribution des rapports de force selon la division sexuelle qui favorise la reproduction de ces rapports au sein de la gymnastique. Ensuite, ce principe de reproduction est accru par le fait que les gymnastes féminines, sont d'autant plus à même d'intérioriser ces rapports de sujétion sous la forme d'une relation docile à l'encadrement, qu'elles sont plus souvent issues d'un milieu populaire que les garçons (tableau 14 b), et que la gymnastique propose une répartition des rôles sexuels selon des modalités identiques. Enfin, les habitudes sportives des parents indiquent - contrairement à tous les autres sports -, que plus de 43 % des mères pratiquaient elles-mêmes de la gymnastique (tableau 15), ce qui indique un mode de transmission de la pratique de type matrilinéaire propice à la reproduction du système de représentations des activités selon une division sexuelle prononcée.

Tout se passe comme s'il y avait une homologie entre la position des gymnastes dans l'espace social et la place qu'occupe la gymnastique dans l'espace des sports qui tend à reproduire des formes de domination selon des modalités identiques

³²⁰ Pour les âges, on peut se reporter au chapitre 3.

³²¹ C. POCIELLO, "La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. Le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives", *Sports et Société*, Vigot Editions 1987.

³²² Bruno PAPIN explique avec précision l'organisation générale des compétitions de gymnastique dans *Les gymnastes dans les structures d'entraînement de haut niveau*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1994.

au milieu social d'origine. La médiocrité des résultats internationaux³²³, la présence importante d'entraîneurs étrangers³²⁴, les dénonciations fréquentes du corps médical quant aux excès des méthodes d'entraînement (voir article à la fin du chapitre)³²⁵, ne favorisent pas la codification de la gymnastique ni dans l'espace culturel, ni dans l'espace économique. Placée sous la seule tutelle de l'Etat, son organisation isole les pratiquants dans un espace singulier où sont transposées des catégories de perception analogues au milieu populaire dont une grande partie des gymnastes est issue.

Empiriquement, la position de la natation dans l'espace des sports varie avec les dispositions que les nageurs mobilisent pour la pratique et qui autorisent plus de transferts vers l'espace économique. Seulement médiatisée lors des jeux olympiques, la natation française n'affiche pas de résultats internationaux suffisamment significatifs pour conquérir un large public. Toutefois, le système de compétition (courses chronométrées) rend le décryptage des spécialités plus commode et permet au spectateur néophyte de percevoir rapidement les enjeux des compétitions indépendamment de leurs aspects techniques. Alors que les compétitions de gymnastique exigent une grande maîtrise de la technique pour comprendre le système de classement effectué par des juges, il n'est guère besoin d'être spécialiste en natation pour déterminer immédiatement le vainqueur d'une course.

Plus accessible au public, la natation est aussi un peu plus proche du marché du spectacle et semble plus ouvert aux pratiques économiques. Mais cette ouverture resterait probablement sans effet, si les nageurs de haut niveau n'étaient pas

³²³ Une analyse des résultats français dans la hiérarchie mondiale aboutit à la conclusion suivante : "La France n'appartient pas traditionnellement à l'élite mondiale en gymnastique artistique et sportive, mais apparaît régulièrement entre la huitième et la quatorzième place dans l'échelle des valeurs..." in Bruno PAPIN, *Ibid.* p.53.

³²⁴ On retiendra à titre d'exemple que la cellule d'entraînement chargée de préparer l'équipe de France féminine de gymnastique est dirigée depuis 1981 par deux spécialistes chinois et plus récemment par une chorégraphe roumaine. Le recours à un recrutement extérieur de l'encadrement technique reflète la place de la France dans la hiérarchie internationale, comme le déplore cet entraîneur : "Faut, faut croire, puisqu'en France, t'as plein d'entraîneurs étrangers. C'est donc que ça veut dire que les entraîneurs français, ils sont mauvais. Moi, je réponds la réalité, on a plein, on a plein d'entraîneurs, on a des roumains, des polonais, des russes, des machins....Faut croire que les étrangers, ils sont, ils sont meilleurs.....Ils sont meilleurs, et c'est tout." Patrick B., responsable d'un C.P.E.F., ancien gymnaste international, entretien du 27 juin 1995.

³²⁵ L'aventure d'Elodie Lussac, championne de France en 1994, est édifiante. *Le Monde* du 10 janvier 1995 la résume ainsi : "Elodie Lussac, accidentée du travail. Une polémique oppose le père de la championne, victime d'une fracture de fatigue à une vertèbre, à la Fédération française de gymnastique, suspectée d'imposer des cadences d'entraînements trop élevées...". En outre, le rapport de M. Sempé, Professeur de médecine à l'hôpital Debrousse à Lyon sur les conséquences de la pratique intensive de la gymnastique à un âge précoce, remarque que : "Un certain nombre de sports sont commencés intensivement par de très jeune enfants et prétendent ne pas pouvoir tenir compte de cet impératif. Les réglementations en effet ont été établies par des adultes ignorant ou rejetant certaines règles physiologiques ; il est possible de citer la gymnastique, la danse, le patinage, surtout pour les filles. Signalons que la catégorie junior et donc les possibilités de compétitions nationales et internationales débutent à 12 ans ! [...] C'est parfois au prix d'un accident qui interrompt l'entraînement intensif que la reprise de la croissance devient une preuve dont il arrive que le sujet découvre l'effet bénéfique...". Enfin, les conséquences de la plainte déposée par les parents d'Elodie Lussac sont exposées dans un article reproduit à la fin du chapitre.

conjointement disposés à concevoir leur discipline comme une activité marchande. Si le transfert vers le pôle économique est encore très rare, l'origine sociale et culturelle des nageurs, bien plus élevée que celle des gymnastes (tableau 14 a) leur offre la possibilité d'effectuer un codage symbolique de la discipline plus légitime et susceptible de concentrer plus de fonds économiques. Dominés au niveau des résultats internationaux, les nageurs français restent dans l'ensemble méconnus, et sont condamnés la plupart du temps à dépendre des aides accordées par l'Etat. Néanmoins, la médiatisation exceptionnelle dont jouissent les meilleurs d'entre eux, comme Stéphane Caron, atteste des possibilités d'évolution de la natation. Ce dernier, dont le palmarès est éloquent³²⁶, fait en effet figure de pionnier en proposant de nouvelles manières de concevoir la natation toutes orientées vers le spectacle et proches du show à l'américaine. Bien que marginal³²⁷, ce type d'entreprise contribue toutefois à rapprocher la natation du pôle économique.

³²⁶ Stéphane Caron est vice champion du Monde en 1986, et médaille de bronze au Jeux de Séoul (1988) et de Barcelone (1992) sur 100 mètres nage libre.

³²⁷ On peut citer également le spectacle aquatique financé par des fonds privés et monté par Muriel Hermine, championne olympique de natation synchronisée.

Tableau 14 a

Origine sociale des athlètes

Effectifs en %

| Discipline de l'athlète | Gymnastique | | Natation | | Ensemble* | |
|-----------------------------|-------------|------|----------|------|-----------|------|
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Prof. des parents | | | | | | |
| Agriculteurs | - | - | - | - | 2,4 | 1,5 |
| Artisans, commerc., patrons | 16,2 | 6,3 | 11,9 | 3,6 | 15,1 | 4,7 |
| Cadres, prof. libérales | 22,9 | 8,4 | 37,3 | 16,1 | 29,4 | 11,5 |
| Prof. intermédiaires | 14,2 | 16,1 | 25,4 | 28,5 | 16,7 | 17,3 |
| Employés | 20,3 | 35,7 | 16,9 | 26,8 | 17,4 | 32,3 |
| Ouvriers | 23,7 | 4,2 | 8,5 | 3,6 | 17,4 | 3,2 |
| Autres, sans emploi | 2,7 | 29,2 | - | 21,4 | 1,5 | 29,4 |
| Total | 100 | 99,9 | 100 | 100 | 99,9 | 99,9 |

Source : enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen,

GDR sport CNRS, 1992-1996, n = 814, Université de Nantes

Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

Tableau 14 b

Origine sociale des gymnastes selon le sexe

Effectifs en %

| Discipline de l'athlète | Gym. Féminine | | Gym. masculine | |
|-----------------------------|---------------|------|----------------|------|
| | Père | Mère | Père | Mère |
| Prof. des parents | | | | |
| Agriculteurs | - | - | 16,7 | - |
| Artisans, commerc., patrons | 15,2 | 4,5 | 26,4 | 7,1 |
| Cadres, prof. libérales | 15,2 | 6,8 | 14,7 | 9,1 |
| Prof. intermédiaires | 13 | 13,6 | 15,7 | 17,2 |
| Employés | 30,4 | 43,2 | 22,5 | 32,3 |
| Ouvriers | 26,1 | 4,5 | 3,9 | 4 |
| Autres, sans emploi | - | 27,3 | - | 30,3 |
| Total | 99,9 | 99,9 | 99,9 | 100 |

Source : ibidem

Tableau 15

Habitudes sportives des parents de gymnaste

Effectifs en %

| | |
|--|---------------|
| Le père pratique (ou a pratiqué) le même sport que l'athlète | |
| 1- Pour l'ensemble des disciplines | 34,8 % |
| 2- Pour la gymnastique seulement | 27,1 % |
| La mère pratique (ou a pratiqué) le même sport que l'athlète | |
| 1- Pour l'ensemble des disciplines | 30,9 % |
| 2- Pour la gymnastique seulement | 43,6 % |

Lecture : 27,1 % des gymnastes de haut niveau ont un père également gymnaste.
Source : ibidem

Presse Océan du 26 Mars 1996.

CHAPITRE 6

FORMES DE RESISTANCE ET REPRODUCTION DES POSITIONS

1 - UNE EXCEPTION CULTURELLE

1 - Vers une définition légitime du sport

L'espace des sports, soumis aux influences des espaces culturel et économique respectivement relayées par les pouvoirs publics pour le premier et par les médias pour le second, recompose une opposition interne entre l'amateurisme et le professionnalisme. Cette opposition est au fondement des luttes qui visent à imposer une définition légitime du sport où les partisans de l'amateurisme prétendent détenir le véritable le sens de la pratique, gratuit, désintéressé, etc., et affrontent les partisans du professionnalisme qui s'appuient sur le modèle libéral pour développer les pratiques. Ces luttes sont largement reprises par les athlètes qui sont amenés à exprimer leur point de vue sur le sport et sur leur discipline en particulier en mobilisant des schèmes de perception spontanés produits à la fois par les propriétés de la spécialité sportive pensées comme des particularités distinctives ("l'escrime est un sport de combat"), et par les dispositions spécifiques nécessaires pour effectuer ce marquage symbolique soit en tant qu'activité culturelle, soit en tant qu'activité lucrative.

Les multiples divisions qui se font plus ou moins jour dans l'espace des sports ont pour effet de produire des catégories usuelles de classement et de maintenir des

distances, des différences, entre toutes les positions qui peuvent être occupées au sein de cet espace. Autrement dit, toutes ces divisions sont à l'origine de la production du sens pratique en général, ainsi que du travail de classement et de déclassement que les athlètes sont amenés à opérer en occupant une position donnée dans l'espace. A chaque position, dont le résultat combine les différentes divisions possibles (telles que nouveau et ancien, manuel et intellectuel, etc.) associées aux propriétés spécifiques de l'occupant, correspond de fait à une prise de position déterminée, qui engage à tout le moins l'athlète à défendre la discipline qu'il pratique, ne serait-ce qu'en la pratiquant. A la manière d'un portrait chinois, un athlète qui parle de sa discipline ainsi que toutes les autres en leur associant des qualités particulières, situe dans le même temps sa propre pratique par rapport à toutes les autres, et reconstruit l'espace des sports de son point de vue particulier.

Le relevé systématique (voir pages suivantes) de toutes les remarques, de toutes les expressions *a priori*, de tous les jugements de valeur, souvent donnés furtivement, spontanément dans les entretiens au détour d'une explication, d'une comparaison ("on n'est pas encore le football", "c'est comme en formule 1", etc.) permet d'organiser un espace au travers duquel se confrontent des points de vue, des visions ou représentations du sport de haut niveau. Avec la technique d'investigation par entretien libre ou semi-directif les formes de l'expression spontanée ont présenté l'avantage de ne pas soumettre aux athlètes les propres catégories d'analyse du sociologue, leur imposant la nécessité d'exprimer une opinion sur un sport qu'il ne s'était pas forcément formulée préalablement³²⁸. A défaut d'être totalement représentatif du mouvement sportif dans son ensemble, le relevé systématique des prises de positions oralement exprimées est révélateur de la formation d'un espace des points de vue où se rencontrent les différents rapports au monde sportif, et ce non seulement au travers de ce qui est exprimé de façon tangible, mais également au travers des silences, des non-dits, des sujets non-traités que seul l'entretien libre peut mettre en évidence.

La question "qui s'autorise à dire quoi à propos de quoi" interroge sur la légitimité dont chaque athlète ou chaque groupe d'athlète dispose pour exposer ses opinions sur la discipline qu'il pratique au regard de toutes les autres³²⁹. Avant même

³²⁸ Les travaux de Patrick CHAMPAGNE portant sur les techniques particulières du sondage montrent de quelles manières l'"opinion publique" subit ces effets d'impositions, dans "Les sondages, le vote et la démocratie", *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 109, p. 73-92.

³²⁹ La situation d'entretien s'inscrit inévitablement dans un rapport social où les relations de proximité ou au contraire de distance entre l'enquêté et l'enquêteur interviennent considérablement sur les effets de censure et de surveillance de soi, comme l'ont montré les travaux de William LABOV, *Le parler ordinaire*, Editions de Minuit. Pour neutraliser en partie ce biais, les entretiens ont été le plus souvent conduits par un chercheur, membre de l'équipe, déjà spécialisé dans la discipline sportive de l'athlète interviewé. Chacun opérant sur un terrain où il était par avance connu en tant que pratiquant ou ancien pratiquant, certaines formes de proximité ont pu être réintroduites pour une meilleure compréhension du champ d'investigation.

toute analyse des prises de position, il est particulièrement frappant de constater que certaines catégories de sportifs (les escrimeurs et les volleyeurs) multiplient les références et les comparaisons entre les disciplines quand d'autres, à l'instar des rugbymen ou des gymnastes n'y ont recours que très rarement. Les franges les plus intellectuelles des athlètes semblent vouées en quelque sorte à une certaine forme d'éclectisme sportif qui autorise à donner son opinion sur un grand nombre de thèmes et de disciplines, tandis que les fractions les moins dotées en capital scolaire semblent s'abstenir pour exprimer dans le langage oral ses perceptions des autres disciplines.

Dire ce que sont ou ne sont pas les autres sports revient à définir, comme dans un jeu de miroir, ce que représente le sport que l'on pratique soi-même. A ce titre, l'analyse des manières dont sont exposées les opinions des athlètes fournit un bon indicateur de la position que ceux-ci occupent dans l'espace des points de vue. Ainsi, le point de vue dominant essentiellement adopté par les escrimeurs et les volleyeurs tend surtout à discréditer la plupart des autres pratiques, imposant par là même l'escrime ou le volley comme une pratique légitime. De surcroît, les rares comparaisons ou rapprochements avec d'autres disciplines sont proposées souvent sur la base d'une proximité *a priori* des propriétés sociales des adhérents, où la volonté de se démarquer du golf, du tennis ou de l'équitation devient une autre façon d'affirmer - tout en disant le contraire - son affiliation au même groupe.

Par ailleurs, si le point de vue dominé tend à équilibrer par défaut les jugements négatifs et positifs et parfois même à ne donner que des jugements positifs (c'est par exemple le cas des rameurs), c'est encore dans la forme et dans la violence des prises de positions que les effets de domination se perçoivent le mieux. Ainsi, à la position dominante des escrimeurs et des volleyeurs, correspondent des jugements de valeurs, des condamnations des plus violentes quant aux autres pratiques sportives (un escrimeur : "*j'ai fait du foot, c'était un peu bourrin*" ; un volleyeur : "*Le hand, c'est impardonnable, ... J'ai vu l'équipe de France s'entraîner , c'était lamentable, ça ne valait pas une catinette, c'était nul, mais alors d'une nullité...*"). A l'inverse, la position dominée entraîne chez les rugbymen ou les gymnastes des jugements nettement plus réservés, exprimés plus souvent sur le mode d'un constat regrettable que sur celui d'une condamnation vigoureuse (un rugbyman : "*Oh, il y a un sport que j'appelle pas un sport, la gymnastique tout ça, c'est un truc que je n'aimerais pas faire, parce que je me..., je suis raide comme un piquet, ça ne m'intéresse pas du tout, je m'ennuie*" ; un gymnaste : "*quand t'arrêtes, t'as rien, quoi, parce que ce ne sont pas des sports pros, euh...Alors, bon, c'est sur, quand tu vois le foot à côté (rires), là c'est, bon, ils te font marrer quoi, les mecs.*").

L'espace des points de vue met en jeu des rapports de force symboliques où le point de vue dominant est essentiellement tenu par des athlètes dont les propriétés

sociales et culturelles confèrent un droit à porter des jugements légitimes et légitimants. Il existe une certaine homologie entre la structure de l'espace des sports et l'organisation de l'espace des points de vue où la distance critique à l'égard des pratiques sportives apparaît d'autant plus importante que les athlètes disposent des ressources culturelles utiles pour exprimer et formuler leur prise de distance. Toutes les formes de stigmatisation qui en résultent ont pour conséquence de classer ou de déclasser les disciplines les unes par rapport aux autres, et selon la combinaison de toutes les divisions possibles.

Les intellectuels s'opposent par exemple aux sports jugés *a priori* physiques et sans intelligence (un escrimeur : "*l'escrimeur de haut niveau n'est pas simplement qu'une machine comme on peut le retrouver dans beaucoup d'autres sports...*"); ailleurs, les amateurs dénoncent les professionnels et leur rapport à l'argent (un athlète : "*il y en a qui, en dix ans, vont gagner ce que je vais gagner dans toute ma vie... Et encore, eux, c'est rien, les footballeurs, eux, c'est en un an ... C'est pas honteux ça ?*"). Ailleurs encore ce sont les pratiquants de sports collectifs qui se démarquent des pratiquants de sports individuels (un handballeur : "*c'est un peu l'héritage du judo, qui est un sport très individualiste bien sûr;...*"), plus loin les sports d'opposition, etc. ; chaque forme de blâme trouvant sa réciproque dans le système d'opposition (les sports individuels contre les sports collectifs etc.). Il reste que les modalités d'expression du jugement sportif varient considérablement selon la position que les athlètes occupent dans l'espace des sports, où l'absence de tout *a priori* sportif à l'égard des autres disciplines semble plutôt être une posture des athlètes en position dominée.

L'espace des points de vue s'organise comme la structure de l'espace des sports et a pour enjeu la définition légitime de ce que doit être le sport à travers toutes les luttes que reprennent les athlètes pour imposer leur propre vision du monde sportif. Ces luttes pour la définition légitime du sport ont pour résultat de qualifier et de disqualifier les pratiques en fonction des dispositions que les différents groupes d'athlètes font intervenir dans l'exercice de leur discipline. A l'image du principe de formation des styles de jeu montrés soit directement du point de vue des sportifs comme au tennis³³⁰, soit du point de vue du public comme au football³³¹, c'est à travers

³³⁰ Charles Suaud comme Anne-Marie Waser ont remarqué que les multiples manières de jouer au tennis pouvaient varier selon les dispositions que les différents groupes sociaux mettent en œuvre dans leur pratique. Au "jeu des patrons" essentiellement fondé sur la puissance peut s'opposer celui des professeurs plus axé sur la ruse etc. En outre Anne-Marie WASER explique : "En s'efforçant de rattacher ces manières de jouer à des éléments du style de vie qui constituent une expression des conditions d'existence, on parvient petit à petit à définir des goûts tennistiques qui en sont la transcription durable dans les dispositions des joueurs, et qui font que certains ont recours systématiquement à la force tandis que d'autres utilisent partout où ils le peuvent la ruse, la stratégie". in *Sociologie du tennis*, L'Harmattan, 1995, p. 208-215. Et aussi Charles SUAUD "Espace des sports, espace social et effets d'âge", Actes de la recherche en sciences sociales, n°79, 1989, p. 2-20.

³³¹ Christian BROMBERGER souligne que les principes d'identification du public aux différents joueurs "se modulent selon les habitus des différentes catégories de spectateurs" : "...identification

la formation d'habitus fonction des différentes catégories d'athlètes que varie la définition légitime de la pratique.

Aux uns, les fractions dominantes, correspond une définition plus "technique" du sport (un escrimeur : *"parce que le sport, surtout en escrime, c'est un geste sportif, il faut l'intégrer. C'est pas la course à pied. C'est la technique."*), aux autres, les fractions dominées, correspond une définition plus physique (un rugbyman : *"Il y a une énergie qu'on essaye de retenir un maximum, on essaie de faire en faisant monter la pression comme on dit, de se concentrer, de faire monter la pression, d'avoir le stress, d'avoir le nœud au niveau de l'estomac, et une fois qu'on pénètre sur la pelouse, il faut tout faire exploser, c'est ça qui est fabuleux..."*). Enfin, l'ensemble de toutes ces définitions fait conjointement l'objet des projections des rapports au monde social que les athlètes entretiennent dans leur vie quotidienne (un escrimeur : *"c'est pas la boxe, c'est pas le karaté. C'est un sport de combat mais entre gens bien élevés. Y aura toujours un voyou au milieu du lot, un filou, mais en général, c'est plutôt des gens biens."* ; un rugbyman : *"La boxe. [...] un sport pour lequel j'ai du respect, [...] et puis là, il n'y a pas de tricherie quoi, il n'y a pas de tricherie..."*).

préférentielle à tel ou tel type de joueur selon les qualités (force, finesse, sens de l'organisation...) que l'on valorise dans son univers culturel et sa pratique professionnelle ..." in *pour une ethnologie du spectacle sportif : les matchs de football à Marseille, Turin et Naples*. Ronéoté Lersco.

"C'est pas franchement du sport..."

Anne B. n'a jamais été exactement athlète de haut niveau, néanmoins la pratique intensive de l'aviron l'a approchée à un moment donné des conditions propres aux sportifs d'élite (Six à huit entraînements par semaine)³³². Issue d'un père cadre d'entreprise et d'une mère professeur de tennis, Anne dispose d'une forte culture sportive ("J'en ai fait toujours, toute petite j'étais relativement pas mauvaise dans tous les sports") et de la compétition en général ("Ah ouais par contre si je fais un sport ça sera en compèt à fond, je n'ai jamais fait d'ailleurs autrement."). Ces dispositions culturelles la conduisent à une définition très personnelle du sport qui trouve ses fondements dans l'épuisement physiologique.

Comme pour répondre à cet escrimeur pour qui le rameur n'est qu'une "machine" (voir ci-dessus "le point de vue d'escrimeurs..."), c'est justement ce travail intensif du corps qui légitime la pratique ("... j'ai vu des gens tomber dans les pommes..."). Mais plus que les simples dispositions sociales, c'est par la position en elle-même et dans ce qu'elle recouvre, que sa définition personnelle l'amène à déclasser la pratique de son père.

Il est très probable que le fait d'être jeune (effet d'âge) et de pratiquer l'aviron (effet d'espace) de manière intensive (effet de niveau) interviennent dans sa compréhension de la pratique paternelle du golf. Si son niveau culturel (D.E.A. de droit social en cours au moment de l'entretien) et social aurait pu selon une logique mécanique conduire Anne à se positionner comme un escrimeur, il faut tenir compte également des effets que l'espace induit au travers des positions pour saisir tous les points de vue qui sont adoptés.

- Ma mère était prof de tennis... Mon père a aussi longtemps joué au tennis, bon maintenant il fait du golf, pour moi c'est pas franchement du sport, bon il ne faut pas que je dise ça, non ils ont toujours beaucoup fait de tennis aussi, ils ont toujours été très sportifs donc...

- Prof de tennis privé ou ...

- Oui en club, à Cholet...

- Donc ton père, maintenant il fait du golf, il est âgé ?

- Non, il n'est pas âgé, il a quoi, il a 50 ans, non il n'est pas âgé mais bon...

- Et il faisait du tennis avant ? Ça a été une reconversion où ?

- Bah disons qu'il n'habite pas en France, il habite aux USA, c'est le pays du golf, et en fait dans son milieu professionnel, les gens sont amené à faire du golf beaucoup, en fait il s'est trouvé à faire du golf, et puis à 50 ans, gardé un bon niveau de tennis, ce n'est pas facile, et il avait du mal, il voyait qu'il devenait de moins en moins bon, et il a arrêté aussi... Parce que justement il voyait que ça ne menait plus à rien et ...

- Hm ... Donc le golf... Et pourquoi tu dis que ce n'est pas un sport ?

- Ah je ne sais pas. Non, je ne dis pas que ce n'est pas un sport parce que bon, c'est vrai que c'est un sport, mais au moins à son niveau, aux États-Unis, on se trimballe quand même avec les petites voitures, je ne sais pas c'est quand même pas...

- Bon alors c'est quoi un sport pour toi ?

³³² Son retrait des compétitions d'aviron est expliqué plus haut dans le chapitre 3 intitulé *Vocation, carrière et habitus sportifs*.

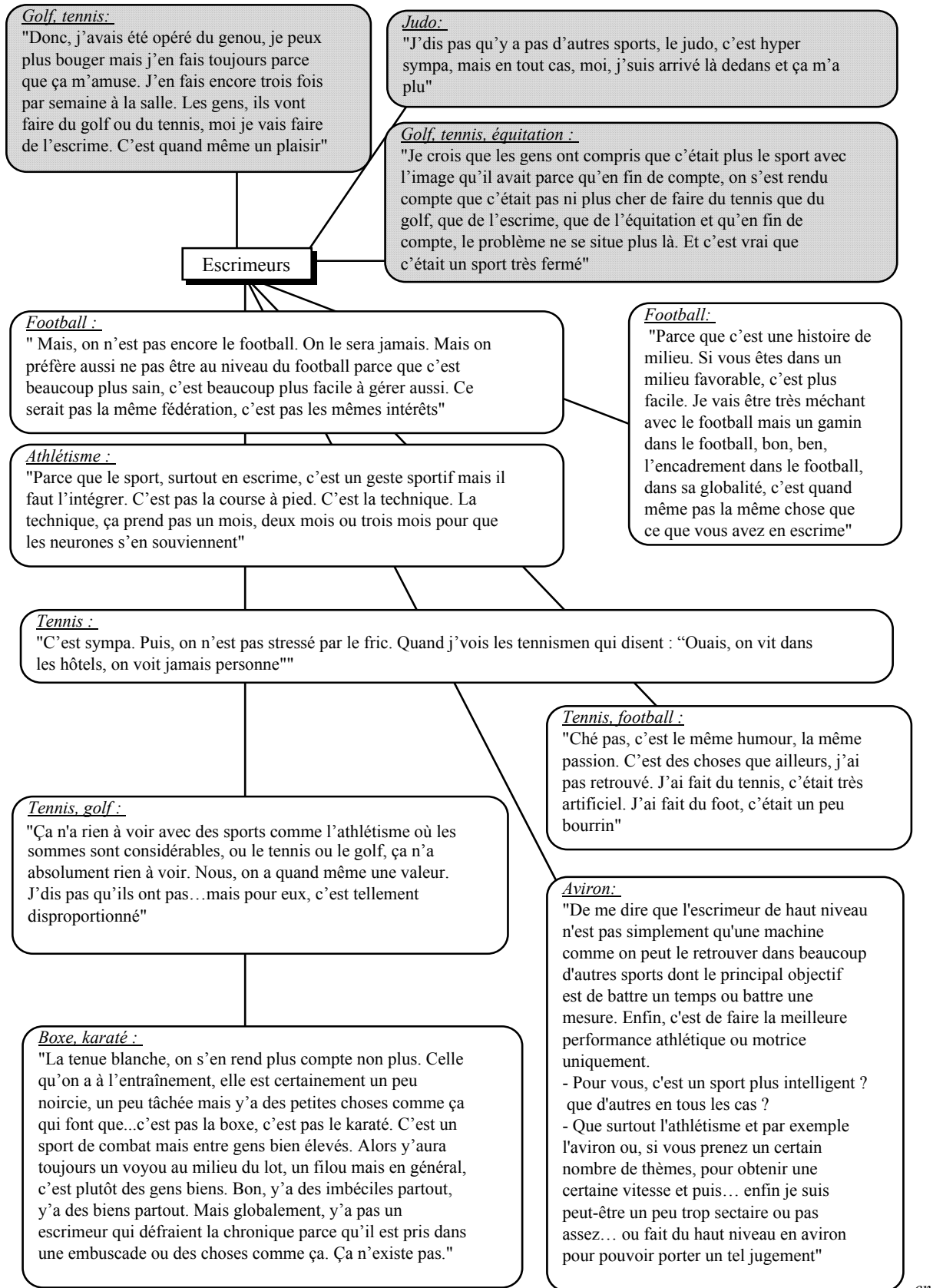
- C'est quoi un sport pour moi ? En fait c'est quelque chose où on transpire (rires) ! Non mais en fait c'est quelque chose où on bouge, où le cœur enfin les pulses montent, enfin... Où il y a le stress aussi parce que bon... pour moi l'aviron ça a été toujours un moment de stress, où au départ on est complètement tendu, à l'arrivée on est essoufflé, moi j'ai vu des gens tomber dans les pommes à cause de l'effort. Pour moi c'est fournir un effort quoi en fait, alors que le golf bon... Bon évidemment à un certain niveau, les gens font certainement un effort violent, mais au moins de mon père, c'est pas très très violent ! Non en fait, c'est se donner à fond, en fait tous les sports où ça bouge...

-...

- ... Enfin je ne sais pas, c'est un peu l'idée, c'est un peu, les personnes qui ont fait n'importe quel sport se reconvertissent au golf, enfin c'est un peu l'image que j'ai aux États-Unis en fait. Tous les petits vieux font du golf ... Évidemment quand on voit des gens comme, je ne sais plus, comme Norman par exemple, évidemment ce sont des sportifs parce qu'ils en font beaucoup, parce qu'ils s'entraînent ! Voilà, parce qu'ils s'entraînent en fait ! Il y a une question d'entraînement, il fait des parcours pour son plaisir ... mais aussi c'est vrai que l'idée d'aller de la balle à ..., en petite voiture, à mon avis ça enlève beaucoup quand même (rires) ! Je veux dire à mon avis on ne brûle pas beaucoup de calories en faisant un parcours de golf... Bon enfin je sais très bien quand même que c'est un sport, maintenant ce n'est pas du tout un sport qui me plairait, parce que justement qu'il n'y a pas cet aspect de bouger, ce n'est pas assez intense pour moi pour que ça me plaise. Mais bon maintenant je sais très bien que c'est un sport pour ceux qui en font à haut niveau...

Anne B., rameuse.³³³

Le point de vue d'escrimeurs ...



blanc : tendance dévalorisante, en grisé : tendance valorisante

Le point de vue de rameurs ...

Formule 1 :

"Il n'y a pas de bateaux types ?
Non mais la longueur reste la même pour tous, il y a des choses, ça ne change pas. Comme on dit un bateau ne doit pas faire sous 14 kilos pour un skiff, c'est 14 kilos de poids minimum, il y a des poids à respecter. C'est comme une formule 1, il y a des poids à respecter"

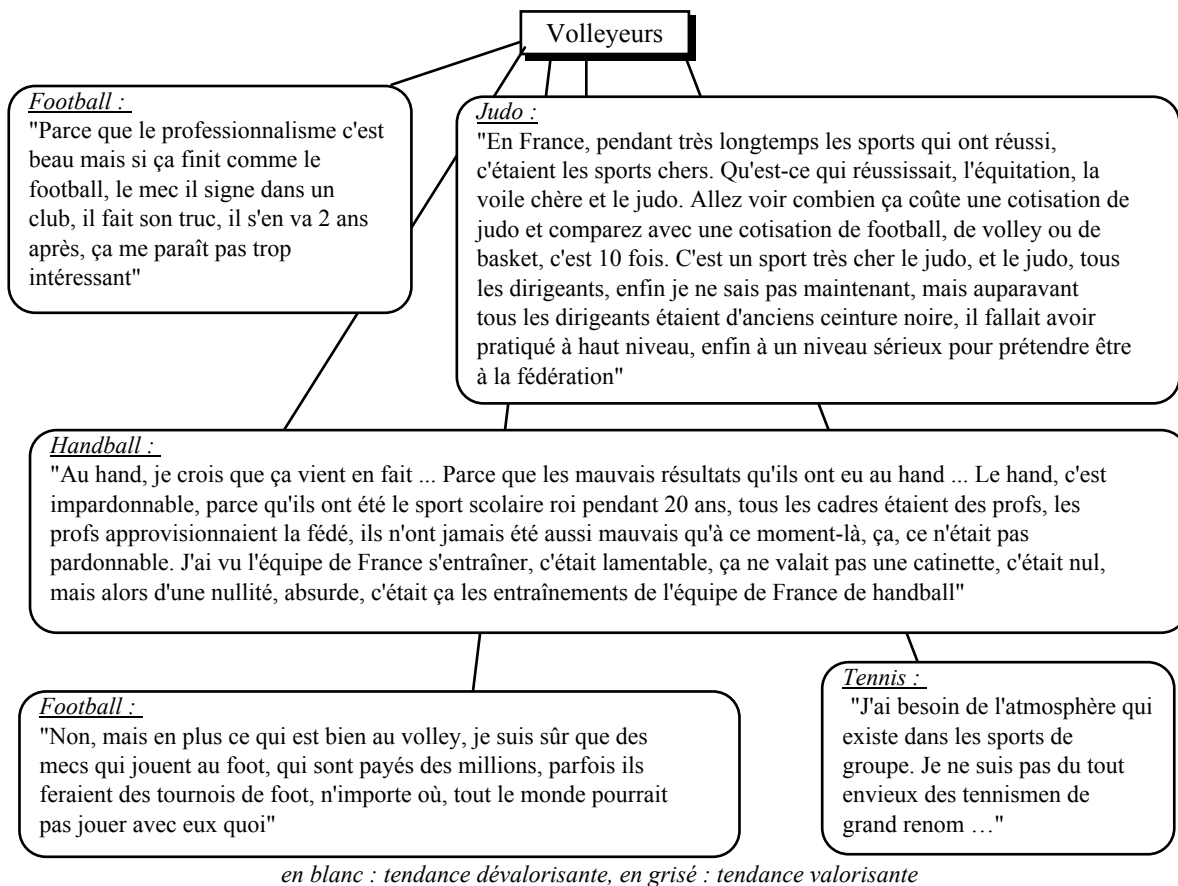
Rameurs

Boxe, judo

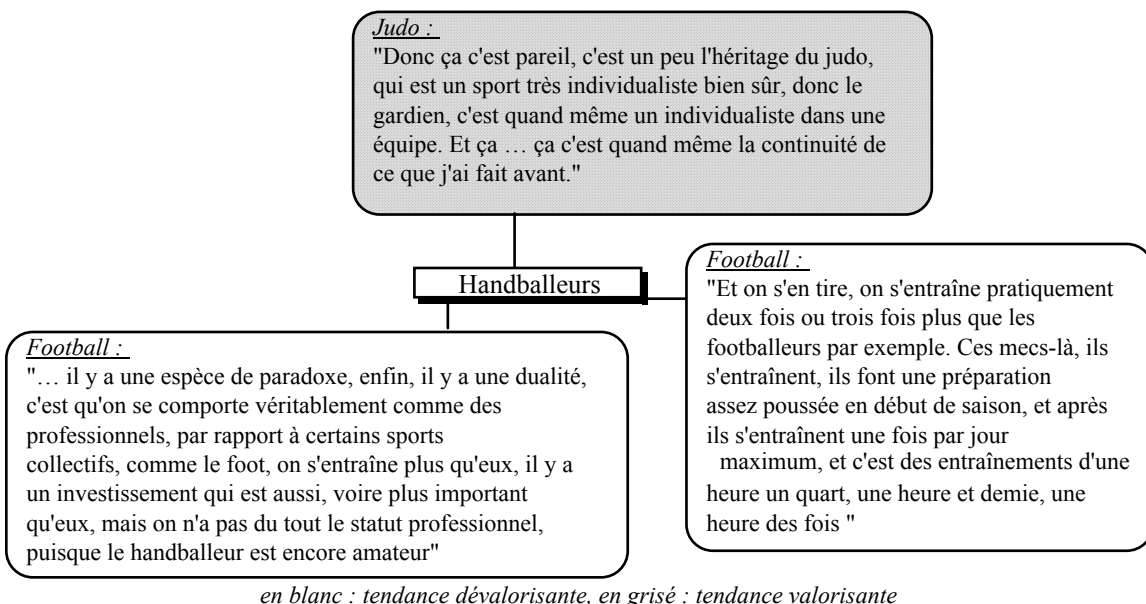
"Alors c'est pour ça cette catégorie a été créée pour permettre au rameur un peu plus faible bah de viser eux aussi une carrière de haut niveau, comme ça a été fait en boxe ou en judo où il y a plusieurs catégories, nous il n'y en a qu'une hein"

en blanc : tendance dévalorisante, en grisé : tendance valorisante

Le point de vue de volleyeurs ...



Le point de vue de handballeurs ...



Le point de vue d'un athlète ...

Athlète

Football :

"Il y en a qui, en dix ans, vont gagner ce que je vais gagner dans toute ma vie... Et encore, eux, c'est rien, les footballeurs, eux, c'est en un an... C'est pas honteux ça! Moi, ça me fait peur, c'est le côté de l'argent qui me fait peur. Nous, il faut qu'on fasse attention à ça, autrement il se passera ce qu'il se passe dans le demi-fond et les courses sur route"

en blanc : tendance dévalorisante, en grisé : tendance valorisante

Le point de vue de rugbymen ...

Boxe :

"La boxe. J'aime la voir, mais je n'aime pas la pratiquer. Je crois que c'est un des sports le plus dur quoi, c'est un sport qui est très très dur... mais qui... un sport pour lequel j'ai du respect, mais qui est très très dur physiquement et ...

- Pourquoi du respect ?

- Parce que pour monter sur un ring entre quatre cordes, il faut le faire ça... il faut le faire... Il faut avoir un mental de fer... il faut avoir un énorme mental pour monter et puis... et puis là, il n'y a pas de tricherie quoi, il n'y a pas de tricherie, c'est un contre un et puis c'est celui qui tombe le premier qui a perdu"

Football :

"Les sentiments, les sentiments... c'est vrai que quand je vois un match de foot et quelqu'un qui marque un but, c'est la star d'un match, c'est vrai que... quand quelqu'un marque un essai au rugby, c'est pas un exploit individuel, il y a un travail qui a été fait avant, des gens que je dirais anonymes."

Rugbymen

Gymnastique :

" Oh, il y a un sport que j'appelle pas un sport la gymnastique, tout ça, c'est un truc que je n'aimerais pas faire, parce que je ne sais pas je me... je suis raide comme un piquet, ça ne m'intéresse pas du tout, je m'ennuie (rires) ! Je m'ennuie complètement, ça ne m'intéresse pas"

en blanc : tendance dévalorisante, en grisé : tendance valorisante

Le point de vue des gymnastes ...

Formule 1 :

"Bon, mais en France, je regrette, on veut être bon en foot, on veut être bon en rugby, on veut être bon en Formule 1....Partout, on est bon, d'ailleurs quand même, en vélo....C'est là la différence, je trouve, des choses, et bon, ben, nous gyms....., gym, lutte, machin....., on est nul.....C'est pas normal, ça"

Formule 1 :

"Sauf dans certains sports, peut-être...., peut-être en Formule 1, ou quoi, tu vois des mecs comme Prost, comme, euh, Schumarrer, ils ont sûrement plus leur mot à dire, plus d'intelligence à développer par rapport...., leurs rapports qu'ils peuvent avoir entre mécanos, entre dirigeants....Ca doit être des rapports d'adultes, d'égaux à égaux, tandis que nous, on est un peu des pions"

Gymnastes

Football :

"T'as des sports comme la natation, la gym, et puis...., je crois que c'est tout...Le reste, les mecs, ils s'entraînent beaucoup moins, ils prennent un mois de vacances, ils reviennent, ils sont au top, alors que la gym, natation, c'est vraiment des sports difficiles qui ne te laissent pas le temps de, de vivre à côté, et, euh, quand t'arrêtes, t'as rien, quoi, parce que ce ne sont pas des sports pro, euh...Alors, bon, c'est sur, quand tu vois le foot à côté (rire), là c'est, bon, ils te font marrer quoi, les mecs"

en blanc : tendance dévalorisante, en grisé : tendance valorisante

2 - Une préférence culturelle

Les particularismes que les athlètes de haut niveau prêtent à chaque discipline fonctionnent comme par automatisme sur la base de perceptions spontanées qui, en produisant des différences entre les sports, produisent du même coup de la différenciation, source des rapports de force entre les athlètes selon leur position dans l'espace des sports. Si les différents points de vue adoptés par les sportifs s'appuient souvent à l'origine sur des critères apparemment techniques, il n'en reste pas moins qu'ils finissent régulièrement par exprimer une vision particulière de l'espace où sont données implicitement les prises de position que cette vision suppose. Classer l'escrime comme un sport de combat n'est pas neutre surtout quand il permet de construire une hiérarchie implicite des différents sports de combat (la boxe, le karaté, ...) où l'escrime est située au sommet par l'essence sociale supposée des pratiquants : "*(L'escrime) c'est pas la boxe, c'est pas le karaté. C'est un sport de combat entre gens bien élevés*" (voir le point de vue des escrimeurs).

Comme tout classement³³⁴, les différents genres sportifs ou encore les propriétés attribuées aux différentes disciplines sont dotés d'effets politiques qui, dans l'espace des sports, se traduisent par le positionnement implicite des athlètes sur la question de l'amateurisme et du professionnalisme, c'est-à-dire sur les rapports entre leur discipline et les espaces culturel et économique. Comme on l'a vu plus haut, la position d'une discipline dépend à la fois des relations objectives que celle-ci entretient avec la culture et l'économie mais aussi du système de représentation de ces mêmes relations que les pratiquants mobilisent pour effectuer le codage symbolique de leur spécialité. C'est aussi à partir de la position particulière de leur spécialité que les athlètes ordonnent leur perception de tout l'espace des sports en situant l'ensemble des autres disciplines par rapport à leur spécialité. Autrement dit, positionner sa propre discipline dans l'espace des sports implique également le positionnement de toutes les autres en faisant fonctionner les mêmes schèmes de perception pour repérer les différences, les écarts entre chaque sport.

En reprenant successivement chaque position typique décrite plus haut, on peut tester la validité du principe du classement en observant de quelles manières sont perçues spécifiquement les autres disciplines. Pour les escrimeurs, dont la position extrême dans l'espace des sports figure le pôle culturel, pratiquement toutes les disciplines³³⁵ sont sujettes à un marquage négatif qui repose sur une double

³³⁴ On pense par exemple aux implications politiques provoquées par toute réflexion sur les classes sociales.

³³⁵ Neuf disciplines ont été recensées dans les entretiens effectués auprès des escrimeurs : le golf, le tennis, le judo, l'équitation, l'athlétisme, le football, la boxe, le karaté, l'aviron. Sept d'entre elles font l'objet d'une stigmatisation.

argumentation rejetant d'une part toutes les formes de soumission à l'espace économique (*"ça n'a rien à voir avec des sports comme l'athlétisme où les sommes sont considérables, ou le tennis, ou le golf. Nous, on a quand même une valeur."*), et démontrant d'autre part l'absence de dispositions culturelles légitimes chez les pratiquants, retranscrite souvent en termes de défaut d'intelligence (*"j'ai fait du foot, c'était un peu bourrin"*).

Inversement, les sports qui bénéficient d'une meilleure appréciation sont celles qui, en vertu de comparaisons implicites, démontrent d'une proximité réelle ou supposée des propriétés sociales et culturelles des pratiquants qui tend à légitimer un rapport à la pratique conforme à l'amateurisme (*"Les gens, ils vont faire du golf ou du tennis, moi je vais faire de l'escrime. C'est quand même un plaisir"*). Si bien qu'un même sport (c'est le cas du tennis et du golf) peut faire à la fois l'objet d'une condamnation pour les rapports qu'il entretient avec l'espace économique et d'une certaine valorisation pour les relations de proximité qu'il entretient avec l'espace culturel. Toutefois, la position extrême des escrimeurs dans l'espace des sports tend à faire diminuer les possibilités de rapprochement positif avec les autres disciplines dans la mesure où celles-ci sont situées le plus souvent à la croisée des espaces culturel et économique.

Les volleyeurs et les handballeurs dont la position se rapproche de l'espace économique prennent paradoxalement position de manière ambivalente en condamnant les effets produits par le marché économique pensés comme excessifs pour les sports qui en ont accepté la logique (tel que le football par exemple). Sans véritablement rejeter le principe des relations marchandes, ils sont amenés toutefois à regretter des conséquences qui sont étrangères à leur propre discipline, telles que la médiatisation des plus grands champions élevés en stars, et obéissant plus souvent aux logiques de l'espace médiatique qu'à celles de l'espace sportif (*"je ne suis pas du tout envieux des tennismen de grand renom"*). Par ailleurs, leur proximité avec le champ économique les conduit à dénoncer au nom de la démocratisation, l'accès restrictif aux sports les plus proches de l'espace culturel qui, à la manière du vote censitaire, exerceraient une sélection des pratiquants par une politique tarifaire prohibitive (*"allez voir combien coûte une cotisation de judo, et comparez avec une cotisation de football, de volley ou de basket. C'est un sport très cher le judo"*). Bien que favorablement tournés vers le marché économique, leur perception de la structure de l'espace des sports continue de les placer dans une situation intermédiaire où les résistances à l'encontre des pratiques marchandes semblent conditionnées par l'impossibilité apparente d'achever les transformations structurelles appropriées pour que leur discipline soit définitivement professionnelle (*"il y a une espèce de paradoxe, on se comporte véritablement comme des professionnels, comme le foot, mais on n'a pas du tout le statut professionnel, puisque le handballeur est encore amateur"*).

Les sports localisés dans "la troisième voie", c'est-à-dire placés sous l'influence de tous les espaces, tendent à organiser pour les athlètes une vision de sport analogue à celle des handballeurs et des volleyeurs en cherchant à effectuer une synthèse des profits propres à chaque champ. Là encore, rugbymen et athlètes acceptent le principe du modèle libéral tout en émettant des réserves sur les distorsions qu'il provoque (*"il y en a qui, en dix ans vont gagner ce que je vais gagner dans toute ma vie. C'est pas honteux ça ?"*) et sur l'exacerbation des enjeux médiatiques qui finissent par imposer leurs propres logiques (*"quand je vois un match de foot, quelqu'un qui marque un but, c'est la star d'un match"*). Réciproquement, le format médiatique, qui assure une mise en forme spectaculaire des compétitions, fait préférer les sports où les possibilités de dramatisation de l'événement sont importantes et où le décryptage des règles du jeu semble immédiat (*"La boxe, j'aime la voir, mais je n'aime pas la pratiquer. Et puis il n'y a pas de tricherie, c'est un contre un, et puis c'est celui qui tombe le premier qui a perdu"*), et fait reléguer au second plan les disciplines nécessitant une connaissance spécialisée de leurs règles pour en apprécier les difficultés (*"il y a un sport que j'appelle pas un sport : la gymnastique. Je m'ennuie complètement, ça ne m'intéresse pas."*).

Enfin, la position particulière de la gymnastique qui ne parvient à s'inscrire ni légitimement dans l'espace culturel ni dans l'espace économique, entraîne une représentation du monde sportif ajustée aux rapports de domination que subissent les gymnastes. Ces derniers manifestent un certain agacement à l'égard des sports professionnels en stigmatisant les facilités que procure l'argent et en se présentant (avec les nageurs) comme les véritables travailleurs du monde sportif (*"ils (les footballeurs) s'entraînent beaucoup moins, ils prennent un mois de vacances, alors que la gym, la natation, c'est vraiment des sports difficiles parce que ce ne sont pas des sports pro."*). Mais au-delà des critiques adressées aux autres sports, les athlètes font également état des rapports de force qui pèsent sur la gymnastique en effectuant une autocritique sévère de leur activité et en rappelant la place qu'elle occupe dans l'espace des sports (*"ils (les pilotes de Formule 1) ont sûrement leur mot à dire, plus d'intelligence à développer. Ça doit être des rapports d'adultes, d'égaux à égaux, tandis que nous, on est un peu des pions", "en France, on veut être bon en foot, on veut être bon en rugby, on veut être bon en formule 1. Partout on est bon. Bon et bien, nous, en gym, on est nul."*).

Les manières dont les athlètes perçoivent la position d'une discipline sont relatives et dépendent de la position originale de leur propre spécialité dans l'espace des sports. Les critères techniques (sport collectif, sport de combat, sport de fond, etc.) ne sont opératoires qu'en tant que repères destinés à produire des différences et à reconstruire cet espace. La déclinaison des variations entre le "plus ou moins culturel", le "plus ou moins économique", le "plus ou moins dépendant de l'Etat", et le "plus ou

moins médiatique" fournit un ensemble de combinaisons qui est implicitement contenu dans le classement technique des sports : les impératifs physiologiques du footballeur organisent son emploi du temps, et le transforment en vedette trop chère payée. De même, l'équipement du judoka entraîne une sélection par l'argent, ou encore les qualités requises pour l'athlétisme font des coureurs des sortes de machine.

Toutefois, si les perceptions de l'espace dépendent de la position occupée par l'observateur, un trait commun se dessine avec le rejet caractérisé de l'emprise que le champ économique est susceptible d'exercer sur les sports reconnus professionnels. Selon des variations liées aux relations objectives que les pratiquants d'une discipline donnée entretiennent avec le champ économique, les pressions s'exercent continuellement pour repousser en dehors de l'espace les pratiques marchandes, et pour stigmatiser régulièrement les sports qui en ont accepté les règles de fonctionnement (le football, le tennis, la boxe, le golf, etc.). Le pendant de cette perception unanime est qu'elle renforce la légitimité des défenseurs de la définition culturelle du sport qui, sans convaincre les plus disposés au professionnalisme de se rallier à la cause amateur, leur fournissent cependant les arguments suffisants pour résister à l'emprise du marché au nom de la préférence culturelle. Autrement dit, il subsiste chez les athlètes, même les plus favorables au marché économique, des dispositions à effectuer un codage culturel des pratiques sportives qui repose pour l'essentiel sur l'affirmation d'un désintéressement auquel le sport professionnel ne peut prétendre. Condamnés à condamner l'argent pour répondre à la définition légitime du sport, les athlètes de haut niveau tendent à se placer dans une position intermédiaire (la troisième voie) suffisamment proche de l'espace économique pour s'assurer les conditions (financières et matérielles) de reproduction de la performance sans toutefois franchir les limites que la raison culturelle impose par la valorisation de l'acte désintéressé.

3 - Une production culturelle illégitime

L'opposition qui traverse l'espace des sports entre les champs culturel et économique est au principe des luttes pour l'imposition d'une définition légitime du sport. Les résistances au marché économique se nourrissent des arguments fournis par les tenants du sport amateur qui, en proposant une définition de la pratique fondée sur le désintéressement, retardent les transformations de l'espace des sports et maintiennent du même coup les pratiques dans l'espace culturel. A la manière des conflits intervenus lors des négociations du G.A.T.T.³³⁶ entre les représentants du

³³⁶ Général agreement of trades and tariffs.

marché commun européen et ceux des Etats-Unis pour le contrôle des échanges économiques internationaux, la raison culturelle du sport s'oppose à la raison économique et tend à présenter les activités sportives comme exception culturelle devant par essence échapper aux règles marchandes.

Le sport comme acte désintéressé se construit d'abord par la négative c'est-à-dire par la négation de l'économie en tant que principe structurant de l'espace des sports, mais celle-ci n'exclue pas qu'on puisse examiner les fondements de la préférence culturelle, en tant que source de légitimation des pratiques sportives. Autrement dit, on peut s'interroger sur la place que la culture sportive, essentiellement fondée sur l'acte désintéressé et gratuit, occupe dans l'espace culturel, ainsi que sur les manières dont sont effectués les transferts symboliques d'un espace à l'autre. Si les athlètes les mieux dotés en capital culturel intègrent les pratiques sportives à la culture en général sous les formes d'une excellence corporelle complémentaire de l'excellence scolaire, il reste que nombre d'entre eux tendent à autonomiser les usages du corps en tant que culture spécifique dotée de propriétés particulières. Cette remarque soulève en amont une série de questions sur la place qu'occupe le corps dans la culture traditionnelle et sur les représentations sociales qui lui sont associées. Les pratiques sportives, qui ne sont qu'un cas particulier des usages du corps, donnent quelques éléments de réponse sur leur légitimité culturelle.

Les productions sportives animent des controverses récurrentes sur les capacités intellectuelles des athlètes de haut niveau dont on soupçonne quelquefois certaines limites. Mais ce que le sens commun présente comme un débat sur l'intelligence supposée ou réelle des sportifs peut être ramenée en termes sociologiques à une question sur la réalité des transferts que les détenteurs de la culture physique voudraient opérer dans l'espace culturel. L'intérêt sociologique ne consiste pas ici à s'interroger sur l'intelligence des sportifs - ce qui est insoluble -, mais plutôt à comprendre pour quelles raisons une telle question finit par se poser et s'imposer aussi souvent dans l'espace des sports (voir article à la fin du chapitre)³³⁷.

Les représentations sociales liées aux activités sportives activent implicitement une division entre le corporel et le spirituel et plus profondément encore entre le champ des pratiques corporelles et celui du savoir et des connaissances. L'espace des sports se distingue du champ intellectuel par lequel est légitimée la culture savante, ce qui tend par définition à éloigner de cet univers particulier la

³³⁷ Un article récent de la revue *Sport's magazine* titrait en couverture du n° 20 : "Les sportifs sont-ils cons ? Les intellos du sport français s'expliquent." Cet article est reproduit à la fin du chapitre. Par ailleurs, Philippe B. ancien escrimeur international faisait la réflexion suivante: "les gens qui font une médaille individuelle dans tous les sports sont des gens intelligents. On peut pas faire une médaille en Championnats du Monde en étant un con. " Entretien du 27 juillet 1994.

plupart des athlètes de haut niveau qui, privés des propriétés symboliques de l'intellectuel, finissent par nourrir une sorte de complexe social à ne faire usage que de leur corps. Si ce complexe s'avère difficile à déceler pour les athlètes qui détiennent le moins de titres scolaires et qui s'abstiennent de parler de ce que le corps est déjà censé avoir dit par lui-même, il devient très visible chez les athlètes les mieux dotés culturellement et qui n'ont cessé de multiplier les références au monde intellectuel et culturel pour décrire et replacer en termes légitimes leur pratique corporelle.

Les multiples tentatives de transfert des usages du corps vers le pôle culturel laissent supposer qu'il subsiste une forme d'illégitimité ou de vulgarité à utiliser son corps comme seul instrument de l'excellence³³⁸. Le travail de conversion s'effectue selon des degrés différents qui sont fonction des ressources que les athlètes investissent dans la transformation. Entre les plus dotés en titre scolaire qui tendent à représenter leur activité physique comme un jeu de l'esprit et de l'intellect, et les moins dotés dont le corps parle mieux leur activité qu'ils ne la racontent, se retrouve une frange importante d'athlètes, qui par leur inscription en S.T.A.P.S. (anciennement U.E.R.E.P.S.), assurent une conversion plus institutionnelle des usages du corps comme des constructions savantes.

Le S.T.A.P.S. qui désigne aussi bien la formation universitaire que les locaux dédiés aux enseignements, concentre à lui seul 15,1 % de tous les athlètes de haut niveau de l'échantillon observé, ce qui représente pratiquement autant que l'ensemble des étudiants de toutes les autres filières universitaires confondues (19,5 %) pour le même échantillon.

S'il paraît assez "naturel" pour un sportif de haut niveau de faire une "fac de sport", comme disent spontanément certains étudiants pour présenter cette formation à ceux qui méconnaissent le système, les logiques et les stratégies qui sont au principe de cette démarche apparemment spontanée, s'avèrent au contraire relativement complexes et élaborées. Le S.T.A.P.S. démontrait jusqu'à jusqu'en 1995³³⁹, la

³³⁸ Ce phénomène semble généralisable à tous les champs qui s'occupent et traitent du corps et de ses usages. La sociologie du sport n'échappe pas à ce constat et ne se constitue comme objet de recherche légitime que très récemment. Christian BROMBERGER en fait la remarque dans le paragraphe d'un article intitulé "Un objet patrimoniallement illégitime ?": "On peut s'étonner qu'un objet aussi riche et révélateur que le sport ait suscité si peu de travaux ethnologiques. [...] Or c'est seulement dans la dernière décennie que s'est timidement développée une ethnologie des sports. Sans doute faut-il attribuer ce retard à des préjugés culturels tenaces selon lesquels ces activités physiques et divertissantes constitueraient au mieux, un domaine de réflexion pour les professeurs de gymnastique et les journalistes sportifs. Bref, le sport est longtemps apparu dans le champ des sciences sociales, comme l'objet bas de gamme par excellence, selon l'expression d'Ehrenberg." in *Terrain* n°25, 1995, p. 11.

³³⁹ Jusqu'en 1994-1995, le S.T.A.P.S. recrutait les étudiants sur concours, ce qui n'obéissait pas aux obligations statutaires imposées le régime universitaire. Un recours en tribunal administratif a enjoint les STAPS à fonctionner selon les prescriptions générales de l'Université relatives à la mission de service publique (inscription dans les limites des capacités d'accueil); il n'y a donc plus de concours d'entrée, les inscriptions sont désormais libres à tout détenteur du baccalauréat.

particularité de dépendre du régime universitaire classique tout en fonctionnant plutôt comme un institut ou une grande école à fonds privés. Concrètement, le S.T.A.P.S. recrutait ses étudiants en nombre limité sur la base d'un concours composé quasi-exclusivement d'épreuves physiques mais dispensait par la suite un enseignement universitaire donnant accès aux diplômes d'Etat couramment délivrés par l'ensemble des facultés (D.E.U.G., licence, maîtrise, etc.). Cette organisation particulière favorisait le recrutement d'un public étudiant relativement homogène sur le plan des performances physiques, ce qui permettait d'assurer la transformation efficace du capital sportif et corporel en capital intellectuel et culturel ; puisque d'une certaine façon, les étudiants entraient sur la base d'une compétence purement corporelle et ressortaient avec un titre scolaire de l'enseignement supérieur, attestant de compétences intellectuelles.

Mais les enjeux d'une telle conversion ne résident pas dans la description de cette correspondance objective entre un capital de départ et un capital d'arrivée mais plutôt dans les mécanismes et les processus que l'institution universitaire met et fait mettre en œuvre pour que la conversion puisse s'opérer efficacement. Les étudiants de S.T.A.P.S. ne sont pas des sportifs qui auraient uniquement des compétences physiques à faire valoir et à convertir à tout prix sur un autre marché plus profitable que celui du sport. Au contraire, tout montre, aussi bien l'origine sociale indiquée par la profession des parents, comme le niveau de diplôme obtenu par ceux-ci, que les sportifs inscrits dans la filière S.T.A.P.S. se positionnent dans une situation intermédiaire, c'est-à-dire un peu moins bien dotés que l'ensemble des étudiants inscrits dans les autres filières universitaires, mais toujours mieux que l'ensemble de tous les athlètes de haut niveau de l'échantillon (tableaux 1 et 2).

Ce constat se trouve confirmé par les résultats d'une enquête encore en cours et menée auprès du S.T.A.P.S. de Nantes³⁴⁰, qui montre que les parcours scolaires des étudiants avant leur inscription universitaire concentrent une majorité de filières scientifiques dotées d'un fort pouvoir légitimant dans l'institution scolaire (tableau 3). En revanche, la fréquence des redoublements dans les années du lycée juste avant ou pour l'obtention du bac, indique un relatif fléchissement des performances scolaires (tableau 3) qui est susceptible d'opérer un tri entre les élèves les plus brillants et ceux qui le sont moins³⁴¹. Les accidents de parcours, la médiocrité des résultats peuvent fournir des occasions d'expérimenter d'une manière sensible le travail de classement (et de déclassement) propre au jeu de l'école, et d'ajuster ou de réajuster par là même

³⁴⁰ Cette enquête menée en collaboration avec Pascal Guibert, chargé d'enseignement en sociologie au STAPS se propose de mesurer les effets qu'occasionnent les modifications de la procédure d'inscription dans la filière.

³⁴¹ Les inscriptions dans les classes préparatoires, sources d'un grand crédit scolaire, dépendent de la qualité des dossiers scolaires et dans lesquels les redoublements peuvent être pénalisants.

les projets scolaires et professionnels en fonction des capacités que l'institution reconnaît et valide. Daniel Costantini, ancien handballeur international, actuel directeur des équipes de France et ancien membre de jury de C.A.P.E.P.S., confie dans son livre autobiographique de quelle façon s'est opéré le choix de la filière U.E.R.E.P.S., ancien équivalent du S.T.A.P.S. :

"Voulant me rendre utile au genre humain, j'ai eu un temps quelques velléités de devenir médecin. Ma rencontre avec le sport me fit changer d'avis. Ce changement de cap m'est d'autant plus facile qu'à partir du second cycle, je ne suis, somme toute, qu'un élève besogneux. Dans ces conditions, comment envisager une carrière sportive tout en poursuivant de longues études ? Voilà pourquoi, le professorat d'éducation physique m'est un jour apparu comme étant la solution idéale."³⁴²

Tout se passe comme si se retrouvaient en S.T.A.P.S. les élèves les moins brillants des filières les plus prestigieuses du baccalauréat, issus de catégories sociales moyennes et intermédiaires, et qui dotés de tous les éléments de la culture ordinaire sans pouvoir accéder aux formes de la culture d'élite, semblent voués à ériger et à défendre les activités sportives comme un bien culturel propre et légitime. Le processus de conversion du capital sportif en capital intellectuel n'apparaît pas comme le fruit d'une recherche rationnelle et délibérée de nouveaux profits sur d'autres terrains, mais se présente en fait comme le résultat ou encore la conséquence des efforts que les fractions sociales et culturelles intermédiaires de sportifs réalisent pour maintenir et élever leur activité au rang de la culture légitime.

La conséquence la plus visible de tous ces efforts réside dans les aspirations que l'ensemble des étudiants avec tout le personnel encadrant démontre pour faire fonctionner le STAPS comme un petit monde clos et à part, à l'image du fonctionnement des grandes écoles. Du vocabulaire qui évoque les différentes promotions annuelles ("les promos"), aux pratiques de bizutage, aux tonus, aux signes distinctifs destinés à se reconnaître (sac de sport, vêtements imprimés au logo de l'établissement, etc.), tout indique un mode d'organisation inspirée du corporatisme propre aux grandes écoles. Ce phénomène se trouve d'autant plus renforcé que la plupart des étudiants ne recherchent pas spécifiquement une formation scientifique et universitaire pointue, mais au contraire une préparation efficace au concours du C.A.P.E.P.S. pour devenir professeur d'E.P.S. Si bien que le S.T.A.P.S., qui devrait en principe verser du côté de la recherche universitaire, s'apparente plus à une école préparatoire où les étudiants partagent le projet exclusif de devenir professeur d'E.P.S. et envisagent d'arrêter leur formation après l'obtention de licence³⁴³ (voir encadré ci-dessous).

³⁴² Daniel COSTANTINI *Hors jeu*, Editions Albin Michel, 1996, p. 37.

³⁴³ Seule la licence est nécessaire pour passer le concours du C.A.P.E.P.S.

"La licence et puis bon le C.A.P.E.P.S...."

"- L'objectif premier c'est avoir la licence en S.T.A.P.S.

- *Mais après, est-ce que tu as déjà planifié pour les années à venir ?*

- Bon là la licence en S.T.A.P.S. Il faut savoir que, après la licence en S.T.A.P.S., il y a soixante places pour l'I.U.F.M.³⁴⁴, pour les quatre-vingt-dix dans la promo, donc déjà dans les soixante pour rentrer à l'I.U.F.M. Là je me suis fixé deux ans, enfin au niveau étude, j'ai merdé un petit peu, j'ai mis trois ans pour avoir mon D.E.U.G., là la licence, je la fais en deux ans, je suis sur la liste de haut niveau, après j'ai l'armée à faire donc là j'ai planifié il me reste deux ans avant l'armée, donc ces deux ans là, ce sera exclus... Enfin, je vais privilégier les études. La licence, et puis bon le C.A.P.E.P.S., il va falloir bosser donc. Et puis après le service.

- *Le service au Bataillon de Joinville ?*

- Normalement le service au Bataillon de Joinville c'est pas encore trop décidé parce que j'ai la possibilité de faire, après la licence, un service civil, enfin un "service ville" pardon, dans un club et en même temps j'arriverais peut-être à suivre les cours à l'I.U.F.M. Donc arriver à concilier les deux, c'est pas encore décidé mais ça peut-être une solution. Mais sinon, là cette année, les études d'abord et l'aviron en second. Je te dis au mieux, au niveau international, enfin que je peux, au niveau possibilité, ce serait les championnats du monde universitaire, pas le groupe olympique, je ne pourrai pas."

N. V., rameur international³⁴⁵

Le corporatisme sportif qui caractérise le microcosme du S.T.A.P.S. porte en son sein ses propres limites en faisant sortir prématurément tous ceux qui sont entrés pour défendre et représenter le sport dans la culture. Ce paradoxe soulève la question de la place que peuvent occuper les enseignants d'éducation physique et sportive à la fois dans le champ éducatif et scolaire et au regard du milieu sportif lui-même dans son aspect compétitif. Les réponses que fournissent les athlètes qui ont touché le plus haut niveau et qui tendent à déclasser le métier de "prof de gym" (voir entretien ci-dessous), accompagnées par ailleurs des constantes injonctions que les enseignants du S.T.A.P.S. réalisent pour que cette expression soit remplacée par celle de "professeur d'éducation physique et sportive", révèlent le champ sur lequel la conquête de la légitimité est tentée.

L'enseignant d'E.P.S. balance paradoxalement entre le statut du plus intellectuel parmi les sportifs et du plus sportif parmi les intellectuels, et ne semble pas jouir pour ces raisons de la meilleure considération possible dans aucun des deux milieux. Les options éducatives que le S.T.A.P.S. tend à inculquer tout au long de la formation éloigne la profession des pratiques de compétitions de haut niveau, sans parvenir par ailleurs à hisser son rôle au même plan que tous les autres enseignements. Les pratiques et les attitudes que les professeurs d'E.P.S. observent lors des manifestations officielles et notamment au cours des conseils de classe - attitudes

³⁴⁴ L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres prépare spécifiquement au concours du C.A.P.E.P.S.

³⁴⁵ N.V. est inscrit au S.T.A.P.S. de Nantes et est athlète de haut niveau. Entretien juin 1994.

souvent proches de l'évitement -, la quasi-impossibilité de peser sur les décisions du conseil, rappellent la place et l'importance que les pratiques sportives occupent dans le milieu scolaire³⁴⁶. Par projection, le S.T.A.P.S. se destinant exclusivement dans les faits à pourvoir le corps enseignant, c'est la valeur des diplômes qu'il délivre sur l'ensemble du marché des titres scolaires qui se trouve affectée, où les possibilités de faire valoir les compétences validées, ailleurs que dans le milieu éducatif apparaissent relativement restreintes.

L'effet d'école qui caractérise le S.T.A.P.S. construit en quelque sorte ses propres frontières en accueillant des étudiants dont l'objectif principal consiste à rentabiliser aussi rapidement que possible leur capital sportif initial par le statut professionnel stable et définitif d'enseignant du secondaire. Mais le coût de cette conversion est perceptible par un phénomène de limitation par l'intérieur, *sui generis*, des ambitions scolaires et universitaires, se privant du même coup des instruments ordinaires de légitimation de l'excellence intellectuelle et culturelle. L'intériorisation profonde de la position dominée que le professeur d'E.P.S. occupe dans l'espace éducatif a sans doute d'autant plus de chance d'être douloureuse et décevante que le capital sportif initial est élevé, produisant des décalages symboliques importants entre "l'athlète de haut niveau" et le "petit prof de gym".

"Je ne suis plus alors qu'un petit prof de gym..."³⁴⁷

- *Alors, je vais finir par une dernière question, qu'est-ce qu'il reste du prof de gym ?*

Je pense que c'est une excellente formation individuelle, mais il ne faut pas que ça soit une fin en elle-même. C'est quelque chose qui permet peut-être aux individus, qui en ont ensuite le courage, de s'en sortir... Par rapport je parle par exemple de la caractéristique des études, la caractéristique d'un prof de gym, c'est un petit peu comme ceux qui font de l'épistémologie, c'est-à-dire il faut acquérir tout un tas de connaissances, pour ensuite essayer d'en tirer..., tu vois une espèce de synthèse idéale quoi. Bon, le problème de l'éducation physique, c'est que les études sont la plupart du temps un petit peu..., pour être honnête, un petit peu bâclées. Honnêtement, un mec qui fait prof de gym, c'est un type qui n'a pas énormément d'ambition, ou qui se donne des limites quelque part. Des limites intellectuelles, ou des limites sociales hein. Moi, en fait, pourquoi j'ai fait prof de gym, et non pas médecin, tout simplement parce que j'avais envie de couper le cordon, de... J'avais envie d'être libre au plan social, financier quoi. Donc les études de médecine me paraissaient...

Daniel Costantini, ancien handballeur international³⁴⁸

³⁴⁶ Cette place est très particulière à la France et se donne à percevoir jusque dans l'organisation institutionnelle de l'enseignement français. Alors que la plupart des pays européens ont reconnu depuis longtemps l'importance que toutes les formes d'expression corporelle peuvent prendre dans la formation et l'éducation des individus, l'Education Nationale en France n'y accorde qu'un rôle secondaire avec un nombre d'heures de pratique hebdomadaire largement inférieure aux autres nations européennes.

³⁴⁷ Cette phrase est tirée de l'autobiographie de D. Costantini, où il établit ce constat à la suite d'une mise à l'écart forcée (mais momentanée) du milieu du handball de haut niveau à la fois sur le plan de sa carrière internationale et de ses activités au sein du club. In *Hors jeu ...*, *infra*, note 15 p. 82

³⁴⁸ Entretien du 29 mars 1994.

L'articulation entre usages du corps et pôle savant soulève à travers les pratiques sportives de véritables interrogations sur la place que celles-ci occupent dans le champ culturel en général. S'il existe bien une culture du corps ainsi qu'une culture du sport, il n'est pas certain qu'elles parviennent à s'élever au rang de la culture légitime. Dans ce contexte, les fractions d'athlètes les mieux dotés culturellement assurent le transfert des pratiques vers le pôle savant en réaffirmant en permanence l'essence intellectuelle des pratiquants et de la pratique. Pour les autres, entre ceux qui ne s'autorisent pas à recourir à d'autres langages que celui du corps (les moins dotés en capital culturel), et tout ceux qui consacrent du temps pour tenter de dire qu'il s'agit bien d'un langage légitime, les transferts s'avèrent plus complexes et soulignent autant qu'ils effacent la séparation implicite entre les pratiques sportives et les pratiques culturelles.

La préférence culturelle compose une source essentielle de résistance pour faire obstacle au marché économique ainsi qu'aux pratiques marchandes que celui-ci engendre. Bien qu'elle prétende à une définition culturelle du sport, elle reste pourtant cantonnée dans un espace qui n'est pas celui de la culture légitime : la culture physique est un cas particulier des usages du corps qui ne saurait obéir aux règles qui gouvernent le champ intellectuel. Si des transferts sont effectués de l'espace des sports vers l'espace culturel, la position de ceux qui les tentent, c'est-à-dire les professeurs d'E.P.S., rappelle qu'ils sont avant tout les intellectuels du sport, et non des intellectuels. Le sport repose sur une culture que le champ culturel ne reconnaît pas comme telle, et tente de tirer sa légitimation en puisant dans les sciences de l'éducation, les modèles qui permettent une (re)formulation scientifique des usages du corps. Dans la même perspective, les travaux de Gildas Loirand évoquent "la pédagogisation du sport" pour désigner le contrôle qu'exercent les professeurs d'éducation physique sur l'espace des sports en y imposant le modèle éducatif :

"... on peut comprendre que guidés (les professeurs d'E.P.S.) par des dispositions acquises dans le cadre de l'Education nationale (ou dans celui d'une formation initiale vouée à y conduire³⁴⁹), ils aient pu contribuer à "pédagogiser" les sports qu'ils contrôlaient, c'est-à-dire à faire entrer dans l'univers de la compétition athlétique des conceptions de l'activité sportive et des modes d'action directement issus de leur propre univers de travail et de formation."³⁵⁰

³⁴⁹ G. LOIRAND évoque ici spécifiquement les étudiants de STAPS en donnant un résultat d'enquête qui corrobore les nôtres : "Selon un test réalisé par nos soins auprès d'une promotion de 98 étudiants de deuxième année de STAPS de Nantes (1995), il apparaissait que 95 d'entre eux manifestaient l'intention de devenir professeur d'EPS." in *Une difficile...*, *supra*, note 2 chapitre 2, note de bas de page n°34, p. 215.

³⁵⁰ G. LOIRAND, *Une difficile...*, *supra*, note 2 chapitre 2 p. 215.

Il reste que la préférence culturelle sur laquelle s'appuie l'amateurisme nourrit une contradiction importante : alors que le modèle amateur prétend au sport désintéressé, c'est-à-dire le sport pour le sport sans autre finalité, les sources mêmes de sa légitimité, soit les sciences de l'éducation en tant que dispositif institutionnel de transfert symbolique des usages du corps vers le champ intellectuel, en détournent le sens initial vers des fins strictement éducatives et contribuent à redéfinir le sport pour l'éducation et non plus pour lui-même.

Tableau 1

**Origine sociale des étudiants S.T.A.P.S.
et des étudiants inscrits dans les autres filières**

| | Effectifs en % | | | | | |
|-------------------|-----------------|------------|------------------------|-------------|------------|-------------|
| | Etudiants Staps | | Etudiants (sauf staps) | | Ensemble | |
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Agriculteurs | 1,7 | 1,7 | 3,4 | 2,6 | 2,5 | 1,5 |
| Artisans, patrons | 11,2 | 5,8 | 18,2 | 2,6 | 15,2 | 4,7 |
| Prof.lib., cadres | 36,7 | 12,4 | 35,7 | 17,1 | 29,3 | 11,5 |
| Prof. interm. | 17,9 | 19,2 | 21,6 | 21,1 | 16,7 | 17,4 |
| Employés | 17,9 | 34,2 | 10,8 | 23 | 17,4 | 32,2 |
| Ouvriers | 14,5 | 1,7 | 9,5 | 2,6 | 17,4 | 3,2 |
| Sans profession | - | 24,2 | - | 29,6 | 1 | 28,6 |
| Autre | - | 0,8 | 0,7 | 1,3 | 0,5 | 0,8 |
| Total | 99,9 | 100 | 99,9 | 99,9 | 100 | 99,9 |

Source : enquête sur le sport de haut niveau dans l'espace européen,
GDR sport CNRS, 1992-1996, n = 814, Université de Nantes
Traitement des données statistiques : S. Fleuriel

Tableau 2

Niveau de diplômes obtenus par les parents des étudiants S.T.A.P.S. et des étudiants inscrits dans les autres filières universitaires

| | Effectifs en % | | | | | |
|-----------|-----------------|------|---------------------|------|----------|------|
| | Etudiants Staps | | Etudiants non staps | | Ensemble | |
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Aucun | 5,8 | 4,9 | 4,5 | 8,9 | 5,2 | 5,9 |
| < Bac | 33,9 | 35,5 | 31,4 | 26,9 | 31,6 | 30,5 |
| Bac | 8,3 | 14,9 | 8,9 | 17,3 | 7 | 11,9 |
| Supérieur | 27,3 | 20,7 | 31,4 | 23,1 | 19,9 | 15,2 |
| Autre, NR | 24,7 | 24 | 23,7 | 23,7 | 36,4 | 36,5 |
| Total | 100 | 100 | 99,9 | 99,9 | 100 | 100 |

Source : ibidem

Tableau 3

Trajectoires scolaires des étudiants du S.T.A.P.S. de Nantes

| Série du bac | Effectifs en % | |
|--|----------------|------------------------------------|
| | Effectif en % | Taux de redoublement avant le bac* |
| Scientifiques (Option math ou biologie) | 66,1 | 47,7 |
| Littéraires | 9,6 | 57,9 |
| Economie | 15,2 | 66,7 |
| Gestion | 7,1 | 78,6 |
| Techniques | 1,5 | - |
| Autre | 0,5 | - |
| Total | 100 | - |

Source : enquête S.T.A.P.S., n = 200, P.Guibert, S. Fleuriel

* Lecture : 47,7 % des étudiants détenteurs d'un bac scientifique ont redoublé au moins une classe avant d'obtenir leur bac.

La question de l'intelligence des athlètes de haut niveau est une formulation indigène des rapports particuliers que l'espace des sports entretient avec le champ culturel et intellectuel. S'il est nécessaire de rappeler que la question de l'intelligence pose le problème de sa définition et de sa mesure, on peut également faire remarquer que celle-ci n'est légitime que dans l'espace des sports. C'est donc fort logiquement que celui-ci mobilise le système de référence adopté par le champ intellectuel (c'est-à-dire le marché des titres scolaires) pour valoriser les compétences des athlètes. Dans l'article suivant, le journaliste n'a pas manqué d'effectuer une véritable mise en scène pour présenter les sportifs dans un univers en apparence conforme aux normes du champ intellectuel (salle de cours, bureau, bibliothèque, etc.).

Comme on l'a vu plus haut, l'amateurisme puise dans la culture les fondements de sa légitimité, et tout porte à croire que l'article est plus construit pour amener le lecteur à cette conclusion plutôt qu'à lui faire découvrir l'intelligence réelle ou supposée des athlètes. Ainsi le relevé systématique du niveau de diplôme obtenu par les plus grands champions permettait au journaliste d'effectuer le constat suivant : "Mais tous les athlètes ne sont pas égaux devant les études. Mieux vaut être un amateur, escrimeur ou rugbyman, plutôt qu'un pro du foot ou du cyclisme".

³⁵¹ Ce titre est emprunté à un dossier de *Sport's Magazine* consacré à ce thème.

+ article sport's mag p.44-49 en 4 pages

2 - LES RESISTANCES INSTITUTIONNELLES

1 - Un simple recadrage symbolique

Les fragilités du dispositif de légitimation du sport en tant que pratiques culturelles, n'épuisent pas les résistances que l'espace des sports peut opposer au marché économique dans la mesure où, au contraire, la dérive des objectifs que le sport cherche à s'assigner (c'est-à-dire l'éducation), s'accommode amplement de la mission de service public qui incombe aux fédérations. En effet, les représentations liées aux pratiques sportives qui tendent à les déclasser dans l'espace culturel, n'affectent en rien le principe de l'intérêt général auquel doit répondre le mouvement sportif, et qui se trouve en tout état de cause largement relayé par le fait que le sport n'a de valeur qu'à la condition d'éduquer et de former ses sujets.

Les résistances contre le marché économique sont constituées chez les athlètes d'un système de représentation culturelle du monde sportif dont la forme minimale consiste à stigmatiser la hauteur excessive de certains contrats financiers. Conjointement, les dirigeants fédéraux disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour accompagner ces représentations de mesures objectives destinées à refouler en dehors de l'espace toutes les pratiques qui tendraient à s'approcher des logiques marchandes et qui seraient du même coup susceptibles de menacer l'autorité des fédérations. Bien que ces mesures soient des supports à une perception conforme de ce que doit être le sport, elles traduisent également par leur caractère plus ou moins coercitif, la réalité des crises que les fédérations doivent affronter pour conserver le contrôle de leurs licenciés, et dont l'importance varie d'une discipline à l'autre en fonction des relations que ces dernières entretiennent avec le champ économique.

Tandis qu'une partie de l'action étatique, celle du ministère de la jeunesse et des sports, contrôle et favorise l'ouverture du sport de haut niveau à toutes les catégories d'athlètes sur la base de compétences strictement sportives, une seconde tente par l'intermédiaire de ses représentants fédéraux de réguler les effets produits par ce même phénomène d'élargissement. Ce double mouvement d'origine étatique fait se confronter deux sortes de représentants de l'Etat³⁵² dont les actions bureaucratiques respectives semblent finir par entretenir durablement de fortes contradictions structurelles. L'arrivée sur le marché sportif de nouvelles franges de consommateurs

³⁵² L'action fédérale se démarque en principe de celle du ministère (ou du secrétariat) de la jeunesse et des sports qui est chargé de distribuer les diplômes d'Etat d'éducateur sportif (B.E.E.S.), de définir et d'attribuer le statut d'athlète de haut niveau, et d'assurer le placement des meilleurs athlètes à l'aide de convention contractée auprès de grandes entreprises. Le pouvoir fédéral, quant à lui, organise par délégation ministérielle l'espace des pratiques du point de vue strictement sportif et technique.

s'accompagne d'un large travail de redéfinition du sens de la pratique qui soulève de véritables interrogations de la part de l'encadrement fédéral sur les conduites et les stratégies à adopter pour conserver un minimum de contrôle sur l'ensemble de tous ces bouleversements.

Le milieu de l'escrime, qui se trouve au cœur de ces contradictions en devant répondre aux impératifs d'ouverture, fournit une bonne description du type de réponse institutionnelle qu'il est possible de réaliser. Le fait que la plupart des conduites que les escrimeurs sont censés observer lors des assauts et même pendant les "leçons" repose sur un système de codifications informel qui ne figurait jusqu'ici dans aucun règlement écrit, est le signe d'une grande efficacité symbolique. Autrement dit, tout ce qui est de l'ordre du non-dit (à l'oral comme à l'écrit) suppose un puissant processus d'intériorisation des règles normatives, apte à transformer en dispositions mentales et corporelles des conduites perçues comme extra-ordinaires pour le néophyte mais rendues justement ordinaires pour l'initié. L'ensemble de ce processus s'appuie pour l'essentiel sur le travail d'inculcation assuré par les maîtres d'armes, dont l'appellation particulière (contre celle d'entraîneur par exemple) réaffirme le rôle éducatif de la leçon d'escrime³⁵³. Pourtant, si la globalité de la terminologie employée par les initiés laisse supposer que les pratiques d'escrime se situent dans un espace différent de celui des sports, plusieurs signes qui prennent la forme d'une crise interne, dénotent un glissement progressif vers cet espace.

La crise qui traverse le milieu de l'escrime n'est pas violente au point de lui donner une visibilité médiatique, mais elle demeure très profonde en faisant le constat que les principes d'inculcation des valeurs qui régissent les pratiques perdent une partie de leur efficacité avec l'arrivée de nouveaux publics. Le non-respect du salut avant et après les assauts, la multiplication des tenues originales, les interventions virulentes de plus en plus fréquentes contre l'arbitrage, sont perçus comme de véritables atteintes aux règles de bienséance encore observées jusqu'à maintenant. La réponse que propose l'encadrement fédéral tente de formaliser ces règles en les intégrant au règlement sportif et met à disposition des juges (ou des arbitres) tout un arsenal de sanctions disciplinaires, destiné à stigmatiser les comportements les plus déviants³⁵⁴. Mais ce faisant, c'est l'ensemble de dispositif éducatif qui se trouve affecté

³⁵³ Cette vision du rôle du maître d'arme est de fait particulièrement récurrente parmi les athlètes, à l'image de cet entraîneur : "Oui alors, après il y a la démarche d'un maître à exiger toujours cette notion de respect et de différenciation entre le statut d'enseignant et le statut d'enseigné. Ils tiennent vraiment à ce qu'il y ait une division, enfin une séparation tout à fait marquée entre l'élève, celui qui ne sait pas et celui qui sait. [...] Alors à partir du moment où vous acceptez la reconnaissance du savoir qui est du maître, supérieure à votre savoir, c'est que vous êtes humble, et que vous voulez bien faire l'analyse de votre savoir qui est forcément inférieur à celui du maître ..." Didier F, entretien du 30 mars 1994.

³⁵⁴ Ainsi le non respect du salut de l'adversaire est susceptible d'une sanction qui peut venir peser, s'il elle répétée, sur le résultat sportif. L'introduction de cartons (jaune, rouge, noir) comme au football qui peut

en provoquant par la contrainte des conduites qui apparaissent initialement "spontanées". Le recours à l'écriture physique des éléments les moins visibles du système de codification³⁵⁵ fonctionne donc en quelque sorte comme autant de rappels à l'ordre qui visent à conserver des pratiques historiquement mais surtout symboliquement attachées à la noblesse³⁵⁶, à un moment où la diffusion de l'escrime à un public élargi entraîne un recul relatif de ces pratiques.

Claude L., directeur technique national (D.T.N.) à la fédération française d'escrime exprime bien l'articulation difficile entre l'effort d'ouverture à tous les publics et les tentatives de contrôle symbolique des règles de bienséance spécifiques au milieu de l'escrime. D'une part il évoque les modifications structurelles qui ont mis fin au système de contrôle des entrées dans les cercles d'escrime par voie de parrainage (voir ci-dessus) et qui ont abouti progressivement selon ses termes à une "*véritable démocratisation des pratiques*". Il illustre également cette évolution par l'ouverture de la fédération aux professionnels des médias "*en mettant des plantes vertes et de la moquette dans nos grandes compétitions internationales*". Mais il ne manque pas d'autre part de déplorer "*la dérive générale dans les pratiques*" qui se manifeste quant à l'observation et le respect des règles élémentaires de politesse et de civilité.

Sans condamner directement le comportement des nouvelles franges de public ("*Pas uniquement à cause de la démocratisation, parce que ces dérives, c'est pas parce qu'on est descendu dans les banlieues*"), sa carrière d'instituteur le conduit à ramener toutes ces difficultés à un fait de société en général, dénonçant "*la défaillance et la démission du système éducatif*" dans sa globalité et regrettant les effets pervers des événements de 1968 sur l'esprit de rigueur ("*Bon, ça se ressent par des manques de rigueur que soit dans la tenue vestimentaire ou autre*").

déboucher sur la disqualification définitive du tireur pour la compétition est récente dans les règlements internationaux.

³⁵⁵ Le passage de l'oral à l'écrit est une thématique récurrente des historiens. Jacques LE GOFF en donne deux fonctions distinctes : "L'écriture a deux fonctions principales : l'une est le stockage de l'information, qui permet de communiquer à travers le temps et l'espace, et qui fournit à l'homme un procédé de marquage, de mémorisation et d'enregistrement, l'autre est, en assurant le passage du domaine auditif au domaine visuel de permettre et d'examiner autrement, réarranger, de rectifier des phrases, des mots isolés" in *Histoire et Mémoire*, Editions Gallimard 1988, p.118. Au-delà de la fonction propre de l'écriture, il est remarquable que le passage de l'oral à l'écrit coïncide avec l'extension démographique du groupe concerné par la mémoire collective et qui détermine les conditions objectives de transformation du type de mémoire. Le parallèle peut être fait avec le milieu de l'escrime où la transmission orale des codes de conduite n'apparaît plus suffisamment efficace avec l'élargissement de son public. Néanmoins, comme le souligne J. Le Goff, ces transformations peuvent s'accompagner d'un véritable changement de sens des pratiques.

³⁵⁶ François Billacois attache ces codes de maintien plus particulièrement à la noblesse d'épée : "Se défendre avec une épée en regardant mon adversaire en face, c'est le considérer (dans le double sens du mot), c'est le saluer et l'honorer tout en le frappant" in François Billacois, *Le duel...*, *supra*, note 1 chapitre 1 p. 321.

Claude L. se trouve finalement à travers sa fonction, en situation de devoir maîtriser une profonde contradiction entre les intérêts divergents du pouvoir fédéral à devenir concurrentiel sur le marché sportif pour renouveler ses adhérents, tout en préservant l'esprit particulier qui caractérise l'escrime. Sa position s'avère de fait assez analogue à celle du corps enseignant en général - et pour cause - qui conformément à l'idéal démocratique doit assurer l'accueil du plus grand nombre sans aucune distinction (de sexe, de classe sociale, ou autres ...), mais sans disposer de moyens réels pour assurer cette mission auprès d'un large public. La réponse consiste alors, faute de pouvoir exercer une sélection préalable - ce qui reviendrait à une certaine forme d'élitisme - à soutenir des mesures plus coercitives que d'ordinaire ("*nous nous montrerons drastiques*") pour faire respecter les règles du jeu selon une logique proche du conservatisme ("*on est les vieux cons qui empêchent la machine de tourner.*").

"Carton noir..."

"- *L'escrime reste un sport malgré tout très traditionnel, comment les jeunes s'adaptent justement à cette tradition? Est-ce que vous pensez que la tradition s'impose facilement ?*

- ...J'serais tenté de vous donner deux réponses...La première, c'est qu'il y avait, il y a quelques temps, beaucoup de gamins, gamines, très jeunes qui appréciaient beaucoup ce côté un petit peu particulier, surannée de l'escrime. Ne serait-ce que dans l'appellation de leur enseignant : "Maître". Et j'ai souvenir d'événements très précis de petits gamins, dans la cour de récréation disant : "Tu connais pas Maître machin?". Maître. "Toi, tu vas au judo?". "C'est maître au judo, maître, maître, maître". Donc, y avait ce besoin de reconnaissance. Puis, le fait d'être en blanc, d'être propre...Alors pourquoi deux réponses? Parce que j'allais presque dire que c'était vrai jusqu'à quelques années. Et puis, je sais pas si c'est l'une des conséquences de Mai 68, mais je fais référence à ça, j'ai vu quand même ces dernières années un manque...et là, ça nous pose d'énormes problèmes et ça va nous obliger à réagir, un certain nombre d'enseignants qui sont le produit de cet "après". Et on n'a plus du tout le même comportement. Ça se traduit...J'ai un article que je suis en train de préparer, j'ai écrit "Carton Noir" parce que nous avons un règlement qui fait que des gestes déplacés sur la piste sont sanctionnés par des cartons jaunes, rouges et noirs. Le noir étant le plus grave, il est sanctionné par une exclusion de la compétition. Le rouge par la pénalité d'une touche. Deux rouges peuvent donner un noir. On a une multiplication, ces derniers temps, de ces cartons noirs pour tout ce qui est la pratique sur la piste, le comportement de l'escrimeur, des interventions d'enseignants aux bords de piste voire de parents. Non seulement, c'est choquant mais en plus ça va pas du tout par rapport à ce qu'on connaît. C'est vrai que c'est une dérive générale de toutes les pratiques. J' parle du sport mais on n'est pas à l'abri. Chez nous, ces derniers mois, ces dernières années, c'est devenu fou. Y a pas de semaine sans qu'on se trouve confronté à ce type de difficultés.

- *Des juniors ?*

- Des jeunes, des moins jeunes. Et, ça finit par être banalisé. Et c'est très grave, très, très grave. Banalisé et excusé par l'environnement parce qu'il y a des enjeux, des enjeux financiers. Tel enseignant couvrira telle chose parce qu'il faut que son petit prodige fasse tel résultat pour obtenir telle subvention. C'est ce genre de truc. Ça se traduit et je le disais justement, on a eu une grande manifestation nationale qui est la fête des jeunes. Nous avons eu 600 gamins qui sont venus de toutes les régions. Et maintenant, on est obligé de réagir parce qu'ils ne se saluent plus, ils se serrent pas la main sur la piste, des choses comme ça. Et, on a l'impression quand on intervient qu'on est les vieux cons qui empêchent la machine de tourner. C'est extrêmement grave. Je vous ai dit facilement que c'était une résurgence de mai 68 mais, c'est incontestablement...si vous voulez, on le voit, Monsieur Toubon serait pas content, dans le look qu'est celui des gens qui entourent. Bon, ça se ressent par des manques de rigueur qui soient

dans la tenue vestimentaire ou autre. A une époque, on le comprenait parce que c'était par réaction contre un aspect un peu guindé, militaire des choses. Moi, j'ai jamais procédé de cette formation militaire. Donc, par conséquent, c'était...Mais maintenant, ça s'explique plus par là parce que l'esprit militaire n'a absolument plus cette audience qu'elle avait. C'est un petit peu...Je suis un peu choqué, choqué et un peu inquiet parce qu'au même moment où l'escrime s'ouvre et fait de gros efforts de médiatisation, j'allais dire en mettant des plantes vertes et de la moquette dans nos grandes compétitions internationales, faudrait quand même pas qu'on tombe...Et puis, ce serait vraiment très grave parce qu'on dénaturerait la nature même, la pratique. Nous allons devoir sévir. Alors effectivement, lorsqu'on en est à envisager des sanctions, c'est parce qu'y a quelque part une faille dans l'éducation et la formation, comme dans tout. Ne cherchons pas autre que dans celle d'erreurs en ce qui concerne la formation. J pense que c'est vraiment dommage et je crois que là, y a péril. Actuellement, y a péril, y a péril. Là aussi, je sais parce que c'est pour la recherche de résultats à tous les niveaux. Au niveau du club, on veut pour sa mairie des résultats. Sur le plan international, on veut des résultats. Ça, c'est sûr que...Tout à l'heure, je vous disais qu'on nous admirait, on nous respectait avec cette image de blanc, on n'est plus très blanc, là.

- *Y a une forme de... ?*

- Pas uniquement à cause de la démocratisation parce que ces dérives, c'est pas parce qu'on est descendu dans les banlieues. C'est pas du tout ça, non, non. Parce que je peux mettre des noms sur des systèmes où des gens sont...C'est pas un phénomène banlieue, non. J'vais vous dire quelque chose, c'est pas un phénomène de banlieue quand, par exemple, à la fête des jeunes pour la première fois, nous avons voulu mettre les enseignants en valeur, en les présentant avec leur petit champion, là à côté. On va mettre les enseignants sur le podium. Mais y en a un qui est monté en short. Bon, j'ai rien contre le short ou bermudas...Ça se fait pas dans les autres sports. Pourquoi ce jeune collègue était en short, en bermuda? J'connais bien ce jeune garçon, sa maman l'a pas mis en short, c'est certain. Donc, c'est pas un phénomène de démocratisation ou non. C'est une sorte de dérive. Y a une dérive. Incontestablement, y a une dérive. C'est vrai que de toute façon cette dérive, elle est dans tous les domaines, ok, que ça soit dans les I.U.F.M. puisque c'est là qu'on commence quand même la formation, partout. J'ai moi même visité des Ecoles Normales, sur la fin de ma carrière, quand elles étaient encore les Ecoles Normales, j'crois que...Mon ancien patron de l'Ecole Normale serait devenu fou s'il avait vu ça. J'crois que le problème, il est là. J'ai été enseignant mais j'ai pas été que enseignant en ville, j'ai été enseignant, j'ai été instituteur, je l'étais dans l'école du centre de cette ville de Hénin-Liétard mais je l'étais aussi dans une école de la périphérie, dans une petite bourgade qui s'appelle Le Forret(?) qui est à 99% industrielle et pas de problème même avec les p'tits gamins, pas de problème. J'considère qu'il y a une défaillance, une démission du système éducatif. Alors maintenant pour revenir en arrière, je sais pas comment faire. Moi, dans le domaine qui est le mien, c'est à dire celui de la gestion, de la direction de mon sport, croyez que là je vais intervenir. Si j'étais dans ce milieu de l'Education Nationale, je sais pas comment je pourrais faire. C'est vrai, je reconnais. Si j'étais à Roubaix, je sais pas comment je pourrais être instituteur dans un tel cas. Mais, pour ce qui me concerne, croyez bien que je ferais en sorte d'utiliser toutes mes forces pour taper sur la table, pour qu'on revienne quand même à des choses un peu plus normales. Rappeler aux gens qu'ils doivent se saluer avant de combattre, alors que c'est ce que les gens appréciaient chez nous avant.

- *Vous parliez du tournoi des jeunes que vous avez fait récemment. Les jeunes ne le font pas automatiquement parce que les entraîneurs, les maîtres d'armes...?*

- A mon sens, tout à fait, tout à fait parce que ça leur semble inutile et pour eux, ils donnent le primat à l'efficacité. J'ai une expression - Moi, je marche beaucoup par flash - je voyais une rencontre par équipes, la finale par équipes de cette compétition, ça donne l'impression que ces jeunes garçons minimes allaient pointer à l'usine, c'est à dire qu'ils montaient en piste avec le masque prêts à combattre. Tout ce qui avait avant, c'est à dire on monte sur le podium, on salue, y a un rituel, on salue l'arbitre, on salue les spectateurs, son adversaire, quelque soit l'ordre. C'est le rituel. Et bien, ça non. On arrive avec le masque, poum, en garde. On attend le "Prêt" et le "Allez" de l'arbitre. Et bien, il a fallu qu'on réagisse en finale parce qu'en plus, excusez-moi, mais y avait du monde, puis y avait des plantes vertes. On met le décor et tout. Et ce qui était l'essence même de notre..., nous, on balaye ça d'un revers de main. Ben, j'dis : "Non". Je dis : "Non". Et là, il faut rectifier le tir, on peut rectifier le tir, on va rectifier le tir. S'il faut se montrer drastiques, nous nous montrerons drastiques...Ça se traduit aussi par des dérives dans le combat. Moi, je me souviens quand on se rentrait un petit peu dedans accidentellement, on

s'excusait. Maintenant les gars, ils se rentrent dedans, ils se rentrent dedans. Nous, on a notre règlement qui est là pour parer à tout ça, mais il est surtout fait pour les compétitions internationales mais avec les enjeux. Il y a des choses que j'imaginai pas avant. On lance le masque en l'air. On lance le fleuret ou l'épée à travers la salle vers le coin où se trouve son matériel. Carrément, on shoote dans le masque ou dans une bouteille d'eau comme j'ai encore vu la semaine dernière. Ça va. Ça suffit.

Claude L., DTN à la Fédération française d'escrime³⁵⁷

Les règles de la concurrence sur le marché sportif imposent aux dirigeants fédéraux de s'ouvrir sur de nouveaux publics en multipliant leurs actions promotionnelles auprès des écoles et des municipalités, ainsi qu'en intensifiant le recours aux médias. Toutes ces actions s'accompagnent d'une politique fédérale conservatrice qui tente de contenir l'explosion démographique dans un cadre pratique strict pour faire perdurer l'esprit particulier qui règne dans le milieu de l'escrime. L'esprit conservateur ne relève donc pas d'une attitude délibérée, une philosophie en soi, mais d'une réaction de protection et de défense d'une position menacée. Le marché économique tend à imposer ses propres logiques qui viennent heurter celles que l'espace des sports s'était constituées. Pour l'escrime, dont la position est très proche de l'espace culturel, les logiques marchandes n'affectent pas directement l'élite et restent cantonnées à un espace de concurrence pour l'élargissement du public de masse. Alors que les escrimeurs de haut niveau continuent d'incarner un rapport à la pratique conforme au modèle culturel, le clientélisme induit en amont un dispositif de contrôle du sens pratique, dont la forme est ajustée à la réalité des menaces constituées par le marché économique. En d'autres termes, l'élite se ralliant toujours à la cause amateur demeure sous le contrôle des pouvoirs fédéraux, et la lutte contre les effets produits par le champ économique reste essentiellement une lutte symbolique pour la conservation de ces pouvoirs.

2 - Des mesures rédhibitoires

Là où les menaces du marché économique n'impliquaient que des réajustements d'ordre symbolique pour les disciplines les plus proches du pôle culturel, les mesures de protection adoptées par les autorités fédérales prennent une tournure plus coercitive quand son élite aspire à plus de profits financiers. Les dispositions au professionnalisme s'expriment d'une manière contradictoire le plus souvent dans les sports dont la position intermédiaire - c'est-à-dire ceux de la troisième voie -, autorise fréquemment des transferts financiers du champ économique vers celui des sports, sans que les pouvoirs fédéraux puissent exercer un réel contrôle sur ceux-

³⁵⁷ Entretien du 15 juin 1994.

ci. Cependant cette situation n'est rendue possible qu'à la condition qu'une fraction des athlètes de haut niveau perçoivent les enjeux liés à la lutte pour la définition légitime du sport selon des conceptions proprement libérales. Pour le dire autrement, il n'y aurait probablement aucun danger pour les pouvoirs fédéraux à s'ouvrir aux pratiques marchandes s'il n'y avait dans le même temps des athlètes, ou du moins en partie d'entre eux, disposés à profiter pleinement des bénéfices en concevant leur activité sous des rapports professionnels.

Cette remarque permet de constater au moins deux conséquences. En premier lieu, lorsqu'une discipline ne garantit pas la redistribution des capitaux économiques pour son élite, ou bien lorsqu'elle accuse un certain retard dans son développement économique au regard du marché international, les meilleurs athlètes français visent à l'étranger les bénéfices qu'ils ne parviennent pas à obtenir sur le sol national. Dans une logique comparable à celle qui amène une partie de l'élite scientifique à rentabiliser ses compétences sur le marché américain, - exil qu'on désigne ordinairement par la "fuite des cerveaux" -, les athlètes dont les compétences sont concurrentielles au niveau international sont susceptibles d'abandonner leur fédération de tutelle pour rejoindre l'espace national dominant de leur discipline qui parvient à concentrer le plus de capitaux financiers.

A l'image de M-J. Pérec qui, en athlétisme, s'est exilée aux Etats-Unis pour bénéficier de la préparation américaine, quelques cas isolés de l'élite française parviennent à occuper de nouvelles positions que les pouvoirs fédéraux ne proposent pas en France. Mais, cette situation originale se double parfois d'une seconde conséquence qui résulte précisément des rapports de force qu'entretient l'espace des sports avec le marché économique, conduisant certaines fédérations à condamner sans rémission les athlètes les plus enclins au professionnalisme en les excluant des sélections nationales. C'est ainsi que dans les années 80, la fédération française de handball, qui n'occupait pas encore le premier plan international et n'était pas ouverte aux pratiques marchandes, a prononcé l'interdiction de rejoindre l'équipe nationale à l'un de ses meilleurs joueurs, E. C., tant qu'il jouerait dans le championnat espagnol. Si ce dernier n'a pas prolongé son contrat à l'étranger, ce n'est pas tant pour rejoindre la sélection française (après un bref retour d'une année, il refuse de participer aux championnats du monde), que pour mettre fin à l'isolement que génère sa position originale à une période où l'espace international n'a pas achevé les transformations nécessaires à la professionnalisation des pratiques.

" - Après, bon entre temps, il y a eu l'armée, puis après en 83, je suis parti à l'étranger. Puis quand je suis revenu, bon c'était plus tellement la même vie au niveau "athlète de haut niveau", puisque j'étais marié avec un enfant...

- *Oui, ça a complètement changé... Et tu es parti en Espagne; c'est ça ? Et tu as constaté des différences notoires dans le fonctionnement ?*

- Dans le fonctionnement oui, c'est-à-dire qu'ils ont un championnat scolaire nettement plus élaboré que le notre; ils n'ont pas tellement de catégories benjamin, minime, cadet, par contre dès que ça arrive en junior, ils sont très forts, parce qu'ils ont eux, un championnat scolaire très très intensif.

- *Ah d'accord... Ça se passe à l'école ?*

- Ça se passe à l'école, que soit le hand, que ce soit le basket, ils ont une formation naturelle sport-études, c'est-à-dire qu'à partir de 17 heures jusqu'à 19 heures, ils font sport. Donc, en fonction de leurs possibilités, ils font deux heures de hand ou deux heures de basket... Enfin c'était comme ça en 83-84 à Granollers, parce qu'il y avait une grande école de sport à Granollers.

- *Et tu y étais partis pour plusieurs années ?*

- Non...

- *Simplement un an ? Pour voir ?*

- Pour voir oui.

- *Et ?...*

- Euh... j'avais une proposition pour rester deux ans de plus après, donc c'est que ça allait. Malheureusement ou heureusement ma femme était enceinte, on a préféré revenir en France. Parce que la vie à l'étranger c'est difficile quand on n'a pas d'attache familiale autre que son époux ou son épouse quoi.

- *Oui, tandis qu'ici vous étiez entouré ?*

- Oui, c'est surtout pour ça qu'on est revenu d'ailleurs...

[...]

- *Et c'est à ce moment là que tu as choisi de renoncer à ta carrière internationale ?*

- Non ! Je suis parti en Espagne, j'ai pas décidé d'arrêter...

- *Mais t'es... Attend, peut-être que je me trompe mais...*

- C'est à partir de ce moment là où j'ai été radié, donc à la limite...

- *Tu as été radié de l'équipe de France ?*

- Oui, par la fédération, parce que je partais à l'étranger.

- *Ah d'accord. Et pour pouvoir prétendre jouer en équipe de France, il fallait rester en France ?*

- Oui...

- *Je ne savais pas...*

- ...

- *C'est un regret ?*

- Non, ça m'aurait fait beaucoup plus voyager... Et donc au retour d'Espagne, j'ai été réintégré à la Fédération, et j'ai été en équipe de France en rentrant. Donc ça devait être en 84, après je suis resté un ou deux ans, jusqu'en 85, jusqu'au mondial en ... Norvège je crois?

- *Oui, pour le dernier mondial B ?*

- Oui... ensuite j'ai fait une apparition pour le tournoi de Bercy contre la Corée et la Roumanie, c'est tout...

- *Et après, t'as pas été re-sélectionné ou ...*

- Non parce que j'avais fait le choix d'arrêter...³⁵⁸

Bien que le principe d'exclusion ne soit plus appliqué par la fédération française, E. C. a cependant inauguré une situation paradoxale où les pouvoirs fédéraux, fragilisés par la médiocrité des résultats internationaux, préfèrent écarter l'un des meilleurs joueurs français du moment pour asseoir son autorité en courant pourtant le risque de déstabiliser plus encore la sélection nationale. Les risques encourus ne sont en fait compréhensibles qu'à la lumière de la place occupée par le

³⁵⁸ E. C. est directeur régional de l'Ile de France chez Adidas. Il est titulaire d'une licence STAPS. Entretien du 15 juillet 1993.

handball français dans l'espace des sports au moment où la sanction est intervenue. Comme on l'a décrit plus haut, la fédération n'a pas encore effectué sa révolution pour s'ouvrir au marché économique et le retour d'E. C. en équipe de France coïncide d'ailleurs avec l'installation de Daniel Costantini au poste de directeur des équipes de France. Tout porte à croire que le principe d'exclusion ne répond pas à des impératifs techniques mais obéit plutôt aux règles édictées par les rapports de force entre l'espace des sports et le champ économique et qui conduisent les dirigeants d'une fédération à condamner un joueur disposé au libéralisme en dépit de ses compétences sportives.

En s'ouvrant au professionnalisme, le handball français a opéré un déplacement dans l'espace des sports qui ne justifie plus une condamnation aussi catégorique du libéralisme dans la mesure où il est devenu la représentation dominante des pratiques pour la plupart des handballeurs de haut niveau. Cependant, le procédé subsiste pour les sports qui n'ont pas encore opéré ce déplacement et continuent d'opposer la raison culturelle à la raison économique. C'est ainsi que le rugby français représenté par le président de la fédération nationale B. Lapasset, suspend pour un mois trois de ses internationaux qui ont choisi de doubler leur saison en disputant le championnat sud-africain³⁵⁹. Le président justifiait dans *L'Equipe* cette décision de la manière suivante :

"Ils sont partis en accord avec leurs clubs, et devaient rejouer les matches retour en équipe première. Mais d'autre part, ils faisaient partie de ceux qui gémissaient, se plaignaient de ne pas avoir assez de repos. Eh bien, moi, je vais leur en donner. Un mois, à compter du jour où ils mettront le pied en France. Ça leur donnera le temps de récupération nécessaire."³⁶⁰

Bien que l'argumentation soit principalement fondée sur une nécessité physiologique, la décision interpelle quant à l'autorité que la fédération prétend exercer. Si Thierry Lacroix répondait dans le même article reproduit ci-dessous que "*Lapasset n'était pas son patron*" et qu' "*il n'était pas l'employé de la Fédération*", c'est que cette autorité touche aux droits fondamentaux de la liberté du travail. Mais au-delà de cette précision d'ordre juridique, elle révèle surtout les enjeux relatifs au contrôle de l'élite. Comme dans le cas précédent, les dirigeants fédéraux évincent des joueurs de renom pour freiner les phénomènes d'exil provoqués par le marché international, et ce au risque d'affaiblir l'équipe de France. Dire que les dirigeants n'ont aucune considération pour les performances serait un abus, néanmoins, elles ne sont légitimées que sous certaines conditions dont la principale consiste à rejeter les

³⁵⁹ Il s'agit de Laurent Cabannes, Thierry Lacroix et Olivier Roumat exilés en Afrique du Sud juste après la Coupe du Monde pour disputer un championnat très relevé. Leur stratégie, élaborée avec les dirigeants de leur club français, consistait à ne disputer simplement que la seconde partie du championnat de France, c'est-à-dire la phase la plus décisive.

³⁶⁰ Déclaration de B. Lapasset reproduite dans *L'Equipe* du jeudi 14 septembre 1995.

transactions financières que ces performances sont susceptibles d'engendrer. Ici, les sanctions observées cherchent à éviter une circulation des joueurs déterminée avant tout par des avantages économiques que le rugby français n'est pas capable de leur offrir³⁶¹. Rendus incontrôlables, ces joueurs sont du même coup condamnés pour avoir obéi à des règles que la fédération n'a pas fixées, et qui n'a pour seul argument que la stigmatisation par des voies détournées des profits financiers par définition présentés comme incompatibles avec le désintéressement sportif.

Lorsque les athlètes de haut niveau répondent aux logiques que le marché économique tend à imposer, les fédérations sont partiellement dépossédées du contrôle de leur élite. En défendant l'amateurisme, ces dernières légitiment du même coup leur autorité en précipitant le départ des athlètes les plus disposés au libéralisme pour conserver le contrôle de l'élite restante. Le rejet que démontrent les pouvoirs fédéraux à l'encontre du marché économique ne provient tant d'une aversion pour l'argent que d'une lutte pour la reproduction d'une autorité menacée et qui amène à préférer une élite parfois amoindrie mais placée sous contrôle fédéral plutôt que de céder aux pratiques marchandes, même quand celles-ci garantissent de meilleures conditions de performance. Si le degré de résistance est à la mesure des risques réels de dépossession du contrôle du sport de haut niveau, il reste que le conservatisme dont font preuve les dirigeants fédéraux relève d'une posture protectionniste destinée à sauvegarder leur propre position dans l'espace des sports. Autrement dit, prétendre que le sport de haut niveau est une mission de service public relevant de l'intérêt général est une manière de rallier tous les partisans du sport amateur à la cause fédérale en tant qu'autorité légitime de contrôle de tout le mouvement sportif et de l'élite en particulier.

³⁶¹ Concernant O. Roumat, T. Lacroix et L. Cabannes, *L'Equipe* du 26 août 1995 mentionne les avantages suivants : "la Province leur loue deux appartements en résidence dans cette bourgade balnéaire à dix minutes en voiture - un élégant coupé blanc de location aux frais du Natal - de la grande ville. Rien d'autre dans le contrat moral puisqu'ils n'ont rien signé ? Si, 7 000 milles francs de faux frais mensuels assure Lacroix. Là-bas au Cap, Cabannes revendique entre 10 et 15 000 francs comme les autres joueurs de Province." Bien que ces avantages demeurent relativement modestes, ils suffisent cependant pour amener le journaliste à s'interroger sur les effets que produisent les relations marchandes sur l'espace des sports en qualifiant hypothétiquement ce genre de contrat comme une pratique mercenaire.

L'Equipe du jeudi 14 septembre 1995.

3 - Un réaménagement du service public

Les disciplines sportives vouées aux logiques du marché économique restent placées sous la tutelle de l'Etat qui, en vertu du principe de délégation ministérielle, rappelle continuellement les obligations de service public auxquelles doivent répondre toutes les fédérations sans exception. Cette mission n'est pas exclusive des seuls sports "amateurs", pour lesquels l'adéquation entre intérêt général et désintéressement financier semble aller de soi, mais concerne également les sports qui, en organisant le secteur de haut niveau selon des règles proprement professionnelles, sont proches de l'espace économique. On a montré pour le premier cas que la défense de l'intérêt général servait dans une large mesure le processus de reproduction de l'autorité fédérale et du contrôle que celle-ci exerce sur le sport de haut niveau. On peut dans la même perspective s'interroger pour le second cas sur les manières dont peuvent s'articuler à la fois l'obligation de représenter l'intérêt général et le choix de servir les intérêts particuliers d'une élite sous des rapports essentiellement marchands.

C'est principalement à travers la mise en œuvre des modalités d'exercice du pouvoir fédéral que les variations entre les différentes disciplines sportives deviennent perceptibles en faisant apparaître pour les sports les plus ouverts au marché économique, une redéfinition générale de ce que doit être un service public. Le dispositif de délégation ministérielle tend à rendre uniforme les missions que chaque fédération se donne pour but, et ce n'est pas l'examen objectiviste de leurs statuts particuliers qui peut renseigner sur ces variations³⁶², mais plutôt l'analyse des manières dont les représentants du pouvoir fédéral se réapproprient ces mêmes statuts selon des schèmes de perceptions qui varient en fonction de la position de la discipline dans l'espace des sports.

Les postes d'encadrement fédéraux, qui obéissent à un fonctionnement et à une logique de recrutement de type bureaucratique qu'on a montré plus haut (voir le paragraphe "la cause fédérale"), révèlent de ce point de vue de quelles façons les cadres évoluant dans les fédérations les plus libérales, procèdent à un réaménagement de la mission de service public propre à concilier les deux logiques contradictoires (la raison culturelle contre la raison économique) qui traversent durablement l'espace des sports. Sans renier les avantages que la fonction publique leur offre et à laquelle ils doivent leur poste, ces derniers redéfinissent le profil des compétences requises pour leur fonction de telle sorte qu'il contribue à reléguer au second plan toutes les propriétés de la culture sportive pour accorder la priorité aux savoir-faire de type

³⁶² Toutes les fédérations sportives rappellent dans leurs statuts et règlements le principe de délégation dont elles font l'objet, et toutes se fixent pour but la promotion et le développement de leur discipline sur le territoire national, sans toutefois exposer les moyens mis en œuvre pour remplir cette mission.

managerial. Par définition, les fédérations les plus portées à élaborer une représentation culturelle du sport ne pouvaient recruter que des cadres qui détenaient d'abord et avant tout une grande culture sportive et *a fortiori* la culture spécifique de leur discipline, esquissant par la même une circulation verticale, de bas en haut du personnel technique à l'intérieur d'une structure fédérale³⁶³. A l'inverse, les cadres employés dans les fédérations les plus favorables au modèle libéral, valorisent plutôt des compétences professionnelles de type bureaucratique qui, à la manière des énarques, les prédisposent à administrer le sport selon des méthodes transposables d'une fédération à l'autre, favorisant cette fois-ci une circulation horizontale des cadres à un même niveau de compétence.

Les propos que tient le directeur technique national de la fédération française de rugby sont une illustration du premier profil de compétences qu'il estime inévitablement nécessaire pour exercer sa profession. Il ne conçoit pas en effet qu'un cadre qui n'aurait jamais fait de rugby, c'est-à-dire qui ne détiendrait pas la culture rugbystique, puisse occuper une fonction analogue à la sienne au sein de la fédération de tutelle. Conformément à l'esprit de famille auquel prétend le milieu rugbystique, la fonction de cadre ne peut revenir qu'à d'anciens rugbymen, autrement dit uniquement aux membres de la famille, ce qui conduit réciproquement à limiter tout recrutement exogène de cadres exerçant des responsabilités de même niveau.

"- Alors tout dépend... je dis tout de suite que ce n'est pas possible en rugby, ce n'est pas possible. Si on n'a pas connu le rugby, on ne peut pas être DTN de rugby, c'est pas possible parce que... ou le mec, il reste trois jours. Ou alors il va être directeur administratif des services de la fédération française de rugby, ce qui est autre chose. Ce qui existe, il y a un directeur administratif payé par la fédération. Mais un DTN de rugby qui serait un élément actif de tout ce qui concerne la vie du rugby en terme de formation, de technique, d'animation, de détection, de perfectionnement, c'est pas possible. Le milieu rugby va le crever complètement. Déjà, moi, j'ai l'étiquette de ne pas avoir été joueur international de l'équipe de France, bon... "Putain, celui-là dis donc, il est arrivé à une place, il n'a même pas été international !". Je m'en fous parce que j'ai la réponse, j'ai suffisamment de réponses. La preuve, je suis même sélectionneur, je vais me retrouver avec des mecs qui ont 50 et 60 sélections, mais ce n'est pas bien grave parce que je sais où se situent mes compétences, et je sais aussi se situent les leurs...

...Oui, donc c'est très difficile de voir arriver sur un poste de directeur technique un gars qui n'est pas rugby, à moins comme je disais qu'on lui confie une tâche administrative. Le rugby quand même est assez sectaire sur ce point-là.

- *C'est l'effet grande famille peut-être ...*

- Voilà... J'y réfléchis, quelqu'un qui ... serait très, ce serait vraiment un très gros handicap dans les relations avec les éducateurs avec les entraîneurs, avec les cadres techniques, tous nos cadres techniques, moi j'ai un profil... les cadres techniques sont tous des anciens joueurs, tous... Certains internationaux, le capitaine Marcel Puget a été en équipe de France, bon il y a des types qui ont joué en 3^{ème} division, mais ils ont toujours été joueurs, ils ont été entraîneurs et tout, il n'y a de types parachutés chez nous. Une personne sinon ne s'en sortirait pas. C'est simple je connais deux cas, il y en a eu deux, un en Normandie, un en Alsace Lorraine, ils ont

³⁶³ La carrière type du personnel d'encadrement technique est exposée plus en détail dans le chapitre "La cause fédérale".

tenu très peu de temps. Même dans des régions qui ne sont pas des régions fondamentalement rugbystiques où le milieu rugby est peut-être encore plus dur qu'ici... parce que ce sont des gens du sud-ouest ou du sud-est qui s'installent là-bas et qui animent toutes les structures clubs, comités départementaux, régionaux..."³⁶⁴

Les conceptions de la mission que B. P. remplit en qualité de directeur technique à la fédération française de triathlon, le situent à l'opposé du précédent et font apparaître un contraste important dans les manières d'investir un poste statutairement identique. La méconnaissance technique de l'activité qu'il "gère" ne représente pas pour lui, ni pour la fédération, un handicap susceptible d'entraver l'efficacité de son travail. D'abord professeur de latin et de grec dans un collège de Montpellier, entraîneur de volley au Bataillon de Joinville, puis D.T.N. adjoint à la fédération de volley, il démissionne en 1986 pour occuper un poste au Ministère de la jeunesse et sport (chargé des Jeux de la Francophonie) avant de devenir D.T.N. à la Fédération française de triathlon. C'est donc sur le mode de la mobilité professionnelle qu'il conçoit les missions qui lui sont attribuées, et le champ de ses compétences ne s'étend pas dans la culture spécifique des disciplines qu'il administre, mais plutôt dans une approche systémique de la fonction de cadre sportif propice à toutes les formes de transfert des savoir-faire d'une fédération à l'autre.

"Moi, par exemple, en tant que D.T.N. de triathlon, dans la façon dont je gère le triathlon, bon ce n'est pas pareil, mais je me réfère souvent à cette expérience (celle de D.T.N. adjoint de volley) pour essayer d'analyser et d'attirer les choses de mon côté. En 98, je sais, j'ai demandé au président que la France soit organisatrice des championnats du monde de 98. Il faut que notre élite soit capable, et si c'est en France, on l'a vue avec Nice, où on avait les championnats du monde de longue distance. La France n'avait jamais rien fait. Nice ça les a motivés, on fait deux titres de champion. Je suis en train d'analyser, je m'éloigne du volley mais je trouve qu'il y a pas mal de similitudes dans la situation et bon, pour en revenir au volley, je pense que l'organisation d'une grande compétition en France pourrait remobiliser cela parce qu'on ne peut plus maintenant.

[...]

Et donc je suis allé voir ailleurs ce qu'il se faisait, je suis allé au ministère Jeunesse et Sport pendant un an. J'ai travaillé aux Jeux de la francophonie, donc piloter le premier dossier des Jeux de la francophonie au Maroc, et j'ai profité du temps où j'étais au ministère, ç'avait été un peu mon deal avec le directeur des sports à l'époque, de profiter de l'année qui s'était passée aux Jeux de la francophonie pour voir vers quelle autre mission je pouvais évoluer. J'avais été contacté pour aller vers la préparation olympique, donc j'avais eu plusieurs orientations, et puis j'avais fini par sympathiser avec le futur président à l'époque du Comité National pour le Développement du Triathlon, qui s'est transformé en Fédération Française de Triathlon, et quand la fédération a été créée, ils insistaient pour avoir un directeur technique. Et quand la fédération a été créée en 89, le ministère a dit, vous êtes une jeune fédération, je vais mettre au poste de D.T.N. quelqu'un qui a un peu l'expérience du haut niveau, qui peut vous apporter. Vous êtes une jeune fédération, vous avez peu de connaissances du milieu, du ministère, du comité olympique et tout ça. Donc, on était tombé d'accord avec le président que n'étant pas le technicien du triathlon, je pouvais quand même apporter une expérience de la vie fédérale. On

³⁶⁴ R. A., D.T.N. à la fédération française de rugby, entretien du 26 septembre 1995.

s'est mis d'accord là-dessus. En fait, les techniciens de l'activité sont les vrais entraîneurs nationaux. Moi, je suis là comme pilote du bateau, ce que j'essaie d'apporter à notre fédération c'est la connaissance un peu du milieu. C'est pour ça que je dis que c'est important cette expérience du volley, je l'ai souvent en référence dans ma réflexion sur le triathlon parce que je crois qu'elle est riche d'enseignements.³⁶⁵

C'est principalement dans les disciplines les plus proches de l'espace économique que la culture sportive spécifique pèse le moins sur la définition de la fonction d'encadrement, et c'est d'ailleurs au sein deux fédérations, celle du volley et du triathlon, dont les positions sont voisines dans l'espace des sports, qu'une circulation horizontale des cadres est rendue possible, circulation que la plupart des autres fédérations réprouvent. Ce constat permet de remarquer que la fonction de cadre tend à s'autonomiser des aspects les plus techniques des disciplines sportives et organise dans le même temps de nouvelles formes de travail sur des objectifs ciblés et indépendants les uns des autres. Alors que la définition de l'athlète de haut niveau cherche unifier les intérêts de l'élite et ceux de la masse autour d'une pratique commune que les pouvoirs fédéraux ont la charge de développer harmonieusement, l'autonomisation partielle de l'administration fédérale du volley comme du triathlon a favorisé la séparation des objectifs à atteindre pour les pratiques de masse et celles de l'élite. C'est ainsi que B. P. explique l'isolation progressive des volleyeurs internationaux que la fédération rémunérait en tant que professionnels pour remplir un objectif sportif qui ne concernait pas les pratiquants de la base³⁶⁶. Et s'il a pu affirmer que *"la fédération s'est toute centrée sur le haut niveau, et n'a vécu qu'autour de l'équipe de France³⁶⁷"*, c'est que lui-même, inséré dans une équipe spécialisée, n'a eu que cette question à traiter indépendamment des autres missions fédérales.

L'interprétation de la mission de service public n'est pas uniforme et dépend en définitive des relations de proximité qu'entretiennent les disciplines sportives avec le champ économique. Quand elles en sont éloignées, les pouvoirs fédéraux justifient au nom de l'intérêt général les stratégies de reproduction du contrôle de l'élite axées en priorité sur le désintéressement financier et sur la valorisation d'une culture sportive commune à tous les pratiquants. Par contre, quand elles en sont voisines, la promotion du sport passe par une concentration des moyens sur l'élite, qui se sépare distinctement des pratiques de masse en appelant un dispositif administratif autonome, contrôlé par

³⁶⁵ B. P., entretien du 22 décembre 1995.

³⁶⁶ Les internationaux regroupés au Centre national de volley ball de Montpellier étaient rémunérés sur la base d'un contrat qui assurait un minimum salarial de 6 000 francs mensuels en plus des logements de fonction mis à leur disposition. A partir de 1984, les contrats sont personnalisés selon la notoriété des joueurs au niveau international obligeant par exemple à racheter intégralement le contrat d'Alain Fabiani évoluant dans le championnat italien avec le club de Parme.

³⁶⁷ Entretien du 22 décembre 1995.

des cadres disposés à concevoir leur profession selon ces mêmes principes. Pour le dire autrement, cette propriété esquisse une définition de la fonction publique réaménagée selon un modèle bureaucratique libéral reposant sur des contrats d'objectifs indépendants de la formation d'une culture sportive et indexés aux résultats qu'ils prétendent atteindre.

CONCLUSION

DE L'AUTONOMIE DE L'ESPACE DES SPORTS ...

Les conclusions qu'on peut tirer de ces recherches portent sur les enjeux liés au contrôle de l'élite sportive, et permettent d'appréhender les intérêts qu'elle soutient selon une vision un peu différente. La division opérée entre la raison culturelle et la raison économique vise à rappeler que l'élite n'obéit pas qu'à l'unique recherche des performances, mais également à des principes qui lui sont hétéronomes. Ce clivage apparaît dans le monde sportif sous la forme d'une opposition entre amateurisme et professionnalisme. Au-delà de ce constat, on peut soutenir que l'Etat et les pouvoirs sportifs qui en dépendent n'ont intérêt à l'amateurisme que dans la mesure où il fait obstacle au contrôle que le champ économique menace sans cesse d'exercer sur l'élite. Dans cette lutte, l'importance des performances ne peut faire oublier que les conditions dans lesquelles elles sont produites sont soumises à un contrôle institutionnel contraignant où celles qui autorisent les plus forts bénéfices économiques sont stigmatisées. La thèse qui découle de ces remarques entend montrer que la condamnation de l'économie qu'on peut observer de la part des pouvoirs fédéraux relève principalement d'une stratégie de reproduction du contrôle de l'élite qui tend à exclure ou du moins à dévaloriser toute performance réalisée en dehors de ce contrôle.

Plusieurs étapes ont permis d'aboutir à cette conclusion. D'abord les conditions historiques de structuration de l'espace des sports en général et du sport de haut niveau en particulier ont toujours articulé une opposition fondamentale entre pratique sportive amateur et pratique professionnelle. Ce système d'opposition a pris une tournure particulière en France dont la configuration spécifique a permis aux pratiques amateurs de s'exprimer légitimement à travers l'œuvre olympique. Cette contradiction entre deux modalités de pratique sportive a également favorisé la genèse de deux représentations des pratiques sportives distinctes, avec d'une part la logique amateur qui organise une vision du sport en tant que mission d'éducation, de formation de l'esprit et de service public ; et d'autre part la logique professionnelle plus favorable au développement du modèle libéral de type anglo-saxon.

L'émergence de cette dualité entre les finalités éducatives du sport et les finalités libérales a été progressivement arbitrée par l'Etat qui, par le jeu de l'appareil bureaucratique, a orienté les pratiques du sport d'élite vers l'espace public sous la forme du sport de haut niveau. Cette orientation a servi les intérêts d'un corps professionnel attaché à la fonction publique : les enseignants d'éducation physique et sportive au sens large qui sont parvenus à occuper des postes d'encadrement dans le sport de haut niveau. Conjointement, la confusion entre mission éducative et production d'une élite a été maintenue par l'apparition d'agents fragilisés dans leur propre espace (médecins et juristes plus particulièrement) et disposés à défendre vertus et propriétés d'un sport éducatif. Enfin, la domination du sport par les tenants de la position publique a contribué à esquisser un profil type de l'athlète de haut niveau en tant qu'athlète d'Etat enclin à suivre une carrière sportive socialement déterminée.

Par ailleurs, on a noté que l'espace sportif international fait peser des contraintes structurelles sur l'espace français en introduisant progressivement l'économie de marché dans les pratiques sportives. Ces contraintes sont notamment rendues perceptibles par l'emprise que les médias exercent sur l'espace des sports et qui imposent des transformations dont la nature varie selon chaque discipline sportive en fonction de la position qu'elle occupe dans l'espace :

- soit indirectement comme en escrime avec des évolutions techniques accompagnées de mutations plus profondes sur le long terme qui témoignent de la nécessité de conquérir un nouveau public dont les répercussions sont nombreuses sur le maintien et la diffusion du modèle sportif culturel dominant,

- soit directement comme au rugby avec des prises de positions franches dans les débats sur le professionnalisme qui traversaient tout le rugby mondial, et où la France, nation dominante du rugby international s'est trouvée à contre-courant de l'évolution générale.

En outre, les médias reproduisent fidèlement à travers la couverture des grands événements sportifs les positions que chaque discipline occupe face à l'économie de marché où l'on a montré par exemple les représentations d'un rugby plus traditionaliste et loin de l'économie contre un handball un peu fantasque, risqué mais plus proche de l'argent. Aussi, face à l'intrusion de plus en plus fréquente de l'économie, les défenseurs actuels du service public sont contraints de se positionner radicalement comme les véritables représentants de "l'amour du sport pour le sport" et contre le sport pour l'argent. De fait, l'articulation entre amateurisme et professionnalisme devient structurante et oblige ces représentants à stigmatiser de plus en plus le poids croissant de l'économie. La radicalisation des deux logiques ou des deux raisons détermine durablement le système des performances sportives qui s'avère indexé aux conditions particulières de leur production. La performance pour être légitimée par les tenants de la raison culturelle et de la position publique, doit être produite dans la logique amateur et être associée à un certain nombre de valeurs et vertus appropriées, alors que la performance obtenue dans le cadre de la doctrine libérale se trouve le plus souvent déniée ou refoulée par ces mêmes agents.

La structure de l'espace des sports peut ainsi être modélisée en positionnant les disciplines selon les conditions dans lesquelles les performances sont produites, des plus "vertueuses" aux plus libérales, structure qui se répète ensuite à l'infini à l'intérieur de chaque discipline pour les athlètes selon ces mêmes conditions. Il se développe en quelque sorte une forme de culture sportive (allant du même coup contre une certaine culture de la performance) essentiellement défendue et entretenue de façon institutionnelle par les tenants du sport éducatif qui tentent de s'insérer dans l'espace des productions culturelles sans jamais y parvenir totalement, plaçant le sport au centre d'une contradiction insoluble où il n'est ni véritablement une production de l'espace culturel, ni plus une production de l'espace marchand et des biens de consommation.

Le rejet de la doctrine libérale peut au fond entraîner consécutivement un rejet de la performance pour elle-même et constitue un enjeu majeur de l'espace des sports de haut niveau dans la mesure où il assure la condition nécessaire de reproduction de l'état actuel de l'espace des sports ainsi que de l'ensemble des tenants de la position publique. Les formes que prennent ces résistances varient selon l'importance des menaces économiques par rapport à la position occupée par la discipline sportive dans l'espace. Lorsque la discipline est relativement protégée des contradictions, entre la raison culturelle et la raison économique, l'encadrement fédéral se livre simplement à des réajustements symboliques comme on l'a montré pour l'escrime. Mais lorsque la discipline est définitivement traversée par les contradictions entre logique interne et logique externe comme au rugby, la performance peut être sanctionnée par des mesures rédhibitoires qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion des joueurs les plus enclins

à jouer le jeu du marché. Enfin lorsque la discipline s'avère plus ouverte aux offres du marché économique, les derniers tenants des positions publiques tentent d'intérioriser ces contradictions tout en s'assurant la stabilité de leur position et en tirant le meilleur profit possible des carrières publiques encore offertes.

A la lumière de toutes ces étapes, l'intervention de l'Etat dans le sport de haut niveau prend un sens nouveau : régulièrement présentée comme une garantie d'indépendance et d'autonomie, on peut aussi montrer qu'elle défavorise parfois la recherche de performances pour peu que les conditions de leur production échappent aux dirigeants sportifs fédéraux. Autrement dit, tous ceux qui dépendent directement de l'intervention de l'Etat, et notamment les cadres des fédérations, ont tout intérêt à défendre la raison culturelle qui leur assure la reproduction de leur position, quitte à se priver parfois des ressources susceptibles d'améliorer les performances, mais qui restent en tout état de cause contradictoires avec la position publique. Ces conclusions soulèvent du même coup la question de l'autonomie effective de l'espace des sports dans la mesure où le dispositif de performance ne paraît jamais pouvoir obéir qu'à la stricte raison sportive, c'est-à-dire la recherche de la performance pour la performance. Nécessairement culturel et contrôlé par l'Etat, accessoirement rentable au niveau financier, le sport d'élite alterne entre un statut réglementaire défini par la bureaucratie sportive et un spectacle gouverné par le pouvoir des médias. Obéissant en tout état de cause à des jeux d'intérêts qu'il ne maîtrise pas, le sport de haut niveau à la française s'avère impuissant à utiliser ces contradictions pour affirmer son autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA M. et BRENDER A., *Les métamorphoses de la société salariale*, Calmann-Lévy 1984

ARNAUD Pierre, *Les athlètes de la République*, Bibliothèque historique Privat, 1987.

BARULL Raymond, *Lexique du cadre institutionnel et réglementaire des A.P.S., I.N.S.E.P.* Publications 1995.

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *Le niveau monte*, Seuil, 1989.

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *Allez les filles !*, Seuil, 1992.

BILLACOIS François, *Le duel dans la société française des XVI^e-XVII^e siècles. Essai de psychosociologie historique.* Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1986

BOLTANSKI Luc, *Les usages sociaux du corps*, *Annales* n° 1, Janvier-Février 1971, p. 205-233.

BOUJU Paul M., DUBOIS Henri, *La troisième République*, PUF, 1952

BOURDIEU Pierre, L'emprise du journalisme, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101/102.

BOURDIEU Pierre, Le nord et le midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu, *Actes de la recherche en sciences sociales*, nov 1980, n° 35, p. 21-25.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Editions de Minuit 1980.

BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Seuil 1992.

BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, Seuil, 1994

BOURDIEU Pierre, Stratégies de reproduction et modes de domination, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105

BOURDIEU Pierre, Les jeux olympiques, programme pour une analyse, *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1994, n° 103

BOURDIEU Pierre, Programme pour une sociologie du sport, *Choses dites*, Editions de Minuit, 1987.

BROHM Jean-Marie, *Le mythe olympique*, Christian Bourgois Editeur, 1981.

BROHM Jean-Marie, *Sociologie politique du sport*, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

BROMBERGER Christian, *Pour une ethnologie du spectacle sportif : les matchs de football à Marseille, Turin et Naples*. Ronéoté Lersco.

BROMBERGER Christian, *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1995.

BROMBERGER Christian, Un objet patrimoniallement illégitime ?, *Terrain* n° 25, 1995

BRUANT Gérard, *Anthropologie du geste sportif*, P.U.F 1992

CAILLAT Michel, *Sport et civilisation, Histoire et critique d'une phénomène social de masse*, L'harmattan, 1996.

CALLEBAT Louis, Pierre de Coubertin, Fayard 1988.

CAMY Jean, *La professionnalisation des organisations sportives : éléments pour une analyse internationale comparée*, communication au Colloque GDR Sport, Nantes 14-16 février 1996.

CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit, 1990.

CHAMPAGNE Patrick, La loi des grands nombres, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102,.

CHAMPAGNE Patrick, Les sondages, le vote et la démocratie, *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 109, p. 73-92.

CHARPENTIER Henri, BOISSONADE Euloge, *100 ans de Jeux Olympiques*, Editions France-Empire 1996

CHAZEAU Pierre, *Le sport dans la commune, le département et la région*, Berger-Lervrault, 1989.

CHEMIN Michel, LANIER Gilles, *La boxe dans son siècle*, La sirène 1991, p.35.

CIBOIS Philippe, *L'analyse de données en sociologie*, PUF, 1990.

CLEMENT Jean Paul, DEFRANCE Jacques, POCIELLO Christian, *Sport et pouvoirs au XXème siècle. Enjeux culturels, sociaux politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20- années 90)*, Presses Universitaires de Grenoble, 1994

Collectif, *Le corps surnaturé. Le sport entre sciences et conscience*, Revue Autrement n° 4 Avril 1992.

COMTE Auguste, *Discours sur l'esprit positif*, in *La sociologie*, Larousse 1992.

COSTANTINI Daniel, *Hors Jeu*, Editions Albin Michel, 1996

COUBERTIN (de) Pierre, Samaranch Juan-Antonio, *Esprit Olympique*, L'esprit du Temps, 1992

DARBON Sébastien, *Quand les boeufs jouent avec les gazelles. A propos de quelques stéréotypes dans les discours sur le rugby*, Ethnologie Française XXV, 1, 1995

DARBON Sébastien, *Rugby, mode de vie. Ethnographie d'un club. St Vincent de Tyrosse*, Editions Jean-Michel Place, Paris 1995

DAVISSE Annick, LOUVEAU Catherine, *Sports, école société : la part des femmes*, Editions Actio, 1991.

DE SINGLY François, THELOT Claude, *Gens du public, gens du privé, la grande différence*, Dunod, 1988.

DEBORD Guy, *La société du spectacle*, Gallimard, 1992.

DEFRANCE Jacques, *l'excellence corporelle, la formation des activités physiques et sportives modernes 1770-1914*, Presses Universitaires de Rennes, 1988

DURING Bertrand, *Des jeux aux sport, repères et documents en histoire des activités physiques*, Editions Vigot, 1984.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Flammarion, 1985.

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Fayard 1991.

ELIAS Norbert, Dunning Eric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard 1994.

ENault Gérard, ENGUEHARD Jean-Luc, LORIN André, VANDERSCHMITT George, *Le sport en France, bilan et perspectives*, Berger-Lervrault, 1979.

ERHENBERG Alain, *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991

ESCOT Richard, *Rugby pro, histoires secrètes*, Editions Solar.

EUDO Yvan, *Par les temps qui courent*, Mémoire de DEA en sciences sociales, Université de Nantes, 1993.

EYQUEM Marie-Thérèse, *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique*, Calmann-Lévy, 1966

FAURE Jean-Michel, L'Ethique puritaine du Marathonien, *Esprit*, Avril 1997, Hors Série "Le nouvel âge du sport", p. 36-41.

FAURE Jean-Michel, *Le sport et la culture populaire*, Cahiers du Lersco, Université de Nantes, 1990, n°12.

FAURE Jean-Michel, *Sport, culture et classes sociales*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Nantes, 1987

FAURE Jean-Michel, Suaud Charles, *Excellences corporelles et cultures nationales*, Communication au Colloque GDR Sport, Nantes 14-16 février 1996.

FAURE Jean-Michel: *Les mousquetaires et Jean Borotra : héros du tennis français*, Contribution à la conférence *Le héros sportif dans l'Europe contemporaine*, Institut Universitaire Européen, Florence 19-21 mars 1992.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard 1972

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité*, Editions Gallimard 3 tomes,

FOUCAULT Michel, *Surveiller et Punir*, Gallimard 1975.

GEBAUER Gunter, Le nouveau nationalisme sportif, in Les enjeux du football, *Actes de la recherche en science sociales* n° 103, p.106.

HALL, Edward T., *Le langage silencieux*, Editions du Seuil, 1984.

HERLENT F., *L'escrime de haut niveau*, Mémoire de sociologie, ENSAE, 1992.

HOMERE, *L'Iliade*, Flammarion, 1965.

LAGORCE Guy, LACOUTURE Jean, *La fabuleuse histoire du rugby*, Editions O.D.I.L.

LAGORCE Guy, PARIENTE Robert, *La fabuleuse histoire des Jeux Olympiques*, Editions O.D.I.L. 1984 (3ème édition).

LE GOFF Jacques, *Histoire et Mémoire*, Editions Gallimard 1988

LE Play Frédéric, *La méthode sociale, abrégé des Ouvriers européens*, Méridiens Klincksieck, 1989 pour la seconde édition.

LEMMEL Marc, *Une vision médiatique du rugby britannique*, Mémoire de sociologie, ENSAE 1993.

LENOIR Rémi, L'invention du troisième âge. Constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26.

LEROUX Yves, *Le Volley Ball français, essais de professionnalisation d'un mythe plagiste*. Mémoire de D.E.A. de sciences sociales, Université de Nantes, 1994.

LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Plon, 1962

LOIRAND Gildas, De la chute au vol, genèse et transformations du parachutisme sportif, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, n° 79, p. 37-49.

LOIRAND Gildas, *Une difficile affaire publique. Une sociologie du contrôle de l'Etat sur les activités physiques et sportives et sur leur encadrement professionnel*. Thèse de doctorat, Université de Nantes 1996

MATHIEU Daniel, PRAICHEUX Jean, *Sports en France*, Fayard 1987.

MAUSS Marcel, Les techniques du corps, *Sociologie et Anthropologie*, P.U.F, 1950

MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Editions du Seuil, 1973

MONDENARD (de) Jean-Pierre, *Dictionnaire des substances et procédés dopants en pratique sportive*, Editions Amphora, 1996

MONDENARD (de) Jean-Pierre, *Dopage aux Jeux Olympiques, la triche récompensée*, Masson, 1990.

MONOD H., Anonetti R., Rodineau J. intitulé *La médecine du sport*, Edition SIMEP 1993.

PAPIN Bruno, *Les gymnastes dans les structures d'entraînement de haut niveau*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1994.

PAPIN Bruno, *Conversions et reconversions des gymnastes français de haut niveau*, Mémoire de D.E.A., Université de Nantes, 1995.

PELLISSARD-DARRIGRAND Nicole, *La galaxie olympique*, J&D éditions, 1996

PINELL Patrice, L'invention de l'échelle métrique de l'intelligence, in Histoire sociale des sciences sociales, tome 2, *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 108. p. 19-35.

PINTO Louis, La vocation de l'universel, la formation de la représentation de l'intellectuel vers 1900, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 55, p. 23-32.

PINTO Louis, Le journalisme philosophique, *Actes de la Recherche en sciences sociale*, n° 101-102, p. 25-38.

POCIELLO Christian, *Le rugby ou la guerre des styles*, Editions Métailié, 1983.

POCIELLO Christian, *Sports et Société, approche socio-culturelle des pratiques*, Editions Vigot, 1987.

POCIELLO Christian, *Les cultures sportives*, Puf, 1995.

REBERIOUX Madeleine, *La République radicale ?, 1898-1914*, Editions du Seuil, 1975.

ROLLAND Pierre, *L'espace du judo de haut niveau: approche sociologique*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nantes, 1993

ROUCHON Anne-Marie, *Etude des facteurs psycho-sociologiques chez les triathlètes de haut-niveau*, Fédération française de Triathlon, 1989.

ROUCHON Anne-Marie, *Evolution des motivations dans la nouvelle culture sportive: analyse appliquée au prototype des nouvelles pratiques sportives, le triathlon*, Thèse de doctorat, UFR STAPS Nanterre, 1992

SAINT MARTIN (de) Monique, *La noblesse et les sports nobles, Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 80, 1989.

SAOUTER Annie, La maman et la putain. Les hommes, les femmes et le rugby, *Terrain*, n° 25 Septembre 1995, p. 13-24.

SCHMITT Jean-Claude, *La raison des gestes dans l'occident médiéval*, Editions Gallimard, 1990

SHEARD Kenneth, DUNNING Eric, La séparation des deux rugbys, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 79, septembre 1989, p. 100.

SIMONOT Philippe, *Homo sportivus*, Gallimard 1988

SUAUD Charles, Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise, *Actes de la recherche en Sciences sociales*, n° 79, 1989, p. 3-20.

SUAUD Charles, *La vocation, genèse et crise de l'institution religieuse*, Editions de Minuit, 1978

SUAUD Charles, Sports et esprit de corps : système des sports, rapports au corps et productions d'identité, *Sport, le troisième millénaire. Compte rendu du symposium international, Québec, 21-25 mai 1990*, Presses de l'Université de Laval, 1990

THOMAS Raymond, Haumont Antoine, Levet Jean-Louis, *Sociologie du sport*, PUF, 1987.

THOMAS Raymond, Eléments de sociologie du sport de haut niveau, in *Corps, espaces et pratiques sportives*, Editions USH, Strasbourg, 1992.

TOURE José, *Prolongations d'enfer. Autobiographie*, Editions J.C. Lattès, 1994.

TOUSSAINT FIESCHI Jean, *Histoire du sport français, de 1870 à nos jours*, Editions PAC, 1983

VEYNE Paul, *Le pain et le cirque*, Seuil, 1976

VIRIEU (de) François Henri, *La médiocratie*, Flammarion, 1990

WACQUANT Loïc J.D., Corps et âme, notes ethnographiques d'un apprenti-boxeur. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, n° 80, p. 34-67.

WACQUANT Loïc, *Busy Louie aux Golden Gloves*, Gulliver, 1991, n°6.

WACQUANT Loïc J.D., Un mariage dans le ghetto, Actes de la recherche en sciences sociales, 1996, n° 113, p. 63-84.

WASER Anne-Marie, La genèse sociale d'une politique sportive. L'exemple du tennis, *Actes de la recherches en sciences sociales*, 1992, n° 91-92.

WASER Anne-Marie, *Pratiques, spectacles et professionnalisation des sports*, communication au Colloque GDR Sport, Nantes 14-16 février 1996.

WASER Anne-Marie, *Sociologie du tennis. Genèse d'une crise (1960-1990)*, L'Harmattan 1995

WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, 1964.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Librairie Plon 1959

YOUNG David C., "How the amateurs won the Olympics", *The archeology of the Olympics*, University of Wisconsin Press, 1988, p. 55-75.

ANNEXES

Principales statistiques sur les athlètes de haut niveau

Sources : Collectif de recherche GDR Sport - Université de Nantes, 1994.
n = 814

1 - Statuts déclarés par les athètes de haut niveau

| | Scolaires (< bac) | Etudiants dont : staps brevet d'Etat | Sportifs pro. | Artisans commerçants patrons | Cadres dont Prof EPS | Professions inter. dont moniteur spo. | Employés Ouvriers | Autres | Total |
|-------------|----------------------|--|------------------|------------------------------------|----------------------------|---|----------------------|--------|-------|
| Aviron | 11,6 | 55,8 18,6 2,3 | - | 2,3 | 2,3 - | 11,7 4,7 | 9,3 | 7 | 100 |
| Escrime | 30 | 50 16 2 | - | - | 8 4 | 4 2 | 6 | 2 | 100 |
| Judo | 16,5 | 58,3 23,3 7,8 | - | - | 3,8 2,9 | 13,6 10,7 | 6,8 | 1 | 100 |
| Handball | 9,4 | 38,6 13,6 1 | 5,2 | 1 | 16,7 13,6 | 9,4 5,2 | 14,5 | 5,2 | 100 |
| Volley | 11,6 | 50,7 31,9 | 5,8 | 1,4 | 7,3 4,4 | 17,4 4,4 | - | 5,8 | 100 |
| Triathlon | 13 | 47,8 32,6 8,7 | 8,7 | - | 6,5 4,3 | 2,2 2,2 | 10,9 | 10,9 | 100 |
| Athlétisme | 9,3 | 33,3 13 1,8 | 0,9 | - | 12 7,4 | 15,7 8,3 | 23,2 | 5,6 | 100 |
| Rugby | 33,8 | 38 12,7 1,4 | - | 7 | 1,4 1,4 | 1,4 1,4 | 12,7 | 5,6 | 99,9 |
| Gymnastique | 9,3 | 5,2 | - | - | - | 1,8 1,8 | - | - | 100 |
| Natation | 52,5 | 44,3 9,8 6,6 | - | 1,6 | 1,6 1,6 | - | - | - | 100 |
| Ensemble | 33,7 | 37,5 15,1 3 | 1,8 | 1,1 | 6 4,1 | 8 4,5 | 8,3 | 3,6 | 100 |

2 - Filières d'inscription des athlètes de haut niveau étudiants (sauf scolaires)

| | Deug dont STAPS | BTS | Grande Ecole | 2ème cycle universitaire dont Staps | Autre | Total |
|-------------|--------------------|------|-----------------|---|-------|-------|
| Aviron | 39,1 13 | 13 | 13 | 30,5 8,7 | 4,4 | 100 |
| Escrime | 44 20 | 4 | 32 | 16 8 | 4 | 100 |
| Judo | 31,6 12,3 | 22,8 | - | 28,1 22,8 | 17,5 | 100 |
| Handball | 24,4 8,1 | 35,1 | 2,7 | 29,7 27 | 8,1 | 100 |
| Volley | 42,9 22,9 | 5,7 | 5,7 | 45,7 40 | - | 100 |
| Triathlon | 47 41,1 | - | - | 53 47,1 | - | 100 |
| Athlétisme | 31,3 18,8 | 18,7 | 6,3 | 40,6 25 | 3,1 | 100 |
| Rugby | 27 23,1 | 34,6 | 7,7 | 30,7 11,5 | - | 100 |
| Gymnastique | - | - | - | - | - | n=6 |
| Natation | 38,5 11,5 | - | 7,7 | 30,7 11,5 | 23,1 | 100 |
| Ensemble | 34,5 20,1 | 18 | 7 | 32,7 22,5 | 7,8 | 100 |

3 - Plus haut diplôme obtenus par les athlètes non étudiants

| | Aucun | BEPC CAP-BEP | Bac | BTS | Cycle Universitaire | Grande Ecole | Autres | Total |
|-------------|-------|-----------------|------|------|------------------------|-----------------|--------|--------|
| Aviron | - | - | - | - | - | - | - | n = 14 |
| Escrime | - | - | - | - | - | - | - | n = 20 |
| Judo | - | - | - | - | - | - | - | n=22 |
| Handball | - | 26,6 | 22,5 | 12,2 | 38,7 | - | - | 100 |
| Volley | - | 11,5 | 15,4 | 3,9 | 46,1 | 7,7 | 15,4 | 100 |
| Triathlon | - | - | - | - | - | - | - | n=17 |
| Athlétisme | 6,3 | 38,7 | 16,1 | 9,7 | 22,8 | 4,8 | 1,6 | 100 |
| Rugby | - | - | - | - | - | - | - | n=20 |
| Gymnastique | - | - | - | - | - | - | - | n=1 |
| Natation | - | - | - | - | - | - | - | n=2 |
| Ensemble | 1,8 | 33,2 | 19,7 | 10,3 | 26,9 | 3,6 | 4,5 | 100 |

4 - Structures d'entraînement intensif fréquentées par les athlètes de haut niveau

6 - Origine sociale des athlètes de haut niveau

| Prof. du père | Agriculteurs | Artisans Commerçants Patrons | Cadres Professions Libérales | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers | Autres Sans Professions | Total |
|---------------|--------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|----------|----------|-------------------------------|-------|
| Discipline | | | | | | | | |
| Judo | - | 14,3 | 18,7 | 24,2 | 20,9 | 20,8 | 1,1 | 100 |
| Aviron | 2,5 | 27,5 | 32,5 | 10 | 12,5 | 15 | - | 100 |
| Escrime | 6 | 16 | 44 | 16 | 14 | 2 | 2 | 100 |
| Handball | 2,1 | 14,7 | 27,4 | 14,7 | 18,9 | 21,1 | 1,1 | 100 |
| Volley | 1,5 | 11,7 | 45,6 | 19,1 | 14,7 | 5,9 | 1,5 | 100 |
| Triathlon | 2,2 | 11,1 | 26,7 | 28,9 | 8,9 | 22,2 | - | 100 |
| Athlétisme | 3,8 | 10,5 | 35,2 | 10,5 | 20,9 | 16,2 | 2,8 | 99,9 |
| Rugby | 9,3 | 21,3 | 18,7 | 12 | 20 | 17,3 | 1,3 | 99,9 |
| Gymnastique | - | 16,2 | 22,9 | 14,2 | 20,3 | 23,7 | 2,7 | 100 |
| Natation | - | 11,9 | 37,3 | 25,4 | 16,9 | 8,5 | - | 100 |
| Ensemble | 2,4 | 15,1 | 29,4 | 16,7 | 17,4 | 17,4 | 1,5 | 99,9 |

| Prof. de la mère | Agriculteurs | Artisans Commerçants Patrons | Cadres Professions Libérales | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers | Autres Sans Professions | Total |
|------------------|--------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|----------|----------|-------------------------------|-------|
| Discipline | | | | | | | | |
| Judo | 1 | 5,1 | 7,1 | 19,4 | 39,8 | 2 | 26,5 | 99,9 |
| Aviron | - | 9,3 | 4,7 | 16,3 | 34,9 | 6,9 | 27,9 | 100 |
| Escrime | 4 | 4 | 26 | 32 | 14 | - | 20 | 100 |
| Handball | 2,1 | 1,1 | 9,5 | 11,6 | 38,9 | 2,1 | 34,7 | 100 |
| Volley | - | - | 21,7 | 20,2 | 34,8 | - | 23,2 | 99,9 |
| Triathlon | 2,2 | 6,7 | 13,3 | 22,2 | 22,2 | 2,2 | 31,1 | 99,9 |
| Athlétisme | 3,7 | 6,5 | 14 | 12,2 | 22,4 | 6,5 | 34,6 | 99,9 |
| Rugby | 2,7 | 5,3 | 2,7 | 8 | 40 | 2,7 | 38,6 | 100 |
| Gymnastique | - | 6,3 | 8,4 | 16,1 | 35,7 | 4,2 | 29,2 | 99,9 |
| Natation | - | 3,6 | 16,1 | 28,5 | 26,8 | 3,6 | 21,4 | 100 |
| Ensemble | 1,5 | 4,7 | 11,5 | 17,3 | 32,3 | 3,2 | 29,4 | 99,9 |

7 - Secteur d'activité professionnelle des parents

Compte tenu de l'important de femmes déclarées sans emploi, le secteur d'activité a été codé le plus souvent en fonction de la profession du père. A de rares occasions (non réponses, décès), c'est la profession de la mère qui a été prise en compte.

| | Secteur privé | Secteur Public | Total |
|-------------|------------------|-------------------|-------|
| Aviron | 74,4 | 25,6 | 100 |
| Escrime | 54,2 | 45,8 | 100 |
| Judo | 67,4 | 32,6 | 100 |
| Handball | 70,9 | 29,1 | 100 |
| Volley | 63,2 | 36,8 | 100 |
| Triathlon | 64,3 | 35,7 | 100 |
| Athlétisme | 63,7 | 36,3 | 100 |
| Rugby | 66,7 | 33,3 | 100 |
| Gymnastique | 58,4 | 41,6 | 100 |
| Natation | 61,7 | 38,3 | 100 |
| Ensemble | 64,1 | 35,9 | 100 |

8 - Plus haut diplôme obtenu par les parents

| Dip. du père | Aucun | Certificat d'études | BEPC CAP BEP, ... | Bac | Diplôme du supérieur | Total |
|--------------|-------|---------------------|-------------------------|------|----------------------|-------|
| Discipline | | | | | | |
| Aviron | 9,8 | 26,8 | 26,8 | 17,1 | 19,5 | 100 |
| Escrime | 2 | 18 | 24 | 16 | 40 | 100 |
| Handball | 12,1 | 38,5 | 25,3 | 2,2 | 21,9 | 100 |
| Volley | 4,5 | 22,4 | 14,9 | 13,4 | 44,8 | 100 |
| Triathlon | - | 18,2 | 29,5 | 25 | 27,3 | 100 |
| Athlétisme | 15,3 | 23,5 | 19,4 | 7,1 | 34,7 | 100 |
| Rugby | 5,7 | 31,4 | 28,6 | 11,4 | 22,9 | 100 |
| Natation | 7,1 | 14,3 | 30,4 | 8,9 | 39,3 | 100 |
| Ensemble | 8,1 | 25,5 | 24,1 | 11 | 31,3 | 100 |

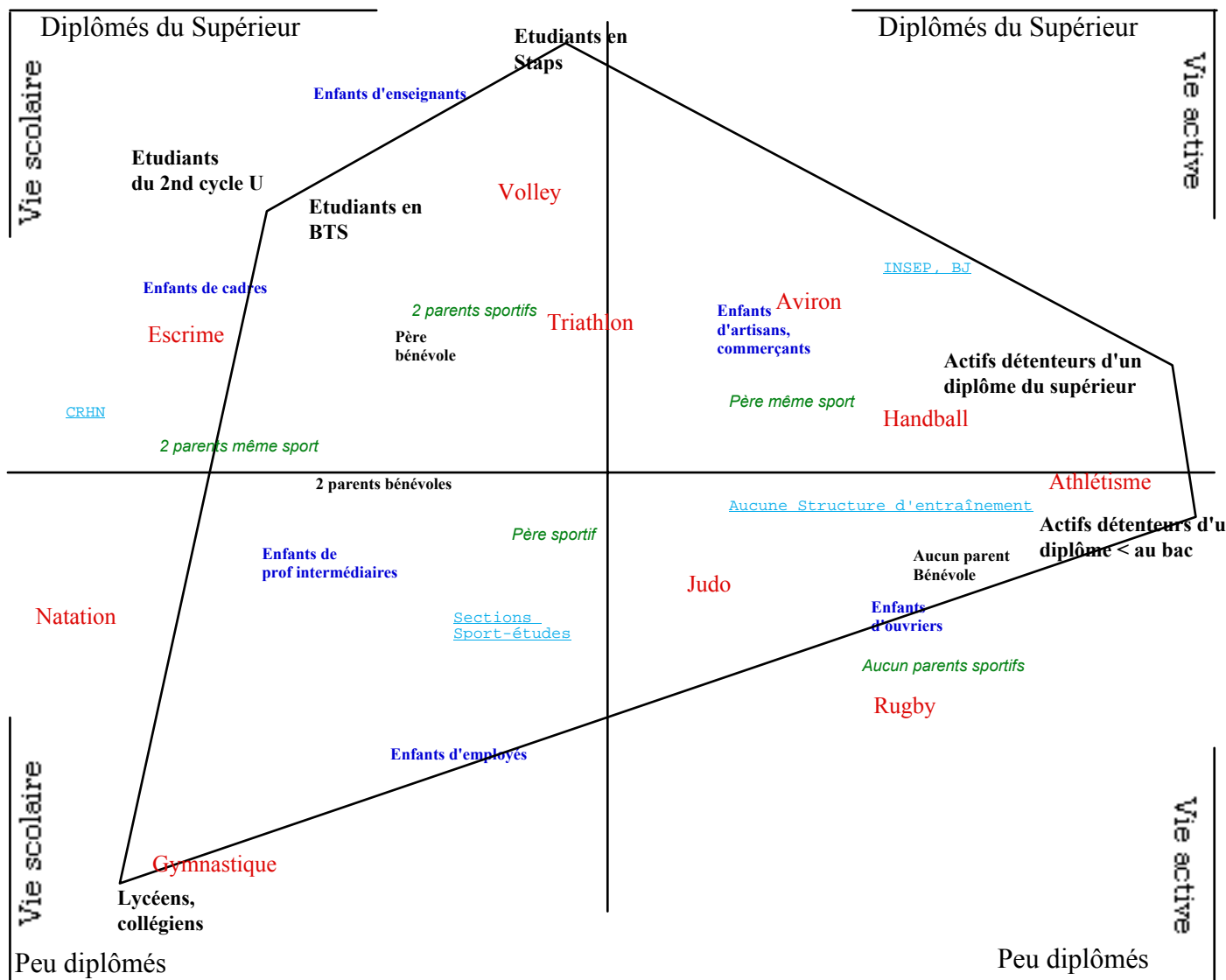
| Dip. de la mère | Aucun | Certificat d'études | BEPC CAP | Bac | Diplôme du supérieur | Total |
|-----------------|-------|---------------------|-------------|------|----------------------|-------|
| Discipline | | | | | | |
| Aviron | 7,3 | 31,7 | 29,3 | 17,1 | 14,6 | 100 |
| Escrime | 4 | 12 | 20 | 18 | 46 | 100 |
| Handball | 13,2 | 46,1 | 14,3 | 9,9 | 16,5 | 100 |
| Volley | 5,9 | 22,1 | 11,8 | 32,3 | 27,9 | 100 |
| Triathlon | 2,4 | 17,1 | 29,3 | 24,4 | 26,8 | 100 |
| Athlétisme | 19,7 | 32,3 | 10,8 | 10,7 | 26,5 | 100 |
| Rugby | 5,9 | 36,8 | 23,5 | 26,4 | 7,3 | 99,9 |
| Natation | 3,6 | 12,7 | 32,7 | 18,2 | 32,7 | 99,9 |
| Ensemble | 9,3 | 28,6 | 19,3 | 18,8 | 24 | 100 |

9 - Capital sportif des parents

| | Pratiquent (ou ont pratiqué) un sport | | Pratiquent (ou ont pratiqué) le même sport | | Exercent une activité bénévole dans le monde sportif | |
|-------------|--|------------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------|
| | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| Aviron | Oui : 78,1 % Non : 21,9 % | Oui : 30,2 % Non : 69,8 % | Oui : 31,2 % Non : 68,8 % | Oui : 14,3 % Non : 85,7 % | Oui : 56,1 % Non : 43,9 % | Oui : 13,9 % Non : 86,1 % |
| Escrime | Oui : 78 % Non : 22 % | Oui : 36,7 % Non : 63,3 % | Oui : 15,4 % Non : 84,6 % | Oui : 16,7 % Non : 83,3 % | Oui : 67,4 % Non : 32,6 % | Oui : 36 % Non : 64 % |
| Judo | Oui : 68,1 % Non : 31,9 % | Oui : 33,3 % Non : 66,7 % | Oui : 32,8 % Non : 67,2 % | Oui : 22,9 % Non : 77,1 % | Oui : 29,3 % Non : 70,7 % | Oui : 14,7 % Non : 85,3 % |
| Handball | Oui : 73,5 % Non : 26,5 % | Oui : 36,7 % Non : 63,3 % | Oui : 26,4 % Non : 73,6 % | Oui : 7,3 % Non : 92,7 % | Oui : 42,9 % Non : 57,1 % | Oui : 21,9 % Non : 78,1 % |
| Volley | Oui : 85,5 % Non : 14,5 % | Oui : 55,9 % Non : 44,1 % | Oui : 47,5 % Non : 52,5 % | Oui : 48,8 % Non : 51,2 % | Oui : 49,3 % Non : 50,7 % | Oui : 33,3 % Non : 66,7 % |
| Triathlon | Oui : 77,8 % Non : 22,2 % | Oui : 58,7 % Non : 41,3 % | Oui : 45,7 % Non : 54,3 % | Oui : 14,3 % Non : 85,7 % | Oui : 62,2 % Non : 37,8 % | Oui : 51,1 % Non : 48,9 % |
| Athlétisme | Oui : 60,9 % Non : 31,1 % | Oui : 32,7 % Non : 67,3 % | Oui : 45,3 % Non : 54,7 % | Oui : 38,2 % Non : 61,8 % | Oui : 29,5 % Non : 70,5 % | Oui : 15,7 % Non : 84,3 % |
| Rugby | Oui : 71,1 % Non : 28,9 % | Oui : 29,9 % Non : 70,1 % | Oui : 68,4 % Non : 31,6 % | - - | Oui : 40,8 % Non : 59,2 % | Oui : 15,6 % Non : 84,4 % |
| Gymnastique | Oui : 81,9 % Non : 18,1 % | Oui : 59,3 % Non : 40,7 % | Oui : 27,1 % Non : 72,9 % | Oui : 43,6 % Non : 56,4 % | Oui : 36,8 % Non : 63,2 % | Oui : 31,2 % Non : 68,3 % |
| Natation | Oui : 80 % Non : 20 % | Oui : 57,6 % Non : 42,4 % | Oui : 12,5 % Non : 87,5 % | Oui : 34,3 % Non : 65,7 % | Oui : 66,7 % Non : 33,3 % | Oui : 40,7 % Non : 59,3 % |
| Ensemble | Oui : 74,8 % Non : 25,2 % | Oui : 43,5 % Non : 56,5 % | Oui : 34,8 % Non : 65,2 % | Oui : 31 % Non : 69 % | Oui : 43,7 % Non : 56,3 % | Oui : 25,7 % Non : 74,3 % |

10 - Analyse factorielle des correspondances multiples

Graphe principal des axes 1 et 2 élaboré à partir de l'analyse factorielle portant sur un échantillon représentatif réduit à 500 athlètes de haut niveau. Source: S. Fleuriel, logiciel STATITCF, juin 1995³⁶⁸.



Nota : Il s'agit d'une version "lisible" du graphe qui ne prétend pas à la représentation de l'espace des sports. Les variables retenues pour l'analyse factorielle ne sont en effet que des variables de statut et non des catégories produites par l'espace des sports. L'objectif ne consistait donc

³⁶⁸ Cette analyse factorielle a été produite avec la collaboration de Nabil Aboutaïeb passionné par les problèmes mathématiques.

pas à appréhender la structure de l'espace, mais plus simplement à révéler des corrélations pertinentes entre plusieurs variables que la lecture des tableaux croisés ne permet pas toujours au premier abord. Dans cette perspective, et une fois l'espace des sports reconstruit, cette analyse a permis de comprendre les écarts de position au sein d'un même ensemble en fonction des propriétés sociales et culturelles des athlètes. Ainsi, l'escrime, l'aviron et le judo que nous avons regroupés dans l'ensemble des sports à vocation culturelle sont dispersés sur le graphe quand on ne tient compte que des diplômes et des professions des sportifs. Ce constat a donc favorisé dans un second temps la mesure d'écarts, de distances entre les disciplines d'un même groupe en fonction de facteurs extra-sportifs que l'espace des sports tend à occulter.

11 - Professions et catégories sociales des rugbymen des groupes A et B du championnat de France

| | Groupe A n = 1333 | Groupe B n = 1546 |
|--------------|----------------------|----------------------|
| Agriculteurs | 1,4 | 1,2 |
| Artisans | 3,8 | 3,6 |
| Cadres | 7,1 | 7,2 |
| Prof Inter | 13,5 | 12,5 |
| Employés | 25,1 | 29,3 |
| Ouvriers | 18,2 | 21,5 |
| Etudiants | 26,5 | 20,8 |
| Autres | 4,4 | 3,9 |
| | 100 | 100 |

Source : Rugbyrama n° 9, 1996.
n = 2879 pour 88 clubs

